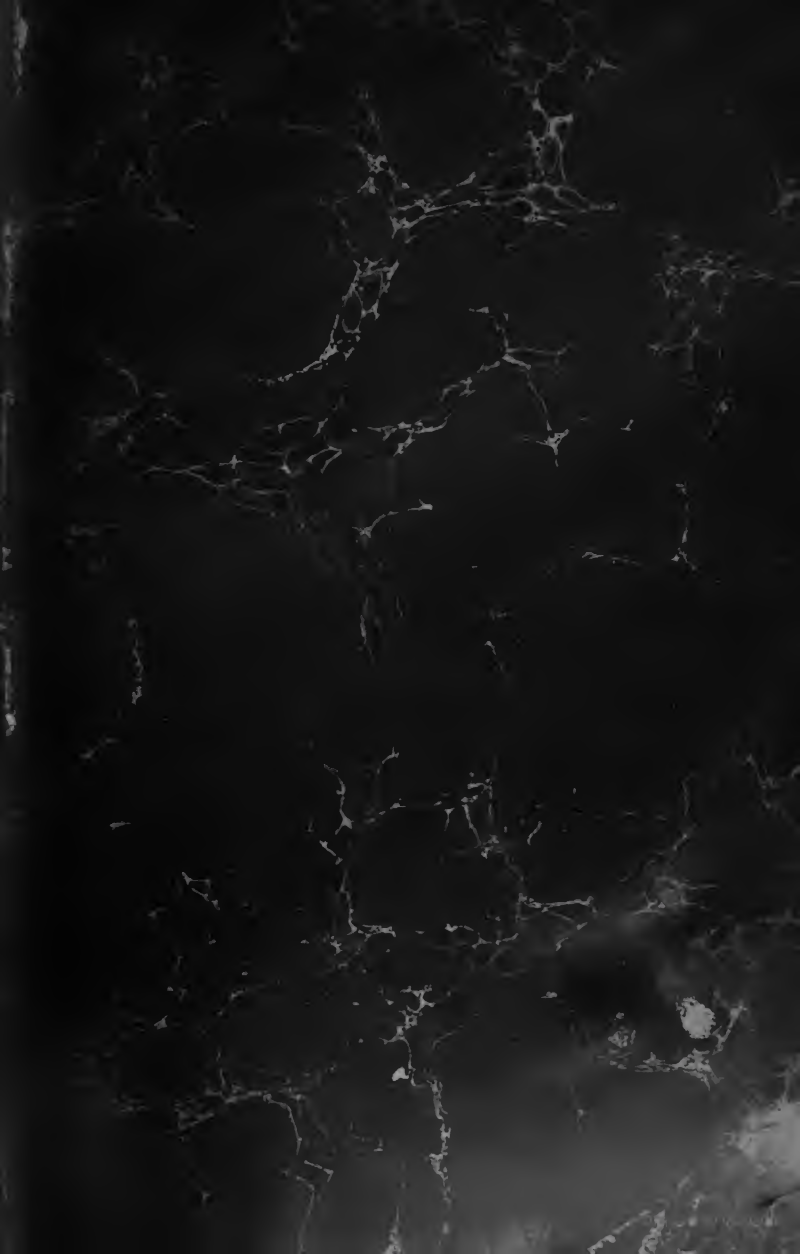
REVUE

D'ALSACE




1513
121
76
v.24
Library of
Dei
Sub Numine
Viget
Princeton University.



REVUE D'ALSACE

MULHOUSE — IMPRIMERIE VEUVE BADER & Cie

REVUE D'ALSACE

24. année

NOUVELLE SÉRIE

DEUXIÈME ANNÉE

TOME DEUXIÈME



COLMAR
AU BUREAU, PLACE DU MARCHÉ-AU-PETIT-BÉTAIL, N° 23

1873

NOTICE

SUR LE

CANAL DU RHONE-AU-RHIN

Parmi les grands travaux d'art qui, dans l'espace de deux ou trois siècles, ont si puissamment modifié les conditions économiques de l'Europe, il faut ranger en première ligne la création des canaux. Leur immense utilité pour l'agriculture, pour le commerce et pour l'industrie, qui n'avait pas échappé aux anciens, a dû fixer tout particulièrement l'attention des hommes d'Etat, à mesure que les progrès de la science hydraulique permirent d'appliquer celle-ci à de plus vastes entreprises.

De ces progrès et de ces applications nouvelles tout l'honneur revient à la France. Ce furent les ingénieurs français, et en particulier l'illustre Provençal Adam de Craponne, qui, dès le XVI[e] siècle, s'inspirant des beaux travaux d'irrigation de la Lombardie, et mettant à profit les perfectionnements introduits dans la disposition des écluses par les Italiens, et apportés en France par Léonard de Vinci [1], démontrèrent la possibilité de faire passer une ligne navigable par dessus un seuil élevé, et qui, à côté de la simple *fossa*, ou tranchée, seule espèce de canaux connue des anciens, conçurent d'une

[1] Le premier emploi du double barrage éclusé, ou écluse à sas, est attribué à Philippe de Modène et à Fioraventi, qui en 1439 dirigeait les travaux hydrauliques de Philippe-Marie Visconti, duc de Milan.

façon pratique le vrai canal moderne, le canal à point de partage. Ce fut l'ancienne monarchie française qui, devançant tous les gouvernements de l'Europe, osa la première tenter avec succès des entreprises de ce genre, et qui, après avoir eu l'honneur de l'initiative, eut encore celui de la persévérance.

Dès 1557, Adam de Craponne construit le canal de la Durance, et soumet à Henri II des projets détaillés pour la jonction des *deux mers*, par l'Aude, l'Ariège et la Garonne.[1] En 1604, Sully ouvre le canal de Briare, et fait étudier un système d'ensemble qui, en reliant la Seine, la Loire, la Saône et la Meuse, devait établir un vaste réseau navigable entre la Méditerranée et l'Océan. De 1665 à 1681, Riguet de Bonrepos construit le canal du Languedoc ou des *deux mers*, par l'Aude et la Garonne. Celui d'Orléans s'achève de 1679 à 1692. En même temps Colbert a repris les projets de Sully pour la jonction de la Saône aux différents bassins du Nord-Ouest, et Vauban (à qui l'Alsace doit le canal de la Bruche) entreprend à ce sujet de vastes études, que l'épuisement des finances et les malheurs de la fin du règne devaient rendre inutiles. Le siècle suivant voit entreprendre le canal de Saint-Quentin, de 1724 à 1732; celui de Bourgogne en 1775, celui du Centre

[1] Bien avant cette époque, Charles V avait eu l'idée de joindre la Loire à la Seine, pour prévenir les disettes à Paris et y amener facilement les denrées de la Loire. Il avait résolu « que il feroit fossoyer la terre de tel « large et profondeur. et en telle adrece que ladicte riviere de Loire « peust prendre son cours jusques en la riviere de Seine. et porter « navire qui venist jusques à Paris; et ainssi l'avoit ordonné le très « porveu sage roy, et a marché fait aux ouvriers qui debvoit couster « cent mille frans, laquelle mise n'estoit mie moult outrageuse au regart « du grant bien et utilité qui s'en fust ensuivy à tout ce royaume : « laquelle chose pleust à Dieu que ainssi eust esté fait pour le bien d'un « chacun! et en ce. et maintes autres ordonnances bonnes, n'eust mie « en faulte, se mort, qui trop engréva ce royaume, ne l'eust sitost osté « de vie.» — Christine de Pisan, *Le livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles*. — P. III, c. 7.

en 1784, celui du Berry en 1786. En 1775, Turgot charge d'Alembert, l'abbé Bossut et Condorcet d'une étude d'ensemble théorique et pratique sur la canalisation du royaume. Enfin, comme nous le verrons tout à l'heure, les premiers projets du canal actuel du Rhône au Rhin remontent à la même époque.

Les différents gouvernements qui se sont suivis depuis la Révolution, reprirent avec ardeur les projets de l'ancienne monarchie. On vit successivement se perfectionner et se compléter nos deux réseaux du Nord et du Midi, s'ouvrir les lignes de Nantes à Brest et à Saint-Malo, le canal latéral de la Loire, ceux du Rhône au Rhin, de la Marne au Rhin, sans compter un grand nombre de lignes secondaires et d'un intérêt plus ou moins local : pour l'Alsace, par exemple, le canal des houillères de la Sarre. Aujourd'hui, quoiqu'il y ait encore bien des choses à faire, tous les bassins de la France sont en communication les uns avec les autres, et il ne reste plus, en fait de grandes opérations, qu'à relier directement, à travers le massif central, la Loire à la Garonne. Ce n'est pas sans un sentiment de patriotique orgueil qu'on suit le tracé de ces rivières artificielles, aussi commodes à remonter qu'à descendre, et qu'on les voit tantôt s'allonger dans les plaines et côtoyer les fleuves dont elles font éviter les rapides et les bas-fonds, tantôt s'enfoncer dans les vallées et les gorges, s'élever le long des pentes, franchir les montagnes, soit à ciel ouvert, soit à travers d'audacieuses percées, et ouvrir partout au commerce la route la plus sûre et la moins coûteuse. L'Europe continentale n'a rien à opposer à ce magnifique réseau de plus de 5,000 kilomètres de développement.[1]

[1] La Belgique et la Hollande ont relativement plus de canaux que la France ; mais ceux-ci ne peuvent entrer en comparaison avec les nôtres sous le rapport des difficultés que présentait l'exécution. Ce ne sont la plupart que de simples tranchées, quelquefois des cunettes tracées sur le faîte d'une digue. L'Angleterre seule l'emporte sur nous, surtout par le nombre considérable des lignes secondaires et des tronçons ; mais il

Au moment où la conquête vient de mutiler cet admirable ensemble, il y a peut-être quelque intérêt à jeter un regard rétrospectif sur l'histoire d'une des dernières venues, mais non de la moindre, parmi ces lignes, de celle qui traverse l'Alsace dans presque toute sa longueur, et dont la France vient de perdre près de la moitié : je veux parler du canal du Rhône au Rhin.

I.

Si l'on se place par la pensée sur le cours de la moyenne Saône, vers Chalon par exemple, on voit le fleuve descendre au midi vers le Rhône : on est sur le chemin de la Provence, de Marseille, de la mer. Au nord, par la partie supérieure de son cours et par son affluent, le Doubs, il semble s'avancer à la rencontre de la Meuse et des affluents du Rhin, l'Ill et la Moselle, dont il n'est séparé que par des plateaux d'un accès facile, au delà desquels on descend vers la mer du Nord. A l'ouest, à la distance d'une ou deux journées de route au plus, les vallées s'ouvrent vers la Seine et la Loire, et conduisent à l'Océan. Cette heureuse disposition, ce tracé pour ainsi dire harmonieux des grandes artères du pays, qui faisait déjà l'admiration du Grec Strabon, au point qu'il y reconnaissait une

est juste d'ajouter que, si elle possède plus de canaux que la France, elle n'en a pas un qui l'emporte sur les nôtres. Le canal du Languedoc servit de modèle aux ingénieurs anglais, comme les patentes de Louis XIV, datées de 1666 et de 1669, portant concession de cette entreprise au célèbre Riquet, servirent de base d'abord à l'acte du Parlement britannique rendu en 1776 et accordant une concession analogue au duc de Bridgewater, et plus tard à tous les autres actes du même genre émanés du même pouvoir.

Quant à l'Allemagne, elle est hors de cause : tout l'ensemble de ses canaux vaut à peine, comme difficulté vaincue et beauté de l'exécution, ce qu'elle vient de nous ravir des nôtres.

« preuve visible de l'existence d'une divinité providente[1] », était utilisé pour les relations commerciales dès les temps de la Gaule indépendante. C'est par là que l'étain et le cuivre de la Bretagne, l'ambre des bords de la Baltique, les peaux et les pelleteries du Nord, les salaisons de la Séquanie descendaient sur Marseille. Aux endroits où les fleuves présentaient des rapides, là où ils cessaient d'être navigables, même pour les barques d'osier et de cuir des Gaulois, on avait établi dès lors des routes et des portages qui permettaient de franchir les obstacles ou de passer rapidement d'un bassin à l'autre.

Les Romains firent beaucoup pour la navigation fluviale en Gaule : c'est à eux que remontent les premiers travaux de canalisation. On sait que Marius, pendant qu'il attendait le choc des Ambro-Teutons dans son camp retranché près d'Arles (104—102 av. J. C.), fit creuser par ses légions une large tranchée de cette ville à la mer, pour éviter les difficultés que les embouchures du Rhône présentaient dès lors à la navigation, et pour faciliter le transport des vivres qu'il recevait par mer pour son armée. Ce canal, dont le nom (*fossæ Marianæ*) survit encore dans celui de Foz, village voisin de la côte, fut abandonné par Marius aux Marseillais, en récompense des services qu'ils lui avaient rendus dans cette guerre. Plus tard (12 ans ap. J. C.), Drusus joignit par une tranchée semblable (*fossa Drusiana*) le Leck à l'Issel[2], et Corbulon (47 ans ap. J. C.) fit ouvrir par ses soldats, entre le cours inférieur de la Meuse et celui du Rhin, une communication navigable de 23,000 pas[3].

Le souvenir d'un projet bien autrement important encore nous a été conservé par Tacite[4]. Lucius Vetus, qui comman-

[1] Strabon, IV, 1. 14.
[2] Tacite, Ann., II. 8.
[3] Tacite, Ann., XI. 20.
[4] Tacite, Ann. XIII, 53. — L. Vetus avait pour collègue dans ce commandement Paullinus Pompeius, qui fit achever la grande digue établie

dait sous Néron les légions de la Basse-Germanie, avait conçu de joindre par un canal la Moselle à la Saône. « Les troupes, « en arrivant par mer, auraient remonté le Rhône et la Saône, « et seraient passées de là, au moyen de ce canal, de la « Moselle dans le Rhin, qu'elles auraient descendu jusqu'à « l'Océan. On évitait ainsi les embarras des marches, et la « navigation réunissait les rivages de l'Occident à ceux du « Septentrion. » Tacite ajoute que la jalousie d'Elius Gracilis, lieutenant de la Belgique, força L. Vetus de renoncer à ce dessein : mais il est permis de mettre au moins en doute la possibilité d'une semblable entreprise au Ier siècle. Dans tous les cas c'eût été une œuvre unique parmi toutes celles qu'ont tentées les Romains. Il y a loin, en effet, des fosses de Drusus ou de Marius à la réunion de deux bassins; et les véritables canaux de ce grand peuple sont ces indestructibles chaussées qu'on admire encore dans toutes les parties du monde qui furent soumises à sa domination.

Bien que la plupart de ces travaux eussent une origine toute militaire et administrative, ils n'en profitèrent pas moins au commerce. Une navigation florissante ne tarda pas à se développer sur tous ces fleuves et sur leurs affluents, comme le prouvent les riches municipes, les opulentes colonies qui s'élevèrent comme par enchantement sur leurs bords, ainsi que les puissantes corporations de *Nautæ*, qui centralisaient tout ce mouvement commercial, et dont on rencontre partout les traces. C'est ainsi qu'on a trouvé, dans les ruines de l'ancienne Tegna, une inscription consacrée en l'honneur d'Adrien, par les nautonniers du Rhône. Une autre inscription qualifie ces nautonniers de Compagnie très distinguée, *Splendidissimi corporis nautarum, rhodanicorum et araricorum*. La Notice de l'empire mentionne des flottes qui étaient

soixante-trois ans auparavant par Drusus (*agger Drusianus*) pour contenir les crues du Rhin. Tacite, ibid. et Hist. V, 19.

établies sur le Rhône et la Saône, aussi bien que sur le Rhin et la Meuse, et qui y avaient leurs bassins. Le chef de la flotte du Rhône (*præfectus classis fluminis Rhodani*) résidait à Vienne ou à Arles.

Les sources de cette prospérité tarirent une à une durant la longue agonie de l'empire; le peu qui restait s'abîma dans les terribles convulsions qui en marquèrent et en suivirent la fin. Le règne de Charlemagne fut un puissant effort de reconstruction politique et administrative; mais ce n'est pas dans l'ordre économique qu'il eut les résultats les plus directs et les plus durables. Le vaste recueil des Capitulaires ne s'occupe du commerce qu'à propos de péages, et si on excepte les bâtiments destinés au culte et le domaine du prince, il y est à peine question de travaux publics. Quelques historiens prêtent au grand empereur le projet de la jonction du Rhône et du Rhin, et il entreprit en effet celle du Rhin et du Danube. Mais le récit même que nous a laissé Eginhard de cette tentative, montre bien tout ce que de pareils projets avaient de chimérique pour l'époque :

« Il était alors convaincu que s'il pouvait creuser un canal « capable de porter bateaux, entre les fleuves de la Rednitz « et de l'Almone [1], dont l'un joint le Main et l'autre le Danube, « on naviguerait commodément du Danube dans le Rhin. « Aussitôt il vint dans ce lieu avec toute sa cour, y réunit « une grande multitude, et passa toute la saison de l'automne « à faire poursuivre cette œuvre. Le canal fut donc creusé « sur 2,000 pas de longueur et 300 pieds de largeur, mais en « vain, car la continuité des pluies et l'inconvénient d'une « terre marécageuse, déjà imbibée d'eau par sa nature, « empêchèrent cet ouvrage de s'achever : en effet, autant les « ouvriers avaient tiré de terre pendant le jour, autant il en

[1] Il s'agit de l'Altmühl.

« retombait pendant la nuit à la même place.[1] » Aux environs de Weissenberg et de Graben (qui signifie *fossé*), on rencontre encore les vestiges de ces excavations, qui ont près de 30 mètres de profondeur, et Joseph Scaliger s'étonne quelque part dans ses *Opuscules*, de ce que nul empereur d'Allemagne n'ait repris la pensée de Charlemagne.

C'est que le moyen âge ne pouvait guère songer à des entreprises de ce genre. Le régime des eaux y fut, comme tout le reste, soumis au morcellement féodal, et c'est d'un pas rapide qu'il nous faut traverser cette période de laborieuse mais féconde incubation, pendant laquelle toutes les richesses du monde moderne se recréèrent à neuf, lentement, péniblement, à l'ombre du privilége et derrière une infinité de défenses et de barrières. Nous arrivons ainsi à la Renaissance, à ces premiers travaux de canalisation entrepris par Henri II, aux projets de Sully, de Colbert et de Vauban, rappelés plus haut. La jonction du bassin du Rhône au Rhin était, comme on l'a vu, au nombre de ces projets. Deux grands ministres s'en étaient occupés; les études avaient été faites à plusieurs reprises; mais pas un coup de pioche n'avait encore été donné, et sous le poids des revers qui fondaient alors de tous côtés sur la France, le gouvernement central semblait moins que jamais en mesure de commencer les travaux, quand l'initiative partit des autorités et des habitants d'une modeste ville de province.

Au commencement de l'année 1705, le corps municipal de la ville de Dôle, ayant résolu de rétablir la navigation depuis l'embouchure du Doubs dans la Saône jusqu'à Dôle, obtint la permission de faire disparaître les obstacles du lit de la rivière et de faire construire un sas ou bassin éclusé sur la digue du moulin de Crissay, à proximité de la ville. Les

[1] Eginhard, Annales ad 793. Charles était alors en guerre avec les Huns de la Pannonie.

intendants des deux Bourgognes donnèrent des ordres en conséquence aux communautés et aux particuliers possédant des héritages sur les bords, avec injonction de les faire nettoyer dans un court délai. Ces ordres exécutés, on vit en effet partir de Dôle et des lieux environnants quantité de grains, de bois, de fer, de charbons qui furent transportés jusqu'à Lyon, et cette ville, à son tour, renvoya plusieurs barques chargées de toutes sortes de marchandises. A la vue de ce succès, la ville de Dôle sollicita l'établissement d'un coche d'eau pour le transport des marchandises et des voyageurs. Mais elle rencontra l'opposition du duc de Montbéliard-Würtemberg, qui possédait des péages sur la rivière, ainsi que celle de quelques villes du duché de Bourgogne et des fermiers des coches et octrois de cette province, et bientôt l'écroulement du sas récemment construit, suspendit ces démarches, et la navigation, qui avait si bien débuté, fut arrêtée. Pour y suppléer et faire cesser en même temps toutes les oppositions, le Magistrat de Dôle proposa en 1719 la construction d'un canal d'environ trois lieues de long, sur 29 pieds de pente du Doubs à la Saône, et qui joindrait cette dernière à Saint-Jean-de-Losne. Mais comme à cette proposition n'étaient joints ni plan, ni estimation, ni dessin, le corps municipal ne put pas prendre de décision, et l'affaire resta traînante jusqu'au moment où un de ces hommes qui consacrent leur vie entière à une entreprise, la reprit pour son compte sur une plus vaste échelle.

Jusque-là les différents projets de réunions des deux grands fleuves avaient consisté à les joindre à travers la Lorraine par la Saône et l'un des affluents de la Moselle. Par suite des circonstances politiques et du tracé que suivait auparavant la frontière, personne n'avait songé à l'opérer à travers l'Alsace par le Doubs et l'Ill. Ce fut seulement en 1744 qu'un jeune officier du génie, Claude-Quentin La

Chiche[1], homme d'une activité et d'une vivacité de conception singulières, revenant du siége de Fribourg en Brisgau, à Dôle, sa patrie, fut vivement frappé par la disposition que présente la ligne de faîte au environs de Val-Dieu et de Lutran, et par tous les avantages qu'offre ce point de partage. « Au delà de « Montbéliard, dit un juge compétent[2], en suivant le vallon « de l'Allan, et ensuite la plaine que baigne la rivière qui « passe sous le village de Bourgogne, le sol se présente de « plus en plus favorable à l'établissement d'un canal. Les « montagnes et les rochers jurassiques s'effacent: ce ne sont « plus que des coteaux peu élevés qui bordent un vallon dont « la déclivité n'est sensible à l'œil que par le mouvement « assez lent du cours d'eau qui s'y promène. On arrive ainsi « sous les villages de Montreux, de Lutran, où l'on voit que « la rivière est formée de ruisseaux qui s'y rendent de « directions diamétralement opposées, et à peu de chose près « perpendiculaires à son cours. On n'est plus alors séparé du « hameau de Val-Dieu, qui appartient au versant du Rhin, « que par un col étroit, ne s'élevant que de quelques mètres « au dessus du niveau de la plaine : on est évidemment « au point de partage le plus favorable que l'on puisse « adopter.

« En effet, les ruisseaux qui viennent du pied des Vosges, « et la Loutre et la Suersine qui arrivent d'une direction « opposée, indiquent assez que l'on est sur l'un des points « les plus bas de la ligne de faîte qui sépare les deux grands « bassins du Rhône et du Rhin : on est d'ailleurs sur la « direction la plus courte que l'on puisse choisir pour se « rendre au Rhin depuis Montbéliard; d'un autre côté, l'on

[1] Né à Dôle le 31 octobre 1719, mort général de brigade à Paris, le 22 vendémiaire an XI, âgé de 83 ans.

[2] *Notice historique sur le canal du Rhône au Rhin*, par M. Corne, ingénieur en chef de la division Sud du canal du Rhône au Rhin. Dôle, 1838, p. 6.

« voit de suite que les eaux ne manqueront en aucune saison « pour l'alimentation du canal, vu qu'indépendamment des « ruisseaux qui viennent d'être nommés, de plusieurs sources « moins importantes, que l'on peut recueillir, et de réservoirs « qu'il serait facile d'établir au besoin, on peut encore se « donner une masse d'eau abondante au moyen d'une rigole « qui dériverait les eaux de la Largue, petite rivière du « versant du nord, et qui passe dans le voisinage; enfin, le « terrain, terrain tertiaire supérieur, présente une masse « argileuse, compacte, qui donne tout espoir que les eaux ne « s'y infiltreront pas. »

Le jeune officier vit tout cela d'un coup d'œil : le point de partage était trouvé; c'est là que passera le futur canal, devenu de ce moment *son* canal. La Chiche nous dit lui-même qu'il parla de sa découverte avec enthousiasme à Belfort, à Besançon et à Dôle. Ce premier sentiment ne paraît jamais s'être effacé en lui, et chaque fois que, dans ses nombreux mémoires et notes manuscrites conservées à la bibliothèque de Dôle, il revient à parler de cette époque, nous retrouvons chez lui le feu et l'effusion de ses 25 ans.

Dans l'hiver 1752—53 il élabora son premier mémoire : *Observations sur la navigation de la rivière du Doubs en Franche-Comté*[1], qu'il adressa le 21 octobre 1753 à M. de Sechelles, intendant au département de Flandres, lequel devait le faire parvenir à son neveu, M. de Beaumont, intendant de Franche-Comté. Dès ce premier travail, La Chiche se montre à nous tel qu'il devait rester jusqu'à la fin, et toute sa manière de procéder s'y trouve, avec ses qualités et ses défauts. Esprit d'initiative et d'intuition, La Chiche n'est point l'homme des patientes recherches; l'étude n'élabore pas assez chez lui la conception première, et trop souvent l'ingénieur se dérobe derrière le faiseur de projets. Dans ce mémoire,

[1] Manuscrit à la bibliothèque de Dôle, 6 feuillets in-4°.

après avoir indiqué le point de partage et le tracé du canal jusqu'au Doubs, près de Montbéliard, il s'étend principalement sur les avantages d'un canal de dérivation qui relierait directement la ville de Dôle à la Saône, à la hauteur de Saint-Jean-de-Losne, débouché dès lors assigné au futur canal de Bourgogne. Il reprenait ainsi pour son compte la proposition déjà faite en 1719 par le magistrat de Dôle. C'étaient là des indications fort justes et auxquelles l'avenir a donné raison; mais ce n'était point un projet proprement dit: il ne s'y trouvait joint ni devis, ni estimation, ni véritable tracé. Aussi le gouvernement ne pouvait-il s'engager sur des données aussi vagues. M. de Beaumont d'abord par lettre à M. de Séchelles[1], et ensuite dans des observations[2] adressées directement à La Chiche, se montra fort réservé. Il lui fit observer que le canal de Dôle à Saint-Jean-de-Losne ne servirait tout au plus qu'à Dôle, tant que le Doubs ne serait pas rendu navigable au dessus de cette ville; que dans ce cas même il faudrait s'occuper immédiatement de la jonction avec le Rhin; mais que c'étaient là des travaux pour lesquels l'argent manquait à l'Etat ainsi qu'aux provinces. « Il n'y aurait donc, ajoutait-il, d'autre ressource que celle de trouver une compagnie qui offrirait d'en faire les frais, sous les conditions qu'elle proposerait, et qui pourraient être les mêmes que celles portées par les arrêts du Conseil qui ont permis au sieur Bourroul et Ce de construire un nouveau canal dans le Languedoc[3]. M. La Chiche serait peut-être à portée de former une pareille compagnie, après quoi il présenterait au Comité son projet pour être examiné et approuvé si on le jugeait praticable. »

Ce n'était pas là une fin de non-recevoir absolue, encore moins un échappatoire; le gouvernement s'intéressait réelle-

[1] Bibliothèque de Dôle.
[2] Bibliothèque de Dôle.
[3] Il s'agit du canal de Beaucaire à Aiguesmortes.

ment à cette affaire. Il paraît même que les idées de La Chiche avaient transpiré dans le public, et que l'opinion s'en était emparée. Du moins voyons-nous l'année même où il présente son mémoire, Noblat subdélégué d'Alsace, et Clinchamps ingénieur civil de Strasbourg, parcourir toute la ligne signalée par lui, depuis Colmar jusqu'à Bavans-sur-le-Doubs, et, dans un rapport daté de 1754, aboutir aux mêmes conclusions. Malheureusement pour La Chiche, ses idées ne paraissant ni assez complètes ni assez mûries pour que le gouvernement les prît en mains, il y avait peu de chance pour lui qu'elles pussent inspirer plus de confiance à des particuliers. Aussi toutes ses démarches pour former une Compagnie financière furent-elles vaines, et en 1765 le voyons-nous représenter son mémoire au duc de Choiseul, alors ministre, et solliciter la concession d'un privilége qui lui eût permis, espérait-il, de réunir une Compagnie. Le gouvernement, qui ne voulait s'engager qu'à bon escient, ne crut pas encore devoir le faire cette fois-ci. Le mémoire fut remis à M. Bertin, chargé de la navigation intérieure, et par celui-ci à M. Lacoré, intendant de Besançon, qui fit mettre le projet au rang de ceux qui étaient adoptés en principe pour être exécutés « quand les circonstances le permettraient. » C'était un ajournement indéfini : de guerre las, La Chiche demanda son changement, et nous le voyons en 1768, s'embarquer pour la Corse, d'où il ne revint en Franche-Comté qu'en 1773.

Cependant l'opinion publique avait pris l'éveil. Dès 1770 l'Académie de Besançon, revenant sur d'anciens projets qui avaient occupé le Parlement de Dôle[1], Colbert[2] et Vau-

[1] Dès le milieu du XVI[e] siècle, le Parlement de Dôle s'était concerté à cet effet avec le prince de Montbéliard. Coste, Mémoire historique sur l'ancienne navigation du Doubs 1810,

[2] Colbert avait fait reconnaître le Doubs par le président Boisot. Le procès-verbal fait alors, annonce que ce magistrat s'étant embarqué à Besançon avec plusieurs personnes, fut conduit à Montbéliard sans dés-

ban [1], ouvrait un concours sur « les moyens de rendre le Doubs navigable. » C'était là, en effet, la véritable difficulté du projet de jonction du Rhône au Rhin, et jusqu'ici ni La Chiche. ni personne ne paraissait l'avoir résolue. Le travail couronné fut celui d'un négociant, M. Puricelly. L'affaire toutefois ne dépassa pas les proportions d'un concours académique, et rien de pratique ne pouvait résulter de là.

A peine de retour, La Chiche reprend ses démarches avec une nouvelle ardeur. Le 15 mars 1773, il adresse de Paris une troisième édition de son mémoire notablement augmenté [2] à M. Bertin, qui autorise M. de Lacoré à faire examiner le travail par M. Bertrand, ingénieur en chef des ponts et chaussées de Franche-Comté. L'année suivante il fait remettre à l'abbé Terray, auquel M. Bertin avait cédé les canaux, son quatrième mémoire [3], dans lequel il abandonnait l'idée qu'il avait eue d'abord de construire un canal de dérivation de Dôle à Saint-Jean-de-Losne; au lieu de cela il proposait d'utiliser le cours du Doubs jusqu'à son confluent avec la Saône à Verdun, parcequ'il pensait que près de cette ville viendrait également aboutir dans la Saône le canal du Centre dont on s'occupait alors, et que celui de Bourgogne, qui devait y déboucher à Saint-Jean-de-Losne, lui semblait présenter de très grandes difficultés. En même temps il réiterait sa demande d'un privilége « sans lequel aucune Compagnie ne s'engagerait à avancer les fonds nécessaires pour les opérations sur le terrain. » La Chiche s'y plaint assez vivement de la mauvaise volonté qu'on semblait lui opposer : « Au fond, dit-il, le gouvernement exige, pour

emparer du bateau. Note manuscrite de La Chiche. Bibliothéque de Dôle.

[1] « Le Doubs a beaucoup d'eau; il pourrait se rendre très navigable depuis la Saône jusqu'à Mandeure. » Vauban, Mémoire sur la navigation des rivières de France, adressé à Louis XIV. Paris 1781, p. 34.

[2] Bibliothèque de Dôle.

[3] Bibliothèque de Dôle.

accorder le privilége, que la Compagnie soit formée, et les particuliers demandent, pour se former en Compagnie, que le privilége soit accordé. Dans cette diversité de dispositions les particuliers risquent tout, ainsi qu'on l'a vu par le canal de Bourgogne[1]. Mais que peut risquer le gouvernement? » Sans doute le gouvernement n'eût rien risqué d'une façon directe; mais il eût risqué peut-être l'avenir du canal. En effet, si, malgré le privilége, La Chiche n'avait point réussi à former sa Compagnie, ou à mener les travaux d'une façon convenable, un discrédit funeste s'attachait pour longtemps à l'entreprise, et l'on n'eût plus trouvé personne pour la reprendre. Or, rien n'était moins assuré que le succès de La Chiche. Il n'avait présenté jusqu'ici que des idées générales, très justes, mais tout à fait insuffisantes. C'est à peine s'il s'était prononcé sur une partie considérable de sa tâche : comment il entendait utiliser le Doubs depuis Montbéliard jusqu'à Dôle. Il ne donnait ni plan arrêté sur le système à suivre, ni devis des travaux, ni aperçu des dépenses. Comme ingénieur enfin il n'avait que sa réputation militaire à offrir. Aussi conçoit-on que l'abbé Terray ait, comme ses prédécesseurs, fait la sourde oreille à la demande du privilége. Cependant il n'y a pas à se dissimuler qu'à partir de ce moment La Chiche rencontra une opposition systématique qu'il n'avait pas trouvée au début, et qu'une lutte de personnes, doublée d'une rivalité de corps, vint compliquer dès lors cette question déjà si embarrassée.

Nous avons vu que M. Bertin avait chargé M. de Lacoré, intendant de Besançon, de faire examiner le troisième mémoire de La Chiche par M. Bertrand, chef du service des ponts et chaussées de Franche-Comté. Cet ingénieur ne paraît pas avoir eu le temps d'examiner les travaux de l'officier du

[1] Malgré la formation d'une Compagnie, ce canal n'avançait pas; on disait même que dans des besoins pressants le gouvernement s'était servi des fonds fournis par la Compagnie (Note de La Chiche.)

génie, mais il s'attaqua directement à la question elle-même, et adressa en 1774 à l'administration un premier rapport sur la possibilité, les avantages et la dépense probable du projet qu'on l'avait chargé d'examiner. Ce premier mémoire fut suivi en 1777 de deux autres plus détaillés et présentant une véritable base d'appréciation. Dans tous les trois il appuyait particulièrement sur la nécessité d'exécuter avant tout la partie inférieure de la ligne, la dérivation de Dôle à Saint-Jean-de-Losne que La Chiche venant précisément d'abandonner dans son quatrième mémoire. Dès ce moment s'ouvre entre ces deux hommes également honorables, une lutte que Bertrand n'avait point cherchée, il faut le dire, mais qu'il accepta résolûment quand elle s'offrit à lui, et dans laquelle l'un et l'autre adversaire apportèrent leurs aptitudes et leurs allures spéciales. La Chiche, l'homme d'initiative et de premier jet. sa passion, son infatigable activité; Bertrand, l'ingénieur consommé, le fonctionnaire qui n'agit que sur ordre, son application, sa science et son expérience pratique [1].

La Chiche se sentant menacé sur un terrain qu'il s'était habitué à regarder comme sa propriété, s'adressa à l'abbé Terray pour obtenir un secours qui lui permît de se livrer à des études plus approfondies. Celui-ci le renvoya à M. Trudaine, contrôleur des finances, qui sortait des ponts et chaussées, et qui, pour ce motif peut-être, ne donna point de suite à sa demande. Il ne fut pas plus heureux auprès du ministre de la guerre, qui le renvoyait à son collègue des finances [2]. La lutte devenait ainsi singulièrement inégale pour

[1] En 1778 le projet de La Chiche fut communiqué par M. le baron d'Autigny, prêteur royal. à l'ammeister de Strasbonrg, M. Franck, et par celui-ci au corps des marchands de cette ville, qui en délibéra immédiatement, et y donna son entière approbation, en date du 28 décembre 1778. Spindler, Archives de l'ancien corps des marchands de Strasbourg, dans l'exposé des travaux de la Chambre de commerce. Strasbourg 1861, p. 60.

[2] Mémoire sur mes démarches au sujet de la jonction du Rhône au

La Chiche. Son rival, il est vrai, ne recevait pas plus que lui d'indemnité, et ne touchait pas d'autres émoluments que ceux de sa place; mais il se trouvait sur les lieux, à la tête d'un service organisé, et il avait ainsi le double avantage des aptitudes spéciales et des ressources matérielles. La Chiche n'avait pour lui que sa volonté de fer, son dévouement absolu à son idée, et son infatigable activité.

Pendant que La Chiche se consumait ainsi en efforts impuissants, Bertrand continuait des études pour lesquelles il commençait à se passionner à son tour. Il fit imprimer séparément et à ses frais les plans et devis estimatifs de la dérivation entre la Saône et le Doubs, de Dôle à Saint-Jean-de-Losne, et en 1779 il fournit une estimation de la dépense totale du canal qui s'élevait à la somme de dix millions de livres tournois. Cette estimation lui paraissait même devoir excéder la valeur réelle des travaux. Il n'avait pu arriver à ce sujet à toute la précision voulue, par le manque d'autorisation suffisante, et faute surtout de négociations avec le prince de Montbéliard, sur le terrain duquel passait une partie du canal projeté. Il n'avait pu faire qu'en masse les toisées et les nivellements généraux sur cette portion du parcours. A partir de Montbéliard il proposait de suivre le Doubs, de conserver, en leur donnant une meilleure forme, les barrages que l'industrie privée y avait établis peu à peu, d'en augmenter même le nombre, pour maintenir le niveau d'eau voulu, sauf à établir des canaux de dérivation dans les parties absolument trop basses.

La Chiche, qui se sentait de plus en plus débordé, vit qu'il était temps de faire un grand effort. Ne recevant point de secours du gouvernement, il résolut de faire à ses frais les études nécessaires, et d'y consacrer au besoin sa modeste

Rhin. Manuscrit de La Chiche (daté de Belfort, 15 juillet 1783). Bibliothèque de Dôle.

fortune. Dans un mémoire adressé quelques années après au ministre de la guerre, il rappelle lui-même, en termes émus, cette laborieuse campagne : « Le ministre sait que désespéré « des refus que j'éprouvais de toutes parts, après avoir « vendu mon patrimoine, je me déterminai au mois d'août « 1780 à aller, avec un marinier expérimenté, faire les « reconnaissances sur le Doubs, depuis Besançon jusqu'à la « rivière de Montbéliard; que je visitai les Vosges et les « avances du mont Jura pour mesurer les eaux nourricières « de mon projet de partage; que j'en levai la carte et en pris « le nivellement, et qu'après avoir parcouru à pied, et à mes « frais, à l'âge de plus de soixante ans, un intervalle de passé « 60 lieues, en partie par des chemins et des gîtes affreux, « je revins à Besançon tellement excédé de fatigues, que j'en « tombai sérieusement malade. [1] »

De cette tournée sortit son cinquième mémoire de 1782 [2], qui reproduit son premier travail de 1753 avec des additions considérables. C'est une étude très détaillée, où pour la première fois on trouve un véritable examen du terrain. Malheureusement cet examen se ressentait des circonstances peu favorables dans lesquelles La Chiche avait dû l'entreprendre. Le bief de partage y est parfaitement tracé; mais de là jusqu'au Doubs les données sont beaucoup plus vagues. C'est ainsi que, d'après l'estimation de La Chiche, «à en juger par la nature du terrain », 7 sas devaient suffire pour relier cette rivière au point de partage, tandis qu'il n'en a pas fallu moins de 18. Evidemment il n'avait point étendu ses opérations à cette partie du tracé, sur laquelle du reste Bertrand n'avait également réuni que des données incomplètes. Mais le véritable point vulnérable du mémoire de La Chiche était le

[1] Mémoire de mes démarches au sujet de la jonction du Rhône au Rhin. 1783. Manuscrit. Bibliothèque de Dôle.

[2] Manuscrit à la bibliothèque de Dôle.

système qu'il proposait d'appliquer à la navigation du Doubs.

La Chiche soutenait d'après César [1], Strabon [2], Gollut [3], Chifflet [4] et les diplômes de plusieurs de nos rois [5], que le Doubs avait été navigable autrefois jusqu'à Mandeure, et que ce n'était que depuis le VIII[e] siècle que les seigneurs féodaux et les communautés religieuses, par l'établissement des barrages et des moulins, y avaient détruit la navigation [6]. Il prétendait qu'en enlevant ces écluses, et en rendant au Doubs son ancien lit, on le remettrait dans son premier état, et que dès lors il redeviendrait navigable comme auparavant.

En un sens, au pied de la lettre, La Chiche avait raison; mais c'était là une thèse d'historien plutôt que d'ingénieur. L'idée de détruire toutes les usines le long de la rivière n'était point sérieuse [7]; et, au lieu de recueillir dans les livres les témoignages d'une ancienne navigation du Doubs, que personne ne révoquait en doute, La Chiche eût mieux fait de

[1] César parle bien de bateaux naviguant sur la Saône, Bell. Gall. I. 16; mais il ne dit rien de semblable à propos du Doubs.

[2] Strabon, IV, 1.

[3] Mémoires de la République séquanoise, par Gollut, vicomte Mayeur de Dôle. Dôle 1592.

[4] Chifflet, Vesontio, et histoire de l'abbaye de Tournus.

[5] Louis-le-Débonnaire en 816 concède aux religieux de l'île Barbe près de Lyon, le droit d'entretenir 3 bateaux sur le Rhône, la Saône et le Doubs. Charles-le-Chauve en 875, Louis d'Outremer et Henri I[er] en 1059 accordent à l'abbaye de Tournus le droit de naviguer et commercer en toute franchise sur les mêmes cours d'eau.

[6] Le premier moulin avec barrage en pierre sur le Doubs dont l'histoire fasse mention, est celui de Tarragnoz-sous-Besançon, que l'archevêque Hugues donna au chapitre métropolitain en 1041. Dunod, Histoire du comté de Bourgogne. T. 2, p. 595

[7] En 1786, il y en avait 16, rien que de Rivotte sur Besançon, jusqu'à Dôle, représentant une valeur de 1,540,000 livres (Grillet, Mémoire sur divers objets qui intéressent la province et la capitale de Franche-Comté. Besançon 1786, ch. 2).

se rendre compte en ingénieur de ce que pouvait être cette navigation, si on essayait de la rétablir dans les mêmes conditions.

« Je n'ai vu dans aucun de ses mémoires, dit à ce sujet « M. Corne[1], qu'à l'appui de son système il eût présenté un « jaugeage des eaux basses du Doubs, et indiqué à quelle « section il voulait réduire cette rivière en raison de sa « déclivité, pour avoir en tout temps les cinq pieds d'eau « qu'il entendait procurer. Je n'ai vu également nulle part « qu'il eût parlé de la vitesse qu'auraient les eaux de son « Doubs régénéré. Mais connaissait-il la relation qui existe « entre ces divers éléments? Il est au moins permis d'en « douter; car, s'il en eût fait l'application, il se serait convaincu « que son système ne valait rien pour le Doubs. » Aussi Bertrand, qui soutenait qu'il fallait au contraire augmenter le nombre des barrages, n'eut-il pas beaucoup de peine à montrer combien peu la navigation poursuivie par La Chiche eût répondu aux besoins modernes, et à relever tout ce qu'il y avait de chimérique dans l'idée de « rendre la rivière à son lit primitif et à sa pente naturelle qui varie de 4 à 8 pouces par cent toises. Cela ne mérite pas, ajoute-t-il, une discussion ou une réponse sérieuse[2]. »

Le mémoire de La Chiche était adressé au ministre de la guerre, qui chargea le directeur général du dépôt de la guerre, M. de Vault, de l'examiner et de lui en rendre compte. Celui-ci ne le trouva pas assez détaillé, et malgré un nouveau mémoire daté de Belfort, 16 juillet 1783[3], dans lequel La Chiche retraçait tout ce qu'il avait fait jusque-là pour le canal, le résultat fut un ajournement et un refus de secours.

[1] Corne, Notice historique sur le canal du Rhône au Rhin, p. 21. M. Corne est en général très sévère pour La Chiche.

[2] Bertrand, Système de navigation fluviale, 1793.

[3] Mémoire sur mes démarches au sujet de la jonction du Rhône au Rhin. Manuscrit. Bibliothèque de Dôle.

Tout autre que La Chiche eût été découragé; sa réception comme membre de l'Académie de Besançon, qui eut lieu la même année [1], n'était qu'une faible compensation à tant de déboires. Néanmoins cet homme singulier ne se tint point encore pour battu; sa foi en lui-même et en la justice de sa cause resta entière, et il se prépara aussitôt à reprendre la lutte sur un autre terrain.

Pendant ce temps Bertrand avait, lui aussi, rencontré des difficultés, et cela d'un côté d'où il ne les attendait guère. Les Etats de Bourgogne avaient décidé de barrer le Doubs sous Choisy, et de le conduire près de Saint-Symphorien dans la Saône, afin d'améliorer la navigation sur cette dernière rivière. Il en résulta de longues négociations, dans lesquelles l'intendant de Franche-Comté intervint activement, et où Bertrand se heurta plus d'une fois aux prétentions un peu égoïstes des ingénieurs bourguignons, Gauthey et Antoine. « Si la navigation de Bourgogne, lui disaient-ils un peu brutalement dans une entrevue ménagée entre eux à Besançon par l'intendant, pouvait se passer des eaux du Doubs, elle pourrait aussi se passer d'un canal de communication avec cette rivière. » Après bien des démarches, Bertrand se rendit lui-même aux Etats de Bourgogne, qui finirent enfin par admettre ses vues. Le 20 janvier 1783 ils décidèrent qu'au lieu de détourner le Doubs, on établirait un canal de cette rivière à la Saône entre Dôle et Saint-Symphorien. Bertrand devait être chargé des travaux en Franche-Comté et Gauthey en Bourgogne; les Etats de cette province devaient y contribuer pour un tiers. Le 25 septembre de la même année, un arrêt du Conseil sanctionna cet arrangement, et ordonna l'ouverture des travaux, d'après les plans de Bertrand, sur cette partie de la ligne, qui reçut le nom de

[1] 14 mai 1783 Il était alors chevalier de Saint-Louis. Son discours de réception roula encore sur le canal.

canal de Franche-Comté. L'adjudication eut lieu dès le commencement de 1784, pour 610,000 livres tournois; l'allocation annuelle à fournir par le Trésor royal était fixée à 100,000 livres [1]. L'entreprise entrait enfin dans la phase d'exécution.

La Chiche, comme on pense bien, réclama vivement; il accusa Bertrand de ne pas se contenter de combattre ses idées, mais encore de se les approprier, en conduisant le canal de Franche-Comté par le tracé même reconnu et indiqué par lui, La Chiche, dès 1753. L'imputation était injuste: non-seulement l'idée du canal une fois admise, il n'y avait point à hésiter sur le tracé, mais cette idée même, à tout prendre, n'appartenait pas à La Chiche; le magistrat de Dôle l'avait mise en avant dès 1719, Du reste, La Chiche l'avait abandonnée depuis dans son mémoire de 1774, et Bertrand, de son côté, affirmait sur l'honneur de n'avoir point eu connaissance des mémoires antérieurs de La Chiche, à l'époque où il arrêta lui-même son projet.

Ne trouvant point d'appui auprès du gouvernement, La Chiche se décida à en appeler au public. En 1790 il publia son « Prospectus d'un canal de navigation de 25 lieues de longueur qui, en liant la jonction du Rhône et de la Saône à la Loire avec celle du Rhin au Danube, ferait communiquer, par les frontières de l'Alsace et de la Franche-Comté, toutes les mers de l'Europe. » Le titre même de ce mémoire en indique le caractère. Ce n'est point une étude à l'adresse des gens du métier. La partie technique n'est qu'une reproduction abrégée du mémoire de 1782; le reste appartient à l'archéologie [2]. Entre autres points, il y revient sur ce qui avait le

[1] A partir de 1786 cette allocation fut réduite à 50.000 livres. Ce n'est que dans le courant de 1791 que le ministre de l'intérieur fit reporter sur l'état des dépenses le canal de Franche-Comté pour 100,000 livres.

[2] Cette manière de traiter la question qui était dans les habitudes d'esprit de La Chiche, lui était malheureusement aussi imposée par ses difficultés de situation. Faute de ressources, il se voyait obligé à

plus choqué dans son mémoire de 1782: l'idée de supprimer tous les moteurs hydrauliques le long du Doubs. Il affirme que la destruction des barrages n'entraînera pas celle des usines, et il renvoie à un moyen tenu secret, de l'invention d'un sieur Fréminet[1]. L'année suivante, 1791, il fit imprimer sa *Communication des mers de l'Europe par le département du Haut-Rhin*[2]. C'était, comme la publication précédente, une reproduction sous une forme différente et souvent abrégée de son mémoire de 1782 Le but de La Chiche avait été atteint.

travailler plus sur les livres que sur le terrain. Il avait entrepris à cet effet d'assez vastes recherches embrassant la canalisation de l'Europe entière. La bibliothèque de Dôle conserve de lui deux manuscrits, l'un de deux feuillets, traitant de la jonction du Rhin et du Danube, entreprise par Charlemagne, pour lequel Schœpflin lui avait fourni les documents; l'autre de quatre-vingt-deux pages, in-folio, intitulé : *Tableau des communications navigables, exécutées, entreprises, projetées ou à examiner entre les principaux fleuves et rivières de l'Europe.*

[1] Cette étrange assertion, au sujet de laquelle La Chiche ne s'est jamais bien expliqué, se retrouve parmi les notes manuscrites mises par lui en marge d'un *Mémoire sur divers objets intéressant la province et la capitale de la Franche-Comté, par Grillet,* qui se trouve à la bibliothèque de Dôle. L'auteur du mémoire défendait, à propos du Doubs. les idées de Bertrand; La Chiche écrit en marge : « Il n'est pas question de détruire les moulins, mais seulement les barrages. » — Ces notes jettent un singulier jour sur l'état d'irritation dans lequel il se trouvait alors; elles sont très âpres, et on rencontre à chaque pas « ignorance crasse » et autres vivacités de ce genre

[2] A cette époque sa situation de fortune paraît embarrassée. Parmi les documents que conserve la bibliothèque de Dôle se trouve un *Précis des mémoires présentés à M. le maréchal de Ségur, à M. le comte de Brienne et à M. le comte de Puységur, par M. La Chiche, brigadier des armées du roi, ancien chef de brigade au corps royal du génie, commandant honoraire des gardes nationales parisiennes du district du Val-de-Grâce.* Ce précis, auquel est joint un mémoire de doléances manuscrit, présente une biographie complète de La Chiche pendant son service actif. Nous y voyons qu'il avait été mis à la retraite en 1785 avec 3000 livres de pension, réduites à 2100 livres en suite d'un arrêté du Conseil du 13 octobre 1787; que ce reste, dont le paiement était considérablement différé, devait subir en outre la retenue de un douzième pendant trois ans.

l'opinion s'était émue : l'Académie de Besançon, la Chambre de commerce de Lyon, le corps des marchands de Strasbourg, les négociants de Marseille et la Commission intermédiaire d'Alsace s'étaient successivement prononcés en faveur de son projet. « C'est ainsi, dit un de ses adversaires décidés [1], « que La Chiche rendait un service immense. Par ses actives « et persévérantes démarches, il avait appelé l'attention du « gouvernement, et la tint toujours soutenue sur le canal du « Rhône au Rhin. Il excitait les corps influents du commerce, « il entraînait l'opinion publique en faveur de cette nouvelle « voie de communication : c'était infailliblement en assurer « l'exécution tôt au tard. »

Après le retentissement que La Chiche venait de donner à cette affaire, il était impossible qu'elle ne fût pas évoquée par l'Assemblée nationale. En effet, le Comité de l'agriculture et du commerce soumit la question à la Commission mixte d'ingénieurs civils et militaires instituée en vertu de la loi du 19 janvier 1791 sur l'organisation de l'administration des ponts et chaussées, et celle-ci, tout en rendant hommage au zèle et au talent du général La Chiche, se prononça le 28 juin 1791 en faveur du projet de Bertrand : « Des deux « systèmes présentés, concluait-elle, l'un de détruire toutes « les digues des usines pour laisser à la rivière son cours « naturel, l'autre de conserver les usines, en donnant à leurs « digues une meilleur forme, et en rachetant les chutes par « des parties de canaux de dérivation et des écluses avec « sas, c'est le deuxième qui nous paraît devoir être adopté. » Le 2 septembre de la même année, M. Regnault d'Epercy, député du Jura. déposa son rapport qui concluait dans le même sens. Après avoir fait ressortir l'immense utilité de cette entreprise, qui devait dépasser de beaucoup celle du canal du Languedoc, il s'attachait à faire ressortir les mérites respectifs

[1] Corne. Notice historique sur le canal du Rhône au Rhin, p. 15.

des deux rivaux. « M. La Chiche vous fait une peinture « touchante des obstacles sans cesse renaissants que son zèle « a éprouvés; il attribue à ce même zèle la perte de son état, « une retraite forcée qui l'a dépouillé du grade de maréchal- « de-camp, auquel ses services lui donnaient droit de pré- « tendre; il sollicite en sa faveur le droit de priorité et « d'invention....... Il n'a cessé, depuis 1744, de suivre « cette grande idée; il a fait des sacrifices de tous genres, et « particulièrement d'une partie de sa fortune; la Nation doit « l'en dédommager, puisque ces sacrifices ont été faits à « l'utilité publique. — M. Bertrand mérite également la recon- « naissance de la Nation: c'est par ordre du gouvernement « qu'il a travaillé à cet important projet de navigation; mais « il n'a reçu aucune augmentation de traitement, et ses « appointements n'ont pas suffi aux dépenses qu'il lui a « occasionnées. Il a déjà fait un travail immense; toute son « ambition a été d'être utile à l'Etat. » Quant à la demande faite par La Chiche de lui confier la direction du travail, le rapport ajoutait : « Votre Comité rend justice à son zèle, mais « vous avez déjà rejeté sa proposition par la loi du 19 janvier « dernier sur l'organisation des ponts et chaussées; et, quand « même cette loi n'aurait pas été portée, comment pourrait- « on confier à un particulier isolé la conduite d'un ouvrage « aussi important? Quelques talents qu'on lui suppose, quelque « connaissance qu'il ait du local, ils disparaîtront avec lui, « et son âge avancé ne lui permet pas d'ailleurs l'espoir de « voir la fin de cette entreprise; aussi il ne peut exister « aucune difficulté sur cet objet, et votre Comité croit les « avoir toutes levées en vous proposant d'accorder à M. La « Chiche une indemnité qui lui a paru juste.

« D'après cette loi du 19 janvier, peut-on renvoyer à « d'autres qu'à l'administration centrale des ponts et chaussées « l'exécution du projet? C'est un inspecteur qui en est « l'auteur; ce projet est le seul reconnu praticable par la

« Commission. Celui de M. La Chiche au contraire, suivant « cette même Commission, est opposé à toutes les règles de « la navigation : il rendrait celle du Doubs impraticable « excepté dans les crues d'eau ; il est destructeur des usines « qui existent sur cette rivière, et qui font la richesse de cette « contrée ; il augmenterait considérablement la dépense, soit « par la suppression de celles qui appartiennent à la Nation, « soit par les indemnités qui seraient dues aux propriétaires « des autres. Personne enfin ne peut mieux que cet inspec- « teur, qui en a fait tous les détails, poursuivre ce projet et « en suivre l'exécution. » Suivait un projet de décret en « sept articles, portant :

« 1° Les travaux commencés pour établir le canal de « jonction du Rhône au Rhin, dans la partie entre la Saône « et le Doubs, depuis Dôle à Saint-Symporien, au-dessus de « la ville de Saint-Jean-de-Losne, seront continués jusqu'à « leur entière perfection, en conformité et aux termes de « l'arrêt du Conseil du 25 septembre 1783.

« 2° Le surplus dudit canal par les rivières du Doubs, de « l'Haleine, de la Largue et de l'Ill, avec une branche jusqu'à « Bâle par Huningue, sera entrepris aux frais de la Nation, « d'après les plans et devis commencés par le sieur Bertrand, « inspecteur général des ponts et chaussées, en suite des « ordres à lui adressés par le gouvernement le 5 septembre « 1773, sauf néanmoins les corrections et changements qui « pourront être jugés nécessaires.

« 3° Attendu que lesdits plans et devis n'ont pu être faits « avec toute la précision nécessaire dans toute l'étendue dudit « canal, dont une partie doit traverser les Etats du prince « comte de Montbéliard, en suivant la rivière d'Haleine dans « une longueur d'environ sept mille toises, il sera fait fonds « par la Trésorerie nationale, sous la responsabilité du « ministre de l'intérieur, d'une somme de vingt mille livres « pour l'entière exécution du projet général de ladite navi-

« gation, et le roi sera prié de donner les ordres nécessaires « pour entamer et suivre toutes négociations avec le prince « comte de Montbéliard, pour que ladite partie du canal soit « comprise dans le projet général de jonction, et que la « liberté du commerce et du transmarchement y soit réci- « proquement assurée.

« 4° Le devis et détail estimatif des ouvrages à faire suc- « cessivement par parties et en différents endroits dudit « canal, sera présenté par l'administration des ponts et « chaussées à l'Assemblée nationale législative, qui détermi- « nera chaque année les fonds à y employer.

« 5° En ce qui concerne les parties d'ouvrages dépendants « dudit canal qui pourront intéresser la sûreté des places ou « celle des frontières, les projets en seront examinés dans « une assemblée mixte des ponts et chaussées et du génie « militaire, pour, le résultat de cet examen être porté aux « comités militaire et des ponts et chaussées de l'Assemblée « nationale, et, sur les rapports desdits comités, être statué « ce qu'il appartiendra.

« 6° Le canal sera dénommé *canal du Rhône au Rhin.*

« 7° L'Assemblée nationale charge son président de témoi- « gner aux sieurs La Chiche et Bertrand la satisfaction de « l'Assemblée de leur zèle à avoir suivi un projet aussi im- « portant; et, attendu que le sieur La Chiche a fait de grands « frais pour se procurer les connaissances nécessaires à la « perfection de cette entreprise, il lui sera payé, en vertu du « présent décret, par la Trésorerie nationale, une somme de « douze mille livres par forme d'indemnité. »

Le décret fut voté; quelques semaines après la Constituante se séparait pour faire place à l'Assemblée législative, et tout se trouva remis en question.

La Chiche en profita pour élever de nouvelles réclamations; Bertrand y répondit en publiant sont *Projet du canal à continuer pour la jonction du Rhône au Rhin.* (Mars 1792.)

En tête de ce mémoire, qui contenait une étude détaillée du canal sur toute sa longueur, y compris l'embranchement sur Huningue, il se justifiait de nouveau de l'inculpation de s'être approprié les projets de La Chiche; il affirmait sur l'honneur « n'avoir reçu aucune pièce, aucun renseignement « à ce sujet (projets de La Chiche antérieurs au mémoire de « 1778) autres que ceux que M. La Chiche lui avait fait « signifier lui-même par la voie, soit des ministères, soit de « l'impression. »

Il ajoutait : « Ou plutôt, au lieu de tant disputer, et sur le « droit, et sur le fait, et sur la science, qu'il mette également « au jour son plan général; qu'il donne sans mystère les « moyens sûrs qu'il annonce, pour rétablir le Doubs dans « son lit primitif, pour le rendre navigable en détruisant « tous ses barrages, et pour détruire ses barrages en conser« vant ses riches et nombreuses usines, alors tout le monde « pourra nous juger, et, s'il tient sa parole, je fais serment « de me condamner moi-même, en le comblant d'éloges et en « me retirant. »

La Chiche ne pouvait pas accepter ce défi, et dans ses observations au mémoire de Bertrand, il en convient avec franchise : « Le gouvernement, dit-il, m'ayant refusé tous les « moyens, soit directs, soit indirects, de prendre les détails « nécessaires pour l'application dont il s'agit aux circonstances « locales, je ne pouvais travailler qu'à établir une théorie. »

L'aveu était dur à faire, on en conviendra, après 48 ans d'efforts et de polémique. Heureusement pour La Chiche, certaines de ses idées répondaient singulièrement aux préoccupations du jour. Il avait donné une grande place aux considérations militaires qui se rattachaient au tracé du canal, et il faisait ressortir son importance au point de vue de la défense du territoire. « Le plan du bief de partage, dit M. Corne[1],

[1] *Notice historique sur le canal du Rhône au Rhin*, p. 26.

« offrait moins un canal qu'une ligne de fortification traitée « suivant les règles de l'art de la guerre. » Or, tout retentissait alors du bruit des armes. A l'insolente déclaration de Pilnitz, qui cachait mal les jalousies et les convoitises germaniques, la France avait répondu par la guerre. Aussi le rapporteur du nouveau comité de l'agriculture et du commerce, le député Lequinis, qui parlait au bruit du canon de Longwy et des journées de septembre, fut-il très favorable à La Chiche. Il s'arrêta bien plus que ne l'avait fait Regnault d'Epercy à l'importance stratégique du canal, dans lequel il se plaisait à voir « une immense ligne de fortification courant de Strasbourg à Marseille. » La discussion aboutit le 6 septembre 1792 à un décret en six articles, qui reproduisait à peu près les dispositions de celui de l'année précédente (l'indemnité de 12,000 livres comprise), sauf qu'il était moins explicite en faveur de Bertrand, et qu'en chargeant simplement le pouvoir exécutif de faire prendre toutes les mesures préparatoires qui permissent à l'Assemblée de statuer d'une façon définitive, il laissait une porte ouverte aux espérances de La Chiche. L'article 5 portait que « l'Assemblée nationale, reconnaissante « du zèle et du désintéressement que les sieurs La Chiche, « maréchal-de-camp[1], ancien officier du génie militaire, et « Bertrand, inspecteur général des ponts et chaussées, ont « montrés constamment dans la suite des travaux relatifs à ce « projet, déclare qu'elle est satisfaite de leur zèle et de leurs « talents, et que leurs noms seront inscrits au procès-verbal « de ses séances comme citoyens bien méritant de la patrie. »

Aussitôt les départements intéressés adressèrent de vives réclamations au ministre de l'intérieur Roland, et insistèrent pour l'ouverture immédiate des travaux. Le ministre hésita d'abord à prendre la chose sur lui; Bertrand était alors en

[1] La Chiche avait donc été admis à ce grade depuis son mémoire présenté à l'Assemblée nationale en 1791.

mission en Corse. Ce ne fut qu'en janvier 1793 qu'il se décida à lui donner l'ordre d'agir, après en avoir avisé ses collègues de la guerre et des affaires étrangères. Aidé de six élèves et ingénieurs adjoints, Bertrand commença immédiatement les opérations sur le terrain.

La Chiche, armé du dispositif du décret de septembre, s'adressa au ministre de la guerre Bouchotte, qui demanda des explications au nouveau ministre de l'intérieur Garat. Celui-ci répondit que Roland avait cru devoir agir sur les sollicitations réitérées des départements du Jura, du Doubs et du Haut-Rhin; qu'il en avait averti ses collègues; que les travaux qui étaient en train de s'exécuter n'étaient que provisoires et ne contrevenaient par conséquent pas à la loi de septembre; qu'on pouvait du reste avoir une certaine confiance dans les décisions réitérées des ministères de la guerre et des finances et dans le jugement de la Commission mixte du 28 juin 1791, qui tous avaient suffisamment établi la supériorité des plans du citoyen Bertrand. Bouchotte se tint pour satisfait, mais non La Ciche. Le 31 juillet 1793 il adressa à la Convention une « Pétition pour interrompre les opérations des ingénieurs des ponts et chaussées, commencées d'après les ordres du ministre Roland, et faire examiner publiquement les deux projets de Bertrand et Lachiche. »

Bertrand y répondit par une « Adresse contre la pétition du général de brigade La Chiche. » Dans ce mémoire Bertrand prétend que les idées de La Chiche sont anciennes, et que la découverte du point de partage, qu'il ne lui conteste cependant pas ouvertement, n'a rien de bien merveilleux. « Vos premiers mémoires, dit-il, sont datés de 1753. Or, en 1754, l'ingénieur en chef d'Alsace a, de son côté, reconnu tout cela. » Cette fois l'injustice était du côté de Bertrand. Certes, la détermination du point de partage dans les conditions où la fit La Chiche en 1744, l'intuition nette et sûre par laquelle, à 25 ans, il en embrassa toutes les conséquences, et

l'énergie avec laquelle il se mit à les poursuivre, n'étaient pas le fait du premier venu. Quant à la reconnaissance faite par Noblat et Clinchamps, à laquelle Bertrand fait allusion, elle n'aboutit pas exactement aux mêmes conclusions, et il est à peu près certain qu'elle avait été provoquée par le bruit qui s'était fait autour des premiers travaux de La Chiche. Aussi ce dernier, dans la réfutation très vive dont il fit suivre l'adresse de Bertrand, n'eut-il pas de peine à se justifier sur ce point.

Un contre-ordre ministériel avait fait interrompre les opérations; elles ne devaient pas être reprises de sitôt. La Révolution était arrivée à cette période de son histoire où elle ne paraît plus avoir de forces que pour combattre au dehors et se déchirer au dedans. Bertrand semblait en avoir le pressentiment : c'est moins pour ouvrir de nouvelles instances, que pour défendre encore une fois son système, qu'il adressa au ministre le 1er septembre 1793 son beau mémoire intitulé : *Système de navigation fluviale*[1].

Un dernier triomphe, mais bien éphémère, était cependant encore réservé à La Chiche. Le 24 fructidor an III, à la suite d'un *Rapport sur la navigation générale intérieure de la République*, présenté à la Convention au nom des comités de l'agriculture, des arts et des travaux publics par le citoyen B. Marragon, représentant de l'Aude, il fut enjoint à La Chiche de se rendre sur les lieux, « à l'effet de procéder à l'achèvement des travaux préliminaires dudit canal », appelé maintenant *canal de l'Est*. La fin du rapport est remarquable : « Vos « comités actuels rendent la même justice à ces deux ingénieurs. « Ils ont bien senti que la faute ne venait pas des individus; « mais que le vice était inhérent à l'existence des deux corps,

[1] Ce mémoire, quoique faisant essentiellement partie du dossier du canal, fut adressé par le ministre à tous les ingénieurs des ponts et chaussées à cause de son utilité générale. Bertrand en fit une nouvelle édition en 1804.

« dont les rivalités ont été si souvent nuisibles à la chose « publique. »

C'est ici que s'arrête cette longue lutte entre ces deux hommes, dont il est difficile de dire si elle a plus servi ou nui à l'œuvre du canal. Le décret du 24 fructidor resta lettre morte : quelques mois après, 24 brumaire an IV, la Convention se séparait, et ce n'était pas au Directoire, au milieu de ses embarras financiers, et de la décomposition irrémédiable qui semblait s'être emparé de tout l'organisme issu de la Révolution, qu'il devait être donné de continuer cette entreprise. Quand plus tard le Consulat viendra reprendre l'œuvre interrompue, nous retrouverons Bertrand, non plus agissant en première ligne, mais de loin comme juge; c'est sous sa haute direction et d'après ses idées que le canal sera repris par ses élèves, et au point de vue technique il en aura été incontestablement le créateur. Quant à l'homme qui seul, sans mission et sans ressources, s'en était fait le promoteur enthousiaste, il ne reparaît plus sur la scène : le nouveau pouvoir n'aimait point les discussions, ni les interventions extra-officielles; d'ailleurs les infirmités de l'âge avaient dans l'intervalle brisé La Chiche, et avaient eu enfin raison de cette indomptable volonté [1].

Et. Barth.

[1] La Chiche mourut à Paris le 22 vendémiaire an XI, âgé de 83 ans

(La fin à la prochaine livraison.)

BRUMATH

OU

LA CITÉ DES TRIBOQUES[1]

Les ruines de l'ancien *Brocomagus*, aujourd'hui Brumath, situé à trois lieues de Strasbourg, m'ont fourni depuis peu un monument intéressant pour l'histoire d'Alsace. J'y ai découvert une colonne antique de pierre rouge, qui a six pieds de haut sur un pied de diamètre, avec une inscription bien conservée, gravée en lettres onciales de quatre pouces, dont les traits sont tels qu'on les tirait dans le siècle où elle fut dressée. Voici ce qu'elle porte :

IMP. CAES. PUB
LIO. LICINIO
VALERIANO. PIO
FELICI. INVICTO
AUGUSTO. CIV.
TRIBOCORUM

Cela veut dire que la communauté des Triboques a érigé ce monument en l'honneur de l'empereur Valérien, dont on a

[1] Le mémoire suivant est une dissertation du savant Schœpflin sur un monument des Triboques, lu devant l'Académie des inscriptions, le 21 février 1738, et extrait du XV[e] volume de l'ancienne collection des Mémoires de cette Compagnie. — Voyez encore : *Alsat. illust.*, tome 1[er], p. 550 ; Ravenez, tome III, p. 184 et suiv., et planche XVII, p. 171 ; *Museum Schœpflini*, p. 27.

ajouté les éloges ordinaires de Pieux, d'Heureux et d'Invincible.

Cette découverte fait revivre un monument précieux de l'ancienne Alsace, érigé par un vœu solennel et général de toute la nation, à l'honneur de son souverain, dans une des principales villes, et même dans le cœur de sa patrie.

Elle fixe l'habitation d'un ancien peuple belliqueux et conquérant, qui a élevé ses trophées d'une des plus puissantes et des plus respectables nations des Gaules, les Médiomatriciens.

Le titre et les noms de Valérien n'ont rien de singulier dans cette inscription. Il y est appelé *Publius Licinius*, comme sur les médailles et sur les marbres. Onuphre cite une inscription où il y a *P. Aurelius Licinius Valerius Valerianus.*

Les éloges qui suivent son nom sont les mêmes dont on s'est servi dans les monuments publics; ainsi, nous ne nous arrêterons qu'aux deux derniers mots. qui fourniront matière à plusieurs réflexions.

Les lettres CIV. ne sauraient être expliquées que par *Civitas;* or, *Civitas Tribocorum* étant la même chose que *Cives Triboci*, il y faut suppléer par le verbe *posuit*, ou *dicavit.*

Les deux derniers mots de cette inscription, malgré leur clarté apparente, ne laissent pas d'être susceptibles de deux sens, l'un relatif à toute la nation des Triboques, l'autre en particulier aux habitants de l'ancien *Brocomagus*, ville des Triboques, qui pouvait avoir eu, outre ce nom ordinaire, celui de *Civitas Tribocorum.* Nous trouvons en effet le mot *Civitas* dans l'une et l'autre signification. Si toute la nation helvétique a été appelée par Jules César *Helvetia Civitas*, tout le corps des Triboques a pu être également appelé *Civitas Tribocorum.*

Les marbres fournissent plusieurs expressions, comme *Civitas Bojorum*, *Menapiorum*, *superioris provinciæ Illy-*

rici[1], etc., qui ont sûrement désigné les nations entières des Boïens, des Ménapiens, de l'Illyrie supérieure. D'un autre côté, l'on ne saurait contester non plus que la ville d'Autun en particulier ne soit aussi appelée par le même César, *Æduorum Civitas*, dont le nom ordinaire était *Augustodunum*. Celle de Besançon, nommée communément *Vesontio*, fut désignée par le même auteur et par les Inscriptions, sous le nom de *Civitas Sequanorum*. *Aventicum* était aussi connu par celui de *Civitas Helvetiorum*, et *Noviomagus* par celui de *Civitas Nemetum*. Il faut remarquer néanmoins que ce n'étaient régulièrement que les capitales qui, avec leur nom propre, portaient celui de la nation dont elles étaient le chef-lieu ; remarque qui nous fait prendre notre parti. L'histoire ancienne ne nous ayant laissé aucun vestige que les Triboques aient eu une capitale, ou que *Brocomagus* l'était, nous pouvons croire que *Civitas Tribocorum* ne désigne pas ici en particulier l'ancienne ville de Brumt, mais toute la communauté de Triboques, et par conséquent que c'est elle qui a fait dresser à l'honneur de l'empereur le monument en question.

En effet, si une ville de cette nation devait être décorée du titre de *Civitas Tribocorum*, c'était l'ancien *Argentoratus* qui pourrait plutôt en avoir été le chef-lieu. C'est là que l'*Itinéraire* d'Antonin fait aboutir deux grands chemins et trois autres ; c'est là aussi que les Romains avaient établi un comte, sous les ordres du duc de Mayence. Ils y avaient établi la principale fabrique des Gaules, pour les armes offensives et défensives de toutes les espèces, d'après la *Notice de l'Empire ;* et peu après, lorsque le christianisme y eut pris le dessus, elle devint le siége épiscopal de la Basse-Alsace ou des anciens Triboques.

Une partie de cette nation germanique ayant passé le Rhin en compagnie des Harudes, Marcomans, Vangions, Némètes,

[1] Voyez GRUTER, *Inscript.*, p. 490.

Sédusiens et des Suèves, sous le commandement du fameux Arioviste, appelé au secours des Séquanais contre les Eduens, fut chassée de la Gaule par César; cependant, nous trouvons les mêmes Triboques revenus, mais l'on ne sait pas à quelle occasion. Quoi qu'il en soit, on les voit peu à peu fixer leur demeure parmi les Médiomatriciens, qui s'étendaient alors depuis Metz jusqu'au rivage du Rhin. Les Triboques s'y étaient sûrement fixés au temps de César; ses termes sont si décisifs, lorsqu'il dit que le Rhin prend sa source dans le pays des Lépontiens, et porte ses eaux jusqu'à la mer, en frisant les terres des Nantuatiens, Helvétiens, Séquanais, Médiomatriciens, Triboques et des Tréviriens.

Strabon, auteur du temps d'Auguste, parle de ces Triboques comme d'un peuple déjà établi dans le territoire des Médiomatriciens. La bataille d'Arioviste ayant été donnée l'an 58 avant J.-C., sous le consulat de Calpurnius Piso et de Gabinius, l'époque du retour des Triboques et de leur fixation en deçà du Rhin doit commencer peu après.

Ce que nous venons d'alléguer de César nous conduit à établir les limites de ce peuple. Sa première habitation en deçà du Rhin était enclavée dans le pays des Médiomatriciens; peu à peu il recula ses bornes avec tant de succès, que, du temps de Pline et de Tacite, il renvoya les Médiomatriciens au delà des Vosges, aidé dans cette conquête par ses voisins et alliés, les Némètes et les Vangions. Depuis cette époque jusqu'à l'extinction de l'empire d'Occident, nous trouvons les Triboques placés entre les Séquanais, les Némètes, les Vosges et le Rhin; ce qui comprend toute l'étendue depuis Marckolsheim jusqu'à Germersheim, ce qui fait vingt-six lieues le long du Rhin. César lui-même donne pour limites aux Triboques les Séquanais au midi, le Rhin au levant. Les Vosges les ont bornés à l'occident, et ils n'ont jamais pu étendre leur domination au-delà de ces montagnes. Pour les limites du nord, il faut observer que *Noviomagus* ou Spire, ayant toujours été

regardée comme la capitale des Némètes, voisins septentrionaux des Triboques, on pourrait hasarder de les placer vers *Vicus-Julius*, qui paraît être Germersheim; de façon que les Triboques auraient à peu près habité ce qui est aujourd'hui la Basse-Alsace.

Ils comprenaient sous leur domination plusieurs villes et bourgs considérables. Ptolémée, l'*Itinéraire d'Antonin*, la *Table théodosienne*, Ammien-Marcellin et la *Notice de l'empire*, nous fournissent les suivantes, dont quelques-unes sont sur le Rhin, d'autres au pied des Vosges ou dans l'intérieur du pays :

Elcebus, à présent Schlestadt.

Helellus, à présent El.

Argentoratus, à présent Strasbourg. Ptolémée se contredit lorsqu'il le place dans les *Vangions*, tandis qu'il compte *Breucomagus* et *Elcebus* chez les Triboques; *Argentoratus* étant entre ces deux places, doit avoir fait partie de la même nation.

Concordia, à présent *Drusenheim*. Il y a lieu d'être étonné que Beatus Rhenanus cherche les restes de ce nom dans les ruines du château de Kochersberg, qui est à cinq lieues du Rhin. Les circonstances de la bataille de Julien contre les Allemands, rapportées par Marcellin, nous font connaître que *Concordia* était sur le Rhin.

Saletio, à présent Seltz, où nous trouvons le *Præfectus Militum Pacensium*, sous le duc de Mayence.

Tabernae, Rheinzabern, gardé par la légion des Ménapiens.

Vicus-Julius, Germersheim, où l'on marque la légion des Andéréciens. La *Notice de l'empire* représente les trois dernières places comme bien fortifiées, avec des tours hautes et carrées.

Tres-Tabernae, Saverne, à l'entrée des Vosges. Cette ville pouvait avoir pris ce nom de trois retranchements qui y étaient sans doute alors, et formaient trois différentes cités

ou quartiers, dont on voit encore aujourd'hui les séparations. L'ancienne tour qui y subsiste doit-être rapportée au temps de Julien, qui avait fortifié de nouveau cette place, détruite peu auparavant par les Allemands

Brocomagus, Brumath.

Enfin il faut placer aussi un troisième *Tabernae*, Bergzabern, parceque son nom, commun avec les deux autres, dénote une origine romaine. Cette forteresse assurait pareillement une des principales gorges des Vosges; c'est à elle qu'Adrien de Valois rapporte le *Tabernae* d'Auxonne. C'est ainsi que les Romains appelaient quelques places frontières, à cause des tavernes qui s'y établirent pour la commodité des troupes.

Plusieurs modernes donnent à la ville de Wissembourg, en Basse-Alsace, le nom de *Sebusium*, se fondant sur ce qu'un peuple nommé *Sebusii* ou *Sebusiani* y avait demeuré avec les *Tarbelli;* mais cette hypothèse n'est appuyée que sur un passage corrompu de Marcellin, où, au lieu de *Tabernas* et *Salisonem*, comme portent les meilleurs manuscrits, on avait lu *Tarbellos* et *Sebusianos*, ce qui avait donné naissance à ces deux peuples imaginaires. Il faut en dire autant des *Caracates*, auxquels Adrien de Valois a si bien cru, qu'il y a placé l'*Argentoratus*; tous les géographes et critiques conviennent que Tacite, où on veut les trouver, est aussi corrompu dans cet endroit, et qu'il faut substituer un autre nom à celui des *Nemètes*, inconnus de toute l'antiquité.

Cluvier y substitue celui de *Nemetes*. Les conjectures des autres varient.

Argentoratus ayant été dans les Triboques, comme nous l'avons dit, comment pouvait-il être dans les Caracates?

Cellarius avait grande envie de placer aussi dans les Triboques les villes d'*Argentuaria* et de *Rufiana*; ensuite il a donné la première aux Séquanais; mais je ne sais comment il a pu mettre *Rufiana* dans les Triboques, lui qui prend cet

endroit pour Rouffac, ville plus avancée vers l'intérieur de la Séquanie que l'*Argentuaria* même, qui est aujourd'hui *Horbourg*, près de Colmar. Il ne devait pas même prendre Rufac pour *Rufiniane*, puisque Ptolémée le range dans les Némètes.

Après le dénombrement de ces villes, il y a lieu de s'étonner que des auteurs modernes s'efforcent de placer les Triboques entre les Némètes et les Vangions. Pour établir ce paradoxe, on se fonde sur ce que Tacite et Pline, en nommant conjointement ces trois peuples, mettent, l'un et l'autre, les Triboques au milieu; de là on veut fixer une preuve pour établir leur véritable position, tandis qu'il est évident que ces historiens ne voulaient que faire connaître que ces peuples germaniques avaient passé dans la Gaule ripuaire et s'y étaient établis, sans faire attention à l'ordre de leur habitation. Comment les auteurs de cette opinion ont-ils pu rencontrer cette puissante nation entre les Némètes et les Vangions dont les capitales, *Noviomagus*, *Borbitomagus*, Spire et Worms, ne sont éloignées que de six lieues. Les Triboques n'auraient, à ce compte, occupé que deux ou trois lieues de pays. Alors où placer les villes d'*Elcebus* et de *Breucomagus*, situées dans le canton de ce peuple? Comment arranger l'*Itinéraire d'Antonin*, qui commence par *Elcebus*, continue par *Argentoratus*, *Saletio*, *Tabernae*, et arrive enfin à *Noviomagus?* La *Table théodosienne* de Peutinger s'accorde là-dessus avec l'*Itinéraire* et avec Ptolémée. Enfin, notre colonne trouvée dans le cœur des Triboques, dédiée par toute la nation à son souverain, érigée dans le centre du pays, semble fournir un nouveau moyen contre un sentiment si légèrement fondé! Nous pouvons donc admettre que les Triboques étaient, par rapport à l'ordre de leur situation, le premier peuple germanique de tous ceux qui habitaient dans les Gaules le long du Rhin, et par conséquent que c'était la Basse-Alsace, où commençait la Germanie supérieure, qui a toujours fait partie de la Gaule belgique, tandis que les Séquanais, qui occupaient la Haute-

Alsace, étaient de la celtique, à cause de leur origine gauloise.

Nous venons de dire que notre monument était placé dans le cœur de la nation. La position de Brumath le fait assez connaître : c'est incontestablement l'ancien *Brocomagus*. L'*Itinéraire d'Antonin*, la *Table théodosienne* en font mention, avec quelque différence de manuscrits, les uns portant *Brocomagnus*, les autres *Brocomacuson*, *Brotomagus*, les meilleurs *Brocomagus*, composé de deux mots celtiques. *Mag* désignait une habitation, et se trouve à la fin de plusieurs noms de villes de l'ancienne Gaule ; les Romains y ajoutaient leur terminaison. *Bruoch*, autre mot celtique, désigne un endroit marécageux ; *Bruochmag* veut donc dire « une habitation près des marais ; » une partie de la contrée de ce bourg est encore aujourd'hui marécageuse. Les vestiges de l'ancienne ville font connaître qu'elle était très étendue.

La figure de notre colonne ne nous apprend pas pour quel usage elle peut avoir été posée. Si le moindre vestige de quelques nombres y paraissait, je l'aurais prise d'abord pour une colonne miliaire. A défaut de cela, nous pouvons conjecturer que c'est un pilier qui a fait partie d'un autel, temple, porte, ou de quelque autre édifice public, fait à l'honneur de Valérien. Les débris d'une pareille colonne de la même grosseur, que j'ai trouvés dans le même endroit, m'ont confirmé dans ce sentiment. Valérien, ayant régné de l'an 253 à l'an 260 après Jésus-Christ, où il fut fait prisonnier par les Perses, nous chercherons l'époque de ce monument dans l'intervalle de ces sept années. Pollion, Victor, Eutrope, nous apprennent que Valérien avait de rudes guerres à soutenir contre les Germains qui cherchaient à passer le Rhin. Ils furent défaits par les troupes que commandait son fils Gallien, qui en prit le titre de *Germanicus Maximus*. Ces Germains pouvaient bien être les Francs, qui habitaient alors la rive droite du Rhin, et on marque que Gallien leur fit la guerre. Aussi est-ce

sous lui que nous en trouvons la première mention, vers 263, dans Trebellius-Pollion, ce qui fait croire que leur confédération n'est que du deuxième siècle; au moins ne s'est-elle manifestée qu'après le milieu du troisième. La victoire de Valérien et de Gallien, arrivée en 259, est confirmée par les médailles de ces princes qui portent *Victoria Germanica*, où la figure oblongue des boucliers fait même connaître que cela regardait les Germains. Elle est conforme à celle que nous trouvons sur l'arc d'Orange, monument de la défaite des Teutons. L'année de ce grand et heureux événement de Valérien ne pourrait-elle pas fixer l'époque de notre monument?

La manière d'exprimer le nom des Triboques n'est pas uniforme dans les anciens auteurs: Strabon écrit Τριβοκχοι; Ptolémée, Τριβοκκοι; César, *Tribocci;* Pline, *Tribochi;* Tacite, *Triboci*. L'orthographe de ce dernier est aussi celle de notre inscription, et c'est donc la bonne, appuyée de deux autres inscriptions dont nous parlerons ci-après.

L'étymologie du mot Triboques a embarrassé plusieurs savants modernes, qui l'ont cherché avec plus de curiosité que de succès. Les historiens du Moyen-Age ont dit sans fondement que les Tréviriens et les Triboques tiraient leur origine commune de Trebeta, fils de Ninus et de Sémiramis, et qu'ils tenaient leur nom de ce fondateur. D'autres tirent leur étymologie de trois mots germaniques combinés: *Die Rhin-Wohner*, par contraction *D'riwohner* (*accolae ad Rhenum*), tandis qu'il n'est pas encore constaté qu'ils aient habité sur le Rhin avant de l'avoir passé. Enfin le sentiment le plus reçu dérive ce nom des mots germaniques *Drey Buchen*, trois hêtres, à cause du culte qu'on prétend que cette nation rendait à ces arbres, et à l'ombre desquels elle avait coutume de tenir ses assemblées de religion et d'Etat. Cluvier avance cette conjecture d'après Rhenanus, Schadæus et d'autres savants.

Pour la fortifier, on prétend qu'il y a en Alsace, encore aujourd'hui, un endroit de ce nom, mais ce qui est certain, c'est que cet endroit n'existe pas. Supposé son existence, on n'en saurait conclure que les anciens habitants en eussent tiré leur nom. Il faut même observer que le hêtre n'a pas été, comme le chêne, un objet de religion des peuples celtiques.

Les Triboques se sont trouvés enveloppés dans la conquête des Gaules par les Francs, et, depuis ce temps, ce nom s'est perdu pour faire place à celui d'*Alesaciones*, dont nous trouvons la première mention dans Frédégaire, et qui désigne les habitants sur la rivière de l'Ill. *Elsass* signifie *sedes Elli*, le siége ou le cours de l'Ill.

La signification du mot Alsace a été plus étendue, ayant aussi compris le pays que les Séquanais avaient occupé sur le Rhin, et qui compose aujourd'hui la Haute-Alsace. Il n'est même resté dans la province aucun vestige du nom de Triboques.

Les voisins en ont conservé quelque chose. A Belfort, le *pays de Trebay*, en langue vulgaire, désigne la Basse-Alsace, et, à Metz, on appelle le chanvre d'Alsace, *chanvre de Tréboc*. Le monument que je viens de découvrir est le premier trouvé dans le pays, où il soit parlé de ce peuple. La vérité est qu'il existe deux inscriptions où on lit le nom de *Tréboc*, l'une dans Gruter, qui contient ces mots: *Mattonius Restitutus civis Tribocus negotiatur artis macellariae*, et l'autre dans Spon qui rapporte un *T. Nigrius similis Tribocus ex Germaniâ superiore Luco Augusti;* mais ces inscriptions, trouvées ailleurs, mentionnant deux citoyens morts hors de leur pays, on peut dire que la nôtre est la première trouvée dans la province même, et dressée par un vœu commun de la nation à l'honneur de son souverain; par conséquent elle est unique dans son espèce [1].

(Communiqué par M. MEYER.)

[1] Ce monument a été détruit dans l'incendie du Musée et de la Bibliothèque par le bombardement de 1870.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LE

CHATEAU DE HUNEBOURG

(près de Neuwiller)

Lorsqu'au sortir de Neuviller on suit le chemin qui contourne la montagne que couronnent les rares débris du château de Herrenstein, et que l'on remonte, à travers de charmantes prairies et de plantureuses houblonnières, le riant vallon, jadis appelé *Schuherthal*[1] au fond duquel se trouve gracieusement situé l'ancien haras *(Füllengarten*[2]*)* des comtes de Hanau-Lichtenberg, on s'élève en une heure, en continuant à monter à travers une vaste et solitaire forêt, par un chemin rocailleux disposé en pente assez roide, sur un mamelon escarpé sur lequel le général Clarke, duc de Feltre, a construit, au commencement de ce siècle, une belle maison de chasse, qui est aujourd'hui la propriété de l'administration forestière, et l'on ne tarde pas à arriver, par un sentier pittoresque, à l'extrémité du plateau sur laquelle se trouvent, à une altitude de 419 mètres, quelques restes d'un ancien château du moyen âge, qui avait nom *Hunebourg.*

[1] *Archives du Bas-Rhin*, E, 1887.

[2] L'établissement du *Füllengarten* ne remonte qu'au commencement du 18e siècle ; il fut converti en métairie vers 1722. A l'époque où la Révolution éclata, les anabaptistes Pierre et Jean Bæcler en étaient les fermiers.

La tradition assigne à ce château une haute antiquité et veut qu'il ait été construit sur les ruines d'un castel romain. La découverte de plusieurs médailles antiques, que des fouilles exécutées sur son emplacement ont rendues à la lumière, semble donner à cette origine romaine quelque degré de vraisemblance. L'étymologie même du nom expliquerait et confirmerait jusqu'à un certain point cette haute origine. En effet, lorsqu'après la chute de l'empire romain, le souvenir du peuple-roi, qui avait fait la conquête des deux rives du Rhin, se fut peu à peu effacé de la mémoire des habitants de cette contrée, le nom romain se perdit dans le nom commun de payens *(Heiden)*, ou fut remplacé par la dénomination particulière de Huns[1] (*Hünen*), auxquels la tradition populaire attribua les nombreux *tumuli* dont la plaine était émaillée, et les nombreux forts et castels dont les débris hérissent nos montagnes. Tout le monde sait à quel point ces dénominations de *Heiden* et de *Hünen* étaient répandues parmi les peuples qui vivaient sur les rives du Rhin, et il est incontestable que le mot *Hüne*, qui se changea dans la suite du temps en *Hüner*, a eu dans la langue de cette contrée une signification qui avait quelque chose de primitif et d'original. La voie romaine qui se dirigeait de Saverne à Strasbourg nous fournit la preuve de la substitution du mot *Hüner* à la dénomination latine; cette route, qui porte encore dans la banlieue de Saverne le nom de *Kaisersstrasse* (route impériale), suit la direction du village d'Otterswiller, franchit le Moselbach en aval de cette localité, et tombe, au delà de Schweinheim, sur la route actuelle de Willgotheim, où elle prend, en grimpant sur un côteau assez élevé, le nom de *Hünersteig*, c'est-à-dire de *Montée des Huns*.

Mentionnons, en passant, que quelques écrivains sont portés à croire à l'existence réelle d'une race d'hommes

[1] MONÉ, *Revue pour l'histoire du Haut-Rhin*, t. XX, p. 409.

primitifs appelés *Hüne*, avec lesquels les peuples germaniques étaient en contact longtemps avant que l'aigle romaine plânât sur le Rhin, et qu'ils prétendent que le mot *Hüne* signifiait, dans la langue celtique. *Géant*[1]; disons toutefois qu'aucun témoignage historique ne nous engage à adopter une pareille hypothèse, et que ce sont les anciennes traditions locales seules qui veulent que les sommités des Vosges aient été habitées par une race d'hommes forts et vigoureux qu'on appelait géants et qui avaient subjugué les hommes de la plaine[2]. Hâtons-nous d'ajouter que ces géants appartiennent à une époque mythique, et que les anciennes traditions qui les concernent, remplies de détails fabuleux et poétiques, ne méritent aucune confiance et sont également repoussées par la raison et l'histoire.

Quoique l'origine romaine du château de Hunebourg soit aussi incertaine que la signification primitive du mot *Hüne*[3], nous rappellerons seulement que la construction de ce manoir se perd dans la nuit du moyen âge, et qu'il dépendait du domaine des comtes de Metz et de Dagsbourg. Les fils cadets de cette illustre maison se plaisaient à y résider et à prendre le titre de comtes de Hunebourg, lequel semble avoir été leur apanage jusqu'à leur disparition de la scène du monde. *Theodoricus comes de Huneburc* signa, comme témoin, le contrat d'échange, que Berthe, supérieure du couvent de Sindelsberg, conclut en 1120 avec Adelon, abbé de Marmoutier[4]. *Comes Volmarus de Huneburg* figure parmi les témoins, dans la donation que Pierre, comte de Lutzelbourg, fit en 1126, à l'abbaye de Saint-Georges, dans la Forêt-Noire, du village

[1] MONÉ, *Histoire des temps primitifs du pays de Bade*, t. Ier, p. 22.

[2] GRIMM (frères) *Veillées allemandes*. trad. par L'Héritier (de l'Ain), t. Ier, p. 28.

[3] M. MAX. DE RING (*Etablissem. celtiq.*, p. 32), fait dériver le mot *Hüne*, *Hüner*, du bas-breton *hûn*, qui signifie sommeil.

[4] SCHOEPFLIN, *Als. diplomat.*, t. Ier, p. 196.

de Mayenheimswiller, dont l'église fut immédiatement convertie en un couvent de religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, lequel donna naissance à un village qu'on appelle de nos jours Saint-Jean-des-Choux [1].

Ce Folmar apparaît dans un grand nombre de chartes de cette époque; il était fils de Folmar IV, comte de Metz et de Dabo; il résida au château de Hunebourg pendant la vie de son père. C'est à lui que Grandidier attribue la fondation de ce manoir [2], sans qu'il puisse nous fournir aucun renseignement positif à cet égard. Toutefois, nous ne pouvons pas nous dissimuler, hâtons-nous de le dire, qu'il faut une grande hardiesse d'esprit pour oser exprimer un doute sur une assertion sanctionnée par une si haute autorité.

Folmar V, pendant la vie de Folmar IV, son père, porta le titre de comte de Hunebourg; il apparaît sous cette qualification dans deux chartes émises par l'empereur Henri V, l'une de 1123, pour le monastère d'Alpisburch [3], et l'autre de 1125, pour l'abbaye de Saint-Blaise [4]. La charte de l'empereur Lothaire II, pour la prévôté de Zurich, de l'an 1130, fut donnée *rogatu Volmari de Huneburche* [5]. Le diplôme de Gebhard, évêque de Strasbourg, pour l'abbaye de Baumgarten, de 1133, cite *Comes de Huneburc*, parmi les témoins qui la signèrent [6].

Nous trouvons, dans une charte de l'abbaye de Neubourg [7], que Godefroi, fils de Thierry, comte provincial ou landgrave de la Basse-Alsace, et cousin de Folmar V, comte de Metz,

[1] SCHŒPFLIN, *Alsat. diplom.*, t. Ier, p. 224. Saint-Jean-des-Choux est un grand village du canton de Saverne, situé au nord de cette ville.

[2] *Œuvres inédites*, t. Ier, p. 354.

[3] BESOLD, *Docum. rediviva Wirtemb.*, p. 250.

[4] HERGOTT, *Geneal. Habsburg.*, t. II, p. 139.

[5] SCHŒPFLIN, *Hist. Zaring-Badens.*, t. IV, p. 72.

[6] *Gall. Christ.*, t. V, p. 476.

[7] Abbaye de l'ordre de Citeaux, située sur la Moder, dans la banlieue de Dauendorf.

avait son domicile au château de Hunebourg (*Domicilium habebat apud Huneburch*[1].)

Nous voyons aussi figurer parmi les témoins de l'acte de fondation de l'abbaye de Saint-Jean-de-Choux, Eberhard et Gotfried de Hunebourg, mais ils n'y sont pas qualifiés de comtes. D'où tiraient-ils leur origine ? On ne le sait. C'étaient, suivant toute apparence, des vassaux castrensiens qui adoptèrent, selon l'usage généralement suivi au moyen âge, le nom du château dont la garde leur était confiée. Eberhard de Hunebourg, qui est cité dans une foule de chartes du douzième siècle, fut la souche de la maison alsacienne de Hunebourg, qui prit une grande part aux affaires de son temps. L'écu que portaient les descendants d'Eberhard de Hunebourg était : *coupé au premier de sable à deux têtes de cygne adossées d'argent et au second d'or.* Le château dont Eberhard avait adopté le nom passa, avec les terres adjacentes, aux mains de sa descendance, mais la manière dont s'opéra cette transmission n'est pas connue.

Schœpflin[2] s'est occupé des descendants de cet Eberhard, qui se sont rendus célèbres par les importantes fonctions qu'ils ont remplies, et qui paraissent avoir appartenu à cette classe de seigneurs intermédiaires entre la haute noblesse et celle du second ordre. Cette famille était investie, à titre de fief héréditaire, de la dignité de grand-maréchal de l'évêché de Strasbourg. Eberhard de Hunebourg laissa quatre enfants, nommés Eberhard II, Conrad, Othon, et Werner. Eberhard II obtint la sous-advocatie de l'abbaye de Neuwiller, sous Hugues, comte de Metz et de Dabo, qui en était le principal avoué. Il fut père de Henri, qui lui succéda dans sa charge de sous-avoué, et de Louis, qui mourut sans postérité au commencement du treizième siècle[3].

[1] SCHŒPFLIN, *Als. diplom.*, t. Ier, p. 261.
[2] *Alsat. illust.*, t. II, p. 622.
[3] GRANDIDIER, *Œuvres inédites*, t. III, p. 53.

Werner de Hunebourg vivait au milieu du douzième siècle. L'histoire nous le dépeint sous les plus noires couleurs. Cet homme, d'un caractère violent et emporté, était sans cesse revêtu de sa cuirasse d'acier, et ne se plaisait qu'aux combats; il avait juré une haine implacable à la ville de Strasbourg et lui fit beaucoup de mal. Mais il vint à résipiscence et se réconcilia avec le magistrat de cette ville. Il crut expier, conformément aux mœurs du siècle, au moyen d'une fondation pieuse, les excès d'une vie désordonnée; il fonda, en 1150, à Strasbourg, sur un emplacement inculte que le magistrat de cette ville lui céda à cet effet, et qu'on appelait l'Ile-Verte (*Grünen-Wœrth*), un couvent et une église qui furent consacrés à la sainte Trinité, et il en fit donation aux chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. Ceux-ci y placèrent quelques frères du monastère de Saint-Arbogaste. Lorsque Werner de Hunebourg termina ses jours en 1166, il fut inhumé dans l'église dont on attribue la fondation à ses justes remords et où on lui érigea un beau monument de pierre [1]. Il avait épousé Adelaïde de Habsbourg, fille d'Othon, dont il n'eut point d'enfants.

Schœpflin prétend que les nobles de Hunebourg étaient redevables du titre de grand-maréchal de l'évêché à l'évêque Conrad de Strasbourg, qui siégea depuis 1190 jusqu'en 1202. C'est une erreur. Schœpflin donne lui-même, dans l'*Alsace diplomatique* [2], une charte de 1154, dans laquelle *Wernherus marescalcus* figure parmi les témoins.

Les *Annales des Dominicains* de Colmar [3] et celles de Marbach, citées par M. Hegel qui vient d'éditer les *Chroniques*

[1] M. C. Schmidt, professeur à la Faculté de théol. protest, de Strasb., *Mémoire sur Rulmann Merswin*, dans la *Revue d'Alsace*, 7me année, 1856 p. 156.
[2] Schœpflin, *Als. diplomat.*, t. Ier, p. 243.
[3] Edition de 1854, p. 8.

de Closener et de *Kœnigshofen*[1], assignent à la fondation du monastère de la Trinité de Strasbourg la date de 1226. *Anno 1226*, dit le chroniqueur de Marbach, *fundata est domus apud Argentinam in honore sancte Trinitatis a Wernhero marescalco non sine grandi impensa Marbacensium.* Mais les deux chroniqueurs commettent une erreur évidente. La décadence de ce couvent, fondée en 1150, avait été si rapide et si complète, que son rétablissement, en 1226, fut considéré par quelques historiens comme sa fondation même. Malgré cette confusion de renseignements incertains sur la fondation du couvent de la Trinité de Strasbourg, le savant éditeur de *Closener* et de *Kœnigshofen* affirme comme un fait incontestable que cette fondation ne remonte qu'à l'année 1226.

Othon de Hunebourg apparaît comme témoin dans une charte que l'empereur Frédéric Ier donna, en 1187, à l'abbaye de Kœnigsbruck[2].

La famille de Hunebourg a donné un évêque à l'église de Strasbourg dans la personne de Conrad, surnommé de Lyne, qui occupa le siége épiscopal pendant douze ans, depuis 1190 jusqu'en 1202. Il était fils d'Eberhard Ier, et avait été nommé chanoine et archidiacre de l'église cathédrale de Strasbourg. En 1192, l'évêque Conrad indisposa contre lui les principaux habitants de Strasbourg, qui, dans le feu d'une contestation, osèrent commettre un attentat rare dans ces temps de ferveur religieuse; ils se jetèrent sur le prélat et, sans respect pour le caractère sacré dont il était révêtu, le conduisèrent en prison[3]. L'histoire ne nous apprend, ni la cause de cet attentat, ni les moyens dont Conrad se servit pour se tirer

[1] Edition de 1871, p. 752.

[2] Kœnigsbruck était une abbaye de religieuses de l'ordre de Citeaux, laquelle avait été fondée avant le milieu du XIIe siècle dans la forêt de Haguenau, par Frédéric, duc d'Alsace et de Souabe, et père de l'empereur Frédéric Ier.

[3] *Chron. de Closener-Kœnigshoven*, p 62.

des mains de ses ennemis; mais il paraît qu'il ne fut rendu à la liberté qu'après avoir souscrit aux conditions que lui imposaient ses adversaires.

L'évêque Conrad donne à son frère Hugues la qualification d'administrateur de l'abbaye de Neuwiller, dans une charte de l'an 1194[1]. Ce Hugues fut tué en 1198, dans un combat près de la Petite-Pierre, par Othon de Souabe, qui avait pris les armes au nom de Philippe, roi des Romains, son frère, contre les rebelles de l'Alsace, à la tête desquels se trouvaient l'évêque de Strasbourg, Conrad de Hunebourg, et Albert, comte de Dagsbourg[2]. L'image de l'évêque Conrad se trouvait sculptée au dessus de l'ancienne porte de la ville de Strasbourg, appelée Bischofsburgthor (porte de l'évêché ou de Spire), avec cette inscription circulaire en caractères moitié romains, moitié gothiques :

CONRADUS DE HUNEBURG, FIDELIS ARGENT. EPISCOPVS[3].

En 1193 une transaction mit fin au différend qui subsistait entre l'évêque de Strasbourg, Conrad de Hunebourg, et Othon de Géroldseck, au sujet de la ville de Saverne[4].

Le chevalier (*miles*) Ludewicus de Hunebourg signa, en 1194, comme témoin, la sentence rendue par l'évêque Conrad entre ses sujets de Molsheim et ceux de Mutzig et de la vallée de Haselach, sur les limites de leurs forêts[5]. L'évêque Conrad ne prend dans ces deux chartes que la qualification de : *argentinensis Ecclesiæ humilis minister*, par une humilité empruntée de celle du pape qui s'appelait : *servus servorum*.

Dans une charte que l'empereur Henri VI donna, en 1196, à Obernai, en faveur du chapitre de Saint-Thomas de

[1] Wurdtwein, *Nova subsidia diplomatica*, t. X, p. 169.
[2] *Hist. Novient.*, dans Martène, *Thesaur. anecd.*, t. III, p. 1151
[3] Wimpheling, *de epis. arg.*, p. 56.
[4] Moné, Revue citée, t. XIV, p. 187.
[5] *Alsat. diplomat.*, t. Ier, p. 302.

Strasbourg, on voit figurer parmi les témoins *Henricus advocatus de Huneburg et frater ejus Ludovicus et Wernherus marescalcus*[1]. Henri de Hunebourg apparaît encore dans d'autres chartes de cette époque avec le titre d'avoué de Strasbourg. Wernher II de Hunebourg possédait, outre la dignité de maréchal de l'évêché de Strasbourg, l'importante avouerie du monastère de Honau[2]. En 1199, il fonda dans l'église de cette abbaye un bénéfice sacerdotal dont le titulaire était tenu de dire tous les jours une messe pour le salut du fondateur et celui de ses ancêtres. Ce bénéfice était à la collation du chapitre[3]. Ce Wernher avait, dans plus d'une occurrence, et à l'aide de sa charge, causé de grands dommages au monastère dont il était le protecteur-né. mais il ne tarda pas à venir à résipiscence et se réconcilia avec le prévôt Berthold et les religieux du monastère. La paix fut solennellement jurée de part et d'autre, confirmée en 1221 par l'évêque de Strasbourg, Henri de Wehringen[4], et sanctionnée en 1225 par le pape Honoré II.

Egeloff de Hunebourg, *marscalcus argentinensis*, avait fondé au couvent de Hohenbourg[5] un anniversaire pour le remède *(pro remedio)* de son âme et de celle de son épouse Béatrice, et en 1233 il enrichit sa pieuse fondation d'une rente annuelle de dix-huit rézeaux de froment et de seigle *(utriusque annone)* à percevoir à Westhausen[6]. Il en attribua six rézeaux au

[1] *Alsat. diplom.*, t. Ier, p. 303.

[2] SCHILTER *Kœnigshofen*, p. 1149. Le chapitre de Honau (île du Rhin, près de la Wanzenau) fut transféré en 1290 par l'évêque Conrad de Lichtenberg à Rhinau, d'où il fut chassé par le Rhin. L'évêque Guillaume de Diest le transféra en 1398 à Strasbourg dans l'église de Saint-Pierre-le-Vieux.

[3] *Liber Albus*, f° 102.

[4] WURDTWEIN, *nov. subs. dipl.*, t. XIII, p. 257.

[5] Couvent fondé au VIIIe siècle par Attich, père de sainte Odile, sur la montagne qui porte le nom de cette sainte.

[6] Village du canton de Marmoutier.

prêtre officiant, et il destina les douze autres à l'usage de deux réfectoires du monastère[1].

En 1236 vivait *Ludovicus filius Eberhardi Marscalci argent. de Hunebourg*[2]. Walther de Hunebourg, maréchal et Schultheiss de Strasbourg, se rangea sous la bannière de Walther de Geroldseck, évêque de Strasbourg, et combattit en 1262 contre les milices citoyennes de Strasbourg, à la bataille d'Oberhausbergen, où il fut fait prisonnier[3].

Trois ans après, en 1265, *Eberhardus marscalcus* vendit, du consentement de Henri de Geroldseck, avec le concours de ses frères Walther et Henri de Hunebourg, à Nicolas Zorn, Schultheiss de Strasbourg, une redevance de cinq livres deniers qu'il tenait en fief masculin de l'évêché sur la monnaie de Strasbourg, moyennant la somme de dix-huit marcs d'argent[4].

A cette époque les alliances et les hostilités entre les seigneurs alternaient, et les guerres privées engendrées par des haines de voisinage ou de parenté et qu'aucune autorité supérieure n'était en mesure d'arrêter, n'étaient interrompues que par d'éphémères traités de paix. Ces petites guerres, qui éclataient tantôt sur un point, tantôt sur un autre, forçaient les nobles à rechercher la protection des seigneurs les plus riches et les plus influents de la contrée, à se ranger sous leurs bannières et à reconnaître leur suzeraineté. C'est ainsi que le dynaste Walther de Hunebourg se vit dans la pénible nécessité de conclure, en 1288, avec son puissant voisin Jean Ier de Lichtenberg, un traité au sujet du château de Hunebourg, que, suivant toute apparence, il était dans l'impuissance de défendre avec ses propres forces. Ce traité

[1] GRANDIDIER, *Œuv. inéd.*, t III, p. 261.
[2] *Als. illus.*, t. II, p. 622.
[3] KŒNIGSHOVEN, *Chronique*, p. 252.
[4] *Als. diplom.*, t. Ier, p. 453.

porte en substance[1]: «Les deux seigneurs prennent l'engagement d'employer à la défense du château de Hunebourg, du rocher sur lequel il est assis et de ses dépendances, leurs personnes, leurs biens et toutes leurs forces. Il est interdit à Walther de Hunebourg de céder, d'engager ou de vendre sa part de ce château à aucun autre qu'au sire de Lichtenberg, et s'il vient à violer cette clause, cette part appartiendra de plein droit à Jean de Lichtenberg. Par contre, ce dernier prend, au nom de l'empire, l'engagement de protéger Walther de Hunebourg contre toute injustice et toute violence, de l'entourer de ses conseils et de l'aider en toute occurrence, sous la condition toutefois qu'il puisse le faire et qu'il y soit autorisé par le chef de l'empire.» Pour donner à cette convention plus de force et de stabilité, ils la firent confirmer et sceller par l'empereur Adolphe Ier et Henri, comte de Weldenz.

En 1296, Conrad Ier et Jean Ier de Lichtenberg accordèrent à Junta de Hunebourg, épouse du chevalier Helewig de Buschswilre (Bouxwiller), pour elle et sur deux filles au défaut d'hoirs mâles, l'investiture d'un fief castrense que son mari possédait sur un moulin, situé à Gerlingsdorf (Gersdorf) et que ces seigneurs lui avait conféré en reconnaissance des services qu'il leur avait rendus[2].

Frédéric de Hunebourg, fils de Walther, céda, par acte du lundi avant la Saint-Urbain (20 mai) 1297, du consentement de Jean de Lichtenberg, son seigneur féodal, à Gœtz de Lupphenstein (Lupstein) et Henri de Werdenberg, sa part du château de Hunebourg et de ses dépendances, et en même temps il prit l'engagement d'exécuter selon sa forme et teneur la convention que son père avait conclue avec ledit Jean de Lichtenberg[3].

[1] M. Lehmann, *Hist. des dynastes de Lichtenb.*, t. Ier, p. 78.
[2] Ibidem, t. Ier, p. 80.
[3] Ibidem.

En 1310 nous voyons ce Frédéric de Hunebourg revêtu des importantes et honorables fonctions de Schultheiss impérial de Colmar [1].

Depuis longtemps les dynastes de Lichtenberg, dont la maison s'agrandissait par une sage administration aux dépens de ses voisins, convoitaient le château de Hunebourg, et dès le début du quatorzième siècle ils virent leurs désirs sinon comblés, du moins satisfaits en partie par la cession qu'on leur fit de la part du château de Hunebourg qui avait appartenu à Frédéric, le Schultheiss de Colmar. Dans le partage que firent de leurs possessions en 1335 les deux branches de la maison de Lichtenberg, la partie du château de Hunebourg qui était leur propriété échut avec les moulins situés sur l'Eginbach (*Eigenbach*) et le Fischbach, à Ludmann III de Lichtenberg, qui fut la souche de la branche dite de Lichtenau [2].

Le registre des fiefs de l'évêché de Strasbourg, rédigé sous l'évêque Berthold de Bucheck vers l'an 1330, range au nombre des vassaux épiscopaux *Dietericus de Huneburg Marscalcus*, et ensuite dans un autre endroit *Johannes de Huneburg*, *Marschalcus*, et *Dietericus de Huneburg Eques*. Un autre registre des fiefs, rédigé quelques années plus tard, vers 1336, cite *Dieterich von Huneburg. ein Ritter* (un chevalier), et *Johannes der Marschalk habet infeodo totam deciman vini in Egersheim* [3].

Depuis longtemps la maison de Hunebourg penchait vers sa décadence; des lambeaux s'étaient détachés l'un après l'autre de ses possessions territoriales, et lorsque sa ruine fut pour ainsi dire imminente, elle s'éteignit, en 1351, dans la personne de Jean, après avoir brillé pendant plus de trois

[1] Hugo, *Monument, S. Antiquit.*, t. II, p. 294.
[2] M. Lehmann, ouv. cité, t. Ier, p. 104.
[3] Village du canton de Molsheim. Voyez *Œuvres inéd. de Grandidier*, t. IV, pièces justificat., p. 560

siècles parmi la noblesse d'Alsace et non sans avoir pris part aux événements politiques qui ont rempli cette longue période de l'histoire de cette province. Ce Jean ne laissa qu'une fille, nommée Catherine, qui avait épousé, en 1345, Jean de Wasichenstein (*Wasenstein*)[1]. Cette Catherine de de Hunebourg ne procréa à son mari qu'une fille nommée Catherine. Celle-ci épousa Henri de Fleckenstein[2], et lui apporta, en 1357, le château de Wasichenstein. Catherine, sa mère, vendit en 1362 à son gendre, la moitié du château de Hunebourg, qu'elle avait recueillie dans l'héritage de son père. Cette vente fut ratifiée la même année par l'empereur Charles IV, qui conféra à Henri de Fleckenstein l'investiture du fief impérial dont il avait fait l'acquisition, sous la condition qu'il paierait à sa belle-mère à titre de douaire une rente annuelle de six cents livres hellers[3]. Mais comme Jean de Wasslenheim (Wasselonne) détenait ce fief, Henri de Fleckenstein se vit dans la nécessité de lui intenter, dès l'année 1363, un procès devant le tribunal de la Landvogtei de Haguenau pour le contraindre à lui livrer le château de Hunebourg avec les villages et les forêts qui en dépendaient. Quels étaient ces villages? Ils ne sont pas indiqués dans les pièces et documents de la procédure, et les chartes de l'époque n'en font pas mention. Cette seigneurie, quelque microscopique qu'elle fût, était cependant devenue au loin célèbre, et elle était redevable de cette célébrité aux hautes fonctions dont ses possesseurs avaient été revêtus. Le château

[1] La famille de Wasenstein avait adopté le nom d'un château aujourd'hui en ruines, situé au sommet d'une montagne sur la frontière de l'ancien comté de Bitche, à six kilomètres à l'ouest de Schœnau (Bav. rhén., canton de Dahn). Après le décès de Cuntz de Wasichenstein, l'empereur Charles IV conféra en fief le château de ce nom aux frères Rut, Stislas, Jean et Nicolas de Weitenmühlen. (*Arch. du Bas-Rhin* s. c. 276.)

[2] *Als. diplom.*, t. II, p. 233.

[3] *Als. illus.*, t. II, p. 622.

de Huneburg apparaît dans les partages de la seigneurie de Lichtenberg avec ses forêts seulement sans désignation de villages. Il était devenu un ganerbiat, et les vassaux castrensiens auxquels les seigneurs ganerbes ou copropriétaires en avaient confié la garde, en avaient fait un nid de brigands d'où ils s'élançaient dans la plaine pour voler et détrousser les passants et les voyageurs. Le besoin de mettre fin à ces désordres s'étant fait sentir, la ville de Strasbourg ordonna la levée de ses milices citoyennes; celles-ci, impatientes de rétablir la tranquillité publique, marchèrent contre le château, perché comme un nid d'aigle sur un mamelon escarpé, s'en emparèrent et le démantelèrent. Le chroniqueur Bernard Herzog, généralement sobre de détails, quand il ne parle pas de faits contemporains, place cet événement en 1370 [1]; mais il ne nous fait connaître ni les obstacles qu'il fallait surmonter pour conquérir l'odieux manoir, ni les circonstances qui se sont passées sous ses murs.

A partir de cette époque le domaine de Hunebourg fut tourmenté d'un grand nombre d'engagements successifs qui ne laissent pas que de jeter une grande confusion dans son histoire. Simon de Lichtenberg, qui venait d'engager à son service le chevalier Henri de Merckingen, lui assigna pour sa solde une rente annuelle de dix livres deniers sur l'*umgeld* de Neuwiller, outre le droit de résidence perpétuelle, tant pour lui que pour ses héritiers, dans la partie du château de Hunebourg qui appartenait à ce dynaste, au contenu d'un acte passé le lendemain du jour de Saint-Michel 1370 [2].

En 1390, Henri de Merkingen vendit sa part du château de Hunebourg et de ses dépendances au chevalier Stislas de Weitenmühlen, moyennant la somme de onze cents florins [3].

[1] *Chron. d'Alsace*, livre III, p. 40.
[2] M. Lehmann. Ouv. cité, t. Ier, p. 139.
[3] *Archives du Bas-Rhin*. E. 2009.

Jean IV de Lichtenberg conclut avec les ganerbes du château de Hunebourg, Gérard Schoub et Bechtold Krantz de Geispolsheim, une paix castrense au sujet de ce château. Le traité fut signé et juré le jeudi après la mi-carême, 1399[1]. Ce même Jean IV vendit audit Bechtold Krantz de Geispolsheim, par acte de la veille de la Purification de la sainte Vierge 1402, sa part, c'est-à-dire la moitié du château de Hunebourg et de ses dépendances moyennant la somme de cinq cents florins[2]. Quelques jours après, le comte palatin Louis, fils de l'empereur Robert (de Bavière), en sa qualité de lieutenant général de l'empire, attesta, par un acte délivré à Heidelberg le vendredi après la Purification de la sainte Vierge 1402, que le château de Hunebourg était un fief d'empire, et que, comme il venait de faire retour à l'empereur et à l'empire, il en avait conféré une investiture simultanée pour les trois quarts à Jean IV de Lichtenberg et Bechtold Krantz de Geispolsheim, en considération de leurs fidèles services, et que le quatrième quart de ce château demeurerait réservé à l'empereur, qui pourrait le conférer à qui bon lui semblerait[3].

Louis IV de Lichtenberg, que la mort de son cousin Jean IV de Lichtenberg, arrivée le 23 août 1405, laissa seul maître de toutes les possessions de cette opulente maison, fut investi par l'empereur Robert de la moitié du château de Hunebourg; mais le manque de numéraire le força à engager à Gérard Schoub le tiers de cette moitié, et il en retint le quart. L'engagement fut stipulé rachetable avec la somme de quatre cent cinquante florins, aux termes d'un acte passé le vendredi avant le carême des prêtres (*Pfaffenfasnacht*) 1406[4].

Une paix castrense conclue à Bade le mercredi après Saint-

[1] M. Lehmann, Ouv. cité, t. Ier, p. 160.
[2] *Archives du Bas-Rhin*, E. 2009.
[3] M. Lehmann, Ouv. cité, t. Ier, p. 163.
[4] *Archives du Bas-Rhin*, E. 2009.

Pierre-ès-liens 1405, au sujet du château de Hunebourg, entre Louis IV de Lichtenberg et les autres ganerbes, régla tout ce qui était relatif aux hommes de garde et aux soldats de la garnison, au mode de jouissance des forêts du château, aux frais de garde et à la fourniture des vivres, notamment du vin et de la farine, nécessaires à la garnison, et détermina la manière de juger et d'accommoder les différends qui surgiraient entre les soldats [1]. Il semble résulter de ce traité que les ganerbes du château de Hunebourg lui avaient fait subir une restauration et qu'ils y entretenaient quelques soldoyeurs. Il est évident qu'il a été du moins question de tenter cette résurrection. Mais l'indivision de la propriété a vraisemblablement empêché l'union des volontés, qui seule fait la force des projets.

L'année d'après, par acte du mercredi après la Saint-Ulrich, Bechtold Krantz de Geispolsheim engagea sa part du château de Hunebourg à Pierre Lösselin, son neveu, moyennant la somme de deux cent cinquante florins [2].

L'Electeur palatin Louis III accommeda en 1425 un différend qui s'était élevé entre Ludmann IV de Lichtenberg et Volmar de Wickersheim, et les frères Wolf et Semann de Hochfelden, au sujet du château de Hunebourg dont il était co-propriétaire[3].

Ludmann IV de Lichtenberg fut investi le samedi après la Saint-Jacques 1429 par l'électeur palatin Louis-le-Barbu, à titre de fief masculin, de la part du château de Hunebourg, appartenant à la maison palatine sous la réserve du droit d'ouverture pour les baillis et les serviteurs palatins [4]. En 1442, Frédéric IV, empereur d'Allemagne, conféra à Wenceslas de Weitenmühlen, à son frère Jean et à ses cousins

[1] M. Lehmann, Ouv. cité, t. Ier, p. 206.
[2] *Archives du Bas-Rhin*, E. 2009.
[3] M. Lehmann, Ouv. cité, t. Ier, p. 220.
[4] Le même, Ouv. cité, t. Ier, p. 224.

Sigismond, Balthazar et Melchior de Weitenmühlen, la moitié du château de Hunebourg et de ses dépendances, à titre de fief masculin.[1] L'Electeur palatin Frédéric Ier, tant en son nom qu'en celui de son neveu Philippe, donna, par acte de la veille de Saint-Jacques 1450, à Jacques de Lichtenberg l'investiture du quart de Hunebourg, en se réservant le droit d'ouverture tant pour lui que pour son neveu, ses baillis et ses serviteurs.[2]

Pierre Lösselin avait transmis l'engagère que lui avait faite Bechtold Krantz de Geispolsheim de sa part du château de Hunebourg à Jean de Remchingen, qui la céda aux dynastes de Lichtenberg, suivant acte du jour de Sainte-Cécile 1456.[3]

L'antique et noble maison de Lichtenberg s'éteignit en race mâle par la mort de Jacques de Lichtenberg, arrivée le 5 janvier 1480. Les filles de Louis de Lichtenberg, son frère, nommées Anne et Elisabeth, mariées, l'une à Philippe Ier, comte de Hanau, et l'autre à Simon Wecker, comte de Deux-Ponts-Bitche, et que l'évêque de Metz, George de Bade, avait reconnues habiles à succéder dans les fiefs relevant de son évêché comme si elles étaient les légitimes et naturelles héritières par le casque et le bouclier, portèrent à leurs maris les immenses domaines de leurs maisons. L'évêque de Strasbourg, Albert de Bavière, leur donna aussi une nouvelle investiture des fiefs relevant de son église. Ces deux seigneurs se partagèrent l'opulent héritage qui venait de leur échoir, mais ils laissèrent dans l'indivision, pour en jouir en commun, le château de Hunebourg, les jardins et la charge de maréchal de l'évêché qui en étaient des dépendances.[4] Le jour même, c'est-à-dire le mardi après le dimanche *Vocem jucunditatis*, ou le cinquième dimanche après Pâques 1480, où les

[1] *Archives du Bas-Rhin*, s. c. 275.
[2] Lehmann, Ouv. cité, t. Ier, p. 267
[3] *Archives du Bas-Rhin*, E. 2009.
[4] M. Lehmann, Ouv. cité, t. II, p. 417.

deux beaux-frères signèrent et scellèrent de leurs sceaux l'instrument de partage, le comte Philippe Ier fut enlevé par une mort inattendue à Ingwiller[1]. L'aîné de ses fils, Philippe II, lui succéda. Une convention intervenue en 1483, entre Philippe II, comte de Hanau-Lichtenberg, et la communauté de Dossenheim, confirma aux habitants de cette localité les droits de parcours dans les forêts de Hunebourg et en régla l'exercice [2].

Cependant une partie de Hunebourg se trouvait toujours aux mains de Jean Krantz de Geispolsheim, et dès le début de l'année 1493 le comte Philippe II de Hanau et le comte Wecker de Deux-Ponts-Bitche adoptèrent de concert des mesures pour retirer les forêts de Hunebourg des mains de cet engagiste [3].

Enfin le comte Philippe II de Hanau opéra le rachat de cette engagère par un acte du vendredi après Saint-Fabien et Saint-Sébastien 1493, en payant la somme de cinq cents florins à Jean Krantz et aux frères de Durckheim[4].

Depuis ce moment le domaine de Hunebourg ne sortit plus des mains des comtes de Hanau-Lichtenberg, et lors de la défaillance de cette maison en race mâle, en 1736, il passa avec le comté de Hanau-Lichtenberg dans la maison de Hesse-Darmstadt.

Le prince Hercule-Mériadec de Rohan-Soubise, frère du cardinal Armand-Gaston, évêque de Strasbourg, avait, en 1720, succédé aux fiefs que le baron Henri-Jacques de Fleckenstein, décédé sans postérité mâle, avait possédés dans la Basse-Alsace, et dès que les prétentions que les filles du baron de Fleckenstein avaient élevées sur la succession féodale de leur père, eurent été repoussées par le Conseil souverain d'Alsace,

[1] M. Lehmann, Ouv. cité, t. II p. 419.
[2] *Archives du Bas-Rhin*, F 2012.
[3] Les mêmes, E. 2033.
[4] Les mêmes, E. 2009.

il forma lui-même en 1725 des prétentions sur la moitié de la seigneurie de Hunebourg, qu'il croyait pouvoir revendiquer comme une ancienne possession de la maison de Fleckenstein[1]. Mais il ne tarda pas à se convaincre qu'il ne pourrait pas porter cette réclamation surannée devant le tribunal suprême de l'Alsace avec quelque ombre de succès, et renonça à intenter un procès au comte Jean-Reinhard de Hanau-Lichtenberg, lequel resta en paisible possession du domaine de Hunebourg.

La révolution qui éclata en 1789 entraîna dans une ruine commune les institutions féodales et cette foule de seigneuries qui émaillaient le sol de l'Alsace. Les justices patrimoniales furent supprimées. La Convention nationale mit, par décret du 14 mai 1793, sous le séquestre les possessions de la maison de Hesse-Darmstadt, situées en Basse-Alsace, et en 1801 le traité de Lunéville en assura la possession à la France. La forêt de Hunebourg, qui fait partie du ban de Dossenheim, avait été déclarée forêt domaniale et administrée comme telle dès l'année 1793.

A cette époque, il existait encore quelques ruines du château de Hunebourg, au milieu desquelles une tour carrée, brunie par les siècles, mais assez bien conservée, s'élevait haute et fière comme un phare sur un promontoire.

Le général Clarke (depuis ministre de la guerre, duc de Feltre, pair et maréchal de France), après avoir attaché son nom au traité de Campo-Formio, revint en France, mais il fut mis à la réforme par le Directoire dont il avait éludé les ordres au sujet de la surveillance qu'il avait été chargé d'exercer sur le général Bonaparte. Il se rendit à Neuwiller, où l'attirait le souvenir d'une jeune et belle personne qui avait fait une vive impression sur son cœur. Comme le divorce avec son épouse, dame Elisabeth-Christiane Alexander, avait été prononcé par la justice, il rechercha la main de

[1] *Archives du Bas-Rhin*, E. 2036.

mademoiselle Marie-Françoise Zæpfel, fille de Mathieu-Nicolas Zæpfel, ancien conseiller de régence et directeur des eaux et forêts de l'évêché de Strasbourg[1].

Sa demande fut agréée; les conditions civiles du mariage des jeunes époux furent réglées par un contrat qui fut passé devant Me Müller, notaire à Bouxwiller, le 7 pluviose an VII (26 janvier 1799), et quelques jours après, le mariage fut célébré à Neuwiller. Le général Clarke resta sans fonctions jusqu'au 18 brumaire de l'an VIII. Rappelé, après cette fameuse journée, au bureau topographique, il fut fait, peu de temps après, chef du dépôt de la guerre et fut enfin appelé au ministère de la guerre en 1807. Neuwiller était le séjour de prédilection de cet homme d'Etat, et toutes les fois qu'il pouvait se dérober à ses nombreux travaux, il venait se reposer pendant quelques semaines à Neuwiller, où il avait acquis l'ancien hôtel de la prévôté du chapitre collégial, qu'il s'était plu à embellir de toute manière. Les forêts qui couvrent les montagnes avoisinantes offraient de grands attraits au général Clarke et à ses nombreux visiteurs qui venaient s'y livrer aux plaisirs cynégétiques. Les ruines du château de Hunebourg attirèrent aussi les regards du général Clarke, et le gouvernement, pour lui complaire, fit mettre en vente non-seulement le plateau de la montagne qu'elles couronnaient, mais encore 14 hectares 63 ares de la forêt qui lui était contiguë. Le général Clarke se rendit adjudicataire de cette partie de la forêt domaniale de Hunebourg, suivant deux procès-verbaux d'adjudication dressés à la préfecture du département du Bas-Rhin, le 30 juin 1808 et le 27 février 1809, et il reçut de l'empereur Napoléon Ier le titre de comte de Hunebourg. A

[1] M. Zæpfel, né le 8 février 1731, fut nommé échevin de la ville de Strasbourg en 1781, sénateur en 1782, ammeister le 2 janvier 1783, l'un des XXI en 1783 et l'un des XIII le 13 novembre 1786; il se retira au mois d'août 1790; il est décédé à Neuwiller, le 27 janvier 1801.

peine se vit-il propriétaire des ruines du château de Hunebourg, lesquelles avaient excité depuis longtemps sa convoitise, qu'il fit construire sur leur emplacemeut une belle et élégante maison de chasse, où il entretenait de belles meutes de chiens courants et lévriers. Il fit abattre la grosse tour du château, « cet antique souvenir d'une famille célèbre[1]. » Cette tour semblait soudée à la roche au dessus de laquelle elle s'élevait, et elle était d'une construction si solide qu'elle eût pu braver longtemps encore l'action de la vétusté. Aussi n'avons-nous pas besoin d'exprimer le regret qu'un caprice de grand seigneur ait fait disparaître ce glorieux témoin des siècles passés.

Des fenêtres de l'habitation confortable construite par le général Clarke, et malgré les montagnes qui l'encadrent presque de tout côté, la vue est admirable. On aperçoit vers la plaine une immense étendue, et une foule de villages montrent au loin leurs clochers. Près du rocher sur lequel était bâti le château de Hunebourg, s'étend un plateau qui était entouré d'un mur crénelé avec tours engagées à ses angles saillants, et qui paraît avoir servi de cour. Il existe encore quelques traces de ce mur, contre les parois duquel s'appuyaient selon toute apparence les appentis servant d'écurie, de magasins et de logements à la garnison. On conçoit qu'en cas de nécessité rien n'était plus facile que de détruire ces constructions légères, et alors l'ennemi, quand il se serait rendu maître de la cour, ne pouvait rien contre le château. Toutefois rien ne peut plus donner aux touristes et aux voyageurs une idée exacte de ce que ce manoir fut autrefois. Ce qui attire particulièrement leur attention, c'est une espèce de cave d'une grande profondeur creusée dans le roc.

Personne n'ignore que le duc de Feltre, que la Restauration avait comblé de ses faveurs, miné par la maladie et sentant

[1] SCHŒPFLIN-RAVENEZ, l'*Al. illust.*, t. I[er] IV, p. 490.

qu'il allait bientôt comparaître devant Dieu, se fit transporter à Neuwiller, où il mourut, entouré des siens, le 28 octobre 1818 [1]. Il laissa quatre enfants :

1° Henriette Clarke, épouse de M. le vicomte Raymond-Aimery-Philippe-Joseph de Montesquiou-Fezensac, issue de son premier mariage avec Elisabeth-Christiane Alexander,

2° M. Edgar Clarke, duc de Feltre,

3° M. le comte Arthur Clarke,

4° M. le vicomte Alphonse Clarke.

Ces trois derniers procréés avec sa seconde épouse, Marie-Françoise Zæpfel.

Mme la vicomtesse de Montesquiou-Fezensac ayant renoncé à la succession de son père, suivant déclaration faite au greffe du tribunal civil de première instance du tribunal de la Seine, le 2 mars 1819, celle-ci dévolut à ses trois enfants du second lit, à chacun pour un tiers.

Comme le domaine de Hunebourg ne pouvait entrer commodément dans le partage de la communauté de biens qui avait existé entre le défunt et Mme la duchesse douairière de Feltre, celle-ci en poursuivit la licitation contre ses enfants. Le sieur Lazare Wolff, propriétaire à Neuwiller, s'en rendit adjudicataire moyennant le prix de cent vingt-six mille francs, suivant procès-verbal d'adjudication fait à la Chambre des criées du tribunal civil du département de la Seine, le 8 août 1821 et déclaration de command du même jour, et le revendit à M. François-Antoine Feyler, percepteur des contributions directes, demeurant à Neuwiller, suivant contrat du 21 décembre 1823. M. Feyler vendit à l'administration forestière l'ancienne maison de chasse du maréchal Clarke, avec ses dépendances, l'esplanade et les terrains environnants, le tout contenant une superficie de dix ares quatre-vingt-trois centiares, et borné du côté de l'esplanade par l'avenue qui

[1] Le duc de Feltre naquit à Landrecies, le 17 octobre 1765

mène au vieux château et de tous les autres côtés par la forêt du vendeur, moyennant la somme de trois mille francs, suivant contrat passé devant Me Keller, notaire à Saverne, le 6 décembre 1834. L'administration forestière affecta la maison qu'elle venait d'acquérir au logement du garde forestier, chargé de la surveillance du triage de Hunebourg. La forêt domaniale de ce nom couvre une superficie de mille vingt-six hectares, et la partie qui en a été démembrée y est enclavée et contient une superficie de quatorze hectares soixante-trois ares. M. Feyler a laissé cette portion à ses enfants qui en sont encore propriétaires.

Le titre de comte de Hunebourg, que l'empereur Napoléon Ier décerna au général Clarke, ne fut qu'une vaine qualification nobiliaire, un titre purement honorifique pour ses fils, et ne tarda pas à s'éteindre par la défaillance de sa race. *Sic transit gloria mundi !*

Les magnifiques allées que le duc de Feltre fit percer dans la forêt de Hunebourg, pour pouvoir s'y livrer commodément aux plaisirs de la chasse, et qui la traversaient en tous sens, ont disparu et, avec elles, ces chasses à cor et à cri, dont la tradition a conservé le souvenir.

DAGOBERT FISCHER.

LA DÉPOUILLE

DU

COUVENT DES ANTONITES D'ISSENHEIM

Le 4 février 1793, Louis Vaillant et Louis Homberger, commissaires nommés par arrêté du district de Colmar, se sont rendus, assistés du procureur et de deux membres de la municipalité d'Issenheim, dans le couvent des Antonites, pour procéder à l'estimation des bâtiments et dresser l'inventaire des meubles, des vases sacrés et des ornements de cet établissement religieux.

La visite des bâtiments constata que l'enclos aboutissait au midi sur un chemin communal, au nord sur la chaussée de Soultz, et au levant sur différents particuliers; qu'il contenait une vaste maison d'habitation, composée d'un rez-de-chaussée et de deux étages, et mesurant 34 toises de longueur sur 7 toises de largeur. « Vis-à-vis de ce bâtiment, disent les commissaires, il en est un autre composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage et qui renferme les écuries, la buanderie et la cave; il est de 30 toises de longueur sur 5 toises 3 pieds de largeur.

« Du côté de la chaussée est un autre bâtiment consistant en un rez-de-chaussée et un étage servant à loger les domestiques. Ce bâtiment a 7 toises 2 pieds de longueur sur 2 toises 4 pieds de largeur. Du côté de Soultz est située l'église et le chœur gothiquement construite, tirant du levant au couchant;

l'église a 10 toises 1 pied de largeur; le chœur a 9 toises 5 pieds de longueur et 4 toises 5 pieds de largeur.

« Dans la cour dont sera fait mention cy-après, se trouve une grande maison de 17 toises 3 pieds de longueur sur 6 toises 4 pieds de largeur.

« Entre ces bâtiments se trouve une grande cour qui a 32 toises de longueur sur 7 toises 4 pieds de largeur. A côté d'iceux et vers le levant existe une basse-cour de 23 toises de largeur; dans cette cour se trouve encore une remise et une écurie, un colombier et un poullalier. »

L'église et le chœur, non compris les autels et grilles de fer, sont évalués à 3,000 livres.

Telle est la description sommaire que nous donne le procès-verbal d'estimation.

Il ne reste plus aujourd'hui aucune trace des vastes constructions du couvent; l'église même « gothiquement construite » au dire des commissaires, n'a pas trouvé grâce devant les démolisseurs [1]. Près de la chapelle qui l'a remplacée, on a réuni quelques fragments de sculpture et une pierre tumulaire; ce sont les seuls souvenirs que nos pères nous aient laissés du magnifique cloître des Antonites d'Issenheim.

Les nombreux objets d'art et les riches ornements dont s'enorgueillissait cette communauté ont eu le même sort. Une partie des tableaux a pu être sauvée et ce qui reste fait encore notre admiration.

L'inventaire, dressé en 1793 et que nous croyons devoir transcrire ici, nous dira tout ce qui a disparu, tout ce que nous devons regretter. D'ailleurs, la lecture de ce document permettra de reconstruire par la pensée l'intérieur de la splendide église des Antonites.

[1] Le Musée Schœngauer de Colmar possède un dessin au trait de cette église. Ce dessin a été fait en 1822 par M. Schacre, architecte à Mulhouse

Dans l'église.

« Premièrement, dans le chœur, le maître-autel en bois marbré et doré, au dessus duquel se trouve un grand tableau peint sur bois représentant un Christ. Ce tableau est peint sur deux battants fermant en forme d'armoire, laquelle renferme différentes autres peintures aussi sur bois, dans le fond de laquelle se trouve une statue en bois d'une sculpture antique, représentant la figure de saint Antoine [1].

« Au dessous de ce tableau sont des bustes ou demi-reliefs sculptés en bois, peint en huile et dorés, représentant les figures de Jésus-Christ et de ses douze apôtres. La sculpture de ces bustes, quoique antique, nous a parue digne de l'attention des connaisseurs.

« Aux deux côtés de ce tableau s'en trouvent deux autres aussi peints sur bois, qui sont attenants, dont l'un représente saint Antoine et l'autre saint Sébastien. La peinture de tous ces tableaux est antique et paraît sortir du pinceau d'un artiste célèbre [2].

« Plus sur le tabernacle un Christ avec sa croix de cuivre argenté.

« Plus six grands chandeliers fort vieux de cuivre argenté, estimés à 18 livres.

« Plus deux petits chandeliers de cuivre jaune, estimés à 1 livre 4 sous.

« Plus quatre vieux rideaux d'indienne avec leurs tringles, estimés à 6 livres.

[1] Cette statue en bois polychrome, ainsi que les quatre panneaux du dyptique, attribués à Mathias Grunewald, sont conservés au Musée de Colmar.

[2] Ces deux tableaux remarquables et les sculptures représentant le Christ et les apôtres, existent également au Musée.

L'inventaire que nous publions ici a servi de guide pour la reconstitution du grand autel qui décore le fond du chœur de l'église des Unterlinden.

« Plus deux vieilles tables en stuc aux deux côtés de l'autel, avec leurs pieds sculptés et dorés, estimés à 6 livres.

« Plus derrière le maître autel, un bassin de cuivre rouge étamé, servant pour les fonts baptismaux, estimé à 1 livre 10 sous.

« Plus une petite clochette de cuivre, estimée à 8 sous.

« Plus une veille lampe de cuivre argenté, estimé à 1 livre 10 sous.

« Plus un vieux lustre à l'antique, de fer doré [1], estimé à 3 livres.

« Nous observons qu'il règne tout autour du chœur une boiserie moderne en panneaux de bois de chêne, mais que les stalles qui sont aussi en chêne, sont d'une structure antique [2].

« L'entrée du chœur séparative de la nef est fermée par un grillage de fer portant le millésime 1760, fermant à deux battants, ayant au dessus des armoiries dorées [3], estimé à 100 livres.

« Plus dans la nef à droite, un autel collatéral dont le dessus en forme d'armoire fermant à deux battants, sur lesquels est une peinture ancienne à l'huile de peu de valeur, et dans le fond de laquelle armoire sont deux statues antiques de bois représentant des figures de saints, grossièrement sculptées [4].

[1] Ce lustre était suspendu devant le grand autel; il était en cuivre doré, à dix branches et d'un magnifique travail.

[2] Des statuettes et des ornements provenant de ces stalles font partie des collections du Musée. Ces sculptures portent la date de 1493.

[3] Ces armoiries consistaient en un aigle à deux têtes accoté d'une couronne et chargé sur la poitrine d'un petit écusson portant un T ou crosse de saint Antoine.

[4] Ces deux personnages doivent avoir été saint Laurent et sainte Catherine; car, sur les panneaux qui les encadraient et que possède le Musée, le peintre a figuré des scènes de la vie de saint Laurent et de sainte Catherine, ainsi que leur martyre.

« Plus sur cet autel, un crucifix et quatre chandelliers de bois argenté.

« Plus sur le côté, un bénitier de cuivre jaune avec son ance aussi de cuivre, estimé à 2 livres.

« Plus à gauche un second autel collatéral, dont le dessus est aussi en forme d'armoire à deux battants également peints et dans le fonds de laquelle est une grosse et antique statue de la vierge en bois [1].

« Plus un crucifix avec quatre chandelliers de bois argenté.

« Plus quatre vieux confessionaux en bois de sapin.

« Plus deux petits tableaux aux deux côtés de la principale porte d'entrée, peints sur bois en huile et or, fort antiques, mais dont la peinture n'a rien de remarquable.

« Plus au clocher trois cloches pesant ensemble environ six quintaux et demi.

Dans la sacristie.

« Premièrement un ostensoir en forme de pyramide en vermeil et cristal.

« Plus un ciboire de vermeil.

« Plus deux calices de vermeil.

« Plus un autre calice d'argent dont l'intérieur de la coupe est dorée.

« Plus un reliquaire d'argent en forme de T renfermant des reliques de saint Antoine [2].

« Plus une boette d'argent pour les saintes huiles.

[1] Cette statue n'existe plus, mais les deux volets du dyptique font partie de la galerie de l'école allemande du Musée de Colmar. Ce sont les deux magnifiques panneaux attribués à Martin Schœngauer. et représentant d'un côté la Vierge adorant l'Enfant Jésus et saint Antoine, ermite, et de l'autre la Vierge et l'ange de l'Annonciation.

[2] Il s'agit sans doute d'une croix en forme de *tau*, qui, d'après un inventaire de 1628, avait un demi-pied de haut et à laquelle était suspendu, par une chaînette en argent, un *tau* de moindre dimension, renfermant des reliques de provenance incertaine.

« Plus un reliquaire d'argent au dessus duquel est une figure d'argent doré représentant saint Antoine.

« Plus un autre reliquaire en forme de piramide d'argent doré en partie.

« Plus un ornement complet de drap d'or vieux, avec chape et dalmatiques de même.

« Plus une chasuble aussi de drap d'or encore bonne.

« Plus cinq vieilles chasubles de soye de différentes couleurs.

« Plus trois autres chasubles de camelot aussi de différentes couleurs.

« Plus un ornement noir, composé de chasuble, dalmatiques et chape.

« Plus une chasuble de soye noire.

« Plus un drap mortuaire noir fort vieux.

« Plus neuf aulbes.

« Plus deux surplis.

« Plus onze nappes d'autel fort usées.

« Plus vingt amits.

« Plus un voile de moire en or fort vieux.

« Plus un autre très vieux de satin gris.

« Plus un autre de soye rouge usé.

« Plus deux vieilles soutanelles pour les étrangers.

« Plus deux vieux cordons de fil blanc.

« Plus trente purificatoires.

« Plus dix lavabo.

« Plus deux essuymains.

« Plus quatre vieux surplis pour enfants de chœur.

« Plus trois vieilles soutanelles bleues pour idem.

« Plus un encensoir de cuivre avec sa navette, estimé à 4 livres.

« Plus une vieille lampe de cuivre, estimée à 1 livre 10 sous.

« Plus un petit dais en soye fort vieux.

« Plus trois missels.

« Plus trois graduels.

« Plus quatre antiphonaires.

« Plus deux rituels.

« Plus six chandeliers de bois argenté avec leurs flambeaux de bois peint.

« Plus six autres chandeliers très petits aussi de bois argenté.

« Plus un gros chandelier de bois de chêne pour le cierge pascal.

« Plus une vieille fontaine d'étain dans la piscine, estimée à 1 livre 10 sous.

« Plus trois petites clochettes de cuivre, estimées ensemble à 18 sous.

« Plus trois petits chandeliers de cuivre jaune, estimés à 3 livres.

« Plus un grand plat de cuivre jaune pour les offrandes, à 3 livres.

« Plus une armoire de bois de noyer en forme de buffet, pour renfermer les ornements et les vases sacrés, fermant en bas à 4 battants et le dessus à cinq, estimée à cy 24 livres.

« Plus une autre de bois de chêne fort vieille à deux battants, estimée à 6 livres.

« Plus un grand coffre-fort en bois de chêne fort vieux, garni de fer, servant à renfermer les ornements et vases sacrés, estimé à 12 livres.

« Plus une niche en colonnes et bois doré pour l'exposition de l'ostensoir.

« Plus un vieux prie Dieu en sapin, estimé à 1 livre 10 sous.

« Plus deux tapis de table de laine, estimés à 2 livres.

« Plus une vieille table dont les pieds sont de chêne, estimée à 1 livre 4 sous. »

Le trésor du couvent avait possédé auparavant d'autres vases sacrés, des reliques et des ornements d'un grand prix qui n'ont plus été retrouvés au moment de la dispersion des religieux en 1791. Leur existence antérieure nous est révélée par un procès-verbal dressé en 1628, lors du passage à Issenheim d'un visiteur général de l'ordre.

Nous croyons devoir indiquer les objets qui méritent une attention spéciale.

L'un des plus importants est un reliquaire en argent d'un pied et demi de haut, travaillé dans la perfection, doré dans certaines de ses parties et orné de deux clochettes en vermeil; il était destiné à recevoir le saint-sacrement et renfermait, réunis dans une étoffe de soie rouge, les reliques suivantes :

Du bois de la sainte croix;

Des ossements des saints apôtres Paul, Barthélemy et Jacques-le-Mineur;

Des parcelles de la tête de saint Antoine, du bras de saint Etienne;

Des ossements des martyrs Christophe, Erasme Vite et Venceslas, de saint Nicolas et de saint Léonard;

Des particules de la tête et d'une des côtes de saint Florin;

Un fragment du doigt de saint Luc, confesseur, et de saint Benoît, abbé;

Une partie de la tête de sainte Anne de Thèbes;

Enfin, un fragment du tombeau de sainte Catherine et de celui de sainte Gertrude, vierge et martyre.

Je citerai deux autres reliquaires en vermeil ayant la forme d'un bras, très antiques, dit le manuscrit, et dont l'un contenait les reliques d'un des dix mille martyrs et d'autres saints.

Il faut mentionner aussi une tête en bois de saint Antoine,

d'un travail précieux, très ancien, et autrefois bien orné et doré [1].

Quatre croix de bois recouvertes de lames d'argent faisaient partie du trésor. Sur trois d'entre elles était appliquée la figure du Christ en argent ciselé. La quatrième croix était ornée d'une clochette en argent.

Un encensoir en argent avec la navette était estimé à 80 florins.

Un coffret en cuivre doré, de deux pieds de haut et d'un pied et demi de large, renfermait neuf fragments d'ossements et d'autres particules de reliques non déterminées et réunies dans un petit sac en étoffe de soie.

Deux grands candélabres de sept pieds de haut étaient placés devant le maître-autel.

Au nombre des ornements en étoffe, on remarquait un voile (*pluviale*) de soie blanche, très riche et broché d'or.

Trois nappes ou devants d'autel (*antipendix*) pour le maître-autel, assez précieuses, dit le manuscrit, tissées en soie et laine, et représentant l'une la Résurrection, la seconde la Pentecôte, et la troisième la fête du saint-sacrement.

Deux autres nappes en laine brochée d'or, dont l'une à cinq couleurs différentes, étaient destinées aux autels collatéraux.

Que sont devenues toutes ces pièces d'orfévrerie et ces objets d'art? Ont-ils été détruits avant la tourmente révolutionnaire, ou bien est-on parvenu à les soustraire à la destruction de l'époque? Peut-être qu'un jour, à l'aide des indications que nous venons de donner, on parviendra à découvrir et à nous rendre l'une ou l'autre de ces reliques du passé?

J.-J. DIETRICH.

[1] *Vestutum tamen,* dit le procès-verbal, *sed quondam bene ornatum, deauratum et elaboratum.*

DESCRIPTION

DES

FORMATIONS GLACIAIRES DE LA CHAINE DES VOSGES

EN ALSACE ET EN LORRAINE

CONTEMPORANÉITÉ DE L'HOMME ET DES GLACIERS DISPARUS

Qui croirait, à l'aspect de nos vallées si riantes avec leurs fraîches cultures et leurs prés verdoyants, qui penserait que d'énormes glaciers remplissaient naguère ces sites gracieux, que des champs de neige immenses s'étendaient seuls à perte de vue sur nos montagnes parées maintenant sous nos yeux de forêts magnifiques, que des frimas destructeurs étreignaient et désolaient avec les glaces et les neiges, d'un bout de l'année à l'autre, ce sol où la vie s'épanouit comme un sourire sous la tiède haleine du printemps? Voyez ce courant d'eau qui dessine là-bas de capricieux méandres sous l'ombre des peupliers et des aulnes; son onde babillarde, limpide, glisse lestement le long des rives en fleurs; des groupes de faneuses retournent en chantant au soleil le foin parfumé, pendant que le flot court mouvoir les roues des usines dont l'actif bourdonnement monte au ciel comme un hymne du travail. A la suite des grandes usines, un village populeux de coquette apparence se presse autour de son clocher, un cadre vaporeux de hautes cimes boisées domine le village, plus loin des coteaux revêtus de pampres distillent le vin, la brise fait onduler à

leur pied des champs de blonds épis, où la locomotive siffle et passe avec son panache de fumée, avec sa file de wagons, plus rapide que le flot de la rivière, roulant sur la voie ferrée de nouvelles richesses : tout respire le mouvement, l'abondance, le bonheur. Ce tableau est maintenant celui de toutes nos vallées de l'Alsace ou des Vosges; mais comme il contraste avec l'aspect des mêmes lieux quand les glaciers descendaient des mêmes montagnes, couvrant de leur masse froide l'emplacement des champs cultivés, des actives usines et des villages, traînant sur leurs flancs de longs amas de débris, écrasant à leur extrémité quelques arbres chétifs sous des rochers entassés, laissant échapper à travers ce dédale de blocs nus et de troncs broyés, un torrent chargé de boue, sous un ciel brumeux. Triste solitude, refuge des ours et des vautours, où venaient rarement s'aventurer quelques hommes vêtus de peaux de bêtes, affamés, misérables, après avoir cherché une subsistance incertaine dans les forêts de l'Ill et du Rhin, à la chasse du renne, de l'aurocsh, de l'éléphant à crinière. Peut-être, Alsaciens, ces hommes étaient nos ancêtres! Témoins de la présence des grandes glaces sur notre sol, ils ont vu disparaître ces glaces, et la nature subir de prodigieux changements, sans nous en transmettre le souvenir. Dans le silence des traditions humaines, les pierres parlent pour révéler les mystères de ce passé inconnu.

C'est, en effet, la présence des roches erratiques observées au sommet des montagnes autour de Giromagny, sur des terrains de nature toute différente, qui engagea en 1838 le capitaine du génie Leblanc à affirmer l'existence d'anciens glaciers dans les Vosges, à la réunion de la Société géologique de France à Porrentruy. A la séance du 2 décembre 1839 de la même Société, M. Renoir, professeur au collége de Belfort, fit une communication plus détaillée sur les moraines ou les dépôts glaciaires de Giromagny et de Wesserling. Depuis, M. Henri Hogard, le doyen actuel des géologues vosgiens, et

M. Edouard Colomb, publièrent d'excellentes monographies des formations glaciaires des vallées de la Moselle et de la Thur, l'un dans son livre sur le *Terrain erratique des Vosges*, qui parut à Epinal en 1851, l'autre dans ses *Preuves de l'existence d'anciens glaciers dans les Vosges*, imprimé à Paris en 1847. Dans cette étude je me propose de décrire l'ensemble des formations et des traces de diverses sortes laissées par les glaciers dans toutes les vallées du massif des Hautes-Vosges, tant en Alsace qu'en Lorraine. Après dix années de courses et d'études géologiques poursuivies dans nos montagnes, ainsi que dans les Alpes et les Pyrénées, j'ai pu confirmer la plupart des observations des naturalistes qui m'ont précédé, j'ai pu aussi les rectifier quelquefois et les compléter par des observations nouvelles, faites dans des localités où ils n'ont pas porté leurs recherches.

I.

En remontant la vallée de la Moselle par la route d'Epinal à Remiremont, nous trouvons près du hameau du Longuet, au dessus d'Eloyes, une sorte de digue gigantesque en hémicycle, formée par une série de monticules allant à travers de la vallée, d'un versant à l'autre, suivant une direction perpendiculaire au cours de la rivière. La rivière coupe cette barrière naturelle en deux branches ou tronçons de grandeur inégale, la branche de droite étant beaucoup moins étendue que celle de la rive gauche. Les deux branches mesurent ensemble un développement de quatre cents mètres environ. Leur élévation verticale au dessus de la Moselle dépasse soixante mètres. Le dépôt de comblement de la vallée s'élève à partir d'Eloyes jusqu'à vingt-cinq mètres au bas de la crête de la barrière en aval. En amont le talus de la barrière est moins rapide, un peu moins élevé, et le fond du bassin rede-

vient uni. Sur la crête aride de la digue, les cultures manquent; on n'y voit que des bruyères. Une tranchée ouverte pour le chemin de fer y traverse, sur une profondeur de quinze mètres, des graviers mêlés de sable et de gros blocs qui apparaissent aussi sur les parois de la coupure où passe la Moselle. Composée de matériaux meubles, cette digue ou les collines qui la forment, diffèrent essentiellement des pointements rocheux ou des barrages formés par la roche en place qui perce et s'élève assez souvent au dessus de la nappe de graviers des vallées du bassin de la Moselle. Les pointements rocheux en place et les barrages de même nature, surgissent dans les rétrécissements des vallées en traversant ou en interrompant la nappe de gravier. Les collines de la digue du Longuet, au contraire, consistent en matériaux meubles semblables à ceux du dépôt de comblement du fond de la vallée, et se trouvent en un point où la vallée est très large. Ces matériaux, sables, graviers et gros blocs, proviennent des diverses roches du bassin supérieur de la Moselle, surtout des granites de variétés différentes avec de très rares échantillons de syénite du Ballon d'Alsace et des schistes de Bussang. Les graviers sont roulés, les gros blocs la plupart arrondis aux angles et rarement à vives arêtes. Blocs, graviers et sables sont entassés sans ordre, sans triage, mêlés et confondus ensemble. Point de trace de stratification, point de vestige ni de marque du passage des eaux par dessus la digue, sauf au bas de la coupure par où s'échappe la Moselle. Tout indice de l'action des eaux manque dans la disposition des matériaux de la digue. Bref, les collines de la barrière du Longuet ont les caractères des dépôts glaciaires : ils forment la moraine frontale d'un grand glacier maintenant disparu, mais qui a rempli autrefois la partie supérieure de la vallée de la Moselle.

La moraine frontale du Longuet marque la limite extrême de l'ancien glacier de la Moselle au moment de sa plus grande

extension, ou du moins, si celui-ci s'est étendu plus loin, il n'a transporté alors que peu de débris rocheux, ou bien ne s'est pas arrêté longtemps. Cette moraine recouvre la nappe profonde de comblement avec une disposition excluant l'intervention de l'eau lors de sa formation. Jamais un courant d'eau puissant ou violent ne dépose ses alluvions sous forme de digue, de manière à s'opposer à sa propre marche comme au Longuet, et ses alluvions d'ailleurs s'étalent en nappe. M. Hogard affirme avoir trouvé des galets rayés de schiste avec des galets de diorite également striés dans la plaine de Dogneville, sur les bords de la Moselle au dessous d'Epinal. Moi-même, je n'ai pu ramasser, lors de la visite à la moraine du Longuet, aucun caillou avec des stries glaciaires. L'absence ou la rareté extrême des galets striés par la glace tient à la prédominance des débris de granite, à la grande rareté des roches plus tendres et à pâte homogène. Pour qu'il y ait production de stries bien nettes sur les corps frottés par la glace, il faut que les grains de quartz dur enchaînés dans le glacier agissent sur des roches plus tendres; il faut, parmi les substances en contact, que l'une fasse l'office de burin, que l'autre, avec une dureté moindre, puisse conserver l'empreinte.

Il y a quarante kilomètres de distance entre la moraine frontale du Longuet et les extrémités supérieures de la vallée au Drumont et au Hohneck. L'ancien glacier de la Moselle a donc atteint une étendue supérieure à celle du glacier d'Aletsch, aujourd'hui le plus considérable des Alpes. En amont de la moraine s'étend une plaine unie, régulière, sans dépôt pareil à celui de la digue du Longuet dans la vallée principale de la Moselle, sauf peut-être entre Saint-Maurice et Bussang, où l'on aperçoit au bord de la route des amas de sable et de gravier non stratifiés en grande partie démolis par les eaux. Au lieu de conserver une largeur constante, la vallée forme plusieurs bassins successifs séparés par des étranglements avec pointements rocheux qui courent comme des bri-

des naturelles d'une rive à l'autre, en interrompant la nappe d'alluvion. Les plus remarquables de ces étranglements se trouvent au tissage des Maix et au hameau de La Roche, en avant et au dessus de Rupt. Au point où la route franchit la bride de La Roche, elle s'élève à quarante mètres au dessus de la Moselle avec des pentes très raides. Tandis que les parties élevées des rochers sont déchirées et rugueuses, leur base est arrondie et polie. Sur les pointements granitiques du tissage des Maix les polis apparaissent encore mieux. La roche traverse la vallée d'une rive à l'autre en perçant la nappe d'alluvion, et en livrant avec peine passage aux eaux par une coupure plus profonde qui décrit un double coude autour du granite en place. Toutes les surfaces inclinées vers l'amont, à droite et à gauche de la rivière, sont polies, tandis que le côté d'aval ne l'est pas. Sur la rive gauche notamment les surfaces polies prennent un développement considérable et s'élèvent à plus de vingt mètres au dessus de la rivière. Plus haut les polis s'effacent, mais les rochers conservent leurs formes arrondies et moutonnées. A droite, entre la route et la rivière, le rocher qui supporte un petit pavillon à l'extrémité du parc est traversé par une multitude de veines quartzeuses, entre-croisées et en saillie, séparées par des cavités produites par l'altération du granite. Rien ne semble d'abord moins égal, moins régulier que la surface de ce rocher. Cependant en y regardant de près, la plupart des veines de quartz en saillie paraissent planes. Elles se coordonnent aux courbures d'une surface mamelonnée comme celle des rochers sans altération de l'autre rive. Même quand on ôte les lichens qui tapissent les creux et les filets quartzeux, on remarque sur le quartz des stries fines. Les mêmes stries reparaissent sur les surfaces polies de la rive gauche, dirigées dans le sens de la vallée, parallèles entre elles ou se coupant sous un angle aigu. Toutes ces stries s'effacent au niveau de l'eau jusqu'à la hauteur que peuvent atteindre les grandes crues de la Moselle; elles

ne proviennent pas d'un glissement de rochers. et ressemblent parfaitement à celles produites par les glaciers sur les surfaces rocheuses qui s'opposent à leur marche. Un autre fait vient d'ailleurs confirmer cette origine: c'est la présence d'une moraine par obstacle, formée en arrière des pointements rocheux des Maix, à distance et indépendante des dépôts de même nature épars sur les deux versants de la vallée.

Outre les surfaces polies d'origine glaciaire des rochers des Maix, ces rochers portent de petits canaux irréguliers, à surface rugueuse d'une origine différente. Les mêmes canaux se montrent encore en plus grand nombre à côté des polis du vallon de la Prelle, ouvert dans un des replis du Ballon de Servance, au bas de Saint-Maurice. Dans ce vallon, la roche est une syénite rose. Le ruisseau de la Prelle coule souvent sur la roche en place où sables et graviers font défaut. Cette roche offre de belles surfaces polies jusqu'à cinquante mètres au dessus du lit de la Prelle, avec des stries glaciaires parallèles à l'axe de la vallée, bien distinctes. Mais sur les points atteints par les eaux, les polis manquent. A leur place, la roche se recouvre de petits sillons différents des cannelures qui accompagnent souvent les surfaces polies avec stries. Tandis que les sillons sont irréguliers, les cannelures affectent des lignes droites en décrivant des courbes à grand rayon. Les sillons forment des creux plus ou moins rugueux; les cannelures, au contraire, restent lisses et deviennent moins profondes. Les unes et les autres ne se croisent jamais entre elles, ni se rencontrent sur un même point. Pour trouver les cannelures, il faut s'élever au dessus du niveau des plus fortes crues. Quant aux sillons, ils sont confinés dans les gouttières servant à l'écoulement des eaux et des sables qui épargnent certains cristaux, en entamant d'autres de préférence; tandis que par le frottement des glaciers, les parties les plus dures des rochers sont coupées au même niveau que les parties moins résistantes. Les montagnards des Alpes

appellent *Karren* les sillons ainsi creusés par les eaux, *Karrenfelder* les surfaces sillonnées.

Sous l'influence des variations atmosphériques les polis glaciaires tendent à s'effacer; mais ils sont bien conservés à l'abri des débris des moraines qui les recouvrent souvent. Il n'y a pas de moraine frontale dans la vallée principale de la Moselle entre le Longuet et Saint-Maurice. On en rencontre toutefois dans les vallons latéraux de la Suche. de Remainvillers, de Rupt, de Fondromaix, du Thillot et des environs de Remiremont. Bien des fois ces moraines des vallons secondaires manifestent une puissance étonnante pour la faible étendue des petits glaciers dont elles doivent provenir. Un examen attentif de leurs éléments fait constater que ces matériaux, en grande partie étrangers à la localité, proviennent de déjections du glacier principal ou du remaniement de ses moraines latérales. Celles-ci forment des traînées de débris, éparses sur les deux versants de la vallée, au-dessus des terrasses latérales de la Moselle, avec une disposition des graviers, du sable et des gros blocs analogue à celle des moraines frontales. La surface des terrasses du fond de la vallée se coordonne à un plan général et leurs talus présentent en divers points une stratification assez nette. Les amas de débris situés plus haut, disposés suivant des lignes qui remontent le cours de la vallée le long de ses versants, se composent de matériaux non stratifiés et sans triage en raison du volume ou de la pesanteur. Ils ne rappellent pas plus les cônes d'éboulement que les dépôts de sédiment. Comme les gros blocs arrondis ou à arêtes vives se montrent dans le mélange de sable et de gravier à toutes les hauteurs, ils ont dû se déposer peu à peu et en même temps que les graviers et le sable. Un autre caractère de ces amas, c'est d'être plus forts sur certains points élevés que dans les dépressions, c'est d'apparaître sur les pentes rapides comme sur les plateaux isolés, tantôt d'un côté de la vallée, tantôt sur les

deux versants, à des hauteurs différentes, appliqués sur les flancs des montagnes.

Les moraines frontales des petites vallées secondaires sur la rive gauche de la Moselle, à Fondromaix, au Thillot, à la Grande-Courue de Remiremont, se composant de galets, de sables et de blocs. La moraine du Thillot fournit beaucoup de galets striés de schiste de grauwacke, mêlés aux débris d'eurite et de granite; mais plus bas dans la vallée ces cailloux schisteux deviennent rares. Dans la moraine du lac de Fondromaix, à l'altitude de 580 mètres, soit à 160 mètres au-dessus du fond de la vallée, j'ai remarqué des blocs de grès mêlés aux débris granitiques. La moraine latérale de la Moselle s'étale en avant du dépôt formant le barrage du lac et renferme des blocs de syènite. Sur la rive droite de la Moselle, les sables dominent dans les moraines de Rupt et de Remainvillers, provenant de la désagrégation du grès vosgien qui forme la crête des montagnes voisines, ligne de partage des eaux entre les vallées de la Moselle et de la Moselotte. L'abondance du sable a même fait donner le nom de Sablons à la moraine de Remainvillers, et ce sable présente des couches inclinées, entrecroisées, entremêlées de lits d'argile pure ou sableuse. La moraine de Rupt, à plusieurs plis, offre également de petites couches de sable plus régulières encore, surtout vers le bas, alternant avec des dépôts de galets siliceux arrondis, provenant aussi des grès des montagnes voisines. Nous expliquerons plus loin comment de pareilles formations se développent sur les flancs des glaciers.

Les moraines de Remainvillers, de Rupt, du Thillot, de Fondromaix et des environs de Remiremont, semblent trop puissantes pour avoir tiré tous leurs matériaux de la localité même. Déjà M. Hogard a constaté que leur formation est due pour une bonne part au remaniement des moraines latérales du grand glacier de la Moselle. Presque toujours les déjections du glacier principal se sont mêlées aux débris fournis par les

cirques des glaciers secondaires. Aux environs de Remiremont, les moraines de Faillères, d'Olichamp présentent l'aspect de vraies moraines frontales, bien qu'elles proviennent des déjections latérales du grand glacier de la Moselle qui a franchi le col de la Demoiselle pour passer dans la vallée de l'Ogronne sur le versant opposé des montagnes. La courbure des moraines se tourne du côté d'Olichamp d'une part et de Faillère de l'autre, en dehors de la Moselle. Ces deux moraines renferment quantité de blocs parfaitement striés de granite, d'eurite, de grès vosgien. On y voit beaucoup de blocs erratiques et de débris de roches étrangères à la localité, provenant des montagnes du bassin supérieur de la Moselle. A la croix de Vargottes, sur le col qui conduit de la vallée de la Moselle au Val d'Ajol, on trouve sur les assises supérieures du grès vosgien des blocs de granite originaires des environs du lac de Fondromaix, à plusieurs kilomètres en amont. qui ont dû franchir en ligne droite les vallons des Mourots, du Gravier, de la Divière, les vallées de Géhard et d'Hérival, ainsi que les montagnes intermédiaires. Dans les Alpes, les sommets des cols présentent souvent des blocs erratiques dans des positions semblables où des courants d'eau ne les ont certainement pas portés. Un peu au bas du col franchi par la route de Remiremont au Val d'Ajol existe une autre moraine dont la courbure se tourne du côté de la Moselle en sens inverse de celle de l'Olichamp. C'est la Grande-Courue, séparée de la moraine d'Olichamp par la Tête-de-Rambois· Cette montagne se relie aux sommets du Sapenois et du Corroy, formant ainsi une sorte de cirque dans lequel un petit glacier a pu persister pendant quelque temps et refouler en aval la moraine latérale du grand glacier. Il l'a partiellement remaniée pour en faire une moraine frontale à son extrémité, où l'on reconnaît, à côté des matériaux charriés à sa surface, et provenant de son propre cirque, des débris de roche des montagnes de la vallée principale, caractéristiques

de la moraine latérale de la rive gauche de l'ancien glacier de la Moselle.

Remiremont s'élève au confluent de la Moselotte avec la Moselle. Les deux rivières ont une égale importance, l'étendue de leurs vallées en amont du confluent est à peu près la même, et les formations glaciaires de la Moselotte méritent autant d'attention que celles de la Moselle. Signalons rapidement les énormes moraines de la vallée latérale de Cleurie à partir de Saint-Amé; la moraine par obstacle de Rochesson sur les flancs d'une arête avancée du Roc-des-Ducs au-dessus de Vagney; les roches polies et moutonnées entre Saulxures et Cornimont; les moraines de la vallée de Ventron, celle des vallées de Chajoux, de la colline de Vologne, ramifications supérieures de la Moselotte au-dessus de La Bresse. Les lacs du Lispach et du Marchet, l'étang de la Cuve, le lac de Blanchemer, le lac du Corbeau, tous situés également en amont de La Bresse, dans autant de vallons différents, doivent leur origine à des moraines frontales. En avant du lac du Corbeau, les blocs erratiques atteignent des dimensions énormes. Peu de sites dans les Vosges ont un aspect plus gracieux que le bassin de Blanchemer, avec sa nappe d'eau étalée au fond d'un vaste cirque, derrière une large digue de débris et de blocs amoncelée et reflétant dans son onde la tendre verdure des hêtres. Quant au lac de Lispach, la tourbe l'envahit et y forme des îles flottantes avec de chétifs arbrisseaux. Ayant décrit les relations des tourbières avec les formations erratiques dans une étude sur les lacs des Vosges et dans une notice insérée au *Bulletin de la Société géologique* de mars 1869, je n'ai pas à y revenir ici.

Deux ou trois kilomètres au bas de Lispach, une dizaine de moraines frontales, hautes de vingt à trente mètres, se succèdent à courts intervalles, barrant la vallée du Chajoux d'une rive à l'autre, livrant avec peine passage au torrent à travers de profondes coupures. Le chemin se presse contre

le courant d'eau pour passer avec lui dans le même défilé, dont les parois montrent nettement la composition des moraines. Ce sont des amas de sable et de gravier sans stratification avec des blocs plus gros, suspendus dans la masse à toutes les hauteurs. Point de doute possible sur l'origine glaciaire de ces dépôts. Jamais un courant d'eau n'a déposé des digues aussi élevées, aussi nombreuses, en travers de son lit. Tantôt les coupures entament les moraines au milieu, tantôt sur les côtés, découpées déjà par le torrent de l'ancien glacier, sans changement récent. La nappe de comblement qui supporte les moraines frontales est peu profonde, elle disparaît souvent pour laisser percer la roche vive en place sur laquelle les eaux se brisent et bouillonnent. D'un autre côté les moraines latérales montent à une grande hauteur sur les flancs des montagnes revêtues de prairies, avec de petits champs de seigle et de pommes de terre autour des maisons disséminées. Puis vers son débouché, la vallée se resserre, redevient plus sauvage, ne forme plus qu'une gorge rocheuse que le torrent du Chajoux franchit avec de brusques détours. La vallée de la colline de Vologne présente également une dizaine de moraines frontales, depuis Blanchemer et Bellehutte jusqu'à la réunion avec la vallée de Chajoux. Au bas de Cornimont, la Moselotte reçoit les eaux réunies du torrent de Ventron et du ruisseau du Travexin, dont les deux vallées renferment de même d'énormes dépôts morainiques au-dessus de la roche du Sage, au Corps-de-Garde, à droite de la route du Thillot par le col du Ménil. Dans la vallée principale de la Moselotte, il n'y a plus de moraine frontale jusqu'au confluent de la Moselle. Mais la vallée du Bouchot en renferme plusieurs près de Rochesson et de Creusegoutte, sans compter la remarquable moraine par obstacle, dressée en avant de la Roche-des-Ducs, au-dessus de Vagney. Plus bas encore la vallée de Cleurie, qui s'ouvre à Saint-Amé, appelle l'attention sur ses moraines stratifiées.

Tous les matériaux des moraines de la Moselotte et de ses branches supérieures, proviennent de granites de variétés diverses, mais le sable des moraines frontales, à partir de Saint-Amé, résulte surtout de la désagrégation du grès vosgien. Lors de la construction de la route de Gérardmer à Remiremont, une coupe a dû être pratiquée dans la première moraine de Saint-Amé. Cette coupe nous fait voir dans le sable une multitude de petites couches entrecroisées, sans aucune direction régulière ni constante. Quelques galets siliceux sont disséminés dans la masse, aussi rares que les gros blocs de granite. Le sable est très fin. On ne trouve pas sur ce point d'amas argileux ou de boue glaciaire; mais il y en a dans les premières moraines du Tholy, dont la structure et la composition sont les mêmes. Le ruisseau de Cleurie traverse d'ailleurs la moraine de Saint-Amé tout près de la route, et y forme une petite chute appelée le Saut-de-la-Cuve. La stratification de la moraine confuse et grossière ne s'accuse pas nettement. Au premier aspect, on dirait un amas de remblai entassé par la main de l'homme. Cependant, si nous nous rappelons ce qui se passe sur la pente terminale des glaciers actuels au moment de la fonte, cette structure s'explique parfaitement. En effet, les filets d'eau, les ruisselets qui naissent chaque jour à la surface des glaciers, quand la température s'élève suffisamment en été, ces ruisselets s'épanchent ou s'écoulent dans le sens de la pente. Pendant leur marche, ils entraînent le sable et les petits cailloux, ils les déposent en couches plus ou moins épaisses sur les côtés du glacier et surtout au pied du talus terminal. Comme la fusion s'arrête le soir, le ruissellement a ses intermittences. Comme le front du glacier change aussi constamment sous l'influence de la fusion ou de son mouvement, l'inclinaison des couches de sable, de boue ou de gravier se déplace. De là l'entrecroisement des couches et la confusion de la stratification observée dans le sable de la moraine terminale de Saint-Amé. Ni dans

la moraine de Saint-Amé, ni dans celles du Tholy ou de Rupt, les couches ne se prolongent d'un bord à l'autre du dépôt comme dans les nappes d'eau, et leur épaisseur n'est pas uniforme non plus. Hâtons-nous néanmoins d'ajouter que dans certaines circonstances des dépôts régulièrement stratifiés peuvent se former avec le concours de l'eau au sein des moraines. Ainsi, au glacier inférieur du Grindelwald, on voit un ruisseau qui descend des flancs de l'Eiger, barré par la moraine latérale de la rive gauche, où il forme un petit lac temporaire avec des couches de sable d'une régularité parfaite. Au glacier de Zmutt, dans la vallée de Zermatt, que nous avons visité une première fois en 1866, la fusion, très forte pendant les dernières années, abaisse depuis considérablement la surface du glacier, qui se rétrécit en même temps au milieu et dans la partie supérieure de son cours, de manière à se trouver isolé des petits glaciers latéraux. En 1869, il était resserré en amont entre deux puissantes moraines latérales qui laissèrent un intervalle assez vaste, une sorte d'énorme sillon entre les montagnes des deux rives et le courant de glace. Or, ces deux sillons servaient de lit à des ruisseaux des régions supérieures, notamment des flancs du Mont-Cervin. Après la fonte des neiges et les pluies, les ruisseaux se changeaient en torrents, charriant de grandes quantités de débris, de manière à former le long des moraines des dépôts de limon, de sable, de cailloux roulés bien arrondis, avec une stratification pareille à celle des alluvions ordinaires. Remaniées parfois et tout à fait semblables aux formations des eaux courantes de nos vallées, ces dépôts stratifiés de Zmutt étaient composés de roches de même nature que celles fournies directement par le glacier à ses moraines latérales.

Après la moraine frontale de Saint-Amé, viennent successivement celles de Julienrupt, du Tholy, du Belliard, de Gérardmer, tandis que les moraines latérales s'élèvent à une hauteur considérable sur les deux versants de la vallée de

Cleurie. Le ruisseau de Cleurie, sorti des tourbières du Belliard, coupe les moraines frontales en aval de sa source, ou plutôt il suit la coupure ouverte par le torrent de l'ancien glacier. Seule, la grande moraine à plusieurs plis située au bas du lac de Gérardmer, n'a pas été entamée. Cette dernière, pareille à la moraine du lac de Lourdes, dans les Pyrénées, au lieu de laisser aux eaux de Gérardmer un libre cours dans le sens de la vallée de Cleurie, les force à rebrousser chemin, pour s'écouler en amont par l'étroite gorge de la Vologne, et passer dans la Moselle par la vallée de Granges, par Docelles et Jarménil. Sans doute, lors de l'existence du glacier formé sur les flancs du Hohneck, et qui s'est étendu à travers la vallée actuelle de Cleurie, les eaux ont déjà pu s'échapper par la fissure de la Vologne, et le ruisseau formé au delà de ce point, ne pouvant se frayer un chemin à travers l'énorme accumulation de débris en aval de Gérardmer, ces dernières moraines sont restées intactes, et ont amené la formation du lac. Le sommet de la moraine au bas du lac de Gérardmer se trouve à 698 mètres d'altitude, le niveau du lac à 665 mètres, son fond entre 620 à 630 mètres, le ruisseau alimenté par ses eaux. la Jamagne, se déversant à 665 mètres pour tomber dans la Vologne à 620 mètres à un niveau correspondant à peu près au fond même du lac.

Ainsi la moraine frontale du lac de Gérardmer atteint une hauteur totale de soixante-dix à quatre-vingts mètres. Les moraines du Rein-Brice, au Tholy, et celle du Belliard, entre le Tholy et Gérardmer, ont une égale élévation. Nulle part dans les Alpes, je n'ai trouvé au pied des glaciers actuels des dépôts d'une puissance pareille, si ce n'est à l'extrémité des glaciers du Miage et de Brenva, dans la vallée de l'Allée-Blanche, sur le versant italien du Mont-Blanc. Cependant, la retraite des glaces dans la plupart des vallées des Alpes, pendant les dernières années, a laissé debout leurs moraines frontales, sans les abattre ou les diminuer. La masse des débris

accumulés dépend à la fois de l'étendue du glacier, du temps qu'il séjourne ou s'arrête au même point, et de la facilité plus ou moins grande avec laquelle se désagrègent les roches des montagnes qui les dominent; circonstances dont l'influence est encore modifiée par l'action destructive du torrent issu du glacier, par la proportion ou la mesure dans laquelle ce torrent emporte et disperse les débris tombés sur ses bords au bas du glacier. Dans le haut de la vallée de la Vologne, la moraine frontale du lac de Longemer s'élève à quelques mètres seulement au dessus de la surface, et ne présente pas de bourrelet bien saillant. Sur la rive gauche, cette moraine est coupée à une faible profondeur par le lit de la Vologne qui sort déjà du lac de Retournemer, sur les flancs du Hohneck, et qui traverse ensuite, entre Longemer et le confluent de la Jamagne, la moraine frontale du Xonrupt, près du Saut-des-Cuves et des montagnes de la rive droite.

La moraine du Xonrupt est coupée par la Vologne sur toute sa hauteur. Elle consiste surtout en sable grossier, différent de celui de la moraine frontale de Saint-Amé, et, dans une carrière pratiquée sur la rive gauche pour l'exploitation du sable, il y a de grands amas d'argile sableux. Au Saut-des-Cuves, la coupe pratiquée dans la moraine, lors de la construction de la route, indique à la partie inférieure des couches de sable et de menu gravier alternant ensemble, dans la partie supérieure, quelques blocs anguleux ou arrondis, au milieu enfin du sable et des galets agglutinés de manière à constituer une sorte de grès grossier peu dur. Aucune particularité n'est à signaler dans les moraines de Gérardmer et du Belliard. Quant à celles du Tholy, elles présentent aussi sur certains points des couches entrecroisées, divisées par des lits d'argile sableuse ou de boue glaciaire. De gros blocs de granite et des fragments plus petits sont disséminés dans la masse sableuse, peu nombreux à la surface du premier pli en amont, en plus grande abondance sur la crête de la deuxième

ondulation. Les blocs conservent ici presque tous de vives arêtes avec un volume de plusieurs mètres cubes. Un de ces blocs mesure même de 100 à 120 mètres cubes : il a été remarqué par la Société géologique, lors de sa visite en septembre 1847. Les ondulations ou plutôt les moraines frontales du Tholy au Rein-Brice, sont au nombre de quatre, se touchant toutes vers la base, suivies par une cinquième à faible distance. La largeur de la vallée occupée par les moraines est d'environ un kilomètre. Selon M. Hogard, elles occupent ensemble, sur une longueur de trois kilomètres, près de 160,000,000 mètres cubes de blocs, de gravier et de sable, déduction faite des parties enlevées par le ruisseau de Cleurie et le torrent de l'ancien glacier. Quelques-uns des gros blocs de la cinquième moraine du Rein-Brice conservent encore de petites surfaces polies. Dans toute la vallée de Cleurie, puis dans la vallée supérieure de la Vologne, du Saut-des-Cuves à Retournemer, de longues traînées de débris constituent des moraines latérales bien marquées, dont les matériaux proviennent jusqu'au Tholy de granite de toutes les variétés, depuis le leptynite à grains fins jusqu'au granite porphyroïde à gros cristaux. Sauf un petit lambeau de schiste ancien qui affleure dans la partie supérieure de la route de la Schlucht, nous ne connaissons pas d'autres roches dans le bassin en amont du lac de Gérardmer.

Dans la vallée inférieure de la Vologne, à partir de la gorge de Granges, toute formation glaciaire bien accusée fait défaut. Il n'y a plus de moraine frontale. Le bloc erratique de granite situé sur le grès vosgien, dans le village de Jarménil, a pu être transporté par un courant d'eau aussi bien que par la glace en mouvement. La vallée de la Meurthe, qui commence au Collet, près du passage de la Schlucht, sur le versant opposé de la source de la Vologne, ne présente non plus de grande moraine frontale. Il y a bien dans le fond de la vallée, autour du Valtin, de petits amas de détritus en

saillie et au devant des vallons latéraux; mais ce sont plutôt des cônes de déjection formés par les eaux torrentielles, que de vraies moraines frontales. Plus bas, du côté de Xéfosse, sur la rive droite de la Meurthe, la base d'un promontoire rocheux est moutonnée, mais sans stries glaciaires encore reconnaissables sur les veines de quartz. Sur les flancs des montagnes des deux versants, on remarque des traînées de blocs anguleux et de menus débris. Débris et blocs sont tous granitiques et deviennent moins nombreux du côté de Habeaurupt, sans atteindre nulle part de fortes dimensions. Probablement ce sont les restes des moraines latérales. Une autre branche de la Meurthe qui débouche à Anoult, ne renferme pas dans son bassin de formation glaciaire mieux caractérisée. Nous ne nous étendrons pas davantage sur ces formations des vallées du côté lorrain, pour passer immédiatement aux vallées méridionales et du côté de l'Alsace, nous bornant à citer encore en dehors des moraines de l'ouest, les blocs erratiques des plateaux élevés du Haut-du-Roc, du Grismouton, de Bellefontaine.

II.

Si nous nous tournons vers le sud, en dehors du bassin de la Moselle et de ses affluents, nous trouvons d'abord la moraine d'Hérival dans une des branches supérieures du bassin de la Combeauté, puis sur les flancs des deux Ballons de Servance et d'Alsace, les moraines des vallées de Rahin et la Savoureuse. Ces deux vallées, profondément encaissées, descendent du nord au sud et présentent sur leur parcours toutes deux les mêmes roches, beaucoup plus variées que celles de la Moselle. La syénite, qui constitue la tête des deux Ballons, forme les versants de la vallée du Rahin jusqu'à la cime de la Vieille-Hutte, suivie plus bas par des porphyres de plusieurs

sortes, des mélaphyres, des schistes, des conglomérats et des grauwackes passant d'une crête à l'autre. Le torrent du Rahin coule à 300 ou 400 mètres au dessous des lignes de faîte dominantes sur un fond rétréci, étranglé à plusieurs reprises par des brides rocheuses comme celles de la Moselle, notamment au bas de la Planche-aux-Bœufs et de la scierie de Saint-Antoine. Des blocs erratiques en grand nombre et à fortes dimensions, parmi lesquels on distingue surtout la syénite des Ballons, se dressent accompagnés de traînées de menus débris sur des pentes fortement inclinées de porphyre brun et d'autres formations jusqu'à 50 et 100 mètres au dessus du niveau du Rahin. Ce sont les restes des moraines latérales, faciles à suivre jusqu'au bas de Plancher-les-Mines. Nulle part ne paraît de moraine frontale sensiblement élevée au dessus du fond. Une petite moraine par obstacle, avec galets glaciaires, entamée par la route, s'appuie contre un pointement rocheux, à surface polie, non loin du cimetière. Un peu plus en amont, à côté d'une usine métallurgique, un autre pointement de porphyre brun s'élève au milieu de la vallée, coupé à pic sur la gauche sur une hauteur de douze à quinze mètres et parfaitement isolé, présente aussi une surface moutonnée et polie. Entre Plancher-les-Mines et Plancher-Bas, la vallée forme à deux reprises des terrasses séparées par un étranglement élevé au dessus de la nappe d'alluvions récentes au milieu desquelles s'élèvent, sans les dépasser, les grandes cîmes du Rahin.

Plus nombreux que dans la vallée du Rahin, les blocs erratiques de la vallée de la Savoureuse ont donné au capitaine Leblanc la première idée de l'existence d'anciens glaciers dans les Vosges. Ils sont répandus sur les deux versants des montagnes au dessus de Giromagny, à l'entrée de la vallée, jusqu'à cent mètres et plus de hauteur au dessus du lit de la Savoureuse. Certains blocs de la Tête-des-Planches, sur la rive droite, mesurent de 100 à 120 mètres cubes. La montagne consiste

en grès rouge à l'état d'arkose; les blocs erratiques en syénite, en diorite verte, en mélaphyre, en porphyre de plusieurs sortes et en grauwacke métamorphique, parfois à angles vifs, mais plus souvent encore arrondis. L'altitude maximum de la Tête-des-Planches est de 628 mètres, celle du lit de la Savoureuse à Giromagny, 420 mètres; un courant d'eau, surtout un courant violent, n'a pu déposer là tous ces blocs sur des pentes souvent fortement inclinées. Les blocs se trouvant encore en plus grande quantité sur le mont Saint-Daniel, formé de grauwackes métamorphiques, il y en a déjà aussi sur le versant de la Catin, en avant de la Tête-des-Planches et à droite de la première moraine frontale. Sur le versant gauche, des blocs provenant de toutes les variétés de roches de la partie supérieure de la vallée, sont épars en égale abondance jusqu'au pied du Ballon. Ce sont des restes de moraines latérales de l'ancien glacier. Au débouché du vallon de la Beucinière, on remarque les restes d'une moraine médiane formée de la réunion de deux moraines latérales, au communal de la Noie. Les moraines frontales, au nombre de sept, s'échelonnent depuis le pont de la Ciotte, en avant de Giromagny, jusqu'au dessus de la Scie-Bénie, en amont du village du Puix. Toutes ces moraines forment des plis nettement accusés, disposés suivant des lignes courbes avec la partie convexe dirigée en aval, mais sans atteindre jamais une hauteur égale à celle des moraines du Chajoux et du Tholy sur l'autre versant des Vosges. La première s'élève de trois mètres sur une longueur de cent mètres et barre la vallée comme un croissant, près du pont de la Ciotte. La seconde, que la route franchit près de la mairie de Giromagny, est masquée en grande partie par les constructions. La troisième supporte l'église à son point culminant. Une quatrième digue de débris bien conservés et plus haute, porte à son sommet la chapelle protestante, sur la rive gauche de la rivière. A quelques pas plus loin une cinquième moraine plus petite s'accuse dans les champs hors

du village. Ensuite, au-delà de la commune du Puix, viennent la sixième et la septième renfermant beaucoup de sable. Les matériaux de ces amas sont disposés sans triage, sans stratification, composés de blocs presque tous arrondis, de même nature que ceux des moraines latérales, atteignant parfois un volume d'un mètre cube, accompagnés de galets plus petits dont quelques-uns sont striés, enfin de sable fin et de limon.

Des roches polies en place, dignes de remarque, apparaissent près de Giromagny, au quartier Saint-Pierre, sous le moraine latérale, puis à deux kilomètres en amont de la moraine du Puix, au pied du Monjean, à l'entrée et à l'intérieur du vallon de la Beucinière, au pied de la montagne Sainte-Barbe, près du Saut-de-la-Truite. Ces roches sont toutes arrondies et parfois à plusieurs gradins, et avec des stries glaciaires fines. L'étranglement formé au col de la Scierie par les syènites présente, sur les parties polies sans anfractuosités, des cannelures assez profondes en ligne droite, creusées par des fragments de roches très durs, enchâssés à la base du glacier. M. Renoir, en signalant ces roches striées à la Société géologique, en 1839, indique des polis jusqu'à une hauteur supérieure à la Tête-des-Planches. Cependant les escarpements élevés n'en présentent que vers leur base. Dans la vallée de la Beucinière, il y a une surface polie de quinze mètres de long sur dix de large que traverse un filon de quartz rasé et poli au niveau de la grauwacke. La roche polie du quartier Saint-Pierre, à Giromagny même, se trouve sur la rive gauche de la Savoureuse, au dessus d'une carrière pratiquée dans le grès rouge pour l'exploitation des pavés. Cette roche, fortement entamée par l'exploitation depuis une dizaine d'années, paraît s'étendre assez loin sous la moraine latérale, qui atteint là deux mètres d'épaisseur et renferme des blocs de syenite de plus d'un mètre. Le poli n'est pas parfait, sans doute à cause de la nature grenue de la roche, mais elle porte des cannelures et des stries profondes tracées en ligne

droite et en biseau, dirigées du nord-ouest au sud-est, tandis que la direction générale de la vallée va du nord au sud. Sous les glaciers, la direction des stries change suivant les modifications du relief de leur bassin. Au débouché de la vallée de la Savoureuse, le glacier de Giromagny a dû s'étaler en éventail, comme l'indiquent ici la marche des stries et la disposition des moraines.

On peut voir la disposition des matériaux de la moraine profonde dans une tranchée ouverte au bas de la carrière aux pavés. Les galets de la surface sont arrondis et roulés, tandis que plus bas ils deviennent anguleux et se trouvent englobés dans un limon sableux compacte, sans aucune trace de stratification jusqu'à deux mètres de profondeur. Il y a des galets de grauwacke striés. La première moraine frontale est disposée en croissant en avant de ce point, coupée comme toutes les autres par la Savoureuse Le niveau de la rivière, dans la coupure de la troisième moraine, près des fabriques, se trouve à quinze mètres de profondeur. La distance de la première digue morainique, du pont de la Ciotte au pied du Ballon d'Alsace, est de dix kilomètres. Les dépôts de blocs erratiques des moraines latérales ne s'étendent pas plus loin. A propos de ces blocs, nous noterons que la syènite à doubles cristaux feldspathiques et d'oligoclase, en place à l'est du Ballon d'Alsace, se rencontrent en plus grande quantité dans la moraine latérale de la rive gauche, tandis que le porphyre quartzifère à cristaux d'orthose rouges, en place à l'entrée de la vallée de la Beucinière, sur le versant opposé, apparaît dans la moraine latérale droite. Enfin, le Dr Benoît, dans une note communiquée à la Société d'histoire naturelle de Colmar en 1862 et imprimée dans son Bulletin, soutient l'existence d'une moraine frontale aux Barres, près de Belfort. On voit bien sur ce point des débris de diverses roches de la vallée de la Savoureuse, mais dans une position où ces cailloux ont pu être déposés par les eaux, et sans montrer d'ailleurs

les caractères bien nets des dépôts glaciaires. Les débris de grès vosgien que M. Benoît signale dans ces dépôts, sans avoir connaissance d'un gisement de cette roche en place, viennent probablement des assises de grès de la forêt de l'Arsot, situées entre 400 et 500 mètres d'altitude, en face du Salbert et en amont des Barres.

CHARLES GRAD.

(La fin à la prochaine livraison.)

EPREUVES

ET

COMBATS JUDICIAIRES

EN ALSACE-LORRAINE ET EN SUISSE

L'Alsace avait autrefois une législation se rapprochant beaucoup de celle admise dans les Etats de l'évêque de Bâle. Elle était issue des coutumes germaniques, dont un débris est consigné dans un recueil appelé le *Miroir de Suabe*, qui régissait aussi la Lorraine et la Suisse. Ce recueil a été publié, en vieux français, à Neuchâtel, en 1843, par M. Matile. Ceux qui étudient l'ancienne législation y trouvent des renseignements utiles, mais ils sont arides, froids, sans vie, tandis que l'application de ce coutumier donnait jadis une tout autre animation aux localités où elle avait lieu. Si nos recherches n'ont point abouti à rencontrer cette application en Alsace même, nous l'avons cependant découverte dans une contrée bien voisine, et cette circonstance nous engage à offrir ces quelques pages à la *Revue d'Alsace*.

A l'extrême frontière de cette province, sur le territoire de l'évêché de Bâle, il y avait un des grands fiefs de cette église tenu par de hauts barons issus des sires de Montfaucon et d'une dame de la maison de Neuchâtel-sur-le-Lac. Ces seigneurs avaient aussi en fief la garde ou l'avouerie du chapitre de Saint-Ursane, riche et puissante corporation religieuse, dont les domaines touchaient ceux de leurs avoués, les barons d'Asuel ou de Hasenbourg. Ces domaines, dans le seul district de Porrentruy, furent vendus, en 1793, pour plus

de trois cent mille francs, représentant alors dix fois moins que leur valeur réelle. Ce chapitre avait de plus, dans le même district, des créances pour au-delà de soixante-cinq mille livres, et des biens épars dans beaucoup d'autres contrées. C'était un assez beau lopin pour l'entretien de douze chanoines, dont la grosse besogne était de manger et digérer paisiblement leurs revenus. Il valait certes la peine d'avoir un gardien pour veiller sur les biens temporels autrefois tout autrement plus considérables. C'est à raison de cet office d'avoué, que les sires d'Asuel possédaient depuis le XII[e] siècle, qu'ils avaient le commandement sur tous les hommes propres au service militaire de toute la prévôté. Ils devaient protection au prévôt et aux chanoines dans tous les cas qui pouvaient se présenter. Ils avaient la garde de la grande foire qui se tenait le jour de la fête de Saint-Ursanne, lorsque cette solennité attirait en ce lieu les pèlerins et les marchands apportant un double profit au chapitre, mais procurant, comme toute affluence de gens, la visite des voleurs alors plus hardis que les filous de nos jours. Ce qu'on appelle actuellement des brigands étaient souvent de nobles chevaliers qui se croyaient en droit de dévaliser les voyageurs et les marchands, et qui ne se faisaient nul scrupule de piller les villes en y introduisant leurs gens, sous divers déguisements, en pleine paix, comme en temps de guerre, profitant des réunions populaires, comme les foires de Saint-Ursanne.

L'obligation de protéger ces foires n'était donc point une sinécure, une vile fonction qu'on pouvait remettre à un garde champêtre, mais bien une mission qui devenait parfois périlleuse. A Porrentruy, de toute ancienneté, dit un acte du XV[e] siècle, c'étaient les nobles, en leur qualité d'hommes francs, qui devaient garder les foires. Cependant si la femme ou les filles du baron d'Asuel désiraient faire des emplettes à la foire, ou assister à la solennité de la fête patronale pour gagner, en payant, quelques grosses indulgences pour les

péchés passés ou futurs, le sire n'y mettait point d'empêchement, car il avait avec lui des hommes d'armes bien montés et appareillés, et lui-même ne manquait pas de vêtir son haubert et de faire porter sa lance par un de ses écuyers pour en faire usage à l'occasion. A l'extinction des barons d'Asuel, en 1480, il y avait encore plus de quarante familles nobles, dont plusieurs alsaciennes, qui tenaient des fiefs de ces sires et qui leur devaient le service militaire. Ils pouvaient donc se composer une bonne escorte en allant à la foire et aux indulgences, double marchandise de ce bon temps.

C'est également aux barons d'Asuel qu'incombait l'obligation ou le droit de rendre la haute justice pour tous les cas où la peine de mort pouvait être applicable, tandis que les affaires de moindre importance étaient jugées par le prévôt et les chanoines. Jusqu'en 1791, chacun de ces dignitaires ecclésiastiques dut reprendre en fief de l'évêché de Bâle la justice séculière, mais pour la criminelle, il ne convenait pas que des hommes d'église prononçassent des sentences de mort et la fissent exécuter; aussi cette partie du droit de souveraineté appartenait à l'évêque de Bâle, prince temporel de la contrée, et il déléguait son droit à l'avoué. Celui-ci présidait donc les assises ou les plaids auxquels devaient assister tous les hommes mariés de l'avouerie. Ces assemblées judiciaires fournissaient des scènes émouvantes, bien faites pour attirer les dames d'Asuel; aussi elles ne manquaient point d'y assister pour rompre la monotonie de leur vie de castel.

Les plaids avaient lieu deux fois par an, en mai et en septembre. Il n'est pas bien certain si les hommes de la petite seigneurie voisine de Montvouhay ressortaient de la justice de Saint-Ursanne, et s'ils y étaient appelés par le corneur du château, car en ce lieu nous avons vu une trompe en bronze qui avait eu la destination d'appeler les vassaux au plaid et aux armes. Dans les temps modernes, cet instrument d'une haute antiquité s'employait pour garantir la localité de la

tempête, et empêcher les femmes de mal faire. Pour réussir dans ce dernier moyen préservatif, le corneur de Montvouhay aurait dû souffler nuit et jour dans son instrument de bronze.

Les assises de Saint-Ursanne se tenaient en plein air, sur le cimetière établi entre l'église collégiale et celle paroissiale. S'il pleuvait, on se retirait dans les cloîtres ou galeries qui environnaient le champ de repos et réunissaient les deux églises. Non-seulement on y tenait les plaids, mais encore la justice ordinaire; on y contractait des actes d'achat, d'échange, de vente; le champ de mort était le bazar des vivants. Les places d'honneur étaient réservées au sire d'Asuel, à sa famille, au prévôt, aux chanoines, aux chapelains. Il n'était pas besoin de donner à ces ecclésiastiques des jetons de présence, comme pour les offices du chapitre, pour les attirer en ce lieu, car les assemblées de justice fournissaient des spectacles assez intéressants pour stimuler leur curiosité. La preuve testimoniale était peu pratiquée, mais en échange les épreuves judiciaires restaient fort à la mode, au point qu'en plein XVe siècle on usageait encore les combats judiciaires pour trois cas : incendie, meurtre et viol; d'autres disent vol, mais c'était larcin pour larcin, tous cas emportant la peine de mort. Pour des crimes ou seulement pour des délits moins graves, on avait les épreuves par l'eau et le feu. L'évêque Jean de Vienne, fort expert en matière de combat, régla encore toutes ces choses le 27 octobre 1369, et ses successeurs les confirmèrent au siècle suivant.

Les épreuves judiciaires s'appelaient aussi *jugements de Dieu*, parce qu'on croyait que Dieu intervenait directement pour manifester la vérité. Non-seulement les capitulaires des rois carolingiens approuvaient ces ordalies ou moyens de preuve, mais ils imposaient l'obligation de croire à leur efficacité (Capitul. de 809). L'Eglise les employa pour des cas de simonie. Elles étaient en usage dans la plupart des monas-

tères, dans les cours de justice des évêques et des seigneurs laïques, et le clergé y prêtait son ministère toutes les fois qu'il s'agissait d'administrer ce moyen de preuve. Il y en avait de plusieurs espèces, dont les plus communes étaient celles du fer rouge, de l'eau bouillante et de l'eau froide. Dans les trois cas, et dans ceux analogues, on préparait l'accusé à subir l'épreuve par des jeûnes et des prières. Le jour fixé, il devait assister à la messe qu'on célébrait à cette intention. Avant la communion, le prêtre l'exhortait à déclarer la vérité, et s'il persistait dans sa déclaration d'innocence, il lui administrait l'eucharistie avec une formule particulière. S'il s'agissait de l'épreuve par le fer rouge, le fer et le feu étaient bénis et conjurés. L'accusé devait porter dans ses mains le fer rouge à quelques pas de distance, ou bien marcher pieds nus sur neuf socs de charrue rougis au feu. Aussitôt fait, on lui enveloppait et cachetait les membres qui avaient été mis en contact avec le fer incandescent, et on n'enlevait les bandages qu'après trois jours d'attente et en grande cérémonie. S'il n'y avait pas trace de brûlure, l'innocence était reconnue; si au contraire les marques de brûlure étaient évidentes, alors le juge appliquait la peine du crime dont l'accusé était dès lors reconnu coupable.

L'épreuve par l'eau bouillante donnait lieu aux mêmes rites. L'eau chauffée, bénite et conjurée, ne devait pas brûler la main ou le bras de l'accusé qui était tenu d'y puiser un anneau, une pierre ou autre objet à une profondeur déterminée. Mais si après trois jours il y avait marque de brûlure, alors la condamnation ne se faisait pas attendre. La première de ces épreuves s'employait surtout pour les hommes libres; la seconde pour les serfs et les vilains. Il en était de même pour l'épreuve par l'eau froide, et voici comment cela se pratiquait après toutes les cérémonies déjà citées pour les autres épreuves. On dépouillait l'accusé de tout vêtement; on attachait sa main droite à son pied gauche, et la main gauche

au pied droit. Ainsi troussé et hors d'état de faire aucun mouvement, on le plongeait dans l'eau. Allait-il au fond? il était réputé innocent; demeurait-il à la surface? il était manifestement coupable, car l'eau conjurée et bénite auparavant, rejetait infailliblement un malfaiteur. Deux traditions différentes existent à Saint-Ursanne au sujet de cette épreuve. Selon la première, elle se faisait dans la rivière du Doubs qui baigne les murs de la ville, et, selon la seconde, dans un vaste bassin de pierre qu'il y avait dans le cimetière même, non pas toutefois ce grand bénitier que nous avons encore vu servant de mangeoire aux porcs d'un voisin, mais probablement un large bassin creusé et muré dans le sol. Il aurait été fort propre aux commères de nos jours pour y médire du prochain, lorsqu'elles auraient été plongées dans l'eau bénite jusqu'aux reins, pour ne pas employer l'expression d'un capucin voulant exprimer l'aptitude des dévotes à la médisance. Ces deux versions sur le lieu de l'épreuve sont faciles à concilier : les eaux du Doubs pouvaient servir s'il faisait beau, et le bassin pour les temps de pluie, lorsque le juge et les assesseurs, avec la noble assistance, étaient à l'abri sous les voûtes du cloître, et nullement exposés aux averses arrosant les rives du Doubs.

L'emploi de ce genre de témoignage était très fréquent. Le père et la mère du pape Léon IX, Hugues. comte d'Egisheim, et sa femme Helvige, en faisaient communément usage pour s'assurer si leurs gens payaient exactement les dîmes, et leur fils l'approuva dans d'autres cas. L'abbé de Saint-Gall employait le même procédé à l'égard de ses vassales, ce dont se plaint Eckhard le jeune. parce qu'il trouvait que les yeux des moines étaient exposés à voir plus qu'il ne fallait pour le maintien de leur vœu de chasteté.

Conrad de Marburg, célèbre inquisiteur d'Alsace, fit grand emploi de l'épreuve par le feu contre ceux qu'il accusait d'hérésie, et, après leur avoir grillé les mains, il les envoyait

au bûcher pour leur donner un avant-goût de l'enfer. Si ces pauvres gens sont allés là, le dominicain a dû les rejoindre, et, en bonne justice, ses victimes ont dû lui servir de bourreau.

On ne trouve point dans les documents que les sires d'Asuel aient été aussi prodigues de ce genre d'épreuves, mais celle par l'eau a surnagé dans les traditions locales, comme la preuve par le combat est restée consignée dans plusieurs actes, jusqu'en plein XVe siècle. Ce moyen était conforme aux mœurs du temps. Rien de si simple que de remettre à Dieu la solution d'une affaire criminelle. Si un individu en accusait un autre d'avoir commis un des trois crimes précités, et si l'accusé niait hardiment le fait, il n'y avait pas d'autre moyen de prouver lequel des deux avait tort ou raison, que de les mettre aux prises. On employa ce mode de preuve même pour des affaires civiles et pour des causes de peu d'importance.

Alors l'union intime de l'Eglise et de l'Etat savait procurer au peuple de ces spectacles émouvants, propres à le distraire d'autres préoccupations périlleuses pour ceux qui mettaient en scène. On faisait respirer au peuple, à la porte des églises, l'odeur de la chair humaine brûlée en vie et sur place, comme un haulocauste agréable à Dieu et à la justice humaine. L'eau bénite courait par torrent, mais elle ne pouvait laver tant de barbarie.

Quand le juge avait décidé que la preuve par le combat aurait lieu, ou lorsque lui ayant été demandée, il l'accordait, le demandeur et le défendeur devaient fournir des gages ou cautions pour garantir les droits de justice et les amendes. S'ils étaient pauvres, on les mettait en prison. Il était d'usage, surtout parmi les nobles, quand la contestation s'élevait, que l'accusateur jetât son gant en faisant son accusation, et que l'accusé le relevât en disant que son adversaire en avait menti. D'après les assises de Jérusalem, on avait quarante

jours pour se présenter devant le roi et lui demander de fixer le jour du combat, excepté pour meurtre, auquel cas on n'accordait que trois jours de délai.

Au jour fixé, les champions arrivaient armés, selon leur rang. Si c'étaient des chevaliers, ils portaient le haubergeon ou l'armure complète, et les chevaux étaient caparaçonnés de fer. S'il s'agissait d'hommes libres, ils combattaient à pied, et ils ne portaient qu'une épée et un bouclier de bois recouvert de cuir. Les vilains n'avaient pour toute arme qu'un bâton long de trois pieds, sans garniture de fer. Du reste, les juges du camp réglaient les conditions de l'armement. La règle voulait que les champions eussent les cheveux coupés ras. Cette condition était même imposée aux nobles et aux chevaliers accusés d'homicide ou de vol. Dans ce cas, ils combattaient à pied, tête nue.

Les personnes qui ne pouvaient elles-mêmes entrer en lice, telles que les femmes, les prêtres, les hommes infirmes ou ayant plus de soixante ans, devaient fournir un champion qui, à prix d'argent, combattait pour l'accusé. Les peines infligées au champion vaincu étaient variables. Comme, avant le combat, il devait jurer de la légitimité de la cause qu'il défendait, il était condamné, s'il était vaincu, à perdre la main qu'il avait levée en faisant serment. C'était pour le punir d'avoir accepté une mauvaise cause par l'offre de l'argent. S'il s'agissait d'un cas entraînant la peine de mort, le champion était pendu avec l'accusé, si celui-ci était un homme ; mais si le condamné était une femme, on la brûlait, sans que les documents nous disent si le champion était roussi avec elle.

Plusieurs conciles ont autorisé les épreuves et les combats judiciaires comme des moyens de découvrir la vérité. Ce n'est guère qu'au XIII[e] siècle que l'Eglise condamna leur emploi tout en les tolérant encore longtemps. Aussi elle ne repoussait nullement les dons que les champions offraient à Dieu et aux saints pour se les rendre favorables, et comme

ceux-ci n'en pouvaient profiter, le clergé se chargeait d'en tirer parti. Le roi Philippe-le-Bel, en 1306, réglementa ces duels par une ordonnance célèbre, et l'on a cité la date d'une autre reconnaissance de cet usage par l'évêque de Bâle; ses successeurs l'approuvèrent encore au XV° siècle.

Lorsqu'une de ces sortes de combats devait avoir lieu à Saint-Ursanne, il vallait certes la peine d'assister à ce spectacle donné entre deux églises, sur le champ de repos, à cette lutte suprême de deux individus, dont l'un accusait l'autre d'un méfait nié et dont Dieu allait révéler la vérité par l'issue du combat. En pareille circonstance, les cloîtres regorgeaient de spectateurs: le prévôt, les chanoines, les chapelains, le baron d'Asuel, sa famille, ses vassaux nobles, la noblesse d'alentour, un peuple nombreux, se pressaient sous les arcades du cloître, s'entassaient sur les toits et partout d'où la vue pouvait plonger sur le cimetière transformé en champ clos. La règle voulait que la lice eût 80 pas de long, sur 60 de large, mais à Saint-Ursanne, nous ne lui trouvons que 75 pieds sur 42. C'était peu pour des gens de cheval, mais assez pour ceux de pied. Du poste que chacun avait pu prendre, l'œil se récréait du spectacle émouvant de deux chrétiens se mettant à mal et à mort sur les tombes de la paroisse, en attendant que l'une de celles-ci, déjà creusée à l'avance, se refermât sur le vaincu. On faisait ainsi tuer les gens en grandes cérémonies, car l'Eglise, dans ces épreuves, étalait toutes ses pompes. On résistait même aux défenses tardives des conciles, tant on était obstiné dans les usages du bon vieux temps, mettant en relief le pouvoir du clergé; celui-ci se donnait la gloriole de faire intervenir la Providence en toutes choses comme si elle était à sa disposition. Il avait de plus le diable avec sa fourche pour punir les incrédules.

Indépendamment de ces spectacles judiciaires, l'avoué de Saint-Ursanne pouvait encore réjouir ses administrés par la pratique d'autres genres de supplices, ayant sous la main le

glaive, le gibet, le bûcher, le sac de cuir pour les noyades, la roue et autres moyens de procurer un trépas exemplaire; toutes choses fort utiles, sans doute, puisqu'on n'a pas encore pu y renoncer de nos jours et qu'on a ajouté la fusillade dans de larges proportions.

Du reste l'épreuve par le combat n'était pas un privilége exclusif de la Prévôté de Saint-Ursanne, comme le *Klapperstein* pour les femmes de Mulhouse et la *Pierre des mauvaises langues* de Delémont: le duel judiciaire existait aussi dans la Prévôté de Moutier-Grandval, où le champ-clos était à Crémines: on le pratiquait de même dans les seigneuries de Porrentruy, de Delémont et autres, et cet usage n'est tombé en désuétude qu'à l'apparition de la Caroline de sanglante mémoire. Ce n'est qu'au XVI[e] siècle que le pape Jules II prohiba le combat judiciaire dans ses Etats.

A l'issue de toutes les épreuves judiciaires, de toutes les séances de la justice criminelle, toujours suivie de près par l'exécution des condamnés, les justiciers allaient dîner, pour calmer leur émotion. La coutume voulait qu'on portât debout et tête nue les toasts au seigneur évêque, au seigneur prévôt, au sire avoué, aux chanoines, selon leur rang, et qu'on restât assis pour les toasts aux justiciers vulgaires. Cet usage exigeait ensuite que chacun vidât la coupe à chaque toast, sous peine d'amende. Il aurait été peu honorable d'agir autrement, et il n'y eut longtemps qu'une seule coupe pour cet usage, cependant moins grande que la célèbre corne de Hochbarr. Mais, comme les convives étaient au moins au nombre de vingt, la coutume, prévoyant les suites de ces toasts réitérés à la suite d'un dîner déjà plantureux, avait sagement ordonné que la justice ne devait tenir ses séances qu'avant le dîner. Ces bons usages se sont perpétués, sans interruption, durant des siècles, et il n'a pas moins fallu que la révolution de 1789, introduite dans l'évêché de Bâle trois ans après, pour faire tomber les coupes des mains des justiciers, tandis que le Comité de salut

public faisait tomber les têtes. Voilà comment une bonne vieille coutume fort inoffensive peut être remplacée par une autre, dont l'efficacité moralisante est fort controversable.

Il est probable que les dames d'Asuel, à la suite de la séance judiciaire de Saint-Ursanne, prenaient part au festin qui en faisait la clôture obligée, mais qu'à l'arrivée des toasts, comme actuellement à celle des cigares, la baronne et ses suivantes quittaient la salle, pour laisser plus de liberté à la circulation de la coupe.

On a reproché aux Germains, dès le temps de Tacite, une grande propension à la boisson des liqueurs fermentées. Les auteurs du moyen-âge, je crois même ceux modernes, ont dit la même chose de leurs descendants; il ne faut donc pas être surpris si, chez nous, où il y a un mélange de Gallo-Romains avec la race germanique, le gobelet est resté pareillement en vénération. On en trouve la preuve dans l'histoire de nos villes, comme dans celles d'Alsace. Dans toutes ces cités, le premier devoir d'un bourgeois appelé à siéger au Conseil, était de se procurer un gobelet d'argent, pour tenir tête à table à ses collègues.

Si saint Ursanne, cet anachorète qui, au VII[e] siècle, s'était réfugié dans une caverne au bord du Doubs, pour y vivre en solitaire, avait pu revenir et assister à un des repas du sire prévôt de l'église qu'il avait fondée, il est probable qu'il aurait prononcé contre l'assistance l'anathème qu'il fulmina contre un riche personnage qui l'avait attiré à sa table pour l'enivrer. Que serait-ce si les pauvres pêcheurs à la suite de Jésus voyaient et entendaient les apôtres de nos jours?

En revenant de Saint-Ursanne vers leur château, les dames d'Asuel racontaient sans doute les émotions qu'elles avaient éprouvées, celle-ci à l'église, celle-là sur la foire, une autre dans les cloîtres ou à la table du prévôt qui leur devait le dîner ou du moins ce qu'il fallait pour le préparer. Car le prévôt était tenu d'offrir le logement à l'avoué, ses meubles

et ustensiles de ménage. un muid de vin, quarante pains et un porc, comme ceux dont faisaient usage les chanoines; plus l'avoine pour les chevaux. Entre Saint-Ursanne et Asuel les chemins ont toujours été difficiles, et ceux d'autrefois étaient si étroits et si profondément encaissés que les chevaux devaient marcher à la file, en sorte que les dames, pour entretenir la conversation, devaient élever fortement la voix au risque de faire partager leurs récits par toute leur suite. On voit encore dans les Alpes des caravanes de touristes allant ainsi à la file, mais les costumes des dames de nos jours, tout excentriques qu'ils sont, ne ressemblent guère à ceux des châtelaines d'Asuel; les guides alpins, avec leurs longs bâtons ferrés, ne sont point les hommes d'armes des barons. Les gentlemens modernes sont sans ressemblance avec les vassaux nobles du sire d'Asuel; mais pendant que cette troupe gravit le monticule d'Asuel, passe les ponts-levis et rentre au château, nous allons encore traduire et commenter un article du rotule de la mairie de Bure, concernant la preuve par le duel, telle qu'elle était prescrite vers 1360.

Quand, dans cette ancienne villécature du pays de Porrentruy, on avait accordé à deux individus la faculté de décider leur contestation par le duel, on leur permettait cependant de s'accorder encore durant les quarante jours qui précédaient le combat; mais alors ils devaient payer à l'évêque de Bâle, leur souverain, une amende de 30 sols bâlois. Si, arrivés en champ clos, les champions avaient déjà les armes à la main, l'accord donnait lieu à une amende de 60 sols. Attendaient-ils pour traiter qu'ils fussent déjà en face l'un de l'autre, alors ils devaient 6 livres. S'ils avaient commencé le combat et donné le coup du roi, il fallait, dans ce cas, payer 9 livres. Ces sommes valaient à cette époque au moins vingt fois plus que de nos jours, mais la loi voulait punir les transactions tardives, afin qu'on les fît en temps utile et non pas au dernier moment, en sorte de tromper l'attente du seigneur et du peuple assistant

à ce spectacle. C'eût été en effet fort désappointant que de voir deux champions ennemis se tendre la main, quand on attendait qu'ils se donnassent des coups et la mort. Que diraient les Espagnols, si un bouvier venait reprendre son taureau dans la lice avant que l'animal n'eût éventré quelques chevaux et tué de vaillants toréadors ?

A Bure, comme dans les autres localités où l'évêque de Bâle était le seigneur justicier, c'est ce prince qui fournissait le champ clos et le faisait garder contre toute violence. Il devait donner les armes aux combattants, et si l'un de ceux-ci était si pauvre qu'il n'eût point de harnais ou d'armure, le seigneur lui en remettait une, et lui fournissait même à boire et à manger, s'il n'avait rien pour se sustenter. Quand plus tard on appliqua la torture, d'après le code de sang de Charles-Quint, on faisait boire un peu de vin à l'accusé pour qu'il supportât mieux le supplice. C'était le chloroforme des bourreaux d'alors. Dans la mairie de Bure, comme ailleurs, les champions devaient remettre des gages ou des cautions pour sûreté de tous les frais du spectacle, et pour assurer le recouvrement des amendes. S'ils ne pouvaient satisfaire à cette obligation, le seigneur évêque les faisait emprisonner jusqu'au jour du combat dans un lieu d'où ils ne devaient voir ni le soleil, ni la lune. Une autre version ou ancienne copie dit au contraire, que les détenus devaient être mis en un lieu d'où ils pouvaient voir ces deux astres. Quand les champions achevaient la besogne, ajoute l'acte que nous analysons, l'évêque s'emparait de la fortune du vaincu, et il laissait le corps de celui-ci au vainqueur. L'argent au prélat, un cadavre à l'heureux sujet victorieux !

Quelquefois le spectacle ne tournait pas bien pour ceux qui le mettaient en scène. Peu d'années après la date du rotule de Bure, l'évêque de Bâle, Jean de Vienne, ayant un démêlé avec les héritiers du comte de Nidau, et ne pouvant leur arracher un morceau de sa succession par la guerre qu'il leur

faisait, s'avisa de confier la décision de la querelle à soixante chevaliers de son parti, tandis que ses adversaires, les comtes de Kibourg et de Thierstein, en fourniraient autant. Le combat eut lieu, en grand arroi, mais les tenants du prélat bourguignon furent battus, plusieurs tués, d'autres blessés, et les survivants emprisonnés pour être mis à grosse rançon. Si le seigneur évêque usageait de la preuve par le duel en grand, et pouvait faire tuer ses chevaliers par douzaines, à plus forte raison ses prédécesseurs et successeurs avaient pu maintenir ce bon usage dans les coutumiers de leurs très humbles sujets. Il m'est avis que ce sont les peuples qui devraient faire battre leurs rois en personne, quand ces majestés ont des querelles entre elles. La paix du monde serait plus stable, et les peuples s'en trouveraient mieux.

Les historiens et les romanciers ont raconté plusieurs de ces duels judiciaires entre des nobles combattant à cheval, et armés de toutes pièces. On a vu aussi un accusé obligé de se battre contre un chien dont il avait tué le maître. Nos vieux rotules concernent principalement les gens des campagnes jouissant d'assez de liberté pour revendiquer le droit de régler leurs procès en champ clos, en sorte qu'à Saint-Ursanne, le sire d'Asuel avait surtout à surveiller les duels judiciaires entre des hommes libres, combattant avec l'épée et le bouclier. — Puisse ce récit, comme ceux des dames d'Asuel, ne pas trop ennuyer le lecteur.

A. Quiquerez.

BIBLIOGRAPHIE

LES ARTISTES DE L'ALSACE PENDANT LE MOYEN-AGE, par Charles Gérard; tome I[er]. — Colmar, E. Barth, éditeur; 1872.

Après le déluge d'écrits de circonstance, la plupart superficiels, hâtifs et d'une partialité passionnée, que de tous les coins de l'horizon les derniers événements ont fait pleuvoir sur notre malheureuse province, c'est avec un profond sentiment de plaisir et de soulagement qu'on salue l'apparition de ce livre. Il porte la sévère empreinte de l'étude consciencieuse et de la persévérance scientifique, et si l'on y voit percer çà et là quelques furtifs symptômes d'une nostalgie qui, hélas! ne se comprend que trop, au moins y sent-on à chaque page la sereine dignité du travail sérieux, et ce double respect envers le public et envers soi-même, que, sous peine de se destituer de toute autorité, aucun écrivain ne peut enfreindre.

M. Gérard nous reporte aux temps lointains où l'Alsace était encore à elle-même; où, membre à peu près autonome d'une Confédération peu tendue, elle développait ses propres destinées par le mouvement libre et intérieur de ses corps religieux, de ses seigneuries allodiales et de ses communes républicaines.

Il a choisi dans cette activité multiple l'élément qui jusqu'à présent aurait, d'après lui, le moins occupé l'attention de nos investigateurs. Il existe en effet des travaux plus ou moins complets sur l'histoire générale de l'Alsace, sur ses

anciens monastères, ses dynasties, ses mystiques, ses humanistes, ses poètes, ses savants. Les artistes seuls, à quelques grandes exceptions près, auraient été presque oubliés dans cette exhumation; et c'est leur mémoire que l'auteur s'est proposé de restituer contre cette injuste prétérition.

Le volume que nous avons sous les yeux, et celui qui doit le suivre prochainement, n'embrassent que le moyen-âge, c'est-à-dire la période la plus obscure et la plus pauvre en documents précis. La série parcourue dans les deux tomes commence au VII[e] siècle et se terminera vers le milieu du XV[e].

Durant cette époque limitée du VII[e] au XV[e] siècle, l'Alsace était-elle allemande, ou aurait-elle déjà été française? En d'autres termes : *L'histoire des arts sur le sol alsacien*, dans cet intervalle, *serait-elle*, comme l'affirme M. Gérard, *un chapitre de l'histoire des arts en France?* Plus d'un lecteur s'étonnera certainement qu'une pareille question puisse être posée. Je m'en étonnerais moi-même, si la vieille et fidèle amitié qui m'unit à l'auteur ne m'avait, depuis bien des années, révélé son penchant pour une thèse qui m'a toujours paru paradoxale, mais qu'il a soutenue déjà avec son talent habituel, dans un piquant article, publié en 1864, sur la mystérieuse *Nova Germania* de Murner.[1] C'est donc sans une extrême surprise, mais pourtant sans trop m'y attendre, que j'ai vu cette théorie se redresser aujourd'hui dans la préface, d'où elle semble projeter sur l'ouvrage entier un faux jour d'actualité que la date qui vient d'être indiquée doit faire disparaître. Le livre que nous analysons a une valeur intrinsèque trop incontestable pour avoir eu besoin d'une cocarde, et il faudrait être un lecteur bien futile pour, dans ce livre si érudit, si plein de renseignements inconnus et d'aperçus ingénieux, ne découvrir qu'un de ces écrits d'occasion,

[1] *Bibliographe alsacien*. Strasbourg, 1865, t. III, p. 57.

inspirés par les poignantes préoccupations du moment. M. Gérard a laissé entrevoir son opinion sur les origines historiques de l'Alsace; il en avait le droit et même le devoir, puisque chez lui c'est une conviction invétérée. Cette opinion, on est maître de la rejeter, sans être autorisé pour cela à nier le mérite d'une production dans le cadre de laquelle elle n'entre tout au plus que fort incidemment. Pour ma part, j'avoue que j'ai fort peu de goût pour ces redressements systématiques de la généalogie des peuples. Dans l'intérêt du salut de la civilisation en Europe, je crois qu'il serait plus urgent de se préoccuper de leurs droits que de leur blason. Les prétentions héraldiques conduisent à l'isolement de l'orgueil, et non à la solidarité fraternelle, que l'aurore de 1789 semblait annoncer à l'humanité. Il est facile d'entrevoir la tendance de ces recherches sur les origines nationales; mais il est difficile de se fixer sur l'utilité de leur résultat, au point de vue du vrai progrès. L'histoire démontre par des contrastes frappants que la communauté d'origine et de langue n'est pas le facteur exclusif de l'union nationale. Ne voyons-nous pas en effet des peuples, entre lesquels ce double rapport existe depuis un temps immémorial, vivre pendant plus de mille ans dans l'hostilité la plus tenace, tandis qu'à côté, sous la salutaire influence d'un idéal commun, une nationalité énergique se constitue par la confédération de peuplades hétérogènes, n'ayant entre elles ni la conformité de la race, ni celle de l'idiôme? Le Suisse allemand est-il moins nationalement suisse que le Vaudois, le Grison ou l'Italien? Comment donc attacher au seul fait matériel de la communauté de souche une influence assez décisive pour qu'on cherche à l'affirmer ou à la combattre, contre l'évidence? D'un autre côté, n'y a-t-il pas quelquechose de despectueux pour la dignité d'un peuple, si petit qu'il soit, à prétendre qu'il suffit qu'il ait été touché par le sceptre d'un conquérant, pour avoir perdu à l'instant sa nationalité originelle? C'est cependant là, en

majeure partie, la proposition soutenue par Murner contre Wimpheling, combattue au XVI° siècle dans les *Sermones convivales* de Peutinger, reprise du temps de Louis XIII par Blondel et Aubery, plus tard par Henschenius et Laguille, et enfin implicitement adoptée par M. Gérard. Dans cette proposition, l'on admet (ce qui d'ailleurs n'est plus contestable) que dès le V° siècle l'Alsace était occupée par une peuplade alémanique sur laquelle, après la bataille de Tolbiac, Clovis aurait étendu une domination dont du reste il est impossible de déterminer l'intensité. Après la mort de Clovis, l'Alsace fit partie de ce royaume éphémère qui s'appela l'Austrasie. Ces faits sont acquis à l'histoire: mais autorisent-ils la conclusion que dès cette époque l'Alsace aurait été une province française? D'abord à cet âge chaotique des Mérovingiens y avait-il une France? Clovis et ses Francs n'étaient-ils pas des Germains, comme les Allemands qu'ils combattaient? singulier exemple, soit dit en passant, de l'esprit de famille qu'on prétend faire procéder de la seule communauté d'origine! L'incorporation de l'Alsace au royaume d'Austrasie ne donne pas plus de force à la thèse que nous discutons. Sous quelle dénomination l'Alsace devint-elle austrasienne? Comme partie intégrante de ce *duché d'Allémanie* qui embrassait en outre Baden et le Wurtemberg, duché tellement *tudesque* dans l'opinion des contemporains, que dans toutes les langues romanes son nom désigna plus tard l'ensemble de la Germanie. Ne voit-on pas que si de l'incorporation de l'Alsace à l'Austrasie, au VI° siècle, on pouvait judicieusement induire qu'elle aurait été française dès lors, il faudrait, sous peine de se montrer illogique, faire franchir le Rhin à cet argument ambitieux, et revendiquer comme français, non-seulement Baden et le Wurtemberg, mais encore ce vieux royaume de Thuringe, la Franconie, cette *Francia orientalis* dont l'affinité nominale, mal comprise d'ailleurs, a armé la dialectique complaisante de quelques publicistes du XVII° siècle? Toutes

ces classifications politiques, fondées sur des agglomérations fortuites ou des coups de force dynastiques. n'ont eu jusqu'à présent d'autre résultat que d'alimenter l'inépuisable arsenal ouvert à toutes les ambitions guerrières en quête de prétextes, et d'appeler tour à tour sur les populations les plus civilisées et les plus paisibles l'épouvantable et odieux fléau de l'invasion. Si notre Alsace devait être considérée comme étant devenue française dès le règne de Clovis, parce qu'elle a été vaincue à Tolbiac, quelle raison opposer au chauvin allemand, revendiquant pour sa nation la Franche-Comté, le Lyonnais, le royaume d'Arles, etc., parce que l'aigle germanique les couvrit aussi de ses ailes? Quand on récapitule les horribles et inutiles désastres qu'ont provoqués ces reconstructions arbitraires, ces rêves sinistres d'Empire d'Occident, de monarchie de Clovis et de Charlemagne, toutes ces tragiques visions à la Daniel, on ne peut se défendre d'une profonde répulsion pour ces sophismes historiques qui n'ont abouti qu'à creuser entre les deux grands peuples, de l'union desquels dépend pourtant le salut de l'Europe, un gouffre sanglant qui les sépare peut-être à jamais! Gœthe, au milieu des revendications fanatiques qui s'élevèrent après Leipzig et Waterloo, disait : « *Le patriotisme corrompt l'histoire*[1], que de fois, pour le malheur des deux nations voisines, cette judicieuse observation s'est vérifiée sur les deux rives du Rhin! Laissons donc dormir les Clovis, les Thierry, les Dagobert, les Austrasiens et les Neustriens; acceptons comme une vérité incontestable que du VII[e] au XV[e] siècle l'Alsace a été une province exclusivement allemande. Passons de la préface au livre qui, pour n'être pas *Un chapitre de l'histoire des arts en France*, n'en est pas moins excellent et digne de l'accueil sympathique des hommes de science et de goût de tous les pays.

[1] « *Der Patriotismus verdirbt die Geschichte.* » Ap RIEMER, *Briefe an und von Gœthe.*

La méthode suivie par l'auteur est celle qui avait été adoptée par les Bénédictins de Saint-Maur dans leur célèbre *Histoire littéraire*. Elle suit un ordre strictement chronologique, donnant, siècle par siècle, des notices plus ou moins étendues sur les artistes qui les ont illustrés. On a reproché à cette méthode l'inconvénient d'éparpiller certains développements, par exemple ceux que l'auteur consacre, dans plusieurs chapitres, à l'histoire de l'architecture gothique. Cette dissémination, a-t-on ajouté, entraîne à des redites et à d'apparentes contradictions. Il y a quelquechose de spécieux dans ces remarques, on ne peut le nier. Mais en y réfléchissant, elles tendent à vouloir que l'œuvre soit autre que l'auteur l'a conçue. M. Gérard, en effet, ne s'est pas proposé de faire, d'âge en âge, la description des monuments que l'art a créés en Alsace; il a voulu ressusciter de l'oubli, comme l'indique son titre, les *artistes* de ce pays. A l'ordre chronologique se joignait, dans sa pensée, l'élément biographique, objet principal de ses recherches, et à moins d'intervertir complètement le but de son travail, il ne pouvait pas le développer sur un autre plan.

Ce premier volume renferme des notices sur seize orfèvres, deux peintres verriers, dix-huit miniaturistes ou calligraphes, vingt-trois sculpteurs, neuf peintres, deux mécaniciens, trois fondeurs de cloches, un cartographe, un potier-vernisseur, quarante-trois architectes, qui ont produit des œuvres du VIIe au XIVe siècle. Cette seule énumération ne suffit-elle pas pour donner la mesure des recherches minutieuses et étendues auxquelles a dû se vouer l'auteur? Il est vrai que l'inscription dans ce vaste *Livre d'or* n'est pas toujours appuyée de titres complètement justificatifs. On y trouve un certain nombre de mentions se réduisant à un nom propre, suivi de l'indication de la profession : orfèvre, tailleur de pierres, etc. (*Goldschmidt*, *Steinmetz*, &&.), ce qui peut aussi bien révéler un simple artisan qu'un artiste. Je ne voudrais pas aller aussi

loin que M. Auguste Demmin, qui prétend qu'*au moyen-âge tout architecte était désigné sous le nom de maçon, et qu'en vieil allemand la qualification de Steinmetzen désignait les sculpteurs d'architecture.*[1] Néanmoins, je crois que M. Gérard a fait une chose utile en notant tous les noms que ses études lui ont fait découvrir, se conformant ainsi à la sage règle qui veut qu'en matière de choses antiques, la simple énonciation puisse devenir une preuve : *in antiquis enunciativa probant.* Sa liste n'eût-elle que la consistance d'un catalogue, qu'encore aurait-elle rendu l'immense service d'avoir révélé certaines personnalités encore vagues et indécises, mais dont l'activité artistique pourra être déterminée par des découvertes ultérieures.

Il est impossible, on le comprendra, de tracer un tableau d'ensemble des individualités nombreuses aux œuvres desquelles est consacré ce premier volume. Tout ce que peut se permettre le critique chargé d'en rendre compte, c'est de hasarder quelques observations de détail sur l'un ou l'autre des artistes compris dans cette nomenclature si étendue.

La première portera sur Guta, chanoinesse de l'ancien couvent, depuis longtemps supprimé, de Schwartzenthann. M. Gérard suppose que le Manuscrit qu'elle avait composé et que Grandidier a vu encore au siècle dernier, se serait perdu depuis. Ce Manuscrit, si j'en crois un renseignement que je considère comme certain, existerait encore aujourd'hui dans la Bibliothèque du Grand séminaire de Strasbourg. Il consisterait en un volume en parchemin in-folio, mutilé, il est vrai, par suite de l'arrachement de quelques feuillets, mais bien conservé au surplus. En tête se trouve une miniature qui ne laisse aucun doute sur la nationalité allemande de la religieuse. On l'y voit représentée à genoux, vis-à-vis de l'*imagier* Sintram, offrant ensemble à la Vierge le livre, fruit de leur travail commun. La légende porte d'un côté :

[1] *Encyclopédie des beaux-arts plastiques.* Paris, 1872, p. 229.

Sintrammi, virgo! memor hujus pauperis esto!

De l'autre, du côté de la religieuse :

*Per te, Stirps Jesse, quod dicor (*Guta, bonne*) deprecor esse.*

J'ai été un peu ému, je l'avoue, de la vivacité du reproche que M. Gérard adresse, en cet endroit, à la mémoire vénérée de feu M. de Golbéry qui, « fidèle, dit-il, à son système de « vagues informations, n'a pas même pu relever le nom de « cet artiste (Sintram), et aurait en outre attribué à Guta la « composition d'un livre. Celle-ci, affirme-t-il, *n'était qu'un « artiste calligraphe et non une femme écrivain.* » Je trouve le reproche un peu dur. Ne soyons donc jamais ingrats, et n'oublions pas ce que nous devons à ceux qui ont préparé la voie à nos recherches, en réveillant, comme l'a fait avec tant d'illustration M. de Golbéry, le goût alors bien assoupi de nos études alsaciennes! Est-il bien certain d'ailleurs que Guta n'ait été qu'une calligraphe, et qu'elle ne puisse pas prétendre, dans une certaine mesure, au titre d'auteur? J'admets que son œuvre, d'après ce que j'en sais, a plutôt l'apparence d'une compilation que d'une production originale. Mais est-il toujours bien facile de distinguer un auteur d'un compilateur, et la plupart des écrits de ces âges reculés, tels par exemple que le *Hohe Lied* de Relinde, et même le *Hortus deliciarum* d'Herrade, ainsi qu'un certain nombre de chroniques, n'ont-ils pas, en partie du moins, l'apparence de recueils composés de lambeaux pris d'un peu partout, des pièces de l'Eglise, des annales antérieures, des livres liturgiques, etc., etc.! Si j'en crois la description du Manuscrit de Guta, que j'ai sous les yeux, il ne se restreindrait pas seulement, comme M. Gérard l'affirme d'après Grandidier, au martyrologe d'Usuard, à la règle de saint Augustin, aux commentaires de Hugues de Saint-Victor, aux anciennes constitutions de Marbach, et à l'homiliaire. Il contiendrait en outre un obituaire, avec les noms de tous les

bienfaiteurs recommandés aux prières de la communauté et, ce qui est plus curieux, un manuel d'hygiène approprié à tous les mois de l'année. Les préceptes y sont exprimés en vers latins, un peu construits au hasard. Ils me semblent contenir sur la Matière médicale usitée en Alsace au XII[e] siècle, des détails très intéressants, surtout en ce qui concerne l'emploi de certains simples, tels que la pimpernelle, la betonique, la rute, les navets aigres (*radices raphani confectæ*, etc.), qui jouent encore aujourd'hui un si grand rôle dans la médication populaire. Un de nos compatriotes, médecin distingué, alors agrégé à la Faculté de médecine de Strasbourg, aujourd'hui l'un des professeurs de la Faculté de Nancy, a cru découvrir, malgré les divergences notables qui se remarquent dans les textes, une certaine affinité entre les préceptes de Guta et ceux de l'Ecole de Salerne, dont les aphorismes, en vers léonins, ont, comme on le sait, été rédigés vers l'an 1100. Cet intéressant parallèle a fait l'objet d'une étude remarquable, publiée dans la *Gazette médicale* de Paris (8 septembre 1860), dans laquelle j'ai puisé en majeure partie les renseignements qui précèdent sur l'œuvre de Guta. Ne suffisent-ils pas pour jeter un peu de doute sur l'affirmation que cette religieuse n'aurait été qu'une simple calligraphe, et pour permettre de revendiquer pour elle, dans les proportions les plus modestes, le titre de *femme écrivain* ?

Je signalerai également à M. Gérard une petite rectification, à peu près semblable, à propos de Relinde, l'abbesse de Hohenbourg, et l'institutrice de l'illustre Herrade. Il décrit, à la fin du chapitre qu'il lui consacre, le bas-relief qui existe encore aujourd'hui dans l'ancien cloître, et dont le dessin a été donné par Schœpflin (*Alsat. ill.*, I, p. 797). On y voit à genoux, aux pieds de la Vierge aux tresses byzantines, d'un côté Relinde, de l'autre Herrade, tenant les deux, un livre, dont elles font hommage à la sainte patronne. Quel est ce livre ? Est-ce, comme semble le penser l'auteur, le *Hortus*

deliciarum? Mais si quelques rapprochements de dates permettent de conjecturer qu'Herrade a pu commencer cette œuvre du vivant encore de Relinde, rien n'établit la collaboration de celle-ci. En outre, pourquoi cette dédicace d'un livre, qu'on a qualifié avec raison de somme encyclopédique, mélangeant le sacré avec le profane, et n'ayant par conséquent aucun rapport direct avec le culte de la Vierge? La découverte assez récente d'un manuscrit du XII[e] siècle, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Trutpert, près de Fribourg en Brisgau, et qui est conservé aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Vienne, donne au bas-relief une autre interprétation. Ce manuscrit, en langue allemande, est une traduction paraphrasée du *Canticum canticorum* (*das hohe Lied*), faite sur une translation antérieure du moine Willeram. Ce qui est caractéristique, c'est que celui-ci, fidèle au sens donné par la majorité des Pères à ce poème étrange, n'y voit que l'exposition des rapports mystiques entre le Christ et l'Eglise, son épouse; tandis que les religieuses y découvrent l'union du Saint-Esprit, par conséquent de Dieu avec la vierge Marie, type de toutes les épouses du Sauveur. Cette version a été adoptée dans beaucoup de couvents de femmes au moyen-âge, et elle explique pourquoi le livre qui la contenait était offert comme un pieux don à la Vierge modèle qui l'avait inspirée. J'excéderais les limites qui me sont permises, si je cherchais à développer ici les preuves qui concourent à établir que ce *Hohe Lied* a été composé au couvent de Sainte-Odile, et qu'il est l'œuvre commune de Relinde et d'Herrade. Je me bornerai donc à renvoyer à l'excellente édition de ce Manuscrit, publiée par Joseph Haupt, et à la dissertation approfondie qui l'accompagne.[1]

Le chapitre concernant Herrade me semble un vrai chef-

[1] *Das Hohe Lied,* übersetzt von Willeram, erklært von Rilindis und Herrat, Abtissinen zu Hohenburg im Elsasz (1147 à 1196). Wien, 1864. Braumüller.

d'œuvre. L'auteur y retrace tout ce qu'on sait de la vie de cette illustre abbesse; tout ce qu'ont écrit sur elle et sur son célèbre Manuscrit les savants qui l'ont examiné avant lui. Il donne en quelque sorte une table sommaire de ce qu'il contenait de matières empruntées à l'ensemble des sciences de cette époque. Il décrit les principales miniatures qui l'ornaient, avec une précision et une élégance qui suppléent presque au dessin. Il pénètre dans tous les secrets de la coloration employée par Herrade, avec une fidélité technique qui témoigne d'une étude patiente et approfondie. Il fait partager au lecteur l'admiration que lui inspira cette contemplation attentive; on lui sait même gré, malgré les protestations intimes d'un scepticisme, sénile peut-être, des ingénieuses hypothèses auxquelles il se livre pour élever l'abbesse au rang de chef d'Ecole, et lui donner pour élèves lointains Baldung Grün, Callot et Grandville! A moins que les dessins publiés par Engelhart, les seuls qui nous restent, hélas! du chef-d'œuvre détruit, ne soient absolument infidèles, je ne puis me laisser aller à la séduction de cette filiation intellectuelle. Les types du *Jugement dernier* et de l'*Enfer*, assujettis par les textes précis de l'Ecriture à une mise en scène déterminée, ont dû se produire à toutes les imaginations sous un cadre à peu près uniforme; ce n'est que dans le détail que la fantaisie a pu reprendre ses droits. On peut s'étonner avec raison de ce que les formules les plus terribles de la loi religieuse aient pu donner lieu à des traductions souvent risibles à force d'être grotesques. De l'horrible au burlesque n'y aurait-il qu'un pas, comme du sublime au ridicule? Ce qui est certain, c'est que dans la légende populaire la plus reculée, l'Ange du mal lui-même est travesti en un personnage d'un sérieux fort intermittent, et que l'Enfer, peuplé au gré des antipathies personnelles du compositeur, présente souvent des scènes plus bizarres que sérieusement terrifiantes. La *Tentation*, autre sujet favori des imagiers et peintres de cet âge de croyance,

me semble avoir été plus finement interprétée par Herrade, dans sa naïve *Echelle du ciel*, qu'elle ne l'a été par Baldung Grün, dans l'*Epreuve de saint Antoine*, qui se trouve à notre musée. Entre les deux manières de comprendre ce sujet, j'avoue que je n'entrevois aucune trace de parenté d'inspiration. Quant à Callot, il me semble évident qu'il n'a eu besoin d'aller ni à Sainte-Odile, ni à la Chartreuse de Molsheim, pour y chercher le ton de ses compositions humoristiques. C'est l'Italie, avec son goût invétéré pour les farces atellanes, qui a été visiblement l'inspiratrice de cet *Austrasien*, comme l'appelle M. Gérard. L'austère Dante ne termine-t-il pas un de ses chants de l'*Inferno* par un vers ne rappelant que trop la pièce d'un goût fort équivoque, qui occupe à peu près le milieu de la fameuse *Tentation de saint Antoine?* Quelle affinité découvrir enfin entre le dessin si embarrassé, mais pourtant expressif de l'abbesse et le crayon de Grandville, si raffiné, si spirituel, si *endiablé*, comme on l'a qualifié? Je partage l'admiration passionnée que l'auteur professe pour le *Hortus deliciarum*; mais je ne puis plier mon jugement à reconnaître la propagande qu'il lui attribue. Seulement on lui doit grand gré d'avoir, dans l'intérêt de cette hypothèse enthousiaste, suivi dans toutes ses pérégrinations l'inestimable joyau. Qu'elles sont émouvantes les pages dans lesquelles M. Gérard a retracé les chances de destruction auxquelles la grande œuvre d'Herrade avait échappé, dans des temps bien troublés aussi, pour finalement s'engloutir à jamais dans une catastrophe qu'on ne devait plus croire possible dans notre siècle, et qui égale en horreur les plus lugubres réminiscences de la guerre de Trente-Ans!

La série des orfèvres s'ouvre par la biographie du fameux Willo, moine de Murbach, abbé d'Ebersmünster, qui a soulevé la haine de ses contemporains pour avoir pratiqué, avec un rare talent, la dorure sur cuivre et sur étain. A la suite du récit des malheurs qu'attira sur cet artiste sa trop grande

habileté, l'auteur donne un aperçu complet de l'état de l'orfévrerie en Allemagne au XIe siècle et de la renaissance de cet art qui s'y développa sous l'influence de l'impératrice grecque Théophanie, femme d'Othon II.

Les architectes, par leur nombre et par l'importance des monuments qu'ils ont construits, occupent un rang prépondérant dans ce premier volume. Depuis Wissembourg jusqu'à Thann, il n'y a pas un de nos édifices religieux qui ait échappé aux études de l'auteur; pas un maître dont les titres ne se trouvent énumérés et discutés. Il reproduit dans tous ses détails la transition si importante du style roman au style ogival, et après avoir indiqué dans un passage un doute sur le pays où cette transition s'est manifestée, il se décide à adopter l'opinion qni n'est plus guère contestée aujourd'hui, que c'est dans l'ancienne Ile-de-France qu'ont été élevés les premiers monuments de ce caractère architectonique. Je me garderai bien d'essayer de reproduire, dans une froide analyse, l'exposition animée qu'il donne du développement de cette nouvelle forme : c'est dans le style chaud et coloré de l'auteur qu'il faut se donner le plaisir de les lire. Il me reste cependant un doute sur une assertion, incidente il est vrai, de laquelle il semblerait résulter que le passage du travail de construction des mains des religieux à celles des laïques, aurait eu un caractère presque révolutionnaire. D'abord est-il bien certain qu'à une époque quelconque de l'obscur moyen-âge l'exercice de l'architecture ait été un privilége hiératique? On comprend que lorsque les monastères étaient le refuge de toutes les connaissances humaines, au milieu des temps barbares, ils aient pu, plus que toutes les autres agrégations, se recruter d'architectes habiles; mais ce n'était là qu'une conséquence de l'état de la société contemporaine et nullement une institution. D'ailleurs le livre que nous analysons, ne contient-il pas la preuve que pour les principaux édifices religieux, les architectes laïques étaient appelés et encouragés

par les chefs du clergé et des ordres monastiques? Y avait-il d'ailleurs alors une organisation plus profondément religieuse que celle des corps de métiers, chacun ayant son saint patron, et tous concourant par une pieuse rivalité à l'embellissement des églises et des lieux consacrés? Enfin les *Steinmetzenbüchlein*, dont M. Gérard donne une description si intéressante dans le chapitre consacré au mystérieux Albert de Strasbourg, n'attribuent-ils pas les statuts qu'ils contiennent à un moine de l'ordre des Bénédictins?

Nulle part, du moins à ma connaissance, il n'existe une exposition aussi complète de l'édification successive de la cathédrale de Strasbourg, notre merveille alsacienne, que dans les notices données par l'auteur sur les architectes qui, pendant plus de quatre siècles, ont eu la gloire d'associer leur nom à cette œuvre si variée et si colossale. Il ne s'est pas contenté de décrire chacune de ses parties dans ses moindres détails; il a cherché à faire la part de chacun des architectes successivement employés à cette immense construction. Puis il a reproduit les opinions des connaisseurs les plus compétents de tous les pays, sur les caractères si différents qui se remarquent entre les diverses fractions du sanctuaire, depuis la colonne des Anges jusqu'à la flèche. A cet égard, il est à relever que les juges les plus accrédités de l'Allemagne, Sulpice Boisserée, Nagler, Kugler, Lubke, etc, sont parfaitement d'accord avec les Français pour reconnaître dans la façade d'Erwin un exemple remarquable de la fusion des deux architectures française et allemande! Pourquoi donc aller au delà, et s'autoriser de ce fait pour rendre notre glorieux Erwin de Steinbach méconnaissable sous le nom d'Hervé ou d'Herpin de Pierrefont? La plaidoirie que mon honorable ami consacre au soutien de cette thèse est spirituelle, ingénieuse, bien conduite, comme on pouvait s'y attendre de sa part. Mais comment a-t-il pu voir là un *procès?* Erwin, avant de se fixer à Strasbourg pour accomplir son grand œuvre, n'a-t-il pas dû, comme tous les illustres

chercheurs de cette époque, faire ses années d'apprentissage et son tour dans cette France où brillaient dès lors ces écoles célèbres que se faisaient un devoir de visiter nos ancêtres avides de science et d'art, depuis notre Manegold de Lautenbach, jusqu'à notre Beatus Rhenanus, lequel porta à l'*Alma Mater* de Lutèce un si pieux souvenir qu'il a senti le besoin de le consacrer dans la *Coronis*, le chapitre final de son traité *Rerum germanicarum?* Rien n'ébranle donc la tradition, qui accole au nom immortel d'Erwin l'indication de son lieu d'origine, Steinbach ; et il faut que l'érudition la plus autorisée se résigne à l'impuissance, quand elle n'a à opposer que des conjectures, si habilement groupées qu'elles puissent être, au témoignage invariable des contemporains! Je ne dirai qu'un mot en passant des fleurs de lys et des tours de Castille qu'un archéologue de nos jours prétend avoir constatées sur la pierre du tombeau du Christ.[1] D'abord ces emblêmes *de la fin du XIII[e] siècle* fussent-ils ceux de saint Louis et de la reine Blanche, que cet hommage rendu au souvenir du roi très-chrétien, canonisé en 1297[2], et dont la sainte mémoire était honorée dans toute l'Europe, serait un argument bien insuffisant pour dénationaliser l'artiste qui aurait eu l'inspiration de cet acte de piété. Mais les lys comme les prétendues tours de Castille ne seraient-ils pas tout simplement des symboles de la Vierge Marie, la protectrice de la République strasbourgeoise, et la patronne de son temple? Les lys, on les retrouve jusque sur les monnaies de la ville; la tour (*turris Davidica Eburnea*) appartient depuis la plus haute antiquité au symbolisme du culte de la Mère de Dieu. Ce qui me rend très sceptique vis-à-vis de cette découverte de 1871, et surtout à l'égard de la signification qu'on a cherché à lui donner, c'est une note rectificative que notre excellent G. Klotz, l'homme

[1] DUMONT, *La cathédrale de Strasbourg*. Paris, 1871.

[2] Louis IX était mort en 1270, et sa mère Blanche en 1252.

le plus compétent pour tout ce qui se rattache à la cathédrale, a jugé à propos de publier récemment à ce sujet. « L'auteur « (M. Dumont), dit-il, n'ayant reproduit que superficiellement « ce que nous avons dit dans la visite qu'il a bien voulu nous « faire, et ayant émis, sans en indiquer la source, *certaines* « *hypothèses et appréciations*, nous devons faire nos réserves « sur plus d'un point qu'il effleure et que nous lui avions « annoncé vouloir traiter prochainement. »[1] Attendons donc, sur ce détail d'archéologie locale, les explications que nous promet ce juge d'une si incontestable autorité; mais ne destituons pas notre Erwin de son nom, consacré par l'immortalité. M. Gérard, en parlant de la fougue de Gœrres, observe finement que cet auteur *ne voulait voir que ce qu'il aimait.* Gœrres est-il donc le seul écrivain éminent qui se soit laissé entraîner par ce genre de prédilection ?

L'architecture civile et militaire du XIII[e] siècle fait l'objet du chapitre consacré à Wœlfelin, que Schœpflin, dans sa prose un peu pompeuse, appelait le *Thésée de l'Alsace.* Notre inépuisable auteur donne les détails les plus précis sur la destinée tragique et sur les gigantesques constructions de ce précurseur de notre Speckle.

Un autre chapitre que je dois encore signaler à l'attention spéciale du lecteur, est celui dans lequel M. Gérard expose, d'une façon magistrale, l'histoire de la vitrerie peinte. On y retrouve, sous le nom de Jean de Kirchheim, la description imagée des vitraux, existants ou disparus, de la plupart de nos églises alsaciennes. C'est un exposé complet de tout ce qui concerne cette branche si importante de l'art ancien, art qui heureusement reprend une nouvelle splendeur dans notre pays, grâce à la savante ardeur avec laquelle il a été cultivé par notre regretté et éminent Petitgérard, et qu'il est cultivé encore en artiste inspiré, par le vénérable baron de Schauenburg, dans sa belle et noble retraite de Geudertheim.

[1] G. Klotz, *Cathédrale de Strasbourg*. Strasbourg, 1872.

Que d'autres notices intéressantes je suis obligé de prétérir dans ce compte-rendu! Le lecteur, et cela me rassure, n'a pas besoin de mes indications pour les y découvrir. Une fois qu'on entame ce livre, on le fouille jusque dans ses moindres replis, entraîné par le charme du style, la richesse de l'érudition et l'intérêt si puissant du sujet. Ma plume aurait bien singulièrement trahi mon sentiment intime, si elle avait insuffisamment exprimé la valeur considérable que je reconnais à cette œuvre, et le cordial plaisir que j'éprouve à applaudir au légitime succès d'un ami. Une affection virile comme celle qui nous unit, ne rend ni aveugle, ni partial, et je crois avoir prouvé son indépendance en confessant publiquement les dissentiments qui ont quelquefois animé nos entretiens, sans jamais ébranler notre vieille et loyale intimité. Je n'ajouterai plus qu'un mot : j'ai eu l'honneur, en juillet 1870, de faire partie du jury qui, sous la présidence de l'éminent M. Chéruel, alors recteur de l'Académie de Strasbourg, devait décerner le prix au *meilleur ouvrage d'archéologie alsacienne* qui aurait été composé dans les trois années antérieures. Nous avons été unanimes à couronner le livre de M. Gérard, et j'ai l'intime conviction que tous les hommes éclairés sanctionneront ce verdict.

I. Chauffour.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

En attendant patiemment que notre vie littéraire reprenne ses anciennes allures, il faut nous borner à indiquer les publications qui préludent à ce retour au début de l'année 1873, ainsi que celles arrivées au jour dans des circonstances pénibles, et auxquelles la *Revue* n'a pu jusqu'à présent payer sa dette.

I. **Alsatia.** — Recueil de documents pour servir à l'histoire des usages, des traditions, du langage et de la littérature de l'Alsace, par Auguste Stœber. Nouvelle série, 1868-1872. — Colmar, chez Eug. Barth, libraire, 1873. Un vol. in-8° de 483 pages. Prix, fr. 7.50.

Ce recueil se distingue des précédents par un agrandissement du format, par la qualité du papier et une impression en caractères neufs. La disposition des documents a aussi éprouvé une modification avantageuse. Quant aux matières que renferme le volume, elles offrent, comme toujours, l'intérêt le plus neuf et le plus varié. Ce sont les sources les plus précieuses de notre histoire populaire que M. Stœber et ses collaborateurs s'attachent à recueillir avec un amour et un discernement des plus louables. Le volume se compose de 27 chapitres particuliers et de 31 fragments historiques ou *miscellanées* se rapportant aux choses du pays les plus diverses.

II. **L'Alsace noble**, suivie du livre d'or du patriciat de Strasbourg, d'après des documents authentiques et en grande

partie inédits, par M. ERNEST LEHR, docteur en droit, etc. — Paris-Nancy et Strasbourg, imprimerie de Veuve Berger-Levrault et fils, 1873. Trois volumes grand in-4°, impression de luxe. — Prix de l'ouvrage broché, 200 fr. Reliure riche avec fers spéciaux, 25 fr.

On sait que cet ouvrage a paru il y a trois ans. Aujourd'hui la maison Berger-Levrault reprend en sous-œuvre cette publication qui paraîtra par livraison mensuelle au prix de fr. 6.25. Les trois premières sont en vente. L'ouvrage entier comprendra 32 livraisons; de cette façon il est mis à la portée d'un public plus nombreux qu'auparavant.

C'est sans doute un prix considérable que celui auquel est cotée l'*Alsace noble*. Mais quand on a les volumes sous les yeux, on n'est étonné que d'une chose : c'est-à-dire des sacrifices énormes que la maison a dû faire pour donner à l'édition le cachet artistique et princier que l'on ne saurait lui refuser. Les trois volumes renferment 31 magnifiques planches d'armoiries, chromolithographiées, comprenant 351 écussons; 15 grands portraits hors texte, 200 gravures-portraits, vues de châteaux, sceaux, monnaies dans le texte, 8 tableaux généalogiques synoptiques et deux grandes cartes coloriées de l'Alsace féodale en 1789.

Dans l'*Alsace noble*, M. Lehr « a groupé des notices, aussi détaillées et aussi précises que possible, sur la généalogie, l'histoire et les armoiries des familles princières ou de simple noblesse qui avaient, en 1789, des possessions territoriales en Alsace, ainsi que de celles qui sont venues, depuis cette époque, s'y fixer. » — Le nom de l'auteur est, à lui seul, une garantie d'exactitude dans les recherches auxquelles il a dû se livrer.

III. **Bibliographie alsacienne**, par P. RISTELHUBER. — Strasbourg, chez J. Noiriel, libraire, 1870, 1871 et 1872. — 3 vol. in-8° de 164, 206 et 180 pages. Prix, 4 fr. le volume.

Le public de la *Revue* connaît de longue date cette bonne et vaillante revue annuelle. L'auteur est, peut-être, celui de nos contemporains qui s'attache avec la plus louable persévérance au culte du sol natal, à son histoire et en général à toutes les choses qui caractérisent notre existence particulière. Outre divers travaux d'une valeur réelle qui terminent chacun des volumes que nous annonçons,

la partie bibliographique proprement dite a une importance qui donne à la publication un grand caractère d'utilité et qui fait désirer qu'aujourd'hui surtout, elle continue à éclairer la voie dans les différentes directions que les esprits sont appelés à parcourir.

IV. Mémoires des RR. PP. Jésuites du collége de Colmar, publiés par Julien Sée, avec une notice de M. X. Mossmann. — Genève, imp. de J.-G. Fick, 1873. 1 vol. in-8° de xvi-200 pages. — Chez Eug. Barth, libraire à Colmar. Prix fr. 3.50.

« Au premier abord, dit une lettre que nous avons sous les yeux, la lecture de ces mémoires ne promet pas beaucoup; mais en continuant, le tableau se déroule : on voit cette marche prudente et continue, cette administration vigilante et habile conduisant à des succès envahissants. »

Cette appréciation, qui a trois années de date, répond au sentiment que l'on perçoit à la lecture de cette petite chronique de la *résidence* de Colmar. Le prieuré de Saint-Pierre était dans un état de délabrement déplorable, lorsqu'il fut remis aux PP. Jésuites. C'est à leur administration vigilante, en effet, que l'on est redevable de sa rénovation, et au point de vue de l'histoire locale, rien n'est plus intéressant à lire que la relation mesurée et sobre des luttes suscitées par les révérends Pères jusqu'à la veille de la Révolution de 1789, pour léguer en fin de compte à la ville un établissement d'instruction secondaire fort bien approprié aux besoins modernes.

Il existait à Colmar, parallèlement à l'école des Jésuites, un gymnase créé en 1604. Il a aussi subsisté jusqu'en 1789; mais il n'était plus, à vrai dire, qu'une école primaire supérieure, lorsque la Révolution survint.

V. La Chronique strasbourgeoise de Jean-Jacques Meyer, ***l'un des continuateurs de Jacques de Kœnigshoven,*** publiée pour la première fois d'après le manuscrit de la collection Heitz, par Rodolphe Reuss, professeur d'histoire au Gymnase protestant de Strasbourg et membre du comité de la

Société des monuments historiques. — Strasbourg, chez J. Noiriel, libraire, 1873. — 1 vol. grand in-8° de VIII-179 pages. Prix, 3 fr.

L'original de cette chronique inédite est du nombre des manuscrits qui ont péri dans l'incendie de la bibliothèque. Une copie, incomplète il est vrai, existait fort heureusement dans la collection dont M. Rod. Reuss a dressé le catalogue. C'est cette copie qui lui a servi pour offrir au public l'épave que nous annonçons. Le comité de la Société des monuments historiques en avait admis, avant la guerre, la publication dans son Bulletin qui vient seulement de paraître et dont cette chronique remplit la fin du tome VIII.—M. R. Reuss en a fait faire un tirage à part avec un avant-propos que le Bulletin ne contient pas. Nous remarquons, en outre, une différence singulière dans la préface de ces deux éditions ; voici en quoi elle consiste. Après avoir établi que nous n'avons plus le droit de rien négliger aujourd'hui des bribes qui ont échappé au désastre, M. Rodolphe Reuss ajoute qu'avec « un peu de bonne volonté, nos forces suffisent « à l'accomplissement de notre tâche nouvelle, et que c'est non- « seulement notre droit, mais notre devoir le plus sacré de la « remplir nous-mêmes, sans réclamer et sans attendre l'aide d'autres « mains que les nôtres, quelque habiles qu'elles soient. » Cette observation innocente et légitime fait défaut à l'édition du Bulletin, dont la couverture porte d'ailleurs une réserve qui n'a jamais figuré sur les couvertures des livraisons précédentes. On ne peut se dispenser de faire, en passant, cette remarque bibliographique, car elle n'aurait échappé à aucun lecteur sérieux.

Quoi qu'il en soit, le monde littéraire de notre province saura gré à M. Rod. Reuss d'avoir contribué à sauver ce fragment du désastre à jamais déplorable que nous avons éprouvé.

VI. Monuments de l'ancien Evêché de Bâle. — Ville et château de Porrentruy, par Aug. Quiquerez, avec trois grandes planches, par H. Hammann. — Delémont, imp. de J. Boéchat, 1870 ; 1 vol. grand in-8° de 267 pages. — Chez Eug. Barth, libraire à Colmar. Prix, 7 fr.

C'est quand le canon tonnait au pied du Jura bernois que cet intéressant volume vit le jour. Aussi a-t-il passé pour ainsi dire inaperçu au milieu des angoisses et des préoccupations terribles qui agitaient les consciences et les esprits. Pour être tardive, notre

mention ne sera pas moins favorablement accueillie du public alsacien, dont l'auteur est une connaissance ancienne et très estimée. M. Quiquerez est, en effet, l'incarnation du véritable patriotisme, de l'homme, en un mot, qui puise aux sources vraies du passé l'amour inébranlable du pays et des conquêtes morales de la société moderne. Le Jura bernois et la Haute-Alsace ont été et sont encore le champ de ses études historiques spéciales. Il y a recueilli une quantité énorme de matériaux, dont la plupart sont encore inédits, et c'est de ces inépuisables provisions qu'il a fait sortir la matière de l'histoire suivie et complète de la ville de Porrentruy. Ce livre important intéresse à plus d'un titre l'histoire de la Haute-Alsace, car au temps de la domination ecclésiastique, l'Alsace, jusqu'au *Landgraben*, relevait, au spirituel du moins, du même seigneur que le Sundgau, la Rauracie et le pays de l'Ajoie. Sous les empereurs d'Allemagne, Porrentruy participait de la vie des villes libres d'Alsace, et plus d'une fois l'on a vu sa bannière flotter à côté des nôtres pour défendre des droits communs et garantir nos libertés. Dans des temps moins reculés, la vie a été encore plus intime, et de ce passé historique ont jailli les points de contact multiples et les relations diverses qui font de l'histoire de Porrentruy partie intégrante de l'histoire d'Alsace dans la véritable acception du mot.

VII. **Les Monuments d'art détruits à Strasbourg**, par M. Eug. Müntz. — Paris, imprimerie de J. Claye, 1872, in-4° de 12 pages.

Parti de Paris pour visiter Strasbourg après le bombardement, et après avoir payé sa dette à la défense de la patrie, M. Eug. Müntz y arriva avec la confiance qu'il constaterait de grandes exagérations dans la relation des dégâts faite par les feuilles publiques. M. Müntz est donc venu, il a vu, et c'est un immense cri de douleur que répercute sa relation très compétente que nous avons sous la main.

VIII. **Archives communales de la ville de Cernay**, antérieures à 1790. Introduction historique à l'inventaire sommaire de M. Léon Brièle, par A.-J. Ingold. — Colmar, imp. Hoffmann, 1872; in-4° de 33 pages. Chez Eug. Barth, prix, fr. 1.50.

Les lecteurs de la *Revue* connaissent ce beau travail de M Ingold, qui a paru pag. 198 à 220 du volume de 1872, et qui a été réimprimé pour l'inventaire. Le tirage à part individualise cet excellent travail de l'un des hommes les plus dévoués à l'histoire et à la prospérité de notre pays.

IX. Mélanges de littérature et d'histoire alsatiques, par Ernest Lehr. — Strasbourg, chez J. Noiriel, libraire, 1870; 1 vol. in-8° de vi-245 pages. Prix, 4 fr.

Ce charmant volume renferme, outre quelques articles d'une critique littéraire toujours bienveillante, de très bonnes études sur les charges et corvées de la province en temps de guerre, sur le commerce et l'industrie en Alsace au XVIII° siècle, sur un budget des recettes de la ville de Strasbourg en 1685 et en 1750, sur la jurisprudence du Conseil souverain d'Alsace relativement aux conséquences du divorce prononcé par la juridiction ecclésiastique en pays protestant, etc., etc. Ces mélanges constituent un volume d'une lecture agréable et en même temps très instructive.

X. Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 12° et 13° années, 1871-1872. — Colmar, imp. de C. Decker, 1872; 1 vol. in-8° de 503 pages.

Ce volume contient de nombreux travaux sur diverses branches des sciences naturelles. En voici l'indication sommaire : matériaux pour la flore cryptogamique d'Alsace; catalogue des Lépidoptères; les petits glaciers temporaires des Vosges; faune historique des mammifères sauvages de l'Alsace; mollusques terrestres et fluviatiles d'Alsace; Daniel Dollfus-Ausset, sa vie et ses travaux; températures des sources en Alsace; biographie du professeur F. Kirschleger, etc., etc.

Nous signalons particulièrement un aperçu historique sur la création du musée de Colmar, par M. le docteur Faudel, et à la fin du volume, une table générale des matières contenues dans les treize premières années du Bulletin.

XI. **Aus alten Zeiten.** Mélanges de faits de toute nature concernant l'Alsace et ses habitants, recueillis et édités pour servir de documents à l'histoire du pays, par M. Aug. Stœber, 2e édition, revue et augmentée. — Mulhouse, imp. de J.-P. Risler, 1872; 1 vol. in-8° de 246 pages. Chez Eug. Barth, libraire à Colmar. Prix, 3 fr.

Le titre indique ce que l'ouvrage contient. Ce volume a sa place naturelle entre l'ancienne et la nouvelle série de l'*Alsatia*. Fidèle à ses études et à ses affections patriotiques, M. Stœber paraît avoir composé ce recueil dans les moments critiques où il était difficile de discerner les conditions réservées à l'avenir littéraire de la province. Ce volume est donc un heureux trait d'union entre le passé et le présent.

XII. **Zur Geschichte der Universitæt Strassburg**, par le Dr Aug. Schricker. — Strasbourg, chez C.-F. Schmidt, libraire de l'Université, 1872; brochure in-8° de 68 pages, avec 3 planches. Prix, 2 fr.

Cette publication est un écrit de circonstance préparé à l'occasion de la fête d'inauguration de la nouvelle Université, célébrée le 1er mai dernier.

XIII. *a)* **Cathédrale de Strasbourg.** — Réparation des dégâts causés au sommet de la flèche par le bombardement. — Strasbourg, imp. de Ve Berger-Levrault, 1871; brochure in-8° de 22 pages avec 4 planches. Ch. Winter, éditeur photographe. — Chez Barth, libraire à Colmar, et aux autres librairies de l'Alsace. Prix, 1 fr.

b) **Cathédrale de Strasbourg.** — Réparation générale des dégâts causés par le bombardement. Rapport au maire de la ville, par M. G. Klotz. — Strasbourg, même imprimerie. Ch. Winter, éditeur-photographe, 1872; in-8° de 58 pages, avec cinq magnifiques photographies. Prix, 3 fr.

Ces deux opuscules contiennent l'examen technique et détaillé des mutilations que la pensée directrice des opérations du siége a infligées au respectable et merveilleux monument dont l'Alsace est fière à si juste titre. Le premier est consacré spécialement à la couronne aérienne du monument, aux travaux et aux dépenses que sa réparation a occasionnés ; le second embrasse l'ensemble du désastre et l'évaluation des frais énormes que la cicatrisation imposera à la ville et à l'Œuvre Notre-Dame. — On doit de la reconnaissance à M. Ch. Winter, pour l'édition de ces deux documents de la plus haute importance historique.

XIV. **Daniel Kœchlin**, notice nécrologique par M Achille Penot, ancien vice-président de la Société industrielle de Mulhouse. — Mulhouse, imp. de V[e] L. L. Bader, 1872 ; in-8° de 28 pages.

Cette notice a été lue à la Société industrielle et publiée dans son Bulletin. La brochure que nous signalons est un extrait de ce recueil.

XV. Vingt-septième assemblée annuelle de l'Association de prévoyance des médecins du Bas-Rhin et de la Société de médecine de Strasbourg. — Strasbourg, imp. de Berger-Levrault et C[ie], 1871 ; brochure in-8° de 78 pages.

C'est en quelque sorte le testament de ces institutions patriotiques du corps médical de l'Alsace, qui est renfermé dans cette brochure On y lit en outre des biographies forts édifiantes sur MM. les professeurs Victor Stœber et E. Küss, par MM. Tourdes et Herrgott.

XVI. **Tabernæ.** — Excursion du 9 juin 1872. — Strasbourg, 1872 ; brochure in-12 de 44 pages.

Cette brochure est la relation d'une excursion faite à Saverne par les membres de la *Chorale* de Strasbourg. Nous croyons qu'elle n'est pas dans le commerce.

XVII. **Les droits et les possessions du couvent d'Œlenberg**, en Haute-Alsace, au milieu du XVIIIe siècle. — Mulhouse, imp. de Risler, 1872; petit in-8° de 57 pages.

Opuscule édité par les soins de M. Aug. Stœber. Il renferme, comme la *Chronique des Jésuites de Colmar*, de curieux renseignements sur les possessions et les droits du couvent et sur les instructions que l'un des prieurs transmettait à son successeur pour la conservation des droits et l'administration des biens de la maison.

XVIII. *a*) **Le siége de Wattwiller et le sac d'Uffholtz** par les Rustauds, en 1525, par un contemporain; petit in-8° de 16 pages. — *b*) **Helena**, petit in-8° de 16 pages. — *c*) **Le château d'Ollwiller**, petit in-8° de 8 pages. — *d*) **Wellington sur l'Ochsenfeld**, petit in-8° de 3 pages. — *e*) **Episode de l'histoire du Hirtzstein**, 24 juin 1468; petit in-8° de 7 pages. — *f*) **Une ascension au Ballon de Guebwiller**, petit in-8° de 6 pages. — *g*) **La Confrérie des ménétriers de l'Alsace**, petit in-8° de 7 pages. — *h*) **Thierenbach**, pèlerinage de la Haute-Alsace. — Mulhouse, imp. de Risler, 1872.

Tirages à part de communications faites successivement au *Journal de Mulhouse* sur des épisodes de l'histoire d'Alsace, par M. Ingold, de Cernay.

XIX. *a*) **Lutzelbourg**, le château et le village; in-8° de 42 pages. — *b*) **L'ancien bailliage de Wasselonne**, in-8°

de 54 pages; Nancy et Strasbourg, 1871. — *c*) **Musée de Saverne**, catalogue et description des objets d'art, in-8° de 63 pages. — *d*) **L'ancien prieuré du Durrenstein**, près de Walscheid, comté de Dabo; in-8° de 24 pages, Saverne et Nancy, 1872. — *e*) **Notice historique sur le château de Greifenstein**, près de Saverne, in-8° de 24 pages; Saverne, 1873.

Ces opuscules sont aussi des tirages à part de communications faites à divers journaux et recueils, par M. Dag. Fischer. Le catalogue du musée de Saverne est toutefois une publication spéciale qui témoigne de l'émulation qui régnait dans notre Alsace pour la formation de collections locales d'une grande utilité au point de vue de l'instruction publique et du développement de l'amour de la patrie.

Le musée de Saverne, fondé en 1858 par les soins de l'administration municipale, avec le concours de M. le colonel de Morlet et de M. Dag. Fischer, renferme déjà des collections d'une certaine richesse. Le catalogue constate heureusement ce qui a été fait en des temps favorables.

XX. **Enseignes et insignes, médailles et décorations**, par Arthur Benoit. — Nancy, imp. Crépin-Leblond, 1873; in-8° de 26 pages, avec 4 planches.

Charmant travail extrait des Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, et dont l'étude peut être fort utile à la détermination exacte d'un grand nombre d'objets classés dans nos musées d'Alsace.

XXI. *a*) **L'église et le monastère de Moutier-Grandval**; Besançon, imp. Dodivers, 1870, in-8° de 45 pages, avec une grande planche. — *b*) **Delémont, le Vorbourg et la**

vallée; Delémont, imp. J. Boéchat, 1872, in-8° de 143 pages, avec une planche, par AUG. QUIQUEREZ.

A l'époque où l'auteur nous fait remonter, on trouve l'établissement religieux et la contrée dont il trace l'histoire enclavés dans le duché d'Alsace. Les fluctuations de la fortune politique peuvent affaiblir momentanément les premiers liens, mais elles ne peuvent les faire disparaître entièrement. Ce sont surtout les livres qui traitent des frontières immédiates, qu'il importe de consulter pour voir dans l'avenir à travers l'objectif du passé.

XXII. *a*) **Les Annonciades de Porrentruy**, par X. KOHLER; Porrentruy, imp. de J. Gürtler, 1872, in-12 de 56 pages. — *b*) **Les œuvres poétiques de Samuel Henzi**, suivies de quelques notes sur la conspiration bernoise de 1749; in-8° de 72 pages. — *c*) **Table des travaux publiés par la Société jurassienne d'émulation, de 1849 à 1869**; in-8° de 23 pages; Porrentruy, imp. de Victor Michel, 1871.

Dans la notice fort bien faite sur les Annonciades se rencontrent différents faits se rapportant directement à l'histoire d'Alsace. — Dans Samuel Henzi, le lecteur trouvera des pages intéressantes au point de vue de la poésie, de la critique et de l'antagonisme entre l'esprit français et l'esprit teuton, et hélas! des pages tragiques au point de vue de la politique. — Dans la table des matières, il rencontrera l'indication de quelques travaux qui ont une place marquée dans l'histoire de la Haute-Alsace.

XXIII. Enfin nous pouvons annoncer la publication prochaine du Bulletin de la *Société d'émulation de Montbéliard*, et en outre deux volumes de M. CONTEJEAN, sur le patois de la contrée.

Ce sont les Armagnacs dans le Sundgau qui feront les frais du Bulletin. Nous attendons ceux-ci avec infiniment d'impatience, et les deux volumes de M. Contejean avec non moins d'ardeur.

FRÉDÉRIC KURTZ.

Mulhouse. — Imprimerie de Veuve Bader & Cie.

GOTTFRIED DE HAGUENAU

POÈTE DU TREIZIÈME SIÈCLE

Le poète Gottfried de Haguenau, dont récemment un des collaborateurs de cette Revue[1] a rappelé en peu de mots le souvenir, est bien loin d'être un auteur de premier ordre; ayant vécu à la fin du XIII[e] et au commencement du XIV[e] siècle, il appartient à une époque où l'inspiration poétique commençait à se refroidir; il a des défauts qui en partie sont ceux de son temps, et qui en partie aussi lui sont personnels; il a employé une forme qui aujourd'hui nous paraît insupportable, mais qui a fait les délices du moyen-âge; il est incorrect, son langage est barbare, il corrompt volontairement les mots et en invente des plus baroques pour satisfaire aux besoins de son étrange et laborieuse versification. Cependant il mérite que dans l'histoire littéraire de l'Alsace on ne se borne pas à le citer, en passant, pour le simple fait matériel d'avoir composé un long poème latin, quelques chansons dans la même langue et un petit nombre de strophes allemandes; il a des qualités qu'il serait injuste de méconnaître;

[1] M. Meyer, Esquisse sur l'Alsace littéraire au moyen-âge; *Revue d'Alsace*, 1872, livr. 3[e], p. 349. — Dans les *Heidelberger Jahrbücher*, de 1826, p. 1178, Massmann annonça qu'à partir du 1[er] janvier 1827, la librairie Levrault, à Strasbourg, ferait paraître des *Alsatica*, contenant entre autres des notices de Strobel sur Brant, Murner, Conrad de Dankratzheim et Gottfried de Haguenau. En 1827, Strobel publia en effet des *Beitræge zur deutschen Litteratur*, où il s'occupe des trois premiers de ces auteurs; sur Gottfried il n'a jamais rien écrit que quelques lignes, dans sa *Geschichte des Elsasses*; t. 2, p. 327.

moins esclave d'une fausse prosodie, il aurait mieux pu montrer qu'il n'a pas manqué absolument de talent et d'imagination; déjà Oberlin a constaté que, par moments, il a une certaine verve[1], et l'éditeur de ses poésies allemandes en a qualifié une de belle[2]; du reste, ses imperfections même nous intéressent, puisqu'elles servent à caractériser son temps.

Nous ne savons que fort peu de chose sur sa vie; son nom n'est mentionné par aucun chroniqueur; son manuscrit ne paraît pas avoir été connu en dehors de Strasbourg, où il est resté enfoui pendant longtemps dans la bibliothèque de la cathédrale. Sans les quelques détails qu'il donne lui-même sur sa personne dans le prologue de son ouvrage principal, sans son épitaphe et sans deux ou trois chartes appartenant aux archives de l'ancien chapitre de Saint-Thomas, nous serions dans la plus complète ignorance sur son compte.

Dans ces documents, il est appelé Gottfried ou Götzo de *Hagenowe.* Cette qualification *de Haguenau* ne signifie pas qu'il ait été originaire de cette ville; il y avait à Strasbourg une famille de ministériaux de l'évêque appelée de Haguenau; un de ses membres, Frédéric, est mentionné en 1227 et quelques années plus tard parmi les magistrats de la cité; d'autres figurent parmi les *Hausgenossen* dans la seconde moitié du XIII[e] siècle, d'autres encore paraissent dans le cours du XIV[e], les uns comme ecclésiastiques, les autres comme chevaliers; un de ces derniers périt dans la bataille de Sempach. C'est à cette famille qu'avait appartenu le poète Reinmar de Haguenau, un des plus brillants et des plus gracieux des *Minnesänger.* Notre Gottfried est de la même race, dans laquelle s'était conservé sans doute le souvenir de la gloire littéraire dont Reinmar l'avait illustrée; il ne serait

[1] *Miscella litteraria maximam partem Argentoratensia*; Strasb. 1770 4°, p. 47.

[2] Dans la *Diutiska* de Graff; Stuttg., 1826, t. 1[er], p. 312

pas étonnant que Gottfried eût voulu devenir un imitateur de ce dernier, bien qu'il n'eût pas hérité de son génie.

Il fit ses études à Paris; son séjour en France est constaté par plusieurs circonstances dont il sera fait mention dans la suite; je n'insisterai ici que sur le grand nombre de gallicismes et d'expressions françaises latinisées qui se rencontrent dans ses vers[1]. Il étudia la médecine et la théologie, cette dernière principalement dans des cours sur la Somme de saint Thomas d'Aquin. En même temps il s'occupa avec prédilection de littérature classique; il connut Plaute, Térence, Virgile, Horace, Lucain; il remplit sa mémoire de noms et de fables mythologiques, et eut même l'occasion, si rare alors, d'apprendre le grec; il l'apprit assez bien pour pouvoir se donner le plaisir de parsemer son ouvrage de mots empruntés à cette langue. D'où lui était venue cette connaissance? Pas de l'Université de Paris, où pendant tout le moyen-âge on n'a jamais enseigné le grec. Quelques-uns des mots qu'il emploie pourraient faire penser aux expressions théologiques, qui avaient passé dans le langage des écoles; mais il en a d'autres qui n'ont rien de commun avec la scolastique, et qui font supposer que la langue elle-même ne lui a pas été absolument étrangère. Il sait qu'Homère a été le plus grand des poètes de l'antiquité, mais rien ne prouve qu'il ait connu ses œuvres; dans un ou deux passages il rappelle incidemment les combats d'Hector et d'Achille; c'est un souvenir d'histoire ancienne qu'il peut avoir recueilli là

[1] En voici quelques exemples : quand Gottfried fait l'éloge de la charité de l'évêque Jean de Strasbourg, il dit qu'il ne cesse de répéter aux pauvres : Prenez ! « *Semper ait prannes.* » — « *Flos matierum.* » — Le roi Harold est « *vir atrocum manerierum.* » — *Cornare,* corner, sonner du cor. — *Anca,* hanche. — *Sima,* cime. — *Follus,* fou. — *Amidum,* amidon ; en allemand on en fit *Amedung.* — *Trutannare,* expliqué en marge par *decipere,* de truand, truander; Ducange-Henschel, t. 6, p. 689, 690. — *Vanna,* d'après Ducange, t. 6, p. 733, vanne, espèce de couverture de lit; Gottfried le prend pour *vannus,* van. — Etc.

où il avait aussi trouvé celui des guerres d'Alexandre avec les Perses; ces choses étaient assez connues au moyen-âge, quoique mêlées de beaucoup de fables. En tout cas, pour son époque, Gottfried n'a pas été un homme d'un savoir médiocre. Il obtint le titre de *magister;* dans le sacerdoce il ne paraît pas être allé au-delà du grade de diacre.

Quand il fut de retour à Strasbourg, il pratiqua la médecine; il était consulté entre autres par quelques chanoines de la cathédrale, qui le rémunéraient de ses services en lui donnant des habits, à ce qu'il paraît ceux qu'ils ne portaient plus eux-mêmes. C'est ainsi, du moins, qu'il convient d'expliquer les passages où il emploie le terme *vestire* pour désigner les faveurs qui lui étaient accordées; être vêtu par quelqu'un, recevoir de lui des vêtements, signifiait d'ordinaire qu'on était de sa domesticité, qu'on portait sa livrée[1]. En sa qualité de médecin, Gottfried était considéré comme faisant partie de la maison de celui auquel il consacrait ses soins; seulement comme il dit qu'il a été vêtu par plusieurs, on ne peut pas admettre qu'il ait porté la livrée de plusieurs; il faut croire qu'au lieu de le payer en argent, on le payait en habits; la preuve qu'on lui en donnait de vieux, je la trouve dans les mots qu'il adresse ua chanoine Hermann de Geroldseck: « Tu veux que je sois habillé comme toi »[2], et dans la qualification qu'il prend lui-même de *socius in vestibus* de Henri d'Ehrenberg, *dapifer* du grand-chapitre. Mais il se plaint aussi que certaines promesses qu'on lui avait faites sous ce rapport n'eussent pas été suivies d'effet; il reproche au chanoine Henri de Dicke de lui avoir manqué de parole, et à Hermann de Geroldseck d'avoir oublié son devoir en cédant aux conseils intéressés d'une femme.

Comme il ne trouva pas chez tous les chanoines la protection dont il croyait avoir besoin pour atteindre à une

[1] Ducange, s. v. *Roba*, t. 4, p. 782.

[2] « *Me vis scire similem tibi vestibus ire.* »

position conforme à ses goûts, il songea à se concilier la faveur de l'évêque Conrad de Lichtenberg. A cet effet il entreprit en 1293 la composition d'un poème destiné à « perpétuer la gloire » du prélat strasbourgeois. Probablement pendant son séjour en France il avait eu connaissance de quelques pièces, faussement attribuées à saint Anselme de Cantorbéry, sur l'introduction en Angleterre de la fête de la Conception de la Vierge: ces documents lui avaient inspiré un vif enthousiasme; le moyen le plus sûr de faire l'éloge de Conrad de Lichtenberg et de se recommander à sa bienveillance, lui parut être de chanter les fêtes de la Vierge, et en particulier celle de la Conception. Conrad, qui aimait à s'occuper de politique et de guerre, avait pourtant aussi ses heures où il ne négligeait pas les intérêts religieux de son diocèse. Un de ses soucis était la réédification de la cathédrale, afin de la rendre plus digne d'être la demeure de la Vierge qui en était la patronne; par un mandement publié en 1275, il avait sollicité pour cette œuvre les offrandes de son clergé et des fidèles. Gottfried de Haguenau espérait qu'après avoir achevé le *gloriosum opus* de la « sainte Mère de Dieu, » l'évêque y introduirait aussi la nouvelle solennité de la Conception; ce serait un surcroît d'honneur pour Marie et une illustration immortelle pour le prélat. Dans une épître dédicatoire, rédigée dès 1293, il vante les vertus de Conrad, sa dévotion pour la Vierge, sa sollicitude pour son troupeau, ses qualités militaires; pour la vigilance il le compare à Argus, pour le courage à Hector; mais il a soin d'ajouter que s'il brûle ainsi de l'encens devant son supérieur, ce n'est pas parce qu'il aurait l'intention de lui demander des *munera*. Il est permis de croire que cette protestation de désintéressement ne devait pas être prise trop à la lettre. A cette époque Gottfried avait spécialement besoin de la protection épiscopale; il s'était présenté pour une prébende vacante au chapitre de Saint-Thomas; les vingt chanoines alors présents à Strasbourg lui-

promirent leurs suffrages, mais le prévôt de la cathédrale, Frédéric de Lichtenberg, frère de l'évêque, soutenait un autre candidat et, par son influence, réussit à détacher de la cause de Gottfried six des chanoines qui s'étaient déclarés pour lui. Il reprocha à ce dernier certains délits, *delicta*, sur lesquels Gottfried, qui lui-même raconte ces faits, n'a pas jugé à propos de nous éclairer. Bien que quatorze membres du chapitre lui fussent restés fidèles, son puissant adversaire sut empêcher son entrée en jouissance; il s'ensuivit un procès, qui fut porté successivement devant l'officialité de Strasbourg, devant l'archevêque de Mayence dont notre évêque était un des suffragants, et finalement jusqu'en cour de Rome.

Pendant que, suivant la coutume d'alors, cette affaire était traînée en longueur, Gottfried travaillait à son poème; c'était un rude labeur, qui exigeait beaucoup de temps. Il écrivit un prologue dans lequel il adressa des compliments au prévôt Frédéric de Lichtenberg, afin d'adoucir ce personnage qui s'était montré à son égard « plus dur qu'un silex; » il dit des flatteries au doyen Marquard d'Entringen, au chanoine Jean d'Ochsenstein, aux trois frères Jean, Gerhard et Henri d'Ehrenberg, dont le premier était cellérier, le second *pincerna*, le troisième *dapifer* du grand-chapitre; il ajouta quelques plaintes sur la manière dont l'avaient traité Henri de Dicke et Hermann de Geroldseck; en revanche il combla de louanges le prévôt de Saint-Thomas Frédéric Süsse, le doyen maître Jean de Päris et l'écolâtre Frédéric Spender.

Avant qu'il eut terminé son ouvrage, l'évêque Conrad, auquel il était destiné, mourut le 1er août 1299 d'une blessure qu'il avait reçue dans un combat près de Fribourg en Brisgau; il était venu au secours du comte Egénon de Fribourg, son beau-frère, qui avait assiégé la ville dont les habitants avaient refusé de se soumettre à son obéissance. Gottfried, désolé de la perte du prélat dont le patronage lui eût été si utile, interrompit son travail et composa pour Con-

rad plusieurs épitaphes en vers léonins; aucun de ces singuliers morceaux ne fut jugé digne d'être gravé sur le monument qu'on éleva dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste; on y mit une inscription plus simple et fort caractéristique; elle ne rappelle que les qualités par lesquelles Conrad s'était distingué comme homme du monde, *homo mundialis*.

En 1300, Gottfried gagna son procès et fut mis en possession de son canonicat à Saint-Thomas; ce ne fut qu'alors qu'il reprit et acheva son poème. Il fut tout heureux quand il eut terminé cette besogne fatigante. « Enfin, s'écria-t-il avec un soupir de soulagement, enfin j'ai trouvé le repos, je suis délivré du souci de ma *versificatura!* » On peut admirer la persévérance opiniâtre qu'il avait fallu pour fabriquer cinq mille vers comme les siens, mais on partage aussi le sentiment avec lequel il revient plusieurs fois sur la satisfaction qu'il a éprouvée en écrivant la dernière ligne. Dans le prologue il avait dit : « Malheureux que je suis, moi qui ose traiter une matière tellement grande qu'elle aurait accablé Homère! » Cela ne l'empêcha pas, tout content qu'il était d'avoir fini, d'être fier de son œuvre et de demander qu'on la corrigeât si on le pouvait, mais qu'on ne la détruisît pas. Pour plus de sûreté, il la plaça sous la protection de la Vierge, de l'apôtre saint Thomas et de la Trinité. Il paraît toutefois que tout le monde ne l'admira point; Gottfried fait une sortie véhémente contre les envieux qui rabaissent son mérite, et en particulier contre un individu qui, poète et médecin comme lui, semble avoir été jaloux de ses succès : « A moins que tes vers ne soient meilleurs que les miens, pourquoi dis-tu que ces derniers sont méprisables? Fais mieux que moi, alors tu auras le droit de me critiquer. » Un peu plus tard il ajouta une tirade à l'adresse de ce même personnage; il l'accuse d'être un ignorant; d'avoir tué par exemple un des Lichtenberg en le saignant au front, et un chevalier Günther de Landsberg par une ventouse; il lui reproche d'avoir eu

pour parents des saltimbanques, et annonce qu'il prépare contre lui un pamphlet dans lequel il ne taira plus son nom, afin que chacun puisse se garder de lui; pour le moment il espère que si ces vers tombent sous ses yeux, n'importe où il se trouve[1], ils suffiront pour lui inspirer du repentir. Serait-ce une hypothèse trop hasardée, en supposant que l'ennemi que Gottfried poursuit ainsi de ses invectives, a été son ancien compétiteur au canonicat de Saint-Thomas, qui ne pouvait lui pardonner d'avoir été évincé par lui?

Dans la collégiale de Saint-Thomas, Gottfried était honoré à cause de ses talents et de sa dévotion. Lorsqu'en 1304 le prévôt Frédéric Süsse fit son testament, par lequel il légua au chapitre deux boulangeries et une somme considérable en argent, à la condition d'un certain revenu viager pour sa fille naturelle Marguerite, il voulut que Gottfried fût un des témoins de l'acte. Gottfried, de son côté, désirant donner au chapitre une preuve de sa reconnaissance et à la Vierge un témoignage de sa piété, prit une mesure pour que la fête de la Conception fût instituée au moins à Saint-Thomas. Jusqu'alors on n'avait célébré à Strasbourg que les quatre anniversaires de la Nativité, de l'Annonciation, de la Purification et de l'Assomption. Celle de la Conception n'avait été accueillie que dans quelques couvents, entre autres dans celui de Sainte-Odile; dans le calendrier joint au *Hortus deliciarum*, Herrade de Landsberg l'indiquait pour le 8 décembre. Malgré les efforts et les rimes de Gottfried, aucun des évêques qu'il avait loués, n'avait montré du goût pour cette fête: elle était encore omise dans deux calendriers strasbourgeois du XIV[e] siècle qu'avait possédés notre Bibliothèque. Pour engager le chapitre de Saint-Thomas à l'adopter, Gottfried lui céda 15 marcs d'argent pour parfaire une somme de 200 marcs, qui fut

[1] Il dit qu'au moment où il écrit cela, son adversaire était absent de Strasbourg. Tout ce morceau, du reste, est biffé dans le manuscrit.

prêtée à l'abbaye de Baumgarten; celle-ci s'engagea à payer un intérêt de 40 livres, et donna hypothèque sur les villages et banlieues d'Epfich et de Westhausen. Le chapitre promit en retour de célébrer annuellement le 8 décembre la fête de la Conception, dont l'office dut être le même que celui de la Nativité, sauf qu'on remplacerait le mot de *naissance* par celui de *conception;* il s'engagea en outre à prendre chaque année sur les 40 livres d'intérêts payés par le couvent de Baumgarten, 3 livres pour les distribuer lors de la fête entre les chanoines qui seraient présents au chœur. Enfin il fut convenu que si l'obligation de 200 marcs était vendue à un tiers, on prendrait sur le prix de vente 20 marcs, moyennant lesquels on constituerait un nouveau capital pour servir les distributions. Cette fondation est datée du 12 janvier 1307[1].

En 1312, le 15 juillet, Gottfried, qui s'était fait une fortune soit par des héritages, soit par des économies, prêta au chapitre 40 livres, pour lesquelles il reçut hypothèque sur des biens à Bischofsheim; ce ne fut pas, à vrai dire, un prêt, mais une donation; Gottfried ne se réserva qu'à lui et à sa cousine Demudis, fille de sa tante maternelle, la jouissance viagère des 4 livres d'intérêts; après sa mort et celle de Demudis, cette somme dut être employée annuellement à des distributions lors des messes anniversaires de Gottfried, de son père et de sa cousine. Le 13 septembre 1313 il acheta encore pour 100 livres des biens à Fessenheim de Walther Schenk, écuyer à Ober-Ehenheim, et de sa femme Anne, fille du chevalier Jean d'Oberkirch. Il légua ces biens, ainsi que d'autres qu'il possédait à Quatzenheim, au chapitre, pour la fondation d'un autel consacré à sainte Marie-Madeleine, et d'une prébende pour un prêtre chargé de le desservir. Peu

[1] L'acte est publié dans l'*Histoire du chapitre de Saint-Thomas*, par C. Schmidt; Strasb., 1860, 4°, p. 343.

de jours après, le 25 septembre, il mourut. Le chapitre lui érigea une épitaphe dans l'église de Saint-Thomas [1], et exécuta ses intentions testamentaires jusqu'au temps de la Réformation [2].

L'ouvrage, auquel il avait consacré sept années de sa vie, formait un volume de 107 feuillets de vélin in-folio, d'une belle écriture gothique; on ne se trompera pas en admettant que ce manuscrit a été l'original autographe de Gottfried; les nombreuses explications marginales, ainsi que les corrections et les gloses interlinéaires, n'avaient pu être ajoutées que par l'auteur lui-même; quelques-unes seulement de ces notes trahissaient une main postérieure. Après la mort, en 1306, de Frédéric de Lichtenberg, frère de Conrad et son successeur au siége de Strasbourg, Gottfried avait fait hommage de son poème au nouvel évêque Jean, en l'honneur duquel il avait inséré quelques vers; le prélat avait incorporé le livre à la bibliothèque de la cathédrale, dont il portait jadis la

[1] « *A. D. 1313, 6 kal. oct. obiit magister Gozzo de Hagenowe medicus canonicus S. Thome Argent.* » La pierre est en partie couverte par des bancs.

[2] Un professeur allemand, appelé M. Kückelhahn, a publié récemment un livre intitulé : *Joh. Sturm, Strassburgs erster Schulrector ;* Leipzig, 1872. On y lit, p. 25 : « *Die Prediger Capito, Bucer und Hedio, der Mathematiker Herlinus, der Dichter Gottfried von Hagenau, der Chronist Zwinger von Kœnigshofen und Andere, improvisirten gleichsam eine Akademie, indem sie zur Heranbildung von Lehrern im Dominikanerkloster œffentlich Vortræge hielten.* » A l'appui, M. Kückelhahn cite l'ouvrage de M. Schmidt, *La vie et les travaux de Jean Sturm*, p. 25. Ce serait donc M. Schmidt qui aurait fait de Gottfried de Haguenau et de Jacques Twinger (non Zwinger) des contemporains de Bucer, etc.! Voici ses paroles : « *Déjà pendant le moyen-âge*, elle (la collégiale de Saint-Thomas) avait compté parmi ses membres une série d'hommes savants, le poète latin Gottfried de Haguenau, le chroniqueur Jacques Twinger de Kœnigshofen, des médecins, des jurisconsultes. » M. Kückelhahn, en citant avec une telle légèreté le livre de M. Schmidt, a donné un échantillon peu rassurant de ce que nous avons la coutume d'admirer sous le nom de *deutsche Gründlichkeit*.

marque; plus tard, à une époque inconnue, il avait passé à la bibliothèque de notre ville. Il fut détruit avec tout le reste lors de l'incendie allumé dans la nuit du 25 août 1870 par les obus du bombardement. Nous avons à déplorer la perte de trésors incomparablement plus précieux; cependant, comme c'était l'œuvre encore inédite d'un auteur alsacien, il nous est permis d'en regretter la disparition au moins aussi vivement que s'il s'agissait d'une production plus parfaite, mais exotique. Par bonheur, j'en possède, parmi mes manuscrits relatifs à l'Alsace, une copie assez récente, il est vrai, mais dont, il y a quelques années, j'ai encore pu vérifier l'exactitude. C'est d'après cette copie que je vais essayer de résumer et d'apprécier le livre.

Le titre est : *Liber sex festorum beatæ Virginis*. Les six fêtes sont celles de la Conception, de la Nativité, de l'Annonciation, de la Purification, de l'Assomption de la Vierge, auxquelles Gottfried ajoute, mal à propos, comme sixième, celle de la Naissance de Jésus-Christ. Il affirme qu'il n'inventera rien; que tout ce qu'il pourra dire, il le prendra dans des livres. En effet, son poème n'est en grande partie qu'une reproduction de légendes qu'on lisait dans les couvents et dans les écoles. Quand on se demande quels sont les livres qu'il dit avoir consultés, on pense tout d'abord à la *Legenda aurea* de Jacques de Voragine; comme ce recueil fut terminé probablement peu après 1260, il n'est pas impossible que Gottfried en ait vu des copies à Paris ou à Strasbourg; mais s'il a connu le livre, il s'en est servi fort peu. On verra dans le cours de cette notice qu'en partie il a puisé aux mêmes sources que Jacques de Voragine, mais que plus souvent encore il suit des documents et des traditions que ce dernier paraît avoir ignorés.

Le poème débute par la fête de la Conception. L'auteur déclare que l'Eglise fait injure à la Vierge aussi longtemps qu'elle ne célèbre pas cette fête. Il veut réparer ce tort, en

prouvant combien il importe à la gloire de la Mère de Dieu et à la dignité de la chrétienté, que l'anniversaire de la Conception soit enfin consacré partout par une solennité spéciale. J'ai dit plus haut qu'en France il avait vu quelques fragments apocryphes, qui passaient pour être de l'archevêque Anselme de Cantorbéry, mort en 1109. Une de ces pièces a la forme d'une épître adressée par Anselme aux évêques anglais et à tous les orthodoxes, dans l'intention de leur persuader que la fête de la Conception a été instituée en Angleterre aussitôt après la conquête par les Normands; avant d'aborder ce sujet, l'auteur donne, à sa façon, quelques détails sur l'invasion et sur la bataille de Hastings. Gottfried en prend occasion pour faire à son tour une relation fort animée, mais pleine d'erreurs, des causes de la guerre et du combat qui livra le pays au duc Guillaume de Normandie. Oberlin a publié cet épisode dans ses *Miscella litteraria*, p. 42—47; dans l'intérêt des lecteurs qui ne seraient pas au courant du latin de Gottfried, j'ai essayé de traduire ce morceau, afin de donner au moins un échantillon de sa manière de raconter; mais je préviens que la traduction n'est rien moins que littérale; il n'y a pas de vers plus réfractaires au génie des langues modernes que ceux de notre poète; pour en rendre approximativement le sens, il faut supprimer une foule de redites et de chevilles, il faut dégager la pensée de l'auteur des entraves où sa prosodie l'a obligé de l'enfermer :

« Il y a de longues années que vécut un duc de la terre de Normandie, nommé Guillaume; il ne fut pas un tyran, mais un homme pacifique, ami de la vertu, d'une grande réputation, juste, pieux et chaste. Le roi de France, de naissance illustre, était son frère; ils étaient issus des mêmes parents. A la même époque vivait Harold, l'odieux roi des Anglais, compagnon de Satan, de mœurs terribles, rempli de tous les vices, ne se souciant pas de la vérité, ravisseur du bien d'autrui, persécuteur de l'Eglise, pour tout dire un homme de

manières atroces. Il sema des haines, priva le clergé de ses priviléges et corrompit les bonnes coutumes de l'Eglise. Vivant mal, il faisait et propageait le mal. Non content d'opprimer ses compatriotes, il voulut aussi dépouiller les autres peuples. Sur le conseil du diable, bien souvent il envahit la Normandie et la ravagea par ses armes. Plein d'iniquité, méconnaissant le droit, esclave de ses vices, ce roi méchant et stupide convoque ses gens, traverse avec eux la mer et attaque les Normands; il brûle les villes, emmène les troupeaux, vend ses captifs comme esclaves ou les couvre de blessures; dans son aveuglement il n'a aucun souci de son honneur: il traite les Normands comme s'ils étaient des païens ou des Grecs; il ne traite pas mieux les Anglais eux-mêmes, il avilit son pays, il le réduit en servitude. Par toutes ces choses, le duc Guillaume fut forcé de lui faire la guerre; il appelle aux armes les Normands molestés et ruinés, ils accourent pleins de rage; il pense qu'il sera soutenu par le roi de France, son frère qui, comme protecteur de la patrie, devait lui venir en aide pour établir la paix. Il se met en campagne, suivi de ses troupes, pour réprimer les folles entreprises du roi d'Angleterre. Le souvenir des pillages et des massacres qu'ils avaient eu à souffrir enflamme le courage de ses hommes; l'un à cheval, l'autre à pied, ils quittent leurs demeures pour se venger; les villes à leur tour envoient leurs contingents. Le cruel Harold, à la tête d'une armée nombreuse, attend le duc. La bataille s'engage; l'enfer se réjouit, car on se bat avec un tel acharnement qu'il y a une grande foule de morts. Le cavalier aiguillonne son cheval, il brise sa lance contre la poitrine de son adversaire; l'air retentit du bruit des trompettes, le gazon s'imprègne de sang et de sueur, les casques sont fendus par l'épée, et semblables aux pierres lancées par les balistes, les javelots pénètrent dans les corps et en séparent les âmes. Tel croit se couvrir de son bouclier, et le bouclier est mis en pièces; tel autre est

renversé par un grand coup de massue; les flèches volent à travers l'air, apportant des blessures; de toutes manières les serviteurs de Mars s'efforcent de détruire la vie. Le bruit monte au ciel; la bannière commence à fatiguer de sa charge le char qui la porte; les épées se choquent les unes contre les autres, les chevaliers brandissent leurs lances pour mieux porter leurs coups. Raconter ces choses me remplit d'horreur jusqu'au fond de l'âme. Les champs sont ensanglantés, la couleur des fleurs est mêlée de rouge, le sang coule comme des ruisseaux, partout les plaintes, les soupirs de ceux qui vont expirer. C'est ainsi que tourne la roue de la fortune! Beaucoup tombent et ne se relèvent plus; tels sont les dons du dieu de la guerre. Les chevaux soufflent, suent, fument; les cavaliers, par leurs coups d'épée, font voler en l'air les plumes qui décorent les casques; même les armures de leurs coursiers ne les préservent pas de la mort, tant est furieuse la bataille. Le roi, plein de colère, s'élance contre ses ennemis; le duc, qui est un homme juste, le cherche au milieu des siens; Harold à son tour, le perfide, lui qui a provoqué la guerre, cherche le Normand fatigué et blessé, et lève son épée sur lui; mais le duc est habile à parer les coups; on eût dit un combat d'Hector et d'Achille, d'Alexandre et de Darius, tant tous les deux, souillés de sang, ne craignent pas la mort; les sangliers, si forts à se servir de leurs défenses, ne sont pas moins acharnés quand ils se frappent entre eux. C'est ainsi que les deux champions s'attaquent avec une furie égale; des éclairs jaillissent de leurs armes, leurs bras s'entrelacent, ils se dégagent de nouveau; ils se saisissent et se relâchent, ils s'accablent de coups, jusqu'à ce qu'enfin le duc termine ce duel terrible en traversant le casque du roi et en lui perçant l'œil; la lame pénétra dans le cerveau que Harold n'avait pas su protéger. Les Normands jubilèrent de ce triomphe; ce fut la fin de la guerre; le châtiment avait atteint le coupable; ce que chacun avait donné, de par la loi

du talion à chacun était rendu. Les Normands retrouvèrent la paix; la mer désormais n'est plus inquiétée; l'Angleterre, délivrée de son tyran, est rendue à la tranquillité, ses habitants ont de nouveau la joie et le rire comme s'ils étaient dans un paradis; les voleurs ont disparu, les couvents ne sont plus exposés au pillage, les honneurs et les priviléges sont rendus au clergé qui exècre le roi Harold et applaudit aux gestes du duc Guillaume; celui-ci reçoit, comme seul digne du règne, le diadème et le sceptre. »

En décrivant la bataille de Hastings, Gottfried s'était sans doute inspiré des récits de combats qu'il avait lus dans Virgile ou dans Lucain, peut-être aussi dans quelque épopée chevaleresque de l'Allemagne ou de la France. Quoi qu'il en soit, il me semble que l'appréciation d'Oberlin est fondée quand il dit, page 47 : « *Prodit hoc specimen, si quid video, ingenium haud infelix, abundans, et poësi non ineptum.* » Quant à juger le morceau au point de vue historique, c'est parfaitement inutile; Gottfried n'a pas eu l'intention d'écrire une chronique, et lors même qu'il l'aurait eue, il lui eût été difficile à son époque et dans sa position de connaître la physionomie réelle des faits; il ignore combien la vérité historique avait été altérée dans l'intérêt de la politique des conquérants; il ne sait pas que les Anglais n'avaient jamais envahi la Normandie; et qu'après l'invasion, bien loin de se croire dans un paradis, ils ont regretté avec une douleur amère la perte de leur indépendance nationale.[1] Notre auteur alsacien n'est responsable d'aucune des faussetés qu'il raconte; il ne fait que répéter de bonne foi ce qu'il avait vu

[1] « *Facta est autem hæc congressio tam lethalis, tam amara, tot generosorum sanguine cruentata...* » Mathieu de Westminster, *Flores historiarum*, chez Savile, *Rerum anglic. scriptores*, Francf., 1601, f°, p. 224; — « *Illa fuit dies fatalis Angliæ, funestum excidium dulcis patriæ, pro novorum dominorum commutatione.* » Guill. de Malmsbury, *De gestis regum anglorum*, Londres, 1840, lib. 3, § 245.

dans des documents attribués à un des docteurs les plus autorisés.

Après le récit de la conquête, Gottfried amplifie la légende d'après laquelle Guillaume, ayant appris que les Danois préparaient une descente en Angleterre, envoya en Danemark l'abbé Elsinus du couvent cistercien de Ramsay, pour persuader au roi de demeurer en paix; qu'au retour Elsinus fut surpris par une tempête, qu'il invoqua l'assistance de la Vierge, qu'il vit paraître un personnage vénérable qui lui promit la délivrance s'il consentait à instituer pour le 8 décembre une fête en mémoire de la Conception, que l'abbé l'ayant promis, la tempête fut apaisée, et que bientôt après la solennité nouvelle fut introduite au couvent de Ramsay avec l'approbation du pape[1]. Gottfried ajoute encore d'autres fables sur le même sujet, et termine ce chapitre par la mise en vers d'un fragment d'un prétendu discours de l'archevêque de Cantorbéry[2]; il assure même que ce dernier finit par établir la fête dans toute l'Eglise d'Angleterre[3].

[1] De même que dans la plupart des légendes, il y a dans celle d'Elsinus un fond historique, mais il se réduit à peu de chose : Elsinus ou Helsinus fut envoyé, vers 1068, par Guillaume le Conquérant en Danemark avec une mission diplomatique; voilà tout, le reste est de la fiction. V. FREEMAN, *History of the norman conquest of England*; Oxford, 1871, t. 4, p. 135, 749. — La légende *de legatione Helsini abbatis in Daniam*, se trouve en quatre versions différentes chez LANGEBECK, *Scriptores rerum Danicarum*, Copenh., 1774, f°, t. 3, p. 252; au quatorzième siècle, elle devint aussi le sujet d'un poème anglais. Un des quatre textes recueillis par Langebek est le même dont s'est servi Gottfried, et qui fut inséré dans la *Légende dorée*. Cette version, ainsi qu'une autre des quatre de Langebek, a aussi été publiée par Dom Gerberon dans l'*Appendix* de son édition de S. Anselme, Paris, 1675. f°, p. 505, avec l'observation que tout cela est peu digne de foi.

[2] Ce fragment est le commencement d'un traité *de conceptione b. Mariæ virginis*, publié par Gerberon dans le même *Appendix*. p. 499. Le savant Bénédictin démontre péremptoirement que ce traité ne peut pas être de S. Anselme, et qu'il date d'une époque postérieure.

[3] Gottfried fait une confusion; S. Anselme n'a fait que régulariser en Angleterre la célébration générale de la fête de l'Annonciation, en lui

Oberlin s'est trompé en disant (*Miscella*, 41) que dans toute cette partie Gottfried a suivi *fidem et verba* de Jacques de Voragine. Si celui-ci avait connu la fête de la Conception, il faudrait que parmi ses sermons on en trouvât un pour ce jour; mais le recueil de ses *Sermones de sanctis*[1] n'en contient que pour la Nativité, l'Annonciation, la Purification et l'Assomption; dans son *Mariale*[2], il a deux petits discours sur la Conception, mais sur celle de Jésus-Christ et non de la Vierge elle-même; il admet tout au plus le principe que cette dernière *fuit in utero matris sanctificata*, et se borne à l'énoncer sans le développer.[3] L'épître et l'homélie attribuées à saint Anselme, ainsi que la fable d'Elsinus, furent insérées, il est vrai, dans la *Legenda aurea*, où elles forment le chapitre 188[4]; mais ce chapitre n'est pas l'œuvre de Jacques de Voragine, il fut ajouté par un de ses continuateurs, et celui-ci, en y joignant le décret par lequel le Concile de Bâle voulut sanctionner la fête de l'Immaculée Conception[5], se trahit pour avoir vécu au XV[e] siècle.

Les pièces apocryphes sur lesquelles se fonde Gottfried, n'ont pu être forgées que par un clerc anglo-normand; d'Angleterre elles sont venues de bonne heure en France: ce n'est que là que Gottfried a pu se les procurer; mais moins judicieux que son contemporain, l'évêque Duranti de Mende, qui déclare non authentique l'histoire de l'abbé Elsinus[6], il accepte

donnant le nom de *festum conceptionis Domini*, ce qui fut désapprouvé par plusieurs de ses contemporains.

[1] S. l., 1484, f°.

[2] *Mariale sive sermones de b. Maria virgine*; Paris, 1503, f° 19.

[3] *Sermones de sanctis*, f° 80 b.; *Mariale*, f° 22 a.

[4] *Legenda aurea*. S. l., 1503, 4°; — ed. Græsse, Leipz. 1850, cap. 189, p. 869.

[5] Session 36, 17 sept. 1439.

[6] « ... *Asserentes hoc fuisse revelatum cuidam abbati in naufragio constituto, quod tamen non est authenticum.* » *Rationale divinorum officiorum*, lib. 7, cap. 7; Strasb., 1486, f°. 234 b.

tout sans élever le moindre doute. S'il avait consulté le traité *Cur deus homo*, il aurait vu que saint Anselme, au lieu d'exalter la Conception miraculeuse de la Vierge, disait au contraire que celle-ci avait péché en Adam comme tous les hommes, et qu'elle était née et conçue dans l'iniquité.[1] C'est parce que plus tard on ne voulut pas admettre qu'un docteur aussi célèbre se fût prononcé contre une doctrine qui commençait à faire son chemin, qu'on mit sous son nom les faux documents dont Gottfried s'est servi avec une crédulité si empressée.

Avant de quitter cette matière, il éclate en invectives contre ceux qui s'opposent à la fête de la Conception : ce ne sont pas des catholiques, ce sont des ennemis de l'Eglise; « rien n'est plus stupide que d'élever un tumulte d'arguments contre cette noble solennité. » Il ne se doutait pas qu'il condamnait ainsi, outre saint Anselme de Cantorbéry lui-même, plusieurs des théologiens les plus éminents du XIII[e] siècle, saint Thomas d'Aquin par exemple, qui avait affirmé que si la Vierge n'avait pas été sujette au péché originel, le Christ ne serait pas le Sauveur de tous les hommes,[2] et le grand écrivain liturgique Guillaume Duranti, qui avait dit que la fête ne pouvait pas être approuvée, puisque Marie *concepta fuerit in peccato.*[3] Pour prouver l'urgence de l'institution, Gottfried introduit quelques arguments qui lui paraissent invincibles; de même que la Vierge est à la tête de tous les autres saints, de même sa Conception a dû surpasser la leur; et comme il est créatianiste, il ajoute que Dieu créa exprès pour Marie une âme supérieure à l'âme humaine ordinaire, une âme qu'il *sublimavit et glorificavit* : ce qui n'est pas tout à fait la même chose que l'opinion de saint Bernard et d'autres, que la Vierge fut *sanctificata in utero matris.*

[1] Lib. 2. cap. 16; ed. Gerberon, p. 92.
[2] *Summa theol.*, P. 3, *quæstio* 27.
[3] « *Non est approbandum.* » L. c. note 12.

Plusieurs centaines de vers sur les légendes concernant les parents de Marie, donnent une foule de détails qu'on ne rencontre pas dans l'Evangile apocryphe dit *de Nativitate Mariæ*[1]; Gottfried suit un ouvrage plus étendu, plus riche en faits imaginaires et aventureux, qui paraît être le même poème en rimes latines[2], dont se sont servis plus tard le Suisse Walther de Rhinau et le chartreux prussien Philippe pour leurs *Marienleben*, ainsi que l'auteur d'une curieuse *Historienbibel*, que possède et qu'a décrite M. le professeur Reuss.[3] Gottfried raconte exactement les mêmes fables; elles sont pour lui le point de départ pour chanter la noblesse de la Vierge, comme descendante de la maison royale de David; il s'écrie entre autres :

Vincis stemma Jovis, præclarior es Jove quovis.

A propos de la fête de la Nativité, Gottfried rapporte sur la naissance de la Vierge ce qu'il avait lu dans le poème latin dont je viens de parler. Il y rattache un morceau enthousiaste où il peint la joie qu'ont éprouvée la terre et les cieux au moment où naquit la Mère du Christ; il montre l'univers entier tressaillant d'allégresse, il parle des hymnes entonnés par les anges. Puis, après avoir raconté les légendes connues sur l'enfance de Marie, il entreprend de décrire sa beauté; sans cette beauté, sa noblesse n'aurait eu que peu de prix; la descendance royale, la Vierge la partage avec les reines et les princesses de ce monde, sa beauté n'appartient qu'à elle seule. Ce chapitre est un des plus étranges de tout le livre. On dirait que Gottfried a voulu rivaliser avec les troubadours et

[1] Publié par Tischendorf, *Evangelia apocrypha;* Leipz., 1853, p. XXXII et 106 et suiv.

[2] Voyez Massmann, dans les *Heidelberger Jahrbücher*, 1826, p. 1184; il existe plusieurs manuscrits de ce poème.

[3] *Die deutsche Historienbibel*, dans les *Beitræge zu den theolog. Wissenschaften*, Iena, 1855, t. 6, p. 3 et suiv. M. Reuss en signale encore quelques autres copies.

les ***Minnesänger***, qui avaient chanté la plus belle des femmes, la fiancée de Dieu, la reine du ciel ; il a la même admiration, les mêmes élans de passion naïve. il ne lui manque qu'une verve plus spontanée, moins dressée au formalisme scolastique, et il n'a de trop que l'assourdissant tintamarre de sa versification. Partant du principe que *omne natum fuit a simili generatum*, il en conclut que, Jésus ayant été le plus beau des hommes, sa mère a dû être la plus belle des femmes. Seulement, dit-il. il y a une question préliminaire, fort controversée : a-t-elle été brune ou a-t-elle été blanche ? Gottfried se prononce pour la blancheur, par la raison qu'elle sied mieux aux dames nobles, aux *dominæ*, que la *bruna nigredo*. Voici du reste le portrait tel qu'il le peint ; n'oublions pas que celui qui tient le pinceau est un clerc : Les cheveux ont des reflets d'or ; le front, plus pur qu'une rose blanche, est sans rides ; les sourcils sont noirs et se joignent ; le nez ni trop long ni trop court, les yeux aussi brillants que le saphir ou que l'étoile du matin, les joues couleur de rose, les lèvres rouges comme la pourpre, les dents blanches comme la neige. Ce que je dis là en une demi-douzaine de lignes, remplit chez Gottfried plus de soixante vers. Je comprends des prêtres ou des moines, tels que le peintre fra Angelico. employant leur génie artistique et leur sentiment religieux à représenter la Mère du Christ comme l'idéal le plus pur de la grâce de la femme ; mais il me serait difficile de me figurer fra Angelico décrivant avec la plume, minutieusement et en raboteux vers léonins, la douce et radieuse image qu'il avait entrevue dans son âme. Et notez que Gottfried ne se contente pas de faire le signalement du visage : il décrit aussi l'élégance du cou, la belle proportion des épaules, la « perpendicularité » du dos, la blancheur des bras, la finesse des doigts, « faits comme au tour » ; là il s'arrête, de crainte de devenir indiscret :

Non enim rectum nec secure puto lectum
Quod fugit aspectum membrum sub vesteque tectum ;
Hic ideo stabo, nihil ultra particulabo.

Cette description de la beauté de la Vierge n'est, du reste, pas entièrement originale; au fond elle n'est que la paraphrase d'un passage que Gottfried a dû trouver dans le même ouvrage latin qui lui avait fourni la matière de ses vers sur les parents de Marie et sur sa jeunesse; le chartreux Philippe[1] et l'auteur de la *Historienbibel*[2] ont les mêmes traits, seulement ils se sont bornés à les indiquer rapidement par quelques mots.

Gottfried fait suivre le portrait physique de la Vierge de l'énumération de ses vertus; il retrouve en elle toutes les qualités qui, d'après Aristote et les docteurs du moyen-âge constituent la perfection morale; il fait une véritable dissertation scolastique, qui se rattache surtout à saint Thomas d'Aquin; il suit la même division et emploie la même terminologie.

Dans le chapitre consacré à la fête de l'Annonciation, notre auteur, médecin non moins que poète et théologien, donne sur la grossesse de la Vierge des détails qui seraient mieux placés dans un ouvrage de médecine que dans un poème religieux. Je ne m'y arrêterai pas. Il raconte ensuite comme quoi Joseph,

[1] Chez Docen, *Miscellaneen zur Geschichte der deutschen Litteratur;* München, 1807. t. 2, p. 73.

[2] « *Sü was wiss schon und lang zu rehter moss und rot gemenget mit allen varwen, ir hore was gele und goltvar, als uns die geschrift saget für wor. So worent ir Zœpff gross reht und lang und süberlichen wol geflohten. Ir ougbrœwen worent smale und brune. Ir stirne was synwel. Ir ougen branten als ein Kertzenlieht... Ir nase was ouch gar sleht. Ir munt was rot und gar mynneklich gestalt. Ir zene worent wiss wie helffenbein. Ir wengelin worent lipvar vermühtet mit roter varwen Ir kynne was synwel, ir ging mittel darin ein grübelin. Ir kele was wiss und blankeht uud nit ze lang... Sü hette ouch smal lange vinger und ir nægele schon und rein besnytten* » Reuss, O. c. note 18, p. 104. — Jacques de Voragine ne parle pas beaucoup de la beauté de la Vierge. Il a bien, dans son *Mariale*, f° 69 *b* et *s.*, quelques sermons *de pulchritudine b. Virginis*, mais il ne s'arrête qu'un instant à la beauté physique pour en faire aussitôt une application allégorique à la beauté morale et spirituelle V. aussi ses *Sermones de sanctis*, f° 80.

venant pour se marier et trouvant sa fiancée enceinte, conçoit des soupçons sur sa fidélité, jusqu'à ce qu'un envoyé céleste le rassure dans un songe. Cette fable appartient à la fois à l'évangile de la Nativité, au *Marienleben* du frère Philippe et à la *Historienbibel;* ce qui suit paraît être de l'invention de Gottfried lui-même : Joseph, se fiant à ce que l'ange lui a révélé, fait célébrer la noce avec une grande magnificence; pendant qu'on sonne les cloches, les invités se réunissent, habillés de pourpre et de soie; ils prennent place à un banquet somptueux; on mange des perdrix et des viandes rôties à la broche; on boit du Falerne, et les coupes sont remplies si souvent, qu'on voit bien qu'on n'est pas chez de pauvres gens; jeunes et vieux dansent au son des violons et des flûtes; on chante, on est dans la joie.

Le chapitre qui a pour objet la naissance de Jésus-Christ, fournit à Gottfried l'occasion de rappeler la légende de l'empereur Auguste et de la sibylle de Tibur : Auguste, informé que le Sénat voulait lui décerner les honneurs divins, consulta la sibylle; elle lui répondit qu'il viendra du ciel un roi qui régnera en toute éternité; aussitôt le ciel s'ouvrit : l'empereur vit une Vierge debout sur un autel et tenant en ses bras un enfant, et en même temps il entendit une voix : « Ceci est l'autel du fils de Dieu. » Il l'adora et renonça aux honneurs que le Sénat avait proposé de lui accorder. Gottfried a pris cette légende soit dans la Chronique de Geoffroi de Viterbe[1], écrite dans la seconde moitié du XII[e] siècle, soit plutôt dans celle du dominicain Martin de Troppau (*Martinus Polonus*), continuée par cet auteur jusqu'en 1277[2]; il n'a pas pu la tirer de la *Legenda aurea*, puisqu'il sait qu'il s'agit de la *Sibylla Tiburtina*, tandis que Jacques de Voragine ne parle

[1] Pistorius, *Rerum germanicarum scriptores*, éd. Struve, Ratisb., 1726. f°, t. 2, p. 250.

[2] Ed. Herold. Bâle, 1559, f°, p. 20.

que d'une *Sibylla prophetissa*, sans autrement la qualifier [1]. Il y ajoute une fable beaucoup moins poétique, d'après laquelle le *präputium* de l'enfant Jésus aurait été apporté par un ange à Charlemagne, qui l'aurait déposé dans la cathédrale de sa ville d'Aix-la-Chapelle, d'où Charles-le-Chauve l'aurait fait transporter plus tard dans l'abbaye de Charroux. [2]

L'éloge de la fête de la Purification est entremêlé de récits moitié historiques, moitié imaginaires sur l'arrivée des mages, sur le massacre des innocents, sur la fuite en Egypte et sur le séjour de la sainte famille en ce pays. Ces deux derniers faits sont racontés très brièvement; Gottfried passe sous silence la plupart des aventures et des miracles dont ils sont ornés dans les anciens apocryphes et dans plusieurs livres du moyen-âge [3]. J'ignore où il a appris que Joseph et Marie ont vécu fort pauvrement dans la ville d'Héliopolis et qu'ils y ont pourvu à leur subsistance, l'un en pratiquant son métier de charpentier, l'autre en filant ou en faisant des travaux de couture.

Le dernier chapitre enfin, celui sur la fête de l'Assomption, est remarquable à plus d'un titre. Le récit de la mort de la Vierge et de son élévation au ciel n'est pas exactement le même que celui qu'on trouve dans la Légende dorée; Gottfried a des détails qui manquent chez Jacques de Voragine,

[1] Ed. de 1503, cap. 6; éd. Græsse, p. 44.

[2] Cette légende est aussi rapportée par Jacques de Voragine (éd. de 1503, cap. 12; éd. Græsse, p. 86), avec la différence que le prépuce fut transféré par Charlemagne lui-même à Charroux, et avec l'addition qu'au treizième siècle il se trouvait à Rome dans l'église dite *Sancta sanctorum*. Charroux, dans le diocèse de Poitiers, est appelé par Gottfried, *Carnosium*; par Jacques de Voragine, *Carosium*; l'ancien nom usité en France était *Caroffum*.

[3] V. *Evangelium Pseudo-Matthæi sive liber de ortu b. Mariæ et infantia salvatoris*, chez Tischendorf, p. 50 et s.; déjà en 1172, le moine Wernher de Tegernsee composa d'après ce texte un poème allemand sur la Vierge. — Le frère Philippe, chez Docen, t. 2, p. 85 et s. — Reuss, *Historienbibel*, p. 108 et s.

et celui-ci en a qui ne sont pas chez Gottfried. Jacques de Voragine affirme qu'il suit « un livre apocryphe attribué à l'évangéliste saint Jean[1]; » Gottfried dit à son tour :

Hec mea scriptura si forsan apocrifa plura
Dixit in hac cura, non sunt tamen hec ruitura
Virginis a laude, sed erunt laudis sine fraude.

La pièce dont s'est servi l'auteur de la Légende dorée existe encore en manuscrit[2]. Une seconde qui, de même que celle dont il vient d'être fait mention, ne remontait pas plus haut que la fin du IV[e] siècle, passait pour être de l'évêque Méliton de Sardes en Phrygie, contemporain de l'empereur Marc-Aurèle; on en possède un ancien texte latin[3]. Mais il paraît qu'il circulait encore d'autres versions de la légende, car Gottfried est aussi indépendant de la relation admise par l'auteur de la *Legenda aurea* que de celle de Pseudo-Méliton; la sienne a bien plus de conformité avec celle de la *Historienbibel*[4]. Ce qui semble surprenant, c'est que des hommes aussi enclins à accepter la vérité des légendes, comme Jacques de Voragine et Gottfried de Haguenau, aient pu avouer qu'ils ne s'en rapportaient qu'à des documents apocryphes; peut-être ne l'ont-ils fait que parce qu'ils savaient, par quelque recueil de décrétales, que vers 495 le pape Gélase, dans son *Decretum de libris sacris et apocryphis*, avait rangé dans cette dernière catégorie le livre *Qui appellatur transitus sanctæ Mariæ.* En se couvrant de cette réserve, ils ont pu se croire autorisés à raconter ce qui, au XIII[e] siècle, était devenu un objet de la croyance générale du peuple catholique.

Le passage sur les derniers jours de la Vierge est, relativement parlant, un des meilleurs du poème. On voit que l'auteur éprouve un sentiment vrai; il est ému et réussit

[1] Ed. de 1503, cap. 114; éd. Græsse, p. 504.
[2] V. Thilo, *Acta Thomæ*, Leipz., 1823, introd., p. 16.
[3] *Bibl. Patrum maxima*, t. 2, p. 211.
[4] O. c. note 18, p. 119.

presque à nous faire partager son émotion; il nous montre d'une manière touchante et, sans nous égarer dans le dédale d'un trop grand nombre de vers, Marie, avancée en âge, seule dans sa chambre, pleurant son fils et désirant la mort; le même ange Gabriel, qui jadis lui avait prédit qu'elle donnerait naissance au Sauveur, s'approche d'elle de nouveau et, lui présentant un rameau de palmier, lui annonce que dans trois jours son vœu sera accompli; heureuse à cette nouvelle, elle gravit la montagne des Oliviers et attend là que son âme soit rappelée au ciel. On ne peut que regretter que Gottfried ait gâté ce morceau en se torturant l'esprit pour chercher des rimes.

Enfin dans la relation de la mort même de la Vierge, il y a un détail qui me paraît être d'un grand intérêt. Comme je ne connais pas la source où l'auteur a puisé, je ne saurais dire s'il a pris ce détail dans le document qu'il a eu sous les yeux; en tout cas il n'est pas dans le texte de Jacques de Voragine. Gottfried raconte que, quand Marie eut expiré :

Tunc amplexatur animam Jhesus et veneratur.

Dans le *Passional* allemand il est dit de même :

Ir sele von deme libe quam
die Jhesus Cristus selber nam
uf sinen arm...[1]

On suppose que l'auteur encore inconnu de ce long poème a vécu après le milieu du XIII[e] siècle; Gottfried aurait donc été son contemporain; mais a-t-il eu connaissance de son ouvrage? qui pourrait le prétendre? Il me semble, du reste, qu'il est inutile de se perdre à ce sujet dans des conjectures; Gottfried n'a pas eu besoin de prendre le détail dont il s'agit dans un livre, il l'a eu devant les regards sous forme d'image. On sait que les artistes du moyen-âge ont eu l'habitude de

[1] *Das alte Passional*, herausgeg. von Hahn; Francf., 1845, p. 129.

représenter les âmes, au moment où elles se séparent du corps, sous la forme de petits enfants. Cet usage, qui était une tradition byzantine, était connu en Alsace dès le XII[e] siècle; la miniature qui, dans le *Hortus deliciarum* de Herrade de Landsberg, représentait la parabole du mauvais riche et du pauvre Lazare, figurait les âmes sortant des bouches comme des enfants, l'un saisi par des diables, l'autre recueilli par des anges. Dans les églises grecques, les fresques qui reproduisent la mort de la Vierge ont toujours une image du Christ tenant l'âme de sa mère[1]. Or, ce même sujet se voit sur un des bas-reliefs qui surmontent le portail méridional de notre cathédrale : Marie est étendue sur un lit entouré des apôtres; au pied du lit une femme est assise à terre; derrière est le Seigneur bénissant de la main droite le corps de sa mère, tandis que dans le bras gauche il porte l'âme, qui est un enfant vêtu d'une longue robe et joignant les mains pour la prière. M. Albert Dumont croit que ce monument, un des plus beaux chefs-d'œuvre de la sculpture du moyen-âge, appartient à la première moitié du XII[e] siècle[2]; je serais plutôt porté à croire qu'il est un peu plus récent; quoi qu'il en soit, il a existé à l'époque de Gottfried de Haguenau, et je ne doute pas un instant qu'en écrivant la phrase que j'ai citée plus haut, celui-ci ne se soit rappelé le Christ du bas-relief recueillant l'âme de la Vierge.

Il reste à examiner la forme que Gottfried a donnée à son œuvre, ce qu'il appelle lui-même sa *Versificatura*. Le poème

[1] Dans le Manuel de la peinture grecque, rapporté du mont Athos par M. Didron, et publié par lui en français en 1845, mais dont je ne connais que la traduction allemande (*Das Handbuch der Malerei vom Berg Athos*, übers. von SCHÆFER. Trier, 1855), il y a, p. 278. un paragraphe sur la manière de peindre la mort de la Vierge; l'auteur dit : « Le Christ est près de sa mère, il tient en ses bras son âme qui est habillée de blanc. »

[2] La cathédrale de Strasbourg, *Remarques archéologiques*, Paris, 1871, p. 10.

se compose de plus de 5,000 vers léoniens; ce sont des hexamètres dont la dernière syllabe du deuxième pied, jointe à la première du troisième, forme une consonnance ou rime avec les deux syllabes du dernier pied. Chez Gottfried la *leonitas*[1] est double, c'est-à-dire qu'elle se répète chaque fois dans deux vers qui se suivent. De même que ses prédécesseurs dans ce genre, il donne à la consonnance le nom de *rhythmus* en le corrompant en *rigmus*, forme qu'il ne peut avoir apprise qu'en France, où seule elle paraît avoir été usitée[2]; elle est devenue l'origine du mot *rime*. C'est un genre difficile, et l'on comprend le travail qu'il a fallu à Gottfried pour produire 5,000 de ces vers; mais c'est un genre encore plus monotone que difficile; quand on veut faire ressortir les rimes, on détruit, au profit d'une psalmodie uniforme, l'harmonie sonore, la pathétique variété de l'hexamètre. En lisant ou en récitant les vers léoniens d'après les consonnances, on mettait l'accent sur l'avant-dernière syllabe des rimes, et, pourvu que celles-ci fussent bien sensibles, on s'inquiétait fort peu, dans la composition, des règles sur la quantité; plus d'une fois chez Gottfried et chez d'autres de ces poètes, la quantité de la première syllabe n'est pas la même dans les deux rimes; dans l'une elle est brève, dans l'autre elle est longue.

Gottfried n'est pas l'inventeur du genre léonin, mais il a eu l'ambition de le perfectionner, en cherchant une foule de nouvelles difficultés à vaincre. Sur les premiers et sur les derniers feuillets de son volume, il consigne une série de règles sur diverses manières de combiner la *leonitas* et de faire des *versus concatenati*, *crucifixi*, *plusquam leonini*, *retrogradi*. Ces derniers lui paraissent les plus merveilleux; ils doivent présenter le même sens quand on les lit à rebours

[1] D'autres disaient *leoninitas*; Gottfried lui-même se sert une fois de cette forme.

[2] Ducange, t 4, p. 771, a *rigmatice* comme propre à la France.

que quand on commence par le premier mot; les uns, dit-il, ne sont rétrogrades que par les mots; d'autres, plus difficiles, le sont par les syllabes; les plus difficiles et les plus ingénieux sont les rétrogrades par les lettres Il donne des exemples de tous ces genres, en y ajoutant de graves explications. Je renvoie à Oberlin[1] le lecteur désireux de connaître quelques échantillons de ces chefs-d'œuvre prosodiques, dont Gottfried dit, avec l'orgueil d'un vainqueur de difficultés : « Si cela vous paraît aisé ou puéril, tâchez de faire mieux[2]. » Je n'ajouterai que deux ou trois vers rétrogrades; en voici un qui est rétrograde par les syllabes :

Tela sini novi toto vino nisi late ;

en voici un autre qui l'est par les lettres :

Ara mari cara pene par ac ir amara,
et sequi potest pentameter etiam leoninus :
Ara sitis ab ara rara basi tis ara,
et est difficillimum, quo nescio difficilius in compositione versuum.»

Sans les commentaires de Gottfried, il est impossible de deviner le sens de ces énigmes; mais il me semble inutile de rapporter son exégèse; l'unique intérêt de ces vers consiste dans leur absurdité: je ne les cite que pour montrer de quels exercices ridicules, de quelles niaiseries ont pu s'occuper alors des hommes qui pourtant n'ont manqué ni de connaissances ni même d'imagination, et qui en tout cas se sont pris grandement au sérieux. Faire de pareils vers exigeait une patience qui devait tuer toute inspiration, et quand néanmoins chez Gottfried celle-ci perce par moments à travers la dure écorce, on regrette qu'il n'ait pas eu le courage de rejeter

[1] *Miscella*, p. 50 et s. — V. aussi Philomneste, (Gabriel Peignot), *Amusements philologiques*, Dijon, 1842. p. 99 et suiv.

[2] « *Hoc tibi facile sit metrum vel puerile,*
Tunc facias simile, post dic istud fore vile. »

cette forme, dont il n'a pu se rendre maître que par des tours de force maltraitant la langue et dénaturant les idées. Pour trouver des rimes, Gottfried est tantôt obligé de répéter une même pensée en d'autres termes, tantôt de dire des choses qui n'ont aucun rapport avec ce qui les précède ou ce qui les suit. Il fait pis que cela : il détourne certains mots de leur sens propre et leur en donne un autre, dont on ne se douterait pas sans les explications ajoutées en marge; avec une conscience philologique parfaitement tranquille, il invente des vocables et des locutions impossibles; il n'hésite pas à faire violence à l'étymologie et à la grammaire, en mettant par exemple à la première déclinaison un mot de la troisième, ou en retranchant des syllabes qui gêneraient son vers. Il s'ensuit qu'il est souvent d'une obscurité désespérante; on se demande : Qu'a-t-il voulu dire? a-t-il seulement voulu dire quelquechose? les mots se suivent on ne sait pourquoi. Et quand il n'est pas obscur, il est fatigant; il faut de la bonne volonté pour se frayer un chemin à travers ces broussailles enchevêtrées et hérissées d'épines, pour cueillir les quelques rares fleurs qui se cachent à leur ombre. Parfois il lui arrive de rencontrer une comparaison heureuse ou de vouloir se laisser aller à son sentiment; mais à chaque pas qu'il fait, la loi de la *leonitas* le force de s'embrouiller dans des incongruités. Je donne en note quelques exemples de ses licences, qui ne méritent guère l'épithète de poétiques [1]. Si

[1] Violences faites à la grammaire et à l'étymologie :

Illimus pour *illimis; enervus* pour *enervis*, et tantôt dans le sens de *iniquus*, tantôt dans celui de *liber; pegit* pour *pepigit; nat* pour *natat; marce* pour *marcesce; seve* pour *severe*. Au lieu de *cistis*, abl. pl. de *cista*, *scisti* pour rimer avec *Cristi*, etc.

Mots pris dans un sens forcé ou absolument faux : *sub hoc horizonte*, au lieu de *in hoc mundo; qui non in honoribus arent*, qui ne sont pas arides en fait d'honneurs, c'est-à-dire qui n'en sont pas privés; *stater* tantôt pour *status*, tantôt pour *tenor* ou *mensura ; rumen* (au moyen-âge généralement pour *guttur*), expliqué par *dictum*, pour rimer avec *volu-*

après cela il a des expressions empruntées à la médecine, au grec, à la mythologie, c'est un péché plus véniel que son mépris du bon sens et son massacre de la langue latine. Les termes techniques de l'art médical lui étaient habituels et témoignent tout au plus d'une absence de goût[1]; les mots grecs[2], ainsi que les réminiscences mythologiques, prouvent qu'il était familiarisé avec les anciens et qu'il avait une bonne mémoire; s'il parle de l'Achéron, du Styx, de l'Avernus, des Parques; si la sainte Vierge, et non « Phœbus ou Pallas, » doit être « la Muse » dont il attend l'inspiration; s'il appelle

men; celebs pour *cælestis; pres* expliqué par *dives;* cela doit être *præs, prædis, « qui pro aliquo spondet in re nummaria; »* Gottfried aurait mis *dives,* si son vers n'avait pas exigé un monosyllabe; il choisit *præs,* en se disant sans doute que fournir caution pour un autre suppose qu'on a de la fortune; pour dire que le cou est au-dessous du menton, il l'appelle *succuba menti;* etc.

Mots que je n'ai trouvés que chez Gottfried, et qu'en partie il a dû forger lui-même; aucun n'en est chez Ducange:

Adip, expliqué par *« vulpes, scilicet diabolus, »* a-t-il songé à *adeps, adipis,* graisse, d'où l'anglais *adipous,* gras? mais le renard n'a pas la réputation d'être particulièrement gras; *marinus, masculinus; mors vitivoma, vitam vomens; mansivus, manans,* coulant; *fellere,* de *fel, amarescere; tribunare, imperare; tiarare, coronare; regibrare, repercutere,* de *gibber,* bosse? *inhamare, intentare; gnarare, sapiens esse; brunus* et *brunedo; compiscere, componere; parvificentia,* opposé de *magnificentia,* etc.

Jeux de mots:

Il dit de l'évêque Jean: *« Virtutum pan* (totum) *nes filamen, amande [Johannes; »*

et de la Vierge: *« Et tu virgo parens, unum mirabile par ens, »*

expliqué en marge par: *« Quia maternitas et virginitas ambo erant in ea. »*

[1] Il invoque l'apôtre S. Thomas, *toto cordis epigloto; omentum,* l'enveloppe grasse des intestins; le roi Harold cherche à frapper *caput vel omentum* du duc Guillaume; *soda, « dolor capitis, »* migraine; *alipta, « confectio medicinalis; » iera,* pour *hiera, « medicina multum amara, ergo amaritudo; » blanca, « electuarium laxativum;* etc.

[2] Pan, παν, *totum;* ge, γη, *terra; « aër, terra,* pir (πυρ) et *mare; » « sicut per* pir *thus incenditur; » sanctum* pneuma (πνευμα), pneuma *hominis;* phisis, φύσις; usia, οὐσία; ocis, ὠκύς, *promptus; « semper stando* para *medium, »* en marge: *« græce* (παρά) *pro iuxta; »* etc.

la mort Atropos, la lune Phœbé, le diable Pluton, les guerriers des serviteurs de Mars, et Jésus-Christ lui-même *Deus deorum;* s'il dit que la fête de la Conception a été pendant longtemps comme plongée dans le fleuve Léthé, il ne fait au fond pas autre chose que ce qu'avaient déjà fait plusieurs poètes chrétiens antérieurs, et ce que feront de nouveau les Italiens du XIVe siècle et surtout les humanistes de la Renaissance; ce sont des distractions d'érudits, passionnés pour l'antiquité, et qui, de même que les artistes, n'ont vu dans les formes païennes que des moyens de personnification; mais ces formes n'en font pas moins une figure assez bizarre chez un chantre de la Vierge.

Il ressort de plusieurs passages de Gottfried qu'il avait destiné son poème à être expliqué dans les écoles ecclésiastiques; il le recommande aux maîtres et aux élèves; il invite le *rector* à s'en servir de préférence aux *nugae veterum*[1]. C'est pour faciliter cet emploi scolaire du livre qu'il expliqua en marge les mots qui autrement eussent été absolument inintelligibles, et qu'il ajouta à la fin une espèce de table des matières en prose, composée de *glosulæ*, de petits résumés de tous les points qu'il avait traités, *ad maiorem evidentiam et clariorem intellectum et faciliorem apprehensionem.* Ce mot d'*apprehensio* prouve surabondamment que Gottfried aurait voulu qu'au moins certains passages de son élucubration fussent appris par cœur par les élèves de l'école de la cathédrale[2]. J'ignore si ce singulier désir fut réalisé, mais ce n'est pas impossible. Comme dans les vers léonins la rime s'ajoute au mètre, on pensait qu'ils s'imprimeraient plus facilement à la mémoire que l'hexamètre ordinaire; la grammaire elle-même était enseignée d'après ce procédé; le *Doctrinale*

[1] Il dit du livre : « *Atque magistrorum veniam pete vel puerorum ;* » et ailleurs : « *Hoc lege pro nugis veterum... puerorum provide rector.* »

[2] Cf. Ducange, t. 1, p. 89, 335, *adprehendere, apprehendere,* apprendre.

d'Alexandre de Ville-Dieu, rédigé vers 1240, est tout entier en vers léonins, et l'on sait avec quelle faveur il fut partout reçu dans les écoles; à Strasbourg il resta en usage jusqu'à la fin du XV° siècle. Les professeurs, quand ils traitaient de poésie, ne faisaient pas mieux; bien souvent ils ne s'occupaient qu'à dresser leurs élèves à la *leonitas;* ils inventaient des difficultés pour se donner devant eux le mérite de les vaincre; ils leur dictaient des exemples de vers crucifiés ou rétrogrades, soi-disant pour aiguiser leur intelligence en les habituant à déchiffrer ces hiéroglyphes[1], et s'ils expliquaient des poètes classiques, ils ne voyaient pas en eux des maîtres de l'art, mais de simples fournisseurs de *flores poetici*. C'était un amusement très sérieux au point de vue des maîtres, mais assurément peu récréatif et surtout peu instructif pour les écoliers; quel affreux latin ceux-ci auraient appris par le poème de Gottfried de Haguenau!

La preuve que celui-ci a pu faire mieux quand il se sentait plus libre, nous l'avons dans les cantilènes latines et dans les poésies allemandes, qu'il a placées les unes au commencement, les autres à la fin de son manuscrit. Ce ne sont pas non plus des pièces parfaites, mais au moins le mouvement y est plus spontané, l'étincelle poétique a moins de peine à se dégager des embarras de la forme. On appelait cantilènes des chansons soit sérieuses, soit bachiques ou érotiques, généralement composées par de jeunes clercs en latin, quelquefois en latin mêlé de français ou d'allemand. Celles de Gottfried, abstraction faite du latin barbare, ont une allure légère, par moments même gracieuse et spirituelle; il y est plus à son aise que dans le mécanisme compliqué du vers léonin. Il est peut-être permis de supposer que ce sont des productions de sa jeunesse; on y sent encore la gaîté de

[1] Dans ses règles sur les différents genres, Gottfried parle plusieurs fois du *dictator*.

l'étudiant de Paris, à côté de la gravité un peu factice du pédagogue qui veut moraliser et dogmatiser, alors même qu'il essaye de chanter la beauté de la création et les plaisirs de la vie. Il y en a quatre, les unes en vers trochaïques, les autres en vers ïambiques; leur objet est l'éloge des quatre saisons et de la Vierge. Dans celle sur le printemps, par exemple, se révèle un assez vif sentiment de la nature; celle sur l'hiver respire, dans les premières strophes, une joyeuse liberté qui d'ordinaire n'est pas le propre des pédants. Comme ces morceaux sont encore inédits, on me saura gré peut-être d'en publier deux :

Cantilena mixta de tempore veris et de beata Virgine.

Augis in acumine
Lumine
Solis circulante,
Post tauri cacumine
Numine
Motum dispensante;
Ver iam regnat,
Tellus pregnat
Austro flante,
Florent cum legumine
Flumine
Roris omnes plante.

Gaudiorum suavium
Bravium
Sumite nunc lete,
Et curarum gravium
Avium
Cantus rumpatrete;
Ecce solem,
Brume molem
Non timete;
Jam mare per avium
Navium
Pondus fert quiete.

Angiarum spacia
Gracia
Verus fecundavit,
Unde per solacia
Satia
Re mens sic narravit.
Virgo merens
Sodem querens
Et optavit,
Si negat Alsacia,
Dacia
Det, et evolavit.

Sed congratulemini
Semini
Davidis Marie,
Cuius sicut memini
Femini
Coadheret pie.
Ipsi date
Grates late
Quovis die,
Et hanc veneremini
Nemini
Desint iste vie.

Cantilena de tempore hyemis et beata Virgine.

Brumalis temeritas
Et nivis asperitas
Prata violentat,
Que venti severitas
Et eius celeritas
Graviter eventat;
Hec est rei veritas,
Tota se prosperitas
Veris sic absentat.

Si pratorum spacia
Desunt, tunc solacia
Requiras in stupis,
Ubi mentem sacia
Puellarum gracia
Quas habere cupis,
Et sua fallacia
Fallatur audacia,
Ut morbus syrupis.

Nunc in habitaculis
Stupe ferit iaculis
Amor cor internum,
Sed in tabernaculis
Bachi carens maculis
Bibitur Phalernum.
Istis sub umbraculis
Obstetur obstaculis
Nivis in eternum.

Cunctis in temporibus
Sub virtutum moribus
Mariam honora;
Estu vel algoribus,
Nive vel in floribus,
Virginem implora;
Veris in dulcoribus,
Pruina vel roribus,
Semper hanc adora.

Les deux poésies allemandes de Gottfried sont composées : la première de trois strophes, la seconde de deux. Dans les cinq strophes la construction est identique; chacune est formée de onze vers, dont les trois premiers riment ensemble; une autre rime termine les trois suivants; le septième et le huitième, et enfin les trois derniers, ont également leurs rimes à part; les vers sont ïambiques à quatre pieds. C'est une forme que je n'ai rencontrée chez aucun des poètes allemands du XII[e] et du XIII[e] siècle; Gottfried a su s'en servir d'une manière assez habile[1]. Dans la première pièce il est

[1] La dernière strophe de la première pièce a été publiée par Oberlin, dans la dissertation *De poetis Alsatiæ eroticis medii ævi*, Strasb., 1786, 4 c. p. 22. La même, mais altérée et précédée de la fin de la deuxième, se trouve dans le pamphlet intitulé : *Hagenauer Geschicht*, s. l., 1653, 4°, f° B, jj[e]. Les deux pièces, entières et parfaitement correctes, dans la

parlé des agréments que nous procurent les cinq sens; après avoir énuméré les jouissances dont nous sommes redevables à la vue, à l'ouïe, à l'odorat, au goût, le poète constate avec sa naïveté habituelle que c'est le tact qui donne le plus de volupté, quand une femme « pure et aimable » nous permet de toucher son charmant corps; mais il se hâte d'apporter un correctif en disant qu'il y a une félicité infiniment plus haute, c'est celle que nous trouvons dans l'amour de Dieu; puisse la sainte Vierge nous aider à nous la procurer!

La deuxième pièce n'a pas de caractère religieux; Gottfried se pose une de ces questions d'amour comme les troubadours et les trouvères avaient la coutume d'en soulever devant les dames : on demande si les femmes aiment les hommes mieux que les hommes les femmes? On pourrait s'étonner qu'un chanoine ait traité un sujet de cette espèce; mais les exemples d'ecclésiastiques ayant chanté l'amour ne sont pas rares: au XIIIe siècle on peut citer parmi les provençaux l'évêque Foulques de Toulouse, le farouche persécuteur des Albigeois, et parmi les Allemands l'évêque Henri de Constance, l'abbé de Saint-Gall, Guillaume de Montfort, le curé Frost de Sarnen en Suisse; c'était dans les mœurs du temps. Gottfried résout le problème qu'il a posé, non par un appel à l'expérience ou par une courtoise galanterie, mais en vrai pédant par un argument scolastique : puisque la femme

Diutiska de GRAFF, t. 1er, p. 311 et suiv. M. MEYER (*Revue d'Alsace*, l. c. p. 349) dit : « Un poème en cinq strophes, portant pour titre : *Les cinq chansons.* » Cela n'est pas exact, il n'y a pas qu'un poème, il y en a deux ; la suscription dans le manuscrit porte : « *fünf lieder,* » ce qui veut dire simplement qu'il y a cinq strophes ; Gottfried a encore pris *liet* dans l'ancien sens de membre. M. Meyer continue : L'une des chansons, « qui a pour sujet la réponse à l'histoire, par Gottfried de Haguenau, de deux chantres d'amour, présente le passage suivant. » Suit la strophe publiée par Oberlin. Il serait intéressant de savoir où M. Meyer a trouvé son indication du sujet ; elle ne s'applique pas à la première pièce, à laquelle appartient la strophe communiquée ; à peine pourrait-on y voir une allusion à la seconde.

est prise de la côte de l'homme, et puisque chacun a une affection particulière pour ce qui vient de lui, il faut bien que l'amour de l'homme pour la femme soit plus grand que celui de la femme pour l'homme, « autrement le jeu de l'amour serait inégal. » Cette petite pièce est ainsi ce qu'on appelait en France un *jugement d'amour*. Ce genre, ainsi que les tensons ou jeux-partis, dans lesquels deux adversaires établissent un dialogue pour discuter une thèse amoureuse, et qui rappelait les distinctions et les disputations des docteurs des Universités, venait d'être importé de France; à l'époque même de Gottfried, qui peut-être en avait vu des modèles à Paris, il était cultivé en Allemagne, principalement par maître Frauenlob. Ce n'est plus là la poésie d'amour telle qu'elle avait fleuri dans les deux siècles précédents; il y a dans les cinq strophes de Gottfried des choses qui sont dites fort agréablement, mais ce n'est plus la fraîcheur de l'ancien *Minnelied;* Gottfried est trop raisonneur, trop préoccupé d'intentions didactiques, plus rapproché en un mot des *Meistersänger* que des *Minnesänger*. Bien que ses vers allemands et ses cantilènes latines soient à plusieurs égards supérieurs à son grand poème, ils portent, non moins que ce dernier, les traces de la décadence de la poésie.

Ch. Schmidt.

NOTICE

SUR LE

CANAL DU RHONE-AU-RHIN

Suite et fin *.

Ce n'est qu'en l'an IX que l'œuvre du canal fut sérieusement reprise, et à partir de cette époque elle suivit une marche uniforme et régulière. Bien des difficultés vont sans doute encore surgir : plus d'une fois elle semblera compromise; mais ce sera plutôt en contre-coup des événements que du fait des hommes, et, si de nouvelles rivalités de corps aussi opiniâtres que celles que nous venons de retracer doivent encore plus d'une fois la compliquer, elles ne porteront plus désormais que sur des questions secondaires et des points de détail. Le 2 germinal de l'an IX, le conseiller d'Etat chargé des ponts et chaussées ordonna à M. Liard, alors ingénieur en chef du département du Doubs, de commencer de nouvelles études sur l'ensemble des travaux qui restaient à exécuter. La section entre Dôle et Saint-Symphorien était à peu près achevée à cette époque; tout le reste était demeuré à l'état de projet.

Le 1er floréal de l'année suivante, Liard, qui avait travaillé autrefois sous Bertrand, adressa à l'administration son premier mémoire, qui embrassait la navigation en lit de rivière

* Voir la livraison Janvier-Février-Mars 1873.

sur le Doubs et la section du canal proprement dit, depuis Bavans-sur-le-Doubs jusqu'à l'Ill. C'étaient les idées de Bertrand qui avaient servi de base, modifiées et surtout complétées sur quelques points où Bertrand n'avait pas pu achever les études. Celui-ci qui, comme inspecteur général, siégeait alors au Conseil des ponts et chaussées, en fit le rapport le 16 prairial, et appuya chaudement le travail de son successeur. Dès ce moment on peut regarder cette section de la ligne comme arrêtée d'une façon définitive: les changements qui y furent apportés dans le cours de l'exécution ne portèrent plus que sur des points de détail [1].

[1] La canalisation du Doubs peut passer à bon droit pour un ouvrage modèle; maintenant encore on ne ferait pas mieux, mais il est probable qu'on ferait autrement. En effet, les défauts reprochés par Bertrand aux projets de La Chiche se retrouvent en partie dans son propre ouvrage. Malgré les dérivations, la navigation est difficile pendant les basses eaux, et presque impossible pendant les crues, sur cette rivière qui, de Montbéliard à la Saône, présente sur une longueur de 165 kilomètres une chute de 137 mètres, c'est-à-dire huit fois environ la pente moyenne de la Seine. Le seul moyen d'y échapper eût été l'adoption d'un canal latéral au Doubs; malgré l'étroitesse de la vallée et les difficultés du terrain, il est probable qu'on n'hésiterait pas de nos jours; mais au commencement de ce siècle on était moins audacieux : personne n'y songea, et quand on commença à ressentir l'inconvénient, il était trop tard pour y porter remède. Les dispositions adoptées pour la section du point de partage ont été également critiquées depuis On a reproché la trop faible longueur des premiers biefs du versant nord, qui offrent une superficie d'eau tellement faible, que chaque éclusée en fait baisser le niveau de 20 centimètres, ainsi que l'insuffisance de la rigole d'alimentation qui emprunte les eaux de la Largue, et qui ne présente que 2^{m},93 de large sur 1^{m},50 de profondeur, quand il eût été facile de lui donner une section plus forte.

Voir à ce sujet le *Rapport sur la situation des travaux de la navigation du canal du Rhône au Rhin*, par E. Flachat et J. Petiet, ingénieurs. Paris, 1842, pp. 7-10 et 66. — Cf. *Rapport sur la valeur financière du canal du Rhône au Rhin*, par E. Flachat et Al. Barrault, ingénieurs. Paris, 1844, p. 7, etc. Et la *Réponse* que M. Ferdinand Kœchlin, président de la Commission des industriels et commerçants du Haut-Rhin, fit à ce dernier mémoire. Mulhouse, 1844, p. 6, etc.

Le 21 pluviose an XII, Liard présenta un second mémoire, relatif à la section du bassin de l'Ill et à la dérivation de Huningue. Dans son mémoire de l'an X, il comptait encore, comme Bertrand, se servir du cours même de l'Ill, qu'on eût rendu navigable par un système analogue à celui adopté pour le Doubs. Il abandonnait maintenant ce tracé comme trop compliqué, et proposait de conduire le canal en ligne droite à travers les plaines qui, à partir de Mulhouse, s'étendent entre cette rivière et le Rhin. Cette direction, déjà indiquée comme idée secondaire par Bertrand en 1792, n'était pas la même toutefois que celle qui fut adoptée depuis : elle ne passait pas à Neuf-Brisach, qu'elle laissait assez loin sur la droite. Par arrêt du 15 floréal suivant, « le projet du canal rédigé par « le citoyen Liard, ingénieur en chef des ponts et chaussées « du département du Doubs, sous la direction de l'inspecteur « général Bertrand, approuvé par le Comité des ponts et « chaussées les 16 prairial an X et 9 ventose an XII », fut admis pour être exécuté en vertu de la loi du 6 septembre 1792. Les travaux furent aussitôt ouverts sur divers points de la ligne.

Cependant un conflit ne tarda pas à être soulevé par le génie militaire, qui s'opposa au passage du canal à proximité de Neuf-Brisach, et voulut l'avoir sous le feu immédiat de la place[1]. Les ponts et chaussées, de leur côté, maintinrent leur tracé, et refusèrent de s'engager dans les graviers perméables qui avoisinent le Rhin. Il s'ensuivit de longues discussions, pendant lesquelles un troisième avis fut proposé, celui de reporter le canal plus loin dans les terres et de le faire arriver sur Colmar. Les autorités militaires s'y seraient rangées

[1] Les lignes navigables avaient alors, pour tout ce qui est relatif à l'approvisionnement et au ravitaillement des armées, la même importance que les chemins de fer ont maintenant. On sait tout le parti, par exemple, que Napoléon tira en 1807 et 1812 de la navigation intérieure de la Prusse orientale.

peut-être; mais, chose singulière, Colmar s'y montra hostile[1], et finalement, en 1809, la question fut tranchée en faveur du génie : le canal dut contourner en demi-cercle Neuf-Brisach, et passer entre le fort Mortier et le corps de place.

Un conflit semblable, mais qui devait durer bien plus longtemps, s'était engagé sur l'autre versant, au sujet de Besançon. Bertrand, en 1791, avait proposé simultanément trois projets pour la traversée du canal en cette ville. Le premier la contournait, en suivant la rive droite du Doubs; les deux autres perçaient le rocher sur une longueur d'environ 500 mètres, l'un de la porte de Rivotte à celle de Notre-Dame, l'autre un peu en arrière, sous le centre même de la citadelle. La même année, le comité central des fortifications, sur le rapport de M. Clémencet, déclara qu'une percée était absolument inadmissible: que dans le dernier cas les débouchés n'en seraient commandés ni par le feu de la place, ni par celui de la citadelle, et livreraient à l'ennemi une communication favorable à ses attaques; que cet inconvénient disparaissait, il est vrai, dans l'autre projet qui joignait les remparts, mais qu'il nécessiterait la construction d'ouvrages nouveaux à feux rasants, ouvrages étendus, très coûteux, et surtout gênants pour la navigation, qui, sans ajouter à la force de la place, affaibliraient au contraire les moyens de défense en augmentant les besoins de matériel et les fatigues de la garnison; que l'un et l'autre feraient perdre entièrement la navigation à une ville populeuse et commerçante qui la réclamait. Le premier projet, de suivre le Doubs, ne lui paraissait pas non plus sans inconvénient : il devait nécessiter de grandes dépenses, et ne porterait aucun remède aux inondations dont Besançon avait si souvent à souffrir. Le comité donna la

[1] On sait que la ville de Colmar regretta amèrement dans la suite son opposition d'alors; qu'elle fit de longues démarches et s'imposa des sacrifices considérables pour obtenir l'embranchement qui la relie maintenant au canal.

préférence à un quatrième projet, qui lui était soumis par son rapporteur, M. Clémencet, et qui consistait à faire entrer le canal par les remparts, au-dessous du moulin de Rivotte, pour déboucher à Chamars. Concurremment avec ce projet, un autre officier du génie, natif de Besançon, le capitaine Laurent, avait présenté le sien, qui passait par les fausses braies des remparts.

L'examen de ces divers projets fut remis à une Commission mixte, qui s'assembla à Paris, en l'an XI. Après plusieurs séances on s'aperçut qu'on était plus loin de s'entendre qu'au début. En réponse aux objections du génie, les ponts et chaussées soutenaient que les abords immédiats de l'enceinte ne devaient pas être pris en considération, toute la force de la place résidant dans les forts qui l'entourent. Que s'il y avait chance de voir l'ennemi s'emparer du souterrain, il y aurait un moyen bien simple de l'en empêcher : on n'avait qu'à ouvrir les vannes d'entrée et de sortie, et le convertir ainsi en un torrent que l'assiégeant ne s'aviserait certainement pas d'affronter. Le génie répondait que ce serait mettre le Doubs à sec tout autour de la ville, et la livrer pour ainsi dire sans défense. Battus de ce côté, les ingénieurs civils proposèrent de pratiquer un puits qui, partant du sommet du rocher, arriverait sur le milieu du canal et permettrait de le combler. Le génie fit observer que cette opération serait longue; que rien n'avait été prévu pour parer à un coup de main, pour introduire, par exemple, des tirailleurs dans le puits. Bertrand, qui avait imaginé le puits, y ajouta un escalier. Les militaires répondirent que l'ennemi pourrait tout aussi bien profiter de l'escalier pour monter que la garnison pour descendre. Sur d'autres points la discussion fut plus sérieuse: ainsi le génie civil montrait que la navigation à ciel ouvert ne profiterait pas grandement à la ville, parce que nulle part on ne trouverait dans l'enceinte un espace suffisant pour y construire un port et des gares dans

de bonnes conditions, et qu'on serait toujours réduit à placer ces établissements à Rivotte et à Tarragnoz, c'est-à-dire aux débouchés du souterrain projeté.

Le résultat de ces discussions fut absolument nul; les procès-verbaux même s'en perdirent, et le 5 floréal an XII (5 mai 1804), un décret du gouvernement, tout en ordonnant que le projet de canalisation serait continué sur toute la ligne par MM. Bertrand et Liard, déclara formellement que le passage dans la ville de Besançon demeurait réservé.

Il devait le rester longtemps encore, et le dossier de cette affaire put s'accroître à loisir. Aux plans déjà mentionnés, il s'en ajouta d'autres : ceux de MM. Attiret et Pillet, architectes à Besançon, de Vrégille et de Résicourt[1]. Tous se rattachaient plus ou moins aux projets du génie militaire, et rejetaient la percée sous la citadelle.

Cependant, en suite de l'arrêt du 5 mai 1804, les travaux du canal, qui s'appelle maintenant *canal Napoléon*, avaient été entrepris sur toute la ligne, et ils furent poursuivis, mais d'une façon intermittente et un peu molle, tant que dura la fortune de l'empire. De 1808 à 1810 on y employa particulièrement les prisonniers de guerre faits en Espagne. Après les désastres de la campagne de Russie ils furent naturellement arrêtés[2]. Les terrassements étaient alors exécutés sur une longueur de 277,639 mètres; 72 écluses en maçonnerie étaient achevées; 46 autres plus ou moins avancées; plusieurs ponts étaient établis sur les communications principales; les dépenses s'élevaient déjà au delà de 15 millions, sur lesquels 11 avaient été fournis par l'Etat.

[1] Le plan Pillet entrait en ville par le moulin de Rivotte, longeait les remparts, rentrait en rivière au Saint-Esprit, suivait un quai à établir le long de Battant et d'Arènes., et de là se dirigeait sur Chamars. Celui de M. de Résicourt aboutissait au même point, mais sans rentrer auparavant en rivière.

[2] En 1813, en creusant le canal près de Montreux, on trouva deux énormes défenses et une mâchoire inférieure d'éléphant fossiles.

L'écrasant fardeau légué par l'empire à la Restauration ne permettait pas au gouvernement de Louis XVIII de songer à la reprise immédiate des travaux sur une grande échelle; et, s'il fit rouvrir les chantiers aux frais de l'Etat sur la section de Dôle à Besançon, ce fut avant tout dans le but de procurer de l'ouvrage aux populations de cette contrée durant la terrible disette de 1816—1817. Mais à peine les premiers effets de la crise furent-ils conjurés et le sol français fut-il délivré des troupes étrangères, qu'on se tourna avec ardeur vers toutes les mesures qui pouvaient relever notre situation industrielle et accroître les ressources productives du pays. L'opinion ne tarda pas à se prononcer pour l'achèvement des canaux; elle était représentée à la Chambre par des hommes influents; Louis XVIII s'intéressait lui-même personnellement à tout ce qui touchait à la navigation intérieure, dont il avait su apprécier en Angleterre les utiles effets. On ouvrit une vaste et minutieuse enquête. Les résultats en furent résumés dans un rapport de M. de Becquey, conseiller d'Etat, directeur général des ponts et chaussées, daté du 4 août 1820, et que le ministre de l'intérieur, comte Siméon, soumit au roi le 16 du même mois, avec un tableau complet de la navigation intérieure de la France, telle qu'elle existait alors, et telle qu'on espérait l'établir avec le temps[1]. Ce grand travail, qui donnait un système d'ensemble et qui ne pouvait être que le programme d'un long avenir, établissait :

1° Sept grandes lignes de jonction entre la Méditerranée et l'Océan, pour lesquelles les travaux à terminer étaient

évalués à	fr.	100,556,390
et les travaux à entreprendre à neuf à...	»	110,893,398
2° Treize canaux de seconde classe à ache-		
A reporter.....	fr.	211,449,788

[1] *Rapport au roi sur la navigation intérieure de la France.* Paris, imprimerie royale, 1820, avec carte.

Report.....	fr.	211,449,788
ver moyennant une dépense de..........	»	26,169,290
et 90 jonctions nouvelles estimées à......	»	849,390,903
En tout......	fr.	1,087,009,981

En tête des lignes de première classe figurait le canal du Rhône au Rhin, ou *Monsieur* [1], pour une somme de 10 millions, à laquelle le ministre avait cru devoir s'arrêter, d'après les renseignements contenus dans un rapport d'ensemble sur la situation des travaux du canal rédigé par Liard, alors inspecteur général et directeur du canal, et présenté par lui à l'administration le 28 juillet 1818. L'estimation de Liard montait au plus bas à 10,246,000 francs, et il proposait un délai de dix ans pour l'achèvement de la ligne.

Ces projets, qui aujourd'hui encore paraîtraient considérables, étaient gigantesques à cette époque, et cela d'autant plus qu'ils étaient sérieux. Toute menacée qu'elle se sentît, la Restauration ne daigna jamais s'abaisser à une certaine espèce de réclames. Rien dans le rapport que nous venons de citer n'était destiné à jeter de la poudre aux yeux; on n'y promettait pas le paradis terrestre à courte échéance; au contraire, les difficultés y étaient exposées sincèrement, et on n'y dissimulait nullement que ce serait une entreprise de longue haleine. Il n'y avait pas à songer à y faire face à l'aide des ressources si limitées du budget d'alors; d'un autre côté, les traités de 1816 avaient grevé le Trésor d'une dette énorme, et l'emprunt n'était pas encore une opération autant en faveur que depuis. Aussi le rapport proposait-il d'user concurremment, et selon les circonstances, ou de l'entreprise directe par l'Etat, ou de la concession pure et simple à une Compagnie, comme cela se pratiquait en Angleterre, ou d'un

[1] Ce nouveau nom, le quatrième, lui avait été donné par ordonnance royale du 27 octobre 1814, en souvenir du voyage de Monsieur dans les départements de l'Est.

système mixte où les capitaux particuliers viendraient en aide à l'Etat. Dix lignes navigables, dont l'achèvement était estimé à 126 millions, furent désignées d'abord comme celles dont l'exécution répondait à l'intérêt le plus pressant[1].

Ce fut par le canal Monsieur qu'on commença l'essai de ces nouvelles combinaisons. Le Midi, qui avait cependant un si grand intérêt au prompt achèvement du canal, et qui avait un si bel exemple devant lui (le canal du Languedoc)[2], ne voulut pas, ou n'osa pas répondre à l'appel du gouvernement. Il fut mieux compris en Alsace et à Strasbourg.

Confiant dans l'avenir de la France, M. Jean-Georges Humann, alors député du Bas-Rhin, réunit autour de lui plusieurs notabilités financières qui fournirent à l'Etat les dix millions de francs jugés nécessaires pour l'achèvement de l'entreprise, et ce service ne fut pas le moindre de ceux que cet excellent citoyen rendit à son pays dans sa longue et laborieuse carrière. Sa soumission, datée du 25 avril 1821, fut acceptée et sanctionnée par la loi du 5 août suivant[3]. Les dix ans jugés nécessaires par Liard pour l'achèvement du canal, avaient été réduits à six par le gouvernement[4].

Les travaux, suspendus depuis dix ans, reprirent alors une

[1] C'étaient, outre le canal Monsieur, ceux d'Aire à Bassée, de Bourgogne, les deux canaux de Bretagne, ceux d'Arles à Bouc, du Nivernais, du Berry le canal latéral de la Loire de Digoin à Briare, et la navigation du Tarn entre Albi et Gaillac.

[2] Ce canal avait également été exécuté par l'Etat au moyen des fonds avancés par une Compagnie.

[3] Les neuf autres canaux dont il vient d'être question furent entrepris l'année suivante, en exécution de la loi du 8 avril 1822. Un seul, celui d'Aire à Bassée, fut l'objet d'une concession directe de 88 ans. La navigation du Tarn ne trouva point de soumissionnaires, et l'Etat dut l'entreprendre à ses frais moyennant un emprunt de 800,000 francs.

[4] Les deux ingénieurs ordinaires. qui devaient passer ingénieurs en chef à la reprise des travaux, ne demandaient que trois ans. L'un d'eux s'asphyxia dans sa chambre.

nouvelle activité, et sur toute la ligne on s'appliqua à résoudre au plus vite les dernières difficultés pendantes.

La plus grosse était celle de la traversée de Besançon. Dès 1819 le gouvernement avait commencé à réunir tous les documents anciens et nouveaux relatifs à cette question, particulièrement le grand travail présenté en 1802 par le commandant (alors capitaine) du génie Laurent.

En décembre 1819, cet officier fournit un nouveau mémoire dans lequel, abandonnant son idée d'alors de faire passer le canal par les fausses braies des remparts, il se déclarait pour la voie plus simple et plus économique[1] du parcours en lit de rivière. Le chevalier de Moras, lieutenant-colonel de la même arme, dans un écrit produit à Paris le 20 février 1820, se fit le défenseur de ce tracé, qui fut adopté définitivement par le génie, en opposition du projet de percée auquel les ponts et chaussées, de leur côté, restaient obstinément attachés.

L'achèvement de la section de Dôle à Besançon, et bientôt après la loi du 5 août 1821, et la certitude de voir au bout de quelques années le canal entier livré à la navigation, vinrent sur ces entrefaits donner une nouvelle impulsion à l'affaire. Le 30 juillet 1820, la population de Besançon avait salué l'arrivée des premiers bateaux, chargés quelques jours auparavant au quai de Saône à Lyon. Ils avaient dû malheureusement s'arrêter à 1,500 mètres des portes de la ville. Le Conseil municipal, le Conseil général, la Chambre de commerce s'émurent; de tous côtés on se déclara pour le projet du génie militaire : la ville promit d'y contribuer pour 150,000 francs, et réclama, en attendant, l'établissement immédiat d'un port à Tarragnoz et la canalisation de la rivière jusqu'à ce point, que les ponts et chaussées, malgré des promesses formelles, lui faisaient attendre depuis plusieurs

[1] Les dépenses du projet de percée étaient estimées à 900,000 francs. Le plan de navigation en lit de rivière ne devait exiger que 600,000 francs.

années [1]. En dépit de tout ce zèle, ce ne fut qu'en 1827 que la question fut enfin tranchée. Les ponts et chaussées durent céder, et abandonner l'exécution de la traversée (en lit de rivière) au génie militaire.

Cependant, malgré l'activité avec laquelle les travaux furent menés sous la direction de Liard [2], le délai de six ans au bout duquel le gouvernement s'était engagé à livrer le canal à l'exploitation expira en 1827, sans que la ligne fût achevée. La section de Besançon à Mulhouse ne put être ouverte qu'au commencement de 1830; enfin, le 3 décembre 1832 [3], le premier bateau, après avoir parcouru la ligne à peu près entière, vint s'amarrer contre l'écluse n° 85, où le canal débouche dans l'Ill, à 919 mètres en amont de Strasbourg. C'était le *Foudroyant* du port de Saint-Jean-de-Losnes, patron Deleschamp. M. Choppin d'Arnouville, alors préfet du Bas-Rhin, l'autorité municipale, la Chambre de commerce et le Conseil d'administration de la Compagnie financière du canal, étaient présents à cet arrivage, qui fut l'occasion d'une petite solennité [4].

Il était temps de s'occuper de la traversée de Strasbourg. Toute navigation sérieuse s'arrêtait alors aux portes de la ville; pour les bateaux venant de Mulhouse, comme pour ceux

[1] Toutes ces négociations sont relatées dans un mémoire de la Chambre de commerce de Besançon, 1822, avec carte.

[2] Liard se retira comme directeur le 1er août 1831; il n'eut point de successeur. Le canal était alors partagé en trois divisions, ayant chacune un ingénieur en chef : celle du Sud, de Saint-Symphorien à l'Isle-sur-le-Doubs; celle du Centre, de ce dernier endroit à Illfurth; celle du Nord, d'Illfurth à Strasbourg, en comprenant l'embranchement de Huningue. A partir de 1834, la division du Centre fut supprimée, et l'écluse n° 7, en aval de Bourogne, devint la limite commune du Nord et du Sud.

[3] Par ordonnance du roi en date du 11 octobre 1830, le canal avait de nouveau changé de nom, et repris sa désignation primitive de canal du Rhône au Rhin.

[4] Ce n'était pourtant pas encore la navigation régulière; le *Foudroyant* ne tirait que 36 pouces d'eau.

du Rhin, on était obligé d'en répartir le chargement sur allèges, ou de lui faire prendre la voie du roulage. L'arche marinière de l'écluse d'inondation dite *Mehlschleussen*[1], qui s'opposait au passage de tout chargement élevé, et dont l'exhaussement était depuis longtemps réclamé, fut terminée par le génie militaire dans le courant de 1835; dans l'intérieur de Strasbourg, l'ancienne écluse près le pont Saint-Martin fut reconstruite aux dimensions adoptées sur toute la ligne pour les ouvrages de ce genre. En même temps il fut résolu que le canal serait prolongé par les faux remparts, et viendrait déboucher dans l'Ill, derrière l'ancienne abbaye de Saint-Etienne. Le projet de la démolition des faux remparts et de leur remplacement par des quais, qui avait été adopté par le Conseil municipal déjà trente ans auparavant (2 janvier 1806), fut alors repris par la ville et par son maire Schützenberger, et le travail des ponts et chaussées, marchant de front avec l'entreprise municipale, fut poussé avec une telle vigueur, que deux ans après il était à peu près achevé et que la navigation y put être ouverte dès le mois de juin 1838.

Restait à établir d'une façon moins imparfaite la communication entre Strasbourg et le Rhin. On n'avait pas tardé en effet à s'apercevoir que l'Ill était une voie peu commode pour faire arriver directement en ville les bateaux, soit à vapeur, soit à fort tonnage du Rhin. Pour les marchandises mêmes qui venaient par le canal à destination des pays d'en bas, on aimait mieux rompre charge à Strasbourg et prendre la voie de terre, plutôt que de s'exposer à cette navigation difficile. La prospérité du roulage sur les routes du pays de Bade et celle du nouveau port sur le Rhin à Neufreistädt furent dues en grande partie à cet état de choses. Pour y remédier, on avait mis à l'étude différents projets : 1° établir un canal

[1] Cet ouvrage fut refait tout à neuf par le génie militaire de 1863 à 1865; une deuxième arche marinière fut pratiquée pour la sortie. Il était destiné à emmagasiner les farines servant de provision à la garnison.

latéral au Rhin, depuis Strasbourg jusqu'à Lauterbourg, dépense évaluée à 10 millions; 2° rendre l'Ill navigable jusqu'à Gambsheim au moyen de travaux estimés à 5 millions; 3° établir un canal latéral à l'Ill jusqu'à Gambsheim, dont le devis s'élevait à 3,297,640 francs. Ces trois solutions ne tardèrent pas à être écartées comme trop coûteuses et à faire place à une quatrième, due à l'ingénieur en chef de la division du Nord, M. Mossère. Ce nouveau projet suivait l'Ill jusqu'à la hauteur de l'Orangerie, et de là joignait par un canal de 1,870 mètres le Petit-Rhin. à la rentrée du bras dit Hellwasser. Les devis ne montèrent qu'à 850,000 francs[1]. Le génie militaire souleva quelques difficultés; il eût mieux aimé faire passer le canal par les fossés de la citadelle et de là dans le bras Mabille. C'eût été gêner la navigation et augmenter la longueur du canal de 550 mètres, sans grande utilité pour la défense. Aussi le Conseil général et le Conseil municipal s'étant prononcés en faveur du tracé de l'ingénieur en chef, le gouvernement l'adopta le 22 mai 1837. Les travaux furent mis en adjudication le 12 mars 1838, et déjà le 1er mars 1841 la navigation y était officiellement établie.

La même année fut enfin reprise la question de relier Colmar au canal par un embranchement sur Neuf-Brisach. Le 29 septembre 1842, la Commission d'enquête prescrite par l'ordonnance royale de 1834, déclara ce projet d'utilité publique. L'exécution, dont les frais étaient évalués à 2,214,000 francs, était subordonnée au concours de Colmar qui, cette fois, ne se fit pas prier, et vota 800,000 francs. La révolution de 1848 vint emporter ce projet comme beaucoup d'autres.

Il ne devait être repris que dix ans après, en 1858. Mulhouse venait alors de prendre l'initiative du mouvement en faveur du canal des houillères de la Sarre, et il s'agissait d'avancer

[1] En réalité la dépense fut de plus de 1,800,000 francs.

au Trésor onze millions, afin d'en assurer l'exécution. L'industrie du rayon de Colmar s'associa à la souscription, à la condition que l'embranchement sur cette ville serait exécuté comme un corollaire du projet de Mulhouse. Par délibération du 21 mars 1858, la ville s'inscrivit pour une somme de 1,800,000 francs formant le total de l'évaluation de la dépense de l'embranchement, y compris la nouvelle rigole d'alimentation dont nous aurons à parler tout à l'heure. Le projet fut approuvé par décret du 6 avril 1861; le 15 mai de l'année suivante les travaux furent mis en adjudication; le 13 novembre 1864 l'embranchement fut inauguré, et Colmar fut enfin doté d'une communication que regrettait déjà Schœpflin[1] et que Vauban avait songé à lui procurer dès 1698.

Plus d'un siècle s'était écoulé depuis la présentation du premier mémoire de La Chiche, et l'œuvre qu'il avait rêvée pour lui même, était enfin accomplie. Une navigation intérieure, non interrompue, était ouverte entre la Méditerranée et les mers du Nord et de l'Occident. Il ne nous reste plus, pour finir cet aperçu historique, qu'à parler de certains travaux d'amélioration qui furent entrepris après l'achèvement de l'artère principale.

Les premières réclamations de la batellerie, après l'ouverture du canal, portèrent sur l'insuffisance du mouillage. Dans le Doubs il n'était en moyenne que de 1 mètre 20 centimètres; dans certaines parties même il ne dépassait pas un mètre; sur le versant du nord, on arrivait en général à 1 mètre 30 centimètres. Pour remédier à cet état de choses, on s'appliqua, dans la section du Doubs, à améliorer les barrages et à curer le lit de la rivière. Ces travaux, poursuivis

[1] *Alsatia illustr.*, II, 375. — L'embranchement joint le canal non à Neuf-Brisach, comme le portait le projet primitif, mais à Kuenheim. Le tracé a un développement de 13 1/2 kilomètres.

depuis l'ouverture de la ligne, reçurent une nouvelle impulsion en 1864; les devis adoptés alors s'élevaient à un million quatre cent mille francs. On espérait ainsi atteindre provisoirement un niveau de 1 mètre 40 centimètres. Sur le versant nord, on se décida à augmenter l'alimentation du canal. A cet effet, indépendamment d'améliorations apportées à l'aménagement des biez dans la région du point de partage, on s'arrêta à un double projet : 1° le perfectionnement de la prise d'eau et du biez n° 1 de Huningue; 2° l'établissement d'une nouvelle prise d'eau dans le Rhin, en aval de Neuf-Brisach. Le premier projet, outre qu'il devait augmenter le débit d'eau du canal à partir de Mulhouse, devait rectifier le débouché dans le Rhin; l'insuffisance des bassins, et la disposition vicieuse de l'écluse d'entrée, placée à angle droit avec le courant du Rhin, avaient été l'objet de plaintes nombreuses. Ce dernier inconvénient était surtout gênant pour les trains de bois de construction venant, soit de la Forêt-Noire, soit de la Suisse, qui entraient à ce point dans le canal pour être dirigés sur les points du Midi[1]. Le deuxième projet devait, en jetant dans le canal un débit de 9 mètres cubes d'eau, en porter le mouillage à 1 mètre 50 cent., peut-être à 1 mètre 80 cent.; une rigole de communication devait en outre porter dans le canal de Vauban et le Quetelbach un volume d'eau de 4 mètres cubes à utiliser pour des irrigations Les Conseils généraux du Haut- et du Bas-Rhin firent des démarches pour obtenir, au lieu d'une simple prise d'eau, un véritable canal de dix mètres d'ouverture qui, tout en établissant une nouvelle communication avec l'Allemagne, devait fournir à l'Ill et en particulier à Strasbourg, un volume d'eau considérable, réclamé d'une façon de plus en plus impérieuse, par l'industrie et la salubrité publique. Les

[1] Vers 1840 l'exploitation des forêts du Pilate avait surtout fourni une grande quantité de bois à cette destination, pour être employés aux constructions navales.

estimations montaient à 720,000 francs: les corps constitués des deux départements et des établissements industriels du Bas-Rhin offraient d'y contribuer pour des sommes considérables. Le gouvernement adopta un moyen terme qui, tout en permettant de reprendre plus tard l'idée d'un canal, assurait dans le présent le volume d'eau demandé, et dont la dépense était évaluée à 450,000 francs. Ces différentes entreprises, déclarées d'utilité publique le 11 avril 1863, furent mises en adjudication en mai 1865. Elles étaient plus ou moins près de leur achèvement quand survint le désastre de 1870.

Une autre série de travaux, tout aussi importants, eut pour objet les écluses. Depuis longtemps il avait fallu faire de grosses réparations à celles dont la construction remontait aux premières années du siècle, quand on ignorait encore l'emploi de la chaux hydraulique. La brique dont on s'était servi pour les parements ne s'était pas non plus montrée assez résistante. Il était résulté de ce fait une série de dépenses courantes qui montaient déjà à un chiffre considérable, quand l'ouverture du canal de la Marne et plus tard de celui de la Sarre, dont les écluses étaient plus longues que celles du Rhône au Rhin, imposa l'obligation urgente de porter celles-ci à la même longueur, afin d'admettre les bateaux de tonnage supérieur qui circulaient sur ces deux canaux. L'ensemble de cette tranformation depuis la Saône jusqu'à Strasbourg devait exiger une dépense de 2,110,000 francs. Entreprise en 1863, elle était achevée en 1867 sur toute la section de Huningue à Strasbourg.

Enfin les inconvénients de toutes sortes qui, dans la traversée de Strasbourg, gênaient la navigation, et que celle-ci faisait en retour subir à la circulation de la ville, firent entreprendre l'ouvrage difficile et coûteux, d'abaisser de 2 mètres 25 cent. le plafond du canal des Faux-Remparts depuis les Ponts-Couverts jusque derrière Saint-Etienne. Cette opération exigeait le transfert au pont du Raspelhaus (ou

de l'abattoir) de l'écluse de Saint-Etienne, et la reconstruction de tous les ponts reliant les faubourgs à la ville; enfin l'appropriation préalable du bras droit de la rivière d'Ill à la navigation, si on ne voulait pas imposer à celle-ci un chômage de plusieurs années.

L'ensemble de tous ces ouvrages était évalué à 630,000 fr. auxquels il fallut ajouter, dans le cours de l'exécution, un crédit supplémentaire de 130,000 francs. Dans cette somme n'était pas comprise la part afférente à la ville, qui devait profiter de l'occasion pour établir le long de ses quais des égouts collecteurs. Les devis furent approuvés par le ministre les 7 et 11 avril 1866.

Ce fut par la rivière proprement dite qu'on commença. L'écluse des moulins fut portée à la même longueur que celles du restant du canal; la traversée sous les ponts fut améliorée autant que possible, le lit de la rivière fut curé et une banquette de halage établie sur tout le parcours. En 1867, ces travaux étaient à peu près achevés, et une navigation précaire, il est vrai, et signalée par de trop nombreux accidents, put s'établir en rivière quand celle du canal des Faux-Remparts dut être interrompue. Le draguage sur ce parcours avait commencé dès 1866; en 1867 et 1868 la plupart des ponts furent reconstruits, une double banquette de halage fut établie au bas des murs des quais.

L'écluse de Saint-Etienne était démolie, et celle de l'abattoir à peu près terminée en 1869, quand un accident qu'on aurait dû prévoir et prévenir, survint à cette dernière. Une partie de la maçonnerie s'écroula et la reprise de la navigation se trouva remise à la campagne prochaine. Elle ne devait plus se rouvrir sous l'égide de la France; au moment où les travaux arrivaient à leur terme, l'orage vint fondre sur notre pauvre cité. Les Strasbourgeois de la génération actuelle n'oublieront pas l'aspect désolé de ces murs, de ces ponts, de ces ruines toutes neuves s'effondrant

sous les bombes fraternelles, et, spectacle plus navrant encore, toutes ces familles sans abri, entassées sous les ponts, campant le long des chemins de halage, derrière quelques vieilles planches et les épaves de leur mobilier, misérable amas qui ne pouvait les protéger contre les boulets ennemis. Au besoin leurs enfants et leurs petits-enfants s'en souviendront.

II

Le canal du Rhône au Rhin prend son origine à Saint-Symphorien, un peu en amont de Saint-Jean-de-Losne, où aboutit dans la Saône le canal de Bourgogne, et se prolonge jusqu'au Rhin, à quatre kilomètres de Strasbourg, en traversant cinq départements: la Côte-d'Or, le Jura, le Doubs, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin. Soit directement, soit par son prolongement naturel la Saône et le Rhône, il communique avec les canaux de Saint-Louis, d'Arles à Bouc, de Craponne, d'Aigues-Mortes, de Beaucaire, de Givors, de Pont-de-Vaux, du Centre, de Bourgogne, de la Bruche et de la Marne-au-Rhin, sans compter les affluents des deux bassins qu'il relie.

Son développement est de 353 kilomètres, dont 191 sur le versant de la Saône et 162 sur celui du Rhin, avec une chute totale de 388 mètres, rachetée par 164 écluses, plus 13 écluses dites de garde, sur le versant sud. Sa largeur est de 10 mètres au plafond, et les travaux d'art y ont été établis pour un mouillage minimum de 1 mètre 60 centimètres. La largeur des écluses est de 5 mètres 30 cent.; la longueur qui en avait d'abord été fixée à 30 mètres 30 cent., dut être portée, à partir de 1863, à 34 mètres, de façon à admettre des bateaux de 200 à 230 tonnes. Dès 1842 les tarifs pour les grosses marchandises: houilles, minerais, pierres et bois de construction, étaient les plus bas qui fussent en vigueur sur

aucun canal de France. Les frais de transport, droits compris, étaient alors, pour la houille par exemple, fr. 0.0292 par tonne et par kilomètre, ou environ la moitié du fret sur la Seine entre Paris et Rouen. En 1866 ils étaient descendus à fr. 0.021. En 1867, les droits de navigation furent fixés par tonne et par kilomètre, pour les marchandises de première classe, à fr. 0.005; pour celles de deuxième classe, ainsi que pour les trains et radeaux par mètre cube d'assemblage, à fr. 0.002. Le produit s'éleva en 1868, pour le seul département du Bas-Rhin, à fr. 263,076.

Le canal se compose de quatre systèmes de navigation artificielle : 1° la canalisation du Doubs, entre Saint-Symphorien et Montbéliard; 2° un canal à point de partage entre le Doubs et l'Ill, de Montbéliard à Mulhouse; 3° un canal de dérivation du Rhin, de Huningue à Strasbourg; 4° une coupure de jonction entre l'Ill et le Rhin.

La première partie présente une longueur de 185 kilomètres, sur lesquels 82 sont en lit de rivière. Les dérivations y sont au nombre de 18, parmi lesquelles la plus longue, entre Dôle et Saint-Jean-de-Losne (environ 13 kilomètres), n'est autre que l'ancien canal de Franche-Comté, achevé dès la fin du dernier siècle. De Dôle à Voujaucourt, c'est-à-dire entre le point où le canal quitte le Doubs et celui où il y entre, la distance est de 152 kilomètres sur lesquels 70 sont en lit de rivière. La chute est de 116 mètres sur lesquels 95 sont rachetés moyennant 51 écluses et barrages éclusés. Aussi par les eaux moyennes la pente y est-elle plutôt celle d'un canal que celle d'une rivière. Grâce à des travaux non interrompus de curage, et à l'amélioration successive des barrages, dont plusieurs, appartenant à l'industrie privée, étaient très imparfaits, on est arrivé à y établir une navigation relativement facile même par les plus basses eaux [1].

[1] Sur tout ce parcours, le Doubs ne reçoit, à proprement parler,

Les crues seules y causent encore des interruptions; toutefois le nombre des jours de chômage, qui étaient encore de 50 en 1842, n'y dépasse plus 40 en moyenne, tant du fait des crues, que de celui des gelées ou d'autres causes. Les chemins de halage qui, dans l'origine, laissaient beaucoup à désirer, parce que les hautes eaux venaient plusieurs fois par an les recouvrir et les dégrader, ont été également l'objet de soins assidus, et leur état actuel est excellent. Parmi les travaux d'art de cette ligne, un des plus intéressants est la percée de Thoraise, à travers laquelle le canal passe sous un promontoire de rocher, à 12 kilomètres en aval de Besançon[1].

A Voujaucourt commence le canal proprement dit. Quittant le Doubs pour n'y plus revenir, il côtoie d'abord la rivière d'Alaine[2], qu'il coupe en plusieurs endroits, puis celle de Montreux, et s'élève insensiblement par une pente de 36 mètres répartie par 18 écluses, jusqu'au biez de partage, qu'il atteint après un parcours de 27 kilomètres.

Ces 18 biez sont, à partir du quatrième, abondamment alimentés par les eaux des rivières d'Alaine et de Montreux, et par celles du petit ruisseau de la Brebotte. Le biez de partage lui-même est alimenté par les eaux de la Largue, qu'y amène une rigole de dérivation de 15 kilomètres. Depuis que des réservoirs ont été établis, et que d'importants

point d'affluent. Le débit régulier à l'étiage est de 12 à 15 mètres cubes.

[1] Ce souterrain de 184 mètres fut commencé en l'an XI et achevé en 1809. C'était en petit un essai de celui qu'il s'agissait alors de pratiquer sous la citadelle de Besançon. Bertrand se trompait, en disant que le rocher de Thoraise était, comme celui de Besançon, d'une pièce et dur comme du marbre, car la percée de Thoraise, mise en adjudication à 26,112 francs, en a coûté 212,546, à raison des travaux extraordinaires et des voûtes nécessitées par les éboulements.

[2] Rivière qui, près de Porrentruy, porte le nom de Halle, et qui prend celui de Alan ou Alaine près de Montbéliard.

travaux ont assuré sur ce point le parfait étanchement des tranchées, cette alimentation est tout à fait suffisante. En empruntant au besoin toutes les eaux de la Largue (ce qui n'arrive qu'en cas d'extrême sécheresse; d'ordinaire on n'en prend qu'un tiers ou un quart), elle peut être portée à 32,000 mètres cubes par 24 heures et fournir 82 éclusées. Outre les eaux de cette rigole, le biez reçoit celles de la Suercine et de la Loutre; mais ces deux petits ruisseaux sont à peu près à sec pendant les chaleurs. Sur le versant nord, le canal ne reçoit plus rien jusqu'au trente-deuxième biez, près d'Illfurth; aussi la vigilance des éclusiers est-elle particulièrement de rigueur sur cette partie du trajet, et y évite-t-on avec le plus grand soin, en cas de chômage, de vider un grand nombre de biez à la fois. Après avoir franchi la Largue sur un aqueduc près de Dannemarie, le canal reçoit à Illfurth les eaux de l'Ill, qui en assurent abondamment l'alimentation jusqu'au carrefour en amont de Mulhouse, où il aboutit à la dérivation de Huningue à Strasbourg[1]. Depuis le biez de partage jusqu'à ce carrefour, la distance est environ de 28 kilomètres et la pente de 103 mètres, rachetés par 41 écluses.

De Huningue à Strasbourg, le canal de dérivation du Rhin présente une longueur de 127 kilomètres, avec une chute de 110 mètres rachetés par 48 écluses. De ce développement, 28 kilomètres, avec 10 mètres de pente et 4 écluses reviennent à l'embranchement qui va de Huningue au Carrefour, et y amène les eaux du fleuve. Sur tout ce parcours de 30 lieues, le canal s'allonge presque en ligne droite à travers les basses plaines qui s'étendent le long du Rhin, et il ne suffit plus d'un coup-d'œil donné à la carte pour se rendre compte des difficultés contre lesquelles on eut à lutter. Celles-ci

[1] Le canal, à l'origine, rentrait une seconde fois en lit de rivière près de Zillisheim, entre les écluses n°s 34 et 35. Ce passage était dangereux par les grandes eaux. En 1852 on résolut de le supprimer et d'ouvrir en cet endroit un biez indépendant de l'Ill.

ne venaient plus, en effet, du relief, mais de la nature même du terrain, qui sur toute la ligne n'est formé que de bancs de gravier pur, anciens dépôts du fleuve. Ces couches, qui atteignent parfois une épaisseur de 10 à 15 mètres, tout en étant capables d'une grande résistance, sont d'une perméabilité extrême. Aussi lorsque les eaux furent introduites dans le canal, y disparurent-elles presqu'instantanément, et toutes les ressources de l'alimentation ne suffirent-elles pas à remplir le quatrième biez : le canal restait à sec et les terrains environnants étaient inondés. Il n'y avait pas d'amélioration à espérer du temps. D'un autre côté, on ne connaissait pas de moyen pratique et suffisamment économique pour combattre l'infiltration sur une aussi grande échelle. Les ressources budgétaires étaient strictement limitées, et l'opinion générale était loin d'être aussi convaincue qu'on serait tenté de le croire, de l'utilité de l'entreprise. Après bien des essais, M. l'ingénieur en chef Mossère[1] trouva un procédé simple et peu coûteux qui permit enfin de rendre la tranchée parfaitement étanche. Il consistait à revêtir le fond et les parois de la cunette d'un corroi composé de terre argileuse mêlée de gravier, lavée au lait de chaux et comprimée à la pose de manière à lui donner une consistance suffisante; quand le tout était bien battu, on y enfonçait sur toute la superficie des cailloux de la grosseur d'un œuf, espacés de quelques centimètres, de façon à former une espèce de pavé, qu'on recouvrait ensuite d'un dernier enduit. L'épaisseur de la couche fut fixée à 12 centimètres pour le fond et 30 centimètres pour les parois : le mètre courant revenait à 15 francs.[2] Contrai-

[1] Dans un article nécrologique, M. Pallu, bibliothécaire de la ville de Dôle, attribue à tort cette découverte à l'ingénieur en chef Corne.

[2] C'est par l'application du même corroi qu'on parvint à rendre étanche les biez voisins du point de partage. Les fuites de ces biez étaient d'autant plus difficiles à fermer qu'elles n'étaient pas directement constatables, le canal, dans toute cette partie du tracé, courant au fond de tranchées profondes.

rement aux craintes exprimée alors, l'expérience a montré que ce revêtement résiste parfaitement à la pression et au contact prolongé de l'eau, que les coups de gaffe ne le détériorent pas d'une façon sensible, qu'il reste compacte et suffisamment élastique. En quelques endroits seulement, des gîtes de gros gravier entièrement dépourvu de sable, que les ouvriers appelaient *Nussbühnen* (greniers à noix), donnèrent lieu, pendant quelques années, par tassement ou glissement, à des gerçures du corroi. Quand une pareille fuite était signalée, on l'étanchait provisoirement en y coulant du sable, et on profitait du prochain chômage pour rétablir le corroi.

Si les levées du canal étaient ainsi par elles-mêmes incapables de retenir les eaux de l'alimentation, elles étaient par contre un obstacle plus que suffisant à l'écoulement des eaux extérieures provenant des crues de l'Ill. Aussi les plaines basses qui s'étendent jusqu'à cette rivière furent-elles inondées à plusieurs reprises, et chaque fois pour un temps assez long. Plus d'une fois les riverains impatientés essayèrent de percer les digues qui maintenaient leurs champs sous eau [1], et de ce chef aussi il fallut, sans parler des indemnités, recourir à des travaux dispendieux pour l'établissement de fossés collecteurs et de ponceaux d'écoulement.

Ces diverses difficultés écartées. il en restait cependant une dernière : de Huningue au Carrefour de Mulhouse, et de ce point jusqu'à Krafft, près d'Erstein, c'est-à-dire sur un développement de 103 kilomètres, le canal n'était alimenté que par une prise d'eau unique, celle de Huningue. Ce n'était pas chose aisée de répartir d une façon régulière, sur un aussi long parcours, une alimentation de 8 à 10 mètres cubes. Aussi la tenue du niveau dans les 42 biez présentait-elle des difficultés fâcheuses, malgré tous les soins apportés au service des écluses. Ce n'est que dans ces derniers temps que l'établisse-

[1] Voir Herrmann, Notices sur Strasbourg, t. Ier, p. 269.

ment d'une nouvelle prise d'eau dans le Rhin, près de Neuf-Brisach, vint remédier à cet état de choses. A l'écluse n° 80, à 24 kilomètres en amont de Strasbourg, le canal est traversé et alimenté par la Krafft, dérivation de l'Ill [1], qui se divise bientôt après en plusieurs bras secondaires, tous en communication directe ou indirecte avec le Rhin. Cette prise d'eau peut donc être considérée comme double : selon les circonstances, elle permet d'amener dans le canal les eaux du fleuve ou celles de son affluent.

Immédiatement au sortir de Strasbourg commence la quatrième partie du canal, la jonction de l'Ill au Rhin. Cette section, tracée de façon à recevoir les bateaux à vapeur et les chalands à fort tonnage du Rhin, est la plus belle de toute la ligne. Soit dans le parcours en lit de rivière jusqu'au barrage du pont suspendu et au débouché du canal de la Marne, soit dans la coupure qui va de ce dernier point jusqu'au Rhin le mouillage y est de 1^{m},50 au minimum et de 2 mètres en moyenne : la largeur dans la coupure est de 22 mètres au plafond; les deux écluses de garde du côté de l'Ill et du côté du Rhin, ont 12 mètres d'ouverture sur 48 mètres de longueur; la cunette est bétonnée, et un enrochement continu préserve les berges contre le batillage des bateaux à vapeur. La grande écluse qui termine le canal du côté du Rhin, avec ses quatre paires de portes busquées en fonte, est un des plus beaux ouvrages de ce genre qu'on connaisse. La fondation, d'une superficie de 20,000 mètres carrés, en fut terminée en une seule campagne, malgré les difficultés souvent imprévues qu'on eut à vaincre, telles que l'extraction d'énormes troncs d'arbres entraînés par les eaux du Rhin, et enfouis depuis des siècles, la perméabilité du sol, et surtout la saison

[1] Cette dérivation est artificielle : elle fut creusée entre l'Ill et le vieux bras du Rhin en 1392, par l'évêque Frédéric de Blankenheim, afin d'intercepter les eaux de l'Ill aux habitants de Strasbourg, avec lesquels il était en guerre. — Schœpflin, *Alsat. illust.*, II, 164.

avancée pendant laquelle on fut obligé de couler le béton hydraulique. Les travaux de correction, d'enrochement et d'endiguement exécutés dans le bras Mabile, de façon à faire aboutir directement le canal dans le thalweg du Rhin, ne sont pas moins importants.

Il ne nous reste plus, pour achever cette notice, qu'à donner quelques détails sur la Compagnie financière, dont l'histoire est inséparable de celle de l'achèvement du canal, et sur les divers arrangements intervenus successivement entre elle et l'Etat. En acceptant, par la loi du 5 août 1821, la soumission faite le 25 avril de la même année par M. J.-J. Humann et consorts, l'Etat s'engageait vis-à-vis de la Compagnie, moyennant le prix de 10 millions de francs, payables en 75 paiements mensuels, à achever le canal du Rhône au Rhin dans le délai de six années, à partir du 1er juillet 1821, c'est-à-dire jusqu'au 1er juillet 1827. Si, ce terme arrivé, l'exécution n'était pas encore parfaite, il devait être accordé à la Compagnie un dédommagement de 1 °/₀ pour la première année de retard, et de 2 °/₀ pour chacune des suivantes; dans aucun cas le retard ne devait durer au delà du 1er juillet 1830. L'intérêt du capital prêté était de 6 °/₀. Une fois la navigation ouverte, le revenu net du canal devait être affecté intégralement à l'amortissement de ce capital, amortissement dont le minimum était fixé à 800,000 fr. par an. Après le remboursement intégral du prêt de 10 millions en capital et intérêts, il était accordé à la Compagnie la jouissance par moitié du produit net du canal, de son domaine et de ses dépendances, pendant 99 années, à partir de l'époque de l'achèvement des travaux, c'est-à-dire jusqu'au 1er juillet 1926, si l'on arrivait à terminer le tout dans le délai prévu. Le traité assurait de plus à la Compagnie son intervention dans la fixation des tarifs, qui ne pouvaient être modifiés que du consentement mutuel des parties, ainsi que dans la gestion financière du canal, dans le mode d'administration, dans les règlements, enfin dans le

choix des agents. Dans toutes les contestations qui pourraient s'élever, les clauses du traité devaient toujours être interprétées dans le sens le plus favorable à la Compagnie.

De 1827 à 1834, l'Etat n'ayant pu terminer les travaux dans le délai de rigueur, paya exactement le dédommagement prévu à l'article 2 du traité.[1] Mais comme il avait intérêt à se décharger au plus tôt de cette obligation, il déclara en 1834 qu'il regardait désormais la ligne comme achevée, et invita la Compagnie, le 8 novembre, à prendre livraison du canal. Il délégua à cet effet M. Vauvilliers, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées. La Compagnie se fit représenter par son inspecteur, feu M. Maurice Hecht, assisté de M. Cousinery, ingénieur en chef des ponts et chaussées en réserve, à Paris. Un procès-verbal du voyage de reconnaissance fut dressé et signé par les parties. Le délégué de l'Etat prétendait que les termes de l'article 2 du traité de 1821 étaient remplis : « que l'exécution était parfaite, ou du moins « que le commerce pouvait circuler librement et sans entraves « d'une extrémité à l'autre de la ligne. » Ceux de la Compagnie soutinrent que la navigation y était au contraire précaire, incertaine et même entravée en plusieurs endroits.[2] L'Etat s'en tint à l'appréciation de son délégué, refusa par lettre du 14 décembre 1834 le paiement ultérieur de l'indemnité fixée pour le retard d'achèvement, et régla, à partir du 1er janvier 1835, l'ouverture de l'amortissement du prêt de 10 millions.[3]

C'était évidemment une interprétation léonine de l'acte de

[1] La Compagnie reçut de ce chef au total 1,400,000 fr.

[2] Le bateau même qui portait la Commission, faillit se briser sur un barrage du Doubs.

[3] Cet amortissement fut achevé le 30 juin 1858. La Compagnie, de son côté, sur le fonds des dédommagements, la différence d'intérêts et ses propres économies, avait remboursé les 10,000 actions de l'emprunt dès le 1er décembre 1851.

1821. Cela est si vrai, que l'Etat fut obligé de se jouer des mots et de porter sur ses comptes annuels, comme travaux d'amélioration, des travaux qui étaient, sans aucun doute possible, des travaux d'achèvement. La Compagnie, de guerre lasse, n'en accepta pas moins l'amortissement, bien qu'elle persistât à regarder les travaux du canal comme non terminés. Mais de nouveaux empiètements de l'Etat ne tardèrent pas à détruire pièce par pièce le peu qui subsistait encore du pacte primitif. Par suite des nécessités budgétaires, les crédits alloués pour les travaux du canal furent peu à peu et prématurément réduits au chiffre de simples crédits d'entretien[1], et en 1838 on n'y affecta plus qu'une somme annuelle de 450,000 fr., soit un peu plus de un franc par mètre courant, dépense d'entretien admise en moyenne pour les canaux entièrement terminés. D'autre part l'Etat ne tenait plus aucun compte de ce qui avait été formellement stipulé dans l'article 10. Il ne fut plus question « de la surveillance et du « contrôle de la Compagnie sur les revenus, sur les dépenses « et sur la comptabilité; de son concours dans la nomination « des percepteurs et des contrôleurs des revenus du canal. » L'exploitation fut entièrement livrée aux préfets et à l'administration des contributions indirectes. Il en fut de même des tarifs des droits de navigation, qui ne devaient être modifiés que du consentement mutuel des deux parties contractantes, et qui n'en reçurent pas moins, aux époques des 2 juin 1839, 23 juillet 1840, 21 août 1841, 17 avril et 25 mai 1843, 14 avril 1844, les modifications les plus sérieuses en dehors du concours de la Compagnie, et par simples décisions ministérielles.

L'unique excuse qu'avait l'Etat d'en agir ainsi, étaient les avantages que l'acte de 1821 assurait à la Compagnie, et que

[1] Le total des dépenses de premier établissement peut s'évaluer à passé 28 millions.

celle-ci n'eût sans doute plus obtenus quinze ou vingt ans après. Mais c'était là un de ces motifs qui ne s'avouent pas; car après tout cet acte était un contrat librement conclu et accepté réciproquement avec toutes ses conséquences, et qui en 1821 était si loin d'offrir à la Compagnie des avantages exagérés, que plusieurs appels semblables faits à cette époque par l'Etat au crédit privé, ou restèrent sans réponse, ou furent soumissionnés à de plus dures conditions. L'administration était donc réduite à user de chicanes, auxquelles la Compagnie devait naturellement répondre par des réclamations incessantes. Bientôt il ne resta plus d'autre issue à la situation, que de rompre un pacte sur l'interprétation duquel on était si peu d'accord, et de désintéresser entièrement la Compagnie de l'exploitation du canal, en rachetant une fois pour toutes son droit de jouissance.

Par lettre en date du 3 août 1840, M. Jaubert, alors ministre des travaux publics, informa la Compagnie que le gouvernement désirait procéder au rachat. Un projet de loi à ce sujet fut déposé le 2 février 1841; de remise en remise, il aboutit à la loi du 29 mai 1845, qui s'étendait à toutes les questions de ce genre encore pendantes. La loi n'enjoignait pas le rachat de fait : elle l'adoptait en principe et pour cause d'utilité publique, en réglait les conditions, et décidait qu'il ne pourrait s'opérer pour chaque Compagnie qu'en vertu de lois spéciales. Ce fut en s'appuyant de cette loi que les ministres des finances et des travaux publics, Fould et Bineau, présentèrent le 16 novembre 1850, à l'Assemblée législative, un projet de rachat définitif des actions de jouissance des Quatre-Canaux et du canal du Rhône au Rhin. Ce projet fut renvoyé à une commission, au nom de laquelle Berryer déposa, le 4 juillet 1851, un rapport qui concluait à substituer au rachat un système général d'affermage des canaux. Le Conseil général du Bas-Rhin, sur le rapport de M. Schattenmann, se prononça immédiatement contre les conclusions de ce rapport,

qui ne vint du reste jamais en discussion. La question fut tranchée le 21 janvier 1852, par un décret-loi du président de la République, qui déclarait le rachat d'utilité publique pour le canal du Rhône au Rhin, et, aux termes de la loi du 29 mai 1845, renvoyait à une commission arbitrale la fixation du prix de rachat, payable en trente annuités composées à l'intérêt de 4 °/. l'an.

Le 4 juin 1852, la commission rendit sa décision, en fixant à 7,480,742 fr. 80 c.. valeur du 1er juin 1852, le prix du rachat des 10,000 actions entre lesquelles avait été répartie la jouissance; ce qui donna une annuité de 432,612 fr. payable pendant trente ans, et à l'action de jouissance un titre de 725 fr de principal, avec intérêts à 5 °/o l'an. La dernière de ces annuités sera échue le 1er juin 1882.

La catastrophe de 1870-71 fit passer entre les mains de la Prusse presque toute la partie alsacienne du canal. Après avoir opposé plusieurs fins de non-recevoir aux demandes du gouvernement français, le vainqueur consentit à prendre à sa charge une part afférente du remboursement, et à la porter en déduction des frais de guerre, le gouvernement français restant seul chargé du règlement des annuités.

La frontière actuelle coupe la ligne à la limite des territoires des deux Montreux, entre les écluses N° 2 et N° 3 du versant sud, outre la totalité du versant nord. La Prusse a eu soin de s'adjuger le biez de partage et le système d'alimentation dérivé de la Largue. Cela n'empêchera pas cette œuvre de rester pour nous doublement patriotique, et comme alsacienne et comme française.

Je joins un tableau des recettes et des dépenses de toute nature faites depuis 1834, époque de laquelle l'Etat date l'achèvement du canal, jusqu'à la fin de 1851, époque du rachat définitif; plus un tableau du mouvement de la navigation pendant

la même période : le tout d'après les renseignements fournis annuellement par l'administration des contributions indirectes à la Compagnie du canal du Rhône au Rhin.[1]

Et. Barth.

[1] Ces communications cessèrent à partir de 1851. Les résultats généraux pour les trois années 1856—1858 figurent dans la *Description du département du Bas-Rhin*, t. II, p. 198.

TABLEAU du mouvement général de la navigation du canal du Rhône au Rhin depuis 1834 jusqu'à la fin de 1851.

ANNÉES	ÉCLUSE 49 de la Malatte en amont de Besançon — Bateaux et radeaux vers		ÉCLUSE 52 de Velotte en aval de Besançon — Bateaux et radeaux vers		ÉCLUSE 2 à Valdieu Biez de partage — Bateaux et radeaux vers		ÉCLUSES 39-40 Mulhouse — Bateaux et radeaux vers		ÉCLUSE 1 Huningue — Bateaux et radeaux vers		ÉCLUSE 85 Strasbourg — Bateaux et radeaux vers		TOTAUX vers		
	NORD	SUD	NORD	SUD	NORD	SUD	NORD	SUD	NORD	SUD	NORD	SUD	NORD	SUD	
1834	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4760 (1)	6042	(1) De Strasbourg à Saint-Symphorien et vice versâ.
1835	»	»	»	»	309	490	609	811	138	409	251	839	1307	2549	
1836	1229	1651	1460	1944	1151	1340	2333	2496	450	996	680	1640	7303	10067	
1837	1334	1844	1425	2056	1122	1553	1516	2505	277	1009	586	1402	6260	10369	
1838	1310	2033	1481	2307	1124	1749	1606	2988	396	1295	623	1222	6540	11594	
1839	1332	2112	1456	2342	1387	2127	2081	3789	461	1504	961	1509	7678	13383	
1840	937	1520	1093	1846	922	1419	3423	2058	574	1263	1055	1462	8004	9572	
1841	1353	1803	1596	1974	1297	1694	2900	2631	1191	555	1472	777	9809	9434	
1842	1345	2123	1497	2417	1272	1989	2942	2691	1553	471	1091	711	9700	10402	
1843	1535	2043	1601	2250	1372	1809	2147	3174	482	1086	511	1152	7648	11514	
1844	920	1268	1055	1447	848	1168	1458	2217	436	901	491	1132	5208	8133	
1845	1267	1728	1347	1842	1132	1709	1847	3128	295	1315	593	1782	6481	11504	
1846	1388	2445	1504	2747	1219	2270	2008	4349	413	1634	891	1690	7423	15135	
1847	1711	2576	1959	2995	1658	2476	2293	3916	188	1388	872	1597	8681	14948	
1848	659	971	836	1181	720	902	1071	1452	113	327	614	1035	4043	5868	
1849	829	1039	1224	972	909	1123	1317	1829	83	581	512	947	4874	6491	
1850	1342	1838	1461	2088	1393	1952	1911	3049	138	954	501	997	6746	10878	
1851	1753	1442	1445	1909	1278	1680	1914	2837	171	999	682	1206	7223	10073	
	20244	28436	22440	32317	19113	27450	33376	45920	7359	16691	12396	21100	114928	171914	

TABLEAU des Recettes et des Dépenses faites par l'Etat sur le canal du Rhône au Rhin depuis 1834 jusqu'à fin de 1851.

Années	PRODUITS des droits de navigation		PRODUITS des pêches et aut[res] accessoires		TOTAL des RECETTES		SALAIRES et frais fixes		TRAVAUX d'entretien		TRAVAUX neufs et améliorations		TOTAL des DÉPENSES	
1834	»	»	»	»	407706	84	»	»	»	»	»	»	865332	»
1835	»	»	»	»	469766	70	»	»	»	»	»	»	750000	»
1836	718758	40	44336	79	763095	19	98855	»	6270	18	292821	51	397946	69
1837	655935	44	59393	57	715329	01	91829	23	187021	02	165583	71	444433	96
1838	779465	20	51948	73	831413	93	103785	»	9453	06	234761	94	348000	»
1839	800272	80	47857	42	848130	22	101692	50	208307	50	144940	47	454940	47
1840	656304	73	46972	49	703277	22	105148	»	204852	»	170000	»	480000	»
1841	764222	88	59446	70	823669	58	104911	02	227616	29	103010	56	435537	87
1842	866946	53	35207	87	902154	40	120671	»	269550	»	62779	»	453000	»
1843	1018110	22	25841	71	1043951	93	128718	34	277026	34	145255	32	551000	»
1844	762071	98	33277	05	795349	03	134470	»	265530	»	219422	33	619422	33
1845	855533	81	46658	05	902191	86	136696	»	389904	»	233602	51	760202	51
1846	1051609	53	24659	56	1076269	09	136544	91	312555	09	242817	16	691917	16
1847	1330733	44	23612	43	1354345	87	142044	45	277955	55	211987	78	631987	78
1848	549216	15	26279	49	575495	64	129698	49	305301	51	158437	90	593437	90
1849	752528	12	27935	55	780463	67	95878	»	240472	»	85704	37	422054	37
1850	982103	45	27756	81	1009860	26	103761	49	258082	18	72152	68	433996	35
1851	1068773	12	34547	74	1103320	86	100584	50	260415	50	68459	46	429459	46
	13612585	80	615731 (1)	96	14228317	76	1835287	93	3700312	22	2611736	70	8147336	85

(1) Les procédés de la pisciculture, découverts en 1850 par MM. Géhin et Remy, de la Bresse (Vosges), furent appliqués la même année sur une grande échelle, au Doubs et au canal, par M. Berthot, ingénieur en chef du canal à Besançon. Dès 1850, on parvint à féconder 3 1/2 millions d'œufs de truite, saumon, brochet, perche, etc. Au commencement de 1851, les procès-verbaux évaluaient à 1,700,000 le nombre des poissons obtenus au moyen de cette fécondation artificielle.

JEAN SLEIDAN[1]

L'Historien du seizième siècle

Dans les pittoresques montagnes de l'Eifel, qui s'étendent entre Cologne et Aix-la-Chapelle, s'élève, dans une riante vallée, aujourd'hui traversée par le chemin de fer, la petite ville de Schleiden, dominée par les ruines de l'antique manoir des comtes de Manderscheid, dont le nom figure dans le catalogue des évêques de Strasbourg. Ce fut à Schleiden que naquirent deux des plus grandes illustrations scientifiques du XVIe siècle (*die zwei Eiffelländer*), Jean Sleidan, le premier historien de la Réforme, et Jean Sturm[2], l'éminent pédagogue et le premier recteur du Gymnase de Strasbourg.

Jean Sleidan naquit en 1506, une année avant son compatriote Jean Sturm. Son père se nommait Philippe et sa mère Elisabeth, et longtemps il porta lui-même le nom de *Philippsohn*. Il avait encore deux frères et quatre sœurs, que

[1] Il n'existe pas de biographie complète de Sleidan. Voici les principaux ouvrages qui traitent de cet éminent historien : *Joh. Sleidans Commentare über die Regierungszeit Karls V, historisch-kritisch betrachtet von* Dr Theodor Paur. Leipz. 1843. — Herzogs *Real-Encyclopædie für protestantische Theologie und Kirche*, XIV. Band, Artikel « Sleidan », p. 480—483. — Vers la fin de 1862, M. Philippe Weltz, bachelier ès-lettres et ès-sciences, a soutenu à la Faculté de théologie de Strasbourg, une thèse sur Sleidan, sous le titre de : *Etude sur Sleidan, historien de la Réforme*.

[2] Voyez sur Jean Sturm la savante monographie du professeur Ch. Schmidt : *La vie et les travaux de Jean Sturm, premier recteur du Gymnase et de l'Académie de Strasbourg*. Strasb. 1855.

son père, dans sa position peu aisée, eut de la peine à élever; il est probable toutefois que les comtes de Manderscheid lui vinrent en aide, du moins pour son fils Jean, qui, après avoir été commensal, finit par devenir précepteur dans cette famille noble. Sleidan fréquenta jusqu'à l'âge de 13 ans l'école de sa ville natale; en 1519 ses parents l'envoyèrent à Liège, où il séjourna trois ans. Il y avait à Liège à cette époque une école célèbre, fondée par les *Frères de la vie commune* [1] Cette association, fondée à Deventer par Gérard Groot (1376), différait des associations monastiques, en ce qu'elle n'exigeait pas de vœux perpétuels. Les membres qui en faisaient partie, vivaient d'après une règle commune et se consacraient à l'instruction de la jeunesse. L'esprit d'un mysticisme de bon aloi animait cette communauté qui, la première, rompit avec les traditions de la scolastique, et prépara dans les Pays-Bas et sur les bords du Rhin, le terrain à la Renaissance des lettres. Dire qu'Erasme de Rotterdam fut un des élèves formés à cette école, c'est en proclamer la haute importance au XV[e] et au début du XVI[e] siècle.

A Liège il existait depuis 1496 une école florissante des Frères de la vie commune : c'était le *Gymnase de Saint-Jérôme*. Cet établissement, unique en son genre, se composait de huit classes. Les élèves y suivaient un cours d'enseignement complet, depuis les premiers éléments de la lecture et de l'écriture jusqu'à l'étude de la rhétorique et de la philosophie. Ce fut à Liège que Sleidan apprit ce style latin si correct et si élégant, qui fit l'admiration de ses contemporains. Il avait pris pour modèle Jules César, qu'il regardait comme le premier des historiens, et dont il vantait la pureté et l'élégant langage. De Liège, Sleidan se rendit à Cologne, où il suivit des cours de littérature grecque et latine. Ce fut à

[1] Voyez, pour de plus amples détails sur cette intéressante association, le livre de Delprat : *Die Brüderschaft des gemeinsamen Lebens. Deutsch von Mohnike. Leipz. 1840.*

Cologne qu'il publia vers 1523 une collection d'épigrammes latines, sous le nom de *Sleidanus*, qu'il adopta à cette époque. Il se détacha insensiblement des scolastiques, et se rallia à la phalange, de jour en jour plus nombreuse, des humanistes ou amis des auteurs classiques de l'antiquité. La santé de Sleidan ne paraît pas avoir été très forte; peut-être le zèle avec lequel il se livrait à l'étude, contribua-t-il aussi à affaiblir sa constitution. Il tomba dangereusement malade à Cologne, et quand son ami Jean Sturm vint le voir, il le trouva dans un état déplorable. Il l'engagea vivement à l'accompagner à Louvain, où il fut rétabli par les soins d'un médecin renommé. Mais celui-ci lui recommanda de ménager ses forces; Sleidan suivit ce conseil, et accepta en 1523 la place de précepteur auprès du jeune comte François de Manderscheid. Il resta plusieurs années à ce poste, et après avoir fait l'éducation de son élève, il l'accompagna en France, où il retrouva son ami Sturm à l'Université de Paris.

Sleidan passa quelque temps dans cette ville, qui brillait alors d'un vif éclat dans la république des lettres; mais en 1532 il se rendit à Orléans, où il se livra à l'étude du droit; en 1535, après avoir obtenu le grade de licencié en droit, il quitta Orléans pour revenir à Paris. Là il retomba assez dangereusement malade; son ami Sturm, avant de partir pour Strasbourg, le recommanda au cardinal Jean Du Bellay, évêque de Paris. Ce prélat distingué, qui protégeait les lettres qu'il cultivait lui-même avec succès, et qui correspondait avec Melanchton, fit une pension à Sleidan. Ce dernier, par reconnaissance, lui dédia un extrait latin de l'historien Froissart : *Joa. Froissardi Historiarum epitome — cura Joa. Sleidani.* Grâce à l'intervention du cardinal Du Bellay, Sleidan fut nommé en 1540 interprète de l'ambassadeur de France à la Diète de Haguenau.

Voici quel était le rôle assigné à l'ambassadeur français Lazare du Baïf à la Diète. Il s'agissait de gagner secrètement

les envoyés du landgrave de Hesse et d'engager les Etats évangéliques de l'Allemagne à conclure une ligue avec le roi de France. C'est ce qui ressort clairement des documents qui se trouvent aux archives de Weimar, et qui ont été mis en lumière par M. le professeur Schmidt.[1] Cette mission ne réussit pas; car les Etats protestants de l'Allemagne, et à leur tête l'Electeur de Saxe, étaient méfiants à l'égard de François Ier, qui, tout en les engageant à s'allier avec lui contre Charles-Quint, persécutait cruellement leurs coreligionnaires dans son royaume. Mais si Sleidan ne fut pas heureux dans sa mission, il entra en rapport avec le landgrave Philippe de Hesse, qui apprit à l'estimer et le recommanda à la ligue de Smalcalde, qui le nomma en 1541 son ambassadeur, son interprète et son historiographe, avec un traitement annuel de 250 florins d'or. Sleidan quitta le service de la France et vint s'établir en 1541 à Strasbourg, où depuis trois ans demeurait son ami, le recteur Jean Sturm. Il gagna bientôt l'amitié du stettmeistre Jacques Sturm, fut nommé syndic de la ville et s'attira l'estime et l'affection de ses nouveaux concitoyens.

Selon toute vraisemblance, Sleidan se rattacha, dès son arrivée à Strasbourg, franchement à la Réforme. En effet, il publia en 1542 un écrit dans lequel il montre une vive antipathie pour l'Eglise romaine. Cet écrit contient deux discours adressés l'un à l'empereur, l'autre aux princes allemands. Il est intitulé : *Orationes II una ad Carolum V altera ad Germaniæ Principes.* Il en parut deux éditions, une allemande, en 1542, sous le nom de *Baptiste Lasdenius*, anagramme de Jean Sleidan, et une latine en 1544. Le but de ces discours est la défense du protestantisme; la Réforme est une œuvre providentielle; s'y opposer, c'est faire une tentative inutile et contraire à la volonté de Dieu, car malgré l'opposition du

[1] Voyez sa *Vie de Jean Sturm*, p. 49 et suiv.

pape et de l'empereur, l'Evangile triomphera par la seule puissance de la Parole divine.

La prise de la ville d'Ofen (en Hongrie) par les Turcs, inspira à Sleidan de vifs regrets; il les exprima dans un traité latin, intitulé : *De capia Buda a Solimanno, anno 1542.*

Trois ans après, en 1545, Sleidan publia une traduction latine de l'*Histoire de Philippe de Commines*, intitulée *Philippi Cominæi et de rebus gestis Ludovici XI Galliar. regis et Caroli Burgundiæ ducis Commentarii — cura Jo. Sleidani; Argent. 1545.* Il dédia cet ouvrage aux chefs de la ligue de Smalcalde, à l'Electeur Jean-Frédéric de Saxe et au landgrave Philippe de Hesse.

En 1543, Charles-Quint et le roi d'Angleterre Henri VIII s'étaient alliés pour faire la guerre à la France, mais l'empereur s'était bientôt retiré de la lutte, parce que ses intérêts en Allemagne lui commandaient la neutralité. François Ier, qui craignait une nouvelle guerre avec Charles-Quint, aurait voulu faire sa paix avec l'Angleterre. Il s'adressa à la ligue de Smalcalde pour la prier d'intervenir en sa faveur à Paris et à Londres. L'Electeur de Saxe ne se fiait pas aux promesses du roi, mais le landgrave de Hesse, gagné par le cardinal Du Bellay, intercéda pour le roi de France, de sorte que la ligue envoya une députation à Paris; parmi les délégués se trouvaient Jean Sleidan et un gentilhomme originaire de Metz, Jean de Niedbruck. Les ambassadeurs, après avoir pris leurs instructions à Paris, se rendirent en Angleterre; grâce à leurs efforts, les négociations commencèrent au camp d'Ardres; elles furent longues et pénibles, et aboutirent enfin à la paix.

Nous avons nommé parmi les délégués de la ligue de Smalcalde un noble messin, Jean de Niedbruck (*Hans von Metz*); il paraît qu'en passant par Metz, Sleidan apprit à connaître sa fille Jola, qu'il épousa en 1546. Trois filles issurent de ce mariage; la tradition prétend que Sleidan était tellement

absorbé par ses occupations littéraires et ses travaux politiques, que souvent il ne se rappelait plus leur nom.

En 1548, Sleidan publia une traduction latine du livre de Commines sur Charles VIII, sous le titre de : *Ph. Cominæi de Carolo VIII, Gall. rege et bello Neapol. Commentarii; Jo. Sleidano interprete. Argent. 1548.* Deux ans plus tard parut de lui, également en latin, une traduction d'un traité français écrit en 1515 par Claude de Seysel, évêque de Marseille et ambassadeur de Louis XII auprès du pape Léon X. Le titre de l'ouvrage latin est *Claudii Sesellii de republica galliæ et regum officiis.* Il est dédié au roi d'Angleterre Edouard VI et divisé en trois parties : *Religion, justice et politique.* Les deux dernières parties sont parfaites, dit Sleidan ; quant à la première, il faut se rappeler le temps où l'auteur vivait. Le second ouvrage, publié par Sleidan en 1550, est une analyse de la philosophie de Platon ; il est intitulé : *Summa doctrinæ Platonis de republica et legibus.*[1] *Argent. 1550.* Sleidan, qui avait une grande prédilection pour Platon, dédia son livre à Guillaume Paget, conseiller du roi d'Angleterre.

Au mois de novembre 1551, Sleidan fut chargé par le Magistrat de Strasbourg, de représenter la ville au Concile de Trente. Ce Concile, convoqué sur les sollicitudes de Charles-Quint par le pape Paul III, avait ouvert ses séances en 1545. Il avait posé de prime abord, comme articles de foi non discutables, *l'infaillibité de l'Eglise romaine, l'autorité de la Vulgate et celle de la tradition.* Les protestants avaient refusé de participer sous ces conditions au Concile ; mais après la perte de la bataille de Mühlberg (14 avril 1547), la dissolution de la ligue de Smalcalde et la promulgation de l'Intérim (1548), ils durent se soumettre aux volontés de l'empereur et se faire

[1] Il parut de ce livre, en 1554, une traduction allemande intitulée : *Summa oder Inhalt der Platonischen Lehre, von der Regierung des gemeinen Nutzens*, von Georg Lauterbeck. Eisleben, 1554.

représenter au Concile de Trente, qui tenait surtout à y voir de nombreux adhérents de la Confession d'Augsbourg.

Les Etats allemands n'étaient pas tous à même de s'y faire représenter. L'Electeur de Saxe et le landgrave de Hesse étaient au pouvoir de l'empereur; l'Electeur Joachim de Brandebourg déclara qu'il se soumettrait à toutes les décisions du Concile; les villes libres impériales avaient, contraintes par la force, adopté, sauf Magdebourg, l'Intérim qu'on leur avait octroyé; il n'y avait guère que Maurice de Saxe, le duc Christophe de Wurtemberg et les villes libres de la Souabe qui cédèrent aux ordres de l'empereur et se décidèrent à envoyer des ambassadeurs à Trente.

Sleidan fut chargé de représenter Strasbourg et les villes souabes au Concile. Il partit pour Trente le 3 novembre 1551, et passa par Tubingue où il vit le duc de Wurtemberg, dont il prit les instructions. Sleidan ne se faisait aucune illusion sur l'insuccès de sa mission, et exprima ses convictions dans ses lettres au Magistrat. Les députés protestants demandèrent qu'on les autorisât à présenter au Concile leur confession de foi et qu'on leur accordât un sauf-conduit identique à celui des Hussites à Bâle. On leur refusa les deux points, et le temps se passa en négociations d'autant plus stériles, que les protestants demandaient une discussion publique et libre, tandis que les Pères du Concile exigeaient une soumission préalable et absolue aux décrets de l'assemblée. Comme le temps se passait en tergiversations, Sleidan profita de ses loisirs pour faire avec un député saxon un voyage à Venise (3—16 février 1552). Cependant au mois de mars des bruits de guerre se répandirent à Trente; on craignait un conflit entre Charles-Quint et Maurice de Saxe. Les ambassadeurs saxons, qui n'avaient aucune connaissance des projets de leur maître, furent dans la plus grande anxiété, et quittèrent enfin Trente le 13 mars. Quinze jours après, le 28 du même mois, Sleidan, convaincu de l'inutilité de sa mission, partit également. Il passa par

Inspruck et la Bavière, et revint à Tubingue, où il rendit compte au duc Christophe de l'état des choses en Tyrol.

Durant le voyage de Sleidan, les hostilités avaient éclaté, et Maurice de Saxe s'avançait à marches forcées sur Inspruck, où il s'en fallut de bien peu qu'il ne fît prisonnier l'empereur. A la nouvelle de ces événements imprévus, les Pères du Concile se dispersèrent.

A son retour à Strasbourg, Sleidan fut immédiatement chargé d'une nouvelle mission diplomatique. Lorsque, au mois d'octobre 1551, le roi de France Henri II eut déclaré la guerre à Charles-Quint, tout le monde en fut étonné, car jamais l'empereur n'avait été si puissant; ce qu'on ignorait, c'est que Maurice de Saxe avait signé le 8 octobre un traité avec le roi de France, traité qui fut renouvelé le 15 janvier 1552 à Chambord. Il y était stipulé qu'on délivrerait l'Allemagne de l'oppression de la maison d'Autriche, et qu'on remettrait en liberté le landgrave de Hesse et l'Electeur de Saxe, dont l'Electorat resterait toutefois à Maurice. Henri II promit de payer des subsides; par contre les princes allemands s'engageaient à aider le roi de France à recouvrer le Milanais, et déclaraient qu'ils ne s'opposeraient pas à ce que le seigneur roi prît sous son patronage des villes impériales qui n'étaient pas de langue allemande, telles que Cambrai, Metz, Toul, Verdun et autres semblables, et les gardât, en qualité de vicaire du Saint-Empire, les droits de l'empire restant réservés.

Henri II entra en campagne au printemps de l'année 1552; il publia un manifeste fort curieux (v. Sleidan, p. 599), orné d'une estampe, où l'on voyait un bonnet phrygien entre deux poignards. Il y déclarait que son seul but était l'affranchissement de l'Allemagne, et invitait tous les patriotes allemands à le seconder. Il commença par s'emparer des trois évêchés lorrains : Metz, Toul et Verdun. Contrairement aux avis du maréchal de Vieilleville, qui lui conseillait la prudence, le roi,

obéissant aux suggestions du connétable de Montmorency, déclara les villes de bonne prise et les réunit à la France. De là il se dirigea, par le col du Haut-Barr, vers la ville épiscopale de Saverne, où il établit son quartier général.[1] Strasbourg y envoya, le 3 mai 1552, trois députés : Pierre Sturm, le frère du célèbre stettmeistre; Frédéric de Gottesheim et Jean Sleidan. Ils accompagnèrent un convoi de vivres que la ville envoyait au roi. Mais le connétable de Montmorency se montra peu satisfait ; il voulait que ses soldats pussent entrer librement dans la ville et acheter ce dont ils avaient besoin. Les délégués revinrent à Strasbourg, communiquer ces nouvelles au Conseil des Treize.[2] La situation était critique; ouvrir les portes aux troupes royales, c'était leur livrer la ville. Les députés revinrent à Saverne annoncer au connétable qu'il était impossible de satisfaire à sa demande, que la ville fournirait à l'armée française tous les vivres nécessaires, mais que l'entrée lui en resterait interdite. Le roi, auprès duquel les trois députés eurent le lendemain une audience, fut vivement contrarié de cette réponse, mais lorsqu'il vit de près, sur les hauteurs de Hausbergen, les préparatifs de défense des Strasbourgeois, qui auraient pu soutenir un siége en règle, et lorsqu'un boulet de canon, lancé à *une* lieue de distance[3], vint siffler au dessus de sa tête et tomber à côté de la tente

[1] Voyez sur l'expédition de Henri II en Alsace, les Mémoires de François Rabutin et ceux du maréchal de Vieilleville, dans la *Collection de mémoires* de MICHAUD ET POUJOULAT, tom. VII et tom. IX. Comparez aussi STROBEL : *Vaterlændische Geschichte des Elsasses*, tom. IV, p. 85 à 94.

[2] Le Conseil des Treize était le ministère des affaires étrangères de la petite république.

[3] Ce boulet fut lancé par le plus grand canon que possédaient alors les Strasbourgeois, renommés au XVI[e] siècle pour leur artillerie; ce canon se nommait *la Mésange* (*die Meise*); de là est venu aux Strasbourgeois le surnom de *Meisenlocker*. L'artillerie de Strasbourg (*Strassburger Geschütz*) était fort renommée au moyen-âge.

royale, il jugea prudent de ne pas pousser les choses jusqu'au bout et de revenir sur ses pas. Il se dirigea sur Haguenau, où il entra sans difficulté, et sur Wissembourg, où il fut bien reçu par la bourgeoisie. Quand il apprit que Maurice de Saxe venait de faire sa paix avec l'empereur, il déclara que l'Allemagne étant libre, le but de son expédition était atteint ; sur cela il rentra en Lorraine.

Sleidan fut chargé en 1554 d'une dernière mission. Il représenta la ville de Strasbourg au Convent (*Conventus*) de Naumbourg, où des théologiens saxons et hessois s'étaient réunis pour s'entendre sur la marche à suivre à la prochaine Diète de l'empire. La convention de Passau venait d'être conclue, et la paix de religion était à la veille d'être signée à Augsbourg. Il s'agissait de savoir si l'on maintiendrait ou non l'Intérim ; il fut convenu qu'on le rejetterait et qu'on admettrait, comme par le passé, la Confession d'Augsbourg comme base doctrinale.

Au milieu de ces nombreuses missions diplomatiques, Sleidan trouva encore le temps de travailler à l'ouvrage capital de sa vie, à l'histoire de la Réforme sous le règne de Charles-Quint. Cet ouvrage est intitulé : *Commentarii de statu religionis et reipublicæ Carolo Quinto, Cæsare*. Le mot de *Commentaires* est emprunté à César et a le même sens que chez l'historien romain. Sleidan entreprit son travail d'après le conseil de quelques hommes distingués (*Epist. dedic.*) D'après son propre témoignage (*Apologia*), il commença à en réunir les matériaux dès 1540, mais n'entreprit la rédaction définitive qu'en 1545. C'est le récit des événements religieux et politiques du règne de Charles-Quint que renferme l'histoire de Sleidan. Après sa nomination d'historiographe de la ligue de Smalcalde, Sleidan fut chargé d'écrire l'histoire de la religion renouvelée. En 1545 il envoya le premier livre jusqu'à la disputation de Leipzig aux Etats protestants réunis à Worms ; ceux-ci l'engagèrent vivement à continuer son tra-

vail. Le stettmeistre Jacques de Sturm de Sturmeck[1], qui mourut le 30 octobre 1553, put encore lire les seize premiers livres de cet ouvrage. On présume que cet homme d'Etat illustre, qui fut mêlé, pendant plus de trente ans, aux hommes et aux choses de son temps, et qui représenta sa ville natale à 91 Diètes et Assemblées politiques, fut le collaborateur de Sleidan, ou du moins lui fournit de précieuses indications. Sleidan puisa principalement aux archives de Strasbourg, riches en documents du temps de la Réforme.

L'histoire de Sleidan se composait primitivement de vingt-cinq livres; le vingt-sixième, qui s'étend depuis février 1555 jusqu'en septembre 1556, fut trouvé dans ses papiers et publié après sa mort. Le succès de l'ouvrage fut immense; la première édition, qui parut en printemps 1555, chez les héritiers de Wendelin Rihel, fut promptement épuisée et fut suivie dans la même année de trois autres. Dans l'espace de deux siècles, de 1555 à 1786, il parut de l'histoire de Sleidan *quatre-vingts* éditions[2]; la dernière est celle qui fut publiée en trois volumes par le pasteur Chrétien-Charles Am Ende, prédicateur à Kaufbeuren; Francfort-sur-Mein, 1785 et 1786. Il parut aussi des continuations de l'histoire de Sleidan par Israël Achatius, Pforzheim 1557; par Gotthard Arthusius, Francfort-sur-Mein, 1618; par Michel-Gaspard Lontorp, Francfort-sur-Mein 1621; enfin par Osée Schadæus, Strasbourg, 1625.

Le succès de l'ouvrage de Sleidan fut tel, qu'il fut traduit dans la plupart des langues de l'Europe; il en parut des éditions allemandes, françaises, hollandaises, italiennes, anglaises

[1] Voyez sur Jacques Sturm l'excellent article que lui a consacré M Ernest Lehr, dans ses *Mélanges de littérature et d'histoire alsatiques*. Strasb. 1870.

[2] A la Bibliothèque de l'Université de Leipzig se trouve la collection complète de *toutes* les éditions et traductions du chef-d'œuvre de Sleidan; elle se monte au chiffre de *cent trente* in-folios.

et suédoises. Plusieurs écrivains appartenant à l'Eglise romaine, publièrent à leur tour des histoires de la Réforme dirigées contre celle de Sleidan; parmi eux nous citerons : l'*Histoire du luthéranisme*, par le Père Maimbourg, auquel le baron Vite de Seekendorf répondit par son célèbre *Commentarius de lutheranismo; Francof et Lipsiæ, 1692:* Parmi les traductions allemandes, nous citerons celles d'Osée Schadæus, l'auteur du *Summum Argentoratensium Templum*, et de Conrad Lautenbach, d'abord pasteur à Hunawihr, et plus tard à Francfort-sur-Mein. Disons en passant que la traduction allemande de Michel Beuther, professeur à Deux-Ponts, qui continua l'histoire de Sleidan jusqu'en 1566, se rencontre parfois dans les villages protestants de l'Alsace.

L'ouvrage de Sleidan est écrit en latin; son style est clair et coulant; il suit l'ordre chronologique; il entre en matière par le récit de la vente des indulgences en 1517; il raconte ensuite, année par année, ce qui s'est passé; c'est donc presque une chronique, mais une chronique tellement fidèle, que l'empereur Charles-Quint, après avoir lu cette histoire, se prit à dire : « Ou il y a quelqu'un de mes conseillers qui me trahit, et qui lui découvre mes desseins, ou il faut qu'un esprit familier les lui apprenne. (Voy. Antoine Teissier : *Les Eloges des hommes sçavans tirés de l'histoire de Mr. de Thou*, p. 108—111.)

Sleidan publia son dernier ouvrage en 1556. C'est un abrégé de l'histoire universelle en trois livres; il est écrit en latin et intitulé : *De quatuor summis imperiis.* Il est dédié au duc Ebrard de Wurtemberg, et destiné, comme le dit l'auteur, à servir de guide à la jeunesse dans l'étude de l'histoire. Ce petit livre jouit longtemps d'un grand renom dans les écoles, et eut un grand nombre d'éditions. Ce qu'il y a de remarquable, c'est la division de l'histoire inaugurée par Sleidan; elle est empruntée au prophète Daniel et comprend les quatre empires d'Assyrie, de Perse, de Grèce (d'Alexandre-

le-Grand) et de Rome. L'histoire moderne, d'après ce plan, n'est que la continuation de l'histoire romaine; l'empereur, qui est l'héritier et le successeur des empereurs romains, possède une dignité supérieure à celle des autres souverains. Dans ce livre Sleidan fait l'exégèse du prophète Daniel; il y trouve le pape et les Turcs qu'il combat, sans toutefois tomber dans les violences de langage de la polémique du XVI[e] siècle.

Sleidan ne put mener son œuvre à fin; il mourut de la peste le 31 octobre 1556; sa femme l'avait précédé d'une année dans la tombe. Ils ne laissèrent aucun descendant mâle.

Jean Sleidan occupe un rang distingué parmi les savants du XVI[e] siècle. Il est le père de l'histoire de la Réforme, et son ouvrage restera classique, grâce à son exactitude et à la clarté de son style. Comme diplomate, Sleidan joua également un rôle marquant; son extérieur était agréable; il parlait avec une grande facilité et était estimé de tous les hauts personnages de l'époque, à cause de sa fermeté de caractère et de sa modération. Il était aussi en rapport avec les hommes les plus marquants de son temps; il correspondait avec Luther, avec le docte Mélanchton, avec le pieux Vergerio, avec l'austère Calvin, avec Jean Du Bellay [1], avec Martin Bucer, dont il traduisit en latin le catéchisme allemand, avec l'humaniste Peutinger de Nuremberg, avec les deux Sturm (le stettmeistre Jacques et le recteur Jean), avec Pierre-Martyr Vermigli, avec Paul Fagius, avec le savant Roger Asham.[2] Tous ces hommes

[1] La Société historique de Gœttingue a publié, dans ses *Neueste Forschungen*, Gœtt. 1870, une vingtaine de lettres adressées par Sleidan au cardinal Du Bellay.

[2] Les lettres de Sleidan à Asham parurent dans la collection épistolaire de ce grand homme, publiée à Hanau en 1802, sous le titre : ROGERI ASHAMI, *Familiar. Epistolarum, libri tres. Hanoviæ 1602.*

illustres professaient pour Sleidan la plus sincère amitié et la plus vive estime.

Jean Sleidan, de même que son compatriote Jean Sturm, furent deux illustrations de la ville de Strasbourg au XVIe siècle. Ils ouvrirent, l'un comme historien, l'autre comme pédagogue, des horizons nouveaux à la science. Tous les deux furent aussi mêlés, comme diplomates, aux événements les plus importants de leur temps. Tous les deux ayant habité la France, avaient de hautes relations à Paris, et jouèrent, dans l'histoire politique du XVIe siècle, un rôle important. Grâce à eux, Strasbourg fut, pendant des années, le trait d'union entre la France et l'Allemagne. François Ier en particulier, ainsi que Henri II, professaient une haute estime pour Sleidan, qu'ils connaissaient personnellement et qui leur rendit des services signalés.

Il y a passé deux ans (14 juin 1870) qu'on inaugurait à Strasbourg la statue de Jacques Sturm de Sturmeck, qui depuis fut, à deux reprises, gravement endommagée. L'illustre stettmeistre aurait mérité non-seulement la modeste distinction dans la cour du Gymnase protestant, mais une place d'honneur au milieu de la cité, dont il fut l'ornement et l'une des gloires les plus pures. Comme celle de Sturm, la mémoire de Sleidan doit être tirée de l'oubli. Puisse un jour un monument littéraire, digne de l'historien du XVIe siècle, être élevé en son honneur, et rappeler ses mérites à une génération qui, au milieu des préoccupations du siècle, en a complètement perdu le souvenir!

J. RATHGEBER.

LES

CONFÉRENCES DE HAGUENAU

1815

Après le désastre de Waterloo, Napoléon revint à Paris. Son arrivée aurait encore pu exciter l'enthousiasme populaire et créer de nouveaux défenseurs à la patrie. Lui seul était capable de rallier les soldats. La Chambre des représentants ne comprit ou ne voulut pas comprendre le rôle qu'il lui fallait jouer pour résister à l'étranger. Au lieu d'appuyer le souverain tombé, elle manifesta contre lui les sentiments les plus hostiles. Elle se déclara en permanence comme avait fait autrefois la Convention nationale, et ainsi que cette assemblée, qui ôta le trône à Louis XVI, elle obligea l'empereur à déposer la couronne.[1]

En obligeant Napoléon à dépouiller, le 22 juin, le caractère impérial, on n'avait pu lui enlever les talents militaires qui avaient fait la gloire du général Bonaparte. Mais les hommes qui s'étaient ligués contre lui, ne permirent pas que sa main ressaisît l'épée du commandement. On le força de quitter Paris.

Le principal meneur contre le souverain déchu était un de ses anciens ministres, l'ex-oratorien Fouché. Il était parvenu

[1] *Moniteur officiel, Journal des Débats.* — MICHAUD, *Biographie des hommes vivants*, 1816. — A. HUGO, *France militaire.* — BAQUOL-RISTELHUBER. — *Journal de la Meurthe.*

à établir dans la Chambre des représentants le foyer d'une opposition la plus vive. Immédiatement après le retour de Napoléon à Paris, il lui donna l'avis secret d'abdiquer, lui faisant entendre que les députés voulaient voter la déchéance. D'un autre côté, il engageait ceux-ci à se conduire avec une inexorable fermeté.

Ecartant avec la même adresse le système de la Régence et le rétablissement des Bourbons, il se fit porter à la tête du Gouvernement provisoire, et devint pour un moment le maître des destinées de la France. Se berçant de l'espoir qu'il obtiendrait des puissances alliées un souverain à son choix, et se fiant à une réponse faite par le prince de Metternich à lord Castelreagt[1], qui demandait l'interprétation de l'article 8 du traité du 25 mars précédent, entre les souverains contre Napoléon nouvellement rentré en France, il décida ses collègues du gouvernement, Caulaincourt, Carnot, Grenier et Quinette, qui se firent jouer par lui, à envoyer des plénipotentiaires pour entamer des négociations. En même temps, il envoyait au général Wellington des agents secrets.

Le même jour que Napoléon abdiquait, le général Grenier annonçait, au nom de la Commission chargée de se concerter avec la Chambre des pairs pour arrêter les mesures de salut public qu'exigeaient les circonstances, que la majorité de ces deux comités réunis aux ministres avait pensé qu'une Commission des deux Chambres devait négocier directement avec les puissances alliées, et que les bases de cette négociation seraient l'intégrité du territoire, l'indépendance nationale et le droit qu'a tout peuple de se donner des institutions. Telle

[1] Quoique résolu à diriger tous ses efforts contre Napoléon, disait le ministre autrichien, et à agir avec ses alliés dans le concert le plus parfait, « l'empereur mon maître n'en est pas moins convaincu, par ses propres principes, que ses devoirs envers ses sujets ne lui permettaient pas de poursuivre la guerre pour imposer à la France un gouvernement quelconque. »

était aussi l'opinion de Napoléon, ajoutait le général, qui dans sa loyauté ne pouvait pas s'empêcher de faire observer « qu'il est à présumer que les puissances renverront la députation sans l'écouter. » On ne pouvait prédire avec plus de justesse ce qui allait arriver.

Quoi qu'il en soit, la Commission du gouvernement nomma, le 24 juin, comme commissaires plénipotentiaires près les hautes puissances alliées, une Commission de six membres dont voici les noms :

Le comte de la Forest, ancien ambassadeur, député du département du Loir-et-Cher;

Le comte de Doulcet de Pontécoulant, pair de France;

Le général de La Fayette, député de Seine-et-Marne;

Le général Sébastiani, député de l'Aisne;

Benjamin Constant, conseiller d'Etat;

De Voyer d'Argenson, député du Haut-Rhin.[1]

Ils partirent le lendemain de Paris. M. de Pontécoulant, seul de ses collègues, demanda à la Chambre haute un congé formel. Le comte d'Arjuzon et M. Dedelier d'Agier saisirent cette occasion pour rendre un témoignage honorable à sa conduite dans l'Assemblée. La Chambre des pairs se contenta néanmoins de lui donner acte de la déclaration, jugeant un congé inutile.

[1] Grand propriétaire dans le département du Haut-Rhin; il fut réélu au mois d'août 1815 député de ce département. Le 13 octobre il fut frappé d'un rappel à l'ordre pour avoir parlé trop vivement de la loi sur les mesures de sûreté générale; il appartint toujours à l'opposition libérale. Ses *Opinions et discours* ont été imprimés en deux volumes. Il avait épousé M[lle] de Rosen, veuve du prince de Broglie.

La biographie des autres plénipotentiaires se trouve partout, même dans la *Galerie des Pritchardistes* par le *National*. (Armand Marrast.)

Benjamin Constant fut nommé député du Bas-Rhin en 1827. Le banquet qu'on lui offrit le 2 octobre 1827 donna occasion à un saucissier de Strasbourg d'écrire une lettre au préfet Esmangart. Elle a été imprimée à Paris.

Après bien de la peine, les négociateurs parvinrent au quartier général de Wellington et de Blücher, qui, d'après leurs vœux, leur délivrèrent un sauf-conduit pour aller trouver les souverains alliés qui devaient pénétrer en France par le Palatinat.

Cette concession des deux généraux ennemis fut annoncée aux Chambres par le message suivant :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous transmettre le bulletin de la situation d'aujourd'hui. Je vous annonce en même temps, Monsieur le président, que les plénipotentiaires ont reçu des passeports pour se rendre au quartier général des armées alliées. Ils sont partis de Laon, hier, 26, au soir.

Agréez, etc.

Le président de la Commission du gouvernement,

FOUCHÉ.

Les commissaires, accompagnés d'un aide-de-camp de Blücher, se mirent de suite en route. Déjà les éclaireurs ennemis se montraient. « La nuit, la voix de ces hommes du Nord troublaient leur sommeil. » Ils étaient obligés de faire de longs détours, à cause des places fortes dont aucune heureusement n'était rendue. Sur toute la route régnait la plus grande exaspération contre les alliés, et le colonel Brice, à la tête de ses partisans, inspirait en Lorraine la plus vive crainte aux soldats ennemis. Dès le 26 juin, l'avant-garde bavaroise avait paru devant Nancy, et l'armée autrichienne devait bientôt suivre.

Ils arrivèrent enfin le 30 juin au terme de leur voyage dans la ville de Haguenau, où venaient d'entrer les empereurs d'Autriche, de Russie et le roi de Prusse, venant de Wissembourg, et suivis de toutes les chancelleries attachées à l'ancien Congrès de Vienne. Sur leur désir de faire connaître la véritable situation des choses à Paris, ils furent renvoyés à une commission spéciale composée : pour l'Autriche, du feldmaréchal comte de Walmoden-Gimborn ; du comte

Capo d'Istria pour la Russie, et du général Knesebeck pour la Prusse.

L'ambassadeur de la Grande-Bretagne, lord Stewart, quoique non pourvu d'une autorisation nécessaire par son gouvernement, fut également invité par les Cabinets réunis à assister aux conférences, si on jugeait à propos d'en faire; car l'arrivée à Haguenau des envoyés de Fouché prouvait malheureusement que les personnes qui tenaient momentanément le pouvoir en France, regardaient leur cause comme perdue, et imploraient, en demandant un armistice, la générosité des vainqueurs pour épargner à leur pays les maux dont il était encore une fois menacé.

Les conférences entre les divers plénipotentiaires ne furent pas de longue durée; ceux de France étaient congédiés le lendemain de leur arrivée, avec la note suivante :

Haguenau, 1er juillet, 9 heures du matin.

D'après les stipulations du traité d'alliance, qui porte qu'aucune des parties contractantes ne pourra traiter de paix ou d'armistice que d'un commun consentement, les trois Cours qui se trouvent réunies, déclarent ne pouvoir entrer dans aucune négociation; les Cabinets se réuniront aussitôt qu'il sera possible.

Les trois puissances regardent comme condition essentielle de la paix et d'une véritable tranquillité, que Napoléon Buonaparte soit hors d'état de troubler dans l'avenir le repos de la France et de l'Europe, et, d'après les événements survenus au mois de mars dernier, les puissances doivent exiger que sa personne soit remise à leur garde.

Signé : WALMODEN. CAPO D'ISTRIA. KNESEBECK.[1]

On sut vaguement en ville la non-réussite de leurs négociations. Tout ce qu'on pouvait assurer, était qu'une des conditions essentielles de la paix était la remise de Napoléon entre les mains des alliés.

[1] Communiquée aux journaux de Vienne par une lettre datée du 2 juillet, de Sarrebourg, où était le quartier général impérial et royal, venant de Saverne.

Pendant que la Commission du gouvernement essuyait cet échec à Haguenau, d'autres négociations aussi malheureuses étaient engagées avec les généraux Wellington et Blücher. Cela n'empêchait pas que, dès le 4 juillet, le député de la Corrèze, Bedoch, ne voulût la communication de la correspondance des négociateurs avec ces généraux. Quant aux plénipotentiaires de Haguenau, le colonel Bory-Saint-Vincent, député du Lot-et-Garonne, annonça, dans la séance de nuit du lendemain, leur retour au palais des Tuileries, siége du gouvernement.

A la reprise de la séance, Bedoch annonça qu'il avait été avec son collègue Clément (de la Nièvre) aux Tuileries. Ils n'y avaient vu que M. de Pontécoulant, qui leur avait assuré que les souverains, et particulièrement l'empereur Alexandre, montraient des intentions favorables; qu'il avait lui-même entendu dire souvent et répéter que l'intention des alliés n'était point de gêner la France dans le choix d'un gouvernement. Il alla même jusqu'à dire que des bataillons prussiens protégeraient la représentation nationale, et que Fouché, président de la Commission du gouvernement, allait avoir une entrevue avec le général Wellington.

Sur cette déclaration rassurante, la séance fut levée.

Il y avait cependant peu de chose de vrai dans ce discours. M. de Pontécoulant était trop prudent, et il avait été trop affecté de la manière cavalière dont lui et ses collègues avaient été renvoyés de Haguenau, pour exagérer le résultat de leur mission. Il n'avait pas parlé à Bedoch; il s'était expliqué très vaguement sur son voyage avec le député Clément; celui-ci avait transmis cette conversation à Bedoch, qui l'avait arrangée ensuite à sa manière.

Mais le récit de ce dernier avait trop satisfait la Chambre pour que le gouvernement ne cherchât pas à en tirer profit devant l'opinion publique. Le lendemain, le *Moniteur* conte-

nait l'article suivant, dont une copie fut affichée sur les murs de la capitale, par ordre de la Préfecture de police :

Les plénipotentiaires envoyés près les souverains alliés sont revenus.
Les conférences commencées à Haguenau sont ajournées jusqu'à ce que le ministre d'Angleterre ait reçu des pouvoirs ; elles se reprendront à Paris, où les souverains alliés et leurs ministres ne tarderont pas à arriver.
Les souverains alliés, fidèles à leurs déclarations, annoncent les dispositions les plus libérales, et l'intention la plus prononcée de n'imposer à la France aucune forme de gouvernement, mais de la laisser parfaitement libre à cet égard. Les plénipotentiaires ont donné à ce sujet les assurances les plus positives.
Les plénipotentiaires ont trouvé dans tous les départements qu'ils ont parcourus, le meilleur esprit ; les habitants ont besoin d'être contenus plutôt qu'excités dans leur zèle. Le drapeau tricolore et la cocarde nationale sont partout arborés au milieu des armées ennemies.

Il y avait un peu loin de cette déclaration à la forme brutale de l'écrit donné par M. Capo d'Istria et ses deux collègues. Aussi l'affiche officielle trouvait de nombreux incrédules ; on se racontait, au milieu de la stupéfaction générale, qu'un courrier arrivé du quartier général ennemi, annonçait que les plénipotentiaires français n'avaient pu être admis en présence des souverains ; qu'ils avaient parlé à M. de Metternich et au comte de Nesselrode, et que ces deux ministres leur avaient répondu qu'il était impossible de reconnaître les délégués d'un pouvoir méconnu de toute l'Europe: que les Chambres n'existant qu'en vertu d'une Constitution donnée par Napoléon, elles n'avaient pu survivre dans le pouvoir qui les avait instituées.

D'un autre côté, on disait aussi que le ministre français Otto [1] n'avait pas été plus heureux dans sa mission en Angleterre. Le gouvernement britannique, conséquent dans ses

[1] Le comte Otto de Mosloy, ministre d'Etat, grand-officier de la Légion d'honneur, né à Strasbourg en 1753 ; élève de Koch à l'Université de cette ville ; entra dans la diplomatie dès l'année 1777. C'est lui qui avait négocié le second mariage de Napoléon.

principes, avait refusé d'écouter ses propositions. Il avait même dû rester à Boulogne.

Ces tristes nouvelles étaient exploitées par tous les mécontents. Les alliés avaient même fait afficher dans tout le pays envahi la triste issue des négociations de Haguenau. Aussi Fouché, profitant habilement de l'incertitude où toutes ces dépêches contradictoires mettaient les citoyens, s'affermit de plus en plus, grâce à l'indolence de ses collègues. Sûr de la discrétion des plénipotentiaires de Haguenau, honteux du rôle qu'ils avaient joué, il continua à traiter tout seul du salut de la France avec le général Wellington. Il parvint à décider qu'une seconde bataille ne serait pas livrée sous les murs de Paris, et un armistice était signé à Saint-Cloud.

Le même jour de son entrevue à Neuilly avec le généralissime anglais, et peu d'heures après que l'on annonçait aux Parisiens les dispositions des hautes puissances alliées, le 6 juillet, entre 4 et 5 heures du soir, les troupes anglaises, hanovriennes et la légion allemande au service de l'Angleterre, occupaient les barrières.

L'armée française quittait en même temps Paris pour camper sous Longjumeau, puis aller le lendemain à Etampes et arriver le 10 à Orléans, lieu de sa destination.

ARTHUR BENOIT.

DESCRIPTION

DES

FORMATIONS GLACIAIRES DE LA CHAINE DES VOSGES

EN ALSACE ET EN LORRAINE

Suite et fin *.

III.

On le voit, les formations glaciaires de toutes sortes existent sur le versant méridional des Vosges comme dans les vallées de l'Ouest, en Lorraine, et nous les allons trouver de même du côté du Rhin, dans les vallées orientales. Dans la vallée de la Doller, descendue, comme la Savoureuse, des flancs du Ballon d'Alsace, la première moraine frontale apparaît à Kirchberg. Elle a dix mètres de hauteur sur une longueur de quatre cents en travers de la vallée. Elle se compose surtout de débris de syénite, tandis que la grauwacke constitue les flancs des montagnes contre lesquelles elle s'appuie à ses deux extrémités. La plupart des blocs sont arrondis; quelques-uns de plusieurs mètres cubes, empâtés sur les points élevés, conservent de vives arêtes. A la surface des champs cultivés, au bas et en amont de la moraine, les gros blocs manquent parce que les cultivateurs les ont détruits, enlevés ou enterrés. Un monticule, sur lequel s'élève l'église du village, à cent mètres en amont de la moraine, est formé par la roche en place recouverte de détritus. A Dolleren, nous trouvons une seconde moraine frontale à plusieurs plis, bien dessinée, qui

* Voir la livraison Janvier-Février-Mars 1873.

barre la vallée d'un versant à l'autre. Il y a deux kilomètres de la moraine frontale du Kirchberg à celle de Dolleren, et dix kilomètres jusqu'au Ballon d'Alsace. Des traînées de blocs et de menus débris représentant les moraines latérales s'élèvent sur les flancs des montagnes à partir d'Oberbruck jusqu'à une centaine de mètres au dessus du lit de la Doller. Dans la vallée secondaire du Rimbach, qui débouche à Oberbruck, les moraines latérales, démantelées par les eaux sur certains points, sont disposées en plusieurs étages. Au bout du vallon montant de Kirchberg au Bærenkopf, il y a un petit lac morainique, qui nous a été signalé pour la première fois par M. Ed. Gasser, pharmacien à Masevaux. D'autres restes de moraines existent près des petits lacs de Neuweyer, puis dans le vallon qui monte au Sternsée et à la bifurcation des vallées.

Voici pour les formations de transport. Outre ces dépôts, les glaciers ont laissé dans la vallée de la Doller d'autres traces à la surface des roches moutonnées et polies. Les galets striés dans les moraines sont rares, mais les surfaces rocheuses moutonnées et polies prennent un développement considérable. Parmi les plus remarquables, nous rappellerons celles des bords du lac de Séewen, du Sternsée, du Dollersprung. C'est sur la syènite dure que les polis sont le mieux conservés; ils le sont moins sur les autres roches plus friables. Les stries de la syènite suivent une direction parallèle à l'axe de la vallée, mais il faut les regarder à distance, sous un jour favorable, pour les distinguer. Leur limite au pied du Ballon, s'arrête à cinquante pieds au dessus du lit de la Doller. Jusque-là on peut les suivre de gradin en gradin, distincts des polis de l'eau qui s'écoule rapidement par de profonds sillons, qui se précipite en cascades, et forme ici les plus belles chutes des Vosges. Ces chutes creusent des cuves profondes dans le roc par le tournoiement continu des cailloux. Telle est, à un kilomètre de Séewen, dans la ramification de droite de la

vallée, la *Cuve du Diable* (*Teufelskessel*), à six mètres de profondeur, creusée par une chute de quinze mètres, dans une roche à gros cristaux, intermédiaire entre la grauwacke et la syènite.

Selon plusieurs géologues distingués, les vallées des Alpes, les fjords de la Norwège, par conséquent aussi une partie de nos vallées des Vosges, auraient été creusées par les glaciers. Cette idée a été soutenue en Angleterre par M. Tyndall, en Allemagne par M. Oscar Peschell, en France par M. Elisée Reclus. Mes propres observations, tant sur les glaciers encore en activité que sur les montagnes dont ils ont disparu en laissant des preuves irrécusables de leur passage, ne m'autorisent pas à reconnaître aux grands courants de glace une pareille puissance d'érosion; tout ce que j'ai pu voir dans les hautes vallées des Alpes et des Pyrénées, m'indique pour les glaciers un simple frottement superficiel, dans des bassins creusés ou ouverts avant l'apparition de la glace, un frottement qui entame moins la roche que les gelées et les eaux torrentielles. En tous cas, nous voyons à l'entrée de la vallée de la Doller, en avant de Masevaux, un fait en opposition évidente avec l'hypothèse du creusement de cette vallée par un glacier. C'est la présence d'un énorme rocher en place de dix à douze mètres d'élévation, qui se dresse au bord de la rivière et au débouché de la vallée au milieu d'un passage très rétréci par les escarpements des rives, formés à gauche par un grès métamorphique assez dur et de couleur olive. Le rocher isolé est de même nature, taillé à pic, sans poli ni stries glaciaires, sans trace à son sommet et sur ses flancs de l'usure produite par le courant d'eau qui passe à ses pieds. Si l'ancien glacier de la Doller avait creusé le bassin de la vallée, il aurait nécessairement arraché et broyé le piton rocheux qui lui barrait le chemin. Mais le glacier ne s'est même pas avancé jusque-là, car entre Masevaux et Kirchberg, tout indice bien net de formation glaciaire manque. Dans la vallée de la Thur,

les exemples de pitons rocheux debout au milieu sont plus nombreux encore, et se prononcent avec plus de force contre le creusement des vallées sous l'action exclusive ou prédominante du mouvement des glaciers. Là, nous voyons le Bærenberg, le rocher du vieux château de Wildenstein, le piton qui porte l'église d'Oderen s'élever au milieu de la vallée de distance en distance, comme autant d'îlots parfaitements isolés, atteignant une hauteur de quarante, cinquante à cent quatre-vingts mètres avec des parois escarpées, polies par place, supportant des moraines, couverts jusqu'au sommet de blocs erratiques et de galets striés. Rien dans les Vosges n'atteste autant, et en traits si clairs, l'existence d'anciens glaciers, que ces mamelons coniques restés debout aussi comme autant de témoins contre le creusement des vallées par ces mêmes glaciers.

Les formations de la vallée de la Thur, signalées une première fois par M. Renoir en 1839, ont été décrits depuis par M. Edouard Collomb avec une précision, un soin et des détails auxquels rien ne reste à ajouter. Nous n'avons donc pas à revenir sur l'excellente et remarquable monographie de notre savant collègue, et nous nous bornerons à signaler brièvement les principales marques du séjour des glaciers dans ce bassin. Les moraines frontales barrent la vallée à Wesserling et à Krüth à cinq kilomètres en amont, puis à l'entrée des vallons latéraux d'Urbès et de Mollau. Ce sont toutes des moraines multiples ou à plusieurs ondulations distinctes. Viennent ensuite les moraines par obstacle, formées en arrière du Hasenbühl, entre Wesserling et Felleringen ; du Marlen, entre Felleringen et Oderen ; de l'église d'Oderen ; du Bærenberg, en avant de Krüth ; du château de Wildenstein. Les moraines latérales, représentées par des traînées de blocs erratiques avec sables et galets, se montrent à partir de Wesserling jusqu'à 100, 200 et 250 mètres de hauteur sur les pentes des montagnes au dessus de Felleringen, de Krüth,

d'Oderen et de Wildenstein. A 500 mètres de hauteur au dessus de la rivière, se montre une seconde zone de blocs moins accusée, sans sable et sans galets, allant jusqu'au col de Bramont entre la vallée de la Thur et la vallée de la Moselotte. Partout les débris erratiques sont répandus à profusion dans les vallons latéraux en amont de Wesserling. En aval de ce point, nous en rencontrons également dans les vallons de Mitzach et de Moosch, sur la rive de la Thur, dans les petites vallées de Ranspach, de Saint-Amarin et de Willer, débouchant sur la rive droite et rayonnant autour du grand Ballon. M. Collomb a fait remarquer comment ces vallées latérales ont une limite de dépôts erratiques d'autant plus rapprochée du sommet des montagnes qu'elles s'éloignent davantage de l'extrémité de la vallée principale, aux abords du col de Bramont et au sommet du Rothenbach. Il faut noter de plus l'existence de blocs granitiques en aval de la moraine terminale de Wesserling, et à une certaine hauteur au dessus de la rivière et de la route, dans une position cependant où ils ont pu être amenés par les eaux, et où les galets striés font défaut, tandis qu'ils abondent dans les dépôts morainiques de Wesserling. D'ailleurs les blocs erratiques, comme les galets et les menus débris des moraines, sont de nature variée et représentent toutes les formations très diverses des montagnes supérieures. Nous avons observé des blocs et des galets de granite à différents grains, de spilite, de porphyre, de melaphyre, de syénite, de grès de grauwacke, de grauwacke fine et schisteuse. Parmi ces blocs, les uns sont arrondis, les autres anguleux et à vives arêtes, répandus sur certains points en quantité énorme. La parfaite conservation des granites permet de les fondre pour les employer comme pierre de taille pour les croisées et pour des ponceaux longs de deux mètres.

Située à quinze kilomètres du Rothenbach, à neuf kilomètres du col de Bussang, la moraine frontale à trois plis de

Wesserling s'élève à trente-cinq mètres au dessus du niveau de la Thur, et mesure un volume total de plus de douze millions de mètres cubes. Cette moraine disparaît en partie sous les constructions des manufactures de MM. Gros, Roman et Marozeau. La rivière la coupe en deux tronçons comme celle de Krüth et d'Urbès. Ses plus gros blocs sont anguleux, mais assez rares. La plupart atteignent seulement de vingt à vingt-cinq centimètres de diamètre, et sont alors arrondis. Pour les fragments plus petits, sur les galets schisteux peu unis aux angles, on remarque presque toujours des stries fort nettes. On trouve aussi souvent des vides entre les blocs et des amas irréguliers de sable. La roche ou place non polie apparaît sous la moraine dans le lit de la rivière. En arrière des moraines frontales de Wesserling, on trouve celle de Mollau ou plutôt du village de Hüsseren, haute de quinze mètres, gazonnée à la surface, avec le talus d'aval beaucoup plus rapide que le talus en gradin d'amont. Une troisième moraine frontale se trouve à six kilomètres plus haut dans le vallon latéral en arrière des dernières maisons de Mollau, séparée de la montagne par un profond vallon, et qui montre sur la section pratiquée par le ruisseau des blocs de grauwacke, de granite porphyroïde, de porphyre rouge, de syénite et de melaphyre. Dans les moraines frontales de Krüth, à trois plis également, dont les deux premiers distants de cent mètres, sont courbées de manière à tourner leur convexité en aval, dont la troisième pousse au Sud. Jusqu'en face du vallon de Saint-Nicolas, les galets de grauwackes deviennent rares, et les fragments striés par conséquent difficiles à trouver. On exploite pour la verrerie de Wildenstein un amas de sable fin grossièrement stratifié, couvert de cailloux roulés et qui repose sur de gros blocs entre la rivière et la moraine la plus en amont.

Les moraines par obstacle du Hasenbühl, d'Oderen, du Bærenberg, du Marlen et de Wildenstein, méritent une attention

particulière, et sont plus remarquables que celles signalées dans la vallée de la Moselle. Toutes sont accompagnées de surfaces polies ou couvertes de stries fines parallèles ou qui se coupent sous divers angles. Au Hasenbühl, nous distinguons au sommet des stries bien nettes dans les parties protégées par la mousse, alignées dans le sens de la vallée, allant par saccades. Une accumulation de débris erratiques, gros blocs, menus fragments, cailloux striés, sable sans stratification, s'appuie contre le monticule en amont. Le monticule consiste en schiste de grauwacke et en eurite cristalline : il porte à son sommet des blocs de granite blanc à une hauteur de soixante-dix mètres. La hauteur du piton d'Oderen est de quatre-vingts, avec un escarpement à pic du côté d'aval. Point de poli de ce côté; mais les autres sont arrondis et usés par le frottement de la glace. Une église se tient au sommet; derrière l'église le cimetière et des champs cultivés à la surface de la moraine. Celle-ci se distingue par des amas de terre rougeâtre, argileuse, faisant partie intégrante du dépôt, et où les blocs sont enfouis à diverses profondeurs. J'ai recueilli près du sommet des galets schisteux avec de belles stries. Sur les points où la rivière entame la moraine, les blocs de granite sont suspendus à une certaine hauteur, et sont à peine retenus par le limon argileux au sein duquel ils sont empâtés. Dans la moraine par obstacle du Bærenberg, située un peu plus haut, le limon argileux manque, mais nous voyons au sommet des blocs erratiques de granite, et de granite porphyroïde, identiques à la roche en place près du col de Bramont à six kilomètres en amont, reposer ici sur un schiste argileux ancien à couches à peu près verticales. Les galets striés abondent au milieu d'une tranche de sable en exploitation, si bien conservés qu'on ne saurait les distinguer des échantillons pris sous les glaciers actuels des Alpes. Quant aux stries imprimées sur la roche du monticule lui-même, elles sont longues et parallèles, à peu près horizontales du côté de

l'Est; du côté de l'Ouest, elles ne sont ni horizontales ni parallèles, mais plongent de haut en bas suivant une pente assez forte, parfaitement distinctes du clivage des feuillets schisteux dont se compose la roche. Au sommet, les couches schisteuses passées à l'état de pierre à aiguiser et beaucoup plus tendre, offre aussi des stries délicates par places, malgré les dégâts causés par le défrichement. Du côté d'amont, la moraine s'applique contre le rocher, et sur le devant les polis manquent.

De tous les polis glaciaires des Vosges, les plus remarquables cependant, sont ceux du Glattstein de Wesserling. Déjà le nom de *Glattstein*, qui signifie en français *Roche lisse*, suffit pour attirer l'attention. C'est, comme dit M. Collomb, une roche de schiste argileux, compacte, d'un gris-bleu, à grains fins, dont les strates alternent avec d'autres couches d'une grauwacke à grain plus grossier, en stratification concordante. Elle se trouve à cinq cents mètres en amont de la grande moraine, sur la rive droite de la Thur, près de la prise d'eau des usines. Arrondie et mamelonnée, la roche présente un plan fortement incliné dans le sens de la pente générale. Sa surface polie a une étendue de douze à quinze mètres à découvert. La finesse de la pâte a permis au burin d'y imprimer les traits les plus délicats. Les stries ne sont point rigoureusement horizontales, ni rectilignes. Elles décrivent une courbe à grand rayon, montant et descendant suivant les ondulations de la surface. Elles se croisent souvent entre elles, se coupent sous un angle aigu. Quelques-unes paraissent saccadées et forment des sillons creusés avec un burin fort tranchant, qui a produit de petits éclats. D'autres stries sont cannelées, creusées faiblement, plus larges, parallèles entre elles, bien distinctes seulement quand on les regarde à distance. Un filon et de petites veines de quartz qui traversent la roche, sont usés et coupés net au même niveau que les parties schisteuses. Le pied du rocher baigné par la rivière reste

lisse, mais son poli est mat et les stries sont effacées. Au sommet des débris erratiques le recouvrent, et j'y ai ramassé de beaux échantillons de galets striés, déposés au musée d'histoire naturelle de Colmar. Dans les endroits recouverts de débris, le poli se conserve mieux encore que sur les surfaces découvertes. On remarque, sur les points fraîchement déblayées de la roche polie, des incrustations de grains quartzeux agglutinés par une poussière très fine qui résiste au lavage à l'eau froide, tout à fait pareille d'ailleurs à la boue glaciaire que nous avons observée au contact des marbres polis récemment découverts au bas du glacier inférieur du Grindelwald, à la suite de son mouvement de retraite des dernières années. Plus haut que le Glattstein, sur les flancs du Husselberg et sur les pentes rapides de la montagne qui domine Felleringen, sur l'autre rive de la Thur, la roche montre de loin en loin des surfaces polies avec des stries qui se coupent à angle droit ou à peu près. Ces stries, produites par les mouvements de croissance et de décroissance des glaciers, en même temps que par la translation dans le sens horizontal, sont très fines et saccadées dans la direction de l'horizon, plus accusées et plus longues dans le sens vertical.

Aucune différence entre les phénomènes de polissage et de striage des roches sous les glaciers encore en activité, et ce que nous observons au Glattstein et sur les pointements rocheux de la vallée de la Thur. La formation des moraines par obstacle en arrière des mamelons d'Oderen, du Bærenberg, de Wildenstein, s'explique de même sans difficulté aucune. Nous pouvons voir dans les Alpes comment les glaciers en mouvement arrondissent, polissent et strient les flancs des pointements rocheux qui s'élèvent au milieu des vallées et font obstacle à leur marche, de même que des écueils dans un fleuve s'opposent au courant de l'eau. Quand ces rochers atteignent la surface du glacier, ses parties supérieures tournées en aval échappent au frottement, la glace se rompt, se

déchire en fissures, au fond desquelles tombent et s'entassent en arrière de l'obstacle, les blocs et les débris rocheux charriés par le glacier. C'est ce que nous voyons en Suisse au bas de la grande chute du glacier du Rhône et à l'Abschwung du glacier inférieur de l'Aar. C'est ce qu'indique également dans nos Vosges la disposition des matériaux accumulés contre les pointements de la Roche-des-Ducs à Vagney, du tissage des Maix sur les bords de la Moselle, d'Oderen, du Bærenberg et de Wildenstein dans le bassin de la Thur. Mieux que les autres dépôts morainiques, les moraines par obstacles formés sur les flancs parfaitement isolés des monticules de la Thur, les blocs erratiques épars sur les sommets de ces monticules à cent mètres et plus de hauteur au dessus du fond de la vallée, mettent en évidence le transport des matériaux par les glaciers. L'isolement des mamelons au milieu de ce bassin en excluant l'action des courants d'eau dans les dépôts erratiques, et en attribuant aux glaciers seuls l'apparition des blocs et des stries qui les recouvrent, rend un témoignage non moins manifeste contre le creusement des vallées par les glaciers.

Le grand Ballon, placé comme une vigie en avant de la ligne de faîte des Vosges, forme le principal sommet de la chaîne, élevé de 1,426 mètres au dessus du niveau de la mer, de 1,200 mètres au dessus de la plaine d'Alsace, dominant à la fois cette plaine et les deux vallées de la Thur et de la Lauch. La vallée de la Lauch présente quelques formations glaciaires, comme les vallons qui descendent sur le versant opposé. Le lac du Ballon doit ainsi son origine à un barrage morainique déposé dans un des replis de la grande montagne, et plusieurs autres moraines frontales ont donné naissance à de petits bassins tourbeux dans les ramifications supérieures de la vallée, ou se sont étagées au fond. Une de ces dernières est coupée par une route forestière à cinq kilomètres en amont de Lautenbach, au confluent d'un ruisseau sur la rive droite. Dépourvu de relief bien saillant, elle ressemble

par sa faible élévation et par la disposition de ses matériaux, aux petites moraines du Gletsch en avant du glacier du Rhône. La tranchée fait voir beaucoup de cavités entre les blocs de la moraine. Les blocs tantôt arrondis, tantôt anguleux, atteignent moins d'un mètre de volume. Les débris menus prédominent et proviennent de diverses variétés de grauwacke, sans traces de stries. Les schistes de grauwacke de ce bassin, quoique durs, ne se burinent pas par le frottement. Quelques rares fragments de granite porphyroïde représentent seuls ici les roches cristallines. Quant à la distance de cette moraine frontale aux cirques supérieurs, elle ne dépasse pas cinq kilomètres. La moraine du lac du Ballon, située plus haut à 950 mètres d'altitude, se dispose en croissant, et s'élève de quinze à vingt mètres au dessus des eaux. Une gouttière l'entame à droite, et a servi de déversoir avant l'ouverture du canal en tunnel, qui sert maintenant à vider le lac par le fond. Ses matériaux consistent en sable, en fragments anguleux, et en blocs de grauwacke à concrétions, pareille à celle de la cime du Ballon. Son point culminant se trouve au milieu du dépôt, et dans l'axe principal du cirque. Du côté d'aval, le talus de la moraine est très incliné avec une pente uniforme, tandis que du côté d'amont, il s'abaisse doucement par plusieurs gradins. Nulle part on ne remarque de roche polie, et les galets nettement striés manquent comme dans la moraine frontale inférieure.

Plus étendue que le bassin de la Lauch, la vallée de la Fecht, qui s'ouvre en face de Colmar, présente un plus grand développement des cirques à l'extrémité de ses ramifications supérieures, et l'extension de ces cirques a mieux favorisé l'accumulation des neiges nécessaires pour alimenter un glacier important. Les ruisseaux actuels descendent des cirques élevés en passant par de petits bassins tourbeux à fond plat, disposés en plusieurs gradins que séparent des intervalles plus resserrés et plus escarpés maintenant cachés derrière de

profondes forêts de sapins. Des blocs erratiques et de petites moraines entourent les bassins tourbeux, dont plusieurs ont été de petits lacs peu profonds, successivement comblés par la croissance de la tourbe. Les gens de nos montagnes donnent à ces bassins le nom de *Bœdle*, quand la tourbe les a complètement envahies; ils appellent *Weyer*, étang, ceux qui conservent encore des flaques d'eau. Un barrage morainique a amené la formation du lac Vert ou de Daaren, profond de huit à dix mètres, puis au Fohrenweyer, qui occupent tous deux le fond de cirques de la vallée de Sulzeren, une des grandes ramifications du bassin de la Fecht. Des blocs granitiques, presque tous arrondis, couvrent les flancs de la vallée en quantité innombrable au bas des lacs; mais nous n'y trouvons plus ni galets striés, ni surfaces polies, ni moraines frontales bien caractérisées. Ces moraines, ces polis et ces galets striés sont disséminés par contre dans la vallée principale. Il y a des surfaces moutonnées et polies sur les grauwackes et les schistes métamorphiques qui forment les escarpements au débouché de la branche de la Fecht qui descend du Rheinkopf, à gauche du Herrenberg. Il y en a surtout au bas de l'étang du Fischbœdlé, où le granite domine exclusivement. L'étang est barré par une digue artificielle de cinq à six mètres d'élévation. En haut comme en bas se dressent des escarpements élevés à parois parfois verticales, dominés eux-mêmes par les sommets pointus des Spitzenkœpfe. Vues de loin, ces pointes déchiquetées semblent formées par d'énormes couches redressées, quoique toute trace de stratification disparaisse quand on les examine de près. Sur la droite de l'étang, à cinquante et quelques mètres de hauteur, on remarque des roches moutonnées avec des polis glaciaires en partie recouverts de débris ou par la végétation. A deux cents mètres tout vestige certain d'un glacier a disparu, soit entre 1,000 et 1,100 mètres d'altitude, le Fischbœdlé se trouvant à 800 mètres environ. Chaque printemps se forme

là la belle cascade des Wasserfelsen, bordée par d'énormes éboulements de débris de granite anguleux. Chaque année aussi, les pâturages du Wormspel, à droite du Hohneck, reçoivent dans une dépression assez profonde d'épais amas de neige qui se changent en névé, constituent de petits glaciers temporaires, et persistent jusqu'à la fin de l'été, parfois même jusqu'en automne à l'arrivée des neiges nouvelles. J'ai décrit ces amas de névé et ces petits glaciers temporaires dans le Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar.

Un double filon de quartz traverse les granites polis au bas du Fischbœdlé. Certaines parties du filon portent encore des stries glaciaires très fines, parallèles à la ligne de plus grande pente du fond. Par places, le quartz fait légèrement saillie à la surface du granite, sur les points ou la roche est rongée par les intempéries. Mais les stries et les polis glaciaires n'en sont pas moins reconnaissables et bien distincts des surfaces polies par le passage de l'eau. Comme nous l'avons déjà vu, les polis glaciaires rasent au même niveau les parties dures et les parties plus tendres des roches, que ces parties dures soient des cristaux, des filons, des concrétions ou des fossiles. Au contraire, l'eau use les diverses parties d'une même roche d'une manière inégale, suivant leur degré variable de solubilité ou de résistance. Les polis glaciaires bien conservés présentent des reflets miroitants que nous avons surtout remarqués à la Helleplatte, près de la chute de la Handeck dans la vallée de l'Aar. Les polis de l'eau ont un aspect mat et sont dépourvus de stries comme les cailloux roulés des torrents et des rivières. Impossible de confondre les deux formes. Souvent nous les avons signalées dans les Vosges sur les mêmes roches à des hauteurs différentes. Nous les avons vues au Glattstein de Wesserling, dans le vallon de la Prelle en Lorraine; nous les retrouvons à la surface de l'étranglement granitique du Fischbœdle. Dans les Alpes, l'exemple le plus remarquable de polis glaciaires à côté de polis fluviaux près d'un glacier encore en

activité, est celui que nous avons observé à Viesch en 1869. Le glacier de Viesch avait alors reculé de 600 mètres, laissant à découvert dans son lit une série de mamelons arrondis et moutonnés, polis et striés, entre lesquels le torrent s'écoulait dans une profonde rigole, aux parois polies, mais d'un aspect mat et sans aucune strie. Entre ces formations du glacier actuel de Viesch toutes récentes, et celles qui proviennent des eaux et des anciens glaciers disparu de notre région, la seule différence est celle du degré de fraîcheur ou de conservation.

Des moraines latérales, composées de fragments anguleux, de gros blocs granitiques et de menus débris, entremêlés d'amas de boue glaciaire, recouverts aussi en divers points par les produits d'éboulements récents, faciles à reconnaître par la disposition des matériaux selon la pesanteur et le volume, sont appliqués contre les flancs jusqu'au débouché de la vallée de la Volmsa, à partir des polis du Fischbœdle. Au débouché de cette vallée dans la vallée principale, s'élève une moraine frontale entamée à droite par le ruisseau, mais qui atteint dix mètres au moins au dessus des eaux, et consiste exclusivement en débris granitiques, blocs anguleux ou arrondis, cailloux roulés sans stries et sable, le tout sans trace de stratification. Quelques blocs erratiques à vives arêtes de plusieurs mètres cubes de volume gisent en avant de la moraine. Les moraines latérales persistent en avant jusqu'à Metzeral, et on les retrouve dans toutes les ramifications supérieures de la grande vallée de la Fecht. Celle-ci se bifurque déjà à Munster en deux branches principales, dont l'une va à Metzeral et l'autre à Sulzeren. Elle se partage de nouveau à Metzeral, en envoyant un rameau à Sondernach sur la rive droite, en formant avec l'autre un peu plus haut les trois ramifications de la Volmsa, du Mittla et du Herrenberg. Le granite domine exclusivement dans la vallée de Sulzeren et dans celle de la Volmsa, tandis que la ramification de Mittla présente d'un côté le granite, et de l'autre la grauwacke ; cette

dernière règne à son tour dans la vallée du Herrenberg et de Sondernach. Partout ici les dépôts glaciaires se montrent clairement. On distingue les cônes d'éboulement des moraines par la disposition de leurs matériaux, par la présence dans les formations morainiques de sables lavés, et de galets avec stries. Un canal de plusieurs mètres de profondeur, ayant été ouvert l'été dernier près du tissage de Sondernach, m'a donné une belle coupe de la moraine profonde de cette vallée sur une grande longueur. Cette coupe montre à la partie supérieure une légère couche de galets arrondis, représentant la nappe d'alluvion récente, déposée par le cours d'eau. Mais au dessous toute trace de stratification disparaît, les matériaux sont mêlés sans ordre, de forme anguleuse, quoique un peu usés, composés de blocs, de menus débris et de sable, entremêlés d'amas et de veines irrégulières de boue glaciaire. Ce limon renferme des grains quartzeux et laisse, en se desséchant, une poudre impalpable. Presque tous les blocs ou galets proviennent de la grauwacke, les débris granitiques sont beaucoup plus rares. Je n'en ai pas moins recueilli des cailloux schisteux avec des stries glaciaires bien nettes et parfaitement distinctes des stries dessinées par les plans de contact des feuillets schisteux. Quant à la présence des blocs et des fragments de granite dans la moraine profonde, elle s'explique par les pointements granitiques qui percent de loin en loin la grauwacke dans la vallée de Sondernach.

Sans décrire en détail toutes les formations glaciaires de cette région, il nous faut signaler encore l'existence de plusieurs petites moraines frontales près du débouché des ramifications supérieures de la Fecht. La moraine frontale de Sondernach, qui porte à son sommet une chapelle, s'élève à l'entrée de la vallée, et a été en majeure partie enlevée par les eaux. Les débris schisteux la constituent presque tout entière. A gauche elle s'appuie sur la grauwacke, à droite sur le granite. Ce granite constitue une ramification du Kahlenwasen,

massif également granitique, dont la base porte jusqu'à cinquante mètres au dessus de la Fecht des fragments de grauwacke, qui n'ont pu être déposés là par les eaux, et qui manquent sur les flancs de la montagne en avant de la moraine frontale de Metzeral. Cette moraine, sur laquelle s'élève le village de Metzeral, ne présente plus que des tronçons dégradés, démantelés par la Fecht. La rivière coule à quinze mètres au bas du talus découpé dans le dépôt. Dans les champs de la rive gauche, la moraine dessine un léger boûrrelet. De ce côté, ses matériaux sont presque tous granitiques, mais on y trouve néanmoins quelques galets striés de grauwacke. Sa distance de ce point au sommet du Rheinkopf et du Hohneck, est de dix à douze kilomètres en ligne droite. On ne trouve plus de dépôt morainique bien caractérisé en aval de Metzeral, ni dans le bas de la vallée de Sulzeren. Entre Metzeral et Munster, la grande vallée offre des terrasses latérales découpées dans le terrain de comblement ancien, et dont la rivière atteint maintenant à peine la base lors des plus fortes crues. Ces terrasses reparaissent dans la plupart de nos vallées. Nous en ferons l'objet d'une étude spéciale à une autre occasion.

Dans le bassin de la Weiss, de la Lièpvre, de la Bruche, les formations glaciaires revêtent un caractère moins clair, ou font même défaut. Je n'ai pu découvrir ainsi dans la vallée de la Bruche aucune trace positive d'un ancien glacier. C'est que cette vallée forme la limite du massif des Hautes-Vosges; elle n'a plus à son origine de cirque étendu nécessaire pour l'accumulation des neiges en quantité suffisante pour engendrer un glacier. Déjà les montagnes s'élèvent à une moindre hauteur, la ligne de faîte centrale se déprime au point de marquer une séparation dans la chaîne au plateau de Saales, la Bruche a sa source à une altitude de 580 mètres seulement, et ses eaux perdent le caractère torrentiel pour suivre un cours paisible, silencieux comme celui des rivières

du pays plat. De son côté, le bassin de la Lièpvre recèle à peine quelques dépôts morainiques dans ses dernières ramifications, beaucoup au dessus de Sainte-Marie-aux-Mines, où de petites formations tourbeuses se sont développées à leur abri. Enfin dans la vallée de la Weiss, des formations semblables se montrent avec des accumulations de blocs granitiques en nombre immense, répandus au pied des cirques du lac Blanc et du lac Noir, pareilles à des chaussées cyclopéennes. Ces blocs mesurent jusqu'à dix, quinze et trente mètres cubes, en partie arrondis, en partie usés aux angles. Depuis des siècles, les habitants des montagnes travaillent à en débarrasser le sol sur les points moins encombrés pour le livrer à la culture. Ils emploient les blocs comme matériaux de construction, ils les convertissent en pierres de taille, ils les enfouissent sous le sable ou la terre, amenée à grands frais, sans que dans beaucoup de localités la quantité en ait diminué sensiblement. L'état de conservation et le degré d'usure des blocs varie d'ailleurs selon la dureté ou la cohésion de la roche. Certains granites conservent intactes, depuis des milliers d'années, les stries tracées à leur surface par les glaciers, tandis que d'autres, sur des points rapprochés, s'écaillent ou tombent en sable. Cela explique la fréquence des blocs arrondis dans les moraines, et l'abondance des débris sableux dans des localités sans roches arénacées. Lorsque fut construit le chemin de fer de Colmar à Munster, on a employé pour les remblais de la voie près de cette dernière ville, des sables provenant de la montagne granitique du Sandbuckel, entièrement décomposée sur une hauteur de vingt mètres et plus.

IV.

Quelles conclusions tirer maintenant de l'ensemble des faits que nous venons d'observer successivement dans toutes les vallées du massif des Hautes-Vosges? Lors des courses de la

Société géologique de France dans ces vallées, il y a quelque vingt ans, des géologues d'un grand renom ont contesté l'origine glaciaire de nos moraines, pour en attribuer la formation à des courants d'eau. Plus de possibilité cependant, après l'examen attentif, détaillé de ces formations, poursuivi d'une vallée à l'autre, d'y confondre l'action de l'eau avec celle des glaciers. A la rigueur et dans des circonstances particulières, nous avons reconnu comment des glaciers peuvent concourir à la formation de dépôts stratifiés, composés de blocs arrondis, de cailloux roulés, de sable en couches alternatives, sans que la disposition des matériaux sous forme de digue transversale, la présence de blocs erratiques, l'existence de galets striés, la conservation de surfaces polies ou de roches moutonnées, vinssent témoigner de l'action de ces glaciers. Nous avons vu devant les glaciers actuels du Rhône et du Grindelwald, comment des couches de gravier et de sable se déposent en arrière des moraines frontales abandonnées à la suite d'un mouvement de retraite, se revêtent même de végétation sur certains points, pour reprendre le caractère de moraine profonde, lors d'une nouvelle progression des glaces dans l'intervalle d'un siècle. Chaque fois que l'action de l'eau se mêle à l'action des glaciers dans une même formation, l'intervention des glaciers a besoin d'être démontrée par des preuves de divers ordres, le doute pouvant rester en présence d'un caractère ou d'un témoignage isolé. Dans les Vosges, les formations glaciaires de toutes sortes apparaissent soit disséminées dans les diverses vallées, soit réunies à la fois sur un même point, avec des caractères identiques à ceux que nous observons encore près des glaciers en activité, de telle sorte que l'existence des anciens glaciers au milieu de nos montagnes est un des faits les plus manifestes de l'histoire du globe.

Mais en reconnaissant l'existence des glaciers à la surface de notre sol, nous ne pouvons cependant leur attribuer la

formation de tous nos terrains de comblement ou d'alluvions, comme on l'a voulu, non-seulement pour les vallées vosgiennes, mais encore pour toute la plaine d'Alsace. Un des naturalistes qui ont les premiers reconnu les formations glaciaires des Vosges, M. Hogard, affirme, page 43 de son livre sur le *Terrain erratique des Vosges* (Epinal, 1851) que « toutes les nappes « dites de transport et d'alluvions, composées de sables et de « galets, situées dans les vallées à l'aval des premières « moraines frontales conservées, appartiennent au terrain « erratique. Le transport des matériaux constituant ces « nappes, a été effectué par des glaciers, non par des cours « d'eau. » Bien plus, M. Hogard, remontant à travers les âges de la terre, n'hésite pas à attester « le concours et l'action de la glace dans les galets du grès vosgien. » Nous n'avons pas à nous occuper ici de la formation du grès vosgien, mais toutes nos observations nous obligent à soutenir la superposition des dépôts glaciaires des Vosges à des alluvions fluviatiles plus anciennes. Dans la vallée de la Moselle et de ses affluents en amont d'Epinal, la roche en place affleure souvent à la surface d'un bord à l'autre des vallées, de sorte que la nappe de comblement n'a qu'une faible puissance, et que la moraine profonde que recouvrent les alluvions modernes a pu se mêler souvent aux alluvions anciennes inférieures, ou se juxtaposer même à la roche en place. Du côté de l'Alsace, le terrain de comblement acquiert une puissance beaucoup plus considérable, la roche en place sur laquelle le comblement repose, n'a été atteinte nulle part dans le creusement des puits les plus profonds, et partout, à l'entrée des vallées alsaciennes comme en plaine, ces puits traversent des dépôts d'alluvions formés par les eaux courantes. Au lieu de fragments de roches anguleux, nous ne voyons dans les puits et les gravières profondes ouvertes au débouché des vallées, que des cailloux roulés et des amas de sable à stratification grossière comme celle des alluvions des rivières. Les gros blocs erratiques

manquent, les galets n'ont pas de stries, et au lieu d'être mêlés sans ordre, comme dans les moraines profondes, ils présentent la disposition imbriquée caractéristique des bancs de gravier déposés par les courants d'eau, disposition suivant laquelle les galets aplatis tournent leur partie la plus inclinée vers l'amont, de manière à se poser les uns contre les autres, comme les tuiles d'un toit. Vers la base des comblements, les matériaux deviennent plus anguleux et accusent une action torrentielle. Bien que les dernières moraines frontales ne marquent pas la limite extrême des glaciers, nous ne trouvons nulle part des galets striés à quelque distance de ces moraines, et nous savons d'ailleurs, d'après les ingénieuses expériences faites en 1846 par M. Collomb, que les stries s'effacent après un faible parcours à la surface des cailloux roulés au sein des eaux. Ces dépôts d'origine fluviatile peuvent être suivis à travers les vallées, depuis la plaine du Rhin jusque sous les moraines frontales. Ils se composent exclusivement de débris de roches vosgiennes qui existent en place dans les différentes vallées et dans la plaine, ils se superposent jusqu'à une certaine distance vers le Rhin à un dépôt inférieur composé de galets alpins. De même que dans l'intérieur des vallées les alluvions anciennes supportent les moraines et les dépôts glaciaires, de même ces alluvions sont recouvertes dans la plaine et à l'entrée des vallées d'un dépôt indépendant plus ou moins puissant de limon ou de lehm. Occupant le même niveau, le lehm de la plaine d'Alsace et les moraines des vallées vosgiennes sont donc des formations contemporaines. La formation de graviers anciens d'origine alpine renferme, selon l'excellente *Description géologique du Haut-Rhin* (Mulhouse, 1867, tome II, pages 97 et 141) de M. Delbos, des restes de mammouth (*Elephas primigenius*), et plus rarement de bison (*Bos priscus*). Le lehm superposé à la fois aux graviers anciens d'origine alpine et vosgienne, présente des coquilles de mollusques fluviatiles et terrestres qui vivent

aujourd'hui dans les lieux élevés et froids, coquilles associées avec les ossements de mammouth et de bison déjà signalés dans les graviers. Mais ce qui mérite surtout l'attention, c'est la récente découverte faite dans le lehm à Eguisheim d'ossements humains, accompagnés d'ossements de cerf de bœuf et d'éléphant, décrits par le Dr Faudel, et déposés au Musée d'histoire naturelle de Colmar. Cette découverte des ossements humains d'Eguisheim confirme de plus celle d'un autre squelette humain, trouvé par M. Ami Boué, dans une falaise de lehm non remanié, à Lahr, sur la rive allemande du Rhin, et dont la nature fossile a été contestée tout d'abord.

En résumé, les glaciers des Vosges ont apparu après la retraite des eaux qui ont déposé les graviers des alluvions anciennes sur lesquelles reposent également, et les moraines vosgiennes et le lehm rhénan. La disposition des moraines frontales par échelons successifs dans les vallées, indique une retraite successive des glaces, non pas leur disparition subite. L'état de conservation des mêmes moraines montre aussi que, depuis leur formation, elles n'ont été touchées que par les grandes crues des torrents alimentés par les glaciers, non par des courants plus violents et plus forts qui les auraient renversées pour les étaler en nappes. Puis la composition des terrains au bas des dernières moraines frontales concourent à prouver également que les glaciers ne se sont pas avancés beaucoup au delà de cette limite. Dans la partie inférieure de la terrasse dont la Fecht baigne et ronge la base entre Walbach et Turckheim, nous voyons entre autres des blocs de grès vosgien englobés parmi les matériaux de la terrasse sur tous les points correspondant au débouché des vallons qui montent directement au Hoh'nach. Le Hoh'nach ou Honac se compose à son sommet de grès vosgien superposé au granite. Les blocs de ce grès existent dans le comblement de tous les vallons qui aboutissent à la cime que forme cette roche : ils manquent au contraire dans les vallons intermédiaires des

contre-forts qui n'y aboutissent pas, ainsi que sur les flancs de ces contre-forts. Si le glacier de la Fecht avait autrefois atteint ces points, les grès du Hoh'nach, déposés dans la moraine latérale, se trouveraient également dans tous les vallons de cette rive et sur l'arête des contre-forts granitiques qui les séparent. Mais le gisement des blocs et la disposition des matériaux sur la tranche des terrasses, indique partout l'intervention des eaux torrentielles descendues des cimes environnantes. La colonne rocheuse en place à Masevaux, au débouché de la vallée de la Doller, sans porter aucune trace de l'action glaciaire, nous a déjà montré que l'ancien glacier de cette vallée ne s'est pas avancé jusque-là.

Pour la formation des anciens glaciers des Vosges, il n'a pas fallu d'ailleurs un froid excessif, et un abaissement de quatre à cinq degrés centigrades de la température moyenne suffirait pour les faire renaître, avec un climat plus humide que celui de l'époque actuelle. La température moyenne dans nos montagnes oscille entre quatre et cinq degrés à 1,200 mètres d'altitude : elle est de huit degrés à la hauteur au dessus du niveau de la mer des moraines frontales des anciens glaciers qui atteint 420 mètres au Longuet, dans la vallée de la Moselle; 450 mètres à Giromagny, dans la vallée de la Savoureuse; 440 à Kirchberg, dans la vallée de la Doller; 425 mètres à Wesserling, dans la vallée de la Thur; 480 mètres à Metzeral, dans la vallée de la Fecht. Au Grindelwald, dans les Alpes, dont les glaciers descendent à 1,000 mètres d'altitude, la température moyenne atteint également aujourd'hui huit degrés. Remarquons aussi que l'ancien glacier de la Moselle, sur l'autre versant des Vosges, pour s'étendre jusqu'au Longuet sur une longueur de beaucoup supérieure à celle des anciens glaciers du versant alsacien, a dû être alimenté par des précipitations d'humidité beaucoup plus abondantes, et à notre époque encore la hauteur d'eau annuelle est plus forte à l'ouest qu'à l'est de nos montagnes.

Les géologues émettent bien des conjectures sur les causes de ces changements de climat et de l'ancienne extension des grandes glaces, sans avoir donné encore de solution satisfaisante. Pendant que certains esprits proposent des systèmes géogéniques imaginaires, d'autres recueillent patiemment les faits dont l'avenir seul pourra donner une explication complète. Dès maintenant les faits observés suffisent pour affirmer d'une manière irrécusable l'existence d'anciens glaciers en Alsace, et la contemporanéité de l'homme avec ces glaciers. Sans doute nos traditions ne conservent pas le souvenir de ces événements; mais, comme dit un grand poète, là où les hommes se taissent, il faut laisser parler les pierres :

Wo Menschen schweigen, müssen Steine reden.

Charles Grad,

Membre de la Société géologique de France.

Turckheim (Alsace), octobre 1872.

ABRÉGÉ

DE LA

VIE D'ENGUERRAND VII DU NOM

SIRE DE COUCI

AVEC UN DÉTAIL DE SON EXPÉDITION EN ALSACE [1]

par M. le baron de ZURLAUBEN

Plusieurs écrivains ont parlé de la guerre qu'Enguerrand, sire de Couci, VII du nom, fit en Alsace et en Suisse, mais aucun d'eux ne l'a traitée avec la clarté et l'exactitude que mérite un objet si important, qui se trouve lié avec l'histoire de l'Empire, de la France, de l'Angleterre, de la Suisse et de l'Alsace ; c'est une matière encore neuve, quoiqu'elle ait déjà passé par tant de mains. M. le baron de Zurlauben s'est appliqué à l'épurer et à la mettre dans tout son jour. Dans le mémoire qu'il a lu sur ce sujet, il examine avec beaucoup d'étendue les causes, la nature, les événements de cette guerre, et la manière dont elle s'est terminée: ce qui forme quatre sections, dont nous allons rendre compte.

Dans la première section, M. le baron de Zurlauben prouve qu'Enguerrand VII du nom, sire de Couci, était né de Catherine, fille aînée de Léopold, duc d'Autriche.

Les plus célèbres historiens et chroniqueurs d'Allemagne sont tombés dans plusieurs erreurs au sujet du nom, de la

[1] Mémoires de l'Académie. tome 25, page 168 ; extrait d'un Mémoire de M. le baron de Zurlauben, lu à l'Académie en 1754.

généalogie, et des alliances des seigneurs de Couci. Quatre auteurs français ont travaillé à l'histoire de cette illustre maison : François de l'Alouette, bailli de la comté de Vertus, y a employé les trois quarts de son *Traité des Nobles;* le savant André Duchesne en a fait une histoire généalogique; Jovet, chanoine de Laon, a composé un livre sur le même sujet; ce n'est qu'un abrégé fort succinct des deux premiers. On trouve dans ces trois auteurs beaucoup de fautes. On avait lieu d'espérer qu'elles seraient corrigées dans l'ouvrage de dom Toussaint du Plessis, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, qui a donné l'histoire de la ville et des seigneurs de Couci, avec des notes, des dissertations, des pièces justificatives; mais les contradictions, les omissions, les anachronismes, rendent ce dernier ouvrage très imparfait. Voici ce qu'il y a de certain sur la mère d'Enguerrand VII.

Albert Ier, roi des Romains, qui fut assassiné en 1308 par son neveu Jean, duc de Souabe, laissa douze enfants de son mariage avec Elisabeth, fille de Meinhard, duc de Carinthie, six princes et six princesses. L'Anonyme de Leuben, qui écrivait en 1386, nomme les fils dans l'ordre suivant : Frédéric, qui disputa l'empire à Louis V de Bavière; Rodolphe, élu roi de Bohême, qui mourut le 4 juillet 1307, sans enfants de son mariage avec Blanche, sœur de Philippe-le-Bel, roi de France; Léopold, Henri, Albert et Othon, ducs d'Autriche.

Léopold, troisième fils d'Albert, fut célèbre par son courage et par ses exploits. Il se qualifiait dans ses titres : Par la grâce de Dieu, duc d'Autriche, de Styrie, de Carinthie et de Moravie, seigneur de Carniole et de Port-Naon, comte de Habsbourg et de Kybourg, et landgrave de la Haute-Alsace; il épousa, par contrat passé à Zurich le 20 avril 1310, Catherine, seconde fille d'Amé, comte de Savoie; il mourut à Strasbourg, le dernier jour de février 1326, laissant de ce mariage deux filles, Catherine, qui fut depuis mariée avec Enguerrand VI, sire de Couci, et Agnès, qui épousa Boleslas, duc de

Schweidnitzen-Silésie. Duchesne rapporte, dans son *Histoire genéalogique de la maison de Luxembourg*, que Catherine de Luxembourg, quatrième fille de Henri III, comte de Luxembourg, empereur, eut pour mari ce Léopold d'Autriche, mais il ne donne aucune preuve de cette alliance.

La maison de Couci était depuis longtemps illustre en France ; il avait déjà été décidé, du temps de saint Louis, que le sire de Couci avait le privilége d'amortir, aussi bien que les ducs, les comtes, et les autres grands seigneurs du royaume. On sait le cri de guerre affecté au chef de cette maison :

Je ne suis roi ni prince aussi,
Je suis le seigneur de Couci.

Enguerrand VI, seigneur de Couci, de Marle, de La Fère et d'Oisy, fils de Guillaume et d'Isabeau de Châtillon de Saint-Pol, épousa Catherine d'Autriche, en 1338, comme on le voit par deux traités de ce mariage, l'un daté de Paris, en janvier 1337, et l'autre du Bois de Vincennes, le 25 novembre 1338 ; Philippe de Valois, roi de France, fut garant de ces traités et du douaire. De ce mariage sortit un fils unique, Enguerrand VII, qui fait l'objet de cette dissertation. Enguerrand VI mourut en 1346 ou 1347 ; sa veuve Catherine, tutrice de son fils unique, qui était encore enfant, veilla à son éducation. Ses soins ne furent pas infructueux ; il surpassa la gloire de ses ancêtres. Catherine se remaria en secondes noces ; selon l'Anonyme de la Chronique de l'abbaye de Zwetle, qui écrivait en 1386, elle épousa, en 1348, Conrad de Hardeck, d'une maison illustre en Autriche ; mais un grand nombre d'auteurs très dignes de foi, diffèrent ce mariage en 1349, et lui donnent pour second mari, Conrad, comte de Medebourg, seigneur limitrophe de l'Autriche, de la Hongrie et de la Bohême. Elle et son second mari moururent cette même année de la peste, qui ravageait alors l'Allemagne, la France et l'Angleterre.

Les auteurs allemands ont défiguré de plusieurs manières le nom de Couci, en latin *Codiciacum* ou *Cociacum;* ils le changent en Klœsin, Cusin, Couzin, Kussi, Guise; ils font encore bien des fautes sur le mariage des deux filles de Léopold; ils appellent Amé ou Amédée, comte de Savoie, père de Catherine, « duc de Savoie », qualité que les comtes de Savoie ne reçurent qu'en 1416. Cette faute s'est même glissée dans une des tables généalogiques de la maison de Savoie, par Guichenon; l'Alouette est rempli de bévues sur cet article, et le P. dom Toussaint n'en est pas exempt. Il dit dans son texte, que Léopold, duc d'Autriche, ne laissa de son mariage avec Catherine de Savoie, qu'une fille, mère d'Enguerrand VII; et dans ses notes il observe que la sœur de Catherine épousa Boleslas, duc en Silésie. M. le baron de Zurlauben relève toutes ces erreurs; nous n'entrons pas dans ses discussions; le récit que nous venons de faire prouve que Catherine d'Autriche, fille de Léopold, était mère d'Enguerrand VII; il peut servir à rectifier toutes les fautes qui se rencontreront dans les autres ouvrages sur quelqu'un des articles précédents.

Le contrat de mariage, arrêté à Zurich le 20 avril 1310, entre Léopold, duc d'Autriche, et Catherine de Savoie, a été inconnu à André Duchesne, et même à dom Duplessis, quoiqu'il ait été rapporté par Guichenon. Il portait que le comte de Savoie donnait pour dot, à sa fille, huit mille marcs d'argent pur; Léopold promettait, de son côté, de donner à sa future épouse la même somme en augmentation de dot, et pour assurance, il assignait les villes de Willisau, de Sempach, de Sursée, d'Arau, de Lenzbourg et de Bramgarten. Ces villes, situées dans l'Argau, ancien patrimoine de la maison de Habsbourg, appartenaient à Léopold et à ses frères Frédéric, Henri, Albert et Othon, ducs d'Autriche. Catherine devait retirer annuellement seize cents marcs d'argent sur le revenu de ces villes, jusqu'à ce que la dot eut été liquidée par Léopold ou par ses héritiers; il était stipulé que si Léo-

pold avait des enfants mâles de son mariage avec Catherine, ils lui succéderaient dans tous les biens et honneurs dont il jouissait par indivis avec ses frères; et que s'il ne laissait que des filles, elles lui succéderaient dans les biens mobiliers et allodiaux, suivant la coutume du pays. Léopold promettait de faire ratifier ce contrat par sa mère, Elisabeth, reine des Romains, et par son frère Frédéric, duc d'Autriche, et de le faire confirmer par ses autres frères, lorsqu'ils auraient atteint l'âge de majorité, un mois après que Léopold aurait été requis de cette ratification. L'acte était signé par Amédée, comte de Savoie, Marie de Brabant, sa femme, Hugues Dauphin, seigneur de Faucigny, et Aimon de Bellovidere, seigneur de Villeneuve, d'une part; et de l'autre part, par Léopold, duc d'Autriche, par Pierre, comte de Gruyères, et par Thibaud de Hagenbourg, chevalier, et il était scellé de leurs sceaux. Rien n'est plus clair que ce contrat; Catherine et Agnès, filles et seuls enfants de Léopold et de Catherine, ne pouvaient prétendre, elles et leurs enfants, qu'à la succession des meubles et des biens allodiaux qui avaient appartenus à leur père, aux termes de la coutume où ces biens se trouveraient; mais ce contrat ne leur donnait nul droit sur les grands fiefs de l'empire, que Léopold avait possédés seul ou par indivis avec ses frères.

Les biens allodiaux de Léopold étaient situés en Alsace, en Suisse et dans la Souabe. Selon la coutume de ces pays, rappelée dans le contrat, les terres saliques, c'est-à-dire les terres des nobles de la nation, les fiefs ne pouvaient jamais tomber en partage qu'aux mâles, mais les femmes pouvaient hériter des terres allodiales, c'est-à-dire des terres possédées en propriété héréditaire, et qui n'étaient chargées d'aucune redevance. Cette coutume était conforme à la loi salique, qui, au titre XLII « *de Alode* », de l'Alleud, article second, s'exprime ainsi : « Si quis homo mortuus fuerit, si pater et mater non

superfuerint, et fratres vel sorores reliquerit, ipsi hæreditatem obtineant. »

C'était donc aux biens meubles et allodiaux, ou propres, sujets à la libre disposition du possesseur, et non aux terres saliques, dont les seuls mâles pouvaient hériter, comme le landgraviat de la Haute-Alsace et le comté de Habsbourg, que pouvait prétendre Enguerrand VII, sire de Couci, en vertu du contrat de mariage de son aïeule, Catherine de Savoie, avec Léopold, duc d'Autriche. C'est en ce sens, qu'à la tête du manifeste qu'il envoya aux villes d'Alsace, il se nommait: « Hæres magni ducis Luppoldi primogeniti ducis Austriæ. » Il est dit, dans cette déclaration, qu'il vient en Alsace, à la prière des Alsaciens, pour recueillir la succession de son aïeul maternel, que ses cousins, les ducs d'Autriche, Albert et Léopold, retiennent injustement; preuve certaine que Léopold, aïeul maternel d'Enguerrand VII, avait eu des biens meubles et allodiaux en Alsace, comme il en avait eu en Suisse; la prétention d'Enguerrand ne pouvait regarder que les biens de cette nature. Aussi, après la mort de Léopold et de Henri, lorsque Othon, leur frère, fit la guerre à ses deux autres frères, Frédéric et Albert, pour les forcer à lui faire part de la succession des deux premiers, on ne voit pas que les filles de Léopold, Catherine et Agnès, aient pris aucun intérêt dans la querelle d'Othon, parce que leurs droits ne pouvaient regarder que les biens meubles et allodiaux, et nullement les grands fiefs ou terres saliques, sur lesquelles Othon formait des prétentions, comme étant de la ligne masculine. Le Père Barre a parlé, dans son *Histoire d'Allemagne*, du différend d'Othon; il cite à la marge l'Anonyme de Leuben, mais il n'en a pas exactement suivi le récit, et M. le baron de Zurlauben relève plusieurs fautes qui ont échappé à cet historien, et qu'il sera aisé d'apercevoir, si l'on veut prendre la peine de comparer le texte de la *Chronique* avec celui du Père Barre.

On ne sait si les oncles d'Agnès, duchesse de Schweidnitz, fille puînée de Léopold, lui avaient donné sa part des biens meubles et allodiaux de son père. Mais il est certain qu'ils n'avaient pas satisfait leur nièce aînée Catherine, dame de Couci. Ce fut leur négligence ou leur refus qui obligèrent enfin Enguerrand, fils unique de cette dame, à prendre les armes pour faire valoir ses droits sur cette partie de la succession de son aïeul maternel.

On ne peut faire l'énumération des biens de cette nature que Léopold laissa en mourant à ses deux filles ; les monuments du temps n'en donnent aucun détail. M. le baron de Zurlauben fait voir que les auteurs allemands et suisses se sont trompés en voulant fixer précisément les lieux sur lesquels la prétention d'Enguerrand était fondée. Froissart a encore plus mal rencontré : il prétend qu'Enguerrand disputait le domaine de l'Autriche. M. le baron de Zurlauben remarque que Froissard, en général, n'était que peu instruit de ce qui se passait hors de la France et de l'Angleterre. Il n'est pas étonnant que l'Alouette et Jovet aient copié les fautes de Froissard, et qu'ils y en aient ajouté plusieurs autres. Mais on doit être surpris qu'un savant de premier ordre, tel que Duchesne, s'en soit rapporté à cet historien, au lieu de consulter les auteurs et les monuments de la Suisse et de l'Allemagne. Dom Toussaint du Plessis s'est encore plus écarté de la vérité, en voulant justifier Froissard et critiquer Le Laboureur, ce savant si éclairé sur l'histoire de France, et qui avait reconnu que le seigneur de Couci n'avait aucun droit légitime sur le duché d'Autriche. Le P. Barre s'est trompé ici en beaucoup d'articles. Il avance que Léopold, duc d'Autriche, aïeul maternel d'Enguerrand VII, sire de Couci, avait eu un fils, Frédéric, qui ne lui survécut que quatre ans ; Léopold ne laissa que deux filles, Catherine et Agnès. Le P. Barre dit que ces deux princesses n'eurent pas de postérité ; et cependant il dit plus bas qu'Enguerrand VII, sire de

Couci, etait fils de Catherine, fille aînée de Léopold, duc d'Autriche. Il dit qu'Othon, frère de Léopold, ne laissa point d'enfants. Othon mourut en février 1339; il eut deux fils qui lui survécurent, mais ils moururent fort jeunes et sans postérité: Léopold en août 1344, et Frédéric, qui était l'aîné, en décembre de la même année. Le même auteur dit qu'Enguerrand VI, qui épousa Catherine d'Autriche, était sire de Couci et comte de Soissons. Enguerrand VII, son fils, fut le premier de la maison qui fut comte de Soissons. Il avance qu'Enguerrand VII se porta toujours pour héritier de la maison d'Autriche, malgré ses oncles et ses cousins, qui s'étaient mis en possession de tous les fiefs autrichiens, à l'exclusion de Catherine, mère d'Enguerrand, sous prétexte que ces fiefs étaient masculins; les historiens d'Allemagne, bien plus sûrs en cette matière que Froissard, l'auraient garanti de toutes ces erreurs.

Enguerrand avait perdu sa mère, Catherine d'Autriche, en 1349; devenu majeur, il servit le roi, son maître, avec tout le zèle qu'on devait attendre d'un seigneur de sa naissance. Le roi Jean ayant été pris, en 1356, à la bataille de Poitiers, Couci fut du nombre des seigneurs français qui furent donnés en ôtage aux Anglais, en conséquence du traité fait entre les deux nations pour la délivrance de ce monarque. Couci était à la fleur de son âge : Edouard III, roi d'Angleterre, pour s'attacher un seigneur de cette importance, lui rendit la liberté, et lui fit épouser Isabelle, sa seconde fille. Enguerrand possédait déjà en Angleterre de grands biens,, qui lui venaient du chef de Chrestienne de Bayeul, femme d'Enguerrand V de Couci, son bisaïeul. Edouard y ajouta la baronie de Bedfort, qu'il érigea pour lui en comté, et plusieurs autres revenus considérables dans la province de Lancastre. Couci n'eut de ce mariage que deux filles, Marie de Couci, comtesse de Soissons et dame de Couci et d'Oisy, qui fut mariée à Henri de Bar, fils aîné de Robert, duc de Bar, marquis du Pont, et de

Marie de France, sœur du roi Charles V; cette aînée mourut en 1404; la cadette, Philippe de Couci, épousa Robert de Vere, duc d'Irlande, marquis de Dublin, comte d'Oxford et grand-chambellan d'Angleterre.

Le jeune comte de Soissons, Gui de Blois, qui était en otage à Londres pour la rançon du roi Jean, ayant cédé, en 1307, à Edouard, la comté de Soissons pour prix de sa liberté, Edouard en gratifia le sire de Couci, son gendre. Celui-ci se signala en 1358 contre les paysans du Beauvoisis, qui s'étaient attroupés contre la noblesse : « il avait, dit Froissard, foison de gentilshommes de lez lui, qui les mettoyent à fin partout où ils les trouvoyent, sans nulle merci. »

Enguerrand se trouva fort embarrassé au sujet de la guerre qui se ralluma entre les deux nations. D'un côté, sujet, allié et vassal, par la naissance, du roi de France, de l'autre, gendre et vassal du roi d'Angleterre, il se faisait un crime de tirer l'épée contre l'un ou contre l'autre. Il prit le parti de passer en Italie, avec le congé de Charles V; il y servit utilement les papes Urbain V et Grégoire XI contre les Visconti. A son retour en France, il retrouva ses terres et ses châteaux en bon état; les Anglais les avaient épargnés, par respect pour l'alliance de Couci avec le roi leur maître.

Ce fut en 1375 qu'Enguerrand fit valoir ses droits sur la succession de son aïeul Léopold, duc d'Autriche. Albert, frère de Léopold, et cinquième fils d'Albert Ier, était resté le dernier de tous ses frères, et avait hérité de tous les grands fiefs de sa maison; il mourut le 23 de juillet 1358, laissant quatre fils : Rodolphe, Frédéric, Albert et Léopold. Les deux premiers étant morts sans postérité, Albert, qui était, par le droit d'aînesse, régent de tous les Etats de sa maison, voulut bien abandonner à son frère Léopold, naturellement inquiet et remuant, l'administration du Tyrol et celle de toutes les terres que Marguerite, comtesse du Tyrol, avait apportées en mariage à son frère Rodolphe, et qui avaient été dès lors

annexées pour toujours à la maison d'Autriche; il lui céda aussi la Styrie, la Carinthie, la Croatie, la Haute-Alsace, le Burgan, la Windich-March, les comtés de Habsbourg et de Kybourg, la ville de Fribourg, en Suisse, en un mot tout ce que la maison d'Autriche possédait dans la Haute-Allemagne.

Il était difficile à Enguerrand d'obtenir justice contre des cousins si puissants; il n'en fut que plus ardent à l'entreprendre. Il rassembla, avec la permission du roi, les compagnies ou routes qui se trouvaient encore dispersées en grand nombre dans le royaume, et qui, depuis la trève entre la France et l'Angleterre, vivaient aux dépens du pays et y commettaient mille désordres. Nous passerons sous silence le détail des diverses courses de ces compagnies, que M. le baron de Zurlauben suit depuis l'expédition de l'archiprêtre en 1365 jusqu'à l'année 1375, qui fut celle dans laquelle Enguerrand les enrôla sous ses drapeaux. Le roi Charles V lui prêta ou lui donna quarante mille francs pour l'aider à cet armement.

Le sire de Couci crut d'abord devoir justifier la démarche par un manifeste qu'il envoya aux villes de Strasbourg, de Colmar et aux autres villes impériales d'Alsace; il y exposait ses droits, il y réclamait contre l'injustice de ses cousins Albert et Léopold; il finissait par prier les villes impériales de ne pas s'alarmer de son arrivée, mais de l'assister comme de bons et fidèles amis, son dessein n'étant pas de faire aucun tort à l'empereur ni à ses sujets, mais seulement d'arracher de vive force son patrimoine à ceux qui le retenaient avec tant d'injustice. Ce manifeste, dont l'original se voit encore dans les archives de Strasbourg, est daté du 23 septembre 1375, et cette seule pièce suffit pour constater l'époque du commencement de cette expédition, et pour réfuter tous les auteurs qui la placent plus tôt ou plus tard.

Les Bretons ou les Anglais, c'est ainsi qu'on appelait les aventuriers qui s'étaient engagés au service d'Enguerrand,

s'assemblèrent devant Metz au nombre d'environ quatre mille lances; ils jetèrent la terreur dans tout le pays, et tirèrent de grandes sommes d'argent des habitants et de l'évêque. Ils marchent en Alsace : Strasbourg demande du secours à la ville de Berne. L'alarme se répand dans Bâle, Worms, Mayence, Brisach: on exagérait le nombre des ennemis, on disait que leur armée était de soixante mille hommes, quelques-uns y en mettaient cent mille. Elle était commandée par vingt-cinq capitaines subordonnés à un seul. Entre les principaux officiers étaient des seigneurs de premier rang, tels que les vicomtes de Meaux et d'Aunoy, Raoul de Couci, seigneur de Montmirail et de La Ferté, Gaucher, oncle paternel d'Enguerrand, Pierre de Bar, sire de Pierrefort, Yvain de Galles, le comte Salver, les seigneurs de Vienne, le comte de Kent, Yves d'Uclaib, et le seigneur de Frant; c'était le roi d'Angleterre qui avait envoyé les trois derniers au service de son gendre. Les auteurs rapportent que les officiers étaient vêtus magnifiquement, mais que les simples soldats étaient presque nus; on leur donna le surnom allemand de *Gugler*, parce que la plupart portaient des casques et des coqueluchons ou cappes.

L'armée se répandit d'abord dans les environs de Strasbourg; comme elle était dispersée dans les villages, les paysans s'étant attroupés en grand nombre, allèrent attaquer le village de Marlen, où logeait un petit nombre d'Anglais; mais ils furent repoussés avec une si grande perte, que la consternation succéda à l'audace, et nul n'osait se mettre en chemin sans un passeport ou une escorte des Anglais.

Le duc Léopold d'Autriche, qui gouvernait les Etats de sa maison situés en Alsace, dans le Brisgau et en Suisse, avait pourvu à la sûreté des places. Quoiqu'il fût ennemi irréconciliable des cantons, dont les uns avaient constamment soutenu leur indépendance, et les autres secoué le joug tyrannique

de sa maison, il crut avoir besoin de dissimuler pour se ménager leur secours : il leur envoya des députés pour les engager à faire avec lui cause commune contre les Anglais. Les cantons qui se défiaient de Léopold plus qu'ils ne craignaient les ennemis, refusèrent d'entrer dans aucune confédération avec Léopold ; mais l'irruption des Anglais en Alsace au commencement d'octobre, rendit dans la suite les cantons plus accessibles aux propositions du duc d'Autriche.

Les Alsaciens avaient retiré tous leurs effets et tous leurs vivres dans les places de défense : Léopold lui-même avait fait brûler tous les villages jusqu'à Sunthusen. Strasbourg avait refusé aux Anglais le passage du Rhin; ceux-ci avaient d'abord usé de modération, ils ne prenaient que le nécessaire pour leur subsistance. Mais bientôt un grand nombre de brigands, échappés de l'Allemagne et de l'Italie, ayant grossi la troupe, il ne fut plus possible de contenir cette multitude effrénée : les viols, les profanations, les massacres étaient leur occupation ordinaire. Les commandants en faisaient pendre tous les jours, mais cette rigueur n'arrêtait pas les désordres. Ce fut dans ce temps qu'Enguerrand arriva en Alsace avec quinze cents lances, et vint se mettre à la tête de cette armée.

Léopold se rend en diligence à Baden, en Argau, implore de nouveau le secours des cantons, et leur représente leur propre péril ; la plupart des cantons consentent à une alliance défensive avec Léopold contre ces étrangers, mais le canton de Schwitz refusa constamment de traiter avec ce prince, à moins qu'au préalable il ne renonçât à ses prétentions sur la ville et le territoire de Zug, et qu'il n'arrêtât une paix solide et perpétuelle avec tous les cantons ; Schwitz empêcha même Lucerne, Uri et Unterwalden d'accéder à cette alliance ; les autres cantons se prêtèrent aux circonstances.

Les Anglais restèrent dans l'Alsace et le Sundgau jusqu'à la Saint-Martin : ils attaquèrent les places, et ne purent em-

porter que Wangen, où ils s'abandonnèrent aux plus horribles excès. Ils s'avancèrent vers le Brisgau. Léopold, le comte de Wirtemberg, et plusieurs seigneurs de la Souabe, ligués avec lui, restaient enfermés dans Brisach, et les laissaient impunément ravager tout le pays. Bientôt les Anglais, ne trouvant plus de vivres, sortirent de l'Alsace et prirent la route de l'Argau en passant devant Bâle, et en s'avançant vers la montagne de Hauenstein. L'Argau et la Thurgovie appartenaient à Léopold; Zurich et Berne, joints à Lucerne et Soleure, se mirent en mouvement pour couvrir ces pays, mais, n'étant pas secondés par les vassaux autrichiens, ils se retirèrent. Léopold fit fortifier à la hâte les villes de l'Argau capables de défense; il fit raser les autres, brûler les villages, et enlever tous les vivres et les biens de la campagne; les Bernois voulaient aussi mettre le feu à leurs granges qui étaient hors de leur ville, mais un bourgeois de Berne, nommé Jean Rieder, s'y opposa : « Pour moi, s'écria-t-il, je ne veux rien changer à ma grange; j'attendrai l'ennemi de pied ferme, et je la défendrai avec la grâce de Dieu. » Son exemple encouragea les autres.

Les Anglais ruinèrent Wallenbourg et passèrent le Hauenstein: il ne fallait qu'une poignée de soldats pour défendre à la plus nombreuse armée le passage de cette montagne. Les comtes de Nidau et de Kibourg en étaient les maîtres, mais ils haïssaient mortellement les cantons, et ils furent bien aise de laisser passer ce torrent qui allait inonder et désoler la Suisse. Les Anglais forcèrent le détroit de la Clus, autre passage important dans le canton de Soleure, et le sire de Couci alla lui-même investir la ville de Buren, qui appartenait au comte de Nidau; ce comte y trouva la peine de sa perfidie: ayant mis la tête à une fenêtre du château, il fut tué d'un coup de flèche. Les Anglais campèrent le long de l'Aar, et détruisirent la ville d'Altren et plusieurs châteaux; ils firent

des courses dans tout l'Argau, et leurs troupes légères se répandirent fort loin dans les terres de Léopold.

Le premier échec qu'ils essuyèrent fut à Buttisholz, où trois mille Anglais s'étaient établis; six cents braves du pays s'assemblèrent, fondirent sur eux, en tuèrent trois cents, mirent les autres en fuite, en brûlèrent un grand nombre dans une église où ils s'étaient réfugiés, et firent un butin considérable. Le lieu de ce combat s'appelle encore « la colline des Anglais »; on rapporte, qu'après cette victoire, un paysan, qui avait combattu, ayant endossé la cuirasse d'un seigneur anglais et couvert sa tête d'un heaume, passait sur un beau cheval à la vue du château de Thorburg, et que le seigneur de ce château, se moquant de lui, le paysan lui répliqua à haute voix: « Monseigneur, aujourd'hui le sang des nobles et celui des chevaux sont tellement mêlés ensemble, qu'on ne peut plus les distinguer l'un de l'autre.

Ce succès releva le courage des habitants du pays. Les Anglais, ayant tout ruiné, retournèrent sur leurs pas; on soupçonnait Jean de Vienne, évêque de Bâle, de s'entendre avec eux; il haïssait les Bernois, et l'on voyait plusieurs de ses parents dans l'armée ennemie. Le jour de Noël 1375, les gens du pays surprirent une troupe d'Anglais devant Juff; ils la chassèrent de ce poste, en tuèrent trois cents, et firent beaucoup de prisonniers et de butin. Le lendemain de Noël, plusieurs bourgeois de Berne sortirent pendant la nuit de la ville, et marchèrent vers l'abbaye de Fraubrunnen, entre Berne et Soleure; on y tua huit cents Anglais, on y prit trois drapeaux, et beaucoup de chevaux et d'autre butin. Ce succès ne coûta aux Bernois que quatre hommes, du nombre desquels fut l'intrépide Jean Rieder; on mit le feu à l'abbaye, et les victorieux retournèrent aussitôt à Berne; vingt d'entre eux, qui étaient restés derrière pour piller l'abbaye, furent massacrés par dix-sept cents cavaliers, qui, ayant appris la fuite de leurs gens, accoururent à Fraubrunnen.

Ces trois échecs, le froid et la disette des vivres, obligèrent le sire de Couci de retourner en Alsace; il y prit la petite ville de Wattwiller, et resta dans le pays jusqu'au 13 janvier 1376, qu'il fit la paix avec les ducs d'Autriche.

Il est à observer que dans le récit de cette expédition, Tschudy et Stettler donnent au sire de Couci le titre de maréchal: on sait qu'alors cet office était encore inamovible. M. Secousse a été le premier qui ait remarqué qu'Enguerrand VII, sire de Couci, a été maréchal de France; l'ordonnance de Charles V au château de Melun en novembre 1374, donne ce titre à Enguerrand VII.

M. le baron de Zurlauben relève ensuite les fautes qui ont échappé aux auteurs sur cette expédition; Duchesne la place en 1378; dom du Plessis a transporté le théâtre de cette guerre le long du Danube, et ne parle point d'accommodement avec les ducs d'Autriche; le P. Barre recule aussi cette expédition en 1378, et par son récit de beaucoup de circonstances qui ne se trouvent pas dans les écrivains originaux. Trithème fait monter l'armée de Couci à cent mille hommes, et en fait périr plus de soixante mille; Rolewink dit que le général périt à Fraubrunnen; Stumpff, Simler et Stettler disent que Léopold attira Couci en Suisse. Le baron d'Alt, trompé par Tschudi, confond cette guerre avec l'invasion de l'Archiprêtre, en 1365; M. le baron de Zurlauben censure encore plusieurs autres erreurs de moindre importance; sa critique éclairée fait sentir le prix de l'exactitude dans les faits historiques.

Le seul écrivain français qui ait eu quelque connaissance de l'accommodement du sire de Couci avec les ducs d'Autriche, est François l'Alouette. Cet auteur, tout fabuleux qu'il est dans la plupart des circonstances de son histoire de Couci, a néanmoins rencontré juste, lorsqu'il donne à Enguerrand le titre de comte de Nidau, mais il n'entre sur ce point dans aucun détail, il faut avoir recours aux écrivains de Suisse et d'Allemagne.

Après la retraite d'Enguerrand en Alsace, quelques seigneurs s'étant entremis pour un accommodement entre les deux parties, la paix fut arrêtée à condition que les ducs d'Autriche céderaient en propriété, au sire de Couci, les deux villes et seigneuries de Nidau et de Buren, qu'il avait achetées depuis peu. Couci en resta possesseur pendant douze ans. Léopold se réserva sur ces deux villes la qualité de protecteur, qu'il conserva jusqu'à ce qu'il fut tué par les Suisses, dans la guerre de Sempach, en 1386. Le sire de Couci ramena son armée en Bretagne et dans la Basse-Normandie; une partie de ses troupes servit, l'année suivante 1377, au siége d'Ardres, en Picardie.

M. le baron de Zurlauben donne ensuite le précis des actions d'Enguerrand depuis son retour en France jusqu'en 1388, qu'il perdit les seigneuries que la paix lui avait procurées: il s'attacha uniquement au service de la France, et renvoya en Angleterre sa femme et la cadette de ses filles; il retint l'aînée avec lui. Son beau-père, Edouard III, étant mort en 1377, il renonça insensiblement à ses liaisons avec l'Angleterre, surtout depuis la mort de sa femme. Il épousa en secondes noces Isabelle de Lorraine, fille de Jean, duc de Lorraine, et de Sophie de Wirtemberg; ce second mariage fut célébré en 1380 ou 1381. Le sire de Couci en eut une fille, nommée Isabelle, qui fut, après la mort de son père, mariée à Philippe de Bourgogne, comte de Nevers et de Réthel, fils puîné de Philippe de France, dit le Hardi, duc de Bourgogne, et de Marguerite de Flandre.

Enguerrand fut employé par le roi Charles V dans plusieurs négociations importantes. La guerre étant renouvelée, Couci alla joindre à Bergerac l'armée victorieuse du duc d'Anjou; Charles V l'envoya en Normandie pour prendre les places qui obéissaient au roi de Navarre. Il prit Bayeux, Carentan, Moulineaux, Conches et Passy; Evreux lui ouvrit ses portes. Après cette glorieuse campagne, il institua un ordre de che-

valerie, nommé *la Couronne*, dans lequel il admettait les dames et les demoiselles aussi bien que les chevaliers et les écuyers.

Le connétable Du Guesclin étant mort en 1380, Charles V jeta les yeux sur le sire de Couci : celui-ci, par un trait de générosité tout à fait rare, préféra le salut de l'Etat à cette brillante dignité. Le roi venait de confisquer la Bretagne sur le duc Jean de Montfort ; pour conserver cette province, il fallait faire choix d'un homme qui connût parfaitement les Bretons, et qui en fût lui-même connu ; ce fut pour cette raison qu'Enguerrand persuada au roi de conférer l'épée de connétable à Olivier de Clisson. Le roi, par une espèce de dédommagement, donna à Couci le gouvernement de Picardie. et se sentant près de sa fin, il le nomma, avec plusieurs autres seigneurs, pour servir de Conseil aux princes qui devaient gouverner le royaume pendant la minorité de Charles VI.

Après la mort de Charles V, après le 26 septembre 1380, Couci, qui venait de se signaler contre les Anglais en Picardie et en Champagne, signa, le 15 janvier 1381, au nom de Charles VI, un traité de paix avec le duc de Bretagne. Il apaisa, cette même année, la révolte des Parisiens contre ceux qui levaient les droits du roi ; il servit utilement ce prince, en 1382, contre les Flamands rebelles à leur Comte, et se distingua à la bataille de Rosebeque. Il suivit, en 1383, le roi dans son expédition contre ces mêmes peuples et contre les Anglais, et il eut part aux nouvelles conquêtes.

Le duc d'Anjou ayant passé en Italie pour soumettre le royaume de Naples, qui lui avait été assuré par la donation de la reine Jeanne, Enguerrand, à la tête de quinze mille hommes d'élite, alla, en 1384, joindre l'armée de ce prince ; il prit Avezzo ; mais la mort inopinée du duc d'Anjou l'obligea de revenir en France. Le roi le revêtit de la charge de grand-bouteiller de France, et quelque temps après, il lui commit la

garde et la défense des frontières du royaume vers l'Auvergne et le Limousin, et entre la Dordogne et la mer. En 1385, Enguerrand fut nommé, avec le connétable et le maréchal de Sancerre, pour commander l'armée destinée à l'expédition d'Angleterre. Charles VI le chargea de la même commission en 1386 et 1387. Cette même année, Enguerrand engagea le duc de Bretagne à faire satisfaction au roi pour avoir eu la témérité d'arrêter prisonnier le connétable Clisson. En 1386, le sire de Couci marcha à la tête de quelques troupes, contre Guillaume, duc de Gueldres, qui avait eu la hardiesse de défier le roi, mais le duc évita la guerre par sa soumission. Enguerrand eut ensuite ordre d'aller à Avignon, vers le pape Clément VII, pour une négociation secrète et très importante. Ce fut cette même année qu'il perdit les seigneuries de Buren et de Nidau, par une révolution dont nous allons donner le précis.

Léopold ayant péri, avec six cents gentilshommes, à la bataille de Sempach, le 9 juillet 1386, les habitants de Berne résolurent de mettre le feu à la ville de Buren, dont le sire de Couci possédait la seigneurie, mais où le duc d'Autriche avait mis garnison en qualité de protecteur. Leur entreprise échoua, mais elle fit naître entre ceux de Berne et de Fribourg une guerre sanglante et opiniâtre. Les Fribourgeois étaient intéressés à la conservation de Buren : ils avaient sur cette ville une hypothèque considérable. Le prétexte que prenaient ceux de Berne pour détruire Buren, était que la garnison infectait le pays. Après plusieurs échecs donnés et reçus de part et d'autre, enfin la ville et le château furent emportés d'assaut et brûlés, le 12 d'avril 1388. Il ne restait plus au sire de Couci, en Suisse, que le comté de Nidau. Ceux de Berne et de Soleure allèrent mettre le siége devant cette place le 7 de mai. Elle était défendue par Jean de Rossey, à la tête d'une garnison composée en grande partie de gens sans aveu et de brigands. La ville fut prise d'assaut et brûlée

le 19, après douze jours de siége. Mais le château se défendit jusqu'au 21 de juin, et ne se rendit qu'après avoir souffert les extrémités de la famine.

La guerre continua le reste de l'année entre Fribourg et Berne. Le sire de Couci envoya au secours de Fribourg deux cent soixante lances et cent soixante arbalétriers; ce renfort était commandé par Jean de Roye, seigneur distingué et connétable du sire de Couci. Les seigneurs de Couci avaient depuis longtemps, à l'imitation des ducs et des comtes, des officiers pareils à ceux de la maison du roi; un connétable, un chambellan, un grand-maître de la maison, un bouteiller. C'est ce qu'on voit encore en Allemagne, chez les princes tant ecclésiastiques que séculiers. Enfin, le 9 d'août, ces troupes étrangères quittèrent Fribourg et retournèrent en France. L'année suivante, la paix fut conclue entre la maison d'Autriche et les cantons; par ce traité, Couci perdit toute espérance de rentrer dans ses domaines en Suisse. Buren et Nidau demeurèrent aux Bernois; selon quelques historiens, les Bernois partagèrent ces seigneuries avec ceux de Soleure.

M. le baron de Zurlauben termine son récit par un récit abrégé des actions d'Enguerrand depuis 1388 jusqu'à sa mort. En 1389 il suivit le roi Charles VI dans le voyage d'Avignon; il trouva dans cette ville la reine de Naples et de Sicile, veuve du duc d'Anjou; cette princesse engagea Enguerrand à accompagner le roi, son fils, jusqu'en Espagne, où il allait épouser une des filles de Jean Ier, roi d'Aragon. Enguerrand fut nommé, en 1390, pour marcher à la suite du duc de Bourbon, au secours des Génois contre les Mahométans d'Afrique; cette expédition fut assez heureuse; elle l'eût encore été davantage, selon Froissard, si le seigneur de Couci avait eu le commandement de l'armée. Couci refusa une seconde fois, en 1392, la charge de connétable, dont Olivier

de Clisson venait d'être dépouillé. En 1393, il fut envoyé à la cour de Savoie, pour calmer les troubles qui s'y étaient élevés; et deux ans après, il se rendit à Gênes, pour y ménager les intérêts du duc d'Orléans, sur la résolution qu'avaient prise les Génois de se donner au roi, ou à quelqu'un des princes de son sang. Il prit, au nom du duc d'Orléans, possession de Savone, et il fit rentrer la ville d'Ast dans le devoir.

Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, voulant envoyer Jean, comte de Nevers, son fils, à la tête d'une armée contre Bajazet, à la prière du roi de Hongrie, crut ne pouvoir mieux confier ce jeune prince qu'entre les mains du sire de Couci. Enguerrand ne put résister aux instances réitérées de Philippe; il partit en mars 1396, avec toute l'armée, composée de près de deux mille gentilshommes, suivis presque tous de l'élite de leurs vassaux. Le sire de Couci tailla en pièces, dans une rencontre, quinze ou vingt mille Turcs. Mais toutes les espérances s'évanouirent au siége de Nicopolis, en Bulgarie; Bajazet vint fondre sur eux, et il ne resta de l'armée française que les principaux chefs, qui furent enfin contraints de se rendre prisonniers. Ce fut le 28 septembre 1396 que ce malheur arriva. Enguerrand fut emmené à Burse, en Bithynie. On fut persuadé en France que si le connétable, Philippe d'Artois, qui avait commandé à la bataille de Nicopolis, eût suivi les conseils de Couci, les Turcs n'auraient pas remporté la victoire. Ce brave guerrier mourut à Burse, le 18 février 1397. Son cœur fut apporté en France, et inhumé dans le monastère des Célestins de Villeneuve, qu'il avait fondé près de Nogent, en 1390. Sa veuve, d'abord inconsolable, se remaria, deux ans après, à Etienne, duc de Bavière, père d'Isabelle, reine de France, femme de Charles VI, et si célèbre par les malheurs qu'elle attira sur le royaume.

Telle fut la fin du fameux Enguerrand VII, sire de Couci, le dernier des mâles de sa maison qui posséda la baronie de Couci. L'histoire de cet homme illustre demanderait un plus long détail; M. le baron de Zurlauben s'est contenté d'en indiquer les principaux faits, d'après les monuments du temps.

(Communiqué par J.-J. Meyer.)

LARGA

En allant de Largitzen à Friessen, par le chemin vicinal N° 17, vous voyez à gauche, en descendant la côte, un tertre peu apparent qu'on remarquerait à peine s'il n'était couvert d'une touffe d'arbres. C'est là ce que dans le monde savant du pays l'on est convenu d'appeler le *tumulus de Friessen*, et ce que les gens de l'endroit appellent le *Goldigberg*, en y rattachant une réminiscence de trésor caché. Les savants, sans s'arrêter aux idées concupiscentes du vulgaire, y voient le mot latin *collis*, accolé au mot allemand *berg*, une tautologie qui se rencontre du reste assez fréquemment. Ce qui les confirme dans leur prétention, c'est le nom de *Wallisberg*, que porte le canton y attenant, immédiatement au-dessous, vers la vallée : *collis* et *vallis* désigneraient ainsi le haut et le bas de la côte. A droite du chemin, sur la hauteur, vous remarquez une autre butte, formée d'un ramassis de pierres, couvert de buissons ; c'est le *Heisenbühl*, ou, suivant les mêmes savants, la butte d'*Isis !*

Ce Goldigberg n'est plus qu'un petit reste d'un cône plus élevé que les anciens du village se souviennent encore d'avoir vu dans toute sa splendeur. Une foule de légendes se rattachent à ce monument et à ses alentours. Ainsi l'on raconte qu'une dame blanche y apparaît, à de certains jours, peignant sa longue chevelure, vers l'heure de midi ; que des voix résonnantes s'y font entendre sans que personne y paraisse ; que des feux follets y errent au crépuscule, scintillant à gauche, à droite, en haut, en bas ; que des trésors montent à la surface du sol, et disparaissent subitement sous

la main non pure qui voudrait les saisir, et maintes autres histoires de ce genre. Des récits d'une nature plus déterminée y ont également cours : ce sont alors des faits que la tradition a conservés. Ainsi, un homme de Largitzen, que l'on nomme, passant une fois près du tumulus, en rentrant chez lui pendant la nuit, eut une sensation comme s'il marchait dans de la balle d'épis ; il n'y fit pas autrement attention et arriva à la maison sans aucune autre rencontre. En ôtant ses souliers, des paillettes d'or pur en tombèrent ; il reconnut alors que la balle dans laquelle il avait marché, était d'or, et s'empressa de retourner sur ses pas, mais à son arrivée tout avait disparu. Une autre fois, deux frères rentrant des champs, sur le soir, furent accostés par un tout petit bonhomme qui les salua courtoisement, et en causant leur indiqua un endroit où, disait-il, était cachée une tonne pleine d'or et d'argent ; après quoi il disparut, etc.

Toutes ces traditions, se condensant autour d'un point, éveillent votre attention, car, comme le dit le proverbe allemand : « *Eine Sage, eine Sache.* » toute tradition part d'un fait, défiguré si vous voulez, mais d'un fait. Si vous avancez alors sur ce terrain, quoiqu'à première vue rien ne vous y convie, et si vous parcourez ces champs et ces prés, vous remarquerez bientôt que le sol est jonché de débris de toute sorte, de tuiles à rebord, de tessons de poteries, de pavés, de morceaux de métal, de fragments de pierres et de tuf étrangers au pays ; si vous fouillez un peu là-dessous, vous trouverez tous ces décombres mêlés de cendres, indice d'un incendie destructeur. Vos soupçons se changent peu à peu en certitude, et vous ne pouvez vous empêcher de reconnaître ici l'emplacement d'anciennes constructions.

Si vous jetez les yeux plus loin, vous ne serez que confirmé dans votre opinion. En effet, il y avait ici croisée de routes, et anciennement, comme aujourd'hui, les villes étaient bâties sur les grandes artères des communications militaires ou

commerciales. La voie romaine de Mediolanum à Argentoratum, par les Alpes Grayes et par Besançon, traversait ici la vallée de la Largue du S.-O. au N.-E., comme vous pouvez vous en convaincre, en suivant la chaussée qui, depuis la chapelle de Notre-Dame de Grünenwald jusqu'à la hauteur à l'O. de Largitzen, faisait une petite courbe pour passer perpendiculairement sur l'axe de la vallée. Cette chaussée, dont le tracé est encore reconnaissable sur toute la ligne du département, présente des tronçons bien conservés dans le voisinage, notamment au S., dans la forêt de Grünenwald, et au N., sur la hauteur de Largitzen et dans les forêts de Hirtzbach et de Hirsingen. Un autre chemin, du S.-E. au N.-O., appelé *Herrenweeg*, anciennement *Herweeg*, longeant la vallée de la Largue depuis Seppois jusqu'à Dannemarie, coupait la grande voie au centre de notre emplacement. Nous le retrouverons à l'O., sous le nom de *Lentzweeg*, lorsque nous traiterons du monument d'Ellbach, dans une notice ultérieure.

Quelle était la ville qui s'est éteinte ici avec l'incendie qui la dévorait? Ce ne pouvait être que *Larga*, le Larga de l'Itinéraire d'Antonin et de la Table théodosienne.

D'après l'Itinéraire, édition de Wesseling, voici les stations indiquées sur la voie nommée plus haut, au sud et au nord de Larga, entre Besançon et Strasbourg :

Visontine.	
Velatadvro	M. P. XXII.
Epamantadvrvm (Mandeure)	M. P. XII.
Gramato	M. P. XVIII.
LARGA	M. P. XXV.
Vruncis (ailleurs Orincis)	M. P. XVIII.
Monte Brisiaco	M. P. XXIIII
Helveto	M. P. XXV.
Argentorato	M. P. XXX.

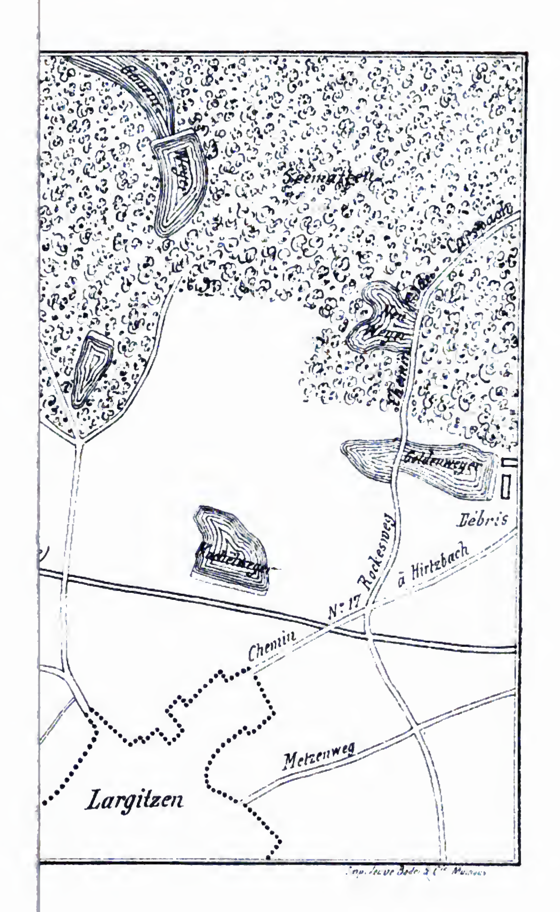
La Table théodosienne cite *Larga* sur la route de Mandeure à Augusta Rauracorum, entre *Epomanduo* et *Cambete* (Kembs).

Ce nom s'est conservé intact sur place dans celui de la rivière de la Largue, *Larga*, *Larg*, et de la vallée même

qu'elle traverse. Après une interruption de plusieurs siècles, on le retrouve, en 1243, *apud Largam*, dans un document cité par Trouillat (*Monum. de l'hist. de l'ancien évêché de Bâle*, I, 563), puis successivement dans d'autres titres jusqu'à nos jours. Le village de Largitzen, que Schœpflin, et tout le monde après lui, a pris pour l'ancienne Larga, est situé à environ deux kilomètres de notre emplacement, sur une pente assez rapide, à une certaine distance de la voie romaine, et semble comparativement moderne, bien que son nom dérive évidemment de Larga. Il formait une paroisse divisée en deux parties, savoir : Largitzen-le-Bas et Largitzen-le-Haut ; l'église, comme l'indique la petite carte ci-jointe, était située dans la première de ces parties, dans la vallée, sur un cimetière fortifié, qui sert encore aujourd'hui de lieu de sépulture. Une petite chapelle renferme le tabernacle en marbre blanc de l'ancienne église, avec une inscription en caractères gothiques du XV[e] siècle : *Ecce panis Angelorum*. Qui sait si le bloc de marbre, qui a été employé à cet usage, ne provenait pas des ruines de Larga, car à l'époque de sa construction le marbre blanc devait être à peu près inconnu en Alsace. L'importance de cette ancienne église ressort de ce fait que, dans le temps, les habitants de la paroisse actuelle de Friessen, composée des villages de Friessen, Uberstrass et Hindlingen, étaient obligés de s'y rendre à l'office divin de trois dimanches l'un [1]. En remontant la rivière, on trouve, à une distance de 7 ou 8 kilomètres, sur la moyenne Largue, le village de Niederlarg, et plus haut, dans la montagne, à la source même de la Largue, celui d'Oberlarg, déjà cité en 1145 (Trouillat, I, 290).

La position de Larga en cet endroit semble donc assurée. Le nom devait être primitivement celui de la rivière, et n'est ni latin ni allemand. Il provient d'un idiome antérieur à ces deux langues, c'est-à-dire des Gaulois ou Celtes. Moné, dans

[1] Uberstrass, *Outre-Estrée*, doit son nom à sa position outre la route, par rapport à Friessen.


Weyer
Débris
Rockesweg
N° 17
Chemin
à Hirtzbach
Metzenweg
Largitzen

ses *Celtische Forschungen*, le compare à l'irlandais *lu*-petit, et *eare*-eau, ce qui signifierait *petite eau*, dénomination qui va bien à l'état des lieux. On retrouve du reste un nom semblable en Ecosse : *Larga*, et dans le Valais une rivière appelée Lergue ou Lierge, anciennement *Larga fl.*

Pour donner plus de certitude encore à mon opinion, j'entrepris des fouilles, en octobre 1869, au Goldigberg et dans les endroits où les débris paraissent le plus drus. Une tranchée pratiquée dans le tertre jusqu'au niveau du sol, ne mit rien à découvert. La terre dont il est formé est la même que tout autour, et renferme les mêmes tessons de poterie, ce qui semblerait prouver qu'il a été élevé après la destruction de la ville. Au fond de la vallée, une rue pavée remplace la route et se dirige vers le confluent de la Largue proprement dite et du ruisseau de Largitzen, où devait se trouver un pont; quelques pierres, espèces de moëllons piqués, gisent en cet endroit au fond de l'eau. Une rue transversale est indiquée par des pavés en partie défoncés. L'absence de pierres de taille et même de pierres ordinaires, est à remarquer. Elle s'explique par cette circonstance que les matériaux de construction étant éloignés de plusieurs lieues, les habitants des temps postérieurs ont dû saisir avec empressement l'occasion de s'approvisionner sur place, en employant les pierres provenant des ruines.

Si je n'ai pas été heureux dans ma tentative, d'autres l'ont été avant moi, par l'effet du pur hasard. Une figurine de veau en bronze, trouvée ici, a été placée, à ce qu'on assure, au musée de Saint-Germain ; des monnaies romaines, parmi lesquelles un Néron en or, des éperons et des boutons en bronze, une épée et différents autres objets y ont également été trouvés, jusque dans ces derniers temps. Un nommé Hertzog, de Friessen, a mis au jour, il y a une vingtaine d'années, un bahut rempli de poterie fine; malheureusement celle-ci a été dispersée comme tout le reste. G. STOFFEL.

BIBLIOGRAPHIE

Les sceaux de la commune, l'hôtel-de-ville et le palais de justice de Besançon, par Auguste Castan. — Besançon, imprimerie Dodivers et Cie, 1872; in-8°, iv-58 pages, 2 planches.

M. Aug. Castan, à qui nous devions déjà toute une série de savantes monographies sur l'histoire de Besançon, vient de publier quelques pages pleines d'intérêt sur les sceaux de la commune, sur l'hôtel-de-ville et sur le palais de justice de cette vieille métropole de la province ecclésiastique, à laquelle la Haute-Alsace et le diocèse de Bâle ressortissaient naguère. L'indépendance des communes ne devient manifeste que quand elles sont pourvues d'un sceau et d'un hôtel-de-ville, et ces deux symboles ont leurs destinées intimement liées à celles de la commune. Le mémoire de M. Castan ne laisse aucun doute sur cette corrélation, et c'est là précisément, comme aussi dans la transformation successive du type même du sceau, que gît l'intérêt de son travail. Il remonte à l'origine même de la Révolution d'où la commune de Besançon est issue. Avec les pièces justificatives qui l'accompagnent, il n'est, à vrai dire, qu'un complément de l'étude plus considérable sur les origines municipales de Besançon, où M. Castan nous avait déjà fait connaître et les efforts des bourgeois, et les résistances passionnées que leurs archevêques, aidés de la réaction générale dont le mouvement communal fut alors l'objet dans le Saint-Empire, opposèrent à l'affranchissement des Bisontins. Ces vieux bourgeois ont fini par vaincre, mais combien de fois ne furent-ils pas prêts de succomber? L'ex-

trait qui suit nous fournit un exemple de ce qu'étaient ces luttes :

« Toutes les conquêtes de la commune s'opérèrent pendant les vingt dernières années du douzième siècle et les vingt premières du treizième : à chacune d'elles les archevêques opposèrent une vive résistance. L'un de ces prélats, Gérard de Rougemont, fut expulsé de la ville par le populaire, et mourut en comptant sur la vengeance que lui promettait l'empereur d'Allemagne. Son successeur, Jean Halgrin, fut un instant plus heureux : il parvint, lors de son entrée, en 1225, à dissoudre la commune ; mais il fit un étrange abus de sa victoire : cent des principaux citoyens durent venir lui demander pardon, et recevoir la flagellation de sa main[1]. Une réaction terrible suivit cette humiliante exécution ; Jean Halgrin n'échappa au ressentiment public qu'en échangeant son siége contre une dignité de la cour de Rome. »

X. M.

Procès de Baudichon de la Maison-Neuve, accusé d'hérésie à Lyon, 1534 ; publié par J.-G. Baum. — Genève, imprimerie Jules-G. Fick, 1873 ; in-16, vii-204 pages.

Personne n'ignore qu'on a brûlé des hérétiques au XVI[e] siècle, comme dans les siècles précédents, et même encore après ; les hérétiques se sont même, à l'occasion, un peu brûlés entre eux, et c'est à vrai dire, quand les mœurs le comportent, l'inévitable fin de toutes les querelles théologiques

[1] ... *Propter honorem Dei et Ecclesie, et ob remissionem peccati vestri apud Deum, veniatis usque ad centum de majoribus vestris. nudis pedibus, in tunicis, ad ecclesiam sancti Joannis, ut illic, expoliati in camisiis et ad pedes nostros inclinati, cum virgis a nobis recipiatis disciplinam* Sentence de l'archevêque Jean Halgrin, 1225.

ou métaphysiques. Cependant, en dépit de l'universalité de la coutume, il n'existe que très peu de procédures en matière d'hérésie. On en citait une seule, relative aux poursuites intentées, en 1534, à Lyon, au Genevois Baudichon de la Maison-Neuve, conservée aux archives du canton de Berne, que M. J.-G. Baum, professeur en théologie à l'Université de Strasbourg, l'un des savants éditeurs de Calvin, aidé de l'excellent imprimeur M. Jules-Guillaume Fick, vient de publier à Genève. Nous devions déjà à cette double collaboration une réimpression du premier catéchisme français de la Réforme, le Sommaire de Guillaume Farel, d'après un exemplaire unique de l'édition de 1834, qui existait à l'ancienne Bibliothèque de Strasbourg. Quoique les archives de Berne n'aient pas à craindre les désastres qui ont anéanti ce dernier dépôt, — en tant que la sagesse humaine puisse du moins le prévoir — les amis de l'histoire et les bibliophiles ne sauront pas moins bon gré et à l'éditeur et à l'imprimeur, de leur avoir fait connaître et d'avoir mis à l'abri de la destruction un texte précieux, qui nous transporte de plein pied dans les idées, les mœurs et les passions de l'une des grandes époques des annales du monde.

X. M.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. Commission départementale du territoire de Belfort. Sessions ordinaires de 1872. — Belfort, imprimerie Clerc, imprimeur de l'administration du territoire de Belfort, 1872. — 1 vol. in-8° de 248 pages.

Ce volume est conforme à ceux que l'administration publiait à Colmar avant la mutilation du département du Haut-Rhin. On y rencontre, à chaque page, les traces des difficultés nombreuses engendrées par le déchirement du territoire, et l'on s'explique le désir qui se manifeste dans toutes les classes de la population de voir l'individualité politique de cette fraction du Haut-Rhin consacrée légalement, afin d'échapper aux perturbations nouvelles qui résulteraient d'une modification quelconque apportée à la circonscription actuelle.

II. Les anciennes archives de l'évêché de Strasbourg, et le véritable auteur de l'inventaire de ces archives, par Dagobert Fischer. — Strasbourg, imprimerie de .... 1872 ; broch. in-8° de 25 pages, avec un *fac-simile* d'écritures.

Après avoir fait le récit historique du sort de ces archives, l'auteur établit que l'inventaire attribué à Grandidier n'est pas son œuvre, mais celle de M. Alexandre Dubois, conseiller à la régence de l'évêché. Le travail de M. Fischer est concluant : il rectifie une erreur reçue, et répand une lumière très vive sur une partie importante des archives du Bas-Rhin.

III. Un chef de bande des guerres de Bourgogne, par X. Mossmann, archiviste de la ville de Colmar, etc., etc. — Mulhouse, imprimerie de Vᵉ Bader et Cⁱᵉ, 1873 ; broch. in-8° de 24 pages.

C'est dans les archives communales de Mulhouse que M. Mossmann puise les matériaux de l'épisode historique qu'il raconte. Son héros est Ulric Traber, originaire de Mulhouse. Il se met au service des héritiers de Charles-le-Téméraire pour disputer la Franche-Comté au roi de France. Le chef de bande Traber joue un certain rôle dans ce conflit, dont M. Mossmann retrace les péripéties avec autant de talent que d'exactitude.

IV. **Strasbourg après le bombardement**; *2 octobre 1870 au 30 septembre 1872. — Rapport sur les travaux du Comité de secours strasbourgeois pour les victimes du bombardement*, par Jacques Flach, avocat, secrétaire du Comité. — Strasbourg, typographie de Gustave Fischbach, 1873; 1 vol. in-8° de 160 pages, avec un tableau des bases adoptées pour la distribution des secours.

On ne parvient à se faire une idée tant soit peu exacte des souffrances occasionnées par le bombardement à Strasbourg qu'en jetant les yeux sur la publication dont nous venons de transcrire le titre. Nous ne pouvons analyser ici ce document précieux pour l'histoire, et auquel il nous faut renvoyer le lecteur. Nous nous bornons à payer publiquement notre tribut de reconnaissance patriotique au Comité et spécialement à son secrétaire, M. Jacques Flach, qui, avant de dire adieu à sa ville natale, y a voulu laisser, avec le tableau des misères dont il a été le témoin, la justification la plus complète de l'emploi des ressources dont le Comité de secours a pu disposer.

V. **L'atelier monétaire des comtes de Hanau-Lichtenberg à Wœrth (Alsace)**, par Eug. Müntz. — Paris, imp. de Pillet fils aîné, et aux librairies de Franck, rue Richelieu, 67, et Aug. Durand, rue des Grès; 1873. — Broch. in-8° de 7 pages.

Bernard Herzog, Schœpflin, M. de Berstett, M. Louis Spach, M. Lehmann, tous, anciens ou modernes, ont passé sous silence l'atelier monétaire de Wœrth, dont les pièces, frappées à l'effigie des comtes, figurent dans beaucoup de collections. Le travail de M. Müntz comble cette lacune : il a paru dans la *Revue archéologique*, dont l'exemplaire que nous avons sous les yeux est un tirage à part. M. Müntz détermine même l'emplacement où l'atelier était établi. Les amis de notre histoire lui sauront gré d'avoir apporté cette nouvelle pierre à la reconstitution de nos annales.

VI. **Alsatia**, par Aug. Stœber. — Mulhouse, imprimerie de E. Kœnig, successeur de J.-P. Risler, 1873. — In-8° de 91 pages. Tiré à 75 exemplaires.

Cette brochure est formée du tirage à part de feuilletons fournis à l'ancien *Journal de Mulhouse* pour annoncer et apprécier sommairement les livres qui ont paru sur l'Alsace pendant l'année 1872.

Frédéric Kurtz.

Mulhouse. — Imp. Veuve Bader & Cie.

LES

ORIGINES DE THANN

> « *Datur hæc venia antiquitati, ut miscendo humana divinis, primordia urbium augustiora fuerint.* »
>
> TITE-LIVE.

La ville de Thann a célébré le 30 juin et le 1er juillet 1861 le septième anniversaire séculaire de sa fondation. Cette solennité a eu un certain retentissement, et l'on s'est demandé, même au dehors de la province, ce qu'elle pouvait signifier. Il n'est pas sans intérêt de rechercher l'origine et le sens d'une légende qu'une ville du XIXe siècle, l'une des plus importantes du Haut-Rhin, revendique comme le point de départ de son histoire. Je n'ignore point qu'il est difficile de traiter ce sujet sans froisser des sentiments respectables. Schœpflin a évité de s'expliquer, quoiqu'il soit facile de saisir sa pensée. M. de Golbéry en a parlé dans le texte du splendide album qu'il a consacré aux antiquités de la haute Alsace avec la légèreté spirituelle propre à son temps. Cependant la légende a une valeur poétique et des prétentions historiques qui lui méritent un examen plus sérieux, et si je suis amené par l'objet même de mes recherches à l'envisager dans ses rapports avec le culte; je ne le ferai qu'avec la discrétion qui convient aux laïques en pareille matière, à l'abri de la grande et légitime autorité des Bollandistes, qui, dans leurs admirables *Acta sanctorum*, le plus beau monument littéraire que l'on doive à un ordre

célèbre, n'ont pas craint de porter le flambeau de leur libre critique sur une question uniquement résolue jusqu'alors par l'autorité de la tradition.

I.

Je dois avant tout mettre sous les yeux du lecteur les différents textes de la légende. Plusieurs publications locales l'ont reproduite successivement, et chaque fois avec des variantes dont il faut tenir compte. La plus ancienne de ces rédactions ne remonte qu'à l'année 1628, date de l'impression faite, à frais communs, par le chapitre de l'église et le magistrat de la ville de Thann, de la « Relation sommaire de la vie et de la translation de la relique de saint Thiébaud, » que l'on attribue, je ne sais sur quel fondement, à Jean-André Schenk, médecin-physicien de la ville[1].

Elle rapporte que saint Ubald ou Théobald, évêque de Gubbio ou d'Eugubio en Ombrie, ancienne délégation d'Urbin-et-Pesaro, mourut le 16 mai 1160, en laissant un serviteur originaire des Pays-Bas, témoin pendant de longues années des miracles accomplis par son maître, comme de ceux qui se produisirent à sa mort. Cet homme, à qui le saint redevait des gages, et qui savait que sa trop grande charité lui laissait

[1] *Sanctvs Theobaldvs*, das ist summarischer Bericht desz Lebens, der *Translation* desz Hochheyligthumbs vnd etlicher Wunderwercken desz H. Himmelsfürsten *Vbaldi*, sonsten gemeincklich *Theobaldi* genannt, der Löblichen Statt vnnd Herrschaft Thann in dem obern Elsass Hochehrenden Patrons..... verfertiget durch einen desz H *Theobaldi* Liebhabern. — Getruckt zu Freyburg im Breyszgaw, in Meyerischer Truckerey, in Verlegung der Statt Thann, MDCXXVIII, pet. in-8° de 208 pp., titre imprimé en deux couleurs, ayant au verso une gravure à l'eau-forte, d'un travail singulier, représentant saint Thiébaud dominant la ville de Thann avec son château. — Il existe une seconde édition, même format, de 231 pp , imprimée à Porrentruy en 1723.

peu d'espoir de les récupérer sur ses héritiers, voulut se dédommager en dérobant une relique sur le corps du saint évêque. L'affluence du peuple retardait l'enterrement: le serviteur saisit une occasion favorable, se glissa sans être aperçu auprès du saint, et lui enleva un pouce. Il le cacha dans un bourdon de pèlerin et prit en grande hâte la route de son pays, qu'il voulait enrichir de ce pieux trésor. Son chemin, en arrivant en Alsace, était de prendre par la vallée de Saint-Amarin pour passer en Lorraine. Cependant, avant de s'enfoncer dans ces gorges, il se reposa à l'ombre d'un bois de sapin, après avoir planté son bourdon en terre à côté de lui, et en l'appuyant contre un arbre de la forêt. Mais alors que, si loin de l'Italie, il se croyait assuré de jouir du fruit de son larcin, la volonté divine se manifesta par un prodige: au moment de se remettre en route, le voyageur ne peut retirer son bâton du sol. Après maints efforts inutiles, il court au village voisin chercher de l'aide. Quelques habitants le suivent et ne réussissent pas davantage à ébranler le bourdon. Le bruit de cette merveille amène un grand concours de curieux.

Le seigneur ou comte du pays, nommé Engelhard, demeurait près de là sur une hauteur, dans le château d'Engelbourg. Il vit à trois reprises une vive clarté jaillir d'un grand sapin de la forêt qui s'étendait au pied de son manoir. Il voulut s'assurer des causes de cette apparition, et trouva une multitude de ses vassaux réunis autour d'un pèlerin. Le comte Engelhard, frappé du saisissement de l'étranger, l'interpella, et l'auteur lui prête les paroles de Josué à Achan : « Mon fils, rends hommage au Dieu d'Israël, avoue et fais-moi connaître ce que tu as fait. » (Josué, VII, 13). Au récit du pèlerin, le comte et ses vassaux se jettent à genoux et, par une inspiration soudaine, le premier fait vœu, au nom de tous, d'élever une chapelle sur cet emplacement pour y honorer la relique. A ces mots, le bourdon se détache, et le

serviteur émerveillé reconnaît avec tout le monde que la relique ne devait pas aller plus loin. On se hâta d'accomplir le vœu. La chapelle fut construite, et Dieu, se plaisant à manifester chaque jour par de nouveaux miracles la considération qu'il portait au saint évêque d'Eugubio, l'affluence des fidèles des plus lointains pays permit d'élever une église, autour de laquelle de nombreux habitants bâtirent une ville qui emprunta le nom de Thann à la forêt de sapins voisine. L'auteur termine, en alléguant à l'appui de son récit, le témoignage de nombre de personnes âgées et dignes de foi (comme si cette preuve était suffisante après quatre siècles et demi révolus), et la bulle de canonisation qui ne peut laisser aucun doute sur la sainteté du patron de Thann devant Dieu.

Telle est la légende selon la tradition locale primitive. Elle fut reproduite en 1777 par un franciscain du couvent de Thann, qui publia sous cette date un nouvel ouvrage, intitulé : *Vie et miracles de saint Thiébaud*[1]. C'est le même récit, sauf la date de la mort du saint reportée au 16 mai 1161, et la qualité de comte de Ferrette donnée au seigneur Engelhard.

Mais outre cette version, la *Relation sommaire* de 1628 en donne une seconde, empruntée, dit-elle, à une note marginale de l'exemplaire de la *Vie des saints* par Pierre Natali ou de Natalibus, que possédaient les chartreux de Fribourg en Brisgau. D'après cette note, saint Ubald, avant de mourir, doit avoir dit à son serviteur : « Quand j'aurai exhalé mon dernier soupir, tu saisiras ma main droite, et ce qui s'en détachera sera ton salaire. » Le serviteur obéit, tira l'anneau épiscopal à lui et le pouce suivit. Il emporta le tout; mais

[1] Kursgefaszte Lebens Uebersetzungs- und Wundergeschichte des Heiligen Bischofen *Theobaldus*, Einer Löblichen Stadt Thann Schutz-Heiligen....., verfaszt von einem Franciscaner-Conventualen von Thann. — (Colmar, bey Decker?) 1777, in-12° de 80 pp., avec une gravure à l'image de saint Thiébaud (Klauber sc. A. V).

arrivé dans le Sungau, sur l'emplacement où Thann fut construit depuis, il ne put continuer son voyage, et son trésor fut acquis à ce lieu. On y construisit une église sous l'invocation du saint, on y transféra un collége de chanoines, et il s'y fit beaucoup de miracles dans un temps où le saint avait cessé depuis longtemps d'en produire à Eugubio.

Le lecteur remarquera la différence de ces deux versions : chacune n'admet qu'une moitié de la merveille. D'après la première, il n'y a eu de miracle qu'à Thann, d'après la seconde qu'à Eugubio. En combinant les deux récits, il y aurait eu moyen d'en tirer une histoire da la translation toute simple et toute naturelle. Le franciscain Malachias Tschamser, dont M. l'abbé A.-G. Zimberlin a publié en 1864 les grandes annales, aux frais de la ville, sous le titre de : *Chronique de Thann*[1], a préféré composer une troisième rédaction où il admet à la fois les deux miracles, et que le religieux du même ordre, qui a publié, en 1766, un extrait de cette vaste compilation, s'est borné à copier[2]. Ce récit, en forme d'amplification de rhétorique où disparaît complètement la couleur et le sentiment de la rédaction de 1628, justifie la profanation du corps du saint par les paroles que lui prête la note manuscrite de Fribourg, tient compte de l'existence du village du Vieux-Thann, ce qui ne l'empêche pas de donner à entendre que le nom du lieu provient de la forêt de sapins où le pèlerin s'abrita; fixe la date de son arrivée dans le pays au 1er juillet; prête au seigneur qui intervint le nom d'Engelhard ou de Frédéric-le-Jeune, comte de

[1] Chronique de Thann : Annales *oder Jahrs-Geschichten der Baarfüsern oder Minderen Brüdern*, s. Franc. ord *zu Thann*. — Colmar, 1864. 2 vol. in-8°.

[2] Kleine Thanner-Chronik oder Jahr-Büchlein von dem wunderbarlichen Ursprung, Aufkommen und heutigen Zustand einer Löbl. ... Stadt Thann, von einem P. Franciscaner in dem obern Closter allda. — Colmar, bey Decker, 1766, pet in-8°. — M. Ch. Gérard en a donné en 1855 une nouvelle édition chez J.-P. Risler à Mulhouse.

Ferrette, et fait transférer la relique dans l'église paroissiale du Vieux-Thann, jusqu'à ce que la chapelle qu'on lui avait vouée pût la recevoir.

On voit poindre dans ce récit une lueur du sens historique que les recherches du père Tschamser devaient nécessairement avoir donné à son esprit. L'auteur tient compte, au moins en partie, des faits réellement historiques; mais il les combine ou invente à plaisir des circonstances propres à les accommoder au fait de la translation.

Il existe une quatrième rédaction, sans doute la plus ancienne de toutes, que les Bollandistes empruntent, d'après la compilation de Charles-Olivier Vicentini, citoyen d'Eugubio, chanoine régulier de la congrégation du Latran et prévôt de l'église de Saint-Ubald, à Eugubio (Pérouse, 1623), à Stéphane de Crémone, qui écrivit, en 1519, une vie de saint Ubald. Ce dernier auteur raconte qu'au moment où le corps du saint évêque était encore exposé dans sa cathédrale, un de ses serviteurs, Allemand de nation, s'approcha et, s'adressant au mort, lui dit: « Tu m'as promis, seigneur, pendant que tu vivais, de m'assurer autant de bien qu'il m'en faudrait pour me faire subsister honnêtement; mais j'ai perdu en toi un maître très débonnaire, et je n'ai rien qui puisse me soutenir dans ma vieillesse. » Au moment où, devant tout le peuple, il prononçait ces paroles en pleurant, le mort soulève sa main gauche et, l'approchant de la main droite, en retire le gant avec la phalange supérieure du pouce, puis donne le tout au serviteur, qui ne croyait recevoir qu'un gant. Il le garde et revient plein d'allégresse dans son pays, auprès du château de Thann, dans le diocèse de Bâle. A son arrivée, les cloches se mirent à sonner spontanément à pleine volée, à la grande surprise des habitants. Le lendemain, le serviteur retourna son gant et, surpris d'y trouver la relique, il la montra aux seigneurs du château en leur faisant valoir la sainteté de son défunt patron. Ce récit et la vue de la

relique stimulèrent leur piété, et leurs offrandes permirent d'élever une élégante église sous l'invocation du saint, et d'y établir un chapitre dont le serviteur de saint Ubald devint le premier prévôt[1].

Cette version, dont le lecteur remarquera le caractère moral et la naïve poésie, ne prétend pas expliquer minutieusement les antiquités et les coutumes locales; elle n'en est que mieux d'accord avec les faits historiques connus, sauf l'institution du chapitre qu'elle fait à tort contemporaine de la translation. On ne peut s'empêcher de regretter que le franciscain de 1777, qui a connu cette version, puisqu'il cite les Bollandistes, n'ait pas essayé de la substituer à la tradition de 1628.

Ces diverses versions se distinguent par des différences notables. Au fond elles ne s'accordent que sur un point, le fait même de la translation. Hors de là toutes les circonstances présentent dans leurs détails des écarts très graves. Il y en a deux sur lesquels je dois de suite m'expliquer : il s'agit du nom du saint et de l'année de sa mort.

Les hagiographes ne le connaissent que sous le nom d'Ubald, tandis que Thann appelle son patron Théobald ou Thiébaud. Cette différence ne provient pas seulement d'une aphérèse propre à l'italien et à l'allemand, et qui supprime dans la langue courante la syllabe initiale pour ne retenir que les finales *Baldo* ou *Baldus*. Il y a de plus, d'après les observations du père Papebroch, confusion entre saint Ubald et son successeur Tébald.

Saint Ubald, issu de la famille des Baldassini, né en 1086 ou 88, occupa le siége épiscopal d'Eugubio pendant environ trente-un ans, et mourut en 1160. L'élection lui donna pour successeur Tébald, mort lui-même, à ce que pensent les Bollandistes, au bout de huit mois, sans avoir été consacré. C'est

[1] *Acta sanctorum mensis maii, auctore Dan. Papebrochio,* t. III, p. 643.

Tébald qui écrivit la vie de saint Ubald, et le père Papebroch, dont Schœpflin partage l'opinion, suppose que cette double qualité de successeur et d'historien de saint Ubald a valu à Tébald l'honneur d'être confondu avec son prédécesseur.

C'est par la même raison que l'on varie sur la date de la mort de saint Ubald. Les uns le font mourir en 1160, d'autres en 1161, d'autres même en 1171. La mort de Tébald, survenue avant sa consécration, fit négliger de porter son nom dans le catalogue des évêques d'Eugubio; pour parfaire la série, on n'imagina rien de mieux que de prolonger l'administration de saint Ubald jusqu'à l'avénement de son successeur définitif, et de ne le faire mourir qu'en 1161. Mais c'est une erreur évidente, qu'une observation de chronologie technique suffit pour détruire. Les témoignages contemporains fixent le jour de la mort au 16 mai, lundi de la Pentecôte. Or, pour que la Pentecôte tombe sur le 15 mai, il faut que la Pâque se célèbre le 27 mars, ce qui a bien lieu en 1160, mais point en 1161.

II.

Après avoir fait connaître la tradition et ses variantes, après avoir recherché quel est le saint dont la relique doit avoir été l'occasion directe de la fondation de Thann, il faut voir à quel personnage historique peut revenir la gloire d'avoir saisi les intentions du saint et élevé à la particule son premier abri.

La *Relation sommaire* n'hésite pas. Elle l'appelle le comte Engelhard, probablement parce qu'il habitait le château d'Engelbourg, et elle est empreinte d'une telle ignorance de l'histoire locale, qu'elle ne songe même pas à déterminer le nom de la famille à laquelle le château et la seigneurie appartenaient jadis.

On sait que, avant la paix de Westphalie, la ville et la seigneurie de Thann faisaient partie du comté de Ferrette,

l'une des nombreuses possessions de la rive gauche du Rhin que la maison d'Autriche dut à cette époque abandonner à la couronne de France. On sait que les Habsbourg avaient acquis ce domaine par suite du mariage d'Albert II, duc d'Autriche, petit-fils de l'empereur Rodolphe, avec la comtesse Jeanne, héritière, à défaut de mâles, de la grande famille de Ferrette. A leurs nombreux titres, les Césars allemands de la maison d'Autriche ne dédaignaient point d'ajouter celui du comte de Ferrette.

Cette importante possession avait fait primitivement partie de la Bourgogne transjurane, et les Ferrette descendaient par les comtes de Pont-à-Mousson et de Bar des souverains de cet éphémère royaume. Ils prouvaient leur origine par leurs armes, les deux bars adossés des comtes de Bar, qui leur étaient communs avec les Montbéliard, leurs agnats, et par les miettes qu'ils avaient retenues des droits souverains des rois burgondes : droit de concéder des mines et de battre monnaie, droit de conférer des armoiries, d'établir des impôts, de créer des notaires, de légitimer les bâtards. Mais peut-être la meilleure preuve de leur filiation était-elle la possession même d'une partie considérable de l'ancien royaume[1].

Le premier comte de Ferrette, Frédéric Ier, fils de Thierry Ier, comte de Pont-à-Mousson et de Montbéliard, figure en cette qualité dès 1125, et mourut entre 1160 et 1165. C'est donc avec raison que l'abréviateur du père Tschambser l'a substitué, d'après Schœpflin, au fabuleux Engelhard. Il est le fondateur du prieuré de Saint-Morand et de l'abbaye de Feldbach, le bienfaiteur de celle de Moutiers-Grandval.

Le fils de Frédéric Ier, Louis Ier, bienfaiteur de l'église de

[1] Schœpflin, *Alsatia illustrata*, t. II, p. 609-10. — J. Trouillat, *Monuments de l'ancien évêché de Bâle : Généalogie des Ferrette*, t. III p. 240. — On peut encore consulter dans la *Revue d'Alsace* de 1853 et 1854 les « Esquisses historiques de l'ancien comté de Ferrette, » par M. Ch. Goutzwiller.

Bâle et de l'abbaye de Lucelle, mourut dans la croisade de 1189, laissant ses domaines à son fils Ulric Ier, assassiné le 27 septembre 1197. Frédéric III, frère d'Ulric, lui succéda. C'est lui qui osa porter la main sur Henri de Thun, évêque de Bâle, et le faire prisonnier. Il subit pour cet attentat la peine du *harneschar* à la fin de l'année 1231, et mourut également assassiné l'année suivante. Ses deux fils, Louis-le-Colère *(Grimmel)* et Ulric II, se partagèrent sa succession.

C'est ici qu'un affreux mystère commence à peser sur cette famille.

Louis, foudroyé peu après par une sentence d'excommunication, abandonne son patrimoine pour se faire absoudre à Rome d'un crime inconnu. Il meurt en Italie, après avoir, le 20 août 1236, à Riéti, disposé de tous ses biens, entre les mains des pénitenciers du pape, en faveur de l'Eglise romaine. Elle devait les appliquer à réparer les dommages que le testateur avait causés, et à armer des combattants pour la Terre-Sainte. Le pape Grégoire IX manda, le 16 juin 1337, aux évêques de Constance et de Lausanne de tenir la main à l'exécution des dernières volontés de Louis de Ferrette[1].

Mais Ulric II accuse son frère d'avoir tué son père. Le sang de Frédéric II, répandu par Louis, le rendant inhabile à succéder, Ulric s'empare de sa portion de l'héritage paternel.

Dès le 28 juin 1234, à Nuremberg, Henri VII, roi des Romains, appliquant à l'Empire le bénéfice des accusations d'Ulric, fit don à l'évêque Berthold de Strasbourg de tous ses droits sur le nouveau ou l'ancien château de Thann, avec ses dépendances, et s'engagea à faire valoir sa donation contre la résistance prévue des Ferrette[2]. Mais le comte Ulric II rendit

[1] MURATORI, *Antiquitates italicæ*, t. Ier. pp. 703 et sq.— J. TROUILLAT, *l. c.*, t. II. pp. 715 et sq.

[2] LAGUILLE, *Histoire d'Alsace, Preuves*, p. 38. — Ce titre ayant une certaine importance pour l'histoire locale, je me permets de le reproduire ici :

cette donation nulle pour le moment. Ce ne fut que le 5 février 1251 qu'il la renouvela pour son propre compte, en présence de son frère, l'évêque Berthold de Bâle, et qu'il fit don à l'évêque Henri de Strasbourg, sans se référer à la grâce accordée précédemment par Henri VII, du château de Thann et de ses dépendances, à l'exception du péage, en déclarant formellement qu'il appartenait en toute propriété à lui Ulric[1]. Il reprit immédiatement ce domaine en fief du nouveau suzerain.

Cet acte est remarquable. Les fiefs-oblats se rencontrent fréquemment sous le régime féodal. En transformant un alleu en bénéfice, le possesseur cherchait à se procurer le patronage d'un plus puissant que lui, ou à s'assurer la paisible jouissance de terres, sur lesquelles ses droits de propriété semblaient douteux. Mais il me paraît difficile d'admettre que les puissants comtes de Ferrette, qui avaient joint à leurs propres domaines une partie des vastes possessions des comtes d'Eguisheim, aient eu besoin, pour leur sûreté, de soumettre leurs alleux à la directe des évêques de Strasbourg,

« *Henricus, Dei gratia Romanorum Rex et semper Augustus, ad notitiam singulorum volumus pervenire, quod nos ad declarandum plenum gratiæ nostræ favorem circa dilectum Principem nostrum B. Argentinensem Episcopum et suam Ecclesiam, contulimus et donavimus ei et suæ Ecclesiæ quicquid juris in castro de Tanne novo vel antiquo habuimus, vel habere aliquomodo videbamur, et eorum pertinentias universas. Ad hæc promisimus adhibere totis desideriis et conatibus operam efficacem, quod idem Episcopus et Ecclesia sua super ipso castro et suis pertinentiis ab impetitione et conquestione Ferracensi absolvant. Quod si forte facere non possemus cogente jure et querimonia eorundem, quia sumus omnibus justitiæ debitores, in judicio si tandem ad hoc perventum fuit, eis quantum salva honestate nostra possumus, bona fide favorabiles esse volumus et benigni, ut Episcopus et Ecclesia memorata plenum affectum nostrum experiri valeant cum effectu. Actum apud Nuremberg, anno gratiæ millesimo ducentesimo trigesimo quarto, quarto Kalendas Julii, Indictione septima,* » *(Ex Archiv. Maj. Capituli).*

[1] « *Cujus proprietas ad nos pleno jure spectabat.* » SCHŒPFLIN, *Alsatia diplomatica*, t. II. p. 405.

Ulric II moins que les autres, lui qui était revêtu de la dignité de bailli provincial de l'Alsace.

Il consentit dans la suite un acte analogue encore plus important. Le 15 janvier 1271, de l'aveu de son fils le comte Thiébaud, il vendit à Henri de Neufchâtel, évêque de Bâle, moyennant le prix de huit cent cinquante marcs d'argent, le château et la ville de Ferrette, les châteaux de Soihières, Blochmont, Lœwenburg, Morimont, Liebstein, le château et la ville d'Altkirch, Ammertzwiller, Spechbach et autres lieux, y compris le village de Thann *(villa Tanne)*, et les reprit immédiatement en fief de l'acheteur[1]. Cette vente, qui comprenait à peu de chose près la totalité du patrimoine des Ferrette, assurait aux évêques de Bâle devenus leurs suzerains, de même que les évêques de Strasbourg, le service féodal de cette puissante famille, et il ne leur en coûtait qu'une somme d'argent relativement peu importante. Nous n'allons pas tarder à nous expliquer ces singulières aliénations.

Ulric II paraissait jouir en paix des deux parts de l'héritage de Frédéric II. Fidèle aux traditions de sa famille, il est le bienfaiteur des églises et des maisons religieuses. Il conserve un pieux souvenir de son père. Il le nomme avec la formule *felicis recordationis*, en confirmant, le 25 janvier 1233, à l'église de Bâle la propriété de cours sises à Durlingsdorf et à Wolschwiller qu'elle tenait de lui[2]. Plus tard, en 1234, poussé par sa piété envers Dieu[3], il fait don, à titre gratuit, à l'église de Saint-Nicolas-des-Bois, de ses droits sur l'église d'Angeot.

Mais avec le progrès des ans, la conscience du parricide et du calomniateur se réveille, et laisse entrevoir les terreurs qui l'assiégeaient.

[1] J. TROUILLAT *loc. cit.*, t II, p. 205.
[2] J. TROUILLAT, *loc. cit.*, t. Ier, p. 527.
[3] « *Intuitu divine pietatis.* » J. TROUILLAT, *loc. cit.*, t II, p. 712

Dans ses fondations pieuses, Ulric n'ose plus nommer son père : le 30 mars 1258 il renonce à tous ses droits sur les dîmes et les propriétés de l'abbaye de Lucelle, situées sur le territoire de Moos. Ce bienfait, il l'accorda « pour le salut de son âme et de l'âme des vivants et des morts qui lui sont chers[1]. » En 1239, « par une sainte inspiration et dans l'espoir de la miséricorde du Christ, que les hommes acquièrent surtout par leurs bonnes œuvres[2], » il exempte la même abbaye du paiement des péages et de l'*ungeld* dans toute l'étendue de son comté.

Ces faveurs, ces fondations calculées en vue de la miséricorde infinie, de l'éternel salut, laissent entrevoir la vérité. La veille de sa mort, le 31 janvier 1275, Ulric la fait éclater tout entière : devant Dieu et sa sainte mère, il reconnaît, dans un latin aussi détestable que son crime, que le meurtrier de son père n'est point Louis, qu'il accusait à tort pour s'emparer de ses biens, mais lui Ulric. Il demande à Dieu de l'absoudre de son parricide, d'un autre meurtre encore, celui du comte Rodolphe de Soihières, et scelle de son sceau cette épouvantable confession[3].

Cette révélation, qui est restée inconnue jusque dans ces

[1] « *Pro remedio animæ meæ et liberorum meorum et omnium carorum meorum defunctorum pariter et vivorum.* » J. Trouillat, *loc, cit.*, t. Ier, p. 650.

[2] « *Intuitu pietatis ac beneficentiæ at per quam sibi potissimum attrahunt homines misericordiam Jesu Christi.* » J. Trouillat, *loc. cit.*, t. II, p. 257.

[3] J Trouillat, *loc. cit.*, t. II, p. 257. — C'est M. A. Quiquerez, et après lui M. Ch. Goutzwiller qui a eu la bonne fortune de faire connaître le premier ce précieux document dans ses « Esquisses de l'ancien comté de Ferrette. » V. *Revue d'Alsace*, 1853, p. 312, où se trouve un fac-simile de l'original encore existant. — Pour compléter l'esquisse de l'état moral de cette famille au moment du parricide, voyez la donation faite à l'église de Bâle par la veuve de Frédéric II, la comtesse Etiennette, « *pro remedio anime mee et comitis Friderici viri mei...., laudante filio meo Lodoico.* » J. Trouillat, *loc. cit.*, t. Ier, p. 524.

dernières années, de façon que tous les historiens de la province ont attribué le parricide à Louis l'excommunié, nous explique le caractère des aliénations que j'ai relevées. La cession du château de Thann, comme la vente des autres domaines, me paraissent dictées par les rudes combats que le remords livrait à l'âme d'Ulric. Ce n'était sans doute qu'un moyen d'interrompre l'ancien mode de possession, la transmission de l'héritage paternel à un fils indigne: c'était un de ces accommodements à l'aide desquels le criminel espère calmer sa conscience bourrelée. Le comte Thiébaud en acquiesçant à la vente qui dénaturait son patrimoine, en la confirmant le 9 mars 1278 [1], fait présumer que le crime de son père ne lui était point resté ignoré, et le témoignage d'autres documents ajoute encore à la probabilité de cette conjecture.

Ainsi, dès le mois de septembre 1268, il fait don à l'abbaye du Lieu-Croissant, dans le diocèse de Besançon, pour le salut de son âme et de celle de sa mère, de la rente annuelle de sept sols de Bâle que cette abbaye était tenue de payer à l'église paroissiale de Soultz [2].

Il n'ose comprendre son père dans l'intention de son œuvre pie! Plus tard cependant, lorsque la confession d'Ulric II lui eut valu son absolution, le 26 mai 1296, en donnant à l'abbaye de Lucelle le droit de patronage des églises de Phaffans et d'Etueffont, le comte Thiébaud fit insérer dans l'acte qu'il avait en vue le salut de son âme et des âmes de ses parents [3].

Ce fut sans doute aussi une pensée d'expiation, qui inspira à Thiébaud de Ferrette la fondation du couvent des bénédictins de Valdieu, et celle du couvent des franciscains de Thann en 1297.

[1] J. Trouillat, *loc. cit.*, t. II, p. 282.
[2] J. Trouillat, *loc. cit.*, t. II, p. 186.
[3] Schœpflin, *Als. illustr.*, t. II, pp. 453 et 41.

Indépendamment de cette dernière fondation, il est certain que le comte Thiébaud exerça une influence considérable sur l'état de la commune. C'est le premier des Ferrette que nous y voyons faire de fréquents séjours. Ainsi, le 1er mars 1271, c'est de Thann qu'il donne ordre à ses receveurs (*schaphinariis*, *schaffner*) de Ferrette, d'Altkirch, de Thann et autres lieux, de défendre et de protéger les religieux de Lucelle[1]. C'est à Thann qu'il concède à la même maison, en 1296, le droit de patronage des églises de Phaffans et d'Etueffont[2]; qu'il fait don, le 3 octobre 1298, à son parent Guillaume de Glères, de soixante marcs d'argent pour services rendus[3].

Le comte Thiébaud de Ferrette, mort en 1310, est le père d'Ulric III, en qui s'éteignit, en 1324, la ligne masculine de cette grande famille.

III.

La tradition locale a cela de curieux qu'elle réunit en un seul faisceau, et qu'elle explique à sa manière, par une donnée unique d'une grande simplicité, les circonstances complexes qui accompagnent l'établissement d'une ville. Rien d'étonnant dès lors qu'à première vue elle satisfasse aux exigences d'une critique quelque peu prévenue. Il n'y a pas jusqu'à l'étymologie du nom de Thann dont elle ne cherche à rendre raison, le faisant dériver du mot de *Tanne*, en mémoire de la forêt de sapins où la relique de saint Thiébaud s'est fixée. Cependant il n'a fallu rien moins qu'une absence complète de réflexions chez l'auteur de la *Relation sommaire*, pour qu'il ait pu s'arrêter à cette interprétation. Si Thann

[1] J. Trouillat, *loc. cit.*, t. II, p. 207.
[2] J. Trouillat, *loc. cit.*, t. II, p. 625.
[3] Schœpflin, *Als. diplom.*, t. II, p. 70, et J. Trouillat, *loc. cit.*, t. II, p. 670.

remonte exactement à 1160, le Vieux-Thann, situé à moins de deux kilomètres de la ville, doit être d'une époque plus reculée; l'adjectif qui le qualifie le prouve suffisamment, et il va de soi que son nom sera antérieur à la translation. Indépendamment de cette légitime déduction, on tire une preuve directe de l'existence ancienne d'une commune du nom de Thann de la *Notitia fundationis et Restaurationis Abbatiæ Aschoviensis*, où se trouvent énumérés les biens que l'antique abbaye d'Eschau tenait des évêques de Strasbourg, saint Remy, son fondateur, Wiederhold, Guillaume Ier et Wetzel. Ce document a été publié par les auteurs de la *Gallia christiana* [1], et plus correctement par l'abbé Grandidier [2]. On y voit que l'abbaye d'Eschau ayant péri en 926 par suite de l'invasion des Hongrois, l'évêque Wiederhold entreprit de la rétablir. Il ajouta aux biens dont son fondateur l'avait dotée, un certain nombre de domaines dont plusieurs sont situés en haute Alsace, entre autres « dans la *villa* qui est appelée *Danne* une manse avec quatre vignes [3] »; Schœpflin et Grandidier s'accordent pour voir dans ce passage la première mention du Vieux-Thann, et avec d'autant plus de raison qu'immédiatement avant et après la *villa* de *Danne*, il est question de Wittenheim et d'Uffholz, et peu après de la *villa* d'Aspach. Une particularité à relever encore, c'est qu'à l'exception de Thann et d'Aspach qualifiés de *villa*, tous les autres lieux situés dans la haute Alsace. Gundolsheim, Meyenheim, Fessenheim, Eguisheim, Wittenheim, Uffholz, Nambsheim, Bettendorf, sont simplement indiqués par leurs noms. Parmi les biens qu'Eschau devait à son fondateur saint Remy, je vois encore Rouffach qualifié de *villa*. Rouffach le devait-il à l'importance que la Notice lui reconnaît, et faut-il

[1] T. V, *instrum*, p. 474.

[2] *Histoire d'Alsace*, pièces justificatives du t. II, pp. 75-77.

[3] « .....*In villa que dicitur Danne, mansum unum cum quatuor vineis.* »

en conclure que Thann lui-même, à cette époque reculée, s'élevait déjà d'un degré dans la hiérarchie des communes d'Alsace? Je ne puis le décider; mais quoi qu'il en soit, c'est en 995 que l'empereur Othon III confia à l'évêque Wiederhold l'advocatie de l'abbaye d'Eschau, et c'est en 999 que ce prélat mourut. Ainsi l'on doit fixer entre ces deux dates la première apparition du nom de Thann dans l'histoire de la province.

Il ne reparaît positivement que dans l'acte de la transmission des domaines des Ferrette à Bâle en 1271. La localité y est désignée sous le nom de *villa Tanne*, comme dans la Notice relative à Eschau, et la confirmation de cette transmission en 1278 traduit ces mots par *das dorf Thanne*, le village de Thann.

Ce n'est qu'en 1304 que l'on peut constater un changement dans l'état civil de Thann; sous cette date la *communauté bourgeoise de la ville de Thann* appendit son sceau au bas de l'acte de fondation d'une chapelle de saint Michel établie par le comte Thiébaud de Ferrette comme dépendance de l'église paroissiale[1].

Est-ce à dire pour cela que le village et la ville de Thann se succédant l'un à l'autre, soient une seule et même commune? Je ne le pense point, et, comme preuve du contraire, on peut citer les reversales délivrées en 1371 par le duc Rodolphe d'Autriche, où parmi les fiefs qu'il tenait, figure *Thann ville et village, tel qu'il se trouve situé en deçà de la rivière que l'on appelle Thur*[2]. Le village ne peut être que le Vieux-Thann, et j'essaierai plus loin de déterminer les causes qui le maintinrent séparé de la ville.

[1] *Universitas burgensis opidi Thannæ*. SCHŒPFLIN, *Als. illustr.*, t. II, p. 41.

[2] *Tanne, statt und dorff, als es hie dishalp dem Wasser lit das da heisset die Thur*. SCHŒPFLIN, *loc. cit.*, t. II, p. 42.

IV.

De tous les documents qui éclairent le passé d'une commune, il y en a peu qui fournissent une lumière plus directe que son église. Le beau monument que Thann doit à la généreuse piété des âges écoulés, mérite donc, indépendamment de sa valeur architectonique, toute l'attention de l'antiquaire. Il doit y trouver un secours précieux pour l'intelligence de la tradition; car la noble église de Saint-Thiébaud n'est, si j'ose le dire, que la légende même, interprétée par un artiste de génie, dont le témoignage a sans doute plus de droits à notre confiance que celui de la *Relation sommaire* qui lui est si postérieure. Que le lecteur ne s'attende pas à trouver ici une description technique hors de proportion avec le cadre de ces recherches; cependant je serai entraîné par leur objet même à entrer dans quelques détails d'une analyse minutieuse et un peu sèche.

L'église de Saint-Thiébaud, régulièrement orientée, ne révèle pas d'abord le secret de sa construction. En entrant en ville, quand on aperçoit le chœur, le clocher qui l'appuie, et que l'on suit le flanc gauche du monument, au premier aspect l'ensemble paraît d'une rare unité. Dès la fenêtre du chevet, plus large et mieux décorée que les autres, on découvre l'arc en accolade fleuronné et portant à son sommet un panache; l'arc en accolade couronne la fenêtre inférieure du clocher à laquelle il sert de fronton; il reparaît dans l'élégant campanile qui se dresse à l'opposite du chœur; enfin il forme le motif principal du beau portail qui s'ouvre au bas du latéral. Tout au plus remarquera-t-on que le socle du clocher et du bas-côté sent plus la renaissance que celui du chœur.

Mais si l'on fait le tour de l'église, on découvre à droite, sous des superfétations déplorables, un bas-côté moins large et plus bas que celui de gauche, d'un médiocre caractère,

d'un aspect des plus disparates, et ce qui rend surtout sensible le décousu de la bâtisse, c'est la façade principale.

Elle se compose d'un porche en décoration formant portail, compris entre deux contreforts, d'un très grand style, quoique nullement proportionné à la façade; il est surmonté d'une rosace en retrait d'une corniche servant d'appui à une statue colossale du Christ assis et montrant ses plaies, flanqué à droite et à gauche des statues agenouillées de la Vierge et de saint Jean, et de celles de quelques apôtres debout et groupés dans des niches aveugles; comme couronnement de la façade, un fronton à crochets, suivant l'inclinaison du toit et s'appuyant sur une galerie à la hauteur des combles; au sommet du pignon se trouve un campanile contrarié avec pinacle à jour, supporté de face par le dais en encorbellement d'une statue colossale de saint Thiébaud.

J'ose dire que chacune des assises de cette façade révèle un âge et un style différents.

Le portail proprement dit est formé d'une immense arcade supportée par des pieds-droits et géminée par un trumeau. Les pieds-droits et le trumeau ont pour base un socle d'où s'élancent trois systèmes de moulures principaux. Le premier qui manque au trumeau, légèrement en retraite sur les petits pilastres carrés et contrariés, ornés d'un chapiteau à décoration végétale, qui affleurent les pieds-droits, marque le profil de la grande arcade; le second et le troisième systèmes, communs aux pieds-droits et au trumeau, forment les nervures extérieures et intérieures des deux arcades inscrites.

Entre chacune de ces moulures se trouve un piédouche avec une statue : deux pour chacun des pieds-droits, une à chaque pan du trumeau, six en tout. La première représente saint Léonard; la seconde pourrait figurer saint Jacques-le-Majeur; la troisième lui faisant face, à gauche du trumeau, représente saint Thiébaud assis; la quatrième, à droite, avec une palme récemment ajoutée, de même que la tête de saint

Thiébaud, par une main novice, ayant sous ses pieds un jeune homme couché sur le côté, les bras et les jambes serrés contre le corps, symbole qui accompagne quelques-unes des sculptures du grand et des petits portails de la cathédrale de Strasbourg, et qui me semble figurer la chasteté promise et gardée; cette statue représente peut-être sainte Catherine, à qui les Ferrette avaient consacré leurs chapelles castrales de Ferrette et de Thann. Au montant de droite, la cinquième statue représente, je crois, sainte Valbourge ou sainte Hedwige; la sixième, armée de tenailles, sainte Agathe.

Ces statues ont été déplacées pendant la Révolution. C'est là sans doute ce qui a causé les mutilations que l'on a cru devoir réparer il y a trente et quelques années, et il est possible qu'elles n'aient pas été exactement replacées ou qu'elles aient perdu une partie de leurs attributs primitifs. Du moins le trumeau, tel qu'il me paraît figuré sur le sceau de l'ancien chapitre, est-il décoré, outre le patron de l'église, d'une sainte portant une crosse et un livre[1], qui ne se retrouvent plus aujourd'hui.

Au haut du trumeau se voit une statue de la Vierge tenant l'enfant Jésus sur le bras gauche, le livre des évangiles ouvert de la main droite.

Les voussures de la grande et des petites arcades, de même que leurs tympans, sont chargées d'un nombre infini de sculptures qui mériteraient une description spéciale; elles forment un cycle assez complet, emprunté à l'ancien, au nouveau Testament et à la vie des saints. Il paraît nécessaire, pour mieux le concevoir, de ne point suivre la décoration ligne par ligne: on arriverait à une exposition des plus incohérentes, et je préfère m'attacher à l'ordre des faits, qui nous donnera plus facilement le sens de ces naïves images. Ainsi,

[1] Je dois un dessin de ce sceau à l'obligeance de mon ami M. J. Dietrich.

des cinq voussures de la grande arcade, je choisirai, pour commencer la troisième, qui est formée d'une suite de onze niches ou claveaux par sections d'arc, figurant, en prenant à partir du bas à gauche :

1. La création de la terre.
2. La séparation des eaux.
3. La création des anges.
4. La création des plantes.
5. La création du soleil.
6. La création de la lune et des étoiles.
7. La création des oiseaux.
8. La création des quadrupèdes.
9. La création de l'homme.
10. Premier entretien de Dieu avec Adam.
11. Création d'Eve.
12. Institution du mariage.
13. Eve devant l'arbre du bien et du mal.
14. Chute d'Adam.
15. Comparution d'Adam et d'Eve devant Dieu après leur péché.
16. Adam et Eve chassés du paradis terrestre.
17. Le déluge.
18. Dieu donnant à Adam et à Eve leurs premiers vêtements et des instruments de travail.
19. Une femme allaitant; devant elle des anges en adoration. Cet accessoire m'inspire une certaine hésitation, et je ne veux pas décider si dans le sujet principal il faut voir Eve ou la Vierge.
20. Eve filant avec un enfant sur ses genoux, un autre à ses pieds; dans le fond Adam travaille la terre au pied d'un rocher surmonté de troupeaux.
21. Sacrifice de Melchisédec.
22. Sacrifice d'Abraham.

Cette voussure nous raconte donc, avec la création du

monde, la chute de l'homme et ses premiers maux. l'obligation du travail, le déluge; en même temps elle reproduit les deux plus anciens symboles du sacrifice expiatoire de la rédemption.

Ces derniers sujets forment le joint entre cette voussure et le tympan de la grande arcade, divisé en cinq bandes sculptées qui représentent diverses scènes empruntées à la vie du Christ et de sa mère.

Au bas la Visitation, la naissance du Précurseur, etc.

Dans la seconde bande la circoncision, la présentation au temple, le massacre des Innocents, la fuite en Egypte, la sainte famille travaillant.

Dans la troisième, une suite de miracles du Christ.

Dans la quatrième, la mort de la Vierge, l'assomption, etc.

Dans la cinquième, le couronnement de la Vierge.

Ces sujets forment une suite de tableaux à compartiments avec d'innombrables personnages. On remarquera leur analogie avec les sujets du grand portail de Strasbourg. Le cycle de la création est également commun aux deux monuments, figuré pour ainsi dire de la même manière. Mais l'exécution n'est pas comparable : les sculptures de Thann sont loin d'avoir la noblesse et le sentiment de celles de Strasbourg; l'artiste a recours, pour s'exprimer, à des moyens trop conventionnels et presque puérils. Devant ses naïves images on se surprend à sourire involontairement. Combien est différente et plus religieuse l'impression que l'on éprouve devant les portails de Strasbourg!

Les sujets que je viens d'indiquer se complètent par deux hauts-reliefs dans les tympans des petites arcades, figurant à gauche la naissance du Christ, à droite sa mort sur la croix entre les deux larrons. La première composition est très heureuse dans sa naïveté. Tandis que les diverses scènes du grand tympan s'enchevêtrent plus ou moins les unes dans les autres, presque sans lien entre elles, ici tous les incidents

du récit évangélique sont groupés de manière à former un seul tableau; dans le bas à gauche, la Vierge est couchée dans un lit sous un auvent; elle présente le divin enfant à l'adoration des mages, dont l'un est agenouillé devant lui, tandis que les deux autres descendent avec leur suite à cheval, depuis le sommet de l'ogive, le long de la voussure droite. Au-dessus du toit qui abrite la sainte famille, on aperçoit dans une perspective beaucoup trop rapprochée les bergers à genoux sous un chœur d'anges suspendu dans les airs.

Les autres sculptures du grand portail figurent d'une part la prédication évangélique, de l'autre les saints personnages qui ont porté témoignage de leur foi par leurs actes et leur martyre.

Ainsi la seconde voussure extérieure de la grande arcade porte, entre autres sujets, à droite les symboles des quatre évangélistes, à gauche les quatre docteurs de l'église. Il est à remarquer que le plus élevé des quatre symboles, l'aigle, déborde sensiblement de sa niche, comme s'il n'avait pas été fait primitivement pour l'occuper. La belle photographie que M. Ad. Braun a publiée de notre grand portail et que le lecteur fera bien de comparer à cette description, reproduit cette saillie, assez forte pour être en lumière quand tout ce côté reste encore dans l'ombre. Au-dessus de ce sujet on trouve, tout à fait hors de son rang, Noé ivre, bafoué par Cham. Si ce n'est l'effet d'un remaniement postérieur, je ne puis m'expliquer le déplacement de cette scène que comme un caprice du naïf imagier. N'aurait-il pas voulu, en accrochant au-dessus du symbole évangélique Noé dans la posture que l'on sait, et dont il n'a pas le moins du monde dissimulé l'équivoque, exprimer les vains efforts de l'ascétisme contre les instincts les plus bas de la brutalité humaine? Je ne sais; mais ce n'est peut-être point le seul trait de satyre que nous offre l'église de Saint-Thiébaud.

La quatrième voussure renferme des martyres, particu-

lièrement des martyres d'apôtres : la décapitation de saint Paul, le crucifiement de saint Pierre et de saint André, saint Jean Porte-de-Latran, etc. Puis en passant aux petites arcades, on rencontre, parmi des sujets tirés du commun des saints, tels que saint Antoine, saint Etienne, sainte Hélène, saint Michel, un bon nombre de saints personnages empruntés au *proprium* du diocèse de Bâle, tels que sainte Afra sur son bûcher, saint Léger à qui l'on crève les yeux, saint Fridolin, saint Maurice, saint Théodore, saint Germain, saint Morand; mais, chose à noter, j'ai cherché vainement une seule figurine que l'on puisse même à la rigueur prendre pour saint Thiébaud. Rien ici n'annonce son culte, que la statue qui décore le trumeau, et qui est indépendante de la bâtisse, qui lui est même probablement postérieure. On verra plus loin une autre partie du monument décorée de statues également plus récentes. D'après la place d'honneur accordée à l'assomption et au couronnement de la Vierge, d'après la statue qui domine le trumeau, il est permis de conjecturer que l'intention primitive avait été de dédier le temple, non à saint Thiébaud, mais à Notre-Dame [1].

L'archivolte de la grande arcade, formée d'un cordon d'anges, complète le sens de cette décoration vraiment grandiose, et associe pour ainsi dire les chœurs célestes à cette merveilleuse exposition du dogme chrétien, des miracles qui doivent le justifier, des vertus qu'il a enfantées.

Toute cette partie de la façade est malheureusement en assez mauvais état : partout des mutilations, partout des claveaux disjoints. Je citerai particulièrement les petites arcades,

[1] Ce n'est pas seulement *de visu* que je parle ici du grand portail : M. Kult, entrepreneur des habiles réparations commencées sous la direction de M. Bœswilwald, architecte des monuments historiques, a bien voulu à plusieurs reprises me faire monter avec lui sur un échafaudage volant qui m'a permis de toucher du doigt pour ainsi dire les détails dont je viens de parler.

chacune couronnée autrefois d'un fleuron dont on ne trouve plus que le pédicule, Dans la disposition des ogives qui les surlobent, il y a des différences et des altérations inexplicables. Je ne rencontre pas moins d'obscurité dans tout ce qui avoisine le grand portail.

Pendant qu'à droite le massif est en retraite sur toute la hauteur, à gauche, au-dessous d'un ressaut d'où part l'archivolte, il est coupé d'un dais surmontant une statue ancienne de saint Georges frappant le dragon de sa lance.

Le manque d'unité n'est pas moins sensible aux contreforts dissemblables qui flanquent le grand portail, et qui marquent extérieurement la séparation de la nef et des bas-côtés. Quoique d'un style moins pur que le portail, ils présentent dans quelques-uns de leurs détails une élégance qui ne les rend pas trop indignes de ce voisinage, tandis que tout ce qui se trouve entre le portail et la galerie est d'un goût misérable. Les statues qui ornent cet espace, moitié sur des consoles, moitié sur la corniche, manquent de caractère et de proportion ; on dirait une décoration d'occasion ajustée, tant bien que mal, à un édifice pour lequel elle n'a pas été faite, et où elle n'est pas à sa place. Les consoles mêmes ne sont point pareilles; les unes sont historiées, tandis que les autres sont formées de simples moulures horizontales. Les matériaux s'abâtardissent ainsi que l'architecture : au lieu de la belle pierre de Rouffach employée à l'étage inférieur, c'est un grès vosgien des plus communs, qui contient souvent dans sa pâte des cailloux quartzeux provenant du vieux grès.

Le style se relève au niveau des combles. J'ai déjà parlé de la statue de saint Thiébaud qui décore le pignon. Elle est portée par une console figurant une femme nue bizarrement contournée, et flanquée à droite et à gauche, sur des consoles distinctes, des deux personnages agenouillés qui accompagnent ordinairement les statues du saint. Les rampes du pignon sont ornées de crochets, et le campanile qui le cou-

ronne est formé de quatre colonnettes contrariées, réunies par des arcs en accolade assez aigus, avec ogives inscrites et réseaux, et surmonté d'une flèche formée d'arêtes à crochets, amortissant les colonnettes. Des aiguilles superposées aux angles contribuent de leur côté à la légèreté de cet édicule, et de petits monstres en forme de gargouilles, sculptés avec une délicatesse admirable, débarrassent la flèche de la pluie qu'elle reçoit. Ce campanile n'était pas du reste un vain ornement : des indices certains prouvent que cette miniature a réellement servi d'abri à des clochettes.

C'est sur l'une de ses faces qu'on trouve la première date, exprimée ainsi :



Dans les sigles qui la surmontent, tout le monde s'accordera à reconnaître à la fois le monogramme du maître de l'œuvre et les initiales de son nom. Il n'y a personne qui n'avouera également que cette date ne peut être commune au grand portail, ni même au massif et à la décoration intermédiaire. Pour moi le grand portail est une œuvre à part, vestige d'une construction inachevée ou disparue, qui est certainement antérieure au XIVe siècle. J'ai déjà rappelé à son occasion le grand portail de la cathédrale de Strasbourg : quoique la décoration de celui de Thann l'emporte, s'il est possible, comme richesse et comme abondance, une comparaison attentive fait reconnaître dans l'infinie variété des sculptures un dessin, un modelé, un ciseau plus archaïque encore. L'antiquaire arrivera peut-être à se convaincre que le portail de Saint-Thiébaud est l'un des premiers essais de l'architecture gothique en Alsace, et qu'il faut l'attribuer sans doute à un artiste d'au-delà des Vosges.

Si maintenant on pénètre dans l'intérieur de l'église, on remarquera dans le bas-côté de droite, au milieu des faisceaux de colonnes sans chapiteaux, semblables à toutes celles qui décorent la nef et la séparent des latéraux, on remarquera, dis-je, des fûts simples, reliés au faisceau, qui ont conservé des chapiteaux. Ils sont au nombre de quatre, un par faisceau ; chaque corbeille est historiée différemment. La première, en partant du chœur, représente Adam et Eve séparés par l'arbre symbolique, et flanqués de chaque côté d'un monstre qui retient l'un et l'autre par un lien attaché à leurs pieds ; ce qui ne semblerait pas laisser à nos premiers parents la plénitude de leur libre arbitre. La seconde et la troisième colonne portent les symboles des quatre évangélistes ; la quatrième, engagée dans le massif de la façade, un écu fruste supporté par deux oiseaux fantastiques.

J'avoue que je ne possède aucun terme de comparaison pour déterminer ni l'âge ni le style de ces colonnes. Leur faible dimension ne permet pas de les attribuer à la même bâtisse que le grand portail. Faut-il alors les considérer comme plus anciennes encore ? Je le crois, et peut être arrivera-t-on ainsi à faire remonter ces débris à une époque de transition architectonique, qui ne peut, dans aucun cas, dépasser le commencement du XIII[e] siècle.

On trouve dans le chœur un autre fragment qui n'appartient pas non plus à la construction de l'église actuelle : c'est une petite porte à droite, en avant de celle de la sacristie, et donnant par un étroit couloir dans la chapelle de Saint-Thiébaud. Ses pieds-droits, richement moulés, sont décorés de face de deux colonnettes engagées, munies de gros chapiteaux à feuilles de chêne, d'où s'élèvent les arcs d'une ogive très pure, supportant à son sommet un panache. L'archivolte est ornée de crosses végétales. A l'intérieur des montants, deux consoles formées de feuilles et de grappes de raisin servent d'appui au tympan. On y reconnaît sculpté en

haut relief saint Thiébaud assis de face, mitré, revêtu du pluvial ou chape de chœur, tenant d'une main une crosse, de l'autre un missel, et accompagné de deux personnages plus petits, agenouillés et encapuchonnés. Quoique la conservation laisse à désirer, cette sculpture n'en est pas moins d'une excellente exécution et d'un très beau caractère. Si les reliefs du grand portail ont plus de verve et d'esprit, ce fragment a certainement plus de sentiment et de noblesse : il n'est pas douteux qu'il ne soit d'une autre main. Je le crois postérieur de quelques années, et c'est assurément la plus ancienne représentation figurée de saint Thiébaud, celle qui a servi de types aux nombreuses images du saint dont on a orné dans la suite le monument.

Quelle a été la destination primitive de cette entrée? Il est évident qu'elle n'a pas été pratiquée pour servir de passage dans la chapelle ou caveau de Saint-Thiébaud, installé au rez-de-chaussée d'une tour qui ne dépasse point la naissance des combles, et dont une saillie donnant dans l'intérieur de l'église, porte, avec le monogramme ⚹ la date de 1521. Je ne pense pas non plus que cet adjutorium remplace une bâtisse plus ancienne : le couloir qui s'ouvre derrière cette porte, compris entre la base de deux contreforts, porte encore des traces de voûtes ogivales formant cul de four, et indiquant une sorte de réduit, quelque chose d'analogue au *coillum* dont parle Tertullien, *penetrale domus ubi lares coluntur*, le lieu secret de la maison où l'on honore les lares; en y appliquant le témoignage d'un auteur liturgique du XVI[e] siècle, j'y vois l'*habitatio* ou la *sacristia* de la relique de saint Thiébaud.

Les fenêtres du chœur sont décorées de superbes vitraux, la plupart aussi anciens que lui, et qui répètent en grande partie par les mêmes symboles l'enseignement religieux du grand portail. Il ne s'y trouve que deux grands sujets : l'un

figure sainte Hélène, l'autre saint Thiébaud planant au-dessus de la ville de Thann, entouré de petites scènes empruntées à la légende et aux miracles que la tradition locale lui attribue. Mais cette peinture est une œuvre passablement récente, remontant au plus aux dernières années du XVI[e] siècle. L'enceinte de la ville y est figurée avec des détails certainement peu anciens, qui existent encore, tels que la tour à l'angle nord-est, avec sa singulière toiture en forme de dôme; les costumes, de leur côté, prêtent aux mêmes inductions : il faut attribuer sans doute ce vitrail à l'un des peintres-verriers qui prolongèrent en Alsace et en Suisse la décadence de leur art, et l'œuvre qu'il a produite ne peut nullement servir de preuve aux données de la tradition.

Il ne faut point quitter le chœur sans donner encore un moment d'attention aux stalles qui le meublent, admirables sculptures en bois où l'imagination de l'artiste s'est librement donné carrière. Par quelle fantaisie du satirique imagier, par quelle étrange tolérance du clergé, ces chimères, ces monstres empruntés aux folles visions d'une nuit de fièvre, relégués autrefois par les conciles au dehors de l'église pour symboliser le vice et l'hérésie, se trouvent-ils à la fin du XV[e] siècle dans le chœur de l'église de Saint-Thiébaud, ornant les propres siéges des chanoines, grimaçant aux patiences, affleurant les parcloses, supportant les accoudoirs, s'étalant sous les dais qu'ils soutiennent? Je n'y entends pas malice et me borne à constater que M. l'abbé A. Straub a oublié ces curiosités dans son inventaire des richesses des églises d'Alsace[1].

J'ai déjà fait remarquer que le latéral droit est moins large et moins élevé que le gauche: il en résulte que les arcades et les colonnes qui le séparent de la nef sont plus basses. On peut donc admettre que dès le premier moment de la cons-

[1] *Un mot sur l'ancien mobilier d'église en Alsace.* — Caen, 1860, in-8°.

truction, l'architecte a sciemment sacrifié ce côté, soit à cause de l'insuffisance des ressources, soit que le voisinage et la clôture du cimetière lui aient fait juger inutile de décorer la façade qui le dominait. Les voûtes se ressentent également de cette besogneuse combinaison. Ainsi à droite elles sont simplement appareillées d'arcs doubleaux qui s'entrecroisent diagonalement d'une colonne à l'autre, tandis que dans le chœur et la nef les nervures se multiplient, et marquent à la fois la rencontre des berceaux et leur axe. La seule différence, c'est que dans la nef les clefs de voûte, en forme de médaillons historiés, alternent avec des claveaux en forme de pendentifs ornés d'armoiries, tandis que dans le chœur les claveaux blasonnés sont horizontaux. Dans la nef et le chœur les arcs-doubleaux sont ornés à leur point d'intersection de petites sculptures.

La voûte la plus remarquable est celle du latéral gauche. Les plans multiples de l'intrados sont arrêtés par des nervures partant des clefs de voûte et rayonnant en forme d'étoiles. Les clefs de voûte à sujets alternent, comme dans le chœur et la nef, avec des claveaux armoriés. A l'intersection des arcs se remarquent de nombreuses sculptures.

Toutes les nervures sont fournies par les colonnes, dont les faisceaux se décomposent et se répartissent harmonieusement, de manière à former sans solution de continuité les moulures des arcs-doubleaux et des arceaux qui supportent le clair-étage.

Les sujets qui ornent les clefs de voûte fournissent leur part de lumière sur le caractère symbolique du temple. Elles portent dans le chœur à partir du chevet :

1. Le couronnement de la Vierge.
2. Saint Thiébaud.
3. . . . . (?)

Dans la nef :

1. La Vierge et l'Enfant.
2. Saint Thiébaud.
3. La Véronique.

Dans le bas-côté gauche :

1. Sainte Catherine.
2. La Vierge et l'Enfant.
3. Saint Thiébaud.
4. L'agneau pascal.

Dans tous ces menus détails, l'importance accordée au culte de la Vierge est encore manifeste : il marche au moins de front avec celui de saint Thiébaud. L'un et l'autre semblent également confondus dans la décoration d'un portail latéral des plus remarquables, qu'une planche des *Antiquités d'Alsace* et une photographie de M. Ad. Braun ont reproduit. Ici encore se rencontrent des dates. Ainsi on lit gravé au pied du contrefort à droite :

ANNO DN̄I M̊ CC̊CC XXX
OCTAVO KALENDAS AVGVSTI
POSITVS ERAT PRIMVS LAPIS
FVNDAMENTALIS HVIVS LATERIS.

Il résulte de cette inscription que ce bas-côté a été commencé le 25 juillet 1430. D'autre part, l'une des statues qui décorent le portail, celle de saint Jean-Baptiste, patron des loges maçonniques allemandes, porte en creux sur le socle la légende suivante :

S. JOS. Baptista 1456

et tout le monde s'accordera pour traduire la date qui la termine par 1456. Cette statue, ainsi que celles qui l'accompagnent, toutes d'un égal fini, est donc bien postérieure au portail compris dans l'œuvre, et dont l'âge est déterminé à peu

de chose près par l'inscription du contrefort. A droite du portail, comme pendant au saint Jean-Baptiste, se trouve une statue de saint Thiébaud. qui est désignée par ces mots en relief :

S. Tebaldus princeps ecclesie.

Entre ces deux statues, et de manière à les dominer, l'architecte a placé celles de la Vierge et de l'Enfant[1].

La première des dates que je viens de signaler, classe chronologiquement ce latéral immédiatement après le couronnement de la façade principale, et après l'achèvement de la grande nef. Quant au chœur, si j'en crois un document allégué par la *Relation sommaire*[2], il aurait été terminé dès 1422 et consacré par l'archevêque de Besançon à la prière de Catherine de Bourgogne, fille de Philippe-le-Hardi, veuve de Léopold-le-Superbe, archiduc d'Autriche, et je serais assez disposé à admettre le fait comme exact. Mais tout en rapprochant ainsi l'achèvement du chœur et celui de la nef, je ne crois pas que la main qui a esquissé le dessin du campanile au haut de la façade principale soit la même à laquelle on doit le plan du chœur, tandis que je reconnais entre le couronnement du pignon, entre le bas-côté gauche et le clocher les analogies les mieux caractérisées. Sans doute le chœur se rapproche comme goût des constructions qui l'ont suivi;

[1] Le contrefort à l'angle droit de la façade principale confirme également pour sa part mon appréciation du symbolisme de l'église : au-dessus d'une première retraite, il porte un édicule à quatre colonnettes, les deux extérieures amorties par de petites aiguilles; le dais est formé de mitres contrelobées, du milieu desquelles surgit une assez forte aiguille ornée des armes d'Autriche, de Ferrette et de Habsbourg. Ce joli monument abrite une statue de la Vierge avec l'Enfant. — Que l'on me permette de faire remarquer le marmouset qui surmonte l'aiguille centrale : c'est ce minutieux détail que les compagnons de métiers doivent observer, et qu'ils allèguent dans leurs récits de voyage pour prouver leur passage à Thann.

[2] *Vorrede*, p. 21 de l'édition de 1723.

mais il appartient encore au gothique pur, tandis que le campanile, le petit portail et le clocher se ressentent très sensiblement de l'approche de la renaissance. S'il est permis de dire que l'architecture gothique a pris naissance par les voûtes [1], on peut admettre également que c'est par là qu'elle a fini. Quand l'emploi des contreforts permit de mieux ouvrir dans les voûtes l'ogive aiguë du XII[e] siècle, cet arc cessa d'être un élément nécessaire; il devint un pur ornement que le caprice des architectes ne tarda guère à corrompre. En ce sens surtout, l'on peut dire que la décadence de l'art gothique s'annonce dès sa naissance. L'approche de sa chute est facile à entrevoir parmi les élégances un peu recherchées de l'église de Saint-Thiébaud, où l'ogive essentielle du style ancien n'est plus qu'un motif abandonné à toutes les fantaisies de l'artiste.

Il reste à déterminer l'âge du latéral droit qui, tout disparate qu'il est, n'en appartient pas moins, à mon avis, au plan de l'église actuelle. Ce qui me le fait croire, c'est un petit détail que je trouve également au chœur et qui doit le rapprocher sensiblement de cette dernière construction : il existe à l'une des fenêtres méridionales du chœur deux petits animaux fantastiques, à peu de distance l'un de l'autre, engagés dans les moulures de chacun de ses montants; entre ces singuliers ornements les moulures sont profondément modifiées. Malgré le peu de relief de ces figures, leur expression et leur attitude ont une vigueur extraordinaire. Or, on trouve deux petites chimères à peu près pareilles au latéral droit, engagées dans la corniche au-dessus d'une entrée, pratiquée sans doute pour la commodité du chapitre qui avait ses demeures dans cette direction. Les deux monstres en arrêt de chaque côté de la porte semblent frémir de joie et d'impatience à la vue des fidèles qui pénètrent dans le temple. Il n'y a pas à

[1] Rothmüller. *Musée pittoresque et historique de l'Alsace, Haut-Rhin*, p. 202.

en douter, ces sculptures ont une commune origine. Quant à leur signification, sans me permettre une conjecture personnelle, je laisse au lecteur le soin de s'en faire telle idée qu'il lui plaira.

Pour le clocher placé, on se le rappelle, à l'aisselle formée par le chœur et le bas-côté gauche, il n'existe aucune date écrite qui nous fixe l'époque où l'on en jeta les fondements; mais je crois qu'à l'aide d'un peu d'attention il n'est pas impossible de la déterminer approximativement. On y monte par un degré renfermé dans une tourelle comprise entre le clocher et le contrefort le plus rapproché du chœur; or, cette cage d'escalier fait corps avec la tour, tandis qu'elle est seulement appuyée contre le contrefort. Ainsi le clocher est postérieur à l'abside. D'un autre côté il paraît qu'il a précédé la construction du bas-côté, parce que pour relier à sa base le socle du latéral, il a fallu en relever les moulures à angle droit. Ainsi l'on devrait, ce me semble, placer la fondation du clocher entre l'achèvement du chœur, vers 1422, et la construction du bas-côté en 1430.

Mais il s'en faut de beaucoup que le clocher et la belle flèche qui le surmonte se soient élevés d'un pas rapide : on sait qu'à la hauteur des combles de l'église la tour devient octogone de carrée qu'elle était: au bas d'une baie se voit la date de 1506. Puis à la naissance de la flèche on trouve une inscription qui en fait le tour et que Schœpflin a lue ainsi qu'il suit :

« ANNO DNI M CCCCC III IST DIS ACHTOEC ANGEFANGEN WORDEN UND NACH ZEHEN JAHREN..... UNTER DEM WOHLGEBOHRNEN HERREN GRAF SIGMUNDT VON LUPFEN VOGT ZU THANN UND DEM EHRSAMEN GABRIEL GABRIEL SURGANT SCHAFNER ZU THANN MIT DER HULF GOTTES DURCH MICH RUMICT VALCH VOLLBROCHT M D XVI[1]. »

[1] *Als. illustr.*, t. II. p. 42.

Depuis que Schœpflin a copié cette inscription, la mousse l'a rongée de plus en plus; il a même fallu remplacer par d'autres pierres quelques-unes de celles où elle est gravée. On a bien essayé d'y reproduire les lettres telles qu'elles apparaissaient encore au moment de cette réparation. Mais malgré cela, ou peut-être à cause de cela, je puis assurer qu'elle est plus indéchiffrable qu'au temps de Schœpflin; je crains d'autant moins de le reconnaître que je sais qu'elle a déjà paru telle à feu M. God. Schweighäuser qui l'a vue naguère. Mais le peu que j'en ai pu lire a suffi pour m'inspirer des doutes sérieux sur la fidélité de la transcription insérée dans l'*Alsatia illustrata*. Voici quelques passages qui permettront au lecteur d'en juger par lui-même :

> « *Āno Dn̄i* M CCCCC III || *tzehend iſt dis.... ort angefangen worden vnd noch* ....
> ....
> *in ior* ....
> *v̄t wolgepor* .... ||
> *vogt tzů tan̄ vnd der erſam* || *Gabriel Sůrgant ſchafner tzů tann Mit der hilfe gottes durch Mich rumig valch volbrocht* 1516. »

Ces quelques mots suffisent pour faire voir quels écarts présente la transcription de Schœpflin, et permettent de mieux déterminer le sens général. Il est très probable qu'il s'est trompé dans la lecture de la date initiale; la date de 1506 qui existe à l'étage inférieur prouve, dans tous les cas, que ce n'est pas en 1503 que la flèche a pu être commencée, et en complétant un texte par l'autre, il paraît légitime de traduire comme il suit :

« L'an du seigneur 1513, ce lieu a été commencé, et après trois ans, sous le noble seigneur comte Sigismond de Lüpfen, bailli à Thann, et sous l'honorable Gabriel Surgant, receveur à Thann, terminé avec l'aide de Dieu par moi Remy Valch, 1516. »

On ne s'en tint point là, par malheur pour le monument. Le lecteur se souvient de l'une des superfétations du côté droit de l'église où se lit la date de 1521 avec le monogramme ⚶. Le même signe se retrouve avec la date de 1520 sur la façade est de la sacristie. Je ne parle que pour mémoire de la chapelle de la Vierge, la plus fâcheuse de toutes ces additions, car c'est elle qui a le plus dévasté ce latéral; curieuse cependant comme spécimen de l'art gothique en l'année 1631, date qui est reproduite dans la voûte.

N'est-il pas singulier de retrouver en 1520, en 1521 la même marque que l'on voit apparaître dès 1428, c'est-à-dire au moment où le style de l'œuvre se relève et s'ennoblit, et à partir duquel on peut suivre pas à pas jusqu'à l'achèvement de la flèche, sinon la trace d'un plan commencé, du moins l'influence d'une même pensée? Ce qui n'est pas moins digne de remarque, c'est que les initiales R. F. qui accompagnent la date de 1428 s'accordent tout à fait avec le nom et le prénom de l'architecte signalé par l'inscription que je viens de reproduire, car chacun sait qu'anciennement l'orthographe allemande employait indifféremment l'*f* et le *v* l'un pour l'autre.

En rapprochant le monogramme de 1520 et de 1521 du nom de l'architecte de 1516, on arrive à une étonnante similitude entre ses initiales et son sigle et les initiales et le sigle du maître de l'œuvre de 1428; il me semble dès lors que, sans s'écarter des règles d'une saine critique, il est permis de faire remonter à ce dernier le nom de famille que l'inscription du clocher nous fait connaître. Il serait ainsi l'ascendant direct, peut-être l'aïeul de l'architecte de 1516, 1520 et 1521, portant, si l'on veut, le même prénom que lui, et ce dernier n'aura fait que continuer les traditions de sa famille, en maintenant avec un soin pieux et fidèle les plans que son ingénieux ancêtre avait légués pour assurer l'achè-

vement du temple. En les inscrivant sous le nom de Falch ou Falck dans les annales de l'architecture gothique, ce ne sera sans doute que rétablir sous sa forme la plus correcte le nom commun à ces trois générations d'artistes.

Ce n'est là du reste qu'un résultat accessoire. Le fait que je dois le plus mettre en lumière et sur lequel j'insiste particulièrement, c'est que parmi les sculptures du grand portail, d'une richesse décorative incomparable, le plus ancien fragment qui se remarque à l'extérieur de l'église, quoiqu'en tenant compte de la lente propagation de l'art gothique dans nos contrées, il ne soit pas possible de le faire remonter au-delà du milieu du XIIIe siècle, on ne trouve aucune allusion à la légende qui devait rendre la collégiale de Thann célèbre, et que, bien loin d'annoncer le culte de saint Thiébaud, les symboles exprimés par les voussures et les tympans de cette merveilleuse entrée permettent d'affirmer que l'intention primitive était de placer ce sanctuaire sous l'invocation de la Vierge. La première apparition du culte de saint Thiébaud ne date que de la construction de la porte conservée dans le chœur, fragment non moins précieux produit sans doute par l'architecture gothique transfigurée par le sentiment allemand, et postérieur au grand portail d'environ un demi-siècle.

V.

Il me reste à étudier l'histoire du culte de saint Thiébaud, du pèlerinage et de la relique, afin de voir si l'on en peut tirer en faveur de la légende plus de lumières que n'en a fourni l'étude de l'église.

On célèbre à Thann deux fêtes de saint Thiébaud. La plus importante est de nos jours celle du 16 mai, jour de la mort ou *dies natalis* de saint Ubald. C'est à cette occasion que l'on porte processionnellement autour de la ville la relique précédée de la bannière aux armes de Thann. La fête du

1er juillet, ou anniversaire de la translation de la relique, est bien déchue de son ancienne célébrité, depuis qu'on a cessé de l'inaugurer en brûlant la veille les trois sapins commémoratifs; elle n'attire plus que quelques fidèles de la campagne par un reste d'habitude. Cependant la première est qualifiée de fête mineure, tandis que la seconde est désignée comme la fête majeure de Saint-Thiébaud, et il existe encore de vieux bourgeois de Thann portant ce nom vénéré, qui fêtent de préférence leur patron le 1er juillet.

Ce sont eux qui ont le mieux conservé la tradition, car il est certain que la fête du 16 mai est relativement d'institution moderne. La *Relation sommaire* en parle encore en 1628 comme d'une innovation presque récente, introduite dans le but de rendre plus florissant un culte menacé de tomber[1]. Je la trouve citée pour la première fois en 1578[2]. Le plus ancien missel imprimé de l'église de Bâle, de 1481, n'en fait aucune mention.

Le culte de saint Thiébaud avait donné lieu à des usages particuliers dont le souvenir même s'est en partie perdu. Le plus remarquable était la cérémonie du brûlement des trois sapins, abandonnée depuis vingt et quelques années. Elle a été reprise exceptionnellement en 1861, à l'occasion du septième jubilé de la fondation de Thann.

On avait planté sur la place, au midi de l'église, trois troncs de sapin disposés en triangle, artistement évidés, fendus en minces éclats, remplis de copeaux, de manière à former d'immenses torches de trois à quatre mètres de hauteur. Le 30 juin, après la nuit tombée, le son des cloches appela les fidèles au temple. Ils en sortirent bientôt processionnelle-

[1] Préface de l'édition de 1723, p. 28.

[2] Diaire des franciscains de Thann, *ad an.* 1578 Ce précieux manuscrit renferme en partie la première rédaction des grandes annales du père Tschamser; j'en dois la communication à l'obligeance de M. X. Ruppé, son propriétaire.

ment, accompagnés d'un nombreux clergé, à la tête duquel on remarquait deux vénérables prélats, Mgr de Strasbourg et l'abbé de la Trappe, d'Œhlenberg. Le clergé prit position auprès des torches, tandis que la procession les enveloppait à quelque distance de ses longs replis. Les chants de l'église se mêlaient au son des cloches que l'on continuait à sonner à toute volée. L'évêque s'approcha enfin des torches et mit le feu aux matières inflammables qu'elles renfermaient. Une flamme brillante les embrasa en un instant, projetant sa lueur sur cette scène originale. Comme effet pittoresque, le tableau était d'une incomparable beauté : d'une part tous ces prêtres revêtus de leurs plus riches ornements, les nobles figures des prélats qui les précédaient; de l'autre les masses obscures des fidèles et des curieux, bordées d'une haie d'armes et d'uniformes éclatants; les ombres profondes dont un ciel sans étoiles et le voisinage de l'église enveloppaient le lieu; le silence respectueux de la foule, troublé seulement par la crépitation des flammes, tout se réunissait pour faire sur les assistants la plus vive impression. Du temps que la cérémonie était encore annuelle, elle avait peut-être un caractère moins imposant : le clergé, après avoir allumé les torches, laissait la foule s'en disputer les débris, et au moment où elle se montrait le plus acharnée, une pompe à incendie l'inondait à distance d'un flot jaillissant d'eau froide. Ceux des fidèles qui n'avaient pas eu leur part de butin dans le pillage, s'en consolaient en se procurant le lendemain, à beaux deniers comptants, quelque tison ramassé par des individus qui en faisaient commerce et qui en garantissaient la provenance.

Ce n'était point là de la piété d'un ordre très élevé. J'oserai en dire autant d'un autre usage qui n'est pas complètement perdu, quoiqu'il soit tombé bien bas. Il consiste à prendre en boisson et en ablutions l'eau d'un puits situé devant le grand portail de l'église et couronné d'une statue

de saint Thiébaud. Les pèlerins de la campagne qui pratiquent encore cette dévotion singulière, reconnaissent à cette eau des vertus infinies. Je n'en aurais point parlé si je ne devais produire dans la suite de cette étude un fait auquel on peut rattacher, ce me semble, l'origine de leur croyance.

Je ne saurais passer sous silence une pratique religieuse que l'église a laissé, depuis un temps immémorial, tomber en désuétude, mais qui était encore en pleine vigueur au commencement du XVI[e] siècle. Du moins se trouve-t-elle liturgiquement décrite par l'auteur d'un *Manuale curatorum*[1], Jean-Ulric Surgant, originaire d'Altkirch et pour lors curé de Saint-Théodore au Petit-Bâle, de la même famille sans doute que le receveur dont le nom figure dans l'inscription reproduite ci-dessus. Je ne puis mieux faire que d'emprunter à ce curieux livre le passage que l'auteur consacre à ce culte :

« Dans la ville de Thann, au diocèse de Bâle, un grand nombre de pèlerins se rendent auprès de saint Thiébaud, désirant voir sa relique et se faire imposer sur la tête cette même relique, ou du moins la monstrance ou le reliquaire où elle est conservée. Pour lors le prêtre tenant la relique sur le maître-autel et se retournant vers le peuple, a coutume de lui faire une allocution en ces termes :

« Pieux enfants du Christ, *ou bien :* Pieux frères et sœurs,
« ceci est la digne et louable relique du vénérable prince
« céleste et thaumaturge saint Thiébaud, à qui ses vertus ont
« valu auprès de Dieu tout-puissant, que tous les hommes

[1] *Manuale curatorum predicandi prebens modum, tam latino quam vulgari sermone practico illuminatum, cum certis aliis ad curam animarum pertinentibus omnibus curatis tam conducibilis quam salubris.* — (*Feliciter ac fausto sinis liber animo, laboriosa diligentia Impressus, anno fructifere incarnationis MCCCCCIIII*), petit in-4° plusieurs fois réimprimé. L'auteur écrivait en 1502. Je dois la connaissance de ce curieux livre à M. l'abbé Zimberlin qui, sous bien d'autres rapports encore, s'est montré secourable à ce travail.

« qui l'invoquent en leurs nécessités, que ce soit sur l'eau ou « dans le feu, à la maison ou en campagne, etc., obtiennent « par ses mérites de Dieu tout-puissant l'accomplissement « de leurs vœux. C'est pourquoi approchez pieusement d'ici « et faites-vous imposer la relique, afin que le cher saint « devienne votre bon intercesseur ou patron auprès de Dieu, « pour vous obtenir de lui la paix et la grâce, acquérir tout « ce pour quoi vous avez entrepris ce pèlerinage, et ainsi « retourner dans votre pays en bonne santé et contents. « Amen[1]. »

« Et alors le prêtre s'approchant, pose sur la tête de chacun la relique ou la monstrance qui la renferme. Ensuite précédé de deux cierges ou flambeaux, revêtu de la chappe et de l'étole, il reporte la relique dans son abri ou sa sacristie, en veillant toutefois à ce qu'il y ait toujours des lumières auprès d'elle, car il s'y fait beaucoup de miracles. »

Une foi vive ne demande pas de preuves. Cependant il eût été permis de s'assurer, si l'approbation de l'ordinaire autorisait le clergé local d'engager à ce point le crédit de saint Thiébaud. C'est là en effet le point faible de ce culte : les évêques de Bâle ne semblent l'avoir sanctionné que lorsque sa décadence était manifeste, et dans tous les cas beaucoup trop tard pour avoir pu procéder utilement aux informations canoniques.

[1] *Andechtige Kinder Christi.* Vel sic . *Ir andechtigen bruder und schwestern, dis ist das wirdig loblich heiligtum des hoch wirdigen himelfursten und nothelfers sant Thieboll der umb got den almechtigen verdient hat, das alle die Menschen die in anruffent in iren nœten, es sey in wasser oder fewer, ze hausz oder zu feld etc., die wil got der allmechtig erhœren umb seins verdienens willen. Hierumb so gend her zu mit andacht, vnd lassent euch mit dem heiligtumb bestreichen umb das der lib heilig ewer gutter fursprech oder furmunder gegen got sey, euch frid und gnad zu erlangen, vnd alles das darumb ir dy wallfart oder bilgerschafft furgenummen haben von got zu erwerben, und also gesunt vnd frœlich wider zu ewrem heymet keren mœgent. Amen.* Folio 114, recto.

Depuis l'évêque Ortlieb, qui gouverna le diocèse de l'année 1137 à l'année 1164, jusqu'à la mort de Gérard de Wippens, en 1325, sous lequel mourut le dernier mâle de la maison de Ferrette, je compte quinze évêques à qui, selon les règles les moins rigoureuses de la critique, on peut reconnaître des moyens d'investigation suffisants pour authentiquer le miracle. Pendant cette longue période on ne rencontre aucun document qui puisse faire supposer une immixtion quelconque de l'ordinaire. Il est vrai que dans ces temps reculés les évêques de Bâle ne paraissent point s'être fort occupés des usages particuliers de leur diocèse. Ainsi l'évêque Pierre d'Asphelt, dans les statuts synodaux promulgués le 1er juin 1299, se borne à recommander aux églises et aux monastères de son ressort d'honorer plus spécialement les apôtres, les quatre évangélistes et les quatre docteurs de l'église[1].

Cependant parmi ces évêques il y en a un pour qui la légende ne pouvait être chose indifférente : c'est Berthold II, fils du comte Frédéric II de Ferrette, frère d'Ulric II le parricide, arrière-petit-fils du comte Frédéric qui, d'après la date de la translation, a dû être témoin du miracle. Pour l'évêque Berthold de Ferrette, qui occupa le siége de Bâle depuis 1249 jusqu'en 1262, si la légende avait eu le moindre fondement, elle eût été l'une des traditions de famille dont il aurait été le plus fier, et les lieux sanctifiés par le miracle eussent obtenu de lui toute la faveur, toute la protection qu'il était en position d'accorder.

Par une rencontre singulière, c'est précisément de cet évêque qu'émane le plus ancien document relatif à la paroisse de Thann, un acte en date du 20 janvier 1255, par lequel il autorise le chapitre de Saint-Amarin à réunir à sa mense commune les revenus de l'église de Thann, dont ce chapitre avait la collation, sous la condition toutefois de la pourvoir

[1] J. Trouillat, *loc. cit.*, t. II, p. 681.

d'un desservant ou vicaire, et de lui assurer un revenu suffisant. Cette réunion fut confirmée le 3 avril par le légat du Saint-Siége, Pierre, cardinal-diacre au titre de Saint-George *ad velum aureum*[1]. Ainsi l'évêque Berthold, loin d'octroyer des faveurs, est le premier à dépouiller l'église de Thann; loin de mentionner la part considérable que l'un de ses aïeux devait avoir prise à la fondation de la paroisse, il ne daigne seulement pas rappeler le nom du patron que la volonté formelle du ciel lui avait imposé.

Et que l'on ne se rejette pas sur l'hypothèse imaginée par l'abréviateur du père Tschambser, qui suppose au Vieux-Thann l'existence d'une église paroissiale antérieure à celle de Thann, et à laquelle il applique le bénéfice de l'acte de réunion[2]. L'église du Vieux-Thann est restée conventuelle jusqu'à la suppression des ordres religieux, et remonte probablement à la fondation du couvent qu'elle desservait, c'est-à-dire à l'année 1289, où une colonie de béguines de Gundolsheim, appelée sans doute par les libéralités du comte Thiébaud de Ferrette, vint se fixer dans ce lieu[3]. La réunion des revenus de la paroisse de Thann à la mense commune du chapitre de Saint-Amarin est une mesure qui se complète et s'explique par la translation du chapitre à Thann en 1441, en vertu du décret « *Provida divinæ majestatis disponente clementia* », rendu par le concile de Bâle dans sa quarante-troisième session[4]. Le silence que garde l'évêque Berthold dans le titre allégué doit avoir son plein effet, et l'objection qu'il fournit subsiste en entier. Tout penseur habitué à chercher la certitude dans l'histoire, tirera de ce témoignage négatif une preuve formelle contre l'authenticité de la tradition.

[1] J. Trouillat, *loc. cit.*, t. II, p 718 et 719.
[2] *Kleine Thanner-Chronik*, édition de MM. Gérard et Liblin, p. 6.
[3] *Chronique de Thann*, t. I[er], p. 229.
[4] *Chronique de Thann*, t. I[er], p. 560.

La *Relation sommaire*, écrite en vue de remettre le pèlerinage en honneur, et qui mentionne plusieurs documents existant alors dans les archives de l'église, se trouve si dépourvue quand il s'agit de produire les approbations des supérieurs en faveur du culte, qu'elle est réduite à faire viser par un notaire apostolique une lettre d'indulgence de Henri de Berghes, évêque de Cambrai, qui visita la relique de saint Thiébaud en 1499, lettre où l'on prétendait voir une attestation en bonne forme de l'évêque Henri, certifiant qu'il avait vu le corps bien conservé de saint Thiébaud, auquel il ne manquait que le pouce conservé à Thann [1]. A la rigueur cela ne suffisait point pour constater le miracle. Mais ce qui dénote une préoccupation singulière, c'est que la lettre d'indulgence dont une traduction est jointe au recueil, est loin de fournir le témoignage que le notaire apostolique. le prêtre Simon Wagner, a voulu y trouver. L'évêque Henri de Berghes se borne à déclarer que le lundi 2 septembre 1499, date de la lettre, les *régents* de l'église de Thann lui ont fait voir la première phalange du pouce droit de saint Thiébaud, conservé dans un ciboire ou vase précieux en vermeil: qu'à l'exception de cette particule le corps entier du saint est conservé sur une montagne à un mille et demi de la ville d'Eugubio, et qu'à la demande du clergé et des habitants de Thann, mais en réservant l'approbation de l'ordinaire, il accorde quarante jours d'indulgence à tous les fidèles qui, en état de grâce, visiteront l'église de Thann la veille et le jour, ainsi qu'à l'octave de la fête de saint Thiébaud, ou contribueront à la fabrique de l'œuvre, à sa décoration ou à sa restauration [2].

Henri de Berghes, 70me évêque de Cambrai, notaire du siége apostolique, docteur *in utroque jure*, chancelier

[1] *Attestatio*, p. 10 de l'édition de 1723.
[2] Pages 90-95 de l'édition de 1723

de l'ordre de la Toison-d'Or, qui eut l'honneur de célébrer en 1501, l'année avant sa mort, le mariage de Jeanne-la-Folle avec l'archiduc Philippe d'Autriche, avait une dévotion particulière pour les pèlerinages. Il visita la Terre-Sainte, et la *Gallia christiana*, qui fournit ces détails[1], mentionne un autre de ses pieux voyages fait en 1491. Pour attirer un personnage aussi considérable, il fallait réellement que l'église de Thann et la relique de saint Thiébaud fussent en grande réputation. La tradition est sur ce point d'accord avec tous les documents, et peut-être le lecteur me permettra-t-il à ce propos d'entrer dans quelques détails sur le pèlerinage et son histoire.

VI.

Le document qui jetterait le plus de lumière sur ce sujet, c'est le *Tomus miraculorum* où se trouvaient officiellement notés les miracles accomplis par l'intercession de saint Thiébaud. Ce manuscrit, dont mon ami M. G. Stoffel a retrouvé l'original à Eguisheim et qu'il se dispose à publier, a fourni à la *Relation sommaire* un extrait dont je suis réduit pour le moment à me contenter[2].

Elle en a tiré le récit de quarante-sept miracles méthodiquement rangés sous onze rubriques :

1. Des morts rappelés à la vie.
2. La vue rendue à des aveugles.
3. Des paralytiques et des goutteux recouvrant la santé.
4. Des aliénés obtiennent leur guérison.
5. Le diable est chassé du corps des possédés.
6. Des prisonniers remis en liberté.
7. Des naufragés obtiennent leur salut.
8. Guérison de maladies mortelles.

[1] Tome III, col. 50.
[2] Pages 96-189 de l'édition de 1723.

9. Des prisonniers innocents remis en liberté.
10. Merveilles chez des femmes en mal d'enfant.
11. Merveilles dans les incendies.

On trouvera peut-être que la sixième et la neuvième rubrique font double emploi; mais je dois remarquer que la première concerne des prisonniers réellement criminels. Ainsi l'on y trouve le récit de l'évasion miraculeuse d'un meurtrier en 1412[1].

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner ces prodiges chacun en particulier. Quelques-uns ont une valeur historique. Telle est la délivrance d'une femme enceinte, qui avait été prise en 1444 aux portes de Thann par les Armagnacs et grièvement blessée d'un coup de lance dans le ventre[2]. Mais c'est surtout par la vive lumière dont les extraits du *Tomus miraculorum* éclairent l'état des esprits, qu'ils doivent intéresser les curieux. Je doute que l'Eglise reconnaisse comme authentiques des miracles constatés généralement d'une manière peu régulière. Il ne suffit pas qu'un pèlerin venant d'un lointain pays, sans autre garantie de sa bonne foi ou de sa clairvoyance que sa parole, déclare avoir été guéri d'une grave maladie, sauvé de la prison ou d'un naufrage, ressuscité d'entre les morts par l'intercession de saint Thiébaud, pour admettre que les lois générales, l'ordre immuable de la création divine aient été modifiés, intervertis en sa faveur. Si je ne trouve aucune information contradictoire faite sous la direction des autorités diocésaines, je me refuse à reconnaître aucune valeur à des récits appuyés d'une si faible preuve.

Quoi qu'il en soit, à l'exception de sept, les quarante-sept miracles tirés du *Tomus miraculorum* sont datés et compris dans une période de cent onze ans, de 1405 à 1516 :

De 1405 à 1410 9

[1] Page 128.
[2] Page 166.

De 1410 à 1420	4
De 1421 à 1430	2
De 1431 à 1440	3
De 1441 à 1450	6
De 1451 à 1460	4
De 1461 à 1470	1
De 1471 à 1480	4
De 1481 à 1490	1
De 1491 à 1500	0
De 1501 à 1510	4
De 1511 à 1516	2

A l'exception de quatre, tous ces miracles sont relatés avec le nom du lieu ou du pays qui en a été témoin. Ce qui frappe d'abord, c'est le petit nombre relatif de ceux qui ont été accomplis en Alsace et dans les provinces limitrophes :

En Alsace	9
Dans le Brisgau	2
En Suisse	1
Dans le Palatinat	1
Dans la Thuringe et la Franconie	2
Dans la Hesse	11
Dans le Luxembourg, la Flandre, la Hollande	3
Dans les provinces de la Prusse, Saxe, Poméranie, Brandebourg	12
Dans le Sleswig et le Holstein	4
Dans les villes hanséatiques	5
Dans l'Oldenbourg	1
Dans le Danemark	2

Ce relevé fait comprendre le courant qui alimentait le pèlerinage, et qui du nord de l'Europe se dirigeait vers le Rhin et le remontait. On conçoit que c'était une nécessité pour les pèlerins de suivre la grande route du commerce;

mais on peut se demander en même temps si le commerce n'était pas pour quelque chose dans cette grande affluence des étrangers à Thann, dont la *Relation sommaire* parle si complaisamment. Cette question se justifie si l'on veut bien se rendre compte du terme précis où s'arrête la récapitulation chronologique des miracles. Sans doute la Réforme ne doit pas avoir été sans influence sur leur brusque cessation; mais je suis disposé à croire que la cause principale doit remonter à la révolution commerciale, qui suivit la découverte de la route maritime de l'Inde, et qui enleva à l'Italie le monopole des denrées précieuses de l'Orient, pour le donner aux Portugais et plus tard aux Hollandais. On comprend que des marchands exposés à tous les dangers, à toutes les avanies d'un voyage d'affaires au XV[e] siècle, aient volontiers abrité leur trafic sous un voile de piété, se soient prévalus, si j'ose ainsi parler, du sauf-conduit d'un saint universellement honoré, et à ce point de vue il est aisé de se rendre compte des bienfaits qu'une ligne de pèlerinages, une suite d'étapes comme Saint-Thiébaud de Thann, comme Notre-Dame d'Einsiedeln procurait au commerce du moyen-âge.

VII.

Avec le déclin de la dévotion se manifestèrent à Thann les premiers doutes. Quand les pèlerins cessèrent d'affluer, quand le vide se fit autour des nombreuses industries que leur concours avait fait naître et entretenait, une vive inquiétude s'empara des habitants. On ne se rendit compte ni de la révolution que la découverte du cap de Bonne-Espérance avait occasionnée dans le commerce, ni de la foi ébranlée, déplacée par la Réforme. On se demanda avec anxiété si le patron vénéré de Thann cessait de protéger sa ville bien-aimée, ou s'il avait perdu son crédit dans les conseils célestes.

Deux frères, deux chanoines de la collégiale de Saint-Thiébaud, Thiébaud et Ulric Hess, le premier chantre, le second custos, voùlurent retremper la foi dans sa source et se rendirent à Eugubio, à l'effet de vérifier l'état des reliques de saint Ubald. La *Relation sommaire* a conservé le souvenir de ce pieux voyage qui doit avoir eu pour résultat de constater l'exactitude des détails fournis par la légende[1]. La *Petite Chronique de Thann* mentionne également ce pèlerinage en le reportant à l'année 1560, et prétend de même que les deux chanoines, à leur retour, ont pu témoigner de l'état de parfaite conservation du corps du saint évêque, qu'ils n'ont trouvé privé que de la relique honorée à Thann[2]. Un document tiré des archives d'Eugubio et publié par le père Papebroch, ne laisse aucun doute sur ce voyage. Il le fixe à l'année 1544. En voici une traduction :

« L'an de notre seigneur MDXLIV, le V avril, arrivèrent dans la cité d'Eugubio les vénérables seigneurs Jean-Ulric et Thiébaud Sessus (*sic*), chantre, chanoines de l'église collégiale de Saint-Thiébaud de la ville de Thann, au diocèse de Bâle, dans le but, dirent-ils, de voir et visiter l'église et le très saint corps de saint Ubald, affirmant n'être venus qu'à cet effet, parce que dans ladite ville on conserve une particule d'un doigt dudit très glorieux saint, disant qu'il s'y trouve une très grande église élevée sous son invocation : qu'il s'est formé auprès d'elle, à cause des nombreux miracles qui s'y produisaient, une ville du nom de Thann ; que du voisinage et même de pays lointains un nombre infini de personnes des deux sexes affluent à cette église et y déposent leurs offrandes; affirmant enfin que, par les mérites ou les prières de ce grand saint, la respectueuse dévotion dont son doigt est l'objet fait obtenir des grâces immortelles, telles que la guérison

[1] *Vorrede*, p. 27

[2] *Kleine Thanner-Chronik*, édition de MM. Ch. Gérard et Liblin, p. 41.

des boiteux et des aveugles, et même la résurrection des morts et le soulagement de toute espèce de maladies [1]. »

Les termes de cet acte ne laissent aucun doute sur l'accueil complaisant que la cité d'Eugubio fit à des discours si flatteurs pour l'un de ses anciens évêques. Les nouvelles qu'on leur en apportait ne laissèrent cependant pas, si j'en juge bien, de causer aux fins Italiens un certain étonnement mêlé de quelque ironie. Mais quoi qu'il en soit, la démarche des deux bons chanoines fut pour le moment sans résultat; le père Papebroch constate que les voyageurs n'obtinrent pas l'autorisation de faire sur le corps de saint Ubald la vérification qui devait, dans leur pensée, servir de preuve irréfragable à la tradition.

La *Relation sommaire*, publiée pour la première fois en 1628 au nom de la ville, avoue le discrédit où le pèlerinage était tombé. Elle n'hésite pas à l'attribuer à l'amoindrissement de la piété, du zèle local envers Dieu et ses saints. Cependant, dit-elle, « Dieu est toujours là [2], et saint Thiébaud est encore notre patron. » Pour ramener à Thann ce flot de

[1] *Universis etc. pateat evidenter.*

Anno Domini MDXLIV, die vero V. aprilis, pervenere ad civitatem Eugubii venerabiles DD. Joannes Udalricus et Theobaldus Sessus cantor, canonici ecclesiæ S. Theobaldi oppidi Tannensis, Basileensis diœcesis, causa, ut asseruerunt, videndi visitandique ecclesiam et sanctissimum corpus S. Ubaldi, affirmantes se [venisse] *dumtaxat ad d. effectum, quia in d. oppido reconditur particula digiti prælibati gloriosissimi Numinis : sub cujus devotione maximum templum constructum apparet, et successive oppidum ob infinita miracula fuit fabricatum, nomine Tannensis (ad quam ecclesiam convicini et etiam de longe infinitæ personæ utriusque sexus confluunt, porrigentes manus adjutrices) et meritis seu precibus tanti Numinis, sub reverentia et devotione digiti, gratias immortales obtineri affirmarunt, claudes et cæcos sanando, et etiam mortuos suscitando et a quibuscumque languoribus suscitando. (Acta sanctorum maii.* t. III, p. 643.)

[2] « *Es lebt noch der alte Gott.* » *Vorrede*, p. 25 de l'édition de 1725.

pèlerins qui y affluaient autrefois, elle recommande de revenir à l'ardeur des sentiments que les anciens habitants portaient à saint Thiébaud. Cette publication est éminemment remarquable; sa candeur plus que sa critique en fait un témoignage précieux.

La *Petite Chronique de Thann*, publiée en 1766, ne fait pas, il est vrai, un appel aussi direct; mais en faisant ressortir à chaque ligne les avantages temporels que Thann doit à sa situation, à l'entrée d'un passage important à travers les Vosges, avec un vignoble fameux d'un côté, et de l'autre un taillis de coudriers propres à cercler ses tonneaux, toutes choses qu'il doit au choix bien entendu de saint Thiébaud, elle cherche à stimuler la reconnaissance des habitants envers leur patron céleste. L'auteur, mieux avisé que celui de la *Relation sommaire*, sent qu'une base historique manque à la tradition; il reconnaît que « les circonstances de la translation sont extraordinaires, merveilleuses, inouïes; qu'elles sont difficiles à admettre, douteuses mêmes; mais il se réfère aux annales du père Tschambser, aux archives, documents, anciens écrits, livres approuvés; aux fêtes annuelles, sermons et cérémonies en usage, dont les données s'accordent en somme avec son récit[1]. »

C'était prouver l'authenticité de la tradition par son autorité. L'auteur ne partageait pas apparemment l'opinion de ce moine célèbre, du même ordre que lui, l'un des plus éminents esprits du XIII[e] siècle, qui soutenait que l'autorité n'a de valeur que si on en rend compte, *non sapit nisi detur ejus ratio.*

La *Vie et histoire des miracles de saint Thiébaud*, publiée en 1777, de même que la *Petite Chronique*, par un franciscain du couvent de Thann, constate que, malgré tant d'efforts, le culte local ne s'était point relevé. Après avoir rappelé les

[1] Page 12.

fréquents miracles obtenus jadis par l'intercession de saint Thiébaud, l'auteur se demande : « Comment se fait-il qu'après quatre siècles d'une protection si efficace, le temps présent ait si peu de bienfaits à citer ? L'expérience prouve qu'il faut l'attribuer au refroidissement de la dévotion, à l'amoindrissement de la confiance. Que sont devenues ces troupes nombreuses de fidèles de la ville et de pèlerins, prosternés autrefois aux pieds du saint, devant son autel, et qui retournaient chez eux comblés de grâces ? Que sont devenus ceux qui, pour assister dans la semaine aux offices célébrés en son honneur, quittaient le soin de leurs affaires temporelles ? Qui s'avise encore de nos jours de faire connaître à qui de droit les bienfaits obtenus? ce qui ne serait cependant que l'expression et la marque d'une juste reconnaissance.[1] »

Pour justifier la piété des siècles antérieurs, l'auteur invoque dans sa préface le témoignage des documents, notamment la lettre d'indulgence de l'évêque Henri de Cambrai et la participation de l'ordinaire à la publication de la *Relation sommaire.* Cependant il reconnaît qu'il n'ignore point les objections que l'on peut tirer des Bollandistes, mais il croit qu'il est plus sage de s'en tenir à la tradition et aux pièces alléguées, tout en déclarant abandonner à de plus savants le soin de prononcer.

Reste à savoir si l'on pouvait encore considérer le procès comme pendant, lorsqu'on avouait avoir connaissance des longues notices du père Papebroch sur le saint évêque d'Eugubio, lorsque toutes les questions relatives à son culte et à sa vie avaient été aussi sagement élucidées par le docte hagiographe; lorsqu'enfin il était prouvé que saint Ubald était encore pourvu, en 1593, de ses dix doigts, y compris la phalange que l'on prétendait posséder à Thann depuis 1160 ou 1161 ?

[1] Page 54.

En effet, les magistrats municipaux d'Eugubio, qui n'avaient point voulu en 1544 satisfaire à la pieuse curiosité des deux chanoines Hess, firent spontanément, en 1593, la vérification du corps de saint Ubald, et voici le procès-verbal de cette opération signé du notaire Marc-Antoine Timotelli, tel qu'ils le firent déposer dans les archives de leur ville :

« Au nom de Dieu, amen.

« L'an de Notre-Seigneur Jésus-Christ MDXCIII, VI[e] indiction, sous le pontificat du très saint père en Christ et seigneur Clément, par la Providence divine VIII[e] pape de ce nom, en l'église de notre saint patron Ubald hors de la ville d'Eugubio. Comme le bruit s'est répandu depuis longtemps et est parvenu aux oreilles de plusieurs dans cette cité d'Eugubio et au dehors, qu'il manque un doigt de la main droite aux reliques ou corps de notre bienheureux et très glorieux patron Ubald, conservé sur la montagne qui porte son nom, les très illustres seigneurs le gonfalonier et les consuls s'étant transportés à l'église dudit saint Ubald pour nettoyer ledit corps suivant l'antique coutume desdits seigneurs, tant pour assurer la conservation et la propreté desdites saintes reliques, que pour faire connaître la vérité, ont décrété vouloir se rendre compte du plus ou moins de fondement de ce bruit. Et, pour cet effet, le corps ayant été transporté, avec la révérence qui convient, dans un angle de ladite église et déposé sur une table en bois recouverte d'un linge blanc, pour la plus grande commodité de ceux qui devaient accomplir ce pieux office, en présence de l'illustrissime seigneur Annibal de Benis, gonfalonier, seigneur Jean-François de Leonardis, seigneur Antoine Milli Regis, seigneur Spera Traversa, consuls, ainsi que de l'illustre seigneur comte Gabriel de Gabrieli et du révérend seigneur Constance Barzi, ledit corps fut épousseté avec toute la diligence possible par les mains du révérend seigneur Denis Vicentini, chanoine régulier du Latran, congrégation à la garde de laquelle les reliques sont confiées, et

du révérend seigneur Antoine-Marie Vespasiani, chapelain des illustrissimes seigneurs gonfalonier et consuls, et les gants ayant été retirés des mains bénies du saint, on put voir les mains et les doigts qui furent inspectés et comptés avec soin, tant par les susdits seigneurs à ce présents, que par le notaire et chancelier soussigné. Et fut ledit corps trouvé intact dans toutes ses parties, ne manquant ni doigt, ni phalange, ni aucun autre membre, et même, chose étonnante! on y trouva encore tous les ongles distincts et transparents, comme si le bienheureux évêque vivait encore. De plus, une marque sous la mâchoire droite près de la gorge subsiste encore, et est aussi reconnaissable que si le saint était mort seulement depuis peu de jours. Après cela le corps ayant été ajusté de nouveau, fut remis à sa place, et grâces furent rendues d'un tel don au Dieu très bon et très grand[1]. »

[1] *Manu Marcantonii Timotelli signatum instrumentum.*

In Dei nomine amen. Anno domini nostri Jesu Christi MDXCIII, indictione VI, tempore Pontificatus sanctissimi in Christo P. et D. Clementis, divina providentia Papæ VIII, in ecclesia divi protectoris nostri Ubaldi, extra civitatem Eugubii. Cum vox quædam emissa diu fuerit, et per aures multorum evolaverit tam in hac civitate Eugubii quam extra eam, quod Reliquiis seu corpori beatissimi gloriosissimique Protectoris nostri Ubaldi, quod reconditur in monte ab eodem Divo nuncupato, deficeret unus manus dexteræ. Hinc est quod Perillustres Domini confalonerius et consules, translati ad ecclesiam præfati D. Ubaldi, ad purgendum dictum corpus, juxta consuetudinem vetustissimam eorundem Dominorum. divino Spiritu moti, tam ad majorem dictarum sanctarum Reliquiarum conservationem et purgationem, quam ad majorem dilucidationem veritatis, decreverunt de hac re certiores se reddere. Et ad dictum effectum ea quæ decuit reverentia corpore translato in angulo d. ecclesiæ, repositoque super una tabula lignea, cooperta candido linteamine, ad majorem commoditatem hoc pium opus exercere debentium, et assistentibus ibidem Perill. D Annibale de Benis, confalonerio, et D. Jo. Francisco de Leonardis, D. Antonio Milli Regis, D. Spera Traversa consulibus, ac Illustri D. comite Gabriele de Gabrielibus, et adm. Rev. D. Constantio Barzio; fuit per manus R. D. Dionysii Vicentini Canonici Regularis Lateranensis,

Contre ce document que le père Papebroch donne comme authentique, le bon franciscain n'ose pas s'inscrire en faux. N'est-il pas intéressant après cela de trouver une foi assez robuste pour se maintenir et se raidir contre « l'objection » d'une preuve pareille? Le seul échappatoire serait d'admettre que la phalange de saint Ubald a repoussé après son ablation, c'est-à-dire que Dieu ayant fait un miracle, en aurait fait un second pour supprimer toute trace du premier! Et qui sait si le pieux franciscain, en cas de controverse, ne se réservait pas cet argument *in petto*, et qui sait s'il n'eût point suffi pour sauvegarder la vieille erreur locale? « Tant il est difficile, pourrait-on dire avec le père Papebroch, d'arracher des esprits des opinions préconçues, quand une communauté quelconque les a adoptées une fois comme vraies et crues par ses anciens! »

VIII.

Outre saint Ubald, l'église honore plusieurs saints du nom de Thébald, Tébald ou Thiébaud. Le plus célèbre, le seul même généralement connu, est saint Thiébaud de Provins,

sub quorum custodia degit, et per manus R. D. Antonii Mariæ Vespasiani Capellani eorumdem Perillustr. D. D. Confalonerii et consulum, omni adhibita diligentia d. corpus a pulvere mundatum. et ad effectum prædictum fuerunt de ejusdem benedictis manibus extractæ chirotecæ, visæque manus et digiti. qui fuerunt tam a supradictis Dominis ibidem assistentibus, quam a me Notario et concellario infra scripto, diligenter inspecti et numerati. Et fuit d. corpus inventum intactum in cunctis suis partibus, nullo carens digito, articulo, nec alio membro : quin imo, quod mirandum est, adhuc adsunt omnes ungues distincti et clari, ac si d. beatissimus Pater adhuc viveret. Et adhuc durat nævus unus sub maxilla dextera prope guttur : qui nunc ita dignoscitur, ac si paucis abhinc diebus mortuus esset. Et sic posteà aptatum corpus fuit repositum in loco suo et gratiæ redditæ Deo opt. max. de tanto munere. (Acta sanctorum maii, t, III, p. 643.

dont la fête est fixée par le martyrologe romain au 30 juin. L'auteur de la *Relation sommaire* parle de saint Thiébaud, ermite et confesseur, originaire de France, mais il atteste en même temps que dans son petit livre ce n'est pas lui qu'il avait en vue[1]. Le père Papebroch, tout au contraire, soutient et démontre que le patron de Thann ne peut être que saint Thiébaud, ermite. Il était évident pour le docte jésuite que le procès-verbal de 1593 tranchait tout rapport, tout lien entre la paroisse de Thann et le bienheureux évêque d'Eugubio. L'information que je me suis permis de faire sur les lieux, à l'aide des données de l'histoire et des monuments, n'a rien fourni qui contredise cette assertion. Mais avant de suivre le savant hagiographe dans son plaidoyer en faveur de saint Thiébaud ermite, avant de chercher dans l'ordre de faits et d'idées plus particuliers à cette étude, l'appui qu'ils peuvent lui donner, je crois devoir reproduire la notice que l'abbé Fleury consacre à ce saint d'après la bulle de canonisation du pape Alexandre II. Cet emprunt me dispensera d'analyser le long récit d'un anonyme contemporain publié par les Bollandistes[2]:

« Saint Thiébaut, solitaire, naquit à Provins, au diocèse de Sens, de parens très nobles et très riches, de la famille des comtes de Champagne, entre lesquels Thibaut III, qui régnait alors, le tint sur les fonts. Le jeune homme eut toujours une grande inclination pour la vie érémitique, et alla trouver secrettement un hermite nommé Bouchard, qui demeurait dans une isle de la Seine. Par son conseil il partit avec un de ses chevaliers nommé Gautier, et chacun un écuyer. Ils allèrent à Reims où ils se dérobèrent de leurs gens, passèrent au-delà, et, ayant changé leurs habits avec deux pauvres pèlerins, ils entrèrent en Allemagne. Ils y vécurent long-

[1] Page 96 de l'édition de 1628.
[2] *Acta sanctorum junii, auctore God. Henschenio,* t. V, p. 596.

temps dans une extrême pauvreté, subsistant du travail de leurs mains, sans dédaigner les travaux les plus vils, comme de faucher les foins, porter des pierres, curer des étables et surtout de faire du charbon. Un jour, entre autres, s'étant loués tous deux pour arracher les herbes des vignes, Thibaut, que sa délicatesse empêchait d'avancer autant que les autres, fut cruellement maltraité par l'inspecteur de l'ouvrage, et Gautier ne put lui faire entendre raison, parce qu'ils ne savoient pas la langue l'un de l'autre.

« Ayant amassé quelque peu d'argent par leur travail, ils allèrent nuds pieds en pèlerinage à Saint-Jacques, en Galicie, et revinrent en Allemagne. Cependant Thibaut pria son compagnon de chercher quelque pauvre clerc qui lui apprît à lire, parce que c'était un moyen de mieux sçavoir et mieux pratiquer les commandemens de Dieu. Gautier trouva un maître qui lui enseigna les sept pseaûmes de la pénitence: mais Thibaut n'avait point de pseautier ni de quoi en acheter. Gautier persuada au maître d'aller à Provins trouver Arnoul, père de Thibaut, et lui demander un pseautier pour son fils. Le maître partit, chargé d'un pain que Thibaut envoyait à ses parens, n'ayant pas d'autre présent à leur faire; encore le lui avait-on donné par charité. Arnoul et Guille, sa femme, apprenant la sainte vie de leur fils, en rendirent grâces à Dieu, et reçurent le pain comme un grand présent, et en firent manger à plusieurs malades de diverses fièvres, qui furent tous guéris.

« Arnoul, qui désirait ardemment de voir ce cher fils, suivit le maître, qui le mena à Trèves et le fit attendre hors de la ville, sous un arbre où Thiébaut avoit accoutumé de venir lire. Il l'y mena lui-même, sous prétexte de voir le profit qu'il avoit fait dans la lecture en son absence. Mais quand il vit son père, il dit : « Vous m'avez trahi, » et retourna promptement. Arnoul le suivit fondant en larmes et disant : « Pourquoi me fuyez-vous, mon cher fils? Je ne veux pas

« vous détourner de votre bon dessein; je ne veux que vous « voir et vous parler une fois, et porter de vos nouvelles à « votre mère affligée. » Thibaut répondit : « Seigneur (car depuis qu'il l'eut quitté il ne le nomma plus son père), ne « troublez point mon repos. Allez en paix et me permettez « d'avoir la paix en Jésus-Christ. » Son père lui dit : « Mon « fils, vous manquez de tout; nous avons de grands biens; « recevez au moins quelque chose pour vous souvenir de « nous. » Il répondit : « Je ne puis rien prendre après avoir « tout quitté pour Dieu, » et se retira. Gautier dit au père que son fils n'avoit besoin que d'un pseautier, et il le donna avec joie.

« Pour éviter à l'avenir de pareilles visites, Thibaut s'en alla à Rome dans le dessein de faire encore un plus long voyage. En effet, au retour de Rome, il prit le chemin de Venise, voulant aller à Jérusalem. Mais Gautier ne pouvant plus, à cause de son âge, supporter tant de fatigues, ils s'arrêtèrent près de Vicence, en un lieu nommé Salanique, par la permission des propriétaires, et y ayant bâti une petite cabane, ils y finirent leurs jours. Ils avoient voyagé trois ans depuis leur retraite, et Gautier en vécut encore deux dans la solitude; mais Thibaut le survécut de sept ans. Il ne se nourrit pendant longtems que de pain d'orge et d'eau, et en vint enfin à ne vivre que de fruicts, d'herbes et de racines, sans boire. Il portoit toujours un cilice; il se donnait souvent la discipline avec un fouet de plusieurs lanières de cuir et ne dormait qu'assis. L'évêque de Vicence, touché de son mérite, l'ordonna prêtre après l'avoir fait passer par tous les degrés ecclésiastiques, et la dernière année de sa vie il reçut l'habit monastique.

« Arnoul apprenant la réputation de sainteté où étoit son fils, résolut d'aller à Rome en pèlerinage pour le voir en passant, comme il fit; et à son retour il raconta à Guille, sa femme, ce qu'il avait vu. Elle voulut aussi voir son fils.

Arnoul retourna avec elle, accompagné de beaucoup de noblesse; mais Guille étant arrivée près de son cher fils, ne voulut point le quitter et se consacra avec lui au service de Dieu dans la solitude. Enfin douze ans après que Thibaut eut quitté son pays et neuf ans depuis qu'il se fut retiré à Salanique, il mourut saintement le premier jour de juillet 1066, et fut enterré à Vicence. Il avoit fait plusieurs miracles pendant sa vie; il s'en fit encore plusieurs à son tombeau, et l'Eglise honore sa mémoire le jour de sa mort[1]. »

L'histoire de la vie de saint Thiébaud dispense de tout panégyrique. Une interprétation aussi littérale des préceptes du Christ a quelque chose de grand et de saisissant dans sa simplicité. Saint Thiébaud est l'un des plus admirables héros chrétiens dont l'Eglise ait gardé le souvenir. Il est difficile de trouver réunies à un plus haut degré les vertus de l'humilité, du renoncement, de la pauvreté volontaire, qui sont l'idéal de la morale évangélique, et s'il est bon de l'enseigner sans cesse, il n'est pas moins utile de rappeler souvent de tels exemples.

Le seul point à reprendre dans le récit de l'abbé Fleury, c'est qu'il fixe la date de la mort du saint, d'après Pierre de Natalibus, au 1er juillet. Le père Henschenius regarde comme constant qu'il mourut le 30 juin, quoique divers martyrologes aient adopté le 1er juillet. Dans certains bréviaires, la fête de saint Thiébaud est même reportée à des dates postérieures : ainsi dans celui d'Amiens de 1550, au 2 juillet; dans ceux de Meaux de 1640 et de Paris de 1636, au 8; dans celui de Paris de 1584, au 9; dans celui de Langres de 1604, au 12 juillet.

Le 1er juillet est précisément le jour où se célèbre à Thann la fête majeure de saint Thiébaud, la seule anciennement

[1] *Histoire ecclésiastique*, t. XIII, l. 61.

connue et admise par le missel de Bâle de 1481, dont le calendrier porte sous cette date :

« *Octava sancti Johannis Baptistæ, Theobaldi episcopi.* »

« Octave de saint Jean-Baptiste, [fête de saint] Thiébaud, évêque. »

Il est vrai qu'il est qualifié ici d'évêque, qu'il est figuré comme tel dans les plus anciens monuments de son culte dans l'église de Thann; mais cette difficulté n'aurait pas arrêté les Bollandistes. Ils ont reconnu que saint Thiébaud, ermite, avait été confondu avec saint Ubald, évêque d'Eugubio; ils constatent également qu'il l'a été avec l'oncle de son aïeule, Thiébaud, archevêque de Vienne. Le père Henschenius rapporte qu'en plusieurs lieux, notamment dans le diocèse de Luxembourg, où saint Thiébaud s'était retiré d'abord en quittant Provins, il était fréquemment représenté avec la chappe de chœur ou pluvial, la mitre et la crosse épiscopale. Il cite même le martyrologe de Cologne et de Lubeck de 1490, où l'on trouve sous la date du 1[er] juillet : « Saint Thiébaud, prêtre et confesseur, que la sainteté de sa vie fit revêtir par les anges du ciel de la mitre épiscopale. »

Il n'y a que le culte étendu de ce saint qui puisse expliquer la grande réputation du pèlerinage de Thann. Saint Thiébaud de Provins était honoré dans les diocèses de Paris, de Meaux, de Reims, de Toul, de Trèves, de Liége, d'Autun, de Dijon, ainsi que dans la comté de Bourgogne. Son corps avait été promené d'Italie en France, et je ne veux pas énumérer ici, d'après les Bollandistes, tous les lieux où se sont dispersées ses reliques. Lagny, au diocèse de Meaux, en possédait la majeure partie, et je ne résiste pas au désir de citer ici une légende que le père Henschenius a tirée d'un manuscrit de la bibliothèque du roi à Paris.

Les saintes reliques venaient d'être transférées dans l'église de Saint-Pierre, de Lagny. Après avoir décrit l'affluence des fidèles, l'allégresse générale, le narrateur rapporte que quel-

que temps après, tout ayant repris son cours accoutumé, Robert, originaire de Bretagne et vivant du travail de ses mains, qui demeurait dans le voisinage, une nuit qu'il dormait, fut favorisé d'une vision céleste. Elle lui prescrivit de recommander à un grand personnage du nom d'Yvon, qu'il devait transférer le corps du bienheureux saint Thiébaud dans un canton de la forêt dit près des Hêtres *(ad Fagos)*. Cette vision tourmenta fort le pauvre Robert, mais sans qu'il pût se décider à révéler ce qu'il n'avait entendu qu'une fois. Il reçut un second avertissement de la même manière, mais n'en tint pas plus de compte. La troisième fois ce ne fut plus une simple vision : elle fut accompagnée de reproches véhéments. Robert s'excusa en alléguant la crainte qu'il avait d'être le jouet d'un songe et de n'obtenir aucune créance, prétendant d'ailleurs qu'il ignorait le lieu où l'on devait fonder la nouvelle église. L'apparition lui ordonna de la suivre. Elle le mena dans un endroit où la forêt était particulièrement épaisse. « C'est ici, lui dit-on, le lieu où devra s'élever la nouvelle église; » et, en lui faisant faire encore quelques pas, « ici que l'on creusera un puits dont l'eau procurera de grands bienfaits aux malades qui en useront avec la pureté de cœur requise. Ainsi, continua la vision, tu l'as entendu, le lieu tu l'as vu ; tu n'as plus d'excuses à alléguer, tu ne permettras aucun retard, aucune négligence. La mission que je te confie doit avoir son effet. » Cette apparition était, bien entendu, saint Thiébaud lui-même, au visage radieux et éblouissant[1].

Je ne reproduis pas seulement ce récit pour faire voir de quels traits enflammés la foi profonde du XI[e] siècle parait ses légendes. Cette narration est pour moi la première édition de mon thème, le canevas fourni jadis par quelque panégyriste local, et que, par un procédé des plus ordinaires, l'imagina-

[1] *Acta sanctorum junii*, t. V, p. 599.

tion des fidèles accommoda aux lieux et aux circonstances qu'ils avaient sous les yeux. Tous les éléments essentiels sont communs aux deux données : le saint manifestant merveilleusement sa volonté à l'occasion de ses reliques, l'église construite aux dépens d'un personnage considérable, le puits dont l'eau doit procurer toute espèce de soulagement. Il n'y a pas jusqu'à l'épaisse forêt de hêtres de Lagny qui ne rappelle le sombre bois de sapins où l'église primitive de Thann doit s'être élevée. La seule différence, c'est qu'à Thann la légende se rapporte de plus à la translation de la relique. Mais ce détail est loin de constituer un caractère original. Des traditions analogues se retrouvent partout, même dans le paganisme. Je ne veux point rappeler ici les pénates d'Enée s'obstinant à ne pas rester à Lavinium et revenant d'eux-mêmes à leur première demeure, ni la statue de Jupiter *terminalis* qu'il ne fut pas possible de déplacer quand on construisit le Capitole à Rome. Ces souvenirs classiques n'ont rien à démêler avec la légende chrétienne de saint Thiébaud, mais on peut plus légitimement remonter à la fondation du prieuré de Saint-Valentin à Rouffach, due à la volonté manifestement exprimée par le saint de laisser son chef en ce lieu, ce qui donna lieu à un culte local dont la réputation a été très grande dans la province, et qui a laissé des traces jusque dans ses annales[1].

Les lettrés qui ont accordé quelque attention à cette charmante littérature des légendes, savent avec quelle facilité le peuple applique des traditions d'emprunt aux lieux, aux objets qu'il voit. La piété de nos pères a élevé au-dessus de Murbach une modeste chapelle copiée sur la *Santa casa* de Lorette; pour les naïfs habitants de la vallée, c'est la propre demeure qui servit jadis à la sainte famille; l'esplanade qui

[1] *Code diplomatique de la ville de Strasbourg*, t. Ier, seconde partie, pp. 13 et 17. — *Chronique des dominicains de Guebwiller, ad annum* 1445, p. 63.

la précède est ni plus ni moins que le chantier du charpentier saint Joseph! Tout près de là, dans le vallon qui doit à une chapelle dédiée à saint Gangolphe l'honneur de porter son nom, la croyance populaire a placé l'épisode de la source acquise et enlevée par le pieux chevalier; une fontaine consacre même ce souvenir; cependant il n'est pas douteux que le fait n'a pu se passer que dans les lieux habités par le saint, c'est-à-dire aux environs de Varennes, dans la Haute-Marne[1].

Il n'y a rien d'ailleurs de plus ordinaire que les prétentions des légendes à rendre compte de l'étymologie d'un nom. Ainsi le pèlerinage du Schauenberg doit, dit-on, cette dénomination à la vive lueur dont la montagne resplendit au momoment où la Vierge miraculeuse y parvint; les populations voisines, frappées de ce phénomène, se disaient en se le montrant : « *Schau an Berg*[2]. » Pour Thierenbach j'ai raconté ailleurs l'énormité à l'aide de laquelle le vulgaire explique l'origine du nom, et j'ose dire qu'en interprétant le nom de Thann, la légende ne se montre guère plus judicieuse que le mendiant aveugle qui tire celui de Thierenbach de la découverte dans un ruisseau de l'image vénérée de la Vierge[3].

Le point sur lequel les différentes versions de la légende s'accordent le mieux, c'est la part qu'elle assigne à l'un des comtes du pays dans la translation de la relique et dans la construction de l'église. Je ne crois pas qu'on doive négliger ce détail. Il s'agirait de déterminer quel est celui des seigneurs de Thann à qui l'on peut faire honneur de ce rôle, car il est évident que du moment que saint Ubald se trouve éliminé, il ne peut plus être question de son contemporain le comte Frédéric Ier.

[1] J. Rothmüller, *Musée pittoresque et histoire de l'Alsace*, p. 177.
[2] *Neues Schauenberger-Büchlein*, p. 10.
[3] J. Rothmüller, *loc. cit.*, p. 177.

Dans la généalogie des Ferrette, telle que je l'ai retracée plus haut, le lecteur n'aura pas manqué de remarquer le comte Thiébaud. C'est le cinquième successeur de Frédéric Ier, et son fils devait en être le dernier rejeton mâle. Il est curieux de lui voir porter le nom d'un saint qui, d'après la légende, se serait manifesté d'une manière si particulière au chef de sa race. Mais il faut remarquer qu'il en est le quatrième descendant, qu'il est né bien près d'un siècle après le fait légendaire de la translation. Son prénom ne serait donc pas une présomption en faveur de la tradition, et il faut sans doute en attribuer l'origine à une autre influence. J'ai déjà parlé des liens de famille qui unissaient les Ferrette aux comtes de Montbéliard. Une nouvelle alliance les avait resserrés : Ulric II, père du comte Thiébaud, était le beau-frère de Thierry III de Montbéliard, qui s'était reconnu, en 1259, l'homme-lige du comte Thiébaud VI de Champagne et voué à son service féodal[1]. Ne serait-ce pas à la grande renommée des comtes de Champagne, au prestige qui les entourait et qui en fait encore maintenant, pour ainsi dire, les plus brillants représentants de la féodalité française, ne serait-ce pas à cette influence que le fils d'Ulric II, le neveu de Thierry III devrait son prénom? Dans la famille des comtes de Champagne ce prénom était héréditaire, et c'est elle qui a précisément fourni à la chrétienté le saint dont je viens de m'occuper. Il semble qu'en choisissant saint Thiébaud comme suzerain céleste de son fils, Ulric II, l'ambitieux avide et rapace, le calomniateur, le meurtrier, le parricide, obéissait à cet attrait que la vertu exerce sur la conscience bourrelée des criminels. Il espérait sans doute se faire un mérite auprès de Dieu de l'affinité qu'il contractait avec le saint personnage qui, sans aucune

[1] J. Trouillat, *loc. cit.*, t. Ier, p. 657. — Voyez également le contrat de mariage de Renaud de Bourgogne et de Guillaumette de Neufchâtel, du 15 mai 1282, qui constate que les Montbéliard tenaient en fief des terres de la mouvance de Champagne. *Ibid.*, t. II, p. 353

nécessité d'expiation, avait sacrifié les affections, les richesses, les grandeurs du siècle, pour pratiquer dans toute leur excellence les plus sublimes vertus chrétiennes, et qui, tout en fuyant, en repoussant même ses parents, en obtenait des gages d'un amour si tendre. Le contraste d'une telle vie avec celle du comte Ulric devait saisir et frapper fortement l'imagination d'un si grand coupable.

Quoi qu'il en soit, c'est sous le fils d'Ulric II, le comte Thiébaud, que Thann commença sa transformation. Le lecteur n'a pas oublié les diverses phases de son existence. D'abord un village (*villa*, *dorf*) qui apparaît dès la fin du Xe siècle, et que l'on retrouve de nouveau en 1271 et 1278. Puis le château qu'en 1234 un diplôme d'Henri VII distingue déjà en château neuf et en château vieux. La Thur sépare si complètement ces deux parties du domaine, que les Ferrette purent attribuer la suzeraineté de la première aux évêques de Bâle, celle de la seconde aux évêques de Strasbourg. C'est à l'ombre du château, dans le faubourg actuel du Kattenbach, qu'il faut placer sans doute le plus ancien groupe d'habitations urbaines, formant la majeure partie des dépendances que le diplôme d'Henri VII et l'aliénation de 1251 reconnaissent au manoir. En troisième lieu apparaît l'église (1255) que tout me porte à croire primitivement isolée sur l'emplacement actuel. Mais à Thann, comme à Guebwiller, comme à Colmar, l'église devint bientôt le centre principal de la population, que l'on trouve dès 1304 désigné comme « *oppidum Thannæ.* » Les droits de la cité ne furent points réservés aux seuls citadins ; les villages environnants les partagèrent avec eux, et ce furent probablement, ainsi que le remarque Schœpflin, ces avantages communs qui déterminèrent les habitants de deux de ces villages, Erbenheim et Orzenwiller, à quitter leurs demeures pour chercher un abri plus sûr derrière les remparts de la nouvelle ville. Si le groupe d'habitations qui porte aujourd'hui le nom de Vieux-Thann, plus

rapproché cependant, n'obéit pas au même entraînement et ne subit pas le même sort, s'il conserva son existence distincte, il le dut sans doute à ce couvent de béguines fondé en 1289, qui le préserva du déplacement et de l'annexion dont les deux villages voisins furent les victimes volontaires [1].

C'est là, dans tous les sens, une transformation considérable, et l'on peut dire qu'elle est comprise tout entière dans le règne du comte Thiébaud de Ferrette. Si l'on ne peut lui attribuer d'une manière certaine l'établissement des béguines au Vieux-Thann, du moins est-il positif qu'il a fondé à Thann le couvent des Franciscains, la chapelle de Saint-Michel dépendante de l'église paroissiale. C'est sous son règne qu'apparaît l'*oppidum* de Thann. Il est à croire que le grand portail de Saint-Thiébaud est plus ancien, qu'il remonte jusqu'au règne d'Ulric II, et peut-être faut-il mesurer à la splendeur monumentale de ce noble fragment l'âpreté des remords du parricide; mais ce qui est pour moi hors de doute, c'est que la petite porte gothique conservée dans le chœur. est contemporaine de son fils. Ce fait acquis désormais, je puis le dire, à l'histoire locale, nous donne la vraie date de la translation et nous montre, pour ainsi parler, du doigt le comte de Ferrette qui en eut le mérite. Si le lecteur veut bien rapprocher de cette circonstance les autres bienfaits que la commune doit au comte Thiébaud, il concevra facilement que dans ces temps reculés le bon peuple de Thann en ait fait un personnage légendaire, et qu'il ait confondu dans sa reconnaissance le seigneur temporel avec le patron céleste. Du temps du fils d'Ulric de Ferrette, les reliques de saint Thiébaud étaient depuis deux siècles en France, et par les relations que les Montbéliard ont fort bien su créer entre les Ferrette et les comtes de Champagne, il semble que ces pieux

[1] SCHŒPFLIN, *Alsatia illustrata*, t. II, pp. 41-42.

débris n'étaient pas inaccessibles à la convoitise du puissant baron féodal.

Si je comprends bien le monument que pendant plusieurs années j'interrogeais chaque jour, je ne sais si, dans le courant du XV[e] siècle, le symbolisme de la légende voilait déjà aussi complètement qu'aujourd'hui la vérité telle que je l'entrevois; parmi les nombreuses statues qui peuplent encore le temple, restes généralement mutilés d'une foule d'œuvres intéressantes, il y en a deux ornant l'une et l'autre les contreforts au nord de l'église, et que je dois plus particulièrement signaler à l'attention des curieux; l'une représente l'empereur saint Henri, portant en sa qualité de bienfaiteur de l'église de Bâle une bourse à sa ceinture; l'autre est debout au contrefort angulaire en retour sur le portail latéral, en costume civil, sans aucun insigne féodal, tenant comme une grappe de raisin à la main et portant à la ceinture une ample aumônière. Peut-on avec quelque raison reconnaître à cet attribut, à la place d'honneur qu'elle occupe, l'image d'un bienfaiteur local? Et si oui, serait-ce trop donner à l'hypothèse que de supposer que cette statue représente le pieux comte Thiébaud de Ferrette? Dans tous les cas je donne cette conjecture pour ce qu'elle vaut, et me garde de vouloir en faire une preuve.

Il reste à expliquer le brûlement solennel des trois sapins, si étroitement lié à la légende. J'y trouve la plus grande ressemblance avec les feux de la Saint-Jean, tels qu'ils étaient encore en usage dans la vallée de Saint-Amarin il y a peu d'années. Qu'on ait rapproché la cérémonie de la fête patronale de saint Thiébaud, qu'on l'ait transférée du 23 juin au 30, on pouvait le faire presque sans affaiblir la signification de cette coutume populaire, où les mythologues s'accordent à voir une réminiscence de l'antique culte du soleil à son apogée; on le pouvait d'autant mieux que dans l'ancienne liturgie du diocèse de Bâle, la fête de saint Thiébaud se confondait

avec l'octave de celle de saint Jean-Baptiste, et au lieu de voir quelque intention mystique dans le nombre des torches brûlées, peut-être est-il mieux de se souvenir de la manière dont la ville de Thann s'est formée, par la réunion de trois groupes d'habitations, Thann, Erbenheim et Orzenwiller, et de supposer que chacun des villages primitifs a voulu conserver le souvenir de son individualité en maintenant son propre feu de la Saint-Jean distinct au milieu de la fête commune.

IX.

Je clos ici cette étude des éléments divers qui composent la légende. Pour me résumer, je ne crois pas qu'on puisse dire qu'elle soit absolument controuvée, mais elle a le caractère de son origine populaire; pour avoir voulu trop comprendre et tout expliquer, elle saisit mal les faits qu'elle nous transmet, confond les personnes et les temps, ne tient compte ni des dates ni des lieux. Ma tâche était de dégager de cette naïve poésie le peu d'histoire qu'elle renferme. Les recherches auxquelles les savants Bollandistes se sont livrés, m'ont rendu ce travail aisé; la seule chose qui appartienne en propre à ce travail, c'est l'appui que lui fournissent les antiquités et les sources historiques locales, et nous osons dire que les règles de critique à l'aide desquelles je les ai élucidées, non plus que la conclusion où j'arrive, ne seraient pas désavouées par les pieux et savants auteurs des *Acta sanctorum.*

Deux siècles, pour ainsi dire, se sont écoulés depuis la publication des travaux des Papebroch et des Henschenius. Après un si long espace de temps, j'ai cru que l'on pouvait sans imprudence et sans danger pour le salut de qui que ce soit, extraire cette thèse de leurs doctes in-folio. Mais si même le sentiment de quelques fidèles devait en être heurté, je ne crois pas que l'on puisse regretter de voir tirer ce peu de

lumière de dessous le boisseau, n'y eût-il d'autre avantage que de s'habituer à réfléchir sur les véritables conditions de la certitude historique. Il est temps de renoncer pour l'étude de nos antiquités au culte aveugle des traditions populaires et à la philologie de logogriphes qui la vicie. Quand les hommes n'auront qu'une même règle pour décider de la certitude des choses du passé, ils seront bien près de s'entendre sur tout le reste.

Que le lecteur me permette encore une autre réflexion : il n'est pas possible de traiter une pareille matière, sans se poser une question des plus graves et que je rattache à ce que je disais tout à l'heure : Est-il bon de se départir de cette règle élémentaire quand il s'agit de miracles? Si la vérité est complexe, les moyens de la connaître sont uns. Il semble même qu'il soit sage d'exiger un examen plus rigoureux quand il est question d'un fait de l'ordre surnaturel. A Dieu ne plaise que je mette en cause les miracles évangéliques! Je sais que les anciens apologistes du christianisme en tirent leurs meilleures preuves en faveur de la divinité de son institution; mais c'est précisément en essayant d'établir leur authenticité par les preuves ordinaires de l'histoire. Hors de là, je crois que rien n'oblige à admettre dans les affaires de ce monde une intervention facultative, arbitraire de la Providence. Dieu ne le régit que par des lois générales, et Malebranche, le grand promoteur chrétien de cette vérité, démontrait même que les miracles du Christ, loin de faire une exception, ont été prévus du moment que Dieu conçut le plan de la Création, du moment que sa prescience lui fit connaître la chute de l'homme et que sa bonté lui inspira la pensée de la rédemption. Dans l'ordre de la nature comme dans l'ordre social, les faits s'enchaînent nécessairement les uns aux autres, tour à tour effets et causes, en remontant ainsi à la cause universelle comme à leur source. Quand l'homme est en pleine possession de la virilité, il doit pou-

voir calculer avec une approximation suffisante, à la fois et la résistance qu'il subira et la modification qu'il peut apporter au mouvement où il se mêle. Mais il faut qu'il se sente réellement comptable envers lui-même, plus encore que vis-à-vis des autres, de la moindre de ses actions; il faut qu'il sache qu'une seule erreur de sa part entraîne des suites dont ses arrière-neveux pourront ne pas épuiser toutes les conséquences. Si une piété mal entendue, j'ose le dire, et trop commune cependant, le berce de l'espoir que, d'une manière ou d'une autre, Dieu peut intervenir, bouleverser en sa faveur les lois immuables qui s'étendent à toute la création, et le soustraire à la force terrible et fatale des choses, aux irrémédiables suites de ses actions, je me demande ce que peuvent être, avec une pareille conception de nos rapports avec l'Infini, la rectitude de notre prévoyance, la conscience de notre responsabilité, la lumière et la force que l'Evangile a révélées au monde? Je me demande si l'espoir de ces miracles journaliers. à notre usage privé, n'est pas de nature à affaiblir, à neutraliser le désir et la volonté de bien faire? Si, en sapant les bases essentielles de la moralité humaine, il ne doit pas laisser l'âme apathique, nonchalante, sans forces devant le mal qui la tente ?

C'est là le plus grand danger de ces croyances imprudentes, mais ce n'est pas le seul. Lorsqu'elles sont déçues dans leur espoir, le mécompte peut aller jusqu'à pervertir la pure idée de l'Infini et à troubler les ineffables clartés qu'elle nous offre. Pour ceux de nos ancêtres qui ont traversé le moyen-âge, les miracles étaient choses journalières. Mais quand la renaissance vint fournir à l'esprit humain de nouveaux instruments de recherches et renouveler les bases de la certitude; quand, aux yeux d'une raison mieux affermie, Dieu cessa de se manifester par l'interversion incessante de ses lois, un délire impie s'empara de l'esprit des faibles, et, dans l'impossibilité où l'on se trouva d'obtenir encore des miracles

de Dieu, on en demanda au diable, objet nouveau d'un effroyable culte. Thann, plus peut-être qu'aucune autre ville de l'Alsace, subit les effets de cette aberration, de cette hideuse perversion du sens religieux. Ses annales en font foi : de 1572 à 1620, dans l'espace de quarante-huit ans, on y supplicia cent cinquante-deux personnes pour crime de sorcellerie, et je me demande s'il ne faut pas faire remonter en grande partie cette grossière superstition, commune aux victimes et aux bourreaux, et que le père Tschambser, qui écrivit au début du XVIII[e] siècle les grandes Annales de Thann, non plus que le religieux franciscain, auteur de la *Petite Chronique* publiée en 1766, sont loin de réprouver, je me demande, s'il ne faut pas attribuer la persistance de cette aberration à la croyance à ce miracle, que tant de circonstances rappelaient sans cesse à la mémoire et à l'imagination des habitants?

Cette foi dans la puissance active du mal n'a pas encore complètement disparu de certaines couches inférieures de la société contemporaine. Pour l'extirper sûrement, il faudrait pouvoir donner de Dieu une idée plus élevée; il faudrait faire comprendre au vulgaire que sa bonté et sa puissance infinies ne peuvent se détourner des voies qu'il s'est tracées de toute éternité, et que ses vrais miracles et les plus grands, les seuls que nous devons lui demander, sont ceux qui s'accomplissent, par le rayonnement de l'Infini, dans le cœur et la conscience de l'homme.

X. Mossmann.

LE CHRONIQUEUR

BERNARD HERTZOG

ET SON GENDRE

LE POÈTE JEAN FISCHART

Documents inédits ou peu connus

En 1592 paraissait à Strasbourg, chez Bernard Jobin, un superbe in-folio, précédé, comme de juste, d'une épitre dédicatoire à un haut et puissant seigneur, d'une longue préface au lecteur bénévole, ainsi que d'un éloge de l'auteur en hexamètres latins, dus à quelque ami complaisant. Dès l'abord des fleurons, de belles initiales, d'élégants culs-de-lampe, qui ont servi plus tard à l'ornementation de la *Chronique de Spire*, de Christophe Lehman (1612), charmaient le regard et prédisposaient en faveur du contenu. Quant au corps même du volume, il était littéralement bourré de tableaux généalogiques, d'armoiries, de descriptions de fêtes et de monuments, de matériaux historiques et archéologiques de toute sorte.

C'était le *Chronicon Alsatiæ* ou *Edelsasser Cronick* de Bernard Hertzog, bailli des comtes de Hanau-Lichtenberg à Wörth-sur-Sauer, vaste compilation consacrée à l'histoire de la Basse-Alsace, commençant par l'année 31 après le déluge et s'étendant jusqu'au départ des secours amenés à Henri IV de France par les princes protestants de l'Allemagne en 1591.

L'apparition de cet ouvrage fut loin de laisser indifférents les contemporains du savant bailli. Dès l'année suivante, le Dr Rœszlin, d'Haguenau, déclara dans son livre si curieux : *Des Elsass und gegen Lothringen granzenden Gebirgs Gelegenheit...*, qu'il avait été invité à prendre la plume par la publication du grand *Opus* historique de B. Hertzog[1]. D'autres érudits consacrèrent au *Chronicon* des commentaires volumineux. Le dictionnaire Baquol-Ristelhuber décrit comme suit deux recueils de ce genre, conservés à la Bibliothèque publique de Strasbourg et brûlés avec elle : « *Herzog ex bibl. Seb. Muegii a Bofzheim qui notas suas margini adjecit, ms. folio. — Ex annotat.* (*Habrechti?*) *ad Chronicon Herzogii, ms. in-4°.* » Aux XVIIe et XVIIIe siècles, notre Chronique, malgré ses défauts, ne cessa pas un instant d'être en honneur. Enfin de nos jours, tous ceux qui s'occupent des antiquités alsaciennes en font un constant usage et la considèrent comme un auxiliaire précieux entre tous.

Cependant la personnalité de l'auteur n'est guère sortie de l'obscurité dans laquelle sa modestie l'avait confinée. Les dictionnaires biographiques généraux, français ou allemands, ne mentionnent pas même son nom; Jöcher, dans son *Gelehrten-Lexicon*, lui fait à peine l'aumône de quelques lignes; les savants alsaciens n'ont parlé de lui que d'une manière incidente. Vers le milieu du siècle passé, parut, il est vrai, un opuscule de huit pages, intitulé : *Memorabilia de Bernhardo Herzog, 1768*, et dû au célèbre auteur des *Origines Bipontinæ*, G. C. Crollius. Mais outre que ce travail, tiré à très petit nombre[2], est quasi-inédit, il ne nous apprend sur la vie

[1] « *Zu welcher Beschreibung mich auch beweget unnd verursacht, das grosse Historische Opus unn Beschreibung des Elsasz so... herr Bernhart Hertzog verschines Jar inn Truck kommen lassen.* »

[2] Il nous a été signalé, il y a quelques années déjà, par M. le pasteur Lehmann, de Nuszdorf, auquel l'histoire du comté de Hanau-Lichten-

de notre chroniqueur que ce que celui-ci a lui-même jugé à propos de nous confier dans quelques passages de sa publication. De ces passages, le plus important est celui qui se trouve à la fin du X[e] livre, où Herzog traite des familles nobles ou notables de Wissembourg, sa ville natale. Comme il est la source principale de sa biographie, nous le traduirons ici en entier :

« Jean Hertzog, membre du Conseil à Wissembourg, épousa en troisièmes noces, le 7 septembre 1535, Anne Keller de Wissembourg, avec laquelle il engendra un fils unique appelé Bernard; sa femme mourut en couches... Bernard Hertzog, bailli de Hanau à Wördt, naquit le vendredi après la conversion de saint Paul, l'an 1537; se maria avec Elisabeth Breitenacker, fille de Wolffgang Breitenacker et d'Elisabeth Harst, le 4 novembre 1560; ils donnèrent le jour à Anne-Elisabeth Hertzog, née le 13 août 1561, mariée le 11 novembre à Jean Fischart dit Mentzer, docteur en droit, union dont sortirent Jean-Bernard Fischart, né le samedi *ipsa Adolphi* de l'an 1584, et Anne-Elisabeth, née le mercredi 14 août, *antiquo stylo*, 1588. — Catherine Hertzog naquit le 10 juillet 1563,

berg doit tant d'éclaircissements. C'est, ou nous nous trompons fort, un de ces *programmes* tels que les professeurs des gymnases allemands en publient aujourd'hui encore à l'occasion de certaines solennités. Sa rareté est extrême. Ni *Kayser*, ni *Adelung*, ni *Græsse*, ni les biographes de Crollius ne le mentionnent. Nous l'avons vainement cherché ou fait chercher dans les bibliothèques publiques de Paris et de Vienne. Les demandes que nous avons fait insérer dans le journal de la librairie allemande, *le Bœrsenblatt*, sont également restées sans résultat. Enfin les bibliophiles alsaciens auxquels nous nous sommes adressé ignoraient jusqu'à l'existence de cette plaquette. Nous désespérions de la trouver, lorsque, il y a quelques jours, une amie dévouée des lettres et des arts, M[lle] M. R., a réussi à déterrer dans une bibliothèque du Palatinat un exemplaire, dont un de nos compatriotes, fixé depuis longtemps de l'autre côté du Rhin, M. Cuny, a bien voulu exécuter une copie pour nous. Qu'il nous soit permis de leur exprimer ici à tous deux notre reconnaissance pour ce service signalé.

mourut le jour de Letare 1576. — Henri-Bernard Hertzog naquit le 8 septembre 1565, se maria le 22 août 1588 avec Dorothée Kellermann, mourut le 11 septembre 1589. —Wolff-gang-Ruprecht Hertzog naquit le 15 octobre 1567, partit pour la France sous les ordres de M. François de Domartin, mourut en Normandie l'an 1591. — Marie Hertzog naquit le 19 juin 1571. »

En face d'une telle pénurie de renseignements, nous pouvons considérer comme une bonne fortune la découverte que nous avons faite dans les archives de la petite ville de Wörth d'un recueil manuscrit, où il est plus d'une fois question, quoique d'une manière sommaire, du vieux chroniqueur et des siens. Nous voulons parler du registre paroissial ou *Register aller gehaltenen Kind Tauffen, hochzeitten unnd begrebnussen in der Pfarren Wördt*, commencé en 1572 par Thomas Calsamer, premier pasteur luthérien de la localité, et terminé en 1694. Nous ne saurions mieux utiliser les données qu'il nous fournit qu'en analysant successivement les différentes parties de la notice auto-biographique ci-dessus citée, et en les complétant au fur et à mesure par les extraits correspondants. Nous commencerons par celui qui a procuré au nom de Hertzog sa notoriété, par le chroniqueur, et nous terminerons, pour nous arrêter à lui le plus longuement possible, par Jean Fischart, qui, par son union avec Anne-Elisabeth Hertzog, a répandu un nouveau lustre sur cette famille si intéressante.

Bernard Hertzog. — Son lieu de naissance est, nous l'avons vu, Wissembourg. Quant à sa parenté, elle était vouée depuis longtemps au service des grands (*in Herrendiensten*), comme il le dit lui-même. Quoiqu'il ne fût issu que du troisième mariage de Jean Hertzog, il fut l'aîné, les deux pre-

mières unions étant restées sans enfants. Sa mère mourut en lui donnant le jour. Un quatrième mariage de son père lui valut une nuée de frères et de sœurs dont les plus jeunes étaient encore au berceau quand Jean Hertzog mourut à son tour, en 1556. Bernard avait alors dix-neuf ans. Sa jeunesse a dû être fort studieuse. Dans la dédicace de son livre, il rappelle à son cher beau-frère et frère (*Schwager und Bruder*), Pierre Steyernagel, licencié en droit, greffier du tribunal d'Augsbourg, qu'ils ont fréquenté ensemble l'école de Durlach[1]; que plus tard, à Strasbourg, ils ont habité le même logement. « Toute l'impétuosité du Rhin, » ajoute-t-il avec une chaleur qui surprend chez cette nature sèche et prosaïque, « ne saurait noyer, toute la rigueur des aquilons ne saurait effacer cette amitié vieille de plus de quarante ans. » Cette liaison n'a sans doute fait que le fortifier dans son travail; car, à vingt-trois ans, nous le trouvons déjà secrétaire intime des comtes palatins à Deux-Ponts[2], ou, comme l'appelle Crollius : *ab secretis epistolis scriba.* Sa nomination eut lieu le 23 février 1561. Dès le 4 novembre précédent[3], grâce sans doute à la promesse de cette place, il avait pu combler le vide laissé par la mort de ses parents et prendre une compagne. Il épousa une jeune fille appartenant à une des familles les plus honorables, mais en même temps les plus nombreuses de Wissembourg. C'était Elisabeth, la cadette des vingt et un enfants de Wolffgang Breitenacker. Son union avec elle lui donna pour alliés une foule de fonctionnaires, tels que baillis, assesseurs, procureurs, etc.

En 1562, le 26 septembre[4], il obtint la place de secrétaire

[1] *Als mich mein lieber Valter, ewer Tauffpfetter, inn meiner jugent zur schulen gehn Durlach zu M. Davide Claren abgefertiget, ir mir gleich zu gesellet worden*, etc , liv. X, p 175.

[2] *Chronicon alsatiæ*, X, p. 219.

[3] 1560, et non 1561, comme il imprime par erreur p. 219.

[4] CROLLIUS, *loco citat.*

de la chancellerie, qu'il conserva jusqu'à la mort du duc Wolffgang.

Crollius va encore nous fournir un renseignement — le dernier — sur la nouvelle étape administrative de Hertzog, après quoi nous serons réduit à nos seules ressources. « *Anno MDLXX,* » dit-il, « *ab comite Hanoviensi consiliarorum cooptatus fuit in numerum ; simul Wœrdæ præfectum agere jussus. In quo munere etiam, ut apparet, ad vitæ finem usque perstitit.* »

Ce passage ne nous apprend pas à quelle époque B. Hertzog vint s'établir dans la petite ville forte située sur les bords de la Sauer, et notre registre paroissial ne supplée malheureusement que d'une manière imparfaite à son silence. Nous y trouvons à la vérité dès les premières pages, c'est-à-dire dès 1572, le nom du chroniqueur et celui de sa femme. Mais une fois il est accompagné de la qualification de bailli; une autre fois de celle de *secretarius*. Puis il disparaît jusqu'en 1575, où notre homme est appelé B. Hertzog tout court. En 1577 c'est de nouveau avec le titre de *secretarius* qu'il se présente à nous. De 1580 à 1585 éclipse totale.

Il est probable que pendant toute cette période B. Hertzog fut attaché à la personne des comtes de Hanau, plutôt qu'à tel ou tel bailliage déterminé; qu'on le chargea des affaires générales du comte, telles que procès, négociations, etc. Toutefois, n'ayant encore pu consulter sa correspondance officielle, conservée à Strasbourg dans les archives départementales, nous n'oserions rien affirmer à cet égard, et nous nous contentons de donner cette hypothèse pour ce qu'elle vaut, en attendant que nous soyons en mesure de combler cette lacune.

En 1585, nous trouvons enfin la preuve que la position du bailli-chroniqueur a été régularisée. La mention : « *Bernhart Hertzog, amptmann allhie,* » ne laisse place à aucun doute. A partir de ce moment aucune année ne se passe plus sans nouvelles de lui ou des siens. Sa famille tout entière, y com-

pris les domestiques, est constamment mise en réquisition pour le service des baptêmes, et fournit à ses voisins ou à ses administrés un nombre considérable de parrains et de marraines.

A Wœrth, B. Hertzog trouva deux de ses parents. L'un d'eux, son prédécesseur immédiat dans les fonctions de bailli, Cornelius Schmid, avait épousé une arrière-cousine de sa femme; il continua, malgré sa mise à la retraite, d'habiter Wœrth, où plus tard son fils obtint la même place que lui. L'autre, Jacques Axt, greffier de la ville (*Stattschreiber*), s'était uni en premières noces à la sœur consanguine de B. Hertzog, Anna.

Quelles étaient, outre ces deux honorables fonctionnaires, les ressources de société qu'offrait à B. Hertzog sa nouvelle résidence? Quand nous aurons mentionné ses collègues des environs, puis les pasteurs de Wœrth, de Gœrsdorff, de Frœschwiller, de Soultzbach, etc., et enfin les employés de l'atelier monétaire, nous en aurons probablement épuisé la liste. Il est probable qu'avec les Dürckheim, qui avaient alors déjà fixé leur demeure à un quart de lieue de Wœrth; avec les Fleckenstein, qui habitaient un peu plus loin, dans la montagne, ses relations n'ont jamais eu un caractère bien intime, vu la différence de leur position sociale. Quant aux couvents, jadis si célèbres, de Surbourg et de Walbourg, leur voisinage ne pouvait guère lui être utile; ravagés de fond en comble pendant la guerre des Paysans, ils ne s'étaient encore que bien incomplètement relevés de leurs ruines à ce moment-là. Restait la famille régnante, qui venait faire d'assez fréquentes apparitions à Wœrth et qui semble avoir témoigné à notre historien beaucoup de bienveillance. Mais voyait-elle en lui autre chose qu'un serviteur zélé et intelligent, et rendait-elle justice à son érudition, à ses recherches si patientes? Il est permis d'en douter, quoique en 1572 un comte de

Hanau-Müntzenberg figure parmi les étudiants de l'Université de Bâle [1].

Voilà le milieu dans lequel a pris naissanee le *Chronicon alsatiæ.* Quant au train de vie de son auteur, quelques traits suffiront à nous le dépeindre. Il était logé, non dans le château [2], mais dans une de ses dépendances, la chancellerie, bâtiment long et étroit, entouré d'eau de toutes parts. Son domestique était assez nombreux : il avait au moins un secrétaire (*Schreiber*), plusieurs servantes, dont l'une est qualifiée de : *gröste magt*, un valet d'écurie ou cocher (*fuorknecht*), et par conséquent aussi une voiture et des chevaux. Il cultivait sans doute lui-même ses terres, et joignait à tant d'autres occupations les mille tracas d'une exploitation agricole.

L'état prospère de sa fortune nous est confirmé par l'auteur de la *Description du comté de Hanau-Lichtenberg* [3] et des *Lettres sur les archives départementales* [4]. « Dans le bailliage de Wœrth, dit-il, plus d'un rapport écrit de la main de l'historiographe, plus d'une lettre que ce fonctionnaire adresse à ses maîtres, Philippe et Jean Reinhard, porte sa signature. Il acquiert des maisons et des terrains, soit de ses propres deniers, soit de la munificence de la seigneurie; quelquefois on entrevoit des dissentiments entre elle et lui, preuve de l'indépendance de son caractère; d'autres fois il est délégué par le comte auprès d'autres seigneurs, amis ou antagonistes. »

Quelle que fût l'importance de ses fonctions, quelle que fût l'étendue de sa fortune, B. Hertzog n'était rien moins que

[1] Wackernagel, *Johann Fischart von Strassburg*. Bâle, 1870. 8°, p. 66.

[2] Restauré (!) il y a une trentaine d'années par l'aventurier connu sous le nom de comte de Wattstall, et affecté aujourd'hui au logement des instituteurs.

[3] Page 45.

[4] Page 70.

fier. On le trouvait toujours prêt à tenir sur les fonts baptismaux les enfants des plus humbles de ses concitoyens. Il en était de même de sa femme, qui, en 1575 par exemple, servait de marraine à la fille du porcher. Rien, dans les documents qui nous sont parvenus, n'indique que le brave bailli se plaçât au dessus de son entourage; qu'il eût la conscience de la supériorité de ses études sur les occupations et les aspirations de la société dans laquelle il se mouvait; qu'il regrettait de n'avoir pas embrassé une carrière plus libérale. Fonctionnaire il était né, fonctionnaire il devait mourir, et il fit de son mieux pour attacher ses enfants au « service des grands, » si cher à tous ses ancêtres; mariant successivement sa fille aînée à deux baillis, et son fils à la fille d'un maître-monnayeur. La science n'était pour cette nature sérieuse et positive qu'une manière utile d'occuper ses loisirs. Je serais assez disposé à croire que le portrait placé sur le frontispice [1] du *Chronicon* reproduit fidèlement ses traits; cette physionomie froide et terne, sans vivacité et sans élévation, est bien celle du compilateur laborieux, du narrateur prolixe, qui conserve les habitudes de la chancellerie jusque dans le récit des plus petits faits de notre histoire.

Quoique Bernard Hertzog eût commencé ses recherches longtemps avant d'entrer au service des Hanau-Lichtenberg [2], ce ne fut guère qu'à Wœrth qu'il s'occupa de rédiger ses

[1] Dans cette composition où, malgré quelques beaux restes, la décadence artistique est déjà si avancée, il y a un détail qui surprend tout d'abord, et à bon droit : derrière le buste de Hertzog on voit Actéon changé en cerf. Actéon et Hertzog! quel rapport ces deux personnages ont-ils l'un avec l'autre! va s'écrier plus d'un lecteur. — Nous allons vous l'apprendre : les Hertzog portaient un cerf dans leurs armoiries; de là ce singulier rapprochement, qui est bien dans le goût du siècle.

[2] *« Absque dubio est, quod Biponti, dum secretarium ageret composuit, obtulitque Wolfgango duci an. 1568... nisclum : calendarium historicum in annum salutis 1568... »*

notes et de les mettre au jour. Le titre du *Chronicon* mentionne expressément sa qualité de bailli à Wœrth, et les préfaces des différents livres dont se compose l'ouvrage sont également datées de cette ville. L'activité littéraire déployée dans un milieu si peu propice aux études tient vraiment du prodige[1]. Possible est qu'elle fut encouragée par la maison régnante dont l'orgueil devait se trouver flatté par la publication d'un travail où ses ancêtres tenaient une si large place, et où, pour ne citer qu'un exemple, l'on voyait la date de 681 accolée au nom d'un comte de Hanau. Philippe V alla peut-être même jusqu'à contribuer aux dépenses, à coup sûr assez considérables, de l'impression du volume. Mais il nous paraît plus probable que le mariage d'Elisabeth Hertzog avec Jean Fischart, le beau-frère du célèbre imprimeur strasbourgeois, Bernard Jobin, procura au chroniqueur un éditeur complaisant, prêt à tous les sacrifices.

Nous ne connaissons pas d'autre ouvrage imprimé de Bernard Hertzog que le *Chronicon*. Son *Tractatus de Nobilitate* ne parut que plus d'un siècle après sa mort, dans la *Bibliotheca equestris* de J. St. Bürgermeister (Ulm 1720, 2 vol. in-4°).

Voici maintenant, d'après Crollius, la liste des écrits manuscrits laissés par notre auteur. Elle est longue, mais nous la reproduisons intégralement, parce qu'elle paraît jusqu'ici avoir été inconnue aux historiens de notre pays.

[1] « *Wiewol ich mich nicht viel Müssiggans bey meinen tæglichen Herrn und Amptsgeschefften, so ich uber dreyssig Jar verrichtet, berühmen kœnden, sonder neben denselben meine recreationes unnd erquickung mit lesen inn Gœttlicher Schrifft, auch Historien bisz anhero zugebracht, so hab ich mir doch auch fürgenommen, das under Edelsasz unn was sich darinnen gedenckwürdigs mag zugetragen haben zu beschreiben.* » (Livre 8, p. 37.)

Bibliothèque publique de Francfort-sur-le-Mein.

1° *Beschreibung des Wasgauwes, Speyer-Wormsgauwes und der Stadt Worms, samt deroselben angehörigen Ritterschaft*, I. und II. Buch, f.

2° *Beschreibung der Wetterau, Rhingau, Westerwald, Hundsrück, Moselstrom, Eberswald und Güldenbach, samt der angehörigen Ritterschaft*, V. Buch, f.

3° *Beschreibung des Grauhgauwes, samt dessen angehörigen Ritterschaft*, V. Buch, f.

4° *Calendarium Historicum der Graffen zu Hanau-Lichtenberg*, f.[1]

5° *Catalogus der vornehmsten Herzogen, Fürsten, Graven und Herren-Geschlechter, so von Christi Geburt her in Teutschland gestorben und abgegangen*, f.

6° *Chronologia und Beschreibung der Graven und Herren zu Lichtenberg, mit illuminirten Wapen*, fol. 1582.

7° *Verzeichniss unterschiedlicher Herrschaften, samt dero Wapen von lebendigen Farben*, f.

Bibliothèque de Deux-Ponts.

Calendarium historicum in annum salutis 1568. Darinnen fürnemlich der Pfalzgraffen bey Rhein der Herzogen auff Bayern, der Graffen zu Veldentz und Spanheim, auch anderer Fürsten, Graffen und Herren Geburtstag, Kindtauf, Heimfürungen, Meldung geschieht, zusammen colligirt, durch Bernhard Hertzogen, zu unterthaniger Gehorsam und Ehren, f.

Le sort du chroniqueur pendant les dernières années de sa vie est assez peu connu. Crollius est porté à croire qu'il a terminé ses jours à Wœrth dans l'exercice de ses fonctions[2].

[1] A été utilisé par M. Lehmann dans sa *Urkundliche Geschichte der Graffschaft Hanau-Lichtenberg*, t. I, p. 93 et sq.

[2] « *In quo munere etiam, ut apparet, ad vitæ finem usque perstitit.* »

Grandidier l'affirme même de la façon la plus positive[1], quoiqu'il hésite sur la date de sa mort : une fois il dit qu'on l'ignore, une autre fois il la place « vers la fin du XVI[e] siècle. »

Le registre paroissial ne nous fournit que des renseignements incomplets sur cette intéressante question. Le nom de Bernard Hertzog, celui de sa femme, ceux de ses domestiques y figurent d'une manière suivie jusqu'en 1594. A ce moment ils disparaissent brusquement. Ce fait, joint au silence du « Leichenbuch, » ainsi qu'à l'absence de tout monument commémoratif, nous fait présumer que le vieux bailli n'est pas mort à Wœrth, mais qu'il a quitté la ville avec les siens pour aller s'éteindre ailleurs. M. Rheinwald[2] et le *Dictionnaire Baquol-Ristelhuber*, qui nous apprennent l'époque précise de son décès (1596), ne nous indiquent pas sa résidence dernière. Nous ignorons également si, après son départ, qui équivalait sans doute à une retraite, il a pu se livrer sans partage à ses études favorites.

Nous nous sommes arrêté un peu longuement à l'historiographe des Hanau-Lichtenberg, au chroniqueur de la Basse-Alsace. C'est qu'il n'est pas facile de se borner quand il s'agit d'un des représentants de ce grand et sympathique XVI[e] siècle. Dans l'ouvrage de B. Hertzog en particulier, on se plaît à voir percer l'esprit critique, l'esprit nouveau, à travers le fonds de naïveté légué par les âges précédents. En outre le bailli de Wœrth est le dernier des historiens qui aient encore pu étudier les archives et les monuments de notre province avant les incendies allumés par la guerre de Trente-Ans. Le tableau qu'il en trace offre la réunion, unique avant et après lui, des splendides restes du moyen-âge et des conquêtes de

[1] *Essais sur l'église cathédrale de Strasbourg*. Préface. — *Œuvres historiques inédites*. t. VI, p. 465.
[2] *L'abbaye et la ville de Wissembourg*, p. 263.

la Renaissance. De pareils titres justifient, et au delà, tous nos développements.

En ce qui concerne la famille du chroniqueur, son peu d'éclat, joint à la pénurie des renseignements qui nous sont parvenus sur son compte, nous font un devoir d'être bref.

Sa femme reparait à Wœrth en 1597 (21 trinit.); le registre l'appelle d'abord, malgré son veuvage, *Herrn B. Hertzogs Hausfrau*, puis *Witib* ou *Altamptfrauw*. Elle y fut précédée de quelques mois (12 mai) par le successeur de son époux dans les fonctions de bailli, Louis Burrer, qualifié de *Amptman allhie* et de *doctor*. Elle dut continuer à jouir d'une grande considération jusqu'à sa mort, arrivée le 16 février 1604, car nous la voyons aussi souvent que par le passé figurer aux baptêmes à titre de marraine. Nous n'avons pas trouvé plus de traces de son tombeau que de celui de son mari, quoique le registre fasse mention de son enterrement et que la plupart des pierres funéraires de cette époque se soient conservées jusqu'à nos jours.

Wolffgang Ruprecht Hertzog, né le 15 octobre 1567, mort en 1591, en Normandie. Nous n'avons pas d'autres renseignements sur lui que ceux que nous a fournis son père dans la notice autobiographique que nous avons traduite ci-dessus.

Maria Hertzog, née le 19 juin 1571. Depuis 1585, c'est-à-dire depuis l'âge de 15 ans, jusqu'en 1592, elle est appelée à tenir sur les fonts baptismaux une douzaine d'enfants. Vers le milieu de cette dernière année elle épouse Mathieu Lehmann, de Saverne[1], et à partir de ce moment nous n'entendons plus parler d'elle.

[1] *Matthias Lehmann von Elsaszabern und Maria Bernhart Herzogs Amptmans allhie tochter hielten hohzeit, 28 Aug.* (Registre paroissial).

Catherine Hertzog, née le 10 juillet 1563, morte en 1576. Notre registre ne fait aucune mention d'elle, et il est probable qu'elle est morte avant l'établissement de son père à Wœrth. Sur la pierre tombale de son frère, dont nous allons parler, se trouve un cartouche renfermant ces mots : *Catherina Hertzogin. April 1576, Aeta 13.*

Henri-Bernard Hertzog naquit, comme nous l'avons vu, le 8 septembre 1565. Tout porte à croire qu'il resta auprès de son père en qualité d'auxiliaire et qu'il n'embrassa aucune profession déterminée. En 1585 nous le voyons assister à un baptême. En 1588, le 27 août [1], il épousa Dorothée, la fille du Münzmeister de Wœrth, Jean Kellermann [2]. Il mourut dès le 11 septembre (registre paroissial : 8 sept.) de l'année suivante, sans enfants, âgé de 24 ans seulement. Sa pierre funéraire, ornée des armoiries de la famille, d'un travail large et vigoureux, se trouve au cimetière de Wœrth; elle est encastrée dans le mur qui fait face à la route de Görsdorff, et on y lit l'inscription que voici : *Ano Dei 1589, den 11 Septembris starb der (ehre) ncest Heinrich Bernhard Hertzog. Sein Alter war ime 2(4) jar. Dem Got genade.*

II.

La vie du plus grand des poètes allemands du XVI[e] siècle de Jean Fischart, est, comme on sait, entourée des ténèbres les plus profondes. On ignore s'il est né à Strasbourg ou à

[1] *Henricus Bernhardus Herzog, herrn Bernhart Herzogs son unnd Dorothea Joann. Kellermans Montzmeisters tochter haben hohzeit gehalten 27 Augusti.*

[2] Voir sur Jean Kellermann le travail que nous avons publié dans la *Revue archéologique* (mars 1873) : *L'atelier monétaire des comtes de Hanau-Lichtenberg à Wœrth.*

Mayence. Son dernier biographe, M. Wackernagel[1], a plaidé en faveur de la capitale de l'Alsace, mais d'autres ont soutenu, avec autant de vraisemblance, les prétentions mayençaises. La date de sa naissance n'est pas moins incertaine; tantôt on la place en 1545, tantôt en 1550. Pour ce qui est de son éducation et de ses études, nous sommes réduits à deux mentions fort sommaires : l'une nous est fournie par lui-même et nous apprend qu'il a eu pour précepteur son cousin Gaspard Scheid. de Worms (mort en 1565)[2]. L'autre est contenue dans un registre de l'Université de Bâle[3]; parmi les docteurs en droit promus en 1574 (III Jd. Aug.) figure *Joannes Fischartus Argentoratensis*, et, s'il faut en croire Wackernagel, c'est encore à lui que se rapporte l'inscription parmi les étudiants de la même Université de *Joannes Piscator Argentoratensis.*

Que notre docteur ait voyagé, c'est ce qui paraît ressortir de plusieurs passages de ses écrits, à supposer qu'on puisse prendre au pied de la lettre, comme l'a fait le bonhomme Wackernagel, toutes les affirmations d'un mystificateur aussi habile que Fischart, maître consommé dans toutes les ruses littéraires, infatigable dans l'invention de pseudonymes destinés à cacher sa personnalité.

Mais ce qui est certain, c'est qu'il s'est occupé de bonne heure de la France, et qu'il a dû être sérieusement préparé quand il a commencé l'immortelle traduction du *Gargantua.*

[1] *Johann Fischart von Strassburg und Basels Antheil an ihm.* 1 vol. in-8°, Bâle 1870. Voir également l'article que notre savant collaborateur et ami, M. Mossmann, a consacré à cet ouvrage dans la *Revue critique d'histoire et de littérature*, liv. du 5 février 1870.

[2] « *Vnder anderm mein lieber Herr Vætter vnd Preceptor Caspar Scheid seliger Gedechtnusz,* » *(Eulenspiegel.)*

[3] Et non de celle de Strasbourg comme l'a dit M Bartsch dans la nouvelle édition de Koberstein, oubliant que l'Université de Strasbourg n'a été fondée qu'en 1621. (*Grundriss der Geschichte der deutschen Nationalliteratur*, 5e édit., Leipzig 1872.)

Sur le frontispice de plusieurs volumes de la Bibliothèque de l'Université de Tübingen, M. A. de Keller a découvert, il y a une vingtaine d'années, des devises françaises écrites de la propre main de Fischart et accompagnées de sa signature, ainsi que de la date de 1567. En voici un échantillon d'après le fac simile donné par Scheible[1] : « Mieulx suer que trembler. Jehan Fischært dict Menczer. — Sans l'estre seray. J. Fischært cognomine Menczer du Stg.[2] — Alors comme alors. »

Qu'il nous soit permis à ce sujet d'exprimer notre étonnement de n'avoir encore vu aucun savant de notre pays étudier l'œuvre de Fischart dans ses rapports avec la littérature française du XVI[e] siècle. Il y aurait là la matière d'une thèse de doctorat aussi originale que brillante.

En 1581—1582, Fischart, toujours d'après son propre témoignage[3], devient avocat auprès de la Chambre de justice impériale de Spire.

C'est à ce moment que se place son alliance avec la famille de Bernard Hertzog, alliance à laquelle le chroniqueur a consacré les quelques lignes que nous avons déjà reproduites et que nous allons essayer de compléter de notre mieux.

I. *Anna Elisabetha Hertzogin, die ward geboren den 13. Augusti anno 1561.* II. *Verheuraht sich den 11. Novembris an Johann Fischartten genant Mentzern der Rechten Doctorn.* III. *Zeugten Hansen Bernhardt Fischartten, der wurd geboren auff Sambstag ipsa Adolphi anno 1584. Anna Elisabeth Fischarttin ward geboren Mittwochs den 14. Augusti antiquo stylo anno 1588.*

[1] *Kloster*, vol. X, p. 403.

[2] M. de Keller et Wackernagel se trompent en lisant du Str. L'abréviation Stg. pour Strasbourg est encore usitée de nos jours. Le *g* est d'ailleurs bien reconnaissable.

[3] D'après le travail magistral de Vilmar (*Encyclopédie de Gruber et Ersch*, vol. LI-LII), c'est dans la dédicace de la première édition de la *Démonomanie*, 1581, et dans la dédicace faite par Lazare Zetzner du *Malleus maleficarum*, 1582, que se trouve cette mention. Ajoutons que les

I. Anne-Elisabeth, ou Elisabeth tout court comme l'appelle le registre paroissial, l'aînée des enfants de B. Hertzog, n'est pas une inconnue pour nous, quoique nous la rencontrions moins souvent que ses parents ou sa sœur Marie. En 1576 elle est marraine, le parrain étant Philippe Schmidt, le fils du bailli Cornelius Schmidt. En 1577 nous la retrouvons remplissant le même office. La première fois elle est désignée sous le nom de : *Elisabeth, B. Hertzogs tochter;* la seconde fois sous celui de : *Elisabeth, des Secretarii tochter.*

II. Le chroniqueur a oublié — nos lecteurs s'en seront déjà aperçus — d'indiquer l'année du mariage de sa fille, et jusqu'ici les commentateurs n'ont pas pu tomber d'accord sur ce point. La date de 1580 est mise en avant par M. H. Kurz dans son *Histoire de la littérature allemande* [1]. Dans son édition des poésies de notre poète [2], M. Kurz se prononce au contraire pour l'année 1582, qui est adoptée aussi par Crollius [3] et par plusieurs autres écrivains. Vilmar [4] et Wackernagel sont les seuls qui penchent pour l'année 1583.

Le passage suivant, extrait de notre registre et publié ici pour la première fois, va couper court à toutes ces discussions. Il nous paraît surtout être précieux en ce qu'il forme, avec l'inscription découverte dans les archives de l'Université de Bâle, le seul document authentique que nous possédions sur Fischart.

1583. Doctor Johann Fischart, genant Mentzer, und Anna Elysabetha herr Bernhart Herzogs tochter hielten hohzeit uff Martini.

archives de la Chambre impériale de Spire ne contiennent pas de traces de l'admission de Fischart parmi les avocats.

[1] T. II, p. 86, 4e édit. Leipzig 1864.

[2] *J. Fischarts sæmmtliche Dichtungen,* t. Ier, introd., p. 10. Leipzig 1866.

[3] *Memorabilia de B. Hertzog.*

[4] *Allgemeine Encyclopædie*, vol. LI-LII.

Cette mention nous apprend en outre, malgré son déplorable laconisme, que le mariage a été célébré à Wœrth, c'est-à-dire au domicile de la fiancée, comme l'usage l'a voulu de tout temps, et non à Spire.

Quant aux circonstances dans lesquelles le poète a fait la connaissance de sa future, nous n'essaierons pas de les démêler. Néanmoins on peut supposer, sans trop de témérité, qu'il l'aura rencontrée à Spire, où elle avait plusieurs oncles et tantes, entre autres Amandus Pœschen et Jean Detscher, avocat et procureur de la Chambre impériale; ce dernier cependant paraît être mort assez longtemps avant le mariage de sa nièce.

Elisabeth Hertzog, alors âgée de 22 ans, devait être aux yeux de Fischart ce que l'on nomme un bon parti. Elle n'avait que trois frères et sœurs (que l'on pense aux vingt et un enfants de son aïeul Wolffgang Breitenacker!), et son père avait, sinon de la richesse, du moins de l'aisance. Ajoutez que la position de sa nouvelle famille était de nature à favoriser l'avancement du docteur en droit.

En ce qui concerne B. Hertzog, il est probable qu'il a vu dans Fischart plutôt le jurisconsulte, le fonctionnaire que le poète. Peut-être alla-t-il jusqu'à se laisser éblouir par son érudition, mais ce fut là tout. J'ai dit érudition et je m'explique. Fischart avait des prétentions de philologue et d'archéologue. Il composa un traité de *Originibus argentoratensibus*, qui lui valut d'être plusieurs fois cité dans le *Chronicon Alsatiæ*[1], ainsi qu'une *Descriptio Particulæ Territorii argentinensis;* sa dissertation *vom Teutschen Wapenrecht*, annoncée en 1581, mais non publiée, touchait même trop directement aux études habituelles de B. Hertzog pour ne l'avoir pas servi à merveille auprès de son futur beau-père. Mais entre les aspirations politiques et religieuses, littéraires du

[1] Préface, iij. et liv. III, p, 7 et p. 24.

satirique, du novateur, de l'homme d'action, et celles du paisible et prudent bailli de Wœrth, l'abîme était trop grand pour qu'un accord cordial pût s'établir.

III. Le mariage de Fischart, comme nous l'avons vu par l'extrait de notre registre, a eu lieu à la Saint-Martin (11 novembre) de l'année 1583. La naissance de son premier enfant se place environ dix mois plus tard. En effet, d'après les *Acta sanctorum*, la fête de Saint-Adolphe[1] correspond au 29 août.

Pendant plusieurs années nous perdons de vue le jeune couple. Nous savons seulement qu'en 1586 Fischart était bailli à Forbach[2].

En 1588[3], l'année même de la naissance de son second enfant (14 août, vieux style). Elisabeth Fischart est de passage à Wœrth. Peut-être même y séjourna-t-elle quelque temps auprès de ses parents. Sa présence nous est révélée par notre registre. Nous y voyons en effet que le deuxième dimanche de l'Epiphanie elle tint sur les fonts baptismaux, conjointement avec messire Louis-Philippe de Hanau et Brigitte Kellermann, femme du maître monnayeur, la fille du greffier Jacques Axt (mari en premières noces d'une sœur consanguine de B. Hertzog). Elle est qualifiée de : ***Elisabeth Johann Fischarts Hausfrau.***

C'est la dernière fois qu'elle se montre à nous du vivant de son mari.

En effet, le moment n'était pas loin où l'illustre publiciste devait être arraché, dans la force de l'âge, à ses travaux

[1] S. Adelphus ou Adolfus resta fort populaire dans le comté de Hanau-Lichtenberg (ses cendres reposaient à Neuwiller) même après la Réformation. (V. SCHÆFFER, *Introduction de la Réformation dans le comté de Hanau-Lichtenberg*. thèse. Strasbourg, 1865)

[2] Préface de la traduction de la *Démonomanie* de Bodin. Fischart s'y qualifie de : *der Rechten D. unnd Amptmann zu Forpach.*

[3] Wackernagel, dans son ouvrage aussi érudit qu'indigeste, s'est trompé en faisant naître en 1585 le second enfant du poète (p. 15)

littéraires, à ses vastes projets politiques. Nous n'avons même pas la consolation de savoir où, quand, comment il est mort. *Mortuus a. 1589 in hieme*, telle est l'inscription manuscrite placée sur un exemplaire d'un de ses ouvrages, inscription corroborée par le titre de l'*Ehezuchtbüchlein*, qui, en 1591, parle de lui comme d'une personne décédée [1]. Cet hiver, est-ce l'hiver de 1588—89 ou de 1589—90? C'est un point sur lequel les commentateurs ne sont pas d'accord [2]. Vilmar [3] ne tient même aucun compte de l'inscription que nous venons de rapporter, et dit tout simplement que l'on ignore l'époque de la mort du poète.

Ce qui nous afflige encore plus que cette incertitude, c'est le silence qui se fait autour de son nom, c'est de voir combien sa perte causa peu de regrets à ses proches. B. Hertzog ne la mentionne même pas dans son *Chronicon Alsatiæ*, où il parle cependant de la mort de son fils, arrivée en 1591. En 1592, II. Trinitatis, chose plus révoltante encore, la veuve du poète, qui est revenue se fixer à Wœrth, est désignée par son nom de demoiselle tout court: *Elisabetha Bernhard Hertzogs Tochter* (registre paroissial). Ajoutons à ce sujet que l'année de son deuil étant probablement déjà expirée quand elle consentit à être marraine, nous avons là un nouveau moyen de déterminer, à quelques mois près, la date de la mort de son mari.

Elisabeth Fischart ne resta pas longtemps fidèle au souvenir du grand homme dont elle avait partagé pendant près de deux lustres la destinée. Elle convola en secondes noces dès

[1] *Weiland den Ehrnvesten hochgelehrten Herrn Johann Fischarten genant Mentzer der Rechten Doctorn selig.*

[2] La seconde hypothèse est soutenue par M. Kurz, *Geschichte der deutschen Literatur;* Gœdeke, *Grundriss zur Geschichte der deutschen Dichtung;* Koberstein, *Grundriss der Geschichte der deutschen Nationalliteratur;* baron Ernouf. *Revue de France*, février 1872, p. 212: *Un précurseur du socialisme en Allemagne;* etc.

[3] *Allgemeine Encyclopædie*, vol. LI-LII.

l'année 1593. Nous avons retrouvé son acte de mariage dans le registre auquel nous avons déjà fait tant d'emprunts. Voici ce document jusqu'ici inconnu :

1593. 4. Johann Ludwig Weidman, philips Weidmans Amptmans zu Oberbrun sohn : und Anna Elysabetha Hertzogin, h. Johann Vischarts hinderlassene Witwe hielten hohzeit 24 Aprilis.

Lors de notre prochain voyage en Alsace, nous essaierons de découvrir quel a été le sort ultérieur de la veuve de Fischart et surtout celui de ses deux enfants. Les archives d'Oberbronn, la nouvelle résidence de la famille du poète, nous fourniront sans doute quelques renseignements sur cette question intéressante. Peut-être trouverons-nous aussi dans les archives de différentes autres villes, que nous nous proposons d'examiner, quelques éléments de plus pour la reconstitution de la biographie du poète, toujours si fragmentaire. En attendant, nous nous croirons suffisamment récompensé de nos efforts si nos modestes trouvailles deviennent pour les savants de notre province le point de départ de recherches nouvelles.

EUG. MÜNTZ.

RECUEIL

DE

QUELQUES INSCRIPTIONS LAPIDAIRES

DES BORDS DE LA SARRE

(Anciens départements de la Meurthe, du Bas-Rhin, de la Moselle
et de la Sarre)

FÉNÉTRANGE[1].

Dans l'ancienne église collégiale Saint-Pierre de Fénétrange, au fond de la chapelle seigneuriale dite de Landsperg, cénotaphe parfaitement conservé du seigneur de Fénétrange, Henri dit le Vieux, encastré dans la muraille, sous une arcature en plein cintre surbaissé; arcature divisée en cinq compartiments ogivaux; le Christ en croix, entre sa divine Mère et l'apôtre saint Jean, se trouve dans le plus grand, celui du milieu. Les autres renferment les statuettes agenouillées du défunt et de sa femme, Waldburge de Horbourg. L'écusson fascé de Fénétrange est au dessus de Henri; l'écusson fascé à l'étoile en chef à senestre au dessus de Waldburge. Les nobles époux ont leurs patrons debout à côté d'eux.

Autour du cénotaphe :

✝ ANNO DOMINI M CCC | XXXV IN VIGILIA NATIVITIS BEATE VIRGINIS | OBIIT DOMINVS HANRIC | DOMINVS DE VINSTINGA ORATE PRO EO DEVM.

[1] Canton. 1789. Lorraine.

Henri de Fénétrange se trouva mêlé aux mille petites guerres des dynastes de son temps. La ville de Metz l'eut toujours pour ennemi. Il avait beaucoup de biens en Alsace. et de son chef et de celui de sa femme; il en avait également en fief de l'évêque de Strasbourg.

A l'entrée de la même chapelle, pierre tombale d'Ulrich de Ratzamhausen et de son épouse Marie d'Andlau, représentés couchés l'un à côté de l'autre. L'inscription suivante, en caractères gothiques, est placée sur eux :

Anno dni 1543 den 8 februari
St..rb der Edel vnd Erenvest
Ulrich von Radzenhvsen
Zum Stein herr zv Winstingè
Und Maria geborne vo Andlaw
Sein z...iche hausfraw dy starb
Den 22 octobris 1534.
....
....

Au dessus de l'arcade couronnant le tombeau :

O HER[R] IESV CHRISTE ERBARM DICH VBER VNS.

Les Ratzamhausen étaient entrés par alliance dans la seigneurie de Fénétrange. En 1525, lors de la guerre des Rustauds, au moment de l'enquête, Ulrich déclara qu'il avait perdu quelques-uns de ses sujets dans la débâcle et qu'il avait désarmé les autres. Ce fut toute la punition qu'il leur infligea pour leur félonie.

Fragments de tombe dans la même chapelle :

VIRO PATRITIO MATHIAE KLEBVRGER
A BIEDBVRG ILLVST. ET GENEROSS. DNORVM
WILDAE RHENIS SALMAEA. COMITVM
A CONSILIIS DIEMERINGENS. QVONDAM

AC DEMVM VINSTINGENS. PRAEFECTO
HOERED. MOESTISS MONVMENTV
H. P. C.
PRAEFECTVRA FVNCT. AN. 55. VIX. A. 78.
OBIIT AN. SAL. 1621. 23 FEB.

ET QVI BENE PRECABERIS ET BENE TIBI EVENIAT ET MORTVO ET VIVO.

Le vieux bailli est représenté à mi-corps. Il fut le froid et sévère exécuteur des ordres des Rhingraves de Salm, à une époque où l'agitation religieuse était au plus haut degré dans le Finstingeois.

Une branche de la maison princière médiatisée de Salm s'intitule encore de nos jours seigneur de Fénétrange, Puttelange et Diemeringen.

Observons que jusqu'à présent Fénétrange a toujours été écrit Vinstingen ou Vinstingâ, ce qui est conforme à tous les vieux titres du moyen-âge et à la tradition.

La pensée pieuse qui termine l'épitaphe se retrouve sur le tombeau de Blaise Pascal.

Si on entre dans le chœur :

HIC IACET NOBILIS VIR ARNOLDVS
IOSEPHVS SOVART DOMINVS DE
SCHWEIGEN DITIONIS FINSTIN
GENSIS PRO SERENISSIMO PRIN
CIPE DE VAVDEMONT DVM VI
ERET PRÆFECTVS QVI MVNERIBVS
SVIS PROBE AC FIDELITER PERACTIS
SVPREMVM DIEM CLAVSIT ANNO
DOMINI MILLESIMO SEXCENTE
SIMO NONAGESIMO OCTAVO
18 NOVEMBRIS AETAIS SVÆ
QVADRAGESIMO PRIMO.
REQVIESCAT IN PACE.

Le nom de Fénétrange est habillé ici à la moderne, *Finstingen*. Le vieux bailli Moscheroche y ajouterait une autre épithète.

Le duc Charles IV, le Mithridate lorrain, avait résolu de faire un duché de Sarreland, en faveur de son fils le prince de Vaudémont. Il avait fait, à cet effet, de nombreuses acquisitions dans le Westrich. C'est ainsi que le prince de Vaudémont était co-seigneur avec les Salm à Fénétrange, un peu comme à chien et à chat.

Dans le cimetière catholique, tombe du dernier prieur claustral de l'abbaye de Haute-Seille, ordre de Citeaux, près Blamont :

HIC IACET
ANTONIVS COM BETTE
SACERDOS OLIM PRIOR
ORDINIS CISTERCIENSIS
OBIIT DIE 23 OCTOBRIS
REQVIESCAT IN PACE
AMEN.

Dom Combette était franc-comtois, né à Ornans le 2 février 1747. Comme prieur claustral, il avait tous les droits de l'abbé commendataire, M. de Cambis, aumônier de la Reine. Celui-ci alla mourir en 1792 dans la capitale du monde chrétien.

L'abbé de Haute-Seille, en vertu de la bulle du pape saint Léon IX, fondateur du couvent de Hesse, dont il sera parlé plus loin, nommait à la cure de l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Rosheim en Alsace.

Quelques portes conservent encore des inscriptions pieuses ; citons celle-ci dans la Grand'rue :

SOLI DEO HONOR ET GLORIA. 1722.

Enfin sur la croix de mission de 1743, une des rares inscriptions du pays, ayant le millésime républicain :

E. R. V.
R. M. D.
DEN XVIII
G^al XI
IAHR.
1803.

FRAULAUTERN[1].

On peut voir le long de la Sarre les bâtiments et l'église collégiale d'un chapitre noble de dames chanoinesses. Les tombes des abbesses que l'on y voit sont trop abîmées pour qu'on puisse citer une seule inscription. La dernière abbesse, Mme de Neuenstein, était une Alsacienne, ainsi que toutes les chanoinesses, sauf une, Mme de Saintignon de Fénétrange.

La ville moderne de Sarrelouis a été bâtie en partie sur un emplacement appartenant à ce monastère; elle a hérité, à la Révolution, de deux cloches en provenant : l'une date de 1567; l'autre, de 1548, contient ces dictons si communs le long du Rhin :

: Suzanna heis ich :
: In Gottes Ehren lüd ich :
: Bös Wettder vertreiben ich :
1548.

HERBITZHEIM[2].

De récentes constructions ont fait disparaître le peu de ce qui restait de l'ancienne abbaye des Bénédictins, pillée en 1525 par les Rustauds et supprimée à la réforme.

[1] Canton de Saarlouis. 1789. Trois-Evêchés.
[2] Canton de Saar-Union. 1789. Comté de Nassau-Weilbourg.

Dans la cave de l'ancienne abbaye, aujourd'hui dépendance de la maison curiale catholique :

A. D. m d x c v II. EtEOStICHON

In . qVos . ante . tVLIt . LaXas . VVLcanVs . habenas.
astrVCtos . IterVM . ChrIste . tVere . focos

Comme on le voit, ces deux vers sont une imprécation contre le feu. Leur structure est remarquable en ce sens, que l'année de la construction de la cave est indiquée par eux au moyen d'un chronogramme, c'est-à-dire que les caractères de dimension plus grande, considérés comme chiffres romains, donnent après addition le millésime 1504.

Après avoir été l'occasion de bien des discussions, la vouerie d'Herbitzheim fut l'objet d'un accord entre le duc de Lorraine et le comte de Nassau en 1619. Le traité de Ryswick déclara les descendants de ce dernier définitivement souverains. Ils abolirent alors l'exercice public du culte catholique, confisquèrent les biens ecclésiastiques et forcèrent les catholiques de leur petite principauté à chômer le premier mercredi de chaque mois, sous peine d'une forte amende. Le traité de Monaco, sous la République, réunit provisoirement la vouerie d'Herbitzheim avec le comté de Nassau à la France.

Puisque nous sommes à Herbitzheim, mentionnons un petit monument en grès vosgien découvert près de là et portant cette inscription :

IN. H. D. D
MERCVRIO
SEX IVLIVS.

Les monuments épigraphiques de cette époque sont très rares sur les bords de la Sarre. Ce petit autel, cité par Schœpflin, a dû être détruit lors du lamentable incendie de la bibliothèque de Strasbourg.

HESSE[1].

Dans l'église, souvenir d'une maladie qui ravagea le village au commencement du dix-septième siècle :

In memoria beneficii accepti a Deo propter lvem pestiferam extinctam. Anno Domini MDCXI.

Les moines de Haute-Seille desservaient alors l'église. Ils avaient remplacé les religieuses du pape saint Léon IX. L'église, bâtie par l'abbesse Serberge, nièce de ce pape, est, malgré d'indignes mutilations, d'une belle architecture romane. Le curé actuel s'occupe avec le plus grand zèle de sa complète restauration. Puisse-t-il y parvenir?

Dans la cave du couvent, en lettres gothiques :

GAVDET PARTVRIENTI ET DVRIS.

Inscription qu'un savant abbé explique en disant qu'une goutte de bon vin donne de l'esprit au plus sot et en même temps seconde tout travail intellectuel. C'est du reste l'avis des ci-devant membres du caveau, qui rimaillèrent à qui mieux mieux pendant près d'un siècle sur cette donnée.

PACHTEN[2].

On a trouvé près de ce village, en 1847, sur la route de Bettstadt, la pierre suivante :

DEO MERCVRIO C
OLONI CRVTISIO
NES FERVNT DE
SVO PER DANN
VM GIAMILLVM.

[1] Canton de Sarrebourg. 1789. Trois-Evêchés.

[2] Canton de Tholay. 1789. Lorraine.

Durival dit cependant, dans sa *Description de la Lorraine*, qu'il n'y a pas de pierres dans ce village (1779).

L'abbesse de Frauloutern nommait à la cure de ce village. dont l'église possède un portail roman avec un bas-relief ancien très curieux, dont le congrès archéologique de Metz s'est occupé en 1846.

Pachten, Frauloutern, Sarrelouis, Wadgasse, sont du diocèse de Trèves; les autres villages cités dans ce travail sont des villages du diocèse de Metz (ancien).

RÉDING[1].

Village de l'ancienne baronnie de Saireck, puis appartenant en 1789 au comte de Saintignon, un des quatre pairs héridítaires de l'évêché de Verdun.

Sur la porte de l'ancienne maison de cure :

QVI ICI VEVT MÉDIRE
D'ICI SE RETIRE.

De Réding dépend le hameau de Petit-Eich, où se trouve la petite chapelle de saint Ulrich, évêque d'Augsbourg, but d'un pèlerinage. Le chœur ogival renferme l'inscription la plus ancienne du pays; elle est carrée et en mauvaises lettres romaines :

ANNO. DNI. MXXX
V. DOEDICATA. HÆC
AECLIA. VI. K. † IVLII
A. SC. DO. DEODORICO
METTENSI. PS. VE
IN HONORE SCI
VDLARICI
CONFESSOR

[1] Canton de Sarrebourg. 1789. Lorraine et Trois-Evêchés.

On ne doit pas confondre cette chapelle d'Eich avec celle de Saint-Oulry, près Dolving, qui appartenait aux Johannites de Saint-Jean-de-Bassel et que l'amodiateur Jean-Jacques Klein, avocat au Parlement de Metz, fit rebâtir en 1750. Elle est également l'objet d'un pèlerinage qui fut suspendu un moment par Mgr de Coislin.

RENTING[1].

Ancien couvent de sœurs dominicaines, aujourd'hui exploitation agricole.

Sur une porte dans le jardin

NOS CVM PRO
LE PIA ✝ BENE
DICAT VIRGO
MARIA. 1631.

Ce monastère fut fondé au quinzième siècle par des religieuses venues du Petit-Bâle, au diocèse de Constance. Avant 1789, on y enfermait les femmes et les filles, pour lesquelles on obtenait des lettres de cachet. C'était en même temps un pensionnat fort fréquenté par les demoiselles d'Alsace, qui y laissèrent des souvenirs assez gais. Les sœurs, du reste, venaient généralement de la même province.

Mgr de Saint-Simon, évêque de Metz, songea un moment à supprimer le couvent. Mais les sœurs ayant eu le bonheur de guérir avec une drogue, connue sous le nom d'onguent de Renting, le nez du maréchal de Berchiny, qui allait disparaître sous un hideux ulcère, celui-ci, dans sa reconnaissance, s'employa activement près de la pieuse reine Marie Lecszinscka, et l'irascible prélat en fut pour ses menaces. Les torts, du reste, n'étaient pas tout à fait de son côté : les

[1] Commune de Bebing, canton de Sarrebourg. 1789. Trois-Evêchés.

Dominicaines de Renting, pendant une des nombreuses guerres dont l'Alsace fut le théâtre dans la première moitié du dix-huitième siècle, craignant d'être hussardées par les Pandours dans leur couvent isolé dans la campagne, se réfugièrent, sans permission épiscopale, dans leur maison de Sarrebourg. De là de foudroyants monitoires venus de Metz, que l'heureuse guérison du nez de M. de Berchiny mit à néant. non sans peine toutefois. Avant d'être évêque de Metz, où il fut toujours en discussion avec le Parlement à cause de ses titres honorifiques, Mgr de Saint-Simon avait été évêque-comte de Noyon, pair ecclésiastique de France. Il mourut en 1760 à Metz, après trente ans d'épiscopat, laissant la réputation d'un évêque très charitable.

La petite église d'Hartzwiller a les autels du couvent de Renting, avec leur pierre de consécration :

† H. DV CAMBOVT †
DE COISLIN EPISC
METENSIS
†
1707

Ce fut Mgr de Coislin qui bâtit les casernes Coislin à ses frais. Etant devenu l'aîné de sa famille, il prit le titre de duc et pair de France. Il mourut à Paris à soixante-neuf ans, prélat commandeur du Saint-Esprit, membre de l'Académie française et honoraire de celle des inscriptions et belles-lettres, premier aumônier du roi. Son portrait se trouve au musée de Versailles.

Les nobles de Renting, sur la propriété desquels s'éleva le couvent, étaient des feudataires des comtes de La Petite-Pierre. Leur famille s'éteignit au quinzième siècle. On voyait leur généalogie dans l'armorial de Luck, malheureusement perdu pour la science.

SAAR-UNION[1].

Dans le chœur de l'église :

HIC IACET PERILLVSTRIS ET GENEROSVS
DOMINVS IOHANNES WILHEMUS
LIBER BARO A BETTENDORF DOMINVS
IN WEIDESHEIM QUI PIE OBIIT DIE
VIGESIMA OCTAVA MARTII ANNO
MILLESIMO SEPTENGESIMO
REQVIESCAT IN PACE.

Ce baron de Bettendorf était marié à « noble dame Marie-Catherine de Bouzey. »

Une autre tombe en pierre noirâtre se trouve dans la croisée septentrionale : c'est celle d'un ancien curé de l'ordre des chanoines réguliers de la réforme du B. P. Fourrier de Lorraine :

D. O. M.
Hic jacet venerabilis et perillvstris
D. D. Iohannes Franciscvs de Kickler
Canonicus regularis ordinis sancti
Avgustini, coadjutor consecratus
Abbatis Belli-Campensis et hvjvs
Ecclesiæ rector, vivens pauperum
Fuit pater et ipse pauper, sed dives
Virtutibus et meritis; obiit in Domino
Anno ætatis suæ 62, die 14 mensis
Maii anno 1741.
Orate pro Eo.

Au dessous sont ses armoiries, revêtues du chapeau d'abbé, la crosse et la mitre au dessous. M. de Kickler fut nommé coadjuteur à l'abbé de Belchamp en 1720 par le duc de Lor-

[1] Canton. 1789. Lorraine.

raine Léopold, et le 3 août 1720, il il fut béni, sans doute dans l'église Saint-Louis que possédaient à Strasbourg les chanoines réguliers, par le suffragant du cardinal de Rohan, un de ces « valets mitrés », comme les nomme dans ses Mémoires le duc de Saint-Simon, aussi fier et aussi irascible que son frère l'évêque de Metz. Le noble chroniqueur ne voulait pas faire attention que c'était cependant à ces valets qu'incombaient toutes les charges de l'épiscopat, et qu'eux seuls continuaient la tradition du prince des apôtres.

Sur la façade de l'ancien collége des Jésuites, cadran solaire surmonté du célèbre monogramme I-H-S, avec la date 1758 au dessous. Un ange sonne de la trompette; sur le pavillon on lit : LAVDABILE NOMEN DOMINI; un autre tient une banderole où est le commencement du verset : A SOLIS ORTV VSQVE AD OCCASVM. Le Temps est plus bas avec sa faulx.

Les chanoines réguliers tinrent le collége à la chute des jésuites. Les habitants, en 1790, protestèrent vivement contre la suppression de l'établissement.

SAINT-ARNEWALD[1].

L'église, ancienne collégiale supprimée à la Réforme, était le Saint-Denis des comtes de Nassau-Saarbruck. Elle est remplie de tombes, qui en font une vaste nécropole peuplée de statues et de blasons. Je ne citerai qu'un monument sépulcral qui s'élève à la place d'honneur, au milieu du chœur.

C'est le tombeau lithochromique de la comtesse Elisabeth de Lorraine-Vaudémont, femme de Philippe, comte de Nassau. Elle est représentée en longs habits de veuve, couchée,

[1] 1789. Comté de Nassau-Saarbruck.

les mains jointes, les pieds sur un chien héraldique, emblème de la fidélité; sur le pourtour, on lit :

HIE LIEGT DIE HOCHGEBORNE FRAVE ELISABET
VON LOTHRINGEN GRAFFINE ZV NASSAV VND
ZV SARBRVCKEN DIE STARB DES IARES MCCCCLV
VF SANT ANTHONI DAG.
IRE SELL GOTT GENEDIGT SYE.

Sur le sarcophage sont les écussons de Lorraine, de Wurtemberg, de Nassau-Saarbruck et du Luxembourg.

A la mort de son mari, Elisabeth devint régente pendant la minorité du jeune comte Philippe II. Sa présence sur les bords de la Sarre est signalée par un burgfried signé en 1436 à cause du château de Gerols-Eck, dont on voit les ruines massives près du chemin de fer, non loin de la station de Niderstinzel.

SAINT-JEAN-DE-BASSEL[1].

Les Johannites avaient remplacé au XV[e] siècle un couvent de religieuses de l'ordre des Chanoinesses de Saint-Augustin. La commanderie avait peu de revenus, malgré les grands biens qu'elle possédait; aussi les commandeurs n'y résidaient pas et, pour augmenter leur fortune, l'ordre avait réuni à Saint-Jean la commanderie de Dorlisheime n Alsace. A la Révolution, le titulaire de ces deux commanderies était M. de Hompesch, qui pourrait bien être le même personnage que le dernier grand-maître de ce nom qui, après la chute de Malte, alla végéter sur le continent et mourir obscurément à Montpellier.

Les registres de décès de la paroisse de Saint-Jean contiennent le dessin de la tombe d'un commandeur :

[1] Canton de Fénétrange, 1789, Trois-Evêchés.

† ANNO 1632, DEN 10 DECEMBRIS
IST GOTT SELIGEN ENTSCHI AFFEN
DE WOHLENRWVRDIG WOLHEDEL VND
GESTRENGENERR OTTMARR DIEDRICH
VON RAMSCHWAG ST IOHANS ORDENS
RITTER GROSZ CREVTZES PRIOR
DIDACIÆ IN DENN HVR ZV ST IOHANS
BASSEL VND DORLISHEIM.
DEREN SEELIGEN GOTT GNADIG
AMEN.

La tombe du commandeur Ottmar de Ramschwag était au milieu du chœur; tous les ans on devait faire un service pour lui et chanter le *Miserere* et le *De Profundis* sur la place où il était enterré. Le prêtre recevait pour son salaire 9 livres *frantzosisches geld*, et le maître d'école (*Schulmeisters*) 3 livres.

Cette tombe a disparu du chœur, comme tant d'autres, il y a une trentaine d'années.

SAINT-QUIRIN[1].

L'église paroissiale était jadis aux moines bénédictins de l'abbaye de Marmoutier, qui avait un prieuré à Saint-Quirin. Elle est bâtie sur le même modèle que les églises bénédictines d'Ebersmunster en Alsace, de Saint-Avold en Lorraine, d'Einsiedlen en Suisse, etc., mais sur de moindres proportions. Deux tours flanquent le portail et une flèche s'élance à la séparation du chœur et de la nef.

Sur la porte principale :

ANNO 1722 TEMPLVM HOC CVM TVRRIBVS
FECIT D. EDMVNDVS HERB CAPITVLARIS

[1] Canton de Lorquin, 1789, Trois-Evêchés.

MAVRIMONASTERII ET HVJVS LOCI PRIOR
SVMPTIBVS PRIORATVS SVB. R. D. AN
SELMO DICTI MONASTERII ABBATE ET
HVJVS LOCI DOMINO.

Dom Herb, après bien des vicissitudes, devint abbé de Marmoutier (1734-1742). Le riche prieuré de Saint-Quirin fut enlevé aux Bénédictins par Louis XV et donné aux nobles chanoinesses de Saint-Louis de Metz, qui ne profitèrent pas longtemps de cette spoliation, car la Révolution réunit le tout à l'Etat.

Le tribun romain Saint-Quirin est représenté au-dessus de la porte en cuirasse et en chapeau à la Henri IV.

Au-dessous :

SANCTE QVIRINE
17 ORA PRO NOBIS 22.

Saint-Quirin voit arriver de nombreux pèlerins tous les ans; on y va principalement pour être guéri du mal qui porte le nom du saint et dont les graves Bollandistes n'ont pas dédaigné de parler; *morbvs fistulæ qui etiam S. Quirini gratia appellatur*, lit-on dans leurs *Acta sanctorvm.*

SARREBOURG[1].

Contre un arc-boutant de l'église du couvent des Cordeliers, aujourd'hui converti en écuries et en caserne.

LAPIS.HIC.ANGVLARIS.DIE.NONO.MAII.POSITVS EST.

Chronogramme qui permet de fixer à l'année 1667 [2] la date exacte de la reconstruction du couvent.

[1] Chef-lieu d'arrondissement, station de chemin de fer, 1789, Trois-Evêchés.

[2] MDCLVVIIIIIII font 1667.

Dans la cour :

I'AI ETE POSÉE
PAR LE CONSEIL GENER
AL DE LA COMMVNE
DE SARREBOVRG LE II
IVILLET 1793, L'AN 2e
DE LA REPVBLIQVE
FRANÇAISE.

Et pour pendant :

DE MONASTERE IE
SVIS DEVENV
ETABLISSEMENT
MILITAIRE.

Les cordeliers tenaient école de latinité. Le conventionnel régicide Levasseur y fit ses études.

Le couvent, malgré les diverses phases de son existence depuis 1790, a conservé sa forme primitive. L'église, remaniée au siècle dernier, n'a plus que sa voûte et ses murs extérieurs d'ancien. Elle est divisée en trois nefs, et elle est un des plus grands édifices religieux de l'arrondissement de Sarrebourg.

SARRELOUIS[1].

† 16†85 †
DE L'ORDRE DE LOVIS LE GRAND
CETTE PREMIERE PIERRE DE L'EGLISE
DE SARRELOVIS A ETE MISE PAR
MESRE THOMAS DE CHOISY
GOVVERNEVR DE LA PLACE.

Cette pierre a été retrouvée lors de la reconstruction de l'église en 1864.

[1] Station de chemin de fer, 1789, Trois-Evêchés.

WADGASSE[1].

Le savant abbé prémontré d'Etival, le R. P. Hugo, a donné dans les annales de son ordre une vue cavalière de cette abbaye, gravée en 1736. Une faïencerie a remplacé les bâtiments claustraux, et on ne distingue plus rien du somptueux monastère.

L'église était le lieu de sépulture de beaucoup de dynastes des environs; elle a disparu comme l'abbaye.

Voici une des inscriptions qu'on y voyait :

Ci git Dame Mergerite de Savoie femme Simon de Commercy Sarbrvg.

Lour Aime repons en pace
Laqvelle mourroist Kant Ci Miliaire
Covroist par MCCC et XXIII ans
Ii Vi Avst.

Cette tombe était dans le chœur avec la « portraicture » de la dame.

Simon Ier, comte de Saarbruck, mourut peu de temps après sa femme; il l'avait épousée le 31 juin 1309 dans l'abbaye de Saint-André de Vienne en Dauphiné. J'ignore comment on peut mettre leur sépulture dans l'église de l'abbaye de Cossanges (?)

Simon était fils de Jean Ier et de Marguerite de Grancey.

Les prémontrés de Wadgasse desservaient plusieurs cures des diocèses de Trèves et de Metz, entre autres celle de Sarreguemines, dont ils avaient le patronat.

ZETTING[1].

Son église, dédiée à saint Marcel, pape, est une des plus

[1] 1789, Lorraine.
[1] Canton de Sarreguemines, 1789, comté de Nassau-Saarbruck.

remarquables du bassin de la haute Sarre. La tour, ronde, très massive, comme celles de Postroff, d'Hilbesheim, de Wolskirch et de Kirrberg (ces deux dernières démolies récemment), est de l'époque romane; l'édifice est de l'époque ogivale et, comme à Vieux-Saarwerden et à Fénétrange, le chœur est plus haut que la nef.

Sur l'un des contreforts sud, on lit la date de la construction :

ANO. DNI. M CCC XXX. III. DAS. DIE KOR VART. ANGELEIT.

Le comte de Nassau-Saarbruck était patron de la cure de ce petit village, qui fut cédé à la France par le traité de Lunéville et incorporé dans le département de la Moselle. Sur l'autel de Saint-Joseph, pierre d'autel de l'évêque de Metz, prince du Saint-Empire, Mgr de Montmorency :

† J. DE MONTMORENCY †
PRIMVS
BARO. CHRISTIANVS
†
I. S. PRINCEPS
EPISCOPVS METENSIS
† 1769 †

Tous les honneurs vinrent trouver ce prélat à Metz; il fut successivement commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, grand aumônier en remplacement du cardinal de Rohan. Dans une année de disette, il fit bâtir le château de Frescati, pour donner de l'ouvrage aux pauvres. Il alla terminer ses jours, loin de sa patrie, à Altona, fidèle jusqu'à la fin à ses convictions religieuses et politiques.

ARTHUR BENOIT.

NOTICE HISTORIQUE

SUR L'ANCIEN

BAILLIAGE DE HERRENSTEIN

Au nord de Saverne, sur le sommet d'une montagne, visible au loin, et au pied de laquelle repose la petite ville de Neuwiller, s'élevait, à une altitude de 403 mètres, le château féodal de Herrenstein, qui laisse à peine soupçonner le site qu'il occupait, et d'où la vue s'étend au loin sur la plaine de l'Alsace et les rives du Rhin. Ce château figure sous le nom d'Arestein. dans la chronique des évêques de Metz, imprimée dans le Spicilège de Dom Luc d'Achéry [1], et l'on trouve la dénomination de Hernestein et d'Erneste dans la chronique de Richer, religieux de l'abbaye de Senones, imprimée dans le même ouvrage.[2] Schœpflin, ce grand maître de l'antiquité alsacienne, nous apprend que dans les anciennes chartes, ce château s'appelle Herenstein, et que dans des chartes plus récentes il porte la dénomination de Herrenstein.[3] Il est peu de noms qui comportent autant d'étymologies.

Donnons d'abord celles de Schœpflin, quoiqu'elles se contredisent. Il fait d'abord venir ce nom de *Heren*, et prétend que Herenstein signifie *le roc aux geais;* mais cette étymologie lui a paru si peu naturelle, qu'il l'abandonna pour nous

[1] Tome II de la deuxième édition, p. 232

[2] Le même, *Chron. Senon.*, liv. IV, p. 637, et liv. V, p. 651.

[3] *Alsat. illust.*, t. II, p. 219.

donner une seconde qui paraît plus heureuse; il la tire du mot *Herren*, et prétend que Herrenstein signifie la *pierre* ou la *roche des seigneurs*. Si nous nous permettons une troisième étymologie, on n'aura que l'embarras du choix. La langue celtique permet d'expliquer la signification de ce nom par une interprétation plus rationnelle et moins prétentieuse.

Selon M. Mone, le savant directeur des archives du grand-duché de Bade [1], la radicale *herren* est la forme germanique du mot iro-celtique *aran*, qui signifie *montagne, colline;* et les habitants allemands de la contrée, lors de la construction de cette forteresse, y ont ajouté le mot *stein*, qui veut dire *château fort*, *arx* [2], de sorte que son nom veut dire simplement le *château de la montagne*.

Ce château était de forme allongée, comme tous ceux de l'Alsace au Xe siècle, et se divisait en deux parties distinctes, quoique contiguës, appelées l'une le grand Herrenstein, et l'autre le petit Herrenstein[3]. Son origine se perd dans l'obscurité du moyen-âge; il existait déjà au Xe siècle, et était tenu en fief de l'évêché de Metz par les comtes de Dagsbourg. Il fut réparé en 1005 par la comtesse Helwige, pendant que son mari, le comte Hugues IV de Dagsbourg, se trouvait à l'armée impériale, lors de l'expédition que l'empereur Henri II dirigea contre son beau-frère Théodoric, pour le contraindre à se dessaisir de l'évêché de Metz, dont il s'était indûment emparé. Il fut l'objet de longs démêlés et de sanglantes discordes, dans le premier quart du XIIe siècle, entre Folmar, fils de Folmar IV, comte de Metz et de Dagsbourg, lequel, pendant la vie de son père, portait le titre de comte de Hunebourg, et Pierre, comte de Lutzelbourg. Ce seigneur, qui contestait à la maison de Dagsbourg le château

[1] *Recherches celtiques pour l'histoire de l'Europe centrale*, p. 93.
[2] SCHERZ, *Glossarium*, verb. *stein*.
[3] *Archives municipales de Strasbourg*.

de Herrenstein et le revendiquait comme son patrimoine, en fit donation en 1126 à l'abbaye de Saint-Georges, dans la Forêt-Noire, en même temps que du domaine de Meyenheimswiller, où fut fondée l'abbaye de Saint-Jean-des-Choux.

Ce jeune seigneur confirma à cet établissement la donation du château de Herrenstein, le 5 février de l'année d'après. De son côté, le comte Folmar de Hunebourg ne se montra pas moins généreux, et renonça, en faveur de l'abbaye de Saint-Georges, à tous ses droits sur ce noble manoir. Mais il ne paraît pas que cette donation ait eu pour objet, comme le prétend Schœpflin[1], le château de Herrenstein, mais simplement le rocher qui surplombe le village de Saint-Jean-des-Choux, et qu'on appelait alors le rocher de Hertenstein (*petra quæ vocatur Hertenstein*).[2]

Après la mort de Thiébaut Ier, duc de Lorraine, arrivée en 1220, sa veuve Gertrude de Dagsbourg retourna dans ses domaines d'Alsace. En 1224, elle résidait au château de Herresten (Herrenstein), et y termina les difficultés qui s'étaient élevées entre elle et l'abbé de Haute-Seille, au sujet d'une dette de 110 livres messines, que son défunt mari avait contractée envers ce monastère en lui abandonnant son alleu d'Altorf, dont la moitié était engagée à Albert de Harmodesen (Hermolsheim). Cet abandonnement fut fait à l'abbé de Haute-Seille tant pour le paiement de la somme qu'il avait à réclamer que pour le salut de la cédante et celui de ses parents, et à condition qu'il payerait à Albert de Harmodesen la somme de 25 marcs qui formait le prix de son engagement.[3]

Après l'extinction de l'illustre maison de Dagsbourg, arrivée

[1] SCHŒPFLIN-RAVENEZ, *Alsat. illust.*, p. V, p. 631.

[2] Selon GRANDIDIER (*Histoire de l'Eglise de Strasbourg*, t. II, p. CCLXII), c'est sur ce rocher que fut construite la chapelle de Saint-Michel, qui domine au loin la plaine de la Basse-Alsace.

[3] GRANDIDIER, *Œuvres inédites*, t. III, Pièces justificatives, p. 299.

en 1225 par la mort de la comtesse Gertrude, l'évêque de Metz, Jean d'Apremont, recouvra les principaux fiefs de son Eglise, et notamment le château d'Arestein (Herrenstein).[1] Jacques de Lorraine, qui lui succéda sur le siége épiscopal de Metz, répara les murailles et les fortifications du vieux *burg* alsacien, et y fit creuser un puits d'une grande profondeur.[2]

L'évêque Jacques de Metz et l'abbaye de Neuwiller conclurent sous la médiation de Louis de Lichtenberg, le 29 novembre 1257. une transaction au sujet d'un moulin situé entre Neuwiller et Dossenheim.[3] La propriété de l'étang, dont les eaux servaient à l'alimentation du moulin, fut reconnue à l'évêché de Metz, mais la propriété du moulin fut attribuée à l'abbaye de Neuwiller, et il fut stipulé que les gens de l'évêché de Metz, qu'ils demeurassent au château de Herrenstein ou à Neuwiller, avaient le droit d'y moudre leurs grains, sans payer de mouture.

A la mort de l'évêque Jacques, arrivée au mois d'octobre 1260, Philippe de Florenges, grand-prévôt de Saint-Dié, et Thiébaud de Porcelet, compétiteurs également puissants, se disputaient le siége épiscopal. Philippe de Florenges l'emporta et se rendit en toute hâte à Rome pour faire confirmer son élection. Sigismond de Lichtenberg, seigneur alsacien, profitant de l'éloignement de ce prélat et du schisme qui divisait l'Eglise de Metz, s'érigea en protecteur de l'évêché, prit les armes et en ravagea les terres; il s'empara de Neuwiller, ville appartenant alors à l'évêché de Metz, la livra au pillage, et la transforma en un monceau de ruines. Il se mit à construire avec les débris de cette cité, naguère florissante, un château fort sur une montagne située dans le voisinage du

[1] *Chronic. épisc. metens*, t. II du Spicileg, 2e édit., p. 232.

[2] *Chronic. episc metens*, t. II du Spicileg, 2e édit., p. 233; et MEURISSE, *Histoire des évêques de Metz*, p. 463.

[3] MONE, *Revue pour l'histoire du Haut-Rhin*, t. XIII, p. 60.

château de Herrenstein, et englobée dans les possessions de l'évêché de Metz. Philippe de Florenges, à son retour de Rome, apprit non sans indignation les actes de sauvage destruction auxquels le sire de Lichtenberg s'était livré; il s'adressa à Ferri III, duc de Lorraine, son cousin, pour le prier de lui envoyer du secours, afin qu'il pût châtier ce feudataire rebelle. Avec l'aide du duc de Lorraine, il fit un armement puissant et marcha à la tête de ses troupes vers l'Alsace. Au bruit de sa marche, Sigismond de Lichtenberg implora l'assistance de Walther de Geroldseck, évêque de Strasbourg. Effrayé des périls qui menaçaient l'Alsace, ce prélat rassembla des troupes; mais se sentant trop faible pour soutenir la lutte et voulant se soustraire à toute collision, il se posa en homme de conciliation, et sous ses auspices on conclut une suspension d'armes. Comme on était animé de part et d'autre de vues conciliantes, les contestations furent bientôt levées et la paix fut définitivement conclue. Le sire de Lichtenberg fut obligé de se remettre à la volonté de l'évêque de Metz, dont il était le vassal, et de s'engager à procéder immédiatement à la reconstruction de Neuwiller et à la démolition du château fort qu'il avait fait construire dans la proximité de celui de Herrenstein. Ce seigneur dut encore promettre de réparer tous les dommages qu'il avait causés, et à restituer toutes les usurpations qu'il avait commises. Tel fut le traité; on offrit des répondants pour son exécution, et on rasa le château dont les chroniques n'ont pas conservé le nom; comme toute trace des ouvrages qui y avaient été construits, fut effacée, son emplacement est aujourd'hui inconnu.[1]

Dans le même temps, l'évêque Philippe de Florenges, dans les finances duquel cette guerre avait fait une large brêche, engagea au dynaste Simon de Geroldseck le château de

[1] RICHER, *Chron. Senon*, lib. V, cap. XI et XII.

Herrenstein et les villages en dépendant, moyennant la somme de 100 livres monnaie de Metz, sous la réserve de pouvoir les racheter quand bon lui semblerait.[1]

Les prélats qui présidaient aux destinées de l'évêché de Metz, se plaisaient à habiter parfois, pendant la belle saison, leur château alsacien de Herrenstein, et ils en confièrent la garde à des vassaux castrensiens, qui en adoptèrent le nom selon l'usage, et qui disparurent, vers le deuxième quart du XIV[e] siècle, de la scène du monde, non sans avoir pris part aux événements politiques qui remplirent l'histoire de l'Alsace de cette époque, quoique les chroniques et les chartes n'en fassent mention que bien rarement. L'un d'eux, *Strennus miles Hugo dictus de Herrenstein*, avait rassemblé sous son étendard, par le seul bruit de son nom, une bande de soudards déterminés et éminemment propres à une guerre de partisans; il s'était rendu si redoutable par ses exploits, qu'il ne craignit pas de tenir tête lui seul à la ville de Strasbourg et à celle de Saverne; il ravagea les possessions de la ville de Strasbourg et poussa jusqu'aux portes de Saverne. détruisant tout sur son passage. Le Landvogt d'Alsace, Jean de Lichtenberg, et le comte Jean de Salm, désireux de mettre un terme à ces dégâts, interposèrent leur médiation et proposèrent un accommodement qui fut accepté avec reconnaissance. La paix fut signée le 9 juillet 1307 entre les parties belligérantes, sous la garantie des médiateurs.

L'évêque de Strasbourg. Jean de Dirphcim, traita au nom de la ville de Saverne. Les deux lieutenants du chevalier, Hugo-Pierre Wee et Hesso de Hittenheim, qui avaient lâchement massacré, sur la montagne du Glöckelsberg, quelques citoyens de Strasbourg, furent formellement exclus de cette paix.[2]

[1] *Archives du Bas-Rhin*. E, 1998.
[2] SCHŒPFLIN, *Als dipl.*, t. II, p. 85.

Ce Hugues de Herrenstein apparaît comme vassal castrensien de Nicolas, seigneur de la Petite-Pierre (Lützelstein), dans une charte de 1314.[1]

Cependant la ville de Neuwiller, qui s'était promptement relevée de son désastre, excitait et méritait d'exciter la convoitise des dynastes de Lichtenberg. L'évêque de Metz, Renaud de Bar, se reconnut débiteur envers Haneman Ier (Jean) de Lichtenberg, pour tous les services que ce seigneur lui avait rendus, de la somme de 2,000 livres petits tournois messins, par acte passé à Vic le samedi après l'Assomption de la sainte Vierge 1307, et lui engagea, pour la sûreté du remboursement de cette somme, la ville de Neuwiller avec ses dépendances, sous la réserve toutefois du château de Herrenstein, et sous la condition qu'il lui viendrait en aide avec vingt lances dans la guerre où il était impliqué contre la ville de Metz.[2]

Louis de Poitiers, évêque de Metz, reconnut, par un acte passé à Vic le samedi après la fête de la Purification de la Sainte-Vierge 1327, devoir à Louis III de Lichtenberg et aux enfants de son frère, Jean le Jeune, 1,000 livres tournois, et lui engagea, pour la sûreté du remboursement de cette somme, la ville de Neuwiller avec toutes ses dépendances, notamment le château de Herrenstein; il ratifia en même temps l'obligation de 2,000 livres que son prédécesseur, Renaud de Bar, avait contractée envers Jean de Lichtenberg, dit le Ier ou le Vieux[3]

L'évêque de Metz, Adhémare de Montil, ratifia cet engagement, et reconnut la dette de 3,000 livres petits tournois messins et de 200 marcs d'argent que ses prédécesseurs avaient contractée envers les dynastes de Lichtenberg, sous la condition qu'il lui serait loisible de racheter la ville de Neuwiller

[1] MONE, *Revue pour l'histoire du Haut-Rhin*, t. XIV, p. 66.

[2] *Archives du Bas-Rhin*, E. 1992.

[3] *Ibid.*

avec ses dépendances quand bon lui semblerait, et que les détenteurs de ce gage ne pourraient le transmettre à d'autres, et Hanemann de Lichtenberg s'empressa de reconnaître, par un acte du 20 janvier 1329, qu'il tenait en fief et hommage de l'évêque Adhémare, Neuwiller avec l'advocatie du couvent et tous les droits y attachés, et que le prélat messin était en droit de les racheter quand bon lui semblerait.[1] En prévision du rachat de Neuwiller et du château de Herrenstein, l'évêque Adhémare prit l'engagement solennel de ne point souffrir qu'un autre que lui-même les rachetât.[2]

La possession de Neuwiller et du château de Herrenstein, que les dynastes de Lichtenberg avaient su se ménager, portèrent au plus haut point de splendeur la puissance de leur maison.

La famille de Lichtenberg se divisait alors en deux branches. Par suite d'un partage fait entre elles, le château de Herrenstein était échu à la branche aînée, et la ville de Neuwiller était tombée à la branche cadette. Lorsqu'en 1341, l'évêque Adhémare manifesta la volonté de rentrer dans la possession des domaines que les évêques de Metz avaient engagés aux dynastes de Lichtenberg, et d'user de la faculté de rachat qu'il s'était réservée, ceux-ci lui opposèrent un refus formel, et prévoyant une attaque de sa part, ils contractèrent, le lundi après la Saint-Remi (1er octobre) 1341, un traité d'alliance par lequel ils prirent l'engagement de ne jamais consentir à leur rachat par l'évêque de Metz ou par le grand-chapitre de l'évêché, d'exposer leurs biens et leurs personnes pour les défendre envers tous, et de réunir toutes leurs forces contre ceux qui voudraient les contraindre au rachat.[3]

[1] SCHŒPFLIN, *Als. dipl.*, t. II, p. 139

[2] *Archives du Bas-Rhin*, E, 1992.

[3] M. LEHMANN, *Histoire des dynastes de Lichtenberg*, t. Ier, p. 112.

Cependant l'évêque Adhémare était accouru à Saverne à la tête d'un armement puissant, et commençait à porter le dégât dans les terres de ses vassaux, lorsque Hanemann ou Jean II, le chef de la branche aînée de Lichtenberg, réussit par une soumission apparente à conjurer l'orage qui le menaçait. Le prélat messin se montra très accommodant en faveur des feudataires rebelles qui avaient méconnu son autorité; il oublia leur insulte et leur accorda des conditions de paix extrêmement favorables. Le traité fut signé à Saverne le samedi après la Saint-Luc (18 octobre) 1341. Il laissa les dynastes de Lichtenberg possesseurs de la ville de Neuwiller et du château de Herrenstein, mais il fut stipulé que si l'évêque devait en opérer le rachat, il serait tenu d'en confier l'administration et le protectorat à Hanemann II de Lichtenberg. comme étant le seigneur le plus puissant de la contrée, avec le titre de bailli; que, si le prélat voulait conférer cette charge à un personnage moins puissant et d'une extraction moins haute, il ne pourrait le faire que d'après les conseils et sur les indications du sire de Lichtenberg, et qu'en ce cas le protectorat des domaines engagés demeurerait réservé à ce dernier.[1] L'évêque Adhémare de Metz s'engagea en outre à réparer tous les dommages que ses troupes avaient fait éprouver aux sujets des dynastes de Lichtenberg, d'après l'évaluation qui en serait faite par l'évêque Berthold de Strasbourg.

En 1350, l'évêque Adhémare renouvela les lettres d'engagement du château de Herrenstein à Sigismond de Lichtenberg et à Jean de Lichtenberg, son frère, prévôt du grand-chapitre de Strasbourg, moyennant la somme de 1,500 livres, monnaie de Metz.[2]

Vingt ans plus tard, on trouve la moitié du château de

[1] M. Lehmann, Ouvrage cité, t. 1er, p. 48.
[2] *Archives du Bas-Rhin*, E 1998.

Herrenstein et des villages qui en dépendaient aux mains du chevalier Bechtold Münch de Wilsperg Ce château était alors le chef-lieu d'une petite seigneurie qui se déroulait entre les terres de l'évêché de Strasbourg et la seigneurie de Lichtenberg, et renfermait les villages de Detwilre (Dettwiller), Kleinwisentawe (Kleinwisentau)[1], Dossenheim et Kugelnberg (Kugelberg)[2]. En 1372, par contrat du vendredi après la Saint-Nicolas, le dynaste Sigismond de Lichtenberg acquit du chevalier Bechtold Münch de Wilsperg et de ses deux fils Bechtold de Wilsperg, prévôt de Saverne, et Guillaume de Wilsperg, ladite moitié du château de Herrenstein et des villages qui en dépendaient, avec tous les droits, tels qu'ils avaient été transmis par l'évêque de Metz, Thierry Bayer de Boppart, moyennant la somme de 2,000 petits florins d'or de Florence, et celle de 74 1/2 livres et 2 1/2 schillings monnaie de Strasbourg, et le même jour une paix castrense fut conclue et jurée entre Sigismond de Lichtenberg et le chevalier Bechtold Münch de Wilsperg, pour une réciprocité de protection et de défense.[3]

A partir de cette époque. la seigneurie de Herrenstein fut tourmentée d'une série d'engagements partiels qui nécessitèrent divers traités de paix castrense entre les ganerbes ou copropriétaires.

L'évêque de Metz, Thierry Bayer de Boppart, emprunta à Jean de Lichtenberg la somme de 3,000 florins d'or de Florence, et lui engagea pour la sécurité du remboursement de ce prêt la ville de Neuwiller et la moitié du quart ou le huitième du château de Herrenstein, suivant acte du samedi après la Purification de la Sainte-Vierge 1380.[4] Ce prélat,

[1] Village détruit, sur l'emplacement duquel a été construit le hameau de Rosenwiller, annexe de Dettwiller.

[2] Hameau dépendant de Dossenheim.

[3] M. Lehmann, Ouvrage cité, t. Ier, p. 140.

[4] *Archives du Bas-Rhin*, E 1998.

obligé à des dépenses excessives par les guerres presque continuelles dans lesquelles il était impliqué, engagea, par un acte passé le même jour, à Henri, comte de Deux-Ponts-Bitche et Marguerite de Hirschhorn, son épouse, les trois quarts du château de Herrenstein et des villages de Dettwiller, Kleinwisentow. Dossenheim. Hackemath (Hattmatt) et Kugelnbergk, avec tous les sujets du château de Herrenstein, quel que fût le lieu de leur domicile, moyennant la somme de 5,400 livres petits tournois, et sous la réserve du dernier huitième.[1]

Henri, comte de Deux-Ponts-Bitche, ajouta à son titre celui de seigneur de Herrenstein. A cette époque il était impliqué dans une guerre avec Jean II, comte de Saarwerden, et son fils Henri. Ceux-ci s'emparèrent de son château de Roldingen[2], et le rasèrent. Le comte Henri de Deux-Ponts-Bitche leur ayant demandé la paix, elle fut conclue au mois d'octobre 1380. Henri renonça à l'encontre des comtes de Saarwerden à toute demande de dommages-intérêts à cause de la destruction du château de Roldingen, et leur accorda l'ouverture de son château de Herrenstein, avec la facilité d'y séjourner jusqu'à ce qu'ils se fussent accommodés avec leurs ennemis.[3]

L'engagère de la moitié du château de Herrenstein et de ses dépendances avait passé à Dieterich Cämmerer de Worms et Conrad Landschade de Steinach, son beau-frère. Ceux-ci cédèrent la moitié de leur engagère, c'est-à-dire le quart du château et de ses dépendances à Simon Wecker II, comte de Deux-Ponts-Bitche, et à Jean IV de Lichtenberg, son beau-frère, moyennant la somme de 500 florins payée comptant, et sous la réserve de la faculté de rachat, suivant deux actes,

[1] *Archives du Bas-Rhin*, E 1998.

[2] Rahling, canton de Rohrbach. Les vestiges du château étaient encore visibles au siècle dernier.

[3] M. LEHMANN, *Histoire des comtes de Deux-Ponts-Bitche*, t. II, p. 226.

l'un daté de la veille de Saint-Thomas-l'Apôtre 1384, et l'autre du vendredi après la Fête-Dieu 1385.[1]

Dieterich Cämmerer de Worms et Conrad Landschade de Steinach conclurent avec Henri, comte de Deux-Ponts-Bitche, une paix castrense au sujet du château de Herrenstein, le mardi avant la mi-carême 1385. Les ganerbes prirent l'engagement de fournir pour la garde et la défense du château douze soldoyeurs dont six seraient entretenus par le comte Henri, et les six autres seraient à la solde des deux autres copropriétaires, et de restituer le château à l'évêque de Metz, contre le remboursement de 4,000 florins.[2]

Simon Wecker II, comte de Deux-Ponts-Bitche, et son beau-frère Jean IV de Lichtenberg, donnèrent, par acte du samedi après la Fête-Dieu (30 mai) 1385, à Dieterich Cämmerer de Worms et à Conrad Landschade de Steinach, l'assurance que s'ils devaient devenir acquéreurs ou possesseurs d'une manière quelconque de la partie du château de Herrenstein, qui se trouvait aux mains de Henri, comte de Deux-Ponts, leur frère et beau-frère respectif, ils consentiraient au rachat du quart de ce château que les susdits Dieterich Cämmerer et Conrad Landschade leur avaient engagé, et le même jour ces quatre seigneurs jurèrent la paix castrense au sujet de ce château.[3]

Henri, comte de Deux-Ponts-Bitche, donna en engagement à Hanemann ou Jean Ier, comte de Deux-Ponts-Bitche, son frère, et à Sigelmann de Windeberg, le quart du château de Herrenstein et de ses dépendances, moyennant la somme de 500 florins, remboursable en espèces d'or en la ville de Diemeringen, suivant acte du mardi avant la Saint-Martin 1385.[4]

[1] Le même, t. Ier, p. 151.

[2] *Archives municipales de Strasbourg* (Herrensteinbüchel).

[3] Gudeni, *Cod. diplom. mogunt*, t. Ier, 723, n° XCIV, et 725, n° XCVI.

[4] *Archives municipales de Strasbourg* (Herrensteinbüchel).

Le château de Herrenstein fut alors l'objet d'une nouvelle paix castrense que Henri, comte de Deux-Ponts-Bitche, conclut le jeudi avant la Saint-Martin 1385, avec son frère Wecker et son beau-frère Jean de Lichtenberg, sous la condition que cette paix ne saurait être en aucune façon préjudiciable à ce dernier dans les dépendances de la ville de Neuwiller, qui se trouvaient à l'entour du château, et le même jour, Jean Ier, comte de Deux-Ponts-Bitche, et Sigelmann de Windeberg donnèrent leur adhésion à ce traité.[1]

Jean, duc de Lorraine, avait aussi porté ses regards sur le château de Herrenstein, et en avait acquis le huitième du comte Henri de Deux-Ponts-Bitche, moyennant la somme de 200 florins.[2]

Ce prince se hâta de conclure une paix castrense au sujet du *burg* alsacien, avec les ganerbes ci-dessus dénommés : Diether Cämmerer, Conrad Landschade, Simon Wecker II, comte de Deux-Ponts-Bitche, Jean IV de Lichtenberg et Sigelmann de Windeberg. La paix fut jurée le mardi après la Nativité de Notre-Dame 1386.[3]

Les nombreux engagements et fractionnements que subit le château de Herrenstein ne laissent pas que de jeter une grande confusion dans son histoire, et les éphémères traités connus sous le nom de *Burgfrieden*, auxquels ces aliénations donnèrent lieu, étaient pour ainsi dire aussitôt rompus que signés. En 1387, le comte Simon Wecker de Deux-Ponts-Bitche écrivit à son beau-frère Jean IV de Lichtenberg, pour l'engager à l'observance de la paix castrense conclue au sujet du château de Herrenstein.[4]

Le chevalier Berthold Münch de Wilsperg donna, par acte du 10 septembre 1388, son adhésion au traité de paix cas-

[1] M. Lehmann, Ouvrage cité, t. II, p. 229.
[2] *Archives municipales de Strasbourg* (Herrensteinbüchel).
[3] M. Lehmann, Ouvrage cité, t. Ier, p. 151.
[4] *Archives du Bas-Rhin*, E 1992.

trense que les ganerbes du château de Herrenstein avaient conclu entre eux pour la défense de ce manoir.[1]

Jean, duc de Lorraine, reconnut, par acte du lundi après la Purification de la Sainte-Vierge 1389, que Henri, comte de Deux-Ponts-Bitche, lui avait engagé une partie du château de Herrenstein, et autorisa ce seigneur à racheter cette engagère moyennant la somme de 200 florins.[2]

Les dynastes de Lichtenberg, comme bourgeois de Strasbourg, avaient donné à quelques soldoyeurs de cette ville, alors impliquée dans une guerre privée, la permission de séjourner quelque temps au château de Herrenstein; le magistrat de Strasbourg fut si touché de ce procédé, qu'il donna aux sires de Lichtenberg l'assurance, par un acte émis le jeudi avant le dimanche *Lætare* 1389, qu'il adhérait à la paix castrense que les ganerbes avaient conclue entre eux pour la défense du manoir [3].

Le comte Simon Wecker II de Deux-Ponts-Bitche et Jean IV de Lichtenberg donnèrent, par acte du jour de la Saint-Georges (23 avril) 1396, leur consentement à ce que leur frère et beau-frère respectif, Henri, comte de Deux-Ponts-Bitche, procédât avec les écuyers Diether Cämmerer de Worms et Conrad Landschade de Steinach au partage du château de Herrenstein [4]. Ce partage, qui devait faire cesser l'indivision de la propriété du château, fut signé par les parties le vendredi après l'Ascension (12 mai suivant). Aux termes de cet acte, le château fut divisé par le milieu, à partir de la grande tour, en deux lots ou parties à peu près d'égale grandeur. Le comte Henri de Deux-Ponts-Bitche reçut la partie du château vers la fontaine dite Museborn, ainsi que le petit Herrenstein; l'autre partie du château, attenante à

[1] GUDENUS, *loc. cit.*, t. Ier, p. 721.
[2] *Archives municipales de Strasbourg* (Herrensteinbüchel).
[3] M. LEHMANN, ouvrage cité, t. Ier, p. 153.
[4] GUDENUS, *Code diplomatique*, t. V, p. 744.

la forêt dite Burgholtze, fut attribuée à Diether Cämmerer et Conrad Landschade[1]. La citerne, les deux tours et les portes furent laissées en commun.

En 1397, les vassaux qui avaient la garde du château de Herrenstein en avaient fait un vrai nid de brigands; ils désolaient les terres de l'évêché de Strasbourg, troublaient la tranquillité publique, pillaient les paysans, volaient et dépouillaient impunément les voyageurs, et se livraient audacieusement aux plus violents excès.

L'évêque de Strasbourg, Guillaume de Diest, et le Landvogt d'Alsace, Stislas de Weitenmühle, affligés des maux cruels qui accablaient les habitants de la campagne, résolurent de frapper un coup décisif, afin de mettre fin à ces brigandages et d'en tirer une vengeance exemplaire. A eux se joignirent les villes de Strasbourg et de Haguenau, et l'on réunit à la hâte quelques troupes, qui se dirigèrent à la tombée de la nuit vers le manoir où les violateurs de la paix publique se croyaient en sûreté. Les troupes alliées parvinrent en silence et en bon ordre devant le château féodal; les sentinelles négligentes ne veillaient pas à leurs postes, et la garnison était plongée dans le sommeil. Les assaillants pratiquèrent avec une grande célérité un trou dans le mur d'enceinte, pénétrèrent dans le château et s'en emparèrent sans coup férir. Les soldats de la garnison, réveillés en sursaut, furent obligés de se rendre avant qu'ils eussent pu se couvrir de leurs armes. Dix nobles, qui se trouvaient au nombre des prisonniers, furent emmenés à Strasbourg et obligés de se rançonner à grand prix d'argent[2].

La position du château de Herrenstein, situé sur un mamelon escarpé de la chaîne des Vosges, qui forme une espèce

[1] *Archives municipales de Strasbourg* (Herrensteinbüchel).

[2] *Chronique de Kœnigshofen*, éditée par M. Hegel à Leipzig, 1871, pp. 813 et 887.

de cap séparant deux vallées profondes et dominant la plaine, parut trop importante à la ville de Strasbourg pour que cette cité guerrière songeât à s'en dessaisir. Le magistrat de cette ville fit entamer aussitôt des négociations avec les divers ganerbes ou possesseurs du *burg* féodal pour se rendre acquéreurs des droits qui leur compétaient sur ce manoir. Comme il ne voulait pas avoir l'air de commettre une usurpation quelconque, il s'adressa à l'électeur palatin Robert et à Bernard, margrave de Bade, pour les prier d'entrer en pourparlers avec l'évêque de Metz, Raoul de Coucy, seigneur direct de ce domaine, et en 1398 une convention fut conclue par leur entremise entre ce prélat et la ville, aux termes de laquelle celle-ci fut autorisée par l'évêque messin à faire l'acquisition des diverses parties du château et de ses dépendances, et de les retirer des mains des engagistes; mais la faculté de les racheter de la ville de Strasbourg fut expressément réservée à l'évêque Raoul de Coucy et à ses successeurs, et il fut stipulé que si ce prélat venait à exercer la faculté de rachat, il serait tenu de rembourser à la ville de Strasbourg au moins le triple des sommes qu'elle aurait payées[1].

Le magistrat de Strasbourg s'entendit facilement avec Henri, comte de Deux-Ponts-Bitche. Ce seigneur, qui tenait en engagement de l'évêché de Metz la moitié de la seigneurie de Herrenstein, et qui avait cédé le quart de cette moitié ou le huitième de la totalité à feu Jean, duc de Lorraine, et un autre huitième à Hanemann, comte de Deux-Ponts-Bitche, son frère, et à Sigelmann de Windeberg, conclut le jour de Saint-Valentin (14 février) 1399 une convention avec la ville de Strasbourg, aux termes de laquelle il autorisa celle-ci à racheter les diverses fractions qu'il avait cédées en engagement, et en même temps il lui céda, à titre d'engagement, la

[1] SCHŒPFLIN-RAVENEZ, l'*Alsat. illust.*, t. IV, p. 493.

part de cette seigneurie qui se trouvait encore entre ses mains, c'est-à-dire le quart, moyennant la somme de 400 florins et celle de 50 livres deniers [1].

Hanemann I[er], comte de Deux-Ponts-Bitche, et son frère, Frédéric, cédèrent au magistrat de Strasbourg leur huitième de cette seigneurie par contrat de vendredi avant le dimanche *Lætare* 1399. L'acquisition de ce huitième coûta à la ville de Strasbourg la somme de 790 florins suivant deux quittances souscrites par les cédants le lundi après *Lætare* de ladite année [2].

DAGOBERT FISCHER.

[1] *Archives municipales de Strasbourg* (Herrensteinbüchel).
[2] *Archives du Bas-Rhin*, E. 1997, et *Archives de Strasbourg*.

(La fin à la prochaine livraison.)

APOLOGIE

DES LANGUES POPULAIRES DU SUNDGAU

LES PATOIS DE BELFORT, MULHOUSE ET ENVIRONS

Nous détachons d'un manuscrit inédit, concernant Belfort, un chapitre qui est de nature à intéresser les philologues et les lecteurs de la *Revue*. L'auteur était fils de l'entrepreneur qui, au siècle dernier, a construit l'église actuelle de Belfort, dont l'intérieur vient d'être intelligemment restauré, en attendant que la cicatrisation des plaies extérieures fasse disparaître les ravages du bombardement. Il s'appelait donc Henri Schuler, prêtre lazariste, dont on trouve le nom sur la liste du clergé réfractaire qui dut émigrer à la Révolution. Revenu à Belfort, probablement après la conclusion du concordat, Schuler écrivit les pages que nous avons sous les yeux et auxquelles nous faisons l'emprunt qui va suivre.

Son apologie des langues du Sundgau a été écrite en 1810; elle constitue une thèse susceptible de quelques réserves, mais savamment exposée et défendue, en 1828, par S. F. Fallot, de Montbéliard, dans un in-12 de 150 pages, devenu rare en Alsace.

Le même sujet a été abordé par quelques esprits sérieux de la Suisse romande, de la Franche-Comté, de la Lorraine et du pays Messin. Il en est résulté des travaux d'une certaine valeur, quelques productions originales et un ensemble de matériaux que la paléontologie de la linguistique éclairera peut-être un jour. Les sociétés d'émulation de Besançon, de Montbéliard et de Porrentruy

se laissent volontiers entretenir de la question, et recueillent avec soin les documents qu'on leur fournit. Elles encouragent à juste titre les publications indépendantes qui se produisent dans cette direction d'idée, telles que, par exemple, les fables de M. CONTEJEAN, dont on a entendu, dans une élocution exquise, un échantillon délicieux à l'avant-dernière réunion générale de la Société de Montbéliard. En Alsace aussi on porte le plus vif intérêt à ces sortes de travaux, parce qu'ils répandent de nouvelles lumières sur une communauté d'origine que les fureurs successives de la politique n'ont pu jusqu'à présent faire oublier. De même que la géologie apporte son appui à l'autorité de l'histoire, de même aussi l'on commence à pressentir qu'en fouillant le tuf des langues populaires, on fera des découvertes susceptibles de modifier sensiblement les idées reçues comme fondement de droits imaginaires.

La *Revue d'Alsace* est dans son rôle, en apportant au mouvement dont il s'agit le contingent posthume d'un Belfortain du siècle dernier. — J. L.

LANGUE (patois).

La langue française qu'on parle aujourd'hui à Belfort n'a pas été la première langue de cette ville. Sans vouloir déterminer le temps où elle a commencé à s'introduire, je me borne à dire ici que la langue romance, faussement appelée *patois*, y a régné longtemps avant la langue française. Je voudrais en indiquer l'origine, l'antiquité, la venger du mépris qu'on en fait aujourd'hui, et montrer à mes concitoyens le tort qu'ils ont de la laisser tomber dans l'oubli.

La langue romance, telle qu'on l'a parlée à Belfort pendant bien des siècles, est cette langue qui, aux septième et huitième siècles, prit naissance dans les Gaules par le mélange qui se fit du gaulois, du latin et de l'allemand, qui tous trois y avaient

régné successivement, après que les Romains et les Francs se furent emparés des Gaules. Cette langue romance était déjà si fort en vogue au neuvième siècle dans les Gaules, que le peuple n'entendait plus ni le gaulois, ni le latin, ni l'allemand, et qu'en conséquence les conciles ordonnèrent aux curés de prêcher en langue romance. C'est cette langue que parlèrent, dans le même siècle, Charles de France et Louis de Germanie, quand, à la tête de leurs armées respectives, ils se jurèrent une alliance mutuelle. Toutes les expressions dont ces deux rois se servirent alors se trouvent dans l'histoire d'Alsace de M. l'abbé Grandidier. Quiconque les confrontera avec la langue romance, que de tout temps l'on a parlée et que l'on parle encore à Belfort, reconnaîtra qu'il n'y a presque pas de différence entre la langue de notre patrie et celle qu'ont parlée les deux frères rois. C'est ce que le lecteur peut vérifier en lisant la note que j'ajoute plus bas[1].

Ce fait historique posé, j'en tire des conséquences honorables pour la langue romance de Belfort, que l'on veut injustement appeler *patois* : 1° S'il est vrai que Charles de France et Louis de Germanie ont parlé la langue romance de Belfort, cette langue a donc une antiquité de plus de dix siècles ; 2° Si cette langue était celle des souverains et de la Cour, elle était par conséquent celle du peuple lui-même, et enfin 3° la ville de Belfort a le mérite de l'avoir conservée jusqu'au moment où j'écris.

Ces remarques sont à la louange de la langue romance ; elles m'autorisent à demander à mon lecteur compatriote par quelle fatalité il arrive qu'aujourd'hui une langue si spécialement distinguée dans l'histoire de notre province, et qui a été la langue de nos pères depuis l'origine de notre patrie, est, au moment où je trace ces lignes, presqu'entièrement négligée à Belfort, où déjà on n'entend plus, comme on entendait il y

[1] Cette note fait défaut au manuscrit.

a cinquante ans, les parents appeler en langue romance leurs enfants des noms de : *Coulas*, *Jadot*, *Joseli*, *Pirot* et *Jadine*. Cette langue est entièrement mise de côté. Le petit-fils d'un ancien citoyen de Belfort ne sait plus la langue de son grand-père; il parle français à sa servante qui est du Salbert, et cette servante fait des efforts de vanité pour lui répondre en français. Il y a plus : le marché de Belfort qui, pendant des siècles, a été un athénée célèbre, où la langue romance brillait dans tout son éclat, ce marché, dis-je, qui était tout une académie, a changé de langue depuis quelques années. On y entend parler français comme à la classe de l'école secondaire. Nos concitoyennes achètent des œufs, du beurre et du poisson en français; chose plus étrange encore : les servantes nées au Valdoie ou à Offemont parlent français entr'elles à la fontaine et à la rivière. Le crocheteur, qui naguère encore jurait en langue romance quand il chargeait ou déchargeait ses ballots au faubourg, jure en français. Telle est la décadence qui menace l'antique et honorable langue romance de Belfort. La langue française y est devenue un idiome épidémique. Si nos respectables ancêtres reparaissaient parmi nous, ils seraient obligés d'aller avec leurs petits-fils à la classe française de notre collége pour y apprendre une langue qu'ils n'ont pas entendue.

Les étrangers qui, tous les jours, s'établissent parmi nous et qui ne peuvent parler la langue romance de Belfort, cherchent à la déprécier et prétendent, pour justifier leur injuste dédain, que cette langue est un *patois*. Mais moi je soutiens que notre langue romance n'est pas un *patois*, et que cette qualification est aussi impropre qu'elle est injuste. Je vais le démontrer par toutes les règles de la littérature.

Ouvrons d'abord les dictionnaires qui doivent nous guider sur la signification juste des mots. Qu'entend-on par *patois?* Le dictionnaire de Porée dit : qu'on entend par le mot *patois* une *langue corrompue*. Or, il est évident que la langue ro-

mance de Belfort n'est pas une langue corrompue; elle dérive, il est vrai, du gaulois, du latin et de l'allemand; mais ce n'est pas une conséquence qu'elle soit une langue corrompue, autrement il faudrait dire que toutes les langues de l'Europe sont corrompues, puisqu'elles dérivent toutes d'autres langues qui en sont la première source. Telles sont pour l'Asie l'arabe, le caldéen, le syriaque, qui prennent leur origine dans l'hébreu. Qui a jamais prétendu que ces langues — étudiées avec soin par nos savants — sont des langues corrompues et par conséquent des *patois ?* Le polonais, le hongrois, le russe, etc., sont des langues dérivées du slavon : a-t-on jamais dit, à cause de cela, que ces langues sont corrompues et des *patois ?* Le dit-on de l'italien, de l'espagnol, du portugais, qui ont la langue latine pour mère ? Le dit-on du hollandais, de l'anglais, etc., qui viennent de l'allemand ? Le dit-on davantage de la langue française qu'on parle aujourd'hui, et qui cependant est aussi dérivée du latin et du tudesque ? Si donc on ne dit pas de ces langues que ce sont des patois, pourquoi le dire de la langue romance ayant la même origine ? D'ailleurs, qu'appelle-t-on langue corrompue ? C'est quand on la prononce mal et qu'on en défigure les expressions usitées. La langue romance de Belfort, comme elle était dans son origine, a ses expressions, ses substantifs, ses adjectifs et ses verbes propres et essentiellement adoptés par ceux qui savent la parler. Il ne peut donc y avoir aucune raison de l'appeler un patois, si le patois est une langue corrompue. Si l'on veut obstinément que la romance de Belfort soit un patois, il faut donc dire qu'au neuvième siècle toutes les Gaules ont parlé patois, puisque on y parlait alors la même langue que la romance de Belfort, comme je l'ai fait voir dans la note que j'ai ajoutée précédemment; il faut dire aussi que Charles de France et Louis de Germanie ont parlé patois en se réconciliant devant leur armée, et que leurs ancêtres, Louis-le-Débonnaire et Charlemagne, parlaient également une langue

que j'ai démontrée n'être pas différente de celle que l'on parlait dans notre patrie originelle[1].

Ou bien voudrait-on par le mot *patois* entendre, avec le dictionnaiae de Richelet, une langue de village? J'espère qu'on n'en fera pas *l'ignorante* application à la romance de Belfort. J'ai dit tout à l'heure qu'elle avait été, vers le septième ou le huitième siècle, la langue de la France, celle de sa Cour et de ses souverains. Il serait bien risible de prétendre que Charlemagne et ses petits-fils ont parlé une *langue de village.* D'ailleurs, la romance de Belfort est également la langue de bien d'autres villes des environs : c'est la langue de Mont béliard, de Porrentruy, de Delémont, de Blamont, etc. Dira-t-on que tous ces endroits sont des villages dont Belfort parle aussi la langue?

Enfin voudrait-on que cette langue romance fût un *patois*, parce qu'elle s'écarte beaucoup de la langue française, telle qu'on la parle aujourd'hui? Alors on prend ici visiblement le change. C'est précisément le contraire : c'est la langue française qui s'est écartée de la langue romance, laquelle, pendant bien des siècles, a régné toute seule et telle qu'on l'a parlée jusqu'à présent à Belfort. C'est donc la langue française que les anciens habitants de notre pays pourraient accuser, avec plus de justice, de s'être écartée de la romance, c'est-à-dire d'avoir changé ses mots, ses verbes, ses terminaisons. En voulant raffiner la romance, on a produit insensiblement une nouvelle langue qui est la langue française d'aujourd'hui. C'est donc bien le français qui s'est écarté de notre langue-mère : cela est si vrai, que si nos compatriotes des dixième, onzième et douzième siècles se trouvaient aujourd'hui à Belfort et nous entendaient parler français, ils nous diraient avec étonnement : « Habitants de notre ancienne patrie, qui êtes-

[1] A la fin de cet alinéa, une main postérieure a tracé cet épilogue : *Risum tenteais amici!*

« vous et d'où sortez-vous? La langue que vous parlez n'est « pas celle que nous avons transmise à nos petits-fils. Vous « ne descendez donc pas de nous? Notre sang ne coule pas « dans vos veines! Ah! vous êtes un peuple étranger, vous « ne nous appartenez pas... »

Pour achever de combattre les adversaires de notre langue romance de Belfort, je demanderai à nos modernes compatriotes si cette langue est un patois, parce qu'elle n'aurait pas, selon eux, la beauté de la langue française? Mais c'est de quoi on ne me pourra jamais convaincre, car si je compare les expressions de ces deux langues, je n'en vois guère dont on puisse dire qu'elle est plus belle, plus énergique, dans l'une que dans l'autre. Je vais en donner, en passant, deux ou trois exemples : On dit dans la langue française *épinard* et dans la langue romance *épinoutche*. L'un n'est pas plus beau que l'autre; bien plus, la romance a sur la française le mérite d'avoir enrichi la tudesque du mot *binetsch*. On dit encore en français : *il a été battu*, et dans la romance de Belfort : *el at aivu rochie*. Je demande si le mot *battu* a plus de grâce que le mot *rochie?* Le terme *déconcerté* a-t-il plus d'énergie en français que le terme *épatais* dans la langue romance? Pour moi je crois tout le contraire, et je ne sais aucune expression française qui puisse rendre la force de ce dernier mot. Il en est de même du mot *tirabra*, que jamais on n'a pu nous bien rendre en français.

Mais quand la langue romance de Belfort n'aurait d'autre mérite que celui d'avoir été la première langue de notre patrie, la langue de nos premiers compatriotes, celle de nos archi-grand-pères, cela ne devrait-il pas nous suffire pour la conserver avec soin et la parler avec vénération? Qu'on voie si jamais cette langue, qui, à quelques terminaisons près, est la même qu'à Porrentruy et Montbéliard, a jamais été méprisée par les habitants de ces deux voisines! N'a-t-elle pas été, au contraire, à Porrentruy la langue du prince lui-même et de

sa Cour? Que dis-je? elle y a même été la langue des tribunaux, et l'on a vu un temps où l'avocat disait en cette langue: *J piaide pou Coulas Jadar de Coutchavont, contre Maitchin Pirat de Delémont.* Qui n'entend ici la bonne romance dont je fais l'éloge!

Les Sundgoyens, dont notre patrie est la capitale, nous font ici la leçon. Certainement le dialecte du Sundgau, comparé à l'allemand que l'on parle de l'autre côté du Rhin, serait bien un vrai patois dans le sens de ceux que je combats, et les Allemands l'appellent *eine verdorbene Sprache.* Cependant les habitants du Sundgau, même les gens lettrés et les personnes distinguées qui y ont pris naissance, ne se sont jusqu'à présent jamais départis de la langue sundgovienne, qui est la première tudesque, comme la romance est le premier français. Il n'y a pas de Sundgovien qui ne préfère sa langue, toute surannée qu'elle paraisse, au bon allemand de la Saxe. Le *titsch* que l'on parle aujourd'hui depuis Massevaux ou Dannemarie, depuis Ferrette ou Mulhouse, jusqu'à Colmar, se parlera encore longtemps dans cette partie de l'Alsace. Pourquoi donc ne fait-on pas le même honneur à la langue romance de Belfort, lors même que l'on conserverait l'opinion que c'est un *patois?* Pourquoi affecte-t-on de l'oublier? Supposons un instant qu'elle soit un *patois*, comme il plaît à bien des gens de l'appeler. Ne devrait-on pas continuer de la parler par respect pour nos ancêtres qui nous l'ont transmise avec leurs biens? C'est dans cette langue que nos mères ont chanté en nous berçant, c'est dans cette langue qu'elles ont apaisé les cris de notre enfance, c'est dans cette langue qu'elles nous ont fait bégayer nos besoins; c'est enfin dans cette langue qu'elles nous ont exprimé leur tendresse maternelle. La langue romance était la langue spéciale de la famille et de la parenté; elle était celle d'une amicale conversation entre voisins, entre amis et concitoyens. C'était dans cette langue que régnait à table le charme et la gaîté de la société, et qu'on se

portait des santés affectueuses. Les mets qu'on y présentait n'eussent pas eu tant de goût s'ils n'avaient pas été assaisonnés des expressions de la langue romance. Enfin c'était dans cette langue qu'on se faisait des compliments de bienveillance au jour du nouvel an, à celui d'un patron ou d'une fête solennelle. La langue romance était même autrefois la preuve la plus convaincante que pouvaient se donner deux compatriotes que le hasard faisait se rencontrer dans les pays étrangers. « Je suis votre payse, disait un jour une dame de Paris à un jeune homme de Belfort. — Madame, lui répondit celui-ci, s'il est vrai que vous êtes de Belfort, parlez-moi la langue de mes compatriotes. » Cette dame le fit sur-le-champ, avec aisance, et le jeune homme redoubla alors d'égards et de politesse.

Non, non ! Une langue maternelle ne doit jamais s'oublier. Le faire, c'est ingratitude commise envers ses proches et sa patrie. C'est une sorte de devoir pour des enfants de parler la langue de leurs pères et de leurs aïeux. Il y a environ quarante ans que des dames distinguées de Belfort le pensaient ainsi. Quoiqu'elles parlassent elles-mêmes délicieusement la langue française, elles se faisaient un mérite de parler la romance avec les familles bourgeoises. On se rappelle encore, au jour où j'écris, qu'un ancien *maître bourgeois* (maire), qui possédait la langue française dans toute sa beauté, égayait souvent la conversation, en parlant très agréablement l'ancien et original idiôme de Belfort. Voici ce que je peux raconter avec vérité à l'honneur de cette même langue qui menace aujourd'hui de s'éteindre entièrement :

Un jour il se donnait à Belfort un repas chez un riche citoyen qui, par son état et ses qualités, jouissait d'une grande considération. Les convives qu'il avait invités étaient tous des personnes distinguées par leurs places, leur état et leurs talents. On convint, en se mettant à table, que l'on ne parlerait que la langue romance, et que celui à qui échapperait

un mot français, boirait un verre d'eau sur-le-champ. Il se trouvait dans cette aimable société quelques jésuites originaires de Belfort, qui acceptèrent aussi la proposition. On s'attendait que ce serait eux qui boiraient l'eau, parce que depuis longtemps ils n'avaient plus eu l'occasion de parler la langue du pays; mais on se trompait. Ces mêmes Pères parlèrent la romance dans toutes ses aménités, et ils eurent le plaisir de voir boire par d'autres le verre d'eau dont on les croyait menacés. Voilà comment autrefois la langue romance était en honneur à Belfort et régnait dans la bouche des personnes les plus versées dans les belles-lettres.

Mais il me vient à ce moment une réflexion que je ne dois pas omettre, parce qu'elle appuie encore davantage l'éloge que je fais de la romance du pays. La voici :

Le languedocien et le provençal sont les langues romances propres de ces deux provinces. Selon l'opinion de ceux qui veulent que la romance de Belfort est un *patois*, les deux langues que je viens de nommer devraient donc aussi être des patois, un peu différents l'un de l'autre. Mais n'importe comment il plaira de les appeler, les Languedociens et les Provençaux n'en sont pas moins attachés à leur langue maternelle. Ils continuent à la parler entr'eux; ils ont même composé dans ces langues des poésies qui sont d'un goût exquis et d'un style fort énergique, et pour en revenir à Porrentruy, qui parle la langue romance de Belfort, on y chante encore dans cette même langue des ariettes très amusantes et fort bien composées. J'en ai entendu chanter quelques-unes par un magistrat de cette ville à l'abbaye de Lucelle, qui n'en est éloignée que de quelques lieues. Je sais qu'on a aussi chanté à Belfort en langue romance; mais je me garderai bien de louer le bon goût de ces chansons[1]. Ce

[1] Allusion évidente aux *Galants de Chèvremont* et au *Chant du Rosemont*, qui sont des compositions villageoises.

que j'ose dire, c'est que si quelques-uns de nos anciens compatriotes littérateurs, qui parlaient fort bien la romance, avaient voulu faire dans cette langue quelques pièces légères, quelques poésies, je ne doute pas qu'ils eussent produit de de jolies compositions. Ils auraient trouvé assez de ressources dans la langue romance de Belfort pour écrire des œuvres pleines de goût et de sel. Il en fut une fois question, dans une société de personnes lettrées, et je me rappelle qu'un savant de notre ville s'offrit de faire un dictionnaire de la langue romance, telle qu'on la parlait alors à Belfort et les environs. Ce livre eût trouvé des acheteurs; aujourd'hui il serait dédaigné. Encore quelques années, et la langue romance, bannie de nos familles de Belfort, ira se réfugier à Porrentruy et à Montbéliard, où elle est toujours en honneur.

Henri Schuler.

UN RABBIN

PRISONNIER D'ÉTAT A ENSISHEIM

AU XIIIe SIÈCLE

Ce n'est pas seulement de nos jours que la ville d'Ensisheim est devenue un lieu de réclusion; au XIIIe siècle elle a déjà servi de prison. Celui qu'on y enferma n'était pas un de ces criminels que la société éloigne de son sein pour leur faire expier leurs torts passés et les empêcher d'en commettre de nouveaux : c'était un paisible docteur de la loi juive qui n'avait aucune faute à se reprocher, et que la cupidité d'un empereur allemand réduisit à une captivité dont la mort même ne le délivra pas, car son cadavre fut encore retenu pendant seize ans dans la forteresse.

Rabbi Meïr, de Rothenburg, célèbre par sa science et par sa piété extraordinaire, était le grand-rabbin de tout l'empire d'Allemagne. Il avait été institué comme tel par Rodolphe de Habsbourg. Celui-ci avait pris les juifs sous sa protection, moyennant de fortes redevances qu'ils lui payaient. Néanmoins, ils eurent à subir sous son règne de sanglantes persécutions. Sous le prétexte qu'ils avaient enlevé des enfants chrétiens, on se rua sur eux dans plusieurs villes : à Mayence, à Bacharach, à Brückenhausen, à Munich, à Oberwesel, à Boppard, et beaucoup de ces malheureux tombèrent sous les coups d'une populace rendue furieuse par de fanatiques excitations.

Ces massacres inspirèrent aux israélites une grande terreur et un vif désir de quitter l'Allemagne pour aller cher-

cher au loin, en Orient, une terre plus hospitalière. Rabbi Meïr, de Rothenburg, fut au nombre des émigrants. Déjà il était parvenu jusqu'en Lombardie, et il n'attendait plus pour s'embarquer que l'arrivée de quelques-uns de ses coreligionnaires qui devaient l'accompagner, quand, sur la dénonciation d'un juif baptisé qui appartenait à la suite de l'évêque de Bâle, il fut arrêté, reconduit en Allemagne et livré à l'empereur. Les *Annales colmarienses* rapportent ce fait dans les termes suivants : « Rex Rudolphus cepit de Rotvilre judeum qui a judeis magnus in multis scientiis dicebatur et apud eos magnus habebatur in scienciâ et honore.[1] »

Rabbi Meïr n'avait commis d'autre crime que de vouloir fuir la persécution ; mais il avait entraîné à sa suite un grand nombre de ses coreligionnaires, et son exemple pouvait amener une émigration générale. Or, avec les juifs, auxquels l'empereur tenait peu, disparaissaient aussi les revenus considérables qu'il tirait d'eux et auxquels il tenait beaucoup. Il fallait donc arrêter le départ des israélites allemands, et l'emprisonnement de Rabbi Meïr devait atteindre ce but.

Le pieux et savant chef spirituel des juifs de l'empire d'Allemagne fut donc enfermé dans la forteresse d'Ensisheim. Sa captivité ne paraît pas avoir été rigoureuse. Il lui était permis de correspondre avec ses coreligionnaires qui, de tous les côtés de l'Europe, lui adressaient des questions de casuistique religieuse. Plusieurs de ses disciples purent venir résider près de lui, et l'un d'eux composa un ouvrage sous les yeux du maître.

Cependant les israélites allemands ne pouvaient se résoudre à laisser leur chef religieux en prison, et ils offrirent à Rodolphe une somme de 20,000 marcs d'argent s'il consentait à punir les auteurs des massacres commis dans les villes

[1] Bœhmer, *Fontes rerum germanicorum*, cité par Grætz; *Geschichte der Juden*, tome VII, p. 477.

que nous avons mentionnées plus haut, et à rendre Rabbi Meïr à la liberté. Rodolphe remplit la première de ces conditions, mais le grand-rabbin de l'empire resta prisonnier. Le *Chronicon colmariense* prétend que Rabbi Meïr recouvra la liberté par suite de l'arrangement conclu entre Rodolphe et les israélites[1]; mais des réponses aux questions qui lui furent posées, et qui sont datées de la forteresse d'Ensisheim (en hébreu : Migdol Ensisheim) et de l'inscription qui fut placée sur sa tombe, il ressort que Rabbi Meïr resta prisonnier de l'empereur et que le rédacteur du *Chronicon colmariense* a été mal informé. L'empereur Rodolphe voulait probablement se réserver pour plus tard une nouvelle occasion de tirer de l'argent des juifs. Il paraît aussi que Rabbi Meïr refusa de se laisser racheter par ses coreligionnaires, pour ne pas fournir aux rois et seigneurs un moyen de plus de pressurer les juifs, en emprisonnant leurs rabbins et en les leur rendant contre de fortes rançons Quoi qu'il en soit, Rabbi Meïr finit ses jours à Ensisheim. On ne permit même pas à ses coreligionnaires de venir chercher son cadavre, et il resta sans sépulture pendant seize ans. Au bout de ce temps, un riche israélite de Francfort put enfin, moyennant une somme considérable, obtenir la permission de transférer à Worms le corps de Rabbi Meïr et de l'enterrer à côté d'autres célébrités du judaïsme[2].

ISAAC LÉVY.

[1] Voici ce que dit le *Chronicon* : « Judei regi Rudolphi ut eis de illis de Vesela atque Popardia justitiam faceret et eos à periculo libraret mortis, et ipsorum Rabbi ie supremum magistrum cui schola judeorum et honores divinos impendere videbantur quem rex captiverat e captiviti carceris libraret viginti sibi milia marcarum promiserunt. Rex judeorum petitionum exaudivit. Judeum captivum libertati restituit. »

[2] L'événement que nous venons de raconter a fourni au Dr Philipsohn le sujet d'un dramatique récit inséré dans *Savon*, 4e volume, Leipzig, Oscar Leiner, 1870.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les Artistes de l'Alsace pendant le moyen-âge, par CH. GÉRARD, ancien représentant du Bas-Rhin, avocat à la Cour d'appel de Nancy; tome 2ᵉ et dernier. — Colmar, impr. de J.-B. Jung, 1873. Un vol. in-8° de 491 pages. — A Colmar, chez Eug. Barth, libraire-éditeur, et dans les principales librairies d'Alsace-Lorraine; à Paris, chez A. Aubry, 18, rue Séguier, et chez Sandoz et Fischbacher, 33, rue de Seine. Prix, fr. 7.50.

Les lecteurs de la *Revue* savent que le tome 1ᵉʳ de cet important travail a paru à la fin de l'an dernier; ils se souviennent que l'un de nos collaborateurs en a rendu compte dans les livraisons de notre premier trimestre de l'année courante. En attendant l'examen qui sera fait du dernier tome, nous nous bornons à le signaler à l'attention des amis de notre province et à dire qu'il se termine par quatre tables présentant : 1° les artistes dans l'ordre chronologique de leur apparition; 2° par groupes professionnels; 3° par les maîtres de l'œuvre des monuments religieux ; et 4° par la table alphabétique de tous les personnages nommés dans les deux tomes.

La vallée de Munster et les Vosges centrales, ***Guide du touriste,*** par JEAN BRESCH, avec une carte de la vallée de Munster. — Colmar, Eug. Barth, libraire-éditeur; petit in-8° de 336 pages. Prix, fr. 3.50.

Ce Guide est consciencieusement fait et bien étudié par un homme du pays. Il n'est point, comme ceux que nous connaissons, les derniers surtout, bâti au moyen de pirateries, exercées d'ailleurs avec une partialité indigne, et qui prouve que leurs auteurs n'ont nullement visité les contrées sur lesquelles ils prétendent servir de guide au touriste. Le Guide de M. Bresch est recommandable entre tous.

Société vétérinaire d'Alsace. Réunions tenues à Schlestadt le 8 octobre 1871 et à Strasbourg le 9 février 1873. — Strasbourg, typogr. de G. Fischbach. In-8° de 63 pages.

Comme toutes les Sociétés qui existaient en Alsace avant la guerre, la Société vétérinaire a subi un temps d'arrêt dans ses travaux et un moment d'incertitude sur son avenir. Les procès-verbaux qui viennent d'être publiés semblent prouver qu'elle est remise sur jambes et qu'elle continuera à vivre comme antérieurement.

La question de l'importation de la peste bovine en Alsace et en France, nous paraît avoir été la principale question scientifique dont la Société s'est préoccupée dans les deux séances dont il s'agit. Le lecteur trouvera dans les procès-verbaux de curieux renseignements sur cette question.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, 2e série, 4e volume. — Montbéliard, impr. de H. Barbier, 1873. Un vol. in-8° de 212 pages.

On sait que ces mémoires, imprimés aux frais de la Société, ne sont pas dans le commerce ; que les exemplaires sont destinés aux membres, sociétaires à n'importe quel titre, et que dès lors pour les posséder, il faut faire partie de la Société. Le volume que nous annonçons offre un intérêt particulier pour l'histoire de l'antiquité de l'ancien comté de Montbéliard, des régions avoisinantes de la Haute-Saône et du Haut-Rhin. C'est surtout à ce dernier titre que nous le recommandons à l'attention de nos lecteurs, et particulièrement à ceux du territoire de Belfort.

Le mémoire dont il s'agit est dû à M. le professeur Cl. Duvernoy, ancien président de la Société d'émulation. L'auteur le présente comme un résumé des recherches qui ont été faites relativement au passé de la contrée, et des découvertes que le hasard, l'examen et les fouilles du sol ont produites. Or, après avoir lu ce résumé, on demeure convaincu que le titre est trop modeste et que la méthode apportée dans la composition du volume en fait une véritable histoire du pays dans les temps les moins connus. Ainsi nous y trouvons pour le pays de Belfort et pour Belfort même, la solution certaine des questions d'origine les plus controversées et jusque-là les plus incertaines. Bien des pages y sont en effet, comme le dit l'auteur, qui laissent le champ largement ouvert aux recherches des contemporains et de la Société d'émulation de Belfort. Vingt-trois planches, très convenablement exécutées, sont jointes au mémoire de M. Duvernoy, lequel est suivi d'une note de M. Contejean sur l'homme de l'époque tertiaire.

Actes de la Société jurassienne d'émulation, réunie à Delémont le 3 octobre 1871. — Delémont, impr. de J. Boéchat, 1872. Un vol. in-8° de 328 pages.

Ce que nous avons dit du mémoire précédent, concernant l'impression et la circulation, s'applique également aux *Actes de la Société jurassienne*. Des travaux très variés et très intéressants remplissent ce volume. Nous citerons notamment une notice historique de M A. Quiquerez sur le Vorbourg et Delémont, des observations météorologiques, économiques et rurales dans l'Erguel et la prevoté de Moutier, de 1804 jusqu'en 1817, publiées par M. X. Kohler, une notice géologique des environs de Porrentruy, indépendamment d'autres travaux d'un ordre différent d'idées.

Annuaire du Jura bernois pour 1873. — Porrentruy, impr. de V. Michel, 1873. Un vol. in-12 de 100 pages, indépendamment d'un appendice plus volumineux contenant la liste des fonctionnaires, des renseignements divers et des annonces.

Dans la première partie, nous trouvons diverses notices fort intéressantes se rapportant à l'histoire des contrées qui ont fait partie de l'ancien évêché de Bâle, conséquemment à la Haute-Alsace; d'excellentes pages de G. Schaller sur l'instituteur primaire et la Suisse littéraire au XV[e] siècle, une notice de M. A. Quiquerez sur le château de Vendelincourt, et enfin la suite de l'abrégé de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle, par M. X. Kohler. La première partie de cet abrégé a paru dans l'annuaire de 1872; celui de 1873 comprend l'époque romaine de l'année 52 avant J.-C. jusqu'à l'année 407 de notre ère.

FRÉDÉRIC KURTZ.

Mulhouse. — Imprimerie Veuve Bader & Cie.

LES STATUTS

DE

L'ANCIENNE UNIVERSITÉ

DE STRASBOURG

L'histoire complète et détaillée de la vieille Université de Strasbourg, l'une des gloires de notre province, n'est point encore écrite. Depuis les jours de trouble et de crise où le tourbillon révolutionnaire l'emporta, comme tant d'autres créations, bien peu de curieux, et le plus souvent dans des conditions peu propres à l'étude impartiale, se sont livrés à des recherches sur son passé. On a retracé les contours sommaires de son existence historique, mais sur son organisation intérieure, sur la méthode et l'esprit de son enseignement, sur les personnages souvent illustres qui de France, d'Allemagne, de Suisse et d'Italie, vinrent enseigner dans ses chaires, sur ses nombreux élèves, leurs mœurs, leurs études et leurs plaisirs, presque tout reste à dire. Ce serait un travail de longue haleine; car, si les documents ne manquent pas, ils sont presque tous inédits et dorment en paix, depuis des siècles, dans les archives de la ville ou celles de Saint-Thomas. Je ne saurais avoir la prétention de remplir ici, dans un cadre si restreint, les rubriques de ce programme esquissé tout à l'heure; je retomberais fatalement dans le résumé banal, pour crayonner, une fois de plus, les contours sommaires si souvent déjà reproduits. C'est sur un point seule-

ment de ce cadre que je désirerais arrêter aujourd'hui l'attention des amateurs de la vieille histoire d'Alsace, sur l'organisation intérieure de l'Université de Strasbourg, sur ses règlements académiques, sur ses *statuts*, comme on disait dans le langage d'autrefois. Ces statuts n'ont jamais été publiés que je sache, et bien qu'ils soient connus des érudits, auxquels je n'ai point la prétention de rien apprendre, leur contenu peut présenter quelque intérêt pour le grand public, en servant de cadre à revue succincte de l'enseignement supérieur, tel qu'on le comprenait chez nous au XVII[e] siècle[1]. Ce ne sont pas seulement des paragraphes d'un code de lois que nous allons parcourir ensemble; en pénétrant dans le détail minutieux de ces prescriptions antiques et quelquefois surannées, on croit voir se ranimer peu à peu tout un monde perdu sous des flots de poussière, et les générations passées défiler lentement sous nos regards.

Les statuts que nous allons analyser ici, sans prétentions aucunes, en suivant les rubriques nombreuses et quelque peu pédantesques que nos bons aïeux avaient eux-mêmes établies, ne sont point les lois primitives de l'Académie de Strasbourg rédigées en 1568, ni même les premiers règlements de la nouvelle Université que la république obtint de l'empereur Ferdinand II en 1621[2]. Ce sont les statuts révisés de la

[1] Il existe plusieurs exemplaires manuscrits de ces statuts aux archives de Saint-Thomas; il y en avait également un dans la collection Heitz; celui qui m'a servi a été mis à ma disposition par l'obligeance bien connue du directeur même de la *Revue d'Alsace*. Le manuscrit date du commencement de la seconde moitié du XVII[e] siècle. Il a été copié à un moment où les statuts, récemment révisés, n'avaient pas encore été solennellement confirmés par le magistrat souverain. C'est ce que montre la note du fol. 1[b] : « *Seindt anno 1658 noch nicht solenniter confirmirt gewesen, doch die iuramenta ieweilen durch die pratic darauff abgelegt worden.* »

[2] Ce fut, comme on sait, le résultat du traité d'Aschaffenbourg, signé le 14/24 mars 1621 par l'Electeur de Mayence, l'archevêque Suiccard, et le landgrave Louis de Hesse-Darmstadt comme commissaires de l'empe-

seconde moitié du XVII[e] siècle que renferme le manuscrit qui va nous servir de guide ; ces *Statuta Academiæ Argentoratensis* sont rédigés dans l'allemand barbare du XVII[e] siècle, idiome plus latin que germain, corrompu par les influences multiples de la guerre de Trente-Ans, et dont nous ne nous astreindrons pas à donner un mot-à-mot fastidieux, tout en répondant au lecteur de l'interprétation fidèle des textes.

I. — LE CORPS UNIVERSITAIRE ET LES SCOLARQUES.

Le code académique se divise en une série de *titres* qui servent à grouper successivement les fonctionnaires, les charges, les catégories diverses qui se rattachent à l'Université. Le premier d'entre eux — à tout seigneur tout honneur — s'occupe du corps universitaire et de MM. les scolarques. Sous le nom de corps universitaire (*consilium universitatis*) est compris l'ensemble des professeurs titulaires (*professores publici ordinarii*) enseignant à l'Université. Aucun d'entre eux ne doit être exclu de ce sénat dont nous verrons tout à l'heure les attributions diverses. Seulement le second paragraphe rappelle que les régents des différentes classes du Gymnase (*præceptores classici*) ne doivent y figurer à aucun titre, exclusion fort blessante pour l'amour-propre de ces dignes maîtres de l'enseignement secondaire qui figuraient, avant l'érection de l'Université proprement dite, parmi les professeurs académiques [1].

reur, et par l'ammeistre François Ingold et le docteur Frédéric Wolff, en leur qualité de délégués du Magistrat de Strasbourg. Strasbourg abandonnait en revanche la cause de l'*Union évangélique* dont elle faisait partie depuis plusieurs années. On me pardonnera de renvoyer à mon propre travail (*Strassburg und die evangelische Union von 1618-1621*, Mülhausen, 1868), étant le seul qui se soit occupé jusqu'ici d'une façon plus détaillée de la négociation de ce traité, d'après les documents inédits des archives de Strasbourg.

[1] Tit. I, § 1.

Le nombre des *scolarques* ou *curateurs* et conservateurs de l'Université doit être de trois. Le premier d'entre eux sera un stettmeistre hors d'exercice, le second un ammeistre, le troisième un membre des Conseils permanents de la république, c'est-à-dire un assesseur du Conseil des XIII ou des XV. Si l'un des trois meurt, il devra être immédiatement remplacé par les trois Conseils réunis [1]. Ce sera toujours le gentilhomme (le stettmeistre) qui tiendra les sceaux comme chancelier (*cancellarius*) de l'Université, et qui, par délégation du Magistrat, accordera au nom de Sa Majesté Impériale aux doyens et *promoteurs* des différentes Facultés le droit de conférer les grades et honneurs académiques [2].

II. — LE CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ OU CONVENT ACADÉMIQUE.

Le Conseil de l'Université lui-même, encore appelé *Convent académique*, a pour mission de développer l'enseignement supérieur dans la république, de protéger l'Université contre toute décadence dans les doctrines et tout dommage extérieur. Il est composé de la manière suivante : les trois scolarques d'abord, puis deux membres des Conseils supérieurs (*Ræth und Einundzwanzig*) et un député du grand Conseil (*grosser Rath*). Chacun de ces derniers devra assister pendant deux ans aux séances du Conseil académique, de façon à ce qu'il y ait chaque année parmi eux un membre sortant, remplacé par un délégué nouveau. Le Conseil comprendra de plus le recteur, les quatre doyens et tous les professeurs titulaires [3]. Il ne se réunira point périodiquement, à des dates fixées d'avance, mais chaque fois que la nécessité s'en fera sentir. Le recteur, quand il juge un pareil moment

[1] « *Ræth und Einundzwanziger.* »
[2] Tit. I, § 2.
[3] Tit. II, § 1.

venu, devra s'adresser aux scolarques et s'informer de leur bon plaisir au sujet de la convocation du corps. Mais, comme il peut se présenter des occasions où l'entente préalable des professeurs est désirable ou nécessaire, le recteur conserve le droit d'organiser des conférences privées avec les professeurs, et surtout avec les doyens, s'il le juge à propos [1].

Autant que possible le *Convent académique* devra se réunir dans la matinée. Il siége à l'ancien cloître des Dominicains. Autrefois ses réunions avaient lieu dans « l'Ancien Auditoire », mais les séances seront transférées à l'étage supérieur, dans « la salle d'en haut des professeurs » [2]. Le motif de cette translation est assez amusant; il paraîtrait que, pendant les séances de la savante assemblée, les étudiants, internés à Saint-Guillaume, venaient coller leur figure contre les vitres de la salle, afin de narguer leurs vénérables maîtres, et c'est « pour être délivrés de cette inspection souvent remarquée » que le corps universitaire émigrait à l'étage supérieur. Il enjoint en même temps au « pédagogue » de Saint-Guillaume d'interdire pour l'avenir de pareilles espiègleries avec toute l'énergie dont il est capable. On craignait donc que MM. les étudiants poursuivissent leurs maîtres jusque dans leur nouvelle retraite? [3]

A l'heure indiquée pour la séance, le recteur, les doyens, les professeurs devront se trouver réunis dans la salle, attendant MM. les scolarques et les assesseurs des Conseils. Afin de stimuler le zèle des universitaires, il est décidé que chaque professeur qui manquera sans excuse réputée légitime, sera

[1] Tit. II, § 2.

[2] Il serait sans doute extrêmement difficile de dire, aujourd'hui que ces antiques bâtiments ont disparu par l'incendie du Gymnase (1860) et du Temple-Neuf (1870), où se trouvait le *vetus auditorium* et la « *obere Stube Professorum*. » On peut voir seulement par ce qui suit que la première de ces salles devait être au rez-de-chaussée du bâtiment.

[3] Tit. II, § 3.

frappé d'une amende de *un schelling*, au profit du fisc académique, payable à la prochaine séance, entre les mains du recteur[1].

- Les hauts dignitaires de l'Etat, arrivés à leur tour, prennent séance à une table particulière; une seconde table spéciale est occupée par le recteur et les quatre doyens, siégeant selon le rang des Facultés, ainsi que par le notaire académique. Les professeurs s'asseyent à la troisième table, d'abord les théologiens, puis les jurisconsultes, puis les médecins, puis les philosophes, sacrifiés ici, comme un peu partout, aux *spécialistes*. Les professeurs de chaque Faculté occupent leur fauteuil d'après l'ancienneté de leur admission dans le corps enseignant[2].

La délibération étant ouverte sur un sujet porté à l'ordre du jour, le recteur s'adresse en premier lieu au doyen de la Faculté de théologie. Ce n'est cependant qu'une politesse à l'adresse de l'Eglise. Car ce personnage, refusant modestement de s'expliquer dès l'abord, renvoie la question au recteur, qui la pose alors à MM. les scolarques, puis aux assesseurs, puis au corps enseignant lui-même, dont chaque membre est tenu de formuler, à tour de rôle, son avis sur les affaires pendantes[3]. Chaque nouveau professeur, afin de ne pas commettre involontairement d'infraction aux lois académiques, recevra un exemplaire des statuts pour les méditer à loisir dans son domicile, puis il jurera de les observer, en présence du Convent académique; ce sera le scolarque noble qui lui dictera et recevra son serment[4]. Il y aura toujours au moins deux exemplaires de ce code académique, l'un déposé chez le chancelier de l'Université, l'autre chez le recteur, qui devra le faire porter par l'appariteur à chaque séance générale du

[1] Tit. II, § 4.
[2] Tit. II, § 5.
[3] Tit. II, § 6.
[4] Tit. II, § 7

corps enseignant. Quant aux lois disciplinaires relatives aux étudiants, elles devront être lues annuellement en public, lors de la proclamation (*renunciatio*) du nouveau recteur[1]. Le magistrat se réserve un droit de surveillance très strict sur les agissements de l'Université. Rien ne pourra être proposé, débattu, voté par le Convent académique qu'en présence des délégués de l'Etat[2]. Au début de chaque séance, le recteur interrogera tous les professeurs, afin d'apprendre si, depuis la dernière réunion, l'un ou l'autre n'aurait point commis quelque contravention, quelque faute contraire aux statuts, quelque oubli de ses fonctions. Le coupable devra faire « candidement » l'aveu de sa faute devant ses collègues : exigence qui devait passablement effaroucher les âmes timides et occasionner plus d'un péché d'omission volontaire ![3]

Les préliminaires achevés, le notaire donnera lecture en brouillon du procès-verbal de la dernière séance. S'il est accepté, le recteur demande encore si quelqu'un des assistants désire porter une question quelconque devant l'assemblée. Si elle avait trait à l'un des membres de l'Université, le recteur devrait être prévenu d'avance ; il invitera ensuite le personnage en question à se retirer momentanément avec tous ses parents, et exigera des autres la promesse de ne rien révéler de ce qui va se dire en séance[4]. Il est du devoir strict de chaque professeur de dénoncer un collègue qui ne respecte pas les statuts[5]. Une entière liberté est accordée aux orateurs pendant les séances; nul ne devra les interrompre. S'il y a doute sur la légalité ou l'opportunité d'une mesure prise par le Convent, les scolarques ont le droit d'en suspendre l'exécution jusqu'à ce que le magistrat ait examiné l'af-

[1] Tit. II, § 8.
[2] Tit. II, § 9.
[3] Tit. II, § 10.
[4] Tit. II, § 12.
[5] Tit. II, § 13.

faire[1]. Chaque fois que le Conseil se réunit, le trésorier de la Haute-Ecole (*Schulschaffner*) donnera au notaire académique autant de fois deux schellings qu'il doit y avoir de membres des Conseils de la république présents; le surplus non employé sera rendu au trésorier[2]. Lorsque des étrangers de distinction, principalement des savants célèbres, visiteront Strasbourg, le recteur aura le droit de déléguer quelque professeur pour leur tenir compagnie, et lui donnera, pour s'acquitter honorablement de cette tâche, une petite somme prise sur les fonds universitaires, « selon la bonne discrétion » du recteur[3].

Chaque professeur qui paraîtra pour la première fois au Convent académique, devra payer au fisc académique la somme de une livre-denier comme droit de réception (*pro ingressu*)[4]. Ces prescriptions du titre II so… assez singulièrement terminées par un dernier paragraphe, qui ne nous semble pas précisément à sa place ici. Si l'un des professeurs commet quelque délit ou crime passible d'emprisonnement, il est expressément défendu au recteur, professeurs, précepteurs ou étudiants d'intercéder en sa faveur auprès du Magistrat ou de lui adresser des suppliques, sous peine d'une amende de cinq livres-deniers[5].

III. — DES CHARGES ACADÉMIQUES.

Le titre III ne fait qu'énumérer rapidement les différentes charges académiques dont les fonctions sont spécifiées en détail dans les titres suivants. Ces charges, d'une importance

[1] Tit. II, § 15.

[2] Tit. II, § 16. Pour les professeurs, dont c'était la besogne régulière, on ne donnait rien; mais on sentait le besoin de stimuler le zèle des fonctionnaires publics par des jetons de présence.

[3] Tit. II, § 17.

[4] Tit. II, § 18.

[5] Tit II, § 19.

très variée dans la république des lettres, sont celles du recteur (*rector magnificus*), des doyens des Facultés (*decani*), du syndic, chargé de réviser les comptes, des inspecteurs des internats d'étudiants (*visitatores collegiorum*), d'un bibliothécaire, d'un notaire ou protocolliste, de deux appariteurs et d'un *dépositeur*, charge que nous expliquerons plus bas et pour laquelle il n'existe point de mot équivalent en français [1]. La façon de procéder à l'élection de ces différents dignitaires académiques, ainsi qu'à la nomination des professeurs de l'Université, nous est expliquée par le titre suivant.

IV. — DE L'ÉLECTION AUX CHARGES ACADÉMIQUES ET DE LA NOMINATION DES PROFESSEURS.

La charge suprême de l'Université avait d'abord été *perpétuelle*, c'est-à-dire que le rectorat restait à vie entre les mains d'une même personne; plus tard on avait modifié cet ordre de choses et créé le rectorat *annuel*. Ce terme parut encore trop long au Magistrat, et les présents statuts fixent la durée d'un rectorat à celle du semestre. Deux fois par an l'on procédera donc aux élections nécessaires, et les nouveaux dignitaires seront proclamés chaque fois, l'un le 25 avril, jour de la Saint-Marc, l'autre le 18 octobre, fête de Saint-Luc. L'élection se fera de la manière suivante : les scolarques, les assesseurs du Magistrat et le recteur sortant prendront place dans la salle du vote; les professeurs entrant un à un, et, interrogés sur le candidat de leur choix, donnent son nom. C'était donc un mode de votation qui rendait les intrigues et les cabales assez difficiles, vu l'absence de tout secret du vote. A moins de motifs très graves, jamais deux professeurs d'une même Faculté ne devaient se succéder au rectorat; jamais

[1] Tit. III

non plus une Faculté ne devait être négligée lorsqu'arrivait son tour de fournir le recteur[1].

Les doyens étaient également nommés pour six mois; les professeurs de chaque Faculté se réunissaient pour procéder à cette élection, puis ils en annonçaient le résultat dans la séance du Convent où se proclamait le nom du nouveau recteur[2].

Les inspecteurs, chargés de veiller à la discipline des élèves internés (*alumni*) de Saint-Guillaume, etc., sont au nombre de trois. Autrefois ce corps se composait d'un délégué nommé par les pasteurs et prédicateurs du *Convent ecclésiastique*, d'un professeur de l'Académie et d'un des précepteurs des classes supérieures du Gymnase, et ses fonctions duraient trois ans. Le Magistrat limite cette durée à dix-huit mois, décide que dorénavant, lors des élections, les professeurs de la Faculté de théologie seront considérés comme faisant partie du Convent ecclésiastique et non du Convent académique; de plus, tous les six mois l'un des membres, sortant de droit, sera remplacé par un nouvel élu. Ce dernier se présentera, dès que son élection aura eu lieu, chez le recteur et les doyens, suivi de ses collègues, puis ils iront en corps au couvent des Dominicains (*Collegium Prædicatorum*) et chez les internes de Saint-Marc, ainsi qu'à Saint-Guillaume, pour y être présentés aux élèves[3].

Chaque branche de la science (*professsio*) aura son professeur titulaire, et l'on devra éviter de charger le même savant de l'enseignement de deux sciences différentes. On devra veiller aussi à ce que les chaires ne restent point trop longtemps vacantes. Quand un candidat se présente pour une des chaires, une discussion approfondie doit s'établir sur ses mérites; ensuite les professeurs de sa Faculté, qui seront plus particulière-

[1] Tit. IV, § 1.
[2] Tit. IV, § 2.
[3] Tit. IV, § 3.

ment appelés à vivre avec lui, voteront les premiers. En général, on ne devra pas trop se presser de voter; car, ainsi que le font très sagement remarquer les rédacteurs des statuts, il est beaucoup plus commode de laisser quelqu'un dès l'abord à la porte de la maison, que de le faire sortir après l'avoir laissé entrer, ne fût-ce que pour une année d'épreuve (*annum probationis*). Il est sévèrement défendu aux électeurs de se laisser influencer dans leur vote par des considérations personnelles; on leur signale comme les points les plus importants à examiner dans la personne de chaque candidat « l'attachement sincère pour notre vraie religion », un nom honoré dans le monde savant, une conduite privée honnête, un esprit de support mutuel et « *cæteris paribus* » on leur recommande de choisir ceux qui sont nés à Strasbourg ou qui du moins y ont fréquenté le Gymnase et l'Université, et ceux qui sont déjà précepteurs au premier ou professeurs au second de ces établissements[1]. Les votes ayant été recueillis, les scolarques ont pouvoir pour confirmer la nomination[2].

Le bibliothécaire de l'Université (*bibliothecarius perpetuus*) sera également choisi par le Convent académique parmi les professeurs titulaires de l'une des Facultés, pour faire l'achat de bons livres, dresser des catalogues exacts, etc. Ses honoraires seront fixés chaque année à la discrétion des scolarques. Quant à ses fonctions, on les trouvera plus en détail dans un des paragraphes suivants[3].

Le notaire académique est à la nomination de MM. les

[1] Le cas se présentait assez souvent pour les savants nés à Strasbourg; afin de ne pas attendre trop longtemps une position, ils acceptaient une chaire quelconque de la Faculté de philosophie, sauf à permuter ensuite quand celle de leur choix devenait vacante. On pourrait citer de nombreux exemples de cet arrangement.

[2] Tit. IV, § 4.

[3] Tit. IV, § 5.

scolarques, qui peuvent le confirmer ou le déposer comme bon leur semblera [1].

Deux fonctionnaires chargés de porter les sceptres en argent de l'Université [2] dans les occasions solennelles (*ministri sceptrigeri*), l'appariteur en chef et le sous-appariteur, et le « dépositeur », office dont l'appariteur en chef pourra être chargé, s'il est capable d'en remplir les devoirs, terminent la liste des fonctionnaires du corps universitaire. On ne fait que les mentionner ici, car nous les retrouverons plus loin [3].

V. — DES SCOLARQUES.

Nous n'avons pas grand'chose à dire des trois paragraphes de ce titre. Nous avons expliqué déjà plus haut ce qu'étaient ces hauts fonctionnaires et dans quelles catégories ils étaient choisis. On énumère ici les obligations de leur charge. Elles consistaient à faire respecter, au nom de l'Etat, les lois universitaires, à veiller à la conservation des titres et privilèges de l'Université dans les archives de la Haute-Ecole (*Schulgewœlb*), à prendre part aux séances du Convent académique, à confirmer la nomination des professeurs, toutes choses mentionnées déjà dans les pages précédentes.

VI. — DU RECTEUR.

Le lecteur sait déjà quelle était la durée des fonctions du recteur et de quelle manière on parvenait à cette dignité académique suprême. Il nous reste à préciser davantage, en

[1] Tit. IV, § 6.

[2] L'un de ces sceptres ayant appartenu à l'ancienne Université de Strasbourg, a survécu à l'institution elle-même et figurait dans les mains de l'appariteur du Séminaire protestant lors de l'ouverture des séances du Consistoire supérieur de l'église de la confession d'Augsbourg.

[3] Tit. IV, §§ 7 et 8.

dehors de ce qu'on sait déjà, la nature de ses fonctions. Le recteur devra veiller à la discipline tant pour le corps enseignant que pour les étudiants; il assistera à toutes les soutenances officielles de thèses (*disputationes*), mais en laissant aux doyens des différentes Facultés le soin de choisir les sujets de thèses[1]. Il tiendra le registre d'immatriculation des étudiants dans un grand livre déposé à son domicile, dans lequel tout étudiant, qu'il vienne de l'étranger ou qu'il soit citoyen de Strasbourg, et comme tel admis à quitter le Gymnase pour suivre les cours supérieurs (*e Gymnasio ad publicas auscultationes*) devra s'inscrire de sa propre main. Le nom de l'étudiant devra être accompagné de celui de son lieu de naissance et de l'indication de son domicile actuel. Cette première formalité accomplie, c'est entre les mains du recteur que le jeune homme prêtera serment d'obéir aux lois académiques[2], et qu'il paiera la somme fixée pour les frais d'immatriculation : le recteur lui délivrera par contre un certificat constatant l'exécution de ces prescriptions et versera les sommes ainsi perçues au fisc académique, à la fin de son rectorat.

Les personnes qui ne sont pas de véritables étudiants, mais que l'usage fait compter parmi eux, tels que maîtres de langue, de musique, d'escrime, de danse, etc., tant ceux qui tirent leur entretien de la présence de l'Université, que ceux qui ne sont que de passage à Strasbourg (*peregrini*), prêteront également serment de respecter les lois de la république et de l'Université. Mais leurs noms pourront être inscrits, « à la discrétion du recteur », dans une partie réservée de la matricule, et non pas pêle-mêle (*promiscue*) avec ceux des étudiants véritables[3]. Ceux des étrangers qui vien-

[1] Tit. VI, § 1.

[2] Ce n'était pas un serment proprement dit, mais une promesse solennelle « *data dextra, forma iuris urandi.* »

[3] Tit. VI, § 4.

draient à Strasbourg, non pour suivre immédiatement les cours, mais pour profiter d'abord des leçons dans les classes supérieures du Gymnase, devront se présenter au gymnasiarque [1] et se faire inscrire dans le registre-matricule de ce dernier établissement.

Le recteur est encore chargé de délivrer aux étudiants qui les demandent et qui les méritent — deux choses qui ne sont pas toujours absolument synonymes — des certificats de bonne conduite et d'application, d'une teneur générale, les certificats spéciaux leur étant donnés par les doyens de leur Faculté respective. La même différence s'observe pour la rédaction des *programmes* généraux et particuliers, publiés à l'occasion des solennités universitaires [2]. C'est encore le recteur qui aura la police des enterrements académiques, qui gardera chez lui les deux sceptres, les deux sceaux, le livre des statuts et les coupes en métal précieux appartenant à l'Université [3]. Il devra visiter également la bibliothèque une fois au moins pendant la durée de son rectorat; à la fin de sa gestion il rendra compte au Convent académique de toutes les recettes et dépenses effectuées pendant le semestre [4]. S'il meurt ou s'il est atteint d'une maladie grave avant d'être relevé de ses fonctions, c'est le recteur précédent qui le remplacera [5].

VII. — DES DOYENS.

Les doyens des quatre Facultés sont les assesseurs et les conseillers-nés du recteur. Leurs fonctions ne se bornent point uniquement à l'Université même. Comme le recteur, ils doivent inspecter la bibliothèque; ils doivent visiter de

[1] Tit. VI, § 6.
[2] Tit. VI, § 7.
[3] Tit. VI, § 9.
[4] Tit. VI, § 8.
[5] Tit. VI, § 11.

plus les classes du Gymnase, stimuler le zèle des élèves, examiner les connaissances des maîtres et inspecter les internats.

Chacun d'eux doit diriger en outre les travaux de sa Faculté et veiller aux revenus particuliers de ce corps. On va voir tout à l'heure l'énumération de ces travaux spéciaux dans les différentes branches de l'enseignement académique, et les rémunérations pécuniaires que les différents corps savaient en tirer.

VIII. — DES INSPECTEURS DES COLLÉGES (INTERNATS).

Les inspecteurs des internats (*visitatores collegiorum*) étaient, comme on l'a vu plus haut, au nombre de trois. Leur mission consistait à visiter les différents établissements où la prévoyante et charitable administration de nos pères avait établi des internats ou *colléges* pour recevoir, à moindres frais, ou même le plus souvent à titre gratuit, des jeunes gens sans fortune, mais désireux de faire ou de continuer leurs études. Ces *colléges* étaient alors au nombre de trois, établis dans les anciens couvents de Saint-Marc[1], de Saint-

[1] Le nouveau couvent de Saint-Marc — l'ancien, situé dans la plaine des Bouchers, avait été détruit en 1476 — fut fondé en 1477. (*Chronique de J. Meyer*, p. 17). Après la Réforme, ses revenus furent consacrés à l'entretien d'environ quarante jeunes gens, qu'un calembourg ecclésiastique avait baptisé du nom de « Marcionites ; » la plupart d'entre eux ne logeaient point cependant au couvent, mais étaient pensionnaires chez de petits bourgeois. J'emprunte ce détail à un manuscrit appartenant également à M. Liblin, et sur lequel je reviendrai peut-être plus tard dans une autre étude : « *Copia der Reformation beyder Collegien zu S. Wilhelm und S. Marx, 1675.* » C'est un mémoire du Convent ecclésiastique sur les moyens de rétablir la discipline intérieure, fort ébranlée, de ces deux colléges.

Guillaume[1] et des Dominicains ou Frères Prêcheurs[2]. Les *visitatores* devaient s'y rendre toutes les semaines, afin de prendre connaissance de ce qui s'y était passé dans la huitaine, et y siéger comme juges des infractions à la discipline commises pendant ce laps de temps. Le jeudi après-midi c'était le jour des séances pour le cloître des Dominicains, où l'on siégeait dans « la salle basse de la communauté, » et pour les élèves de Saint-Marc, qui avaient à comparaître dans la sixième classe du Gymnase. Les Guillemites étaient soumis au même examen, le mardi, après le service religieux du matin.

Tous les trimestres, les inspecteurs devaient donner lecture aux pensionnaires, à haute et intelligible voix, du règlement de ces établissements, et si dans l'intervalle entraient de nouveaux élèves, le leur communiquer dans la quinzaine. Ils devaient veiller également à ce que les *alumni* assistassent aux services religieux, à l'instruction religieuse donnée dans les églises, aux exercices de chant à la cathédrale, qu'ils suivissent régulièrement leurs cours, préparassent leurs examens, etc. Ils avaient à parcourir leurs cahiers de devoirs, contrôler leur assiduité aux représentations théâtrales[3], et

[1] Les Guillemites étaient venus s'établir à Strasbourg en 1302. (Voy. KŒNIGSHOVEN, éd. Hegel, p. 751). Quand la plupart des religieux quittèrent le cloître après 1529, le prieur y fonda un établissement scolaire assez florissant. En 1543, grâce aux efforts du prédicateur Gaspard Hédion, le Magistrat y établit un internat d'étudiants pauvres. Il y en avait environ trente au moment de la guerre de Trente-Ans ; plus tard, au moment dont nous parlons, on n'en comptait plus que vingt-deux, avec un pédagogue et un vice-pédagogue. (Voy. aussi HUBER, *Dankpredig*, etc., p. 62-65.)

[2] Le cloître des Guillemites tombant en ruines, un arrêté du Magistrat, du 16 décembre 1660, transféra le *Collegium Wilhelmitanum* au cloître des Dominicains, en conservant aux deux établissements le nom du premier, qui, comme on le sait, subsiste encore aujourd'hui dans la nomenclature officielle du Séminaire protestant. bien que le couvent des Frères-Prêcheurs ait à son tour péri dans l'incendie de 1860.

[3] Cela peut paraître bizarre au premier abord. Les théologiens de nos

ceux qu'ils dénonçaient au Convent académique comme peu rangés ou paresseux, étaient, après un nouvel examen, privés de leurs bourses.

Pris au sérieux, ce métier d'inspecteur n'était point, comme on voit, une sinécure honorifique; aussi pour que ces dignes fonctionnaires eussent quelque dédommagement pour cette charge (*ellicher massen eine ergœtzlichkeit*), les statuts leur octroient un traitement de deux livres sur les fonds de la Haute-Ecole.

IX. — DES PROFESSEURS EN GÉNÉRAL.

Sous cette rubrique nous trouvons les prescriptions générales pouvant également intéresser les professeurs de toutes les Facultés. Nous y rencontrons d'abord l'engagement à prendre par eux de respecter la constitution politique et ecclésiastique, de vivre en paix avec leurs collègues, d'avoir sans cesse une tenue décente, de célébrer, eux et les leurs, la Sainte-Cène selon les rites de l'Eglise luthérienne, etc[1]. D'autres recommandations sont plus spéciales et plus caractéristiques. Ainsi les statuts défendent à un professeur de faire des efforts pour embaucher (*ablocken*) les auditeurs d'un collègue; il ne pourra pas non plus interpréter dans des leçons *privées* les auteurs dont un autre aurait annoncé l'interprétation *publique*, à moins que ce dernier ne l'y autorise[2]. Il est

jours n'invitent pas d'ordinaire leurs élèves à fréquenter les théâtres. Il faut songer que c'étaient des représentations d'auteurs classiques, organisées par les professeurs eux-mêmes, afin de perfectionner leurs élèves dans la diction latine et fort à la mode alors. Jean Sturm avait autrefois demandé le Temple-Neuf pour y jouer tous les mois une de ces pièces. CH. SCHMIDT, *Jean Sturm*, p. 145.

[1] Tit. IX, § 1.

[2] Tit. IX, § 5. Ce n'est pas seulement l'amour-propre des professeurs, mais surtout aussi la question des honoraires (*collegiengelder*) payés par les étudiants qui les engageaient à se surveiller si scrupuleusement à cet égard.

également interdit aux professeurs de négliger leurs cours, et celui d'entre eux qui oublierait de les faire, devra rattraper le temps perdu par des leçons extraordinaires données dans le courant du mois[1]. Si l'un d'eux est assez malade ou cassé pour avoir besoin d'un suppléant (*vicarius perpetuus*), cette substitution ne pourra se faire que du consentement de l'Université tout entière[2].

Chaque professeur titulaire devra également présider deux thèses d'apparat (*disputationes ordinariæ et solemnes*) par an; il les élaborera lui-même, et les thèses qui y seront jointes, seront l'œuvre des candidats aux honneurs académiques (*respondentes*)[3]. Les soutenances solennelles auront lieu dans la grande salle de l'Auditoire[4]; les appariteurs y assisteront, portant le sceptre, pour assigner des places convenables aux dignitaires de la Ville et de l'Université. Elles auront toujours lieu le matin, en hiver à huit heures, en été à sept heures déjà; à dix heures le professeur sera, s'il en est besoin, amicalement engagé à clore la discussion, et toute la cérémonie devra être terminée avant onze heures[5]. Les discussions de thèses non solennelles auront lieu dans l'après-

[1] Tit. IX, § 6.

[2] Tit. IX, § 8.

[3] Ce fait, si contraire aux habitudes universitaires modernes, des professeurs rédigeant eux-mêmes les travaux, discutés ensuite dans les soutenances académiques, était universel alors. Il se présentait cependant des exceptions. mais elles sont toujours indiquées sur le titre des dissertations imprimées; la formule *defendet X. X.* est alors suivie du mot *auctor*. Ajoutons en passant qu'un peu d'attention vouée à ce sujet épargnerait des erreurs d'attribution nombreuses dans nos catalogues d'alsatiques où l'on indique trop souvent de jeunes candidats, fort innocents du fait, comme auteurs de savantes monographies.

[4] C'était la salle, restée connue sous ce nom, au rez-de-chaussée de la Bibliothèque, détruite avec le chœur du Temple-Neuf dans la nuit du 24 août 1870.

[5] On voit qu'il y avait alors déjà des professeurs dont l'éloquence ne tarissait pas, au grand ennui de leurs collègues. Le texte allemand emploie le mot significatif de *compelliren*.

midi, de une à quatre heures[1]. Il devra être donné un exemplaire de toutes les thèses à chaque professeur titulaire. Nous ne nous appesantissons pas davantage ici sur ce chapitre, parce qu'il se présentera plus bas avec de nouveaux détails.

Disons encore que les professeurs doivent veiller sur leurs étudiants, surtout s'ils leur sont recommandés par leurs parents, tuteurs ou amis; qu'ils doivent leur enjoindre un maintien pieux (*studium pietatis*)[2], et, qu'afin d'apprendre à les connaître plus particulièrement, chaque Faculté tiendra une matricule spéciale de ses propres élèves.

X. — DES PROFESSEURS DE THÉOLOGIE.

La Faculté de théologie comprendra quatre professeurs titulaires, docteurs ou licenciés en théologie[3], et faisant partie, autant que possible, du Convent ecclésiastique comme prédicateurs[4].

Les membres s'attacheront avant tout à prêcher une doctrine saine et pure (*reine und gesunde lehr*), puisée dans la Confession d'Augsbourg de 1530, s'appuyant sur la Formule de Concorde, élaborée à Wittenberg en 1536, et conforme à

[1] Tit IX, § 9.

[2] Tit. IX, § 10.

[3] Je dois remarquer ici pour ceux de mes lecteurs habitués aux règles universitaires françaises, d'après lesquelles *tous* les grades académiques peuvent s'obtenir par un examen, que pendant des siècles, et encore de nos jours, presque partout en Allemagne, le grade de docteur en théologie n'a pu et ne peut s'acquérir ainsi, mais que les Facultés ne le décernent qu'à des savants déjà connus, *honoris causa*.

[4] Malgré l'intérêt que l'on portait à Strasbourg à toutes les questions d'instruction publique, le Magistrat ne pouvait donner des traitements bien considérables aux professeurs; il favorisait donc le cumul, dans la mesure du possible, pour leur permettre de vivre plus à l'aise.

la norme dogmatique arrêtée à Strasbourg en 1563 pour les pasteurs et professeurs au service de la république[1].

Un des professeurs prononcera, à tour de rôle, le samedi matin, à neuf heures, une harangue latine tirée de l'Evangile ou de l'épître du dimanche suivant devant les étudiants réunis pour l'entendre[2]. En dehors de leurs occupations académiques, les professeurs pourront délibérer des consultations théologiques pour le cas où on les consulterait du dehors sur des questions épineuses de dogme ou de morale[3].

XI.-XVI. — DES PROFESSEURS DE DROIT.

Il y aura quatre professeurs titulaires à cette Faculté; l'un traitera le Code, deux autres les Pandectes et le quatrième les Institutes. Tous également sont tenus d'avoir une conduite exemplaire, afin d'être regardés partout comme des pontifes de la justice (*sacerdotes iustitiæ*)[4]. Le professeur de Code Justinien sera chargé d'enseigner également le droit féodal (*ius feudorum*)[5]; le premier professeur de Pandectes aura pour tâche d'en approfondir, avec tous les détails nécessaires, les principaux chapitres[6], tandis que son collègue s'appliquera à traiter la matière dans son ensemble, mais sous une forme condensée, et sans entrer dans des explications de longue haleine[7]. Le professeur d'Institutes est chargé de diriger en outre des exercices de jurisprudence (*exercitia*

[1] Tit. X, § 1.

[2] Tit. X, § 7. — C'était sans doute un service pour les théologiens, car il est douteux que d'autres étudiants l'eussent fréquenté.

[3] Ces délibérations (*vota*) des Facultés de théologie et de droit, transformées en arbitres (*Spruchcollegien*), n'ont pas disparu de nos jours en Allemagne, et s'y produisent encore de temps à autre.

[4] Tit. XI, § 2.

[5] Tit. XII.

[6] Tit. XIII.

[7] Tit. XIV.

iuridica), et présidera chaque semaine des discussions de droit, débats dans lesquels il s'agissait sans doute de dresser la jeunesse académique à la solution pratique des questions les plus embrouillées de la jurisprudence [1].

De même que leurs collègues de la Faculté de théologie, les jurisconsultes peuvent se former en *collège juridique* pour délibérer des consultations sur des points obscurs de droit, au cas où des princes, des tribunaux ou des particuliers invoqueraient leur opinion sur de pareils sujets. Le plus jeune des titulaires tiendra la plume et sera le secrétaire de la Faculté; c'est lui qui rédigera les pièces, les certificats, etc. [2]

XVII. — DES PROFESSEURS DE MÉDECINE.

De toutes les Facultés de l'Université, la Faculté de médecine est la plus maigrement dotée de professeurs. Ils ne sont que deux : l'un pour la médecine théorique, l'autre pour la médecine pratique [3]. Si le besoin d'un enseignement supplémentaire se faisait sentir — et l'on a quelque peine à comprendre qu'il ne se soit pas constamment manifesté, — la Faculté pourra s'adjoindre un de ses collègues de la Faculté de philosophie, qui serait docteur en médecine; si cette combinaison faisait défaut, on s'adressera à l'un des médecins jurés de la ville (*geschworener Stadtphysicus*) pour demander son concours [4].

[1] Tit. XV.

[2] Tit. XVI.

[3] Nous devons dire cependant que cette pénurie de professeurs de médecine n'est nullement spéciale à Strasbourg. Jusqu'en 1634, l'Université de Paris elle-même n'en compte pas davantage. Voy. l'intéressant travail de M. Bourguignon : *Notes pour servir à l'histoire de l'ancienne Faculté de médecine de Strasbourg*, 1849, p. 8. Je signale en passant l'erreur de la page 9, où il est dit qu'après la création de l'Université (1621), le nombre des professeurs fut porté à trois.

[4] Tit. XVII, § 1.

L'un des deux professeurs fera ses cours à neuf heures du matin, l'autre à deux heures de l'après-midi [1]. Les plus zélés d'entre les étudiants en médecine d'alors ne pouvaient donc suivre au maximum que douze heures de cours par semaine. Quelle différence quand on compare ces chiffres avec ceux de l'ancienne Faculté de médecine de l'Académie de Strasbourg et qu'on sent bien quel petit rôle jouaient encore dans le monde savant toutes les sciences d'observation, puisque, dans une Université sérieusement organisée, deux professeurs suffisaient à l'enseignement de toutes les branches de la médecine, qui devaient leur être également familières!

Ce qui montre aussi combien la médecine était encore engagée dans l'ornière du passé, c'est l'insistance avec laquelle on prescrit aux professeurs de lire et de comparer avec leurs élèves les auteurs latins et grecs; l'étude d'Hippocrate et de Galien semblait préférable à l'observation directe de la nature [2]. Les leçons d'anatomie ne devaient se donner qu'en hiver, afin d'éviter le danger résultant de l'infection cadavérique des salles de dissection; on les remplaçait pendant le semestre d'été par des cours de botanique [3]. Ces deux professeurs, qui nous font un peu l'effet d'avoir été les « Maître-Jacques » de la science à Strasbourg, étaient en outre encore directeurs du Jardin botanique (*hortus academicus*); ils avaient à donner les ordres nécessaires au jardinier en chef de cet établissement et à l'expliquer aux étudiants [4].

Enfin chacun d'eux était tenu, comme ses collègues de la Faculté de droit, d'écrire deux thèses ou *disputations* solennelles par an [5].

[1] Tit. XVII, § 4.
[2] Tit. XVII, § 4.
[3] Tit. XVII, § 5.
[4] Tit. XVII, § 6. Ce jardin botanique avait été créé en 1619.
[5] Tit. XVII, § 7.

XVIII—XXVII. — DES PROFESSEURS DE LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE.

La Faculté de philosophie comptera six professeurs : le professeur d'éloquence (*orator*), celui de philosophie morale (*ethicus*), celui de mathématiques (*mathematicus*), celui de logique (*dialecticus*), celui de physique (*physicus*) et celui d'histoire (*historicus*). Outre ces six chaires titulaires, il y en avait trois autres qui, sans compter dans cette première catégorie, étaient cependant également permanentes, quoique *extraordinaires*, celle d'hébreu et celles de poésie et de langue grecque[1]. Les mêmes recommandations générales, adressées aux autres Facultés, se retrouvent encore ici; les professeurs ne devront point se faire concurrence en annonçant des cours sur les mêmes sujets, cela étant plus gênant qu'utile pour les étudiants[2]; ils devront sévèrement réprimander ceux de leurs auditeurs qui se distingueraient par leurs mœurs dissolues, etc[3]. Puis les statuts passent à l'énumération des devoirs du titulaire de chacune de ces chaires.

Le professeur d'éloquence, évidemment le plus favorisé de tous, fera son cours à huit heures du matin, sans qu'aucun de ses collègues puisse faire le sien à la même heure, et pour tous les étudiants de l'Université. Il devra leur expliquer avant tout Cicéron et Quintilien « *ad potiendum stylum et proprietatem linguæ latinæ*[4] »; il dirigera également des exercices de récitation latine (*exercitia declamatoria*) pour habituer ses élèves à se servir couramment de la langue classique[5].

[1] Tit. XVIII, § 1.
[2] Tit. XVIII, § 4.
[3] Tit. XVIII, § 7.
[4] Tit. XIX, § I.
[5] Tit. XIX, § 2. Ces principes étaient dominants à Strasbourg depuis l'enseignement et les écrits de Jean Sturm, qui tenait beaucoup à enri-

Le professeur de dialectique est encore complètement soumis aux traditions universitaires du moyen-âge; sa tâche doit se borner à expliquer les œuvres du grand Stagyrite qui fut le dieu de la philosophie scolastique; il lira avec ses auditeurs l'*Organon* et la *Métaphysique* d'Aristote, et *peut-être* quelque dialogue de Platon [1]. Mais il lui est spécialement enjoint de s'écarter des questions oiseuses qui ne se rattachent point à la philosophie d'Aristote [2].

Le professeur de morale et d'éthique, qui fera ses cours dès sept heures du matin, afin sans doute d'avoir devant lui des élèves encore capables de suivre ses déductions philosophiques, est également voué à l'influence du « dieu de l'école », bien que d'une manière moins exclusive. Ses cours devront rouler principalement sur l'*Ethique à Nicomaque*, mais il est autorisé cependant à traiter parfois Platon, les *Œconomiques* de Xénophon, etc [3].

Le professeur de physique — on s'y attend sans doute — devra procéder également d'Aristote. Ses huit livres de la *Physique*, les traités *Du Ciel et du Monde*, *De la génération*, *De l'âme*, etc., formeront la base de son enseignement, complété par le *Timée* de Platon et le poème de Lucrèce, *De la nature des choses*. Il semble d'ailleurs un peu négligé pour ses collègues; on lui prescrit en effet de faire ses cours à deux heures de l'après-midi, « afin de ne point déranger les étudiants dans leurs autres études [4]. »

Le professeur de mathématiques continuera l'enseignement

chir la mémoire des élèves d'une quantité considérable d'expressions et de tours de phrase. Sans *copia verborum*, disait-il, on n'acquiert pas la facilité de parole, on ne devient qu'érudit. SCHMIDT, *Vie de Jean Sturm*, p. 248.

[1] Tit. XX, § 1. « *Und etwan einen dialogum Platonis.* »

[2] Tit. XX, § 3.

[3] Tit. XXI.

[4] Tit. XXII. « *Die studiosos desto weniger an ihren Studien zu hindern.* »

commencé dans les deux classes supérieures du Gymnase. Il expliquera à ses auditeurs Euclide, Aratus, Archimède et Ptolémée [1]. Il leur apprendra en outre à se servir des instruments nécessaires aux calculs astronomiques, aux études géographiques, à la géodésie, etc [2].

Le programme des cours d'histoire nous montre également combien toute étude scientifique était encore regardée alors comme devant se porter principalement sur l'antiquité classique, et combien cette dernière tyrannisait les esprits. Le professeur d'histoire, qui faisait ses cours à trois heures de l'après-midi, devait expliquer les historiens grecs et latins, qui lui seraient particulièrement recommandés pour le moment par ses collègues [3]. Ce n'est qu'à la demande de ses auditeurs qu'il pourra leur présenter un résumé sommaire de l'histoire universelle (*synopsis historica omnium temporum*), tiré des meilleurs auteurs anciens et modernes [4]. Il s'attachera donc surtout, dans l'explication des auteurs, à montrer à ses élèves quel fruit on peut retirer de l'étude de l'histoire, quelles harangues, maximes politiques, quels faits historiques on y peut glaner, et quelle application salutaire on en peut faire à notre époque [5].

Le professeur d'hébreu fera son cours à midi. Il commencera par dicter une courte introduction (*isagoge*) à la grammaire, puis une grammaire hébraïque complète, et lira, en l'expliquant à ses auditeurs, quelques passages saillants (*fürnemme locos*) des Ecritures, peut-être même un livre entier, de préférence l'un des Petits Prophètes, en le traduisant en

[1] Tit. XXIII, § 1.
[2] Tit. XXIII, § 2.
[3] Tit. XXIV, § 1.
[4] Tit. XXIV, § 2.
[5] Tit. XXIV, § 3. D'ordinaire la chaire d'histoire était réunie, par économie sans doute, à la chaire d'éloquence, et le même professeur enseignait les deux matières; on comprend combien peu un arrangement pareil favorisait l'étude critique de l'histoire.

latin[1]. Il devra également faire traduire de temps à autre des textes grecs et latins en hébreu, et corriger ces thèmes avec le plus grand soin[2].

Le professeur de langue grecque devra perfectionner les études déjà commencées au Gymnase; à cet effet il lira dans ses leçons, faites à midi comme celles du professeur d'hébreu, les auteurs les plus utiles à la jeunesse. Son programme embrassera principalement les écrits de Plutarque, Xénophon, Hérodote, Homère, Pindare, Hésiode et Théognis[3]. On pourrait s'étonner à bon droit de ne voir figurer sur cette liste aucun des grands tragiques grecs, si ceux-ci n'étaient désignés plus bas comme étant du domaine spécial du professeur de poésie; ce qui frappe cependant, c'est de n'y point trouver les noms du plus grand orateur et du plus grand historien d'Athènes, de Démosthène et de Thucydide. Dans l'interprétation de ces auteurs, il devra consacrer un soin tout particulier à faire ressortir les formes et locutions particulières de la langue grecque, et bien détailler, selon toutes les règles de la rhétorique (*secundum artificium rhetoricum et dialecticum*), les développements et les idées de l'écrivain qu'il explique[4]. Enfin il fera faire à ses élèves des thèmes et des exercices de récitation, et pourra les produire dans des actes publics, aussi souvent, bien entendu, qu'il trouvera les étudiants capables de le faire. Cette sage et prudente réserve semble indiquer que les expériences tentées de ce côté n'avaient pas toujours été brillantes[5].

Le dernier des professeurs, dans la hiérarchie académique, est le professeur de poésie. Ce dignitaire n'était point chargé, à vrai dire, de faire des poètes, tâche difficile et le plus sou-

[1] Tit. XXV, § 1-2
[2] Tit. XXV, § 3.
[3] Tit. XXVI, § 1.
[4] Tit. XXVI, § 2.
[5] Tit. XXVI, § 3.

vent ingrate. C'était plutôt une espèce de professeur de rhétorique, chargé de continuer les exercices de prosodie et de versification commencés dans les quatre classes supérieures du Gymnase. Ses cours, faits en hiver à neuf heures du matin, en été à trois heures de l'après-midi, alors que les classes du Gymnase se fermaient[1], étaient consacrés à la lecture des poètes épiques, tragiques et gnomiques de la Grèce et de Rome, qui lui étaient désignés par le corps des professeurs de la Faculté[2]. Cette espèce de sujétion dans laquelle il était tenu vis-à-vis de ses collègues, nous montre bien qu'il occupait une position subalterne à leur égard. Il devra signaler partout les locutions poétiques (*vocabula poëtica*), et les faire ressortir dans des périodes bien tournées (*mit guten oratoriis phrasibus*)[3]. Il devra également apprendre aux étudiants, ainsi qu'aux élèves des deux classes supérieures du Gymnase qui le lui demanderont, à faire une pièce de vers grecque ou latine, les leur corriger, et de temps à autre leur en faire réciter quelques-unes dans les occasions solennelles qui se présenteront ici[4].

XXVIII. — DU BIBLIOTHÉCAIRE.

Le bibliothécaire devra prêter serment d'être également obéissant et dévoué à l'Etat, à l'Eglise et à l'Université, triple

[1] Tit. XXVII, § 1. Il semble ressortir de cet arrangement, ainsi que de l'un des paragraphes suivants, que le professeur de poésie était en même temps régent du Gymnase.

[2] Tit. XXVII, § 1.

[3] Tit. XXVII, § 2. Il doit bien aussi expliquer le sens des auteurs, mais seulement très brièvement.

[4] Tit. XXXII, § 3. C'est à ces leçons que le XVII[e] et le XVIII[e] siècle durent les innombrables pièces de vers, généralement plus que médiocres, dont les étudiants ornaient les thèses de leurs amis, et qu'on voit presque toujours figurer à la première ou à la dernière page des dissertations de cette époque.

promesse qui ne laissait pas que de rendre sa position assez difficile en cas d'un conflit entre ces différentes autorités auxquelles il devait se soumettre. Il regardera la bibliothèque confiée à ses soins comme un trésor de la plus haute valeur, et veillera consciencieusement à sa garde; il se dirigera d'après les règlements qui lui seront tracés et, au besoin, il prendra conseil des scolarques, du recteur et des doyens [1]. Après avoir prêté le serment exigé de lui devant le Convent académique tout entier, il procédera à la réception des collections de la bibliothèque, selon l'inventaire donné par les catalogues. Ces derniers devront être soigneusement révisés de temps à autre, afin d'y ajouter les nouveaux volumes, donnés ou acquis à prix d'argent. Le bibliothécaire doit tenir en outre à jour deux autres inventaires généraux *(universal-inventaria)* déposés chez les scolarques et chez le recteur [2]. Il veillera à ce que les livres ne soient pas gâtés au dehors, à ce que livres et tables de travail (*pulpita*) soient époussetés avec soin, « afin que ces collections puissent être transmises aux générations futures pendant de longues années. » Vœu longtemps exaucé, mais qui, par sa réalisation même, ne permit l'agrandissement de ces précieux trésors pendant deux siècles encore que pour les détruire tous en une seule nuit par un coup d'autant plus terrible ! [3]

Le bibliothécaire aura le droit de choisir parmi les internes du Couvent des Dominicains ou les usufruitiers de la Bourse Maurice, deux ou plusieurs aides qui nettoieront les salles, copieront les catalogues, etc [4].

[1] Tit. XXVIII, §

[2] Tit. XXVIII, § 2.

[3] Tit. XXVIII, § 3. « *Auf das solche ad posteros auff viel Jahre transferirt werden mœge.* »

[4] *Ibid.* La Bourse Maurice fut fondée en 1595 par Maurice Ueberheu, chanoine de Saint-Pierre-le-Jeune, en faveur d'élèves pauvres du Gymnase. Voy. *Recueil des Actes du Directoire*, T. XXIV, p. 167.

La bibliothèque sera accessible au public trois jours par semaine, de neuf à onze heures, ainsi que le dimanche, entre les services religieux de l'après-midi et du soir. Le bibliothécaire devra donc s'y trouver exactement aux heures indiquées et y recevoir chaque visiteur avec la politesse due à son rang; à ceux qui sont trop jeunes encore pour décider par eux-mêmes quelle lecture serait plus utile pour eux, il conseillera de prendre de préférence tel ou tel auteur; il empêchera qu'on n'arrache des feuillets aux livres; en un mot, il s'appliquera à exercer une surveillance assidue tant sur ceux qui fréquentent la bibliothèque que sur les collections elles-mêmes [1].

Afin de stimuler sa vigilance, les statuts ont soin de déclarer que si quelque volume est mutilé ou se perd par suite de sa négligence, c'est le bibliothécaire qui le paiera de sa poche; c'est seulement quand il peut prouver qu'il n'y avait point de sa faute, que les ouvrages dépareillés ou égarés sont remplacés aux frais du gouvernement (*ex publico ærario*)[2].

Si des personnes honnêtes et bien famées, tels que ministres de l'Eglise, régents du Gymnase, précepteurs d'étudiants nobles, étudiants bien connus pour avoir une conduite irréprochable, et même des bourgeois de distinction désiraient lire plus tranquillement certains ouvrages, y faire des recherches, les collationner, etc., et que, soit à cause du froid [3], soit pour tout autre raison, ils préférassent emporter des livres chez eux, le bibliothécaire pourra les leur confier, après leur avoir fait écrire de leur propre main le titre de l'ouvrage, la date du jour, leur nom et leur adresse sur une

[1] Tit. XXVIII, § 4.

[2] *Ibid.* C'est sans doute de la caisse officielle de l'Université, et non de celle de l'Etat qu'il s'agit.

[3] Tit. XXVIII, § 5. Il semble ressortir de ce passage qu'à cette époque on ne pouvait chauffer encore les salles de la bibliothèque.

feuille spéciale (*scheda obligatoria*) contenant la promesse de rapporter le volume dans la quinzaine, sous peine d'amende. Il conservera soigneusement ces bulletins signés dans une armoire à part. En rendant le livre, l'emprunteur inscrira de nouveau de sa propre main le jour et le titre dans un autre registre, afin d'éviter plus tard toute discussion entre lui et le bibliothécaire [1].

Les personnes formant le grand public ne peuvent recevoir ainsi en communication que des ouvrages d'un format plus exigu, mais les savants, professeurs et pasteurs, pourront jouir aussi des ouvrages d'un poids plus respectable (*libros angulares*). On ne devra point cependant délivrer au même individu plus de deux volumes in-folio ou trois ou quatre volumes d'un autre format à la fois, à moins d'une autorisation toute spéciale du recteur [2].

Si des personnes haut placées (*honoratiores personæ*) le désirent, le bibliothécaire sera tenu de se mettre à leur disposition en dehors des heures ordinaires [3]; il ne lui est pas permis d'ailleurs d'enfermer quelqu'un dans la salle pour une ou deux heures, afin d'y travailler pendant son absence. Il ne doit pas non plus rendre à la fin du mois les mêmes livres à ceux qui les avaient déjà, avant qu'ils n'aient séjourné au moins huit jours sur les rayons, sans être demandés par personne [4].

Si des étrangers de distinction désirent visiter la bibliothèque et s'adressent dans ce but au recteur, le bibliothécaire devra les conduire en personne, à moins qu'il n'ait un adjoint assermenté, choisi parmi les professeurs, et ne devra

[1] Tit. XXVIII, § 5.
[2] Tit. XXVIII, § 6.
[3] *Ibid.* « ....*Soll bibliothecarius auch uff begehren hora quadam extraordinaria uffwarten.* »
[4] *Ibid.*

point les quitter depuis le commencement jusqu'à la fin de leur visite [1].

Ce qui montre que le commerce de la librairie n'était point encore très bien organisé par le manque de voies de communication rapides, c'est que le Conseil académique ou les scolarques déléguaient parfois le bibliothécaire pour aller faire à Francfort ou dans d'autres villes un choix de nouveautés littéraires et scientifiques dont le besoin se faisait sentir. Il devait s'abstenir en ce cas de tous frais de voyage inutiles, acquérir les livres demandés de la façon la plus économique; il devra référer chaque mois au sénat sur les augmentations de la bibliothèque, et le transport de ces achats se fera par suite d'un traité avec un libraire, qui les importera contre payement de la taxe légale, afin d'épargner tout déboursement extraordinaire [2].

En dehors de ses catalogues, le bibliothécaire aura également un beau registre, relié avec luxe, dans lequel seront inscrits les noms de tous les nobles visiteurs ou amateurs qui feront don d'un bel ouvrage à la bibliothèque ou de l'argent nécessaire pour en faire l'acquisition [3].

Le docteur Juste Meyer, célèbre professeur en droit de Strasbourg, ayant fait, en 1622, un legs de deux cents florins, dont les intérêts annuels, dix écus, à échéance de la Saint-Arbogast (21 juillet), doivent être employés à la création et l'augmentation d'une bibliothèque juridique, le bibliothécaire fera chaque année les achats nécessaires pour cette somme, timbrera ces volumes aux armes de Meyer, et leur fera donner une reliure uniforme [4].

[1] Tit. XXVIII, § 7.
[2] Tit. XXVIII, § 8.
[3] Tit. XXVIII, § 9.
[4] Sit. XXVIII, § 10. Juste Meyer était de Nimègue dans les Pays-Bas, né en 1566, il était devenu professeur à la Faculté de droit de Strasbourg en 1604.

Quand les scolarques, que leur devoir appelle à visiter au moins deux fois par an les collections universitaires, se présenteront à la bibliothèque, le conservateur leur exhibera tous les catalogues, registres, etc., leur rendra compte de sa gestion, afin qu'ils puissent obvier aux abus qui se seraient glissés dans l'administration. Il en agira de même avec les doyens et le recteur, qui viendront l'inspecter tous les trimestres [1].

Si le bibliothécaire devait tomber malade, le recteur lui ferait réclamer immédiatement les clés, et procéderait, au su des scolarques, à l'installation d'un autre professeur de l'Université comme conservateur intérimaire [2].

XXIX. — DU NOTAIRE ACADÉMIQUE.

La besogne principale du notaire académique consistait à rédiger les procès-verbaux des séances du Convent académique. En cette qualité il devait assister à toutes les délibérations et en prendre bonne note, mais en même temps se taire strictement sur tout ce qu'il y pouvait entendre ; il lui était sévèrement défendu de donner aux professeurs communication des protocoles où l'on parlait d'eux, ainsi que de ce qui s'était passé dans les séances où l'on avait décidé leur nomination et dans celles où quelque plainte avait été portée contre eux, afin de ne pas envenimer les relations entre collègues [3].

[1] Tit. XXVIII, § 11-12. Les motifs de surveillance ne manquaient pas. Ainsi notre manuscrit porte au dernier feuillet une notice isolée qui nous apprend que le premier conservateur de la nouvelle bibliothèque universitaire ouverte en 1619, le docteur Clutenius, remplit très mal son office, et que son successeur, le professeur J.-G. Dorsch, proposa en 1634 une série de réformes urgentes.

[2] Tit. XXVIII, § 13.

[3] Tit. XXIX, § 5.

De plus, le notaire aura à grossoyer tous les certificats réclamés par les étudiants, etc.[1]

XXX. — DES APPARITEURS OU BEDEAUX.

Les appariteurs étaient chargés de tout le service des communications officielles, ainsi qu'officieuses, entre les différents personnages du monde académique, sans compter les commissions particulières, voire même de ménage, qu'on leur confiait à l'occasion, ainsi que cela se pratique parfois encore de nos jours. L'appariteur en chef (*oberpedell, ordinarius*) commençait sa journée en allant le matin chez le recteur demander ses ordres. L'appariteur-adjoint (*unterpedell, adjunctus*) faisait la même visite auprès des quatre doyens, et chacun recevait ainsi le programme de ses labeurs quotidiens[2]. Les jours de splendeur et de fatigue pour ces utiles et modestes fonctionnaires étaient ceux des soutenances et des solennités académiques. Ils devaient non-seulement distribuer par la ville les thèses ou les programmes universitaires[3], mais encore assister aux cérémonies, munis de leur sceptre, l'œil au guet, afin d'escorter les hauts dignitaires aux places réservées, et de prévenir toute presse ou dispute entre les assistants. Ils avaient également à faire attention aux étrangers qui débarquaient dans notre ville, et s'ils reconnaissaient en eux des étudiants, les conduire — moyennant pourboire sans doute — chez le recteur pour les faire immatriculer[4]. Une autre partie, moins agréable, de leurs fonctions, consistait à se présenter chez la jeunesse académique pour faire rentrer les sommes (amendes, droits d'exa-

[1] Tit. XXIX, § 1-2.
[2] Tit. XXX, § 1.
[3] Tit. XXX, § 2.
[4] Til. XXX, § 3.

men, etc.) dues au fisc[1]. Enfin l'appariteur-adjoint est encore chargé de chauffer les salles de cours (*die calefactur in collegio prædicatorum*), d'en fermer et d'en ouvrir les portes soir et matin, et de veiller à ce que les bancs des classes (*auditoria*) ne soient pas détériorés par la malice et la rage destructrice des élèves, qui n'ont point changé, à cet égard du moins, depuis plus de deux siècles. Il devra porter le bois dans les salles, sortir les cendres des poëles, balayer les corridors, etc.[2]

XXXI. — DU DÉPOSITEUR.

Ce titre des statuts se rapporte à une série de cérémonies bizarres, datant du moyen-âge, et destinées à faire passer d'une façon symbolique les jeunes écoliers de l'enfance à l'adolescence[3]. Les *béjaunes* (*beani*) sortant de rhétorique pour entrer en philosophie, se présentaient revêtus d'habits bizarres, avec des bonnets surmontés d'oreilles d'âne, dans l'une des salles du Gymnase. On les dépouillait alors de ces vêtements baroques, indiquant par là qu'ils devaient renoncer à leurs habitudes puériles. Puis on leur coupait les cheveux, les chevelures trop luxuriantes passant pour contraires à la modestie juvénile, ainsi qu'aux bonnes mœurs. On les travaillait successivement avec un cure-oreille gigantesque, une pince à arracher les dents, une lime à rogner les ongles, un rabot, une scie, une hache et d'autres instruments encore, pour leur apprendre symboliquement à fuir les causeries futiles, les propos calomniateurs, les disputes, la grossièreté des mœurs, etc. Autrefois ces démonstrations s'étaient faites au naturel, et prêtaient naturellement à des tracasseries ou

[1] Tit. XXX, § 4.
[2] Tit. XXX, § 5.
[3] Il existe un alsatique fort rare qui décrit ces cérémonies, avec des gravures de Pierre Aubry : *Ritus depositionis, Argentinæ*, 1666, 12°.

causaient même des douleurs physiques à ceux qui devaient les subir; mais peu à peu l'usage s'était introduit de ne plus employer tous ces instruments bizarres; on se contentait de les exhiber, et d'en expliquer le sens symbolique aux jeunes gens promus dans la classe supérieure. C'est la coutume que consacrent nos statuts. On voit que le Magistrat ne tient pas essentiellement à ces traditions singulières, combattues déjà, mais vainement, par Jean Sturm. « Comme dans toutes les académies de l'empire germanique, même dans les académies réformées, le rite de la *déposition* s'est conservé, qu'il en soit de même ici. » Le *dépositeur* conservera les instruments nécessaires, veillera à ce qu'il ne se dise rien de contraire aux bonnes mœurs dans les interrogatoires des élèves, et le président de la séance, que ce soit le recteur ou le *gymnasiarque* (président de l'administration du Gymnase), adressera aux jeunes gens une harangue pour leur expliquer le titre honorable d'étudiants dont ils vont jouir à partir de ce moment [1].

XXXII. — DES PROMOTIONS ACADÉMIQUES EN GÉNÉRAL.

Nous arrivons à l'un des chapitres les plus curieux des lois académiques, à l'un de ceux qui font ressortir le plus vivement à nos yeux les coutumes universitaires du passé, ses pompes solennelles et ses cortéges bariolés, qui, respectables à leur époque, ne peuvent manquer d'amener un sourire sur nos lèvres quand nous les voyons ressusciter au déclin du XIX[e] siècle comme un revenant du XVII[e]. La *promotion académique*, l'obtention d'un grade universitaire clôturait pour les étudiants l'heureuse époque de la jeunesse insouciante et libre; pour les professeurs c'était une occasion de briller devant un auditoire d'apparat, plus ou moins capable,

[1] Tit. XXXI. Si l'appariteur en chef était un homme intelligent, il était autorisé à remplir les fonctions de dépositeur.

il est vrai, d'apprécier leur science, mais qui leur semblait en tout cas plus remarquable que les quelques étudiants somnolents qui daignaient écouter d'une oreille distraite leurs élucubrations savantes dans la pénombre discrète de quelque salle de cours du vieux cloître des Dominicains. Il était donc bien naturel que de part et d'autre on s'appliquât à rendre ces cérémonies plus brillantes. L'étudiant qui jugeait le moment venu de quitter les bancs universitaires, se rendait auprès du doyen de sa Faculté et se faisait inscrire par lui *in numerum candidatorum*. Cette déclaration ne devenait valable que si le candidat déposait en même temps entre les mains du professeur ce que l'on pourrait appeler les arrhes de l'examen. Cette première somme à payer — il y avait bien d'autres dépenses, comme on verra par la suite — variait suivant les Facultés.

Le théologien et l'étudiant en droit avaient à payer un écu d'or, le médecin dix florins, et le philosophe — pauvre philosophie! — n'avait à verser que la piètre somme de dix *batzen*[1]. Cette déclaration faite au doyen, le candidat se présentait successivement chez tous les professeurs de sa Faculté pour leur annoncer sa résolution et se recommander à leur bienveillance. Tous les professeurs titulaires devront présider à tour de rôle à ces examens[2]. Aucun d'entre eux n'aura le droit de refuser à un étudiant de l'examiner ou de diriger la discussion de la thèse pour cause d'inimitié particulière (*auss privatem affectu*). Aucun ne devra faire sentir au candidat qu'il éprouve pour lui quelque malveillance, mais tous au contraire devront se rappeler que les statuts académiques, promulgués par l'empereur Maximilien II en 1566, imposent aux professeurs l'impartialité la plus absolue[3]. Le président de la soutenance (*promotor rite constitutus*) devra s'adresser

[1] Tit. XXXII, § 1-4.
[2] Tit. XXXII, § 6.
[3] Tit. XXXII, § 5

au scolarque, chancelier de l'Université, chaque fois qu'un candidat désirera clore ses études, et demander son agrément pour la fixation du jour de l'examen et la séance de *disputation*. Cette autorisation obtenue, le président faisait imprimer la thèse, afficher les programmes, et envoyer la note des frais à l'heureux aspirant aux lauriers académiques [1]. Ces préliminaires achevés, on invitait à l'*acte* solennel (*pro actu*) tous les princes et nobles résidant à Strasbourg [2], le magistrat (ce dernier par une députation composée du notaire académique et de l'un des candidats), les professeurs de l'Université, les régents du Gymnase, les pasteurs et les vicaires, enfin tous les docteurs et licenciés de Strasbourg. On voit que les malheureux appariteurs avaient de la besogne!

Ce n'était pas tout cependant que d'assister à une discussion plus ou moins fleurie entre professeurs et candidats; un nombre d'élus plus restreint était dédommagé de ce flot d'éloquence en latin plus ou moins classique par une invitation spéciale au repas qui suivait la séance académique. On appelait cela être prié *pro actu et convivio*. Le nombre des heureux dépendait naturellement de celui des candidats appelés à se partager les frais. S'il n'y avait qu'un seul lauréat, on invitait seulement le *stettmeister* et l'*ammeister* régnant, les scolarques, le recteur, les doyens et les professeurs titulaires de la Faculté du candidat. S'ils étaient deux, on ajoutait à cette liste les deux assesseurs du Magistrat, tous les autres professeurs titulaires de l'Université et l'un des pasteurs de la ville. Quand le chiffre des candidats promus

[1] Tit. XXXII, § 6

[2] Strasbourg a été de tout temps une des universités fréquentées de préférence par l'aristocratie européenne. Cela a duré jusqu'à la Révolution, mais dès l'ouverture du Gymnase par Jean Sturm il en avait été ainsi. Ce dernier comptait en 1578 parmi ses élèves trois princes, vingt-quatre comtes et barons, et deux cents gentilshommes. Voy. HERRMANN, *Notices sur Strasbourg*, II, p. 291.

s'élevait à trois, on complétait le cénacle des convives en invitant aussi les professeurs *extraordinaires*, deux délégués du Convent ecclésiastique et l'un des régents du Gymnase. C'était alors un total de trente à quarante convives qui se récréaient aux dépens des nouveaux licenciés ou docteurs. Cette seconde série d'invitations se faisait toujours par l'un des candidats en personne, accompagné du notaire de l'Université, qui portait la parole en son nom. Par privilége spécial, le doyen de la Faculté avait le droit d'amener un invité surnuméraire. Le candidat avait à payer en outre les musiciens au banquet, les trompettes sonnant les fanfares au haut de la cathédrale, et le tonnelier, ainsi que les porte-bouteilles (*flaschentræger*) de la ville. On fera d'avance un accord avec les musiciens, et l'on ne donnera pas au delà de quatre *batzen* pour leur repas à ceux qui apporteront le vin d'honneur de la ville. Pour ce qui est des employés subalternes de la ville (*rahtsbotten*, *herrenknecht*, *thurnhütter*), il ne leur est rien dû. Si les candidats désirent inviter encore d'autres personnes au banquet, ils en ont le droit, mais que cela ne dégénère point en prodigalité, et surtout qu'ils ne fassent point de mauvais choix![1]

Le cortége solennel partira du poêle de la tribu des marchands, au Miroir (*ex prytaneo sive loco convivii zum Spiegel*) où se réuniront les professeurs, les candidats, les pasteurs et les régents du Gymnase. En tête marcheront les appariteurs, portant les sceptres d'argent, puis de jeunes garçons, âgés d'au moins huit ans, deux d'entre eux portant des flambeaux allumés, le troisième un grand livre, tous les trois couverts de toques de velours ou d'autres coiffures en bon état (*mit sauberen Hüten*). Derrière eux s'avancent gravement le recteur, le président de la soutenance, puis les doyens et les professeurs titulaires, les pasteurs, etc. Le candidat ou les can-

[1] Tit. XXXII, § 7.

didats marchent au premier rang, flanqué chacun de deux professeurs, de sorte que le cortége marche, trois de front, pour se diriger à travers la ville[1], vers le grand auditoire du Temple-Neuf, où se célébrait l'acte académique.

La cérémonie de la soutenance elle-même commencera à huit ou neuf heures précises, selon le nombre des candidats, afin qu'elle puisse être terminée à dix heures. La musique, placée sur une estrade, commencera à jouer au moment de l'entrée du cortége; les candidats se placeront sur une estrade basse (*in inferiorem locum*) où siégent d'ordinaire les maîtres ès-arts (*magistri*); la musique ayant terminé le morceau entamé, le président de la thèse (*promotor*) monte dans une chaire placée sur l'estrade supérieure, et prononcera une petite allocution commençant par des actions de grâce; puis il se tournera vers le chancelier de l'Université et lui demandera encore une fois l'autorisation de créer un nouveau docteur (*potestatem creandi*); le chancelier répondra affirmativement, soit en personne, soit par l'organe du notaire académique, s'il le préfère. Le président l'ayant remercié, le notaire lit la formule du serment, et chaque candidat met deux doigts sur le sceptre tenu par l'appariteur. Ils s'approchent alors de l'estrade supérieure, et la proclamation des candidats se fait de la façon suivante, à travers une série de cérémonies symboliques[2]. On proclame d'abord les noms des lauréats, puis on leur annonce la concession des priviléges attachés au grade qu'ils vont recevoir; on les assied un instant sur la chaire académique[3]; on leur présente un livre fermé d'abord,

[1] Tit. XXXII, § 8. Je ne puis indiquer l'itinéraire du cortége depuis la rue des Serruriers jusqu'au Temple-Neuf; vraisemblablement on prenait par le plus long pour développer convenablement la procession académique.

[2] Tit. XXXII, § 9.

[3] C'était le symbole du droit d'enseignement concédé au nouveau docteur.

puis ouvert[1]; on leur couvre le chef pendant un instant du chapeau de docteur (*pilaeus*); on leur passe au doigt un anneau gravé (*annulus signatorius*); le président les embrasse[2], et, après de nouvelles prières, propose aux nouveaux docteurs une série de questions pour leur donner l'occasion de faire admirer leur éloquence latine[3]; cela fait, et l'un des récipiendaires ayant à son tour prononcé une prière, les fanfares éclatent de nouveau, le cortége se reforme dans le même ordre qu'au départ et musique en tête, avec cymbales et serpents, on se dirige, plus allègrement cette fois, vers la taverne du Miroir, où les convives choisis pourront se reposer des fatigues de la matinée[4].

Le lieu du banquet devait être toujours la taverne du Miroir; mais ce n'était point, paraît-il, le propriétaire de cet établissement qui était chargé de la confection des repas. Nous voyons en effet que l'on s'adressera, pour l'organiser, au gargotier (*Küchenmeister*) qui sera le plus en faveur auprès du président de la soutenance ou des candidats. On signera d'avance avec lui un contrat raisonnable pour la fourniture du menu. S'il ne s'en trouve point à la convenance des invitants ou s'il formule des prétentions trop exagérées, le banquet pourra se faire aussi à la buvette de l'ammeistre, à l'hôtel-de-ville (*ammeisterstube*) ou chez l'un des professeurs, chez le président de la Thèse surtout[5]. Le notaire ouvre le

[1] Symbole de la science d'abord ignorée, puis acquise par les candidats à la suite de leurs études.

[2] Ces différentes cérémonies ne sont que mentionnées, mais non décrites dans les statuts; sous le n° 6 se place ici une action, symbolique aussi sans doute; dont nous avouons ne pas comprendre le sens : « *6, Cereorum addita sub finem benedictione.* »

[3] On ne discutait pas la thèse même, qui d'ordinaire était, comme on s'en souvient, l'œuvre du président lui-même.

[4] Tit XXXII, § 10.

[5] Tit XXIII, § 11. Cet arrangement, qui séparait la fatigue des corvées officielles de la récréation, et qui faisait succéder l'une aux autres, était de beaucoup préférable aux coutumes originales qui règnent encore,

banquet par une allocution de grâces. On ne dit point s'il y avait ensuite des toasts officiels. Le tout se passait gaîment, un peu solennellement toutefois, si l'on songe aux mœurs graves du temps et à la présence de tant de vénérables dignitaires; l'honneur d'une telle compagnie n'empêchait pas peut-être les candidats de ressentir un léger sentiment de contrainte, mais c'est le lendemain surtout que venait pour eux le quart d'heure de Rabelais, car c'est alors que tous les comptes, après avoir passé sous les yeux du *promoteur*, devaient être immédiatement soldés par eux, et forcément cela constituait une dépense considérable pour une bourse académique.

XXXIII. — DES PROMOTIONS A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Nous n'avons vu dans le paragraphe précédent que les cérémonies extérieures qui terminent le stade académique;

ou qui régnaient du moins naguère dans certaines universités d'Allemagne, et au sujet desquelles on me permettra d'invoquer mes souvenirs personnels. Ils datent d'il y a bientôt dix ans, lorsque je me présentais à Gœttingue aux examens du doctorat en philosophie. Il fallait aussi d'abord se présenter au doyen, puis faire une tournée respectueuse par la Faculté toute entière. Le jour de l'examen venu, examinateurs, professeurs titulaires et candidat se réunissaient dans le salon du doyen. On y trouvait une table chargée de pâtisseries et des bouteilles d'un vin qui n'était point mauvais, si j'ai bonne souvenance. La collation se préparait aux frais du candidat, et c'est *inter pocula* que les examinateurs désignés pour les branches spéciales procédaient à l'interrogatoire de leur victime, tandis que leurs collègues, moins occupés, se livraient à l'examen des bonnes choses étalées devant eux. Le candidat, j'ai hâte de le dire, n'était point oublié; il avait son assiette, et s'il lui restait assez de sang-froid pour boire, son verre ne restait jamais vide. Mais on pense bien qu'en une situation pareille l'appétit du *doctorandus* était singulièrement émoussé, et que les préoccupations de l'examen, très sérieux, malgré ces accessoires bizarres, donnaient une amertume particulière au vin qu'il essayait de déguster, et l'empêchaient de toucher aux sucreries que les traditions le condamnaient à s'offrir à lui-même, ainsi qu'à ses examinateurs.

il ne faudrait point croire qu'en payant quelques écus, en prononçant quelques phrases latines et en offrant un bon dîner au Conseil académique, on pût acquérir les diplômes de licencié ou de docteur. Les titres suivants vont nous initier aux épreuves, très sérieuses pour la plupart, auxquelles devaient se soumettre les étudiants pour arriver au résultat final que nous venons d'analyser par avance. Voyons d'abord ce qui se passait à la Faculté de théologie.

Pour se présenter aux examens académiques de cette Faculté, il fallait avoir déjà une place, ou du moins la promesse de quelque patron, prince, magistrat ou seigneur territorial, d'en obtenir une prochainement, afin que les titres sacrés ne fussent pas vilipendés en étant conférés à des gens de rien. Un étranger (c'est-à-dire un étudiant qui n'était point de Strasbourg) devait produire des lettres de recommandation de son souverain ou du Magistrat de sa ville natale, et avoir étudié pendant cinq ans la théologie. S'il satisfaisait à ces différentes conditions, le doyen inscrivait son nom dans un registre spécial, percevait la somme d'un écu d'or, et l'étudiant devenait alors *candidat en théologie*[1]. Cela fait, la Faculté était convoquée pour fixer la série des épreuves (*tentamen pro candidatu*) à lui faire subir. C'était d'abord un « entretien calme et amical » (*amicum et placidum colloquum*) dans lequel on discourait théologie dans des limites excessivement vagues et sans grande méthode[2]. On ne faisait pour ainsi dire que tâter le pouls au candidat. Le colloque terminé, le postulant se retirait, et la Faculté, restée seule, échangeait ses impressions à son égard. S'il avait paru peu au courant de la science, on l'exhortait amicalement à se désister de l'examen, et à ne pas réclamer avec trop de persistance les

[1] Tit. XXXIII, § 1-4.

[2] Tit. XXXIII, § 5-6 On y parlait « *de rebus theologicis und in specie de universo corpore biblico.* »

honneurs académiques[1]. S'il avait au contraire fait preuve de savoir, on continuait l'examen en passant à la seconde épreuve. On lui soumettait un texte biblique pour faire là-dessus une leçon improvisée (*lectio cursoria*). Il devait d'abord en expliquer le sens littéral, puis combattre les fausses interprétations qu'on en avait donné, le défendre contre les corruptions introduites par les hérétiques, et enfin en tirer des applications de théologie pratique. On lui accordait quatre à cinq heures pour se préparer à cette tâche[2]. Tous les professeurs de la Faculté doivent assister à ces deux épreuves[3], auxquelles succédera la *disputatio inauguralis*, qui durera deux jours. Ce colloque aura lieu, le premier jour, entre le candidat et les étudiants ou pasteurs de bonne volonté[4]; le second, où la mêlée devenait plus sérieuse, entre le candidat et les professeurs eux-mêmes[5]. Trois jours après, nouvel examen, le plus difficile de tous, comme l'indique déjà son nom officiel de *examen rigorosum*. Le candidat, préalablement averti du jour et du lieu de la conférence, devra se présenter

[1] *Ibid. « Soll er freundlicher massen abgemanet werden auff dissmal die honores nicht ferner zu ambiren, oder auch morosius zu sollicitiren. »*

[2] Tit. XXXIII, § 7.

[3] Tit. XXXIII, § 9.

[4] Cet usage est encore conservé dans plusieurs universités allemandes. Ce sont d'ordinaire les amis du candidat qui argumentent *(opponiren)* contre lui. On pense bien que la lutte n'est pas rude, à moins qu'un tiers malicieux ne se mette inopinément de la partie, et ne pousse — *ex coronâ*, comme on dit de l'autre côté du Rhin — un argument inattendu au candidat, dont les réponses sont d'ordinaire apprises par cœur (on parle latin, s'entend), quand ce n'est pas un philologue de profession. Je me rappelle avoir assisté, il y a douze ans, à une soutenance des plus amusantes de ce genre à l'Université de Iéna. Le candidat — c'était un médecin — pouvait être fort habile dans son art, mais ne savait plus un traître mot de latin. Il répondait à toutes les observations de ses *opposants*, qui d'ailleurs ne le harcelaient guère, étant ses meilleurs amis : *Hoc tibi concedo libenter*, variant l'intonation des ces quatre mots avec un art infini, au milieu des accès de fou rire de l'auditoire.

[5] Tit. XXXIII, § 10.

devant ses professeurs une bible à la main, et après avoir préalablement déposé entre les mains du doyen une somme de quarante florins, il argumentera pendant quatre heures sur la bible, les livres symboliques, l'accord entre les pères de l'orthodoxie et les doctrines de l'Eglise primitive, etc.[1] S'il n'échoue point, il est admis à faire son sermon d'épreuves (*concio doctoralis*), qu'il prononcera d'ordinaire le dimanche suivant, au culte du soir, en prêchant sur le texte du jour. C'est alors seulement que l'on procédera à son égard aux cérémonies finales relatées dans le paragraphe précédent; il paraîtra revêtu de la robe pastorale[2].

XXXIV. — DES PROMOTIONS DE LA FACULTÉ DE DROIT.

Les jurisconsultes, gens pratiques et expéditifs, demandent aux étudiants qui se présentent devant eux pour solliciter les grades académiques, ce qu'ils désirent devenir, licenciés ou docteurs. Se contentera-t-on d'être docteur en droit civil, ou veut-on jouir encore du laurier canonique et faire suivre son nom des lettres D. U. I. (*doctor utriusque iuris*)? Surtout le candidat a-t-il assez d'argent pour payer les droits d'examen?[3] Cette question tranchée dans le sens affirmatif, et après avoir expliqué ses intentions, il déposera préalablement quatre écus d'or entre les mains du doyen, exhibera ses papiers, et sera mandé ultérieurement pour subir un premier examen. Chaque professeur l'y interrogera à son gré, pendant une heure, sur n'importe quelle matière de droit (*in qualibet materia*). Ce colloque ayant pris fin, la Faculté délibérera pour savoir si le candidat doit être reçu, refusé ou ajourné. Déclaré admissible à de nouvelles épreuves, il aura deux textes, l'un de droit

[1] Tit. XXXIII, § 13.
[2] Tit. XXXIII, § 15.
[3] Tit. XXXIV, § 3.

civil, l'autre de droit canon, à exposer et discuter par écrit, le même jour. Il apportera, de plus, ce jour-là neuf autres écus d'or au doyen, puis il sera interrogé pendant une heure par l'un des professeurs ordinaires[1]. S'il sort victorieusement de cet examen nouveau, on l'admet à soutenir publiquement une thèse inaugurale, *sine præside*, c'est-à-dire écrite par lui-même; cette thèse devra passer préalablement par la censure de la Faculté, et même, si c'est une thèse de droit public, elle devra être soumise à MM. les scolarques, afin qu'elle ne renferme rien qui puisse choquer ou l'Eglise ou l'Etat[2]. Si le candidat n'est pas très habile à manier la langue latine et qu'il craigne par conséquent de se hasarder dans une discussion véritable, il sera autorisé à ne faire qu'une leçon improvisée sur un sujet de droit, leçon qu'il préparera, comme on le pense bien, soigneusement d'avance. Pour le reste des cérémonies du doctorat, nous renvoyons également à la description que nous en donnons plus haut[3].

XXXV. — DES PROMOTIONS DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

Les étudiants en médecine devaient subir un double examen (*examen generale et speciale*). Pour être admis à une première épreuve, ils devaient commencer par verser une

[1] Tit. XXXIV, § 4.

[2] On sait que c'est de cette façon que le grand poète allemand, Wolfgang Gœthe, se débarrassa de l'ennui de faire imprimer une dissertation juridique; il écrivit un travail sur les droits de l'Etat vis-à-vis de l'Eglise, si rempli de paradoxes, que le doyen de la Faculté, tout en lui faisant force compliments, le pria de la supprimer, et lui permit de disputer sur de simples thèses *(positiones iuris)*. Voy. *Dichtung und Wahrheit* (éd. Cotta, 1819), vol. III, p. 43-44).

[3] Tit. XXXIV, § 6. Il est curieux de lire le jugement d'un écrivain anonyme de la fin du XVIII[e] siècle sur les soutenances de droit à Strasbourg, qu'il appelle « jeux de marionettes juridiques » *(Briefe eines reisenden Deutschen*, Frankfurt, 1789, p. 382), cité par Leyser, *Gœthe zu Strassburg*, Neustadt, 1871, p. 166.

somme de douze livres deniers ou de seize rixdales. Le premier *tentatem privatum*, qui n'était qu'une cérémonie préliminaire, heureusement passé devant le doyen seul, le candidat était cité devant la Faculté pour répondre à une longue série de questions. On lui demandait, entre autres, s'il était né en légitime mariage, s'il avait vingt ans révolus[1], s'il avait étudié la médecine pendant quatre ans au moins, etc.[2] Puis on lui faisait promettre — je ne sais pourquoi la Faculté de médecine jugeait ses candidats plus irascibles ou plus dangereux que les autres Facultés — on lui faisait promettre, dis-je, d'admettre docilement le jugement de la Faculté sur son compte, quel qu'il fût, et de ne trahir son mécontentement ni par des paroles, ni par des actes, s'il devait être renvoyé[3]. Cela fait, le plus jeune des professeurs commençait l'interrogatoire, qui durait une heure entière pour chaque professeur. On appelait cette épreuve l'*examen generale*. Le candidat ayant été invité à se retirer, la Faculté délibérait, et si l'on était content de lui, on le rappelait et on lui posait deux questions de médecine (*problemata*), l'une choisie dans la théorie, l'autre dans la pratique, au moment de faire rentrer le récipiendaire. On lui laisse vingt-quatre heures pour les étudier, et le lendemain il devra parler, pendant une demi-heure environ, sur chacun de ces sujets. C'est là l'épreuve capitale. S'il y réussit, la Faculté, par l'organe de son doyen, lui présente ses félicitations, et il n'a plus qu'à écrire une dissertation médicale, qu'il soutiendra, *absque*

[1] Tit. XXXV, § 4. On ne donnait de dispense d'âge que si le candidat se distinguait par sa *singularis eruditio*.

[2] Une des plus importantes pour le candidat et les examinateurs était sans doute la neuvième : « *ob er mit gelt gefasst und alsobaldt die 12* ℔ *erlegen wolle.* »

[3] Tit. XXXV, § 4. « *Auf keinerley weiss oder weg, weder mit wortten noch wercken weder für sich selbs oder durch einen andern, heimlich oder offentlich sich rechen....* »

præside, à moins qu'il ne préfère, comme les jurisconsultes peu habitués aux joûtes de l'éloquence académique, faire deux leçons plus ou moins improvisées à domicile[1].

XXXVI. — DES PROMOTIONS DE LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE.

Les titres de maître ès-arts et de docteur en philosophie étaient ceux que l'on acquerrait le plus facilement aux anciennes universités de l'Allemagne; ce sont aussi ceux que l'on y tient encore aujourd'hui en la moindre estime pour une série de raisons qu'il serait oiseux de développer ici[2]. Aussi payait-on ces lauriers académiques bien moins cher que ceux des autres Facultés. Les professeurs eux-mêmes, dans nos statuts, essaient de lutter contre l'avilissement de ces grades, en défendant que personne puisse prétendre au titre de *magister philosophiæ*, s'il n'avait mérité d'abord le grade inférieur de bachelier ès-arts, le plus humble des honneurs universitaires que l'on pût conférer[3]. Les bacheliers

[1] Tit. XXXV, § 6.

[2] Je n'ai pas besoin de dire que les professeurs sont aussi savants. les examens aussi sévères en réalité que dans les autres Facultés. Mais il existe un abus grave dans beaucoup d'universités allemandes — abus contre lequel une réaction très énergique se développe de jour en jour — dont je dois dire un mot pour l'orientation de mes lecteurs alsaciens ou français qui ne sont pas au courant de ces questions. A côté de l'examen régulier, on peut encore se procurer chez certaines universités le diplôme de docteur en philosophie en envoyant simplement à la Faculté la somme d'argent réclamée par les règlements et une dissertation scientifique qui n'est point toujours l'œuvre de l'impétrant. On appelle cela dans le jargon universitaire « faire son doctorat *in absentia* », et cet abus fait naturellement du tort à la considération générale des docteurs, même de ceux qui ont passé des examens sérieux *(in præsentia)*.

[3] Ce grade académique n'existe plus aujourd'hui qu'en Angleterre, le *bachelor of arts*. Le grade de bachelier ès-lettres est tout autre chose, ou plutôt, à dire vrai, il n'a rien et n'aura jamais rien de sérieux, soit comme titre honorifique, soit comme garantie scientifique — ce qui est infiniment plus grave.

ès-arts, désireux d'acquérir un degré supérieur, devront se rendre auprès du doyen et lui payer une somme de dix *batzen;* ils seront alors *candidati secundæ laureæ.* Après avoir répondu à différentes questions sur leur vie et leurs études, avoir fourni les témoignages nécessaires sur leur zèle à suivre les cours, etc., ils présenteront aux professeurs d'éloquence, de grec, de poésie et d'hébreu, quatre exercices qui montreront l'étendue de leurs connaissances classiques [1]. Si ces travaux sont jugés suffisants, on leur fait promettre une infinité de choses plus ou moins singulières, comme de ne jamais révéler ce qui se passerait à leur examen, d'assister à l'avenir à toutes les solennités universitaires, de concourir avec zèle à toutes les représentations théâtrales, et on leur fait payer six livres deniers comme droits d'examen [2]. Puis on les interroge sur les matières suivantes : prolégomènes à la philosophie, rhétorique, dialectique, physique, éthique, mathématiques et météorologie. La durée de cet examen varie pour chaque branche de quinze minutes à une demi-heure. Un travail écrit, soit philosophique, soit philologique, est imposé à ceux qui répondent d'une façon satisfaisante; ils devront l'apporter au doyen dans l'espace de trois jours [3].

Un second examen public de six heures conduit enfin les candidats victorieux aux cérémonies de l'Auditoire, ainsi qu'au banquet du Miroir [4].

Outre les grades de docteur en philosophie et de maître ès-arts (*magister liberalium artium*), la Faculté peut en conférer un troisième, très en vogue en Allemagne au début du XVI[e] siècle, mais qu'on se pressait de moins en moins d'acquérir au XVII[e] et surtout au XVIII[e] siècle : c'est celui de

[1] Tit. XXXVI, § 3-4.
[2] Tit. XXXVI, § 5.
[3] Tit. XXXVI, § 6-7.
[4] Tit. XXXVI, § 9.

poète-lauréat (*poeta laureatus*). C'était aussi cher que le diplôme de docteur, dix *batzen*, plus six livres, mais c'était moins dificile et, de plus, cela ne menait absolument à rien. On se faisait examiner par le professeur de poésie, on fabriquait quelques méchants vers latins, et, lors des séances solennelles, le candidat était couronné de lauriers et recevait momentanément un anneau d'or; de plus, contre une surtaxe de douze schellings, on lui délivrait un diplôme faisant foi de son titre nouveau. Les poètes, on le sait, ne sont guère riches; cette opinion était partagée par nos ancêtres strasbourgeois, car seuls de tous les aspirants aux grades académiques, les poètes-lauréats ont l'humiliant privilége de n'être point obligés d'offrir le banquet traditionnel aux examinateurs[1].

XXXVII. — TAXES UNIVERSITAIRES.

Ce chapitre, malgré son apparente sécheresse, n'est pas l'un des moins intéressants de nos statuts. On pourrait faire sur ces chiffres biens des réflexions philosophiques, si déjà notre travail n'avait pris des dimensions inquiétantes, j'en suis sûr, pour la plupart des lecteurs. Il faut donc se résigner à être bref.

Le premier paragraphe se rapporte aux frais d'immatriculation. Les différences sociales du XVII[e] siècle s'y affichent d'une façon bien remarquable; un prince paiera trois livres; un comte deux livres, un baron une livre dix schellings, un simple gentilhomme, patricien de ville libre ou fils de docteur, dix schellings; un étudiant ordinaire (*ein gemeiner studiosus*) cinq schellings[2].

Lors de la *déposition*, chaque écolier paie au fisc académique quatre schellings[3].

[1] Tit. XXXVI, § 14.
[2] Tit. XXXVII, § 1.
[3] Tit. XXXVII, § 1.

Nous avons vu dans le courant de cette étude les droits d'examen exigés dans les différentes Facultés; il n'est pas sans intérêt de voir combien le fisc académique prélève sur les revenus des professeurs. Il touche pour un :

Licencié ou docteur en théologie...	5 livres.
Licencié ou docteur en droit......	3 écus d'or.
Licencié ou docteur en médecine..	3 livres.
Maître ès-arts..................	1 livre 10 schellings.
Poète-lauréat..................	1 livre 10 schellings.
Bachelier ès-arts...............	7 schellings 6 deniers[1].

En outre, le fisc — que le professeur d'éloquence devait volontiers comparer avec quelque monstre dévorant de l'antiquité classique — trouvait encore moyen de se faire adjuger pour chaque certificat (*testimonium*) une petite somme variable selon l'importance des diplômes, dont voici l'aperçu :

Docteur.......................	6 schellings.
Maître ès-arts..................	4 schellings.
Poète-lauréat..................	4 schellings.
Bachelier......................	2 schellings.

Pour un simple certificat d'assiduité (*testimonium vulgare*), on lui payait également deux schellings[2]. Le professeur qui siégeait pour la première fois au Convent académique, payait (*pro introïtu*) une livre; pour chaque cours qu'il négligeait de faire, deux schellings six deniers; pour chaque séance du Conseil dont il était absent, un schelling[3]. Quant aux amendes à infliger aux étudiants, les statuts déclarent bravement qu'elles sont tout à fait arbitraires[4].

[1] Tit. XXXVII, § 3.
[2] Tit. XXXVII, § 4.
[3] Tit. XXXVII, § 5-6.
[4] « *Was die mulctas studiosorum ahnbelangt, die seindt arbitrariæ.* »

XXXVIII. — DES VACANCES ACADÉMIQUES.

Ce titre semblera de bon augure, car il annonce la clôture des cours et présage aussi la fin de notre travail; c'est en effet le dernier paragraphe de nos statuts académiques dont nous veuillions nous occuper ici. On ne saurait reprocher aux autorités de notre antique cité d'avoir fait trop travailler les étudiants qu'elle recevait dans ses murs hospitaliers. En effet, voici les vacances dont jouissait la jeunesse académique : 1° de Noël au jour de la prestation du serment (*Schwærtag*), 24 décembre au 2 janvier; 2° lors de la fête du Mardi-Gras, trois jours; 3° aux fêtes de Pâques, depuis le dimanche des Rameaux jusqu'au dimanche de Quasimodo; 4° aux fêtes de la Pentecôte, trois jours; 5° à l'occasion des foires de Saint-Jean, trois semaines; 6° lors des chaleurs caniculaires, des vacances indéterminées; 7° à l'occasion de la Saint-Adolphe, deux jours; 8° en automne, trois semaines. Cela fait un total de dix semaines environ de vacances[1].

Nous arrêtons ici cette étude qui, je le crois, a pris des développements trop considérables. Nous n'avons presque point parlé, comme l'ont remarqué sans doute les lecteurs qui ont eu l'obligeance de nous suivre jusqu'au bout, des étudiants eux-mêmes dans le cours de ce travail. L'occasion ne s'en présentait point d'une façon directe, et nous avons pensé d'ailleurs que la matière était trop vaste pour être greffée en quelque sorte sur cette analyse des statuts de l'ancienne Université de Strasbourg. Si ce présent essai rencontre quelque

[1] Le manuscrit de M. Liblin renferme encore un titre XXXIX, rédigé en latin et intitulé : *De disciplina et officio studiosorum ;* mais la langue même dans laquelle il est rédigé. semble prouver qu'il n'appartient pas à la rédaction primitive de nos statuts, et qu'on l'a simplement ajouté ici comme une suite naturelle à ce qui précède. D'ailleurs, la matière mérite de plus amples développements par l'intérêt qu'elle présente, et nous espérons pouvoir les donner plus tard.

indulgence, nous nous proposons de le faire suivre un jour d'une seconde étude sur les coutumes, les études et les distractions de cette jeunesse académique d'autrefois, telle que nos murs l'ont connue avant la grande tourmente révolutionnaire. En étudiant ce monde si différent du monde académique qu'a connu le Strasbourg moderne; en analysant les lois, les arrêtés, les règlements et mandats qui s'y rapportent, nous réussirons peut-être à retracer, dans un cadre modeste, quelques nouveaux côtés de la vie intellectuelle de notre ancienne province d'Alsace.

Rod. Reuss.

NOTICE

HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE

SUR LES COMTES DE LA PETITE-PIERRE

EN BASSE-ALSACE

Nous nous proposons de résumer ici tout ce que les archives alsaciennes et les recueils de chartes nous ont transmis d'authentique sur l'une des trois anciennes familles comtales de la Basse-Alsace, sur les comtes de La Petite-Pierre ou Lutzelstein.

Schœpflin, dans son *Alsatia illustrata,* leur consacre déjà une page ou deux et publie leur généalogie. Nous chercherons à la compléter et, en certains points, à la rectifier d'après les documents encore inédits que nous avons pu réunir. Malgré des investigations patientes, nous n'avons pas encore résolu toutes les difficultés du problème. Les documents sur les Lutzelstein sont relativement rares, et surtout jettent peu de lumière sur leur filiation; ils ne nous fournissent guère que des noms isolés.

Si nous ne reculons pas devant la publication de notre travail, si défectueux qu'il soit encore, c'est qu'en la faisant nous espérons aider d'autres chercheurs à élucider les parties de cette histoire qui sont restées obscures pour nous. Toute notre ambition est de soulever un coin du voile.



I.

ORIGINE DES COMTES DE LA PETITE-PIERRE.

Quelle est l'origine des comtes de la Petite-Pierre? Ou, pour mieux dire, quelle est leur origine probable? car, à cet égard, toute certitude fait défaut.

Les comtes de La Petite-Pierre n'apparaissent dans l'histoire qu'au commencement du XIII[e] siècle. Mais, dès ce moment, ils appartiennent incontestablement à la plus haute noblesse du pays. Comme témoins dans les actes importants, on les range parmi les représentants des meilleures familles, à côté des comtes de Deux-Ponts, de Saarwerden, de Linange, de Saarbruck, de Luxembourg, de Salm, etc. Nul fait historique, nulle charte n'expliquant leur présence soudaine en Alsace, on en doit conclure qu'ils ne constituent pas une famille nouvelle, mais qu'ils sont un rameau de l'une des grandes maisons du pays; un rameau collatéral, qui a été, vers l'époque indiquée, apportionné aux dépens de la ligne principale ou en suite d'un partage de famille, et qui, après avoir construit une forteresse indépendante au cœur de ses nouveaux domaines, en a pris le nom.

Si l'on passe en revue les maisons comtales établies au nord-ouest de l'Alsace, à cheval sur la chaîne des Vosges, sur les hauts plateaux de la Lorraine ou sur le Hundsrück, il n'en est guère qu'une seule à laquelle les Lutzelstein puissent se rattacher, c'est celle des comtes d'Eguisheim-Dabo, dont Schœpflin esquisse la généalogie sous le nom d'*Eberhardigenæ*, descendants d'Etichon par le comte Evrard III.

Tout d'abord, le comté de Dabo, et les terres qui ont appartenu aux Lutzelstein étaient contiguës; et ces deux domaines sont, avec le comté de Werde, les seuls en Alsace qui, dès

les temps les plus reculés, aient constitué non pas une simple seigneurie, mais un *comté*, à une époque où ce titre avait encore toute sa valeur, nous allions dire toute sa rareté.

Ensuite, on sait avec quelle persistance au moyen-âge les mêmes prénoms se perpétuaient dans les familles. Comme il n'y avait dans la haute noblesse point de noms de famille proprement dits, et comme l'usage ne s'était pas encore introduit de désigner les seigneurs par le nom de leurs terres, — cet usage ne se généralise qu'au XIII[e] siècle — il était naturel qu'on cherchât à se reconnaître en adoptant dans chaque maison deux ou trois prénoms, qui se reproduisent alors à toutes les générations. Ceux qui se sont occupés de généalogies historiques n'ignorent pas quelle inextricable confusion résulte de cette perpétuelle répétition des mêmes prénoms.

Or nous trouvons, par excellence, chez les comtes de Werde, les prénoms de Sigebert et de Henri;

Chez les Linange, ceux d'Emich. de Frédéric et de Joffrid;

Chez les Luxembourg, des Godefroy, des Hermann et des Henry;

Chez les Limbourg, des Henry et des Walram;

Chez les princes lorrains, des Albert (ou Adalbert), des Ferry (ou Frédéric) et des Gérard;

Chez les comtes de Deux-Ponts, des Simon et des Walram;

Chez les Geroldseck vosgiens, des Othon et des Bourcard;

Chez leurs cousins de l'Ortenau, des Walther;

Chez les Saarbruck, des Frédéric, des Simon et des Henri.

Dans la maison d'Eguisheim-Dabo, les deux noms qui prédominent sont ceux de Hugues et de Volmar; on y compte, en moins de deux siècles, jusqu'à dix Hugues et à quatre Volmar: ce sont précisément les mêmes prénoms que portent tous les premiers Lutzelstein, ceux du XIII[e] ou du XIV[e] siècle. Il nous sera permis de faire observer que Schœpflin lui-même, dans une circonstance analogue, s'appuie sur cet argu-

ment des prénoms pour soutenir que les comtes de Werde n'ont pas une commune origine avec ceux d'Eguisheim et de Metz [1].

Enfin, dans la famille d'Eguisheim-Dabo, à l'époque où apparaît notre comte Hugues Ier de Lutzelstein, nous trouvons précisément un Hugues (X), frère cadet d'Adalbert II, sur lequel Schœpflin dit n'avoir pu se procurer aucun renseignement, et qu'il suppose être mort sans postérité.

Dans notre pensée, Hugues (X) de Dabo et Hugues Ier de La Petite-Pierre pourraient bien n'être qu'une seule et même personne, ou, du moins, pour préciser moins encore, les parents de Hugues Ier devraient être cherchés parmi les uns ou les autres des divers comtes de la maison de Dabo qui vivaient au XIIe siècle.

Nous ne nous dissimulons pas que c'est là une pure hypothèse, et nous ne la donnons expressément que comme telle.

A défaut des preuves directes, qui manquent, nous aurions aimé à pouvoir établir, par exemple, d'une façon irrécusable, que les terres occupées à partir du XIIIe siècle par les Lutzelstein, appartenaient auparavant à la maison d'Eguisheim-Dabo; il ne manque point d'arguments de probabilité, mais la preuve est, quant à présent, impossible à fournir, même sur ce point secondaire.

Il n'est pas douteux non plus que les armoiries des deux maisons sont différentes [2]. Mais n'oublions pas que cette considération, très sérieuse s'il s'agissait du XVe ou du XVIe siècle, n'a que peu de poids au XIIe. A cette époque, où les blasons se sont formés, de très proches parents, des frères, chefs de nouvelles branches, prenaient des emblêmes différents; témoins les Werde et les Saarbrück, issus de deux frères, Frédéric et

[1] *Alsat. illustr.*, t. II § 131.

[2] Les Lutzelstein portent *de gueules au chevron d'argent, coupé d'or plein.* Leur cimier est une femme sans bras, couronnée d'or et vêtue aux couleurs de l'écu. (Sceaux de la famille; cfr. Schœpflin, *Als. ill.*, t. II, pl., *ad pag.* 609.)

Sigebert Ier, fils du comte Sigebert (II) de Saarbrück, et, à la génération suivante, les Saarbrück et les Deux-Ponts, issus des deux fils de Frédéric, Simon Ier et Henri Ier. On ne saurait donc rien inférer de la différence des armoiries.

Les documents sur les familles alsaciennes au XIIe ou au XIIIe siècle sont tellement clairsemés que, s'ils ne fournissent le plus souvent que des données insuffisantes, ils n'encombrent du moins pas le terrain, et laissent le champ libre à toutes les conjectures[1].

II.

POSSESSIONS DES LUTZELSTEIN. — LES PREMIERS COMTES CONNUS.

Le comté de La Petite-Pierre, à l'époque où il formait l'apanage de l'une des branches de la maison Palatine, comprenait, à part la petite forteresse et le bourg du même nom, sept prévôtés : 1° *Weinbourg*, qui appartenait pour moitié à la seigneurie d'Oberbronn; 2° *Lohr*, avec les villages de Petersbach, Frohmühl, Diefenbach, Hinsberg, Puberg, Wingen; 3° *Hambach*, avec Volksberg, Weislingen et une partie de Rosteig; 4° *Bettwiller*, avec Durstel, Adamswiller et Gungwiller; 5° *Behrlingen*, avec Pfalzweyer, Weschem, Craufflhal, Schœnbourg et Eschbourg; 6° *Hangwiller*, avec Wintersberg; 7° *Zillingen*.

Mais, à une époque plus reculée, il avait des limites plus étendues. Il comprit notamment pendant un certain temps la seigneurie de Sareck, qui comptait une dizaine de villages épars dans la vallée de la Sarre, aux environs de Sarrebourg et de Fénétrange, et qui relevait de l'évêché de Metz. Plus tard, les comtes de Lutzelstein ajoutèrent à leurs domaines

[1] M. Schweighæuser émet sur l'origine des comtes de Lutzelstein une opinion analogue à la nôtre : il les fait descendre « des comtes de Lunéville et de Metz, alliés aux anciens comtes d'Alsace de la famille d'Etichon, » mais sans s'appuyer non plus sur autre chose que « les probabilités historiques. » *Antiquités de l'Alsace*, II, p. 133.

une fraction de la seigneurie de Geroldseck-ès-Vosges, plus Einartshausen. Enfin, ils tenaient primitivement en fief de l'empire : Haselau, Winden, Achen, non loin de Herbitzheim dans le comté de Bitche, Wolfskirchen, dans la vallée de la Sarre, Erling et Courtzerode ; le comte Henri en rend encore hommage en 1382 à l'empereur Wenceslas, bien que probablement sa famille ne les possédât plus à ce moment [1].

Les Lutzelstein comptaient donc à bon droit parmi les principaux seigneurs de la contrée. Mais il faut aussi malheureusement les compter parmi les plus batailleurs, et leurs habitudes querelleuses finirent par les conduire à leur perte. La plupart des pièces dans lesquelles ils figurent, non pas comme de simples témoins, mais comme parties principales, sont des traités d'alliance, ou, pour nous servir d'un mot moins solennel et plus juste, de petites conjurations avec les uns ou les autres de leurs voisins pour aller guerroyer et butiner de compagnie. A ces expéditions succède le quart d'heure de Rabelais : on règle les comptes. et le vaincu paye sous une forme quelconque les frais de la lutte.

C'est par un document de cette nature que s'ouvre la série des chartes que nous avons pu réunir.

Au commencement de l'année 1220 (*III idibus januarii* = 11 janvier), le comte Hugues de La Petite-Pierre, qui avait eu des difficultés (*missehelle*) avec l'évêque de Strasbourg, et avait sans doute cherché à les trancher par les armes, — car la charte prononce le mot de *Krieg* — le comte Hugues est obligé de faire hommage au prélat de son château de Lutzelstein avec le territoire à l'entour (*mit allem dem eigen das da lit umb die burg indewendig einre milen*), et de l'accepter de lui en fief héréditaire. L'évêque se réserve, pour lui et ses successeurs, la faculté de faire occuper le château en temps de guerre, dans le cas où le comte ne pourrait ou ne voudrait

[1] SCHŒPFLIN, *Alsat. illustr.*, t. II, § 360, p. 198.

pas venir se ranger sous la bannière épiscopale (*geschehe.... der vorgn. greve durch mageschaft oder durch widerparte uns alse unser man kein helfe getun möchte*)[1]. Cette dernière clause ne resta pas lettre morte, car en 1339, l'évêque Berthold II s'en prévalut à l'égard du comte Volmar pour occuper La Petite-Pierre.

Hugues prête hommage en présence de son frère, *in gegenwertikeite des edlen mannes hern Cunrates von Rüste sins bruder*. Ce Conrad de Rüste (*Ryste, Ristein*) est l'auteur d'une branche spéciale qui fleurit assez longtemps en Lorraine.

Antérieurement à cette charte importante, nous n'en connaissons qu'une seule où notre comte soit nommé comme témoin : c'est celle par laquelle l'empereur Frédéric II confère, en 1216, un privilége au monastère de Neubourg sur le marais de *Salzbruoch*, dans la forêt de Haguenau[2]. Ce n'est pas que les annalistes qui ont la spécialité des récits de tournois soient plus sobres dans l'emploi du nom de Lutzelstein que dans celui de tel autre de la noblesse germanique ; à les en croire, il y aurait eu des comtes de ce nom dès le IXe siècle, ce dont nous nous permettons de douter. Nous n'accordons guère plus de créance à une indication de Mencken, d'après laquelle un comte Conrad de Lutzelstein aurait été évêque d'Augsbourg en 1150[3] ; cependant il est à remarquer que Moréri, assez exact en ces matières ecclésiastiques, est d'accord avec Mencken, sauf une légère différence dans les dates : c'est en 1153 que Conrad, comte de Lutzelstein, aurait succédé sur le siége épiscopal d'Augsbourg, au comte Walther de Tubingue, et il serait mort en 1167.

Faut-il rapprocher de ce fait de l'existence d'un Lutzelstein au XIIe siècle, cette étymologie rapportée par Schœpflin, et

[1] *Als. dipl.*, N° 416. Cfr. *Archives de la Basse-Alsace*, G, 1013 (591), lat. parch. de 1223.

[2] *Concurrente V, indictione IV, epacta nulla*, 1216 ; *Als. dipl.*, 403.

[3] *Scriptor. rer. germ.*, t. II, col. 1421.

d'après laquelle le château de nos comtes aurait été ainsi nommé pour le distinguer d'un autre, plus vaste et plus ancien, situé sur une cîme toute voisine et plus élevée, qui en a gardé le nom de *Altenburg* jusqu'à nos jours?

Nous en sommes sur tous ces points réduit à des conjectures, et nous avons hâte de retourner sur le terrain solide de l'histoire.

En 1232, *feria quinta ante ramos palmarum* (1er avril), *H., dominus de Luzelenstein*, figure comme témoin de l'acte par lequel Matthieu, duc de Lorraine, offre en fief à l'église de Strasbourg *Richenshoven* et *Gumprehshoven* [1].

En 1246, *subbato proximo post festum b. Petri ad vincula*, *Hugo de Parva Petra comes* se reconnaît l'homme-lige du duc de Lorraine pour le fief de *Berckein* (Barchain), mais en seconde ligne, c'est-à-dire en qualité d'arrière-vassal, car Barchain était un fief messin, dont le duc était investi et qu'il conférait à son tour à d'autres seigneurs; avant Hugues, le possesseur en était Philippe de Gilbervillers [2].

En 1265, *an dem frigetage nach mittervasten* (20 mars), *Hue der grave von Lucelenstein* confirme, comme témoin, la sentence arbitrale rendue entre les Geroldseck et les Ochsenstein sur le partage de leurs fiefs et de leurs vassaux [3]. Nous ne savons si cette pièce peut encore être attribuée à Hugues (Ier), qui, dans tous les cas, devait être alors extrêmement âgé, puisque nous l'avons déjà trouvé comme témoin en 1216, ou si elle se rapporte, comme celles auxquelles nous passons maintenant, à son fils Hugues (II).

En 1266, *an dem zwölfboten abende Symonis et Jude* (28 octobre), *Hug, des graven sun von Luczelnstein*, appelé encore dans la même pièce tout simplement *grav Hug von*

[1] Reichshoffen et Gumbrechtshoffen; *Als. dipl.*, N° 464.
[2] Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, II, preuves, col. 461.
[3] *Archives de Darmstadt*; Mone, *Zeitschrift*, XV, 392.

Luczelnstein, figure avec plusieurs seigneurs du voisinage comme témoin d'une transaction conclue entre Sigebert de Werde, landgrave d'Alsace, et sa mère Elisabeth [1].

En 1267, *in annonciatione virginis gloriose* (25 mars), le même comte confirme la donation faite par son *sessionarius* Conrad Beheim, *miles de Lutzelstein*, et Irmengarde, sa femme, au couvent de l'ordre de Citeaux de *Werneswilre* (Warneville) au diocèse de Metz, d'un alleu sis à *Erbeswilre* [2].

En 1271, au mois d'avril, *Hugo comes parve patre (Argent. dioc.)* transfère au monastère de *Herbotzheim* les dîmes et le droit de patronage qu'il possédait à *Achkena* (Achen), au diocèse de Metz. Cette pièce a, au point de vue de la généalogie des Lutzelstein, une importance capitale, en ce que nous y trouvons énumérée tout au long la parenté complète du comte, dont il avait dû rechercher l'assentiment. Elle nous apprend : 1° que sa femme Elisabeth était une comtesse de Saarbrück, fille du comte Simon III et de Laurette de Lorraine ; car la fille aînée et l'héritière de ce comte Simon, Laurette de Saarbrück, assiste ses neveux dans l'acte, en qualité de tante maternelle (*matertera*) ; 2° que Hugues (II) avait trois fils et quatre filles que le titre énumère dans l'ordre suivant :

1° Hugues (III) ;
2° Emic (*Emecho*) ;
3° Simon ;
4° Susanne, mariée à Guillaume Bossel *de Lapide ;*
5° Jute, mariée à Evrard *de Edendorff ;*
6° Cunégonde, mariée à Henri *de Plawe ;*
7° Mathilde, mariée à Henri de Fleckenstein.

C'est dans toute l'histoire des Lutzelstein le seul degré où

[1] *Als. dipl.*, N° 639. Cette pièce, déjà citée dans nos dynastes de Geroldseck-ès-Vosges, p. 27, y porte, par suite d'une faute d'impression, la date de 1269.

[2] *Als. dipl.*, N° 640.

les liens de famille se trouvent constatés d'une façon aussi précise [1].

En 1274, *le jeudi après Paske*, *Borcart de Geroseke*, chevalier, ayant été pris à la bataille de Hadigny, près d'Epinal, et devant au duc Ferry de Lorraine, pour sa rançon, « cent marcs et cinquante et dous marcs de puir argent, à payer à la feste Saint-Jehan Baptiste prochienement à venir, » *Huë Cuens de Petite-Pierre*, s'engage, pour le cas où Bourcard ne s'acquitterait pas, à payer au duc vingt-cinq marcs à sa décharge, les frères *Eimes* et *Ferris* de Linange et *li dui freres Dadendorf Ferri et Evrard* se portant caution pour le reste [2].

Vingt ans après, en 1294, *feria quarta post letare Jehrusalem* (31 mars), le même Hugues (II), du consentement de sa femme Elisabeth et de ses enfants des deux sexes, vend à Jean et Jacques, sires de Warnesperch, frères, chevaliers, son tiers de Rorbach, avec les dépendances. L'évêque de Strasbourg, dont Rorbach relève à titre de fief oblat, ratifie le contrat [3]. Hugues (II) mourut peu d'années après cet acte; car, en 1299, son fils Hugues (III) est désigné en ces termes: *Hug grave Huges seligen sun von Luzelnstein*, dans un acte de vente passé *an dem zihstage nach sante Remeigesmessen* (6 octobre) au profit de Mechtilde, veuve du sire Steinlin de Windstein, et portant sur diverses rentes et redevances à *Dietbach* et *Fronemülin* [4].

Cette pièce, la seule où soit mentionné Hugues (III) comme chef de la famille de Lutzelstein, nous fait connaître les noms de ses héritiers, « Nicolas, Philippe et autres, » dont le consentement était nécessaire pour valider l'aliénation; mais elle ne nous fournit d'ailleurs aucun indice sur la filiation de

[1] *Als. dipl.*, N° 666.
[2] Dom Calmet, t. II, preuves, col. 505.
[3] *Als. dipl.*, N° 791.
[4] *Archives de la Basse-Alsace*, E, 143, 1.

ces derniers personnages. Schœpflin considère Nicolas et Philippe comme les *fils* de Hugues (III); nous serions plutôt portés à croire qu'ils étaient ses neveux, d'abord précisément parce que le document en question les qualifie simplement héritiers et non fils, ensuite parce que nous avons sous les yeux une charte dans laquelle *cantor Hugo comes de Lutzelnstein* figure comme témoin d'une transaction entre Henri, évêque de Strasbourg, et les dynastes de Lichtenberg (*octava kal. apr.* = 25 mars, 1272)[1]. Ce chantre Hugues ne peut être que Hugues (III); il faudrait donc supposer qu'il se serait fait plus tard relever de ses vœux pour se marier, ce qui, au demeurant, n'a rien d'impossible. Si Hugues (III) est, selon l'opinion de Schœpflin, le père de Nicolas et de Philippe, il avait peut-être pour femme une dame de Fénétrange; car Hugues de Fénétrange s'intitule son neveu, dans l'acte de 1299, cité plus haut, auquel il append son sceau comme témoin, et nous connaissons les noms de tous les beaux-frères de Hugues (III); par conséquent ce n'est pas par une de ses sœurs qu'il peut être l'oncle de ce seigneur.

Quoi qu'il en soit, Hugues (III) ne se révèle à nous dans aucune autre pièce, et son successeur, Nicolas, *Niclaues herre von Luczelenstein*, n'est nommé que dans un ou deux actes: en 1314, *am dem samesdage wor dem zuonen none dage* (11 mai), il append son sceau (rond et en cire verte) à un acte par lequel le chevalier Hugues de Herrenstein, son *burgmann*, remet à un tribunal arbitral la solution de son litige avec Jean l'aîné, sire de Lichtenberg, et Jean le jeune, son fils, au sujet des villages de Dossenheim et de Dettwiller[2]. Vers la même époque, le comte Nicolas eut une querelle avec

[1] *Als dipl.*, N° 668. Vers la même époque, en 1282, vivait un Henri *de Lucelnstein, dominus claustralis in Selsen*, dont nous ignorons la filiation; c'était peut-être un frère de Hugues (II). MONE, *Zeitschrift*, VIII, 184; cfr. *ibid.*, V, 424.

[2] *Archives de Darmstadt:* MONE, *Zeitschrift*, XIV, 66.

la ville de Strasbourg; car, selon Wencker[1], les Strasbourgeois s'allièrent aux habitants de Haguenau pour mettre le siége devant le château de La Petite-Pierre; on ignore quelle fut l'issue de cette première expédition. Toujours est-il que deux ans après, nous retrouvons notre dynaste en lutte avec la même ville, ainsi qu'avec Walther de Geroldseck et Guillaume de Wasselnheim; l'évêque Jean rétablit la paix entre eux[2].

III.

LE COMTE VOLMAR ET SA PARENTÉ.

Selon toutes les probabilités, Nicolas est le père du comte Volmar, qui, dans les années ultérieures, représente la maison de La Petite-Pierre. Toutefois nous n'avons pas eu sous les yeux la preuve écrite de cette filiation, et nous ignorons si Volmar eut ou non des frères cadets. Ce qui nous a conduit à penser qu'il a peut-être eu un frère beaucoup plus jeune que lui, nommé Henri, différent du Henri que Schœpflin donne pour fils à Volmar, c'est que celui-ci a été marié avec Marguerite de Bade, tandis que nous trouvons mentionné vers les années 1368 et suivantes, un comte Henri de La Petite-Pierre, marié avec Henriette, comtesse de Bar. Il n'est pas impossible qu'un seul et même Henri, fils de Volmar, ait été marié deux fois : 1° avec Henriette de Bar, qui vivait encore en 1373 et en 1379; 2° avec Marguerite de Bade, veuve elle-même de Joffrid de Linange. Mais le fait de ce double mariage n'est pas établi par titres; Schœpflin paraît l'avoir ignoré; et, si on le révoque en doute, il faudrait nécessairement ad-

[1] Wencker, *Apparatus archivor.*, p. 189; Schœpflin, *Als. ill.*, II, 1, § 357.
[2] Schœpflin, *Als. ill.*, II, 2, § 358.

mettre un autre Henri, frère de Volmar. Nous dirons tout de suite, pour n'avoir pas à y revenir, que les deux pièces où Henriette de Bar est mentionnée, sont : 1° des lettres par lesquelles Charles VI, roi de France, ordonne que Henri, comte de La Petite-Pierre, et Henriette de Bar, sa femme, soient remis en possession de la terre de Saint-Amand en Puisaye (29 avril 1373)[1]; 2° une quittance générale délivrée à dame *Hanriet de Bore*, comtesse de La Petite-Pierre, par Dietmar d'Uttenheim, bourgeois et orfèvre à Strasbourg, *an unser frowen obende also sie geboren wart* (7 septembre 1379)[2]. Henriette ne figure pas dans les diverses généalogies de la maison de Bar que nous avons pu consulter (D. Calmet, Moréri, etc.); nous pensons qu'elle était une fille cadette du comte Edouard Ier († 1336) et de Marie de Bourgogne, par conséquent une cousine germaine de Robert, premier duc de Bar, gendre du roi Jean et oncle du roi Charles VI. Robert ayant eu, vers 1370, à se louer du dévouement du comte de Lutzelstein, ainsi qu'on le verra plus loin, sera sans doute intervenu en sa faveur auprès de son neveu le roi de France.

La première mention authentique que nous trouvions du comte Volmar remonte à 1339 : c'est l'acte par lequel l'évêque de Strasbourg, se prévalant de ses droits de suzerain, exige que le château de La Petite-Pierre lui soit ouvert pendant la durée de la guerre qu'il soutenait alors contre les Lichtenberg[3]. On trouvera dans les Chroniques de Closener et de Kœnigshoven[4] les causes et les péripéties de cette guerre qui rappelle involontairement le *Lutrin* par son point de

[1] *Acta acad. elect. Theod. palatin.*, I, 60; SCHŒPFLIN. *Als. dipl.*, N° 1170, écrit à tort *Puysage*. Le Puisaye appartenait à la maison de Bar depuis le treizième siècle, et fut à plusieurs reprises l'apanage de cadets. Le dernier comte que nous en trouvons investi, est un frère du duc Robert, Jean, seigneur du Puisaye, tué à la bataille d'Azincourt.

[2] *Archives de la Basse-Alsace*, E, 143, 2, avec le sceau de Dietmar.

[3] *Als. illustr.* II, § 357.

[4] *Code diplom. de la ville de Strasbourg*, I, 123 et 111.

départ et qui dura sanglante, acharnée, pendant tout près de trois ans. Il s'agissait de savoir qui remplacerait en qualité de prévôt de la cathédrale de Strasbourg, le comte Gebhard de Fribourg, mort en 1337, de Jean de Lichtenberg — le futur évêque de ce nom — confirmé en qualité de prévôt par l'évêque de Mayence, ou d'Ulric de Sigenau, fils de la sœur de l'évêque de Strasbourg, Berthold de Bucheck, et tout naturellement soutenu par son oncle. Les dignitaires du chapitre se partagèrent entre les deux concurrents, puis les seigneurs temporels du voisinage se mêlèrent au conflit selon leurs intérêts ou leurs sympathies de famille: le territoire épiscopal fut rudement éprouvé; les Lichtenberg, soutenus par l'Electeur palatin et même par l'empereur Louis, le ravagèrent sans pitié, et c'est évidemment pour se ménager à portée de ses ennemis un solide point d'appui stratégique que l'évêque Berthold somma Volmar de lui ouvrir les portes de sa forteresse de Lutzelstein.

Toutes les autres pièces où figure Volmar ont trait à l'histoire de Lorraine. Notre comte, comme plusieurs autres membres de sa famille, paraît avoir eu beaucoup plus de relations avec ses voisins de l'ouest qu'avec l'Alsace.

En 1344, *le mecredy après feste Saint Remy*, *Formeis, conte de Petite Pierre*, figure avec une série d'autres princes et seigneurs du voisinage comme témoin pour Adhémar, évêque de Metz, de la paix conclue entre ce prélat et la communauté de Vic.[1]

En 1346, le même évêque lui donne en gage la préfecture de Sarrebourg [2].

En 1361, *le jour de l'Annonciation de Notre-Dame*, *Folmers, comte de Petite Pierre*, prend part au traité conclu pour deux ans entre les divers seigneurs du bassin de la Moselle, le duc de Luxembourg, le duc de Lorraine, les comtes de Saarbrück, de Sponheim, de Salm, de Linange-Réchicourt, etc., pour

[1] Dom Calmet, II, preuves, col. 609.

[2] Schœpflin, *Als. ill.*, II, tab. généal. ad p. 618.

assurer entre eux le maintien de la paix et se prêter aide et assistance en cas d'attaque du dehors[1]. Rien ne donne mieux qu'une semblable convention l'idée de l'esprit batailleur du temps. Voilà une vingtaine de seigneurs qui prennent la peine de faire rédiger un long traité pour s'ôter pendant deux années la possibilité de guerroyer entre eux.

Il est probable que Volmar ne survécut guère à cet acte; car déjà trois ou quatre ans après, il n'est plus jamais question dans les chartes que de son fils Henri. Nous disons son fils, tout en nous en référant à ce que nous avons indiqué plus haut à ce sujet. Les enfants de Volmar ne sont énumérés nulle part; aussi règne-t-il sur leur nombre et leur ordre, ainsi que sur le vrai nom de leur mère (Adelaïde de Fénestrange?) la plus grande incertitude. Schœpflin lui en attribue cinq :

1° Walpurge, qui épousa Frédéric de Geroldseck-ès-Vosges;

2° Henri, et

3° Bourcard, desquels nous aurons à parler avec détail, car ils sont parmi les membres les plus marquants de la maison de Lutzelstein;

4° Volmar, chanoine, puis doyen de l'église de Strasbourg;

5° Marguerite, qui devint abbesse d'Erstein, vers 1405.

Il faut tout d'abord ajouter à cette liste un sixième nom, celui de Frédéric, comme son frère Volmar, chanoine de Strasbourg et associé à lui dans deux actes que nous avons sous les yeux. Le premier de ces actes, une constitution d'hypothèque, en date du 1er octobre 1378, est assez intéressant pour que nous croyions devoir en transcrire une partie à raison des indications topographiques et des pratiques juridiques qui y sont relatées[2] :

[1] Dom Calmet, *loc. cit.*, col. 633

[2] *Archives de la Basse-Alsace*, G, 3877 (3481); lat. parch., avec les sigilles des deux frères assez bien conservés, en cire verte; l'un porte SIG. FRIDERICI-D-LUTZELSTEIN-CAM-ARG.; l'autre, S -VOLMARI-D-LUTZ...... ECC. ARG.

« Nos, Fridericus, camerarius, et Volmarus, fratres de Lutzelstein, canonici ecclesiæ argentinensis, recogniscimus, litteras per præsentes, discretum virum Johannem dictum Mennelin, presbyterum summissarium chori dictæ ecclesiæ, tot intolerabiles et tam magnas expensas habuisse et adhuc habere, circa reparationes structuras ac ædificationes per eumdem Johannem impensas curiæ nostræ canonicalis seu curialis.....sitæ in civitate argentinensi *an glockener orte* (et est curia angularis vulgariter dicendo *ein orthof* juxta stupam societatum nuncupatum in vulgari *die trinkstube vor dem munster*); et ob hoc, de consensu, voluntate, auctoritate et approbatione reverendi in Christo patris et domini nostri, domini Friderici, episcopi argentinensis, ac honorabilium virorum dominorum decani et capituli dictæ ecclesiæ Arg., pro nobis et successoribus nostris canonicis in dicta curia universis, eamdem curiam nostram claustralem, cum areâ, edificiis, attinenciis et juribus suis universis, obligavimus et obligamus, hypothecavimus et hypothecamus publice in his scriptis decano et capitulo ac prebendariis chori dictæ ecclesiæ pro tempore existentibus, pro triginta libris denariorum argentinensium, ita et in hunc modum, videlicet, quod iidem domini decanus et capitulus ac prebendarii ecclesiæ prædictæ, immediate post obitum Johannis Mennelin præfati, dictam curiam teneant, habeant, possideant et locare valeant personis quibuscumque voluerint, tam diu quousque dictas triginta libras denariorum argentinensium ratione censuum exinde habendorum, aut alius[1] ab alio cui eadem curia deputata est, deputabitur aut ad quemcunque alium devoluetur, quomodolibet in futurum contradictione quorumcunque canonicorum, aut aliarum personarum aliqualiter non obstante. Quas quidem triginta libras..., ut sic percipiendas, domini

[1] Ce mot est écrit en abrégé *al* avec une barre horizontale au milieu de *l*; d'après le sens, nous ne croyons pouvoir ici traduire cette abréviation autrement.

decanus, capitulus, etc..., pro tempore existentes, in certos redditus denariorum argentinensium perpetuos convertere debebunt, apud propedictos dominos.... perpetuo permansuros, etc. (Suit la fondation d'une messe pour le repos de l'âme de Jean Mennelin.) Datum feria sexta proxima post festum sancti Michahelis archangeli, anno domini millesimo trecentesimo septuagesimo octavo. »

Deux ans après, en 1380, *V kal. julii* (27 juin), Volmar de Lutzelstein, chanoine de Strasbourg, donne au grand-chœur, pour l'anniversaire de son frère, le camérier Frédéric, une maison qu'il possède à Souffelweyersheim, à titre emphithéotique [1]. Frédéric était donc mort dans l'été de 1379.

Mais ce n'est pas tout : aux cinq enfants énumérés par Schœpflin et au camérier Frédéric, il convient peut-être d'ajouter une fille, Elisabeth, qui épousa, en 1382, Jean, comte de Linange-Réchicourt, fils de Joffrid de Linange et de Marguerite de Bade (la même Marguerite qui épousa en secondes noces le comte Henri de Lutzelstein).

Selon Schœpflin, cette Elisabeth serait fille de Henri et aussi de Marguerite de Bade, veuve du comte de Linange, la seule femme qu'il lui attribue. Il y a là une première impossibilité : Elisabeth et son mari Jean auraient la même mère. Donc, ou bien Elisabeth n'est pas la fille de Marguerite de Bade, mais bien d'une première femme d'Henri, qui serait alors la comtesse Henriette de Bar ; ou bien elle n'est pas la fille du Henri qui a épousé Marguerite de Bade, ni même d'un Henri quelconque, mais elle serait issue, par exemple, de Volmar, et aurait pour frère le mari en secondes noces de la margravine de Bade, au lieu de l'avoir pour père (quelle que soit d'ailleurs sa parenté avec le mari de la comtesse de Bar).

[1] *Archives de la Basse-Alsace*, G, 4037 (3642), 8 *b*. Volmar, alors camérier, avait acheté cette maison, par devant l'officialité en 1371, *IV Kal. julii* (28 juin) ; mêmes Archives, mêmes liasses, n° 8 *a*.

Cette première hypothèse, d'un lien de fraternité entre Elisabeth, épouse de Jean de Linange, et Henri, époux de Marguerite de Bade, tire un singulier caractère de probabilité d'une pièce de 1385, dont il existe aux archives de la Basse-Alsace deux originaux [1]. Par cet acte du 27 juin (*an dem nehsten zinstage nach Sant-Johanstage*), Jean et Frédéric, frères de Linange, comtes de Réchicourt, cèdent à leur mère et à une autre personne, leurs droits d'engagistes sur le village de Gondrexange (*Gunderichingen*), ses hommes et ses dépendances; cette autre personne est qualifiée dans l'un des originaux : « le cher beau-frère de Jean, » sans autre dénomination, et dans le second, Henri, comte de Lutzelstein, en toutes lettres. Si Henri de Lutzelstein est le beau-frère de Jean, c'est qu'Elisabeth, femme de Jean, est sa sœur et non sa fille.

Et, en effet, selon Hertzog, Henri eut bien une fille, nommée Elisabeth, mais cette Elisabeth-là épousa non un Linange, mais (en 1385) Jean, sire de Hohenfels.

Au reste, ce premier point admis, il n'en est pas moins assez difficile de dire si ces sept enfants ont les mêmes parents : Volmar et Adélaïde de Fénestrange ; ou s'il faut les partager entre deux frères, par exemple, Volmar et un premier Henri, et en faire, non plus des frères et sœurs, mais des cousins. Nous avons, en effet, sous les yeux, des documents absolument authentiques et contemporains, dont les désignations sont inconciliables.

Nous savons déjà que Volmar et Frédéric étaient frères.

Nous savons de plus que Walpurge était la sœur de Henri, et nous venons de voir qu'il en est très probablement de même d'Elisabeth.

Or, dans une pièce du 27 novembre 1385 (*an dem nehsten*

[1] *Archives de la Basse-Alsace*, G, 1020 (598) ; l'un des exemplaires porte les sigilles des Linange, l'autre n'en porte plus.

mentage noch sancte Katharinen tage der heilgen Jungfrowen und marteleien) [1], Volmar de Geroldseck-ès-Vosges se porte caution d'un engagement pris envers sa mère Walpurge par son *cousin* Bourcard de Lutzelstein, cellerier du grand-chapitre : d'après le système de Schœpflin, Bourcard serait l'*oncle* de Volmar. Et dans une autre pièce de 1403, citée par Schœpflin [2], le comte de Linange est qualifié mari de la sœur de Bourcard, c'est-à-dire mari d'Elisabeth.

Si Elisabeth et Walpurge sont sœurs d'Henri, et par conséquent sœurs, comment Bourcard peut-il être le neveu de l'une et le frère de l'autre ?

Nous devons donc renoncer, quant à présent, à résoudre le problème, et nous borner à dire que, d'après Schœpflin et Grandidier, Henri, Bourcart et Volmar, pour ne parler que d'eux, sont frères, laissant à ces deux savants la responsabilité d'une allégation que nous ne pouvons ni réfuter ni confirmer. Quant à l'abbesse d'Erstein, Marguerite, elle figure dans une foule de pièces, entre 1388 et 1416 : elle est très vraisemblablement la sœur de Bourcard, mais nous n'en avons pas trouvé la preuve écrite [3].

Rappelons maintenant brièvement les principaux faits de l'histoire de Henri et de Bourcard de Lutzelstein.

IV.

LE COMTE HENRI DE LA PETITE-PIERRE.

La vie d'Henri se divise en deux périodes, que nous pourrions appeler la période lorraine et la période alsacienne. La première correspond évidemment à l'époque où Henri était

[1] *Archives de la Basse-Alsace*, G, 1020 (598).

[2] *Als. illust.*, § 357, t. II, p. 197.

[3] Voyez *Archives de la Basse-Alsace*, G, 3144 (2730), n[os] 7 et 9 ; G, 3148 (2734), 8 ; G, 3150 (2736), 2 et 3.

marié avec la comtesse de Bar, la seconde à celle où sa compagne était Marguerite de Bade, veuve du comte de Linange. Rien n'empêche, quant à ce, de supposer, si l'on veut, deux personnages du même nom, en rapportant à l'un la série des pièces lorraines, et à l'autre celle des pièces alsaciennes; mais elles peuvent aussi se rapporter à un même comte, marié deux fois, car elles se succèdent et ne se cumulent point.

Dans les années 1368 et suivantes, Robert, duc de Bar, marquis du Pont, assisté d'un grand nombre de seigneurs, parmi lesquels le comte Henri de La Petite-Pierre, guerroie contre les Messins. « Au jour de la bataille et dou pougnis qui fust devant Liney (Ligny), en mois d'avril en l'an mil trois cens soixante et oeit, » le duc fut pris, dit la *Chronique de Metz en vers :*

Et plus de six-vingts gentilshommes,
Qui créantirent de tenir prison.

Notre comte était au nombre des captifs; aussi, dans le traité de paix conclu par le duc le 9 août 1370, figure-t-il en tête des seigneurs en faveur desquels stipule le duc. Il est qualifié dans l'acte : « notre amé cousin Monseigneur Henri, comte de Petite-Pierre [1], » ce qui confirmerait notre hypothèse, d'après laquelle la comtesse Henriette de Bar serait la fille d'Edouard, comte de Bar, car le duc Robert est le fils du frère cadet d'Edouard.

Cette première expédition malencontreuse ne découragea pas le sire de La Petite-Pierre; pendant les années suivantes il ne cessa de batailler pour son propre compte ou pour celui de ses amis. En 1378, il fait campagne contre les Linange, avec ses alliés, les comtes de Deux-Ponts-Bitche, et remporte, tout près de La Petite-Pierre, un avantage qui met à sa

[1] Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. II, preuves, col. 654 et *passim*.

merci 92 chevaliers et écuyers appartenant au parti adverse [1]; la paix est conclue en novembre 1379. Le 31 mars 1379, il signe un traité de paix avec Eudon de Grancey, seigneur de Loupvois [2], et, le 7 novembre 1381, avec la ville de Sarrebourg [3].

En 1382, Henri prête hommage à l'empereur Wenceslas pour les fiefs de Haselau, Winden, Achen, près Herbitzheim, dans le comté de Bitche, Wolfskirchen, dans la vallée de la Sarre, Erlingen et Courzerode, bien que depuis quelque temps déjà ces localités eussent été distraites du comté de La Petite-Pierre, *nescio quo modo*, dit Schœpflin [4]. La même année, Wenceslas donne en fief, à notre comte, un péage à Lutzelstein et à Einartshausen; il paraît qu'avant ces deux actes, qui ne sont peut-être pas sans connexité, aucun lien féodal ne rattachait la famille de La Petite-Pierre à l'Empire [5].

En 1383, *uff St. Michelstage des heiligen ertzengels* (29 septembre), Henri achète de Bourcard Schussel de Lutzelbourg la moitié du village d'Einartshausen, où il venait d'obtenir ce droit de péage [6].

En 1384, *an donerstag noch sant Thomastag* (22 décembre), il est nommé, avec une foule d'autres seigneurs des pays rhénans, dans la charte par laquelle l'empereur Wenceslas met au ban de l'Empire Hans, Henslin et Pierre Münch, ainsi que Conrad de Kolbsheim, sur la plainte de Jean le Jeune, comte de Sponheim [7].

En 1390, *an dem nehsten fritage vor sante Jacobestage des heiligen Zwelfbotten* (22 juillet), il signe des lettres rever-

[1] J. G. Lehmann, *Hanau-Lichtenberg*, II, p. 223.
[2] *Acta acad. elect. Theod. pallat.* I, 62; *Als. diplom.*, N° 1194.
[3] *Acta acad. elect. Theod. pallat*, I, 64; *Als diplom.* N° 1202.
[4] *Als. illustr.*, II, § 360, p. 199.
[5] *Ibid.*, II, § 357, p. 197.
[6] *Archives de la Basse-Alsace*, E, 1074, 12 *a* (allem. parch.).
[7] Mone, *Zeitschrift*, XII, 339.

sales au sujet de l'investiture de la demi-part à la dîme laïque et au droit de patronage du village de *Ruomersheim*, qu'il a reçue de Jean de Helffenstein. L'autre moitié appartient à sa sœur, Walpurge de La Petite-Pierre, dame de Geroldseck-ès-Vosges [1].

La même année, le comte Henri obtient de l'évêque de Metz, Raoul de Coucy, l'investiture d'une moitié de la seigneurie de Geroldseck dont les dynastes venaient de s'éteindre dans les mâles, et il engage aussitôt sa part à Frédéric de Blanckenheim, évêque de Strasbourg (14 septembre 1391), et à Evrard, comte de Ramberg [2].

L'année suivante, nous trouvons notre comte associé à l'évêque Frédéric, au margrave Bernard de Bade, à Evrard, comte de Wurtemberg, aux sires de Ribeaupierre, de Lichtenberg, de Geroldseck-Lahr, etc., dans la campagne passablement inique qu'ils entreprirent contre la ville de Strasbourg, sous prétexte d'exécuter la sentence de mise au ban prononcée contre elle par l'empereur. Henri de Lutzelstein prend part au traité d'alliance négocié à cet effet, au camp devant Strasbourg, par le landvogt de Souabe et d'Alsace, Borziwoy de Swinar, *an Sant Mathei abend des heiligen zwölff boten und evangelisten* (le 16 février) 1392 [3]. Nous renvoyons, pour les détails de cette lutte, où la cupidité jouait, de la part des nobles seigneurs qui la soutenaient, un plus grand rôle que l'amour de la justice, à tous les historiens et chroniqueurs alsaciens : ils l'ont tous racontée tout au long [4].

[1] *Archives de la Basse-Alsace*, G. 1021 (599); sigilles des deux parties, brisées.

[2] *Ibid.*, G. 988 (566), 4; H, 589, 8.

[3] *Ibid.*, G, 567, (132), 1. Le sigille de Henri, fort bien conservé, est rond et en cire verte. Il porte les armes des Lutzelstein, avec casque et cimier, et la légende : S. HENRICI-GREFE-ZU-LUCELSTEIN.

[4] Voyez notamment B. Hertzog, lib. IV, p. 102; Strobel, *Vaterland. Gesch.*, III, § 1; L. Spach, *Hist. de la Basse-Alsace*, ch. X, etc.

En 1394, *uf die nehste mitwoche nach sant Gallentag* (21 octobre), Frédéric, comte de Linange, reconnaît avoir reçu en gage de l'évêque Frédéric de Strasbourg: 1° la part du prélat dans la seigneurie de Geroldseck-Marmoutier; 2° le quart de cette même seigneurie engagée précédemment à l'évêque par Henri, comte de La Petite-Pierre, et il constate que ledit comte s'est réservé le droit de racheter ce quart [1].

D'après Schœpflin, cette année 1394 serait celle de la mort de Henri. Nous croyons, sauf erreur de prénom, que cette date est prématurée. En effet, en 1403, *uff dem zwölften abende in dem Jahre* (5 janvier), Jean de Marley, le jeune, tant en son nom qu'en celui de ses sœurs, donne à Henri, comte de La Petite-Pierre, une quittance de 40 florins sur le capital d'une rente de 10 florins à lui due par le comte [2]. La pièce doit-elle se rapporter au fils de Henri et le créancier a-t-il mis par erreur Henri pour Frédéric? nous n'en savons rien. Toujours est-il que c'est en 1403 que s'éteint le rameau de Henri, et que le ci-devant doyen et évêque de Strasbourg, Bourcard, songe à se faire relever de ses vœux et à prévenir, en se mariant, l'extinction de son nom.

Henri n'avait eu que deux enfants: Elisabeth, qui, d'après Hertzog, épousa, en 1385, Jean, sire de Hohenfels, et Frédéric, que nous n'avons trouvé mentionné qu'une seule fois, en 1379, *am tage vor Sancti Johannis Baptiste* (23 juin), dans un titre par lequel Thierri, évêque de Metz, reconnaît avoir reçu de « Frédéric, comte de La Petite-Pierre, banneret de Strasbourg, » 300 florins d'or, pendant la guerre qu'il eut à soutenir contre le duc de Lorraine [3]. Encore avons-nous des doutes sérieux sur l'identité de ce personnage; il ne nous semble pas possible que Henri eût déjà, en 1379, un fils apte

[1] *Archives de la Basse-Alsace*, G. 567 (132), 10.
[2] *Ibid.*, E, 143. 3.
[3] *Ibid.*, G, 1020 (598).

à prêter de l'argent à ses voisins et à être investi de la dignité de banneret.

Par son testament du 15 septembre 1366 (*le mardi après la feste de lay nativité notre dame*), Marguerite, « marquise de Baude, dame d'Ericourt et de Florimont, » avait légué à sa fille Marguerite, « marquise de Baude, comtesse de Lienaige et Richecort, femme Joffroy, conte doud. Linaige et Richecort, » le château, la ville et la seigneurie d'Héricourt, à charge de payer les dettes de sa mère[1]. Selon Hertzog, dont au reste le texte prête à amphibologie, le duc Léopold d'Autriche mit à un moment donné la main sur cette seigneurie, parce qu'il avait eu à se plaindre du premier ou du second des maris de l'héritière, et dédommagea celle-ci en lui donnant une rente annuelle de 500 florins, assignée sur Petersberg. Hertzog dit également que le mariage entre la veuve du comte de Linange et Henri de La Petite-Pierre eut lieu en 1377. Cette date ne peut pas être exacte, si c'est le même Henri qui fut marié en premières noces avec la comtesse de Bar[2], puisque celle-ci vivait encore en 1379.

V.

LE COMTE BOURCARD, UN INSTANT ÉVÊQUE DE STRASBOURG. — LES DERNIERS LUTZELSTEIN.

Le comte Bourcard de La Petite-Pierre, dont nous avons maintenant à parler, entra d'abord dans les ordres Il était cellerier du grand-chapitre de Strasbourg en 1385, ainsi qu'il appert d'un engagement pris par lui envers Walpurge de Lutzelstein, dame de Geroldseck[3], et cautionné par le fils de

[1] SCHŒPFLIN, *Als. diplom.*, N° 627; *Hist. Zar.-Bad.*, t. II, p. 55.
[2] HERTZOG, *Edels. Chron.*, lib. V, p. 101.
[3] Voir, ci-dessus, p. 503, note 1.

celle-ci. Vers 1389, il succéda à Hugues de Ribeaupierre dans la dignité de prévôt du chapitre [1].

En 1393, *an dem nehsten zinstage nach dem heil. Pfingestage* (27 mai), il engage pour 660 florins, à son cousin, le comte Henri de Saarwerden, seigneur de Ribeaupierre et Hohenack, sa part du château de Wangenbourg; quelques jours avant, *an dem nehsten fritage vor dem heil. Pfingestage* (23 mai), il avait signé pour le même château une paix castrale avec ledit Henri et avec Jean de Wangen, chevalier; celui-ci agissant tant en son nom qu'en celui de Hartung, fils de feu son cousin Erhart [2].

L'évêque Frédéric de Blanckenheim, dégoûté de son diocèse de Strasbourg par la lutte sanglante à laquelle il avait pris une part active, entama, vers la même époque, des négociations secrètes pour une permutation avec Guillaume de Diest, évêque d'Utrecht. L'arrangement conclu, il s'embarqua sur le Rhin, dans la nuit du 20 juillet 1393, et quitta furtivement Strasbourg. Le chapitre, justement irrité de ce procédé, ne tint pas compte de la désignation faite par l'évêque fugitif, et procéda immédiatement à une nouvelle élection. Ses suffrages se portèrent sur l'abbé d'Einsiedeln, Louis de Thierstein; mais ce dignitaire mourut en route. Les chanoines élurent alors à sa place leur prévôt, Bourcard de La Petite-Pierre, qui prit possession de son siége. De ce moment, une lutte ardente et meurtrière commença entre les deux compétiteurs. Guillaume de Diest, soutenu par la ville de Strasbourg et les comtes de Bitche [3], se mit à ravager les terres de Lutzelstein et de ses alliés, les seigneurs d'Andlau et de

[1] « Burcardus de Lutzelstein prepositus, Volmarus, ejus frater, decanus ecclesiæ Argent. » *Copial Buch des Strasb. Munster*, anno 1390, f° 64, cité par Mone, *Zeitschrift*, VI, 434.

[2] *Archives de la Basse-Alsace*, G, 567 (132), 6 et 7

[3] J.-J. Meyer, *Chronique strasbourgeoise*, éd. R. Reuss, *Bulletin de la Société des monuments historiques d'Alsace*, VIII, p. 179.

Rathsamhausen; bientôt il obtint de plus un appui tout autrement efficace que celui des milices strasbourgeoises : la Cour de Rome se prononça pour lui, et, devant l'arrêt du Vatican, l'élu du chapitre dut plier. Bourcard reprit son simple rang de prévôt, et accepta, en compensation de la mître épiscopale, un droit d'usufruit viager sur le Mundat de Rouffach[1]. Guillaume de Diest fit son entrée solennelle à Strasbourg le 14 décembre 1393[2].

En 1403, notre Bourcard, *Burckhard von Lutzelnstein, domprobste*, donne à l'empereur Robert le Palatin le quart de son château et de la ville de La Petite-Pierre (*datum Wissenburg feria sexta ante beati Martini epis.* = 9 novembre)[3]. Cette libéralité n'était pas absolument désintéressée. Le prévôt ayant vu, en effet, s'éteindre l'un après l'autre tous les mâles de sa famille, songea à quitter l'état ecclésiastique, à se marier et à relever son nom près de défaillir; il sollicita dans ce but des dispenses de la Cour de Rome. Mais aussitôt son ancien adversaire, l'évêque Guillaume, annonça l'intention de disposer des terres épiscopales dont Bourcard avait la jouissance, et c'est pour gagner les bonnes grâces d'un protecteur puissant, que le prévôt offrit successivement au roi des Romains et un quart de sa forteresse patrimoniale, et même, paraît-il, un quart des revenus du Mundat[4]. La difficulté fut levée, l'année suivante (1404), sous les auspices de Robert le Palatin, par une convention entre ce prince, l'évêque de Strasbourg, Jean, comte de Linange, qui avait

[1] « Die Œber-Muntat, nemlich die stette Rufach, Sultz und ir zugehœrung, » CLOSENER, *Chron.*, Code dipl., I. 221.

[2] SPACH, *Histoire de la Basse-Alsace*, ch. X *in fine*. Nous croyons que c'est 1394 qu'il faut lire: d'après les chroniqueurs plus ou moins contemporains, Closener, Kœnigshoven, Berler, Meyer, etc. c'est en 1394 que la lutte éclata entre les deux prélats et que, par suite, un traité put être conclu entre eux. Cfr. *Œuvres inédites de Grandidier*, t. IV, p. 276-280.

[3] *Archives de la Basse-Alsace*, E. 1074, 12 *b*.

[4] SCHŒPFLIN, *Als. illustr.* II, 1, §§ 147 et 357.

obtenu du prélat l'expectative d'une moitié de Lutzelstein, et le comte Bourcard [1] (Heidelberg, *feria sexta post beati Antonii confessoris* = 14 mars). Il fut décidé qu'un quart des droits, châteaux, villages et dépendances de Lutzelstein et d'Einartshausen relèverait de l'Empire, les trois autres quarts de l'évêque, et que les La Petite-Pierre et les Linange seraient investis, chacun, d'une moitié de cette seconde portion, soit trois huitièmes. Trois semaines après, *an Zinstage noch ussgonder Osterwochen* (8 avril 1404), les parties scellèrent leur transaction par une paix castrale, réglant à la fois la police intérieure du château de La Petite-Pierre, et les moyens de le défendre en cas de guerre [2]. Dans ce document, Bourcard, *Burghart*, est encore qualifié prévôt du chapitre. Il l'est même encore en 1412, dans les lettres par lesquelles il investit J. Hetzehase de la cure d'Erstein (*VIII kal. octob.* = 24 septembre) [3].

La même année ou l'année suivante, ayant obtenu des dispenses, il épousa Agathe de Hohenfels, qui lui donna deux fils, Jacques et Guillaume, et une fille, Jeanne (qui épousa François de la Palu, comte de la Roche, seigneur de Varambon); du moins, si Jeanne s'est mariée en 1432, il est probable qu'elle est du même lit que ses frères. Agathe mourut le 25 avril 1415, et fut enterrée dans l'église des Prémontrés de Rouffach. Materne Berler nous a conservé la double épitaphe allemande et latine qu'on lisait sur son tombeau [4]. Peu de mois après, Bourcard se remaria, selon Schœpflin, avec Anne de Viler. Mais il mourut, ainsi que sa seconde femme, au bout de deux ou trois ans, sans avoir eu d'autres enfants (1418).

[1] *Archives de la Basse-Alsace*, E, 352, 2; G, 1013 (591).
[2] *Archives de la Basse-Alsace*, E, 143, 4; Copie vidimée en 1695. *Ibid.* G, 1013 (591).
[3] *Id.* G, 3148 (2735). 3.
[4] Materne Berler, *Chron.*; *Cod. dipl.*, II, p. 42.

La dernière partie de sa vie paraît avoir été assez agitée, si nous en jugeons par la nature des documents dans lesquels il figure : ce ne sont guère que des sentences arbitrales, des trèves ou des traités de paix venant à la suite de querelles avec ses voisins, surtout avec ceux qui partageaient avec lui la jouissance de La Petite-Pierre : les Linange-Réchicourt et les comtes palatins[1]. Pour couper court à une partie de ces difficultés, Bourcard finit, en 1414, par racheter la part des Linange, et, avec l'agrément de l'évêque, seigneur direct, institua le comte palatin Louis, son successeur éventuel dans le fief du château de La Petite-Pierre[2] (*uf sanct Peterstag ad vincula* = 1er août 1414).

La dernière pièce que nous ayons trouvée relativement au comte Bourcard, est un acte de partage entre lui, le comte palatin Louis et l'évêque de Strasbourg, au sujet du château de La Petite-Pierre et de ses dépendances, spécialement des étangs qui y appartiennent. Cet acte, du 1er août 1418 (*des nehsten mentages noch sant Jocobstage des Zwölffboten*)[3], ne précéda sans doute que de peu de semaines la mort du remuant dynaste.

Après lui, et pendant une douzaine d'années, le nom de Lutzelstein ne figure plus dans aucun document. Les fils de Bourcard sont mineurs et se tiennent à l'écart des affaires publiques. En 1430, *uff den sontag an unser frauwen tag nativitatis* (10 septembre)[4], ils transigent avec Herman Doppelstein de Bitche, au sujet du château d'Einartshausen, mais sous la médiation d'Etienne, comte palatin de Deux-Ponts et Simmern, qui, se souvenant des relations de déférence et

[1] Voir aux *Archives de la Basse-Alsace* toute la liasse E, 352.

[2] *Archives de la Basse-Alsace*, G, 1013 (591) ; E, 1074, 12 c. Nous ferons remarquer que dans cet acte, évidemment postérieur au mariage de Bourcard, il est encore qualifié prévôt du grand chapitre.

[3] *Ibid.*, G, 1020 (598), avec sigille du comte palatin.

[4] En 1430, la Nativité, qui est le 8 septembre tombe sur un vendredi.

d'affection nouées entre sa famille et le défunt comte Bourcard, fait à l'égard des jeunes fils de Bourcard, l'office de tuteur[1].

En 1434, *uf Sant Stephans des heiligen ersten mertelers tag* (26 décembre), les deux jeunes comtes, parvenus probablement à leur majorité, renouvellent, entre les mains de l'électeur palatin, Louis III, la paix castrale précédemment jurée avec lui par leur père Bourcard, pour le château d'*Einartshausen*[2].

En 1441, *uff sondag sant Silvesterstag* (31 décembre), Jacques et Guillaume, comtes de La Petite-Pierre, sires de Geroldseck, frères, se reconnaissent pour cinq années conseillers et vassaux (*retz und diener*) de l'évêque de Strasbourg, Robert de Bavière, fils de leur protecteur, le comte palatin Etienne, et petit-fils de l'empereur Robert[3],

Pendant la première période de leur vie, les deux comtes dont les noms sont presque toujours accolés, témoignent déjà d'une humeur passablement batailleuse; ils mettent constamment flamberge au vent tantôt à l'orient, tantôt à l'occident de leurs domaines; il ne se donne guère un coup d'épée sans eux. Ainsi, en 1442, ils guerroient contre la ville de Metz, nous ne savons pour quelle cause. Voici en quels termes, la *Chronique en vers de la ville de Metz*, publiée par D. Calmet[4], raconte la *Guerre des Allemans :*

Le comte de la petite Pierre
Le comte de Hanapierre
Et le capitaine Rodat bayer
Firent aux Messains grosse fumière.

Les Messains tristes et couroucés
Sellèrent chevaulx et coursets
Y courrants bien mablement
En ramenarent trois allemans.

[1] *Archives de la Basse-Alsace*, E. 1074, 12 *d*.
[2] *Archives de la Basse-Alsace*, E, 1074, 12 *e*.
[3] *Id.*, G. 1020 (598), avec sigille de Guillaume.
[4] *Hist. de Lorraine*, t. II, preuves, col. 143.

Ces trois estoient serviteurs
Et favorables des seigneurs.
Ils avaient leurs gens perdus
Et furent par nos gens pendus.

Et puis après la grosse route
Que ne retorna pas trestoute
Ils leur livrarent tels assaults
Qu'ils prindrent cinquante chevaulx.

Ne prindrent que cinq prisonniers.
Mieulx vault assez que trop gaigner
etc. etc.

Cette dernière réflexion philosophique prouve, à elle seule, que la campagne ne réussit pas mal pour nos comtes; les Messins cherchent évidemment à se consoler d'un échec.

Deux ans après, en 1444, Jacques et Guillaume viennent bravement au secours de leurs compatriotes alsaciens, envahis pour la seconde fois par les bandes des Armagnacs ou *écorcheurs*. Les Strasbourgeois ayant dirigé une expédition contre Marlenheim, et s'étant vus assaillis au retour par de nombreuses bandes campées aux alentours, les deux comtes de La Petite-Pierre accoururent à leur secours depuis Marmoutier avec soixante chevaux; de la ville même, on envoya des renforts, si bien qu'après une lutte sanglante, les Armagnacs durent se retirer. Le comte Guillaume reçut pendant la bataille un coup de mousquet dans le bras (*umb Sant Lucyen und Otilien tag* = 13 décembre 1444)[1].

Quelques mois avant (1444, *uff samsztag nach dem heiligen Nontage Ascensio Dni zu latin genant* = 23 mai), Jacques avait été chargé, de concert avec Lutold, abbé d'Ebersmunster, et Louis, abbé de Neuwiller, de rendre un jugement arbitral entre l'évêque Robert, et Gaspard, abbé de Marmoutier, au sujet du droit de régler l'entretien d'un vicaire dans le couvent de Sindelsberg[2].

[1] *Chron. de J.-J. Meyer*, éd. Rod. Reuss, p. 208
[2] *Archives de la Basse-Alsace*, G, 2045 (1628), 3.

Malheureusement nos deux comtes ne tardèrent pas à se laisser dominer par leur ambition, par leur besoin de luttes et de conquêtes ; ils se brouillèrent avec tous leurs voisins, et s'acheminèrent ainsi vers une prompte ruine. On trouvera dans Hertzog le récit détaillé de cette dernière période de leur histoire ; nous y renvoyons ceux de nos lecteurs que le style un peu filandreux du bon et naïf chroniqueur n'effraiera pas [1].

Voici les faits en résumé : Au mois de mars 1447, Jacques et Guillaume, aidés par le comte d'Eberstein, investirent nuitamment la ville et le château de Bitche, et s'y introduisirent si rapidement que Frédéric, comte de Deux-Ponts-Bitche, eut à peine le temps de s'échapper avec un serviteur dévoué ; ses deux jeunes enfants furent emmenés prisonniers à La Petite-Pierre. La punition ne se fit pas attendre : justement émus de cette odieuse agression, le duc de Lorraine, l'Electeur palatin, les comtes de Nassau et de Linange mirent leurs troupes en campagne, reprirent Bitche, et forcèrent La Petite-Pierre même de leur ouvrir ses portes (mai 1447). Les vaincus s'empressèrent de demander la paix, et on la leur accorda à des conditions d'ailleurs assez onéreuses : ils durent, pour conserver leurs domaines, les recevoir en fief du Palatin ; et ce fut cinq ans après, sur cette circonstance, que Frédéric le Victorieux s'appuya pour les en déposséder complètement. Nous trouvons, dans les archives de la Basse-Alsace, les lettres reversales par lesquelles ils reconnaissent avoir été investis par le palatin Louis, de la moitié du château d'Einartshausen [2] (*uff fritag vor dem hei-*

[1] *Edels. Chron.*, lib. V, p. 102. Dans sa notice sur le château de Franckenbourg (engagé, en 1411, par l'évêque de Strasbourg au grand-prévôt Bourcard de Lutzelstein), SCHWEIGHÆUSER raconte une expédition faite par nos deux comtes contre une troupe d'ecclésiastiques qui revenaient d'une conférence tenue à Francfort : c'est un véritable exploit de chevaliers-brigands (1446), dont le guet-apens de l'année suivante fut le digne pendant ; *Antiq. de l'Alsace*, II, 18.

[2] *Archives de la Basse-Alsace*, E, 1074. 12 *f*.

ligen Pfingstage = 26 mai). Il va sans dire qu'ils furent contraints en même temps de restituer au comte de Bitche tout ce qu'ils lui avaient enlevé, et de s'engager à s'abstenir désormais de tout acte d'hostilité envers lui et ses alliés [1].

Cette leçon ne corrigea pas les deux comtes. Rendus plus audacieux par la mort de l'électeur Louis IV (1449), ils essayèrent de secouer leurs liens de vassalité, et, pour nous servir de l'expression de Schœpflin, ils fatiguèrent imprudemment, par de nouvelles offenses, la longanimité de son successeur [2]. En 1450 notamment, ils se signalent par leur ardeur à soutenir les Lichtenberg dans leur lutte contre les Linange. Le palatin Frédéric s'étant trouvé amené à se déclarer pour les Linange, les comtes de La Petite Pierre ne reculèrent pas devant le danger de combattre ce nouvel adversaire, et portèrent résolûment les armes contre un prince dont, en 1447, ils avaient dû accepter la suzeraineté. Ce n'est pas ici le lieu de raconter en détail la guerre entre les Linange et les Lichtenberg; M. Lehmann en a donné un récit parfaitement exact et circonstancié, que nous ne pourrions que traduire [3]. Bornons-nous à dire que Schaffried de Linange ayant été fait prisonnier et subissant dans le château de La Petite-Pierre la captivité la plus rigoureuse, le palatin vint mettre le siége devant cette forteresse et s'en empara au bout de neuf semaines (11 novembre 1452), grâce en partie, au gros canon que la ville de Haguenau lui avait prêté [4]. Cette fois, les comtes en sortirent pour n'y plus rentrer. Frédéric le Victorieux annexa purement et simplement le comté à ses propres domaines.

[1] Voir, sur toute cette campagne, J. G. LEHMANN, *Hanau-Lichtenberg*, II, 263 et suiv.

[2] *Als. illustr.*, II, 2, § 360.

[3] LEHMANN, op. cit., I, p. 226 et suiv. Nous-même, nous en avons déjà exposé les principales péripéties dans notre *Alsace noble*, I, p. 321 et suiv.

[4] Le prêt est constaté par une lettre de Frédéric, datée de son camp devant La Petite Pierre, *Dominica post b. Michahelis archangeli* (1er octobre) 1452. Archives de Haguenau; MONE, *Zeitschrift*, XVII, 299.

Les Lutzelstein, réduits à leur part de la seigneurie de Geroldseck et à leurs quelques autres fiefs messins, ne survécurent guère à leur désastre. Jacques s'éteignit en 1456, sans laisser de postérité de sa femme, Walpurge de Blamont; Guillaume le suivit de près dans la tombe (1460); il y emporta le nom de Lutzelstein.

On peut tirer de cette lamentable fin toute sorte d'enseignements sur le danger de l'ambition, de l'esprit de chicane, de la violence, du parjure. Les deux derniers comtes de La Petite-Pierre ont donné l'exemple de tous ces vices et en ont été victimes. Le chroniqueur Materne Berler tire de l'extinction prématurée de cette noble et puissante famille une autre morale, qui, pour être moins immédiate, n'en est pas moins vraie à divers égards : « *Pourquoi il arrive souvent que de grandes familles s'éteignent.* Tout dans ce monde est fragile et périssable, car ce monde lui-même est destiné à périr. Il est à croire qu'autrefois beaucoup de comtes ont poussé leurs enfants dans les couvents, ou bien ont fait d'eux des chanoines ou des prêtres, afin qu'ils n'héritent pas de leurs père et mère, et que la part des fils restés laïques soit d'autant plus forte et la position de la maison plus grande. Si ces parents s'en étaient rapportés à la divine providence de Dieu, et avaient enseigné à leurs enfants une vie bien réglée, peut-être verrait-on encore fleurir jusqu'à nos jours leur race qui s'est éteinte [1]. »

Nous n'avons rien à ajouter à ces sages réflexions, sinon que le peu de biens que les derniers Lutzelstein avaient sauvé du naufrage échut au fils de leur sœur, Philibert-Philippe de la Palu, comte de la Roche et seigneur de Varambon. Le fils de Philibert, Claude, les vendit en 1485 aux Ribeaupierre [2].

ERNEST LEHR.

[1] Code dipl. de la ville de Strasbourg, II, p. 42.

[2] *Als dipl.*, N° 1409. Voy. notre notice sur *les Dynastes de Geroldseck-ès-Vosges*, Strasbourg. Noiriel, 1870, p. 47.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

VILLE DE BELFORT

Suite[1]. — (1453 à 1631)

A l'époque à laquelle nous sommes parvenus, nous trouvons la ville et la seigneurie de Belfort entre les mains du chevalier Pierre de Morimont, avec Ferrette, Delle, Rougemont et d'autres domaines qu'il avait successivement reçus des pucs d'Autriche à titre d'engagement. Ce Pierre de Morimont joua un rôle des plus importants dans l'histoire de l'Alsace et de la Suisse, et fut l'un des plus célèbres chevaliers de l'Autriche antérieure. Intrépide guerrier, négociateur habile, administrateur intelligent, il sut se rendre indispensable à l'Autriche, et plus d'une fois il put venir en aide au trésor impérial en lui prêtant des sommes assez considérables : par exemple, 4,000 florins d'or sur l'hypothèque de Delle et de Ferrette, et 9,000 sur le gage de la seigneurie de Belfort.

En 1461, Sigismond, auquel le duc Albert, son frère, avait cédé les provinces dites *de l'Autriche antérieure* en novembre 1458, confirma un échange de terrains survenu entre les habitants de Belfort et ceux du village de Denney, à la suite

[1] Voyez pour la première partie (1226-1453) la *Revue d'Alsace*, vol. de 1859, pages 5 à 17, 97 à 111. et 158 à 167.

de la construction d'un étang, faite par le seigneur engagiste, Pierre de Mœrsperg. La lettre est conçue en ces termes :

« Nous, Sigismond, par la grâce de Dieu, duc d'Autriche, « Carinthie et Carniolie, comte de Tyrol, etc., connoissons que « notre ami, fidel Pierre de Morimont, notre conseiller, auroit « construit le gros estang qui appartient à nostre chasteau de « Belfort, et que dans iceluy il y auroit fait entrer quelques « pasquis et pasturages appartenant à nos aimés et fidels « habitants de Desney, mais affin que lesdits de Desney « puissent à l'advenir faire paturer leurs bestiaux, ledit de « Morimont, pour recognoissance de leursdits paturages, fait « un eschange avec ceux de Belfort, et leur a donné en propre « une forêt nommée *les Barres*, située devant Belfort, qui « appartenait aussi à nostredit château de Belfort, et pour « cette effet leur donnons à chacun une lettre où nous avons « donné et donnons notre consentement pour ledit eschange, « et confirmons lesdites lettres par ces présentes dont de « même si elles étoient escriptes icy de mot à mot, de manière « qu'à l'advenir ils pourront et doivent faire conformément « auxdites lettres sans empeschement quelconque de nous ou « de nos hoirs. En foy des présentes données à Inspruck, le « jour de Saint-Jean après la nativité de nostre Seigneur « 1461. »

En 1467, le 6 décembre, l'archiduc Sigismond étant à Belfort, confirma solennellement les franchises de notre ville, en insistant sur les grandes pertes et ruines que les Belfortains avaient patiemment souffert dans les dernières guerres et soulèvements des Suisses.

Les archiducs d'Autriche, quoique possesseurs de très vastes provinces, avaient fort peu de revenus en argent, et ils manquaient souvent de numéraire. Sigismond avait des dettes énormes ; il devait de grosses sommes à divers seigneurs, et, pour sûreté de leurs créances, il leur avait engagé la plus grande partie de ses domaines. Les seigneuries de

Belfort, de Rougemont et d'Isenheim étaient engagées à Pierre de Mœrsperg pour 30,800 florins et 2,000 francs d'or; celle de Belfort l'était à elle seule pour la somme de 21,300 florins du Rhin. Sigismond, écrasé de dettes, toujours sans argent, promettait bien de payer, mais ne remplissait pas ses engagements. Son moyen de se procurer des florins d'or, qui consistait à hypothéquer ses domaines de l'Alsace, du Sundgau ou du Brisgau, à tous ceux qui voulaient bien en prendre quelques parties en gage, commençait à s'user, quand l'idée lui vint, soufflée sans doute par Morimont, son homme d'affaires, de vendre au duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, avec droit de rachat, tout ce que l'Autriche possédait dans la Haute-Alsace et le Sundgau, ce qu'on appelait ordinairement l'*Autriche antérieure*, et qui touchait à la Franche-Comté de Bourgogne.

Un traité fut conclu à Saint-Omer, les 2 et 9 mai 1469, pour une somme de 50,000 florins du Rhin, non compris le paiement des dettes. « Le prince Sigismond, dit Loys Gollut dans ses *Mémoires historiques*, estoit contrainct de faire ceste aliénation parce qu'il estoit tellement chargé de debtes qu'il ne sçauoit par quel bout commencer pour païer; ioinct qu'il s'estoit faict des ennemis qui lui auoient signifié la guerre, ausquels il heut heü trop de peine de résister sans l'aide du duc Charles[1]. »

Par suite de cet achat, Belfort passa au duc de Bourgogne, avec le comté de Ferrette et autres domaines. On peut voir les détails de cette négociation dans la *Notice historique sur le château de Morimont*, que M. Quiquerez (de Delémont) a publiée en 1859 dans la *Revue d'Alsace*, pag. 491 et suiv.

Le duc Charles établit pour son représentant en Alsace un gentilhomme sundgovien, le chevalier Pierre de Hagenbach,

[1] Les *Mémoires historiques de la République séquanoise*, par Loys Gollut (édit. Duvernoy et de Mairet), livre XII, chap. VIII.

avec le titre de grand-bailli. Il résidait ordinairement à Ensisheim, et c'est dans cette ville qu'il se trouvait, quand, dans les premiers jours de novembre 1469, les Neuf-Bourgeois de Belfort vinrent le prier de vidimer quelques-unes de leurs lettres de franchises, notamment celle de 1449, octroyée par Frédéric: celle du duc Albert, donnée à Vienne, la veille de la Pentecôte 1463, et permettant aux Belfortains de vendre du sel pour la ville de Belfort, le bailliage du Rosemont et la paroisse de Phaffans; et enfin la confirmation de 1467 par l'archiduc Sigismond.

Le *vidimus* de Hagenbach est ainsi conçu :

« Je, Pierre de Hagenbach, chevalier, grand baillif et « maistre d'hostel du très-auguste et très-puissant seigneur, « Charle, duc de Bourgogne et de Brabant, mon très-honoré « seig^r, fait sçauoir à tous par la présente lettre que par « deuant moy et mond. honoré conseil sont comparus les hono- « rables maistre-bourgeois et conseil de la ville de Belfort, « nous remonstrants et priants sérieusement après avoir mis « plusieurs de leurs lettres de franchises rier droit et fait lire « contre ceux du Rosemont, et que la chose serait de longue « durée, leur voulloir faire un vidimus et copie de leurs « lettres de franchise et garder led. vidimus rier droit jusqu'à « la fin du procès, et leur voulloir rendre leursdites lettres « de franchises en leurs mains; et moy et le conseil après « auoir veu de semblables lettres de franchises saines de par- « chemin, escriptures et sceaux et enfin toutes choses expé- « diez en dignités de prince sans soupçons quelconques; « Nous leur auons octroyez le pnt vidimus collationné de son « vray original et commence la première lettre comme suit : « *(Suit la copie des trois titres mentionnés ci-dessus).* En foy « de quoi la présente est munie de nostre scel à Ensisheim, « le plus proche mercredy auant le iour de Saint Martin, « évesque, après la natiuité de N. S. mil quatre cent soixante « et neuf. »

La citation ci-dessus peut servir à faire voir avec quelles précautions et quelle vigilance les Neuf-Bourgeois administraient la commune de Belfort, et en soignaient les affaires. Nous pouvons encore donner, comme exemple, des arrêtés qu'ils prenaient dans l'intérêt de l'ordre, de la sécurité et de la propreté de la ville, l'ordonnance suivante de 1471, relative aux feux, aux fontaines publiques et aux fumiers :

« Aujourduy le vendredy auant la diuision des appostres est esté faictte ordonnance par les IX borgeois de Belfort, qu'il ont ordonné sur les fontaines et sur les fumiers, soient tenu sans faire le contraire les chousses ci-après escriptes, et premièrement :

« A l'égard du feu, que tous ceulx qui ne guerderont les feux en la forme que ce doit guerder, et les commis ci-après nommés ils trouvent faulte, celuy ou celle qui seront à faulte seront pour V sols d'amende, c'est à sçavoir XII deniers pour les commis et IIII sols à proffit de la vylle.

« Item et que celuy ou celle ou le feux prandroit dedans la mason, celui ou celle qui demorent en ladittte mason seront pugnis et corrigez à l'ordonnance desd. IX borgeois.

« Item et que tous ceulx ou celles que feront ordure ou chousses deshonnestes ès fontaines, soit de laver drrappelz les piés ou aultre choses deshonnestes, celui ou celle que le feroit seroit pour V sols, XII deniers pour les commis et IV sols à proffit de la vylle ; et ce y les anffans qui faire de choses deshonnestes, les pères ou les mères ou ceulx qui aront le régime de eulx ne les pugnissent et chastient en la forme et manière qu'il ce doit faire paieront l'amende telle quelle est cy dess. desclaré, et pour tant chascun le deffende à ses anffans qu'il ny facient point d'ordure.

« Item est fait ordonnance par lesdessusd. que l'on ne doyt tenir fumier dans la ville de Belfort feur que ung mois et incontinant que dans le mois soit trois ou quatre iour devant la fin dud. mois signiffiront à ceulx qui aront les fumier quils les megnent hors de la ville, ou aultrement y seront pour V sols, XII deniers pour les commis et IIII sols à proffit de la ville; et seront crehuz lesd. commis par le serment quils ont faict de ceulx qui troverait faisant faulte ès articles dessusd., lesquels commis seront chascung moix ung du conseil et Jehan Roulin.

« Ces présentes vaillables et durables sans corrompre iusque à jour de la Sainct Jehan prochain venant, qui serait en l'an mil IIII^cLXXII, lesquelles sont passés deuant le Conseil et par deuant Johannes, le preuost pour et en nom de Monseigneur. »

Une autre preuve de la sollicitude des Neuf-Bourgeois pour leurs administrés se trouve dans cette délibération de 1471, solennellement prise et inscrite *au papié de la ville, signée des seings manuels de Jehan Tabellion, de Belfort, notaire de la Cour de Besançon et tabellion dud. Belfort, de Johannes Colin*, prévôt de la seigneurie et clerc-notaire de la même cour. Par cet acte, maître Pasques, médecin et chirurgien, est admis au droit de bourgeoisie, en même temps qu'il est affranchi, sa vie durant, de tous services personnels et de tous impôts, à la condition qu'il donnera ses soins et le secours de son art « *tant à ceulx quilz sont en la forteresse d'icy coment les manans et habitans en la ville, tant de rompure, de brisure et blessure coment de visitation de laidre.* »

Le 22 septembre 1472, le Conseil des Neuf renouvela la déclaration des droits et des revenus que « très redoubtez, « très haulz, puissant et excellent prince, monsieur le duc et « conte de Bourgoingnes, doyt auoyr en son marchier de Bel- « fort, lesquelles rentes pour le présent sont à nobles et « puissant seigneur messire Pyerre de Morimont, cheuallyer, « à cause de gaigière quil a sur la furteresse et vylles de « Belfort et dont lez seigneur qui sont estez seygneur de Bel- « fort ont jouy paysiblement depuis lez franchises dudit Bel- « fort jusques à présent ; desquelles rentes, ruaiges, subcide « et aultre choses contribuables èsdites rentes les neuffz « bourgoys de la vylles de Belfort ont congnoisance de lez « declayrez tant pour mond. seygneur coment pour tous ceulx « que amènent et apourtant danrez ou marchandissez aud. « marchier, lequel marchier ce commence le mercredy à midy « et ce finist le vendredy à midy. »

Les neuf magistrats étaient alors : Jehan Guillaume, le mercier, maître-bourgeois, Jehan Tabellion, Jehan Petitprevot, Simon Pétrement, Antoine Mercier, Jacot Garrant, Jehan de Denney, Jehan Prevost et Jeannin Noblat. Jolybois était maître de la communauté ou, comme on disait, *du commung.*

La conduite abominable du landvogt, Pierre de Hagenbach, mécontenta au plus haut point l'Alsace. Sigismond se repentit de son marché; sa maison, ennemie des Suisses, se rapprocha de ceux-ci, à l'instigation du roi de France, Louis XI. On trouva de l'argent, et le rachat de l'Autriche antérieure fut signifié au duc de Bourgogne le 6 avril 1474. Sur ces entrefaites, Hagenbach, ayant commis de nouveaux actes de violence, fut saisi, jugé et décapité à Brisach, le 9 mai, en présence de l'archiduc et des députés suisses. L'Alsace, délivrée du joug du grand-bailli, entonna le *Kyrie*, et se livra à la joie; mais, en même temps aussi, la guerre éclata. Etienne de Hagenbach, le frère du supplicié, fit une irruption soudaine dans le Sundgau : on était au mois d'août. Un grand nombre de villages, situés entre Belfort, Dannemarie et Delle, furent saccagés et presque détruits. Les deux gendres de Pierre, le chevalier Antoine de Montreux et l'écuyer Thiébaud de Grandvillars, étaient de la partie. Le premier commandait la ville de Thann et le château d'Engelbourg, l'autre tenait la campagne avec son oncle.

Cependant les Ferrettois, les Alsaciens et les Suisses confédérés prirent rapidement les armes, se jetèrent sur la Franche-Comté et vinrent mettre le siége devant Héricourt. Ce fut près de cette place, entre les villages de Chénebier et de Chagey que se livra, le 13 novembre 1474, un sanglant et acharné combat, suivi de la déroute complète des Bourguignons. Le château d'Héricourt, où se trouvait Etienne de Hagenbach, se rendit le 16 novembre à Sigismond, qui put alors faire revenir à l'Autriche Ferrette, Belfort et les autres pays engagés.

Le successeur de Pierre de Morimont fut son fils Joseph-Gaspard, qui, lui aussi, fut tout dévoué à la maison d'Autriche et en particulier à l'empereur Maximilien. Aussi les services qu'il rendit ne restèrent pas sans récompense, car dès l'année 1487, l'archiduc lui donna l'avouerie de ses do-

maines en Alsace et dans le Sundgau ; l'année suivante, l'empereur lui conféra le titre de baron, et en 1492, il lui donna en fief la baronnie ou seigneurie de Belfort et autres terres qui, précédemment, avaient déjà été engagées aux Mœrsperg à titre d'hypothèque. Dès lors, Gaspard, colonel (*oberster Hauptmann*) et landvogt d'Alsace, prit le titre de baron de Morimont et de Belfort.

La lettre de cession, qui est un des documents les plus importants de nos archives communales, en même temps qu'il marque une époque dans notre histoire locale, est datée d'Inspruck, le mercredi après la Saint-Erard 1492. Nous croyons devoir reproduire *in extenso* ce document [1].

[1] « Nous, Maximilien, par la grâce de Dieu, roy des Romains toujours auguste, roy de Hongrie, Dalmatie, Croatie; archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, Brabant, Gueldre, et comte de Flandre, Tyrol; cognoissons pour nous, nos hoirs et successeurs par cette lettre, que nous avons gracieusement considéré et regardé les fidels, agréables et profitables services que nous a rendu, et à l'illustre Sigismond, archiduc d'Autriche, notre cher oncle et prince, et à notre maison d'Autriche, le noble notre cher et féal Caspar, baron de Morimont, notre suprême capitaine et lieutenant en Alsace, jusques à présent, et qu'il continue de nous rendre tous les jours en exposant son propre corps et bien, et qu'il est en état de faire encore à l'avenir comme il le peut et doit faire, C'est pourquoi de notre grâce spéciale dont nous sommes enclins envers luy, et aussy en vertu de l'accord fait entre nous et luy pour ce sujet, nous lui avons conféré en fief notre chasteau, vylle et seigneurie de Belfort, avec la vallée de Rosemont et les baillages d'Angeot et de l'Assise, avec toutes les droitures, jurisdictions, bans, droits de chasse, carcans, fourches patibulaires, haute et basse justice et toutes les amandes, aussy gros et menus revenus des bois, champs, pâtures, chasses, pêcheries, rivières et autres eaux, étangs, places d'étangs, fond et tréfond, etc., sans en rien réserver, qui luy avaient cy devant été engagés, avec les étangs construits en dépendants, et qu'il tenait de feu nos prédécesseurs princes d'Autriche et landgraves d'Alsace, de glorieuse mémoire, et de nous et notre cher oncle et prince l'illustre Sigismond, archiduc d'Autriche, et de notre maison d'Autriche pour la somme d'environ vingt et un mille et trois cents florins du Rhin, le tout nous appartenant en propre et à notre maison d'Autriche, pour le tenir en vray fief de nous en vertu de cette lettre, tout ce que nous pouvons conférer, concéder et donner en

Cette inféodation de Belfort fait présumer que lors du traité de Saint-Omer, l'Autriche n'avait pas complètement liquidé ses dettes envers les sires de Mœrsperg, et que, malgré l'occupation temporaire de la Bourgogne, ceux-ci avaient conservé des droits aur ces hypothèques.

Joseph-Gaspard, baron de Morimont et de Belfort, mourut en 1511; son fils aîné, Jean-Jacques, lui succéda. C'est sous son gouvernement que se place un épisode relatif à la prédication de la Réforme. Le célèbre Guillaume Farel, pendant le séjour qu'il fit à Montbéliard, de juin 1524 en août 1525, voulut aller à Belfort propager les nouvelles doctrines reli-

fief, en sorte que luy et ses hoirs légitimes mâles en puissent jouir à l'advenir en tout, et le tenir en fief de nous et de nos successeurs, comme les droits de fief et du pays le portent, et nous être fidel pour ce sujet, obéissant, serviable et prêt à servir comme fidels vassaux sont obligés de faire et tenus à leur seigneur dont ils relèvent. comme de ce faire il nous a promis et fait serment. Et nous, nous sommes réservés entièrement pour nous et tous nos hoirs et successeurs, princes d'Autriche, qui seront régens et seigneurs de nos landgraviats d'Alsace et Sundgaw, toutes les rentes aud. pays, impositions sur lesd. pays, et aussy tous les ouvrages des mines et montagnes, et de plus l'entrée et sortie, l'aller et venir dane led. chasteau et vylle de Belfort, et tous autres forts en dépendans tant présents que futurs, et l'ouverture d'iceux héréditairement et à jamais, tant pour nous que pour ceux que nous y commettrons d'y entrer et sortir et d'y faire résidence, nonobstant qui que ce soit personne exceptée, à nos propres frais et sans dommage pour eux; et de plus, nous y sommes réservez tous fiefs et hommages, tant séculiers qu'ecclésiastiques entièrement, à la réserve seulement et mis à part qu'ils pourront pourveoir personnes de toutes les prébendes de chanoines dans l'église collégiale dud. Belfort, afin que le bon ordre y soit observé et le service divin avancé toutes les fois que lesd. prébendes viendront à vacquer; le tout fidélement et sans fraudes.

« En foy de quoi, nous avons fait expédier ces présentes à Inspruck, le mercredy après la Saint-Erhard après la naissance de N. S. J. C. mil quatre cent nonante deux, de notre règne des Romains le sixième et de notre règne d'Hongrie le deuxième.

« Maximilian.

« *Le Commissairé du seigneur roy dans son Conseil :*
« Stìrbzel, chancelier. »

gieuses. Il pénétra un beau jour dans les murs de la cité et chercha à rassembler la population. Des groupes se formèrent sur la place de la Grande-Fontaine, et Farel, monté sur la pierre du Marché-au-Poisson, commençait à prêcher, quand le maître-bourgeois, Hugues Chardouillet, averti par ses collègues du Conseil de ce qui se passait, accourut avec ses hommes d'armes. Des menaces sont proférées contre le prédicateur, qui est repoussé et conduit hors de la ville, avec défense d'y rentrer, sous peine de la potence. Cette tentative de propagande protestante fut complètement stérile.

Jean-Jacques de Mœrsperg ne vécut pas toujours en bonne intelligence avec les bourgeois. Bien qu'il eût à diverses reprises, notamment en 1518 et en 1533, prêté de nouveau serment, comme seigneur de Belfort, de maintenir intactes les franchises communales, il chercha vers 1540 à entraver l'action du Conseil des Neuf dans l'exercice de la justice, et à favoriser l'immixtion de son prévôt dans les affaires de la cité. Les bourgeois, ainsi troublés et inquiétés dans leurs droits et leurs franchises, réclamèrent, exigèrent en quelque sorte un nouveau serment de la part du sire de Mœrsperg, et devant la mauvaise volonté de celui-ci, qui faisait mine de ne pas pouvoir promettre formellement de les maintenir dans leurs franchises et priviléges, ils dressèrent un acte par lequel ils refusaient de leur côté de prêter serment aux sires de Morimont. L'empereur d'Autriche, seigneur suzerain, saisi des justes réclamations des Belfortains, étonné peut-être d'une aussi fière attitude et d'une résistance aussi *légale*, fit alors intervenir son autorité. L'affaire fut portée devant la Cour impériale de Spire, qui, le 7 mai 1544, rendit le fameux jugement par lequel il est ordonné, au nom de l'empereur d'Autriche, le vrai seigneur propriétaire, de laisser « les « maître-bourgeois, Conseil, communauté et habitants de « Belfort dans leurs priviléges, franchises, bons us et louables « coutumes, ainsi que ses ancêtres ont fait, sans les inquié-

« ter en aucune manière, voulant les y maintenir et les y « protéger. »

Cependant le Conseil communal de Belfort continuait à administrer la communauté au mieux de ses intérêts. Divers achats de terrains ou de maisons venaient accroître ses propriétés et augmenter ses revenus. Le 14 novembre 1471, la ville avait acheté une maison pour soixante et dix livres, et une pièce de pré située sur le Vieux-Bourg, le 12 juin de l'année suivante. En 1495, le 14 janvier, elle acquiert une maison, avec chézal et pré; en 1513, un jardin près du pâquis de Brasse, appartenant à Etienne Mareschal; le 2 janvier 1524, un verger près la porte des Halles, venant de Claude Keller; en 1541, un jardin et une chenevière à Brasse; le 4 octobre 1544, un champ au haut des Perches; le 10 octobre 1550, deux pièces de terre au bout des bois du Chauffert; en 1575, un pré à Giromagny; le 12 juillet de la même année, une maison rue du Moulin. Elle s'était, en outre, enrichi, en 1521, de deux cantons situés l'un derrière le Salbert, et l'autre aux Barres, accordés à titre de don par l'archiduc Charles.

En 1563, Jean-Jacques II, qui avait succédé à son père, Jean-Jacques Ier, comme baron de Morimont et de Belfort, rendit à l'Autriche la seigneurie de Belfort. La raison probable de cette restitution est que les archiducs ayant pu s'acquitter de leurs dettes envers les sires de Mœrsperg, ces derniers ne se souciaient plus de détenir en fief un domaine sur lequel, comme on l'a vu dans la lettre de 1492, la maison d'Autriche s'était réservé tant de droits et d'avantages.

Malgré cette restitution, les sires de Mœrsperg continuèrent à s'honorer du titre de baron de Belfort; c'est ainsi que nous voyons successivement se servir de ce titre Jérôme (1582), George (1638), et enfin Louis-Frédéric, qui, le dernier de la lignée, mourut en Thuringe, en 1661 [1].

[1] Voy. Tschudi, *Chron. Helvet.*, pars. II.

En 1575, au mois d'août, les neuf magistrats refusent de reconnaître comme prévôt, Bisantzer, qui venait d'être nommé en remplacement de Jean Haye. Ce Bisantzer avait été maître-bourgeois l'année précédente, et il était reliquataire envers la ville d'une somme assez considérable. Le 22 mai 1587, la charge de prévôt fut donnée à Jean Guntzmann.

Vers 1579, l'archiduc Ferdinand II chargea François Hendel de Goldrein et Rodolphe Weigel, directeur de l'artillerie dans l'Autriche antérieure, d'une inspection générale de toutes les places fortes du pays. Goldrein et Weigel se rendirent d'abord à Belfort, comme étant une des places les plus importantes; ils examinèrent avec soin les fortifications de la ville et du château, et constatèrent qu'elles étaient en assez mauvais état, notamment la porte principale du château, qui pouvait être facilement battue en brèche par de l'artillerie placée sur la montagne des Fourches (le Galgenberg, où est aujourd'hui le fort de la Justice). Ils proposaient encore d'élargir les deux fossés de 40 pieds, et estimaient à 6650 florins l'ensemble des travaux neufs à entreprendre, suivant les projets accompagnant le rapport qu'ils adressaient à l'archiduc.

Un rapport spécial du sire de Schwendi, baron du Hoh-Landsberg, ayant confirmé les résultats du premier examen, l'archiduc désigna une commission, formée de Goldrein, de Weigel, de Schwendi, du baron de Pollwiller, grand-bailli de Haguenau, et de Humbert Stör, conseiller de la régence d'Ensisheim. Ces commissaires étaient chargés d'assurer l'exécution du projet présenté par les deux premiers, Goldrein et Weigel[1]. Les réparations furent faites, du moins en partie, car quelques années plus tard, le château se trouvait en situation de recevoir une garnison autrichienne.

[1] Voy. *Curiosités d'Alsace*, t. II (1863-64), p. 425, une planche réprésentant le château de Belfort en 1579, d'après un dessin conservé aux archives du Haut-Rhin. Ce dessin accompagne un dossier contenant des pièces relatives à l'enquête des commissaires autrichiens.

Ce fut en 1590 que la Régence d'Ensisheim décida qu'elle entretiendrait dorénavant une garnison qui aurait la garde du château, et ferait des patrouilles au dehors pour la sûreté des grands chemins, des foires et des marchés. Jusqu'alors les bourgeois, aidés quelquefois des communes voisines, avaient suffi à la garde de la ville et du château; l'établissement d'une garnison régulière ne les empêcha pas de continuer le service des deux bourgs et de la ville, ainsi que celui de la Tour-des-Bourgeois, où leurs archives étaient déposées, et qui était en quelque sorte leur poste d'honneur.

En 1589, l'archiduc Ferdinand avait confirmé le droit de chasse accordé aux bourgeois de Belfort, en défendant expressément aux officiers de la seigneurie de les molester dans leur possession.

C'est vers cette époque, c'est-à-dire de 1558 à 1606, qu'un établissement hospitalier du plus haut intérêt, fondé par la confrérie des marchands de Belfort, sous l'invocation de sainte Barbe, commença à voir ses revenus augmenter, grâce aux dons que des personnes charitables faisaient en sa faveur. J'ai donné dans la *Revue d'Alsace* une notice détaillée sur l'hôpital bourgeois, appelé aussi hôpital Sainte-Barbe, et qui est le même que celui qui existe encore aujourd'hui[1].

En 1602, les Neuf-Bourgeois transportèrent le lieu de leurs assemblées de la maison de l'Etuve, qui depuis 1425 servait d'hôtel-de-ville, dans la nouvelle construction qui venait d'être achevée à la porte de Brisach.

Un chanoine de la collégiale de Belfort, Jean-Pierre Emonin, ancien prévôt du chapitre, fonda le 17 janvier 1604, la chapelle de Notre-Dame-de-Lorrette, dont les revenus devaient être affectés à l'éducation d'un enfant d'un des plus anciens bourgeois de la ville, et ensuite de deux quand ils

[1] Henri Bardy, *Coup-d'œil sur l'histoire des hôpitaux et de la médecine dans le canton de Belfort* (*Revue d'Alsace*, 1851, p. 489).

seraient suffisants. La chapelle de Lorrette était située à l'extrémité du faubourg des Ancêtres, près de la bifurcation de la route du Valdoie et du chemin de Brasse. Elle fut démolie en vertu d'un arrêté de la municipalité du 15 mars 1794[1]; il ne resta plus que des traces presqu'effacées d'une peinture murale, représentant des anges en adoration, qui se voyaient encore il n'y a pas bien longtemps contre une maison attenant à ce petit édifice religieux.

En 1619, l'archiduc Léopold d'Autriche céda l'ancienne maladrerie du Champ-des-Lépreux aux Capucins de la province de Bourgogne, pour y établir un couvent de leur ordre. Ce couvent subsista jusqu'à la Révolution, époque à laquelle on le transforma en hôpital militaire. Léopold confirma les franchises de Belfort le 3 juillet 1627[2].

Nous approchons d'une époque où l'histoire de Belfort devient d'un intérêt plus vif, où les faits militaires vont en se multipliant avec des détails plus précis, occupant la première et la plus large place, et offrant des épisodes parfois dramatiques. En effet, la guerre de Trente-Ans remue toute l'Allemagne, et les Suédois prennent le chemin de l'Alsace. Je ne pourrai, dans cette notice, qu'indiquer brièvement les événements dont Belfort sera le théâtre, ayant déjà publié tout au long cette période de notre histoire locale dans des travaux antérieurs, notamment dans *Les Suédois dans le Sundgau* (*Revue d'Alsace*, 1853, p. 17 et 562; 1854, p. 413; et 1856, p. 241), et *Belfort sous le comte de la Suze* (Mulhouse, impr. de P. Baret, 1862; broch. in-8° de 36 pages).

HENRI BARDY (de Saint-Dié).

(La suite à la prochaine livraison)

[1] H. BARDY, *Belfort sous le régime de la Terreur* (*Revue d'Alsace*, 1868, p. 133).

[2] Voir la lettre confirmative dans les *Documents inédits pour servir à l'histoire de la ville de Belfort au XVII[e] siècle*, que j'ai publiés dans la *Revue d'Alsace*, 1869, p. 385.

NOTICE HISTORIQUE

SUR L'ANCIEN

BAILLIAGE DE HERRENSTEIN

Suite et fin[*].

Le magistrat de Strasbourg racheta la partie de la seigneurie de Herrenstein qui avait été engagée à feu Jean, duc de Lorraine, par acte de la veille de la Saint-Jean-Baptiste 1399, moyennant la somme de 200 florins qu'il paya à Jean de Guermingen [1].

Quelques semaines plus tard il conclut avec les écuyers Dieterich Cämmerer et Conrad Landschade une paix castrense pour une réciprocité de défense tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur du château de Herrenstein *(innwendig der Burg zu herrenstein und usswendig der Burg)*. On convint qu'il y serait entretenu seize soldoyeurs, dont douze à la charge de la ville de Strasbourg et les quatre autres à celle des deux autres ganerbes. Le traité est daté du jeudi après Saint-Barthélemy (24 août) 1399 [2].

Dieterich Cämmerer termina ses jours peu de temps après la conclusion de ce traité, mais sa veuve, Gudichin Landschade, y donna son adhésion formelle par acte du lundi après le dimanche *Oculi* 1400 [3]. Son exemple fut suivi par

[*] Voir la livraison de Juillet-Août-Septembre 1873.

[1] *Archives municipales de Strasbourg.*

[2] *Archives du Bas-Rhin*, E, 1460, et *Archives municipales de Strasbourg.*

[3] *Ibid*

ses deux fils, Jean et Diether Cämmerer, et ses trois gendres, Jean de Sickingen, Adolphe de Hohenstein et Frédéric de Fleckenstein. L'acte d'adhésion qu'ils souscrivirent porte la date du vendredi avant Saint-Barthélemy 1404[1].

Hugelmann de Fénétrange (Finstingen), grand-doyen du chapitre de Strasbourg, au nom et du consentement de ce dernier, conclut le samedi après Sainte-Lucie 1415 avec le magistrat de cette ville une convention, aux termes de laquelle le Grand-Chapitre fut admis dans la paix castrense relative au château de Herrenstein, sous la condition de fournir et d'entretenir deux arbalétriers pour sa défense[2]. Le magistrat de Strasbourg conclut le samedi après le jour de Sainte-Marguerite 1421 une paix castrense, relative au château de Herrenstein, avec les frères Jean et Louis de Lichtenberg et les autres ganerbes, et quelques jours après le mercredi après la fête de Marie-Madeleine, il assura aux deux frères la jouissance viagère du huitième de ce château, sous la condition qu'à la mort des deux frères cette part retomberait à la ville de Strasbourg, ce qui se réalisa en effet[3]. Conrad Landschade de Steinach laissa le huitième qui lui appartenait ou la moitié d'un quart du château de Herrenstein à Elisabeth, sa fille, qui avait épousé Schweickart de Sickingen; celle-ci vendit, du consentement de son mari, cette part à la ville de Strasbourg, moyennant la somme de 400 florins, suivant contrat du 17 octobre 1422[4].

Un autre huitième dudit château tomba à la mort de Dieterich Cämmerer de Worms à ses enfants, et fut partagé en six parts, dont la ville de Strasbourg fit successivement l'acquisition, à savoir :

Un sixième d'Elisabeth Cämmerer, fille de Dieterich et

[1] *Archives municipales de Strasbourg.*
[2] *Ibid.*
[3] M. LEHMANN, ouvrage cité, t. Ier, p. 214.
[4] *Archives du Bas-Rhin*, E, 1997.

épouse d'Ulrich de Bickenbach, moyennant la somme de 100 florins, suivant acte du lundi après la fête de Sainte-Marguerite 1429.

Un sixième de Conrad de Ramstein et de Guittel Cämmerer, son épouse, moyennant la somme de 400 florins, suivant acte du samedi après le jour de Sainte-Pétronille 1464; ce sixième était advenu à la covenderesse dans la succession de son père Adam Cämmerer, fils de Dietrich.

Un sixième de Jean de Sickingen, fils de Diether, moyennant la somme de 400 florins, suivant acte du mercredi avant la fête de Pentecôte 1478. Jean de Sickingen, aïeul du vendeur, avait laissé ce sixième à ses deux fils Diether et Reinhard; son petit-fils avait recueilli la moitié de ce sixième dans l'héritage de son père Diether, et l'autre moitié lui avait été donnée par son oncle Reinhard, évêque de Worms.

Un sixième de Frédéric de Landsperg, issu du mariage de Henri de Landsperg avec Anne Cämmerer, pour la somme de 300 florins, suivant contrat du samedi après le jour de Saint-Vite 1478.

Un sixième de Frédéric de Fleckenstein-le-Jeune et de ses frères et sœurs, moyennant la somme de 500 florins, suivant contrat du lundi après le dimanche de la Trinité 1480. Ce sixième avait été recueilli par les vendeurs dans la succession de leur mère N. Cämmerer, épouse de Frédéric de Fleckenstein-le-Vieux.

Et enfin le dernier sixième de Conrad Bock, écuyer à Strasbourg, pour la somme de 300 florins, aux termes d'un contrat du jeudi après la Purification de la Sainte-Vierge 1480. Conrad Bock avait acquis cette partie de Dieterich de Rathsamhausen-zum-Stein, qui l'avait héritée de sa mère Guittel Cämmerer, fille de Dieterich[1].

C'est ainsi qu'après de laborieuses négociations, la ville de

[1] *Archives du Bas-Rhin*, E, 1997.

Strasbourg parvint au comble de ses désirs par la réunion et la consolidation des diverses parts du château de Herrenstein et des villages qui en dépendaient. Ces diverses acquisitions lui coûtèrent la somme de 3,798 florins et 50 livres deniers, non y compris le prix qu'elle a dû payer pour le rachat de la fraction du Herrenstein, qui avait été primitivement engagée à Sigelmann de Windeberg.

Les évêques de Metz essayèrent à plusieurs reprises de retirer des mains de la ville de Strasbourg le château de Herrenstein et ses dépendances, et d'user de la faculté de rachat qu'ils s'étaient réservée dans la transaction de 1398; mais le magistrat leur opposa toujours des obstacles insurmontables, et toutes leurs tentatives pour arriver au but de leurs désirs demeurèrent sans succès [1].

Le magistrat de Strasbourg confia dès la fin du XIVe siècle la défense du château de Herrenstein à un Burgvogt; celui-ci était non-seulement chargé du gouvernement militaire du château, mais encore de l'administration civile et judiciaire des villages qui en dépendaient, et qui formèrent pour lors un bailliage ou prévôté dont le château fut le chef-lieu bailliager. Mais depuis longtemps le village de Hattmatt avait été démembré de la seigneurie de Herrenstein; des ventes successives l'avaient fait passer en diverses mains, et il avait été enfin incorporé à la seigneurie de Lichtenberg.

La ville de Strasbourg alloua au Vogt du château de Herrenstein un traitement de 500 florins, tant pour son entretien que pour celui d'un valet, d'une servante, de dix soldoyeurs chargés de la garde du château, d'un boulanger, d'un maréchal-ferrant, de deux garçons meuniers, d'un portier et de quatre chevaux [2].

Elle pourvut la chapelle castrale de tous les ornements

[1] *Archives du Bas-Rhin*, E, 1993.
[2] Friese, *Choses remarquables de l'histoire d'Alsace*, p. 158.

nécessaires à la célébration du culte, parmi lesquels on distinguait un calice en vermeil, orné de ses armoiries[1].

Le magistrat de Strasbourg choisissait souvent des nobles pour remplir la charge de *Burgvogt*, et pendant tout le cours du XV[e] siècle les *Vögte* de ce château furent des voisins incommodes pour la ville de Saverne, avec laquelle ils n'entretenaient que des relations peu pacifiques, employant mille moyens et mille chicanes pour la dépouiller de sa part de la forêt du Falberg, propriété indivise entre cette ville et la communauté de Dettwiller. Le magistrat, qui prétendait que cette forêt formait une dépendance du Herrenstein, les encourageait et les poussait même à susciter mille difficultés à la ville de Saverne.

Le château de Herrenstein fut relié à la ville de Strasbourg par une voie militaire, qui porte encore le nom de *Strassburger-Weg*; ce chemin partait du château, passait à Neuwiller, où le Burgvogt strasbourgeois jouissait du droit d'ouverture, et de là à Dossenheim, et se rendait ensuite à Griesbach et à Bouxwiller.

Ce château a donné naissance à Théodore Forschid, qui se fit remarquer vers la fin du XV[e] siècle à l'Université de Heidelberg parmi les élèves de Wimpheling, et qui devint dans la suite professeur de philosophie[2]. Lorsque Wimpheling publia en 1510 son *Adoloscentia*, où il développa ses principes de réformes littéraires, non-seulement les élèves du Gymnase, mais encore quelques professeurs de Heidelberg enrichirent cet ouvrage de quelques épigraphes, parmi lesquelles on ne lit pas sans intérêt celle composée sur *la nécessité des études solides*, par Théodore Forschid.

En 1525, lors du grand soulèvement des paysans, tous les hommes valides de Dettwiller prirent part au mouvement

[1] *Archives de Strasbourg.*
[2] RIEGER, *Amœnit.*, Friburg. p. 199.

insurrectionnel, tandis que la plupart des habitants de Dossenheim y restèrent complètement étrangers. On comptait seulement douze bourgeois de cette commune dans les rangs des insurgés. Après les sanglantes défaites que les paysans essuyèrent à Saverne et à Scherwiller, le magistrat de Strasbourg reçut du Vogt du bailliage de Herrenstein, Wolf Füll de Geispolsheim, un rapport qui porte : « *Die von Dettwiller sind alle by den buren gewesen, darüber sie alle strofbar, usgenommen die Wittwen, so wittwen vor der Entberung gewesen sindt und kein sün by den buren hegapt. Die von Dossenheim sind alle deheime blyben, usgenommen XII.* » Six de ces derniers furent faits prisonniers par les troupes du duc de Lorraine, et obligés de se rançonner moyennant la somme de 130 florins[1].

En 1527, la ville de Strasbourg profita de la détresse dans laquelle la guerre des Paysans avait plongé le chapitre collégial de Neuwiller, pour acquérir une foule de propriétés de cet ancien monastère. Georges Krantz de Geispolsheim, doyen; Nicolas Betz, Jean Ryeter, Marcell Wygell, Jean de Mittelhausen et Jerius Müller, tous chanoines capitulaires du chapitre collégial de Saint-Pierre et de Saint-Paul de Neuwiller, vendirent, du consentement de Jean, cardinal de Lorraine, archevêque de Narbonne et évêque de Metz, comme seigneur temporel dudit chapitre, et de Guillaume de Honstein, évêque de Strasbourg, comme son chef spirituel, à la ville et à la communauté des bourgeois de Strasbourg, par contrat passé le 26 juin 1527, les propriétés dont la description suit :

La montagne appelée *la Glasshald*, située près de Neuwiller, et sur laquelle est assis le château de Herrenstein avec toutes ses dépendances et appartenances, et toute juridiction.

[1] *Archives de Strasbourg.*

Le cours d'eau de la Zinzel, depuis la passerelle appelée *Lœwestege* jusqu'à celle dite *Hattmatterstege*.

Le moulin situé en amont de Dossenheim et appelé *Schweyermühle* ou *Lochmühle*, que tient en emphytéose Lambrecht, le meunier, moyennant un canon annuel de 26 rézeaux de seigle.

Le moulin situé au village de Dossenheim, que tient en emphytéose le meunier Nicolas, dit Stumpf, moyennant un canon annuel de 6 rézeaux de froment, de 14 rézeaux de seigle et de 14 schillings.

L'aiguiserie ou la *Schleifmühle*, située sur la Zinzel, que tiennent en emphytéose Catherine, veuve de Wendelin Bucher, en son vivant tanneur à Dossenheim, et Jean Gerber, son beau-fils, moyennant un canon annuel de 16 schillings.

Le moulin appelé *Lewemühle*, situé sur la Zinsel, et payant une rente de 2 schillings.

La prairie appelée *Gutlittmatt*, située près de la léproserie (*Gütleuthaus*), le long de l'ancien cours d'eau dit *Altenbach*, près du moulin dit *Schweyermühle*.

La prairie dite *Esselmatt*, sise près du moulin dit *Schweiyermühle*.

Trois arpents de prés, au canton dit *In der Westermatten*.

La prairie appelée *Der Werck*, située entre le moulin dit *Schweyermühle* et le village de Dossenheim. La prairie dite du *Mühlematt*, sise près du moulin de Dossenheim, et la prairie appelée *la Dornmatt*.

Toutes ces prairies, la montagne de la Glasshalde, le cours d'eau de la Zinzel sur une étendue de plus de deux lieues et le domaine direct de toutes ces usines ne coûtèrent à la ville de Strasbourg que la somme de 2,000 florins qu'elle paya comptant aux vendeurs, qui l'employèrent à leurs pressants besoins. Ceux-ci ne consentirent à cette aliénation que sous la condition qu'elle ne porterait aucune entrave aux droits de parcours dont jouissaient de toute antiquité les habitants de

Dossenheim et de Neuwiller sur la montagne de la Glasshalde.

Peu de temps après, les habitants de Neuwiller furent troublés par le Vogt du Herrenstein dans l'exercice des droits de glandée et de pâturage qui leur compétaient sur la montagne, au sommet de laquelle était assis le château; il s'ensuivit une affaire litigieuse que le comte Philippe de Hanau-Lichtenberg, comme seigneur de Neuwiller, et prenant fait et cause pour ses habitants, et le magistrat de Strasbourg soumirent à la décision de deux arbitres; Wolf de Wickersheim, bailli de Gougenheim, fut désigné par le comte de Hanau-Lichtenberg pour arbitre de la ville de Neuwiller, et la ville de Strasbourg fixa son choix sur le Junker Louis de Bock. Ces deux arbitres s'adjoignirent Bernard Kraner, greffier de la ville d'Obernai, et André Stemmeler, greffier de la Landvogtei de Haguenau, et rendirent à Neuwiller, le 5 septembre 1559, une décision qui reconnut aux habitants de cette ville les droits de pâturage et de glandée dans la Glasshalde, et en régla le mode de jouissance [1].

La ville de Strasbourg, qui avait embrassé en 1518 la réforme de Luther, ne négligea rien pour la faire adopter à ses sujets du bailliage de Herrenstein, et dès l'année 1524 les principes de la nouvelle doctrine avaient pénétré dans les villages de Dossenheim et de Dettwiller. Bientôt la Réformation y compta de nombreux sectateurs, et le magistrat de Strasbourg, qui cherchait à propager l'œuvre de la Réforme, sans contrainte et sans violence, nomma vers 1530, sur les vives instances des habitants de Dettwiller, Valentin Emmel, pasteur de ce lieu. Comme le nouveau pasteur, qui avait été attaché comme diacre ou vicaire à l'église de Saint-Guillaume de Strasbourg, ne put trouver un logement convenable dans la paroisse: il continua à habiter cette ville, mais il ne rem-

[1] *Archives du Bas-Rhin*, E, 2004.

plit pas moins fidèlement les fonctions de son ministère, et se rendait chaque samedi à son poste, en bravant les intempéries des saisons, pour prêcher aux habitants la parole de Dieu[1]. Le bailli de Herrenstein protégeait ouvertement le nouveau culte, et cherchait à persuader les habitants et à les amener à la Réforme; il força le curé catholique de Dettwiller à partager les modiques revenus de sa paroisse avec le ministre protestant que le magistrat de Strasbourg venait d'y envoyer. Il affecta la chapelle castrale au culte protestant, et assistait régulièrement avec ses gens aux prêches et aux assemblées des partisans de la nouvelle doctrine. Le drapeau de la Réforme étalait aussi ses couleurs triomphantes à Dossenheim, qui ne tarda pas à être érigé en paroisse. La population catholique de ces deux villages était très minime dans le XVI[e] et le XVII[e] siècle. Dossenheim était une annexe de la paroisse catholique de Neuwiller, et les catholiques de Dettwiller étaient desservis par le curé de Wilwisheim.

Un synode protestant, réuni en 1533 à Strasbourg par ordre du magistrat de cette ville, avait décidé que les paroisses de la campagne seraient visitées tous les ans par un prédicateur et deux administrateurs des paroisses de la ville, dont la mission consistait à s'enquérir des besoins du culte, de l'orthodoxie et de la moralité des communes. La première visite qui fut faite à Dettwiller et à Dossenheim, conformément aux mesures arrêtées par le synode de Strasbourg, eut lieu le mardi 15 juin 1535. Le procès-verbal qui en fut dressé constate que les jeunes gens de Dettwiller étaient fort adonnés aux plaisirs de la danse; que jeunes et vieux aimaient à fréquenter les cabarets, et que le presbytère était dans un tel état de délabrement, qu'il était devenu inhabitable. A Dossenheim les visiteurs reçurent la plainte que l'usage des biens que les habitants possédaient dans la banlieue de

[1] Rœhrich, *Histoire de la Réformation en Alsace*, t. II, p. 226.

Neuwiller leur était interdit; qu'ils ne pouvaient plus fréquenter les marchés de cette ville, ni aller dans les maisons qu'ils y possédaient. Le bailli de Herrenstein demanda l'autorisation de vendre les ornements du culte catholique qui se trouvaient dans la chapelle du château de Herrenstein, et d'en employer le prix aux besoins de ses sujets [1].

Cette première visite fut suivie d'un grand nombre d'autres, jusqu'à ce qu'elles fussent interrompues par les grandes guerres du XVII[e] siècle.

En 1617, quelque temps avant la guerre de Trente-Ans, l'évêché de Metz montra quelque velléité de racheter le château de Herrenstein; mais la ville de Strasbourg, lui ayant représenté que les sommes qu'elle avait payées pour l'acquisition de ce manoir représentaient alors un capital de 31,737 florins 10 batz, le fit facilement renoncer à son projet[2].

Au début de la guerre de Trente-Ans, lorsque l'horizon politique commençait à s'assombrir, le magistrat de Strasbourg fit mettre le château de Herrenstein dans un état respectable de défense et procéder au recensement des hommes armés demeurant dans le bailliage, et susceptibles d'être appelés à sa défense. Ce recensement porta le nombre des hommes armés et prêts à marcher au premier signal, à 258, savoir : 174 à Dettwiller et 84 à Dossenheim. A Dettwiller 68 étaient armés d'arquebuses, 76 d'armes défensives et 30 de piques. A Dossenheim 39 étaient armés d'arquebuses, 13 de piques et 32 d'armes défensives. En 1621, au bruit des ravages des hordes pillardes de Mansfeld qui s'avançaient vers l'Alsace, le château de Herrenstein fut abondamment pourvu de vivres et de munitions de toute espèce. Mansfeld, après s'être emparé de Neuwiller, envoya le 1[er] juillet 1622

[1] RŒHRICH, *Revue des écoles protestantes*, t. XIII, p. 357.
[2] *Archives de Strasbourg.*



un trompette au gouverneur du château pour lui demander des vivres, que celui-ci s'empressa de lui envoyer [1].

Dans la guerre des Suédois, le bailliage de Herrenstein fut alternativement dévasté et pillé par les Lorrains, les Suédois, les Impériaux et les Français, qui y commirent des cruautés sans mesure et sans nom. Dettwiller surtout subit toutes les horreurs de cette guerre calamiteuse, et fut en partie réduit en cendres. La population, presque anéantie, était réduite à un chiffre très minime; les églises étaient fermées ou abandonnées. Le château de Herrenstein ne fut pas inquiété et échappa aux violences de la conquête. Son bailli fit célébrer tous les dimanches le culte protestant dans la chapelle castrale, où accouraient les habitants de Dettwiller, de Dossenheim et de Weiterswiller [2].

La ville de Strasbourg, que cette longue guerre avait obligée à contracter de nombreuses dettes, se vit dans la pénible nécessité de vendre le bailliage de Herrenstein au général Reinhold de Rosen, qui, depuis la mort du duc Bernard de Saxe-Weimar, avait pris du service en France. Après de longues négociations on tomba d'accord, le 10 octobre 1651, pour le prix de 35.000 écus d'empire. Le magistrat de Strasbourg, désireux de conserver aux habitants du bailliage la liberté de conscience, imposa au général de Rosen l'obligation de les laisser libres de suivre la confession d'Augsbourg. Le général de Rosen, de son côté, tant pour lui que pour ses successeurs, donna l'assurance la plus solennelle de tolérer et de protéger le culte protestant dans toute l'étendue de la seigneurie qu'il venait d'acquérir. Le magistrat de Strasbourg délia les sujets du bailliage du serment de fidélité qu'ils avaient prêté à la ville, et mit le général de Rosen en posses-

[1] *Archives municipales de Strasbourg.* Registre des XIII.

[2] *Esquisse des tristes destinées des communes protestantes de l'Alsace pendant la guerre de Trente-Ans*, par Rœhrich. V. *Revue protestante des églises et écoles*, t, II, p 53.

sion tant du château que des villages et terres compris dans la vente. Les habitants du bailliage rendirent hommage à leur nouveau seigneur, et lui prêtèrent le serment de fidélité usité en pareil cas.

Le général de Rosen ne tarda pas à se repentir de son acquisition dont il n'avait pas soldé le prix, et fit savoir au magistrat de Strasbourg qu'il se trouvait dans la nécessité de refuser l'exécution du marché qu'il avait contracté, parce qu'on l'avait induit en erreur sur l'étendue et l'importance du bailliage, et qu'on lui avait laissé ignorer la ruine et la décadence dans lesquelles étaient tombés les villages qui le composaient. Le magistrat lui objecta qu'il n'avait pas acheté chat en poche; qu'il avait visité le bailliage (*dass er die Katz nicht in dem Sack gekauft habe, aber das Ampt besehen*)[1]; qu'il avait pris d'amples informations sur tout ce qu'on lui avait vendu, et que le triste état dans lequel se trouvent les villages de la seigneurie et la diminution de leur population lui étaient parfaitement connus. Le Conseil des XIII penchait à faire au général de Rosen une notable diminution sur le prix de son acquisition; mais comme celui-ci persistait à demander la résiliation de son marché, toute pensée de conciliation et de transaction fut repoussée, et on résolut de poursuivre vigoureusement l'exécution du contrat. Le général de Rosen, redoutant les suites de cette résolution, vint à résipiscence et paya à la ville le prix de son acquisition de la manière suivante :

A savoir :

Le 22 janvier 1652	30,000 écus
Le 6 février suivant	4,000 »
Il a donné en paiement un billet de 666 2/3	
A reporter	34,000 écus

[1] *Registre des XIII.*

	Report......	34,000 écus
écus émis par la Tour-aux-Pfennings 666 2/3 et il a ajouté en espèces.......... 33 1/3		700 »
Et il a payé au maître de poste Balthasar Kraut, suivant délégation du magistrat.......		300 »
Somme égale au prix de vente [1]...........		35,000 écus

Le 25 mars, le magistrat fit au général de Rosen la remise de tous les titres d'acquisition de la seigneurie de Herrenstein, les traités de paix castrense relatifs au château, les titres relatifs aux droits seigneuriaux, les baux et locations, les documents relatifs au droit de glandée et de parcours dans les forêts de la seigneurie, les états de renouvellement des rentes dues par les habitants du bailliage, les colligendes et comptes, et généralement tous les documents concernant la seigneurie vendue.

Cependant quelques habitants de Dossenheim et de Dettwiller se montrèrent peu satisfaits du changement de domination qu'ils venaient de subir, et résolurent de changer de demeure; mais lorsqu'ils apprirent que leur nouveau seigneur les considérait comme attachés à la glèbe, et qu'il était intentionné de leur faire payer le droit connu sous le nom d'*abzug* ou d'émigration, qui n'était rien moins que la dixième partie de la fortune mobilière et immobilière de l'émigrant, ils durent renoncer à leur résolution. Ils firent toutefois une espèce de protestation contre les exigences de leur nouveau seigneur, et l'adressèrent au mois de mars 1652 au magistrat de Strasbourg, qui, disaient-ils, savait fort bien qu'on ne pouvait pas les assimiler à des serfs; qu'ils avaient toujours joui de la faculté de changer librement de demeure, et qu'ils étaient des citoyens libres et indépendants [2].

[1] *Registre des XIII.*
[2] *Registre des XIII.*

A peine le général de Rosen fut-il en possession de la seigneurie de Herrenstein, qu'il convoita les immenses biens communaux (*Allmenden*) de la commune de Dettwiller; le prévôt et le *Gericht* de ce village, tant pour cicatriser les plaies que la guerre lui avait faites, que pour complaire à leur nouveau seigneur, lui cédèrent la majeure partie de ses biens communaux pour le modique prix de 2,000 écus d'empire, suivant contrat du 10 octobre 1652, en se réservant toutefois la faculté de rachat pendant l'espace de quinze à vingt ans. Mais la commune de Dettwiller n'osa jamais montrer quelque velléité d'exercer le rachat de ses biens patrimoniaux [1].

Comme la population de la nouvelle seigneurie avait été décimée par les maladies pestilentielles et dispersée par la guerre, et que le presbytère de Dettwiller était devenu la proie des flammes, le général de Rosen réunit, du consentement de tous les habitants, les communes de Dossenheim et de Dettwiller en une seule paroisse, et assigna au pasteur le village de Dossenheim pour résidence. Il se mit en possession de l'emplacement de la maison paroissiale et des biens curiaux de Dettwiller, et donna une rétribution convenable au pasteur de Dossenheim pour la desserte de cette annexe [2]. Il se chargea d'entretenir à Dossenheim un presbytère convenable, et ne négligea rien pour satisfaire aux besoins du culte. Il construisit à Dettwiller un beau château flanqué de tourelles carrées, où il se plaisait à résider pendant la belle saison; les jardins en étaient remarquables par leur vaste étendue, et au XVIIIe siècle une nouvelle enceinte comprit dans l'enclos du château le côteau appelé *Bilgerberg*, qui fut acheté du comte de Hanau-Lichtenberg, et qui était couvert de vignes précieuses.

[1] *Archives municipales de Dettwiller.*
[2] *Archives de la paroisse protestante de Dossenheim.*

Le général de Rosen, désireux d'augmenter de bras laborieux la population de Dettwiller, y accueillit les étrangers qui désiraient s'y fixer, et les combla de toute sorte de faveurs. Il employa tous ses soins pour que la justice fût administrée à ses sujets avec impartialité et promptitude. Il avait épousé en 1637, à Strasbourg, Marguerite d'Epp, issue d'une noble famille de Westphalie, et qu'il eut la douleur de perdre au mois de février 1665. Elle termina ses jours au château de Dettwiller, et sa dépouille mortelle fut inhumée dans le chœur de l'église de cette localité.

Issu d'une ancienne famille de Livonie, le général de Rosen servit avec distinction en Allemagne, sous Gustave-Adolphe. Après la mort du roi de Suède, il entra au service de Bernard, duc de Saxe-Weimar; sa bravoure le fit nommer par ce prince mourant l'un des directeurs de son armée, avec laquelle il entra au service du roi de France. Après avoir fait l'acquisition de la seigneurie de Herrenstein, il eut, en 1652, du gouvernement français le commandement général de l'Alsace, qu'il quitta dès qu'il apprit que Turenne était rentré en grâce auprès du roi. Il se retira à Dettwiller où il finit ses jours le 18 décembre[1] 1667, et fut enterré dans le chœur de l'église de ce lieu, à côté de la tombe de sa femme

Marie-Sophie de Rosen, sa fille aînée et son héritière, qui avait épousé en 1660 son cousin, Conrad de Rosen, seigneur de Klein-Ropp, apporta à son mari la seigneurie de Herrenstein, laquelle resta aux mains de ses descendants jusqu'à la Révolution. Elle mourut à Bollwiller le 8 octobre 1686. Sa dépouille mortelle fut transportée à Dettwiller et enterrée le 26 du même mois dans le chœur de l'église de ce lieu, auprès de la tombe de ses parents. Eusèbe-Octave-Augustin de Rosen fut le dernier descendant mâle de cette illustre maison; il mourut en 1774, ne laissant qu'une fille unique,

[1] Nouveau style.

Sophie de Rosen, qui donna sa main à Charles-Louis-Victor de Broglie, fils du maréchal, et lui apporta en mariage la seigneurie de Herrenstein.

Charles-Louis-Victor de Broglie était colonel du régiment de Bourbon en 1789, lorsqu'il fut élu député de la noblesse de Colmar et de Schlestadt aux Etats-Généraux. En 1791 il fut l'un des administrateurs du département du Bas-Rhin et président de son directoire. Il fut employé comme maréchal de camp à l'armée du Rhin. Arrêté en 1794, il porta sa tête sur l'échafaud révolutionnaire; il était âgé seulement de 37 ans et bien digne d'un meilleur sort[1]. Sa veuve contracta dans la suite une seconde alliance avec Marc-René Voyer d'Argenson, qui fut sous la Restauration et le gouvernement de Louis-Philippe l'un des députés les plus influents et les plus marquants de l'opposition; elle mourut vers 1840.

Le château de Herrenstein fut rasé en 1673 par les Français, et ses débris servirent à réparer et à augmenter les fortifications du fort de Lichtenberg. Son enceinte sert aujourd'hui d'enclos aux jardins d'une ferme dont les bâtiments se mêlent à ses ruines, parmi lesquelles l'on distingue à peine les restes d'une chapelle ogivale. Le village de Dettwiller fut alors élevé au rang de chef-lieu de la seigneurie de Herrenstein, que l'on considérait encore comme une terre immédiate d'empire. Mais lorsque Louis XIV joignit en 1680 à ses conquêtes celles de ses Parlements, et qu'il se fit adjuger par arrêt de son tribunal suprême d'Alsace les diverses seigneuries qui n'étaient pas encore réunies à sa couronne, le comte Conrad de Rosen reconnut la souveraineté de la France sur sa seigneurie; on lui laissa tous les droits haut-régaliens compatibles avec la souveraineté du roi, et il conserva l'exercice de la haute, moyenne et basse justice. Le bailliage était administré par un bailli dont la nomination appartenait au

[1] Les Broglie portent d'or au sautoir d'azur.

seigneur; comme il était privé du bénéfice d'un ressort intermédiaire, les appels des jugements rendus par le bailli étaient portés directement devant le Conseil souverain d'Alsace, mais ils étaient rares, et les plaideurs, qui étaient exposés à des frais énormes pour soutenir leur droit, se virent souvent dans la nécessité de le sacrifier. L'usage de la langue allemande fut toléré dans les actes publics; néanmoins, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, les actes judiciaires furent rédigés en langue française. Le sigille du bailliage représentait les armoiries de la famille de Rosen, c'est-à-dire d'or à trois roses de gueules, boutonnées du champ, 2 et 1 avec cette inscription : *Herrenstein Ambts-Insigel.* Le bailli de Herrenstein était sous les ordres du grand-bailli des possessions alsaciennes de la famille de Rosen: celui-ci avait sa résidence à Masevaux, et était chargé de la haute administration et de la direction des affaires. En 1751, la dame de Vaudray, veuve d'Anne-Armand de Rosen, mère et tutrice légale d'Eusèbe-Octave-Augustin de Rosen, son fils, reçut du roi Louis XV des lettres-patentes qui lui reconnurent tous les droits régaliens que les possesseurs de la seigneurie de Herrenstein avaient autrefois exercés sous le nom de supériorité territoriale[1]. L'administration de la haute, moyenne et basse justice lui fut confirmée, sauf l'appel au Conseil souverain d'Alsace; le droit de nommer les baillis et autres officiers de justice lui fut maintenu, mais ils devaient appartenir à la religion catholique et ne pouvaient entrer en fonctions qu'après avoir été reçus au tribunal suprême de l'Alsace. Le seigneur de Herrenstein fut aussi maintenu dans le privilége dont ses ancêtres avaient toujours joui, de recevoir les juifs dans ses terres et de percevoir de chaque famille de cette nation un droit de capitation de 12 écus par an; il conserva le droit d'exiger de chaque habitant du bailliage douze cor-

[1] *Ordonnances d'Alsace*, t. II, p. 395.

vées en nature ou en argent à son choix. Les amendes, les confiscations, les biens vacants, les droits d'émigration, d'hébergement (*atzgeld*), des lots et ventes [1], d'accise et d'*ohmgeld*, et généralement tous les droits et toutes les rentes dont ses ancêtres avaient toujours joui, lui furent confirmés.

Le magistrat de Strasbourg avait accordé le droit d'asile à quelques familles juives dans les villages de Dettwilller et de Dossenheim; les comtes de Rosen les couvrirent constamment de leur protection, et leur permirent d'habiter les lieux que leurs ancêtres avaient choisis pour demeure. Le dénombrement fait en 1689 de la population juive demeurant en Alsace porte à cinq le nombre des familles juives dans chacun des villages de Dettwiller et de Dossenheim. En 1716 ce nombre s'était accru de trois familles dans chacun des deux villages du bailliage.

Le dénombrement fait en exécution de l'ordonnance royale de 1784, accuse à Dettwiller quatre-vingt-seize individus répartis entre dix-huit familles, et à Dossenheim cinq familles comprenant vingt-deux individus. Les juifs qui demeuraient dans la seigneurie de Herrenstein relevaient de la synagogue de Haguenau et étaient soumis à la juridiction du rabbin de cette ville.

Quoique le magistrat de Strasbourg eût laissé aux catholiques du bailliage de Herrenstein le libre exercice de leur culte, ceux-ci ne pouvaient se dissimuler que l'égalité des droits religieux n'existait pas pour eux; les églises étaient exclusivement consacrées au culte protestant; mais en 1683 elles furent affectées aux deux cultes, conformément à l'ordonnance qui soumit au simultanéum les églises dans toutes les localités où il y avait sept familles catholiques, et l'usage exclusif du chœur fut accordé aux catholiques pour qu'ils

[1] Ce droit consistait dans le trentième denier de toutes les ventes d'immeubles et le cinquantième des meubles.

pussent satisfaire aux exigences de leur culte, sans nuire à l'exercice du culte protestant.

Cependant les habitants catholiques de Dettwiller et de Dossenheim étaient encore trop peu nombreux pour que des curés fussent attachés à desservir les églises où l'usage du simultanéum venait d'être introduit; ils ne recevaient qu'une faible rétribution annuelle pour suppléer aux besoins de leur culte, tandis que les protestants conservèrent la possession exclusive des biens des fabriques. Leurs enfants étaient privés des bienfaits de l'instruction, et ce n'est qu'en 1701 que les deux communes furent dotées d'une école catholique par François Blouet de Camilly, vicaire général et official de Strasbourg. Vers le milieu du XVIII[e] siècle, l'église catholique de Dettwiller fut détachée de la paroisse de Wilwisheim et érigée en cure, dont la collation appartenait à l'évêque. Celle de Dossenheim resta une annexe de la paroisse de Neuwiller, et était desservie par le chanoine du chapitre de cette localité, qui y exerçait les fonctions curiales.

Sous la domination de la famille de Rosen, la liberté religieuse fut constamment respectée et la parité de religion observée. Toutefois la tradition raconte qu'après la révocation de l'édit de Nantes, il avait été sévèrement défendu par l'autorité civile de proférer, en quelque lieu que ce fût, des injures contre la religion, sous peine d'avoir la langue percée. Malgré cette défense, quelques habitants de Dossenheim, cédant à un moment d'ivresse occasionnée par l'excès du vin, proférèrent dans le poële (*Stube*) du village des traits de raillerie contre la religion catholique; ils furent dénoncés par des habitants catholiques qui se trouvaient devant les fenêtres de l'auberge. On les traduisit en justice, et on leur laissa cette alternative: ou de subir la peine portée contre les outrages à la religion catholique ou d'embrasser cette religion; ils se décidèrent pour ce dernier parti, et l'on prétend que les descendants de ces convertis existent encore.

Des intérêts religieux mal entendus avaient semé de nouveau la division entre les catholiques et les protestants, et il en était résulté des disputes aussi vives que longues; mais le chanoine Bernard, curé de Neuwiller, Frédéric de Gail, son vicaire, et Jean-Jacques Jung, pasteur protestant à Dossenheim, parvinrent en 1738 à rapprocher les habitants, et à faire renaître l'harmonie et la concorde entre les deux cultes.

Le règlement religieux de la seigneurie interdisait aux habitants toutes les disputes, toutes les controverses sur des objets ou des points de foi, sous peine d'une amende de 50 écus et même d'emprisonnement. Tous les ans, le jour de la Saint-Martin, on donnait dans les deux villages à la bourgeoisie assemblée lecture tant de la *Kirchen-Ordnung* que de tous les règlements de police qui étaient en vigueur dans la seigneurie.

Au XVIIIe siècle, la population de ces villages suivit constamment un mouvement ascensionnel; les habitants de Dettwiller crurent le moment favorable pour être réhabilités dans leur état antérieur, et firent les démarches nécessaires pour obtenir de nouveau un pasteur résidant au sein de la commune. Le convent de l'Eglise accéda à leurs vœux, et désigna M. Reussner, prédicateur à l'église de Saint-Pierre-le-Vieux de Strasbourg, pour desservir cette cure. Cependant, pour ne pas blesser M. Jung, pasteur des deux communautés, on lui accorda en récompense de ses longs et honorables services, de rester le titulaire des deux cures, et il fut arrêté que le desservant de l'église de Dettwiller n'occuperait qu'une position subalterne vis-à-vis de lui, et qu'il lui serait accordé une indemnité pour la perte de la moitié de sa paroisse.

En 1778, la famille de Rosen fit proposer au prince de Hesse-Darmstadt, propriétaire et seigneur du comté de Hanau-Lichtenberg, l'acquisition de la seigneurie de Herrenstein, dont les revenus s'élevaient alors à 33,000 livres. Les

négociations qui furent entamées entre les hommes d'affaires ne furent pas couronnées de succès [1].

La seigneurie de Herrenstein était baignée au nord par le ruisssau dit *Maibächel*, qui la séparait du comté de Hanau-Lichtenberg. Le moulin, assis sur ce ruisseau au pied du Herrenstein, était mi-partie, c'est-à-dire une propriété commune entre les deux seigneuries. Charles-Louis-Victor de Broglie, au nom de Sophie de Rosen, son épouse, vendit en 1781 à Louis XI, landgrave de Hesse-Darmstadt, la moitié du moulin dit *Maibächelmühle*, sous la condition que le ruisseau dit *Maibächel* ferait, comme d'ancienneté, la séparation des deux terres et juridictions.

Le compte du receveur de la seigneurie, J.-A. Wilhelm, pour l'année 1785, porte la dépense en argent à 97,257 livres, 18 chillings, 2 deniers, et la recette à 96,958 livres, 5 schillings, 4 deniers; déficit : 299 livres, 7 schillings, 10 deniers. Ce compte a été arrêté par le bailli de Bollwiller [2] et approuvé par le prince de Broglie le 21 octobre 1787, en sa qualité de seigneur de Herrenstein [3].

Lorsque la Révolution sonna le glas funèbre des justices seigneuriales, les protocoles judiciaires de la seigneurie ou bailliage de Herrenstein, dont le plus ancien remonte à l'année 1667, et le protocole des procès criminels du susdit bailliage furent déposés le 27 octobre 1791 au greffe du tribunal civil de Saverne.

Sophie de Rosen possédait à l'époque où la Révolution éclata, au finage de Dettwiller, outre le château de ce lieu et ses vastes jardins, et malgré la foule de concessions emphytéotiques faites par ses ancêtres, 739 arpents de terre, 716 arpents de pré et 52 arpents de vignes.

[1] *Archives départementales du Bas-Rhin*, E, 1458.

[2] Seigneurie située dans la haute Alsace et appartenant à la famille de Rosen.

[3] *Arohives du Bas-Rhin*, E, 5674.

Maintenant il nous reste à consacrer quelques lignes à chacun des villages qui composaient la seigneurie.

Dettwiller, dont le nom dérive du celtique *detten*, *dettin*, qui signifie petite localité *(kleiner Ort)*[1], est un village très ancien dont deux chartes de l'abbaye de Wissembourg du 20 mars 784 et du 2 septembre 820[2] nous révèlent l'existence; cette dernière le désigne ainsi : *Dettunuuillari super fluvium qui dicitur Sorna*. Il est baigné au midi par les eaux de la Zorn; il était entouré d'un mur d'enceinte et d'un fossé dont il reste encore quelques vestiges; ce mur d'enceinte était percé de belles portes et flanqué de tourelles le long de la rivière. Au siècle dernier, la commune affermait ce qui restait encore du *Dorfgraben*.

L'abbaye de Marmoutier possédait au finage de cette commune de belles prairies qui étaient assujetties aux mêmes services que celles qui dépendaient du territoire de la Marche. Le recensement des biens de l'abbaye, rédigé vers l'an 1120, porte[3] : *Ad Detenwilre prata ad carradas XXX faciunt servicium sicut illi infra marcham.*

Au commencement du XIV[e] siècle, le chevalier Hugo de Herrenstein tenait en fief de l'évêché de Metz, au village de Dettwiller, l'advocatie sur les deux cours colongères, la dîme laïque, le patronage de l'église paroissiale, le tiers du *Gericht*, la pêche, la foire, les droits sur la vente du vin en détail *(fürwin)* et diverses rentes en argent, avoine et chapons. Un différend qu'il eut au sujet de ses biens de Dettwiller, avec Jean-le-Vieux, seigneur de Lichtenberg, fut soumis en 1314 à l'arbitrage de Mettelé de Hittingen et Wernher de Waltenheim, auxquels fut adjoint Eberhard de Meingen (*Bliesmengen*) comme *obmann*[4]. Après la mort de Hugo de Herrenstein,

[1] MONE, *Recherches celtiques*, p. 62.
[2] ZEUSS, *Tradit. Wizzenb.*, p. 63 et p. 69.
[3] SCHŒPFLIN, *Alsat. diplom.*, t. I[er], p. 198.
[4] MONE, ouvrage cité, t. XIV, p. 66.

Henri Dauphin, évêque de Metz, donna en fief ces divers droits sur la seigneurie de Dettwiller à Lutzemann, fils du défunt chevalier Lutzemann de Geroldseck, aux termes d'un acte d'investiture du samedi avant le jour de Saint-André 1326[1]. Ce seigneur, qui se faisait appeler Lutzemann de Dettwiller, chevalier castrensien au château de Geroldseck, céda, par acte du 4 juillet 1333, à titre de fief, tous les droits qu'il possédait audit Dettwiller au chevalier Götze Fesseler, demeurant à Saverne, avec le consentement de Ludemann de Lichtenberg et des sires de Geroldseck et de Greifenstein[2].

Le droit de collation de la cure de Dettwiller que Lutzemann de Geroldseck avait compris dans les fiefs messins qu'il avait cédés à Götze Fesseler de Saverne. était un fief relevant de l'église de Strasbourg, et donna lieu à un différend entre ce même Lutzemann de Gerolseck et les frères Jean, Frischemann et Cunemann Fesseler, fils de Götze; mais l'évêque de Strasbourg, Berthold de Bucheck, interposa ses bons offices en 1346 et moyenna entre les parties un arrangement à l'amiable, en vertu duquel la collation devait être exercée alternativement par chacune d'elles[3].

Simon de Lichtenberg s'occupait encore, à un âge très avancé. à augmenter la splendeur de sa maison par des acquisitions successives; il acquit en 1363 de Sigefroi Lamperter, de Fürdenheim, les biens et les fiefs qu'il possédait au ban de Dettwiller[4].

En 1364 nous retrouvons les fiefs messins sis à Dettwiller aux mains du même Lutzelmann de Geroldseck: mais comme ce seigneur se trouvait sans descendance masculine, l'évêque de Metz, Jean de Vienne, en assura l'expectative à Simon de Lichtenberg, suivant acte du 17 juin 1364; quelques jours

[1] *Archives du Bas-Rhin*, E, 1459.
[2] Lehmann, ouvrage cité, t. Ier, p. 102.
[3] M. Lehmann, ouvrage cité, t. Ier, p. 116
[4] *Archives du Bas-Rhin*, E. 1459.

plus tard, par acte du lundi après la Saint-Jean-Baptiste, ce même Lutzemann de Geroldseck fit cession au vieux Simon de Lichtenberg de tous les droits qu'il possédait à Dettwiller à titre de fief relevant de l'évêché de Metz. Trois jours après cette cession, il lui vendit encore sa maison sise audit village moyennant la somme de 100 livres deniers et la reprit en fief[1]. Mais par un nouvel arrangement intervenu entre ces deux seigneurs, Simon de Lichtenberg devint propriétaire de tous les biens que ledit Lutzemann possédait à Dettwiller moyennant une rente viagère de 50 livres deniers, de vingt rézeaux de seigle et de dix rézeaux d'avoine[2].

Jean IV de Lichtenberg donna en fief à Wölperlin de Neuwiller, par acte du 24 août 1367, le moulin sis à Dettwiller, avec la vente emphytéotique dont il était productif[3]. Ce Jean de Lichtenberg était avoué (*Vogt*) de Dettwiller; en 1380 une sentence colongère énumère les droits qu'il possédait dans ce village. Comme dans toutes les pièces de cette nature, la fixation des jours et de la tenue du tribunal colonger, les revenus, les pénalités forment les paragraphes spéciaux de la sentence[4]; cette cour colongère étendait sa juridiction au delà du ban de Dettwiller sur des terres situées aux bans d'Ingenheim et de Dunzenheim. Elle tenait à Dettwiller, sous la présidence du maire, tous les ans deux plaids généraux, le lundi après la Sainte-Marguerite et le lundi après le vingtième jour (13 janvier). A ces assemblées générales étaient tenus de comparaître tous ceux qui cultivaient des biens de la colonge, qu'ils fussent situés dans le ban ou hors du ban de Dettwiller, et de payer leur cens au maire, sous peine d'une amende de 5 schillings. Il y avait encore deux

[1] M. Lehmann, ouvrage cité, t. I[er], p. 136.
[2] Le Même, t. I[er], p. 142.
[3] Le Même, t. I[er], p. 147.
[4] M. Spach, *Rapport à M. le préfet sur les archives départementales du Bas-Rhin, pour l'année 1849.*

assemblées, l'une le lundi qui suivait la première quinzaine après la Saint-Martin et l'autre le lundi après la semaine de Pâques; à ces deux assemblées étaient seulement tenus d'assister ceux des colongers qui cultivaient des biens situés à Dettwiller. Le seigneur territorial percevait les deux tiers des amendes, dont il abandonnait l'autre tiers à l'avoué comme rétribution de sa charge. En cas d'exécution d'un criminel, le corps du condamné appartenait à la partie plaignante et son bien était confisqué au profit du seigneur; celui-ci percevait les deux tiers des amendes imposées aux criminels, et l'autre tiers en appartenait au Vogt. Le seigneur et l'avoué devaient veiller à l'exécution du coupable, fournir la potence, ainsi que l'exécuteur des hautes œuvres. Les frais auxquels l'exécution donnait lieu étaient supportés dans la proportion de deux tiers par le seigneur et dans la proportion d'un tiers par l'avoué. Toutes les amendes imposées pendant la foire depuis la veille de la Saint-Jacques, à partir du moment où l'on sonne pour les vêpres, jusqu'au lendemain, jour de Saint-Jacques à pareille heure, appartenaient à l'avoué seul. Tout le bétail vendu pendant la foire, chevaux, ânes, bêtes à corne, payait au Vogt 2 deniers par tête; tout le menu bétail n'était assujetti qu'à un droit d'un pfenning. Une voiture payait un droit de 4 deniers, une charrette n'était soumise qu'à un droit de 2 deniers. Le marchand, le cordonnier, le drapier, le tanneur et tous ceux qui avaient des étalages à la foire, étaient assujettis à un droit de 2 deniers. Les gens qui demeuraient dans les terres d'empire (dans la *Landvogtei* de Haguenau) ou dans la banlieue de Dettwiller, étaient affranchis de tout droit.

Tous les délits commis pendant la foire étaient jugés le lendemain de la Saint-Jacques par les échevins, sous la présidence du Vogt; toutes les amendes prononcées contre les délinquants appartenaient au Vogt; par contre celui-ci était

tenu de donner aux échevins quatre quartauts de vin aux quatre assemblées judiciaires annuelles.

Le Vogt était tenu de choisir parmi les colongers quatorze aborneurs jurés (*Märker*) qui étaient chargés de la pose des pierres-bornes dans la banlieue de Dettwiller. La pose d'une pierre-borne rapportait au Vogt 4 deniers et autant aux *Markleute.*

Le Vogt percevait les deux tiers de la grosse et menue dîme; l'autre tiers de la grosse dîme appartenait au curé et celui de la menue dîme au pléban (*Leutpriester*).

Le seigneur du ban avait les deux tiers de la pêcherie et le Vogt en avait l'autre tiers.

Au Vogt appartenaient toutes les rentes en chapons dont étaient grevées les cours qui étaient situées à Dettwiller, dans le fossé ou sur le fossé de l'église.

Le droit de patronage de l'église de Dettwiller appartenait aussi au Vogt.

Le *Dinghof* ou la cour, qui appartenait au Vogt de Dettwiller passa, lors de la défaillance en race mâle des dynastes de Lichtenberg, dans la maison de Hanau; on l'appelle encore de nos jours la cour de Hanau (*der hanauische Hof*).

En 1445 l'Alsace était exposée, on le sait, aux ravages des Armagnacs. Le 19 février de ladite année un corps de 4,000 cavaliers sortit au point du jour des murs de Rosheim dont les Armagnacs s'étaient emparés, franchit la Zorn à Dettwiller et poussa une pointe dans la seigneurie de Lichtenberg. Chaque localité que les ennemis touchèrent sur leur passage fut livrée au pillage. La tour de l'église de Dettwiller, qui servit de refuge aux femmes et aux enfants, fut incendiée, et tous ceux qui y étaient renfermés périrent dans les flammes ou furent étouffés par la fumée [1].

En 1484 le comte Simon, comte de Deux-Ponts-Bitche,

[1] SCHILTER-KŒNIGSHOVEN, *Chron.*, p. 1017.

conclut une convention avec le comte Philippe I[er], comte de Hanau, au sujet du rachat du gage affecté sur les biens et la seigneurie de Dettwiller au profit du comte Bernard d'Eberstein[1]. En 1521 le magistrat de Strasbourg éleva de vives réclamations en faveur du meunier de Dettwiller, *son homme*, auprès du comte Philippe III, comte de Hanau-Lichtenberg[2]. Le XVI[e] et le XVII[e] siècle virent s'élever sans cesse des réclamations ou des plaintes tantôt du meunier contre le seigneur ou les communes voisines, tantôt de la seigneurie contre le meunier. En 1540 le comte Philippe IV, comte de Hanau-Lichtenberg, acquit d'Adrien de Mittelhausen la rivière dite *Zorn*, dans le parcours du ban de Dettwiller, et un petit bois dans le ban de Wilwisheim[3].

Au XVII[e] siècle, la commune de Dettwiller construisit une maison commune qui portait le nom de *Laube*, parce que c'était sous ses arcades que le sénat rustique du village, c'est-à-dire le *Gericht* local, tenait ses audiences, rendait ses jugements et se réunissait pour tous les actes d'administration. Cette maison, qui est aujourd'hui une propriété privée, porte encore les traces visibles de son passé; son portique, ou plutôt sa halle, est encore très reconnaissable par les deux arcatures cintrées dont sa façade orientale était percée, et par l'arcade placée sur sa face méridionale. Sur celle-ci se trouvent sculptées les armes de la ville de Strasbourg, qui était alors seigneur du village, et sur l'arcade extrême de la façade orientale se voit l'écusson de la commune de Dettwiller, qui portait de sable à une faulx d'argent emmanchée d'or. Le sigille de Dettwiller, de forme ronde, représentait une faulx avec cette inscription :

SECRET. S. DETTWEILER.

[1] *Archives du Bas-Rhin.* E, 1459.
[2] *Ibid.*, E, 1457
[3] *Ibid.*, E, 1459.

Dettwiller fut pendant quelque temps, en 1674, le quartier général de Turenne qui s'y retrancha. Les habitants furent écrasés de logements militaires et leurs terres entièrement dévastées; les arbres fruitiers furent abattus, les vignes coupées, les échalas enlevés, et la ceinture de collines verdoyantes qui se déroule le long de la Zorn ne présenta plus, après le décampement de l'armée française, que l'aspect du plus affreux bouleversement. Après le départ de l'armée française, les impériaux s'emparèrent de cette localité et la brûlèrent[1].

La communauté de Dettwiller était obligée d'entretenir la route de Saverne à Haguenau qui traverse ce village, ainsi que le pont jeté sur la Zorn, et s'en acquittait au moyen d'un droit de péage et de pontenage qu'elle faisait percevoir de toute ancienneté; mais en 1680 les péages des diverses seigneuries de l'Alsace ayant été supprimés, l'entretien de la route fut négligé et le pont ne tarda pas à menacer ruine. Les habitants de Dettwiller s'adressèrent alors à Louis XIV pour le supplier de vouloir bien leur accorder la permission de lever un droit de pontenage sur les chariots qui traverseront la Zorn dans leur commerce, à la charge d'employer les deniers qu'il produira à l'entretien et à la réparation du pont et de la route ci-dessus mentionnés. Le roi de France, désirant les traiter favorablement, leur octroya, par lettres-patentes du 28 octobre 1682, « le droit et la permission de « lever sur chacun chariot chargé de marchandises et autres « choses, qui passera sur lesdits pont et chaussée, 4 sols, « monnaie de France, 2 sols d'un chariot non chargé, 2 sols « d'une charrette chargée et 1 sol de celle qui sera vuide, « à la charge d'employer sans aucun divertissement les « deniers qui en proviendront aux réparations et réfection « desdits pont et chaussée pour le bien public, de les tenir

[1] *Archives du Bas-Rhin*, S. C., 317.

« toujours en bon état, et à leurs frais et dépens. » La commune de Dettwiller fut maintenue dans la perception de ce péage par arrêt du Conseil d'Etat du 24 juin 1727; les communes voisines s'en rachetèrent par une journée de corvée. Il n'y avait point de marché aux grains à Dettwiller, et le commerce des blés était libre dans toute la seigneurie.

Les registres de baptêmes, mariages et décès de la commune de Dettwiller ne remontent pas au-delà de l'année 1685 pour la population protestante; ceux pour les catholiques commencent à l'année 1690. Le livre terrier de la commune a été renouvelé en 1743 par François-Joseph Philbert, greffier du bailliage; celui-ci, qui a été commis à cette opération, y procéda avec une exactitude et une intelligence remarquables.

L'église de Dettwiller, placée sous le vocable de Saint-Jacques, était très ancienne; devenue insuffisante à la population, elle a été démolie et reconstruite en 1783 sur un plan plus grand. Le chœur, dont la construction remonte au XIIe siècle, fut seul conservé et se lie tant bien que mal à la nef par une espèce de corridor; mais il fut détourné de son usage primitif et ne sert plus qu'à supporter la nouvelle tour; celle-ci ne fut achevée qu'en 1785 et fut exhaussée en 1843. Séparé du reste de l'église, l'ancien chœur forme un petit sanctuaire, où, s'il était convenablement restauré, on pourrait encore célébrer l'office divin. Les pierres tombales du général Reinhold de Rosen et de sa famille furent protégées contre les accidents, lors de la reconstruction de l'église, par un plancher très épais, mais qui ne tarda pas à se détériorer, et elles étaient tellement encombrées d'ordures et de décombres, qu'il était impossible de les examiner convenablement. Nous signalâmes cet état de choses à la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, qui, fidèle comme toujours à son titre, ordonna, de concert avec la municipalité de Dettwiller, toutes les mesures nécessaires

pour préserver ces intéressants monuments de toute ultérieure dégradation. Une Commission, composée de M. Mertian, sous-préfet de Saverne, et de M. Fürst, architecte de l'arrondissement, a bien voulu se transporter sur les lieux et apprécier les travaux qui seraieut à faire pour la conservation de ces monuments[1].

La Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace a publié les dessins des pierres tombales du général Reinhold de Rosen, d'Anne-Marguerite d'Epp, son épouse, et de Marie-Sophie de Rosen, leur fille, épouse du général Conrad de Rosen, plus tard maréchal de France [IIe série, volume III (1864-1865) des mémoires]. Comme ces pierres historiées n'ont pas été décrites par la Société archéologique d'Alsace, nous avons pensé en faire une description détaillée, reproduire exactement les inscriptions qui les décorent et en donner la traduction en français.

La pierre tombale du général Reinhold de Rosen, qui est longue de 1m,78 et large de 1m,18, représente le défunt debout, revêtu de son armure, ayant attaché au côté gauche son épée, tenant dans sa main droite le bâton de commandement et ayant la main gauche appuyée sur un casque; à la hauteur de l'épaule droite se voit l'écusson du général. L'inscription suivante est gravée en belles lettres majuscules et en deux lignes tout autour de la pierre :

ANNO 1667 DEN 8. DEC. STARB DER HOCHWOLGEBORNE
KON: FRANZ: GENERAL HERR REINHOLD VON ROSEN.

L'an 1667, le 8 décembre, mourut le très noble général français, seigneur Reinhold de Rosen.

HIER HAB ICH ABGELEGT DIE BLANKEN KRIEGESWAFEN
WEIL MEINE FAVST GESHWACHT ALLHIER LIEGT EINGE-[SCHLAFFEN
ICH KRIGTE MANCHEN SIEG, MEIN DEGEN GIENGE VOR
BIS DAS ICH MVHT VND BLVT IN EINEM BLIKK VERLOHR.

[1] V. *Bulletin de la Société*, t. IV, S. 1, p. 44.

Ici j'ai déposé les brillantes armes de guerre
Parce que ma main débile gît ici engourdie ;
Je remportai mainte victoire, mon épée marchait en avant
Jusqu'à ce que je perdisse en un instant le courage et la vie.

La pierre tombale de la femme du général de Rosen a les mêmes longueur et largeur que la précédente; elle est décorée à la partie supérieure du double écusson de la famille de Rosen et de celle d'Epp, celui-ci représentant un singe debout, tenant en sa patte sénestre un rosier fleuri d'une rose, tigé et feuillé. Sur la partie inférieure de la pierre se développe l'inscription suivante :

PSAL. 6. V. VII.
ICH BIN SO MVDE VON SEVFZEN
EX TEXTV P. S. 71. VXX.
ICH LIGG IN GVTER RVH, DEN
VORHIN ANGST VND PLAGEN
GANTZ ABGEMATTET, IETZ SEL-
BIG WERD BEGRABEN;
O GOTT WOLLST MEINEN LEIB
VND SEEL ERFREWEN WOL
WEN ICH VND ALLE WELT VOR
DIR ERSCHEINEN SOLL.

Psaume 6. V. II. *Je me suis fatiguée dans mes gémissements.*
D'après le texte du psaume 71, V. 20.

Je suis couchée dans un paisible repos, car auparavant j'étais tout abattue par la peur et les angoisses ; maintenant je serai moi-même enterrée, ô Dieu ! Daigne réjouir mon corps et mon âme, quand le monde entier et moi nous comparaîtrons devant toi.

L'inscription suivante est gravée sur le pourtour de la bordure de la pierre :

ANNO 1665 DEN 28. FEBRVAR STARB DIE HOCHWOLGEBORNE HOCHEDLE VND TVGENTAFTE FRAV. GEN. FR. ANNA MARGARETA VON ROSEN GEBORNE VON EPP, SO DEN FOLGENDEN XXXI MAIVS HIER BEGRABEN.

L'an 1665, le 28 février, mourut la très illustre, très noble et vertueuse générale française Dame Anne-Marguerite de Rosen, née d'Epp, qui a été enterrée ici le 31 mai suivant.

La troisième pierre tombale, celle de Marie-Sophie de Rosen, épouse du général Conrad de Rosen (plus tard maréchal de France), longue de 2m,10 et large de 1m,15, offre à la partie supérieure l'écusson de la famille de Rosen. Au bas de cet écusson se lit le verset suivant de l'Evangile selon saint Jean :

ALLE DIE AN DEN SOHN GOT-
TÈS GLAVBEN, SOLLEN NICHT VER-
LOHREN WERDEN SONDEREN DAS
EWIGE LEBEN HABEN. IOH. III. Cap.

Tous ceux qui croient au fils de Dieu ne périront pas, mais ils auront la vie éternelle.

(Evangile selon saint Jean ; chap. III.)

L'inscription suivante en vers rimés occupe le reste de la dalle :

WEIL DAN AVCH KEIN NOTH KONT RAVBEN
EVCH, O HELDIN ROSENARTH
AVS DEM HERTZEN DISSEN GLAVBEN
DRVM HAT EVCH GOTT AUCH BEWART
NUN ERRET VON VIELEN PLAGEN
IA SO MANCHER UNNUTS LAST
DIE IHR NIEMAND KONTE KLAGEN
UND NUR EURFM GOTT BEWUST
HAT EUCH ITZ UND AUFGESETZET
EIN TRIUMPH UND FREUDENKRON,
DAS IHR ALLES LEIDS ERGETZET
LEBET NUN INS HIMMELSTHRON.
CHRISTUS GAR MEIN.

Comme aucun danger ne pouvait arracher, ô héroïne issue des Rosen, cette croyance de votre coeur, c'est pourquoi, Dieu vous a gardée. Maintenant que vous êtes délivrée de bien des peines et de maint fardeau inutile dont vous ne pouviez vous plaindre à personne et qui n'étaient connus que de votre Dieu, il vous a tressé une couronne de joie et de triomphe, pour que vous oubliassiez toutes vos douleurs et que vous viviez dans le royaume des cieux.

O Christ tout à fait à moi !

Cette inscription nous apprend que Mme Marie-Sophie de Rosen était restée fidèle à la religion protestante, et que l'attachement qu'elle montrait sans cesse pour cette religion lui

avait causé bien des peines et bien des tribulations, surtout lorsqu'elle vit le général Conrad de Rosen, son époux, se convertir à la foi catholique, et qu'elle fut forcée à faire élever tous ses enfants dans cette religion.

Sur la bordure de la pierre tombale est gravée l'inscription suivante :

ANNO 1686. V 8. Octobris STARB DIE HOCHWOHLGEBORNE HOCHEHREN UND TUGENDREICHE FR. GENERALIN FR. MARIA SOPHIA VON ROSEN GEBOHRNE VON ROSEN UND WARD BEGRABEN d. 26. Octob. AO. 1686.

L'an 1686, le 6 octobre, est morte la très noble, très honorable et très vertueuse générale franç. dame Marie-Sophie de Rosen, née de Rosen, et a été ensevelie le 26 octobre 1686.

Cette dalle a été découverte à l'église de Dettwiller, à l'emplacement de l'ancien chœur, où l'on avait déjà retrouvé les tombes du général Reinhold et de sa femme, sous un vieil autel qu'on a démoli le 12 août 1865. Les ouvriers qui ont procédé à cette démolition ont trouvé, après avoir enlevé la dalle, un plancher; au dessous du plancher une voûte solidement maçonnée, plus un double cercueil. Dans le cercueil, qui est en bois de chêne, était un cadavre, vêtu d'une robe de soie blanche, ayant une teinte jaunâtre. Quand on a voulu soulever le cercueil, le corps qu'il renfermait est tombé en poussière. M. le curé de Dettwiller a ordonné que la tombe fût immédiatement refermée [1].

La Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, sur la proposition de M. Morin, a affecté un crédit de 100 francs à la conservation de ces pierres tombales [2]. Elles sont actuellement dressées contre le parvis de l'ancien chœur de l'église de Dettwiller, et tout semble indiquer qu'elles y seront à l'abri de toute détérioration.

[1] *Moniteur du Bas-Rhin* de l'époque.
[2] *Bulletin de la Société*, 2e série, t. III, p. 75.

Dans l'ancien chœur de l'église de Dettwiller, outre les trois pierres tombales ci-dessus décrites, il en existe encore une quatrième. Celle-ci est consacrée à la mémoire de Henri-Charles de Rosen, mort au berceau; elle porte l'inscription suivante :

Illustris infans Henric. Carol. à Rosa, nat. DX nov. AO. 1660 DE NAT. 20 Jun. 1661.
Hic quiquid habui mortale deposui, donec immortale resurgat.

(Ci-gît) le très noble enfant Henri-Charles de Rosen, né le 10 novembre 1660, décédé le 20 juin 1661.
Ici j'ai déposé tout ce que j'avais de mortel pour ressusciter immortel.

Les deux maisons que la commune de Dettwiller a acquises au XVIII[e] siècle pour y loger le curé catholique et le pasteur protestant, étaient loin de présenter toutes les commodités désirables; elles étaient d'ailleurs vieilles et menaçaient ruine; leur reconstruction fut jugée nécessaire et exécutée: celle du presbytère catholique en 1783 et celle du presbytère protestant en 1785.

Lors de l'organisation départementale, Dettwiller fut compris dans le canton de Saverne. Jean-Martin Gewinner, meunier au grand moulin, fut le premier citoyen qui ceignit l'écharpe de maire. Le citoyen Wilhelm, originaire de Masevaux, ancien greffier du bailliage et notaire en ce lieu, fut nommé en 1790 membre du Conseil général du Bas-Rhin et élu le 26 août 1791 député à l'Assemblée législative. L'abbé Kegelin, qui exerçait les fonctions curiales dans ce village lors de la Révolution, s'est livré avec une noble passion à l'étude des sciences historiques, et a laissé des mémoires pour servir à un nobiliaire d'Alsace. Le manuscrit porte la date de 1790, et appartient à la famille de Müllenheim.

Quoique la fortune de Dettwiller eût été amoindrie par l'achat, fait en 1652 par le général Reinhold de Rosen, de ses plus beaux biens communaux, sa fortune patrimoniale consistait encore au siècle dernier dans cent arpents de terre,

cent arpents de pré, cinquante arpents de pâturage et la forêt du Falberg, indivise entre cette localité et la ville de Saverne.

Depuis plusieurs siècles les bourgeois de Dettwiller voyaient d'un œil mécontent que Saverne, comme la commune la plus populeuse, avait dans la jouissance de cette forêt un droit proportionnel au nombre de ses habitants; déjà en 1585 ils avaient voulu abolir l'ancien usage qui attribuait à chaque bourgeois le bois d'affouage et de marnage, mais le magistrat de Saverne leur résista avec énergie, et l'ancien usage prévalut. Enfin, pendant la Révolution, cette forêt, après une longue procédure, a été partagée en vertu d'un arrêt du tribunal d'appel de Colmar du 29 thermidor de l'an IX (17 août 1801); cet arrêt attribue 29/52 de cette propriété à la ville de Saverne et les autres 23/52 à la commune de Dettwiller. Les juifs qui demeurent à Dettwiller y possèdent un oratoire relevant de la synagogue consistoriale de Strasbourg et du rabbinat de Saverne.

Dettwiller s'est considérablement agrandi depuis le commencement de ce siècle, et présente aujourd'hui l'aspect d'un grand et beau village.

Le grand moulin de cette localité fut donné en emphytéose en 1694 par Conrad de Rosen à Laurent Schæffer de Geudertheim, moyennant un canon annuel de soixante sacs de méteil et d'un porc gras pesant deux cents livres, et le petit moulin du même lieu, lequel est assis sur le Moselbach, à une petite distance du village, était également une emphytéose rapportant à la famille de Rosen un canon annuel de huit rézeaux de méteil.

Mme Voyer d'Argenson vendit successivement toutes ses propriétés de Dettwiller et de Rosenwiller, le château, les terres, les prés, les vignes et les rentes emphytéotiques.

Le château se composait : 1° d'un bâtiment principal à rez-de-chaussée surmonté de deux étages et d'un comble à trois greniers, d'une longueur de 47^m,65 et d'une largeur de

12m,50; 2° d'un bâtiment latéral à rez-de-chaussée et à étage d'une longueur de 90 mètres et d'une largeur de 12m,40; 3° d'une petite maison à rez-de-chaussée et à étage d'une longueur de 7m,80 et d'une largeur de 5 mètres; et 4° d'une cour, d'un jardin potager et d'un jardin verger d'une superficie de 290 ares, entourés de murs. En 1810 il a été établi dans le bâtiment principal de ce château une filature de coton par Jean-Frédéric Pfeffinger et Henri Zwingli; cet établissement tirait sa force motrice de la Zorn au moyen d'un coursier et d'une roue hydraulique à ventilles de 7 mètres de diamètre, lesquels étaient dans un bâtiment situé sur la rivière. Un souterrain construit depuis la Zorn jusqu'au château servait de passage au moteur; plus tard on y a joint un atelier de tissage. Les efforts que fit cette fabrique pour lutter avec les établissements similaires de la Haute-Alsace furent infructueux, et amenèrent la ruine des sieurs Pfeffinger et Zwingli. Après leur mort, leurs héritiers se virent dans la triste nécessité de répudier leurs successions. L'ancien château de Dettwiller fut vendu et adjugé à la commune moyennant la somme de 20,000 francs, suivant procès-verbal dressé par M. Ostermann, notaire à Saverne, le 14 mai 1845; mais une surenchère du sixième ayant été faite sur cet immeuble, il fut de nouveau vendu par enchère à l'audience des criées du tribunal civil de Saverne du 18 juin 1845 et adjugé à la commune de Dettwiller pour le prix de 29,158 fr. 53 c., en principal et frais.

KLEINWIESENTAU (Kleinwiesentowe).

Ce village, qui figure sur la carte d'Alsace gravée en 1576 par Speckel sous le nom de Wisenaw et dans une foule de titres sous le nom de Wiesentau, a entièrement disparu; l'époque de sa destruction n'est pas connue; son territoire fut réuni à la banlieue de Dettwiller, si toutefois il n'a pas été de toute ancienneté une annexe de cette commune. Con-

rad de Rosen qui, par la mort du général Reinhold de Rosen, son beau-père et son oncle, était devenu seigneur de Herrenstein, fonda vers 1668, sur l'emplacement du village détruit, un nouveau village qu'il appela Rosenwiller, pour perpétuer le souvenir de sa fondation. Il y attira par des concessions de toute sorte une colonie de Suisses réformés qui étaient originaires de Niederbütt (canton de Berne); il leur garantit le libre exercice de leur culte, et fit commencer en 1672 la construction d'une petite église, qui fut érigée en paroisse vers 1690. Les ministres de cette petite paroisse résidaient à Strasbourg, où ils remplissaient en même temps les fonctions de ministres auxiliaires[1]. Les deux enfants de Conrad de Rosen, Anne-Jeanne de Rosen, veuve douairière de Nicolas-Frédéric de Rothenburg, et le général Charles-Reinhold de Rosen, cédèrent en emphytéose, en 1718, les fermes que leur père avait fait bâtir, avec les biens y attachés, aux colons qui étaient venus se fixer en cette localité[2].

Rosenwiller a toujours été considéré comme une dépendance de Dettwiller, dont il est éloigné d'environ un kilomètre et demi. « Le prévôt et les gens de justice de cette localité, ainsi s'exprime le greffier de la seigneurie, Mathias Geltenbott, dans un rapport qu'il fit en 1724[3], avaient de tout temps droit de juridiction sur les habitants de Rosenwiller dans les affaires ordinaires, comme sur ceux de Dettwiller; à Rosenwiller il n'y avait jamais de prévôt ni de *Gericht.* » Il n'y avait ni maison commune, ni presbytère, ni maison d'école. Les habitants envoyaient leurs enfants aux écoles de Dettwiller. Il y avait seulement un *heimeyer*, chargé de la collecte des deniers royaux.

[1] GRAF, *Histoire de la communauté réformée de Strasbourg. Revue de l'Eglise et des écoles protestantes*, t. Ier, p. 203.

[2] Protocole de l'ancien greffe de Herrenstein, déposé en l'étude de Me Fischer, notaire à Saverne.

[3] *Archives de Saverne.*

Les habitants de Rosenwiller, qui prétendaient jouir dans la forêt du Falberg des mêmes droits que les bourgeois de Saverne et de Dettwiller, c'est-à-dire des bois d'affouage et de marnage et du droit d'être défrayés d'échalas, se virent dans la nécessité de porter leur réclamation devant le Conseil souverain d'Alsace. Après avoir longtemps résisté et plaidé, Saverne et Dettwiller reconnurent la justice de leur demande; une transaction, intervenue entre les parties le 3 décembre 1725, mit fin à la contestation, et admit les habitants de Rosenwiller à la cojouissance de la forêt patrimoniale des deux communautés[1].

Depuis le commencement de ce siècle, la population de ce hameau a pris un mouvement ascensionnel assez prononcé; il compte aujourd'hui parmi ses habitants un grand nombre de catholiques. Ceux-ci, qui forment les quatre cinquièmes de la population, firent bâtir à leurs frais une petite église pour les besoins de leur culte. La première pierre en fut posée le premier dimanche du mois d'octobre 1842, et lorsqu'elle fut achevée, elle fut dédiée à sainte Rose (de Lima), dont l'église fait mémoire le 31 août.

Le temple réformé relève du pasteur de Cosswiller et fait partie de la circonscription du consistoire de Strasbourg.

DOSSENHEIM, situé à l'orifice de la vallée de la Zinsel, qui arrose son territoire et baigne ses maisons, est un village dont le nom dérive de la langue celtique; la radicale *Dossen*, à laquelle les peuples germaniques ont ajouté la terminaison allemande de *heim*, signifie en celtique maisons (*Häuser*)[2]. Ce village était autrefois entouré d'un mur d'enceinte qui était percé de deux portes; celle qui s'ouvrait vers Neuwiller subsistait encore il y a quelques années.

Au centre du village s'élève l'église paroissiale qui remonte

[1] *Archives de Saverne.*

[2] Mone, *Recherches celtiques*, p. 65.

à une époque très reculée; de la construction primitive il ne subsiste plus que la tour et le chœur; la nef a subi à différentes époques des réparations et des agrandissements dont le dernier date de 1804.

Cette église, qui est placée sous l'invocation de saint Bernard, est aujourd'hui soumise au *simultaneum;* elle est entourée d'un mur d'enceinte d'une grande épaisseur, formant un polygone régulier et auquel sont adossées des maisons. Quelques archéologues regardent ce vieux mur comme un reste d'un ancien château fort qui s'élevait au milieu du village et qui servait de refuge à ses habitants dans les moments de suprême danger. Ce château, selon l'opinion vulgaire, avait anciennement appartenu à l'ordre des Templiers[1], mais il était devenu la propriété de l'abbaye de Neuwiller longtemps avant la suppression de cet ordre célèbre. Ce château avait nom *Warthenberg*, et son existence nous est attestée par une transaction intervenue en 1158 entre l'abbé Erphon de Neuwiller et Hugo, comte de Dagsbourg, principal avoué de cette abbaye[2]. L'abbé Erphon parle de *quædam prata Warthenbergensi castra adjacentia, sed ad jus et ad reditus curtis nostræ Dossenheim pertinentia.*

Le pape Alexandre III, dans sa bulle de 1178 en faveur de l'abbaye de Neuwiller, compte parmi les possessions de ce monastère *villicationem de Dozhenheim cum omni integritate justitiæ*[3], et le chapitre collégial en resta le décimateur jusqu'à l'époque de la Révolution.

Walter Craft et Albert, son frère, fils du chevalier Crafton de Westhofen, vendirent, par acte du 21 mars 1287, à l'abbaye de Neuwiller un manse situé au ban de *Tozeheim*, près de la *Cincèle*, moyennant la somme de 12 livres deniers[4].

[1] SCHŒPFLIN, *Alsat. illust.*, t. II, p. 220.
[2] SCHŒPFLIN, *Alsat. diplom.*, t. Ier, p. 247.
[3] LE MÊME, t. Ier, p. 265.
[4] *Archives du Bas-Rhin*, S. G., 5376.

Vers la fin du XIV[e] siècle, il existait un litige entre la commune de Dossenheim et le couvent de Neuwiller au sujet de la menue dîme (*Etterzehend*) que celui-ci percevait sur des biens sis au ban de Haguenau. Une sentence rendue en 1387 par Nicolas Wiggram, prieur des Augustins à Saverne, Jean Benelin, archiprêtre en ladite ville, et Pierre Hase, recteur de Gimbret, donna gain de cause à l'abbaye de Neuwiller[1].

Il existe sur le ban de cette commmune quatre moulins à farine, dont un dans le village, deux autres sur la Zinsel qu'on nomme *Schweyermühl* et *Zellermühl;* le quatrième, dit *Maibachmühl,* tire son nom du ruisseau qui l'alimente. Le moulin appelé Schweyermühl (*Schweige*) appartenait dans l'origine aux dynastes de Hunebourg, et fut échangé par Walter de Hunebourg et sa femme Edwige avec l'abbaye de Neuwiller contre une rente de soixante rézeaux de blé assise sur des champs de Hochfelden. Cette permutation se trouve constatée par un acte signé et délivré par Albert, abbé de Neuwiller, en 1239[2]. Des scieries font partie de la Schweyermühl et de la Zellermühl, et une autre scierie se trouve à la ferme de Zellerhof. Cette ferme appartenait avant la Révolution au chapitre de Neuwiller. Elle est située dans la vallée de la Zinsel, et est tout ce qui reste d'un ancien village que le pape Alexandre III, dans la bulle qu'il a émise en faveur de l'abbaye de Neuwiller, compte parmi les possessions de ce couvent : *Ecclesiam de Cella cum decima et curia et aliis suis pertinentiis*[3]. Le village de Zell (*Zwing und Bann*) advint dans la suite aux dynastes de Lichtenberg. L'époque de sa destruction n'est pas connue.

Le moulin dit Zellermühl fut cédé en emphytéose en 1730 à Jean-Michel Pockenmüller. Les habitants de Dossenheim jouissaient, par tolérance des sires de Lichtenberg, du par-

[1] *Archives du Bas-Rhin*, S. G., 5376.

[2] *Ibid.*

[3] SCHŒPFLIN, *Alsat. diplom.*, t. I[er], p. 265.

cours à Zell, et payaient pour cette jouissance une redevance annuelle de 5 livres deniers au Vogt de Hunebourg, représentant du seigneur. Cet état de choses fut reconnu par un acte émané du prévôt et du magistrat de Dossenheim, le mercredi, veille de l'Ascension 1467[1].

L'abbaye de Neuwiller possédait au ban de cette ville une forêt considérable, connue sous le nom *Breitschloss*, et s'étendant sur la rive gauche de la Zinsel. Les communes de Dossenheim et d'Imbsheim jouissaient de divers droits d'usage dans cette forêt qui, à la Révolution, avait été déclarée forêt domaniale. Ces droits ont été constamment, depuis plus de deux siècles, l'objet de contestations entre le chapitre collégial de Neuwiller et les communes usagères. C'est en vain que, dans le cours du dernier siècle, le Conseil souverain d'Alsace rendit deux décisions sur ces contestations, et qu'il fixa les droits des communes par les arrêts de 1739 et de 1752; c'est en vain encore que sont intervenues de nombreuses décisions de l'autorité administrative[2]. Un jugement du tribunal civil de Saverne du 19 août 1831 ne fut pas plus heureux: il devint immédiatement après sa reddition l'objet d'appels de chacune des parties intéressées. Un arrêt de la Cour royale de Colmar du 7 février 1834 consacra, comme les arrêts rendus par le Conseil souverain d'Alsace, au profit de la commune de Dossenheim le droit de prendre le bois mort, le mort-bois et le bois sec et gisant dans la forêt domaniale du Breitschloss, mais elle échoua dans sa prétention aux volis et remanences de coupes. En 1257 il était déjà intervenu une transaction sous la médiation de Jacques de Lorraine, évêque de Metz, et sous l'arbitrage des chevaliers Eberhard de Hüttendorf et Walther de Heischeim, entre la commune de Dossenheim et l'abbé de Neuwiller, sur les droits

[1] *Archives du Bas-Rhin*, S. E., 1874.
[2] *Recueil des arrêts de la Cour royale de Colmar*. Année 1835, p. 66.

d'usage, sur la glandée et le parcours que les habitants de Dossenheim exerçaient dans la forêt de Breitschloss[1].

Il existait jadis dans la banlieue de Dossenheim, près du moulin dit Schweyermühl, une léproserie qui se trouve supprimée depuis longtemps, et dont les biens ont été incorporés à l'abbaye de Neuwiller.

L'ancien sigille de la commune était de forme ronde, de $0^m,03$ de diamètre, et représentait saint Léonard, patron du village, vêtu de ses habits pontificaux, et tenant de sa main dextre une chaîne et de sa sénestre une crosse, avec cette inscription :

S. COMVNITATIS IN DOSSENHEIM.

On voit dans l'église de ce village quelques vieilles peintures sur bois qui mériteraient d'être restaurées.

Le hameau de Kugelberg, qui est une dépendance de Dossenheim, est situé pittoresquement dans un pli de la montagne, entre ce village et Dossenheim. Ce village, s'il faut s'en rapporter à Grandidier[2], figure déjà sous le nom de Cuoberg dans la charte que Thierry de Chelles a accordée en 724 à l'abbaye de Marmoutier, et formait l'une des limites de la Marche de Marmoutier. Mais si l'on vérifie et que l'on suive avec exactitude ces limites telles qu'elles sont tracées et indiquées par la fameuse charte du roi Thierry, le *mons Cuobergus* est purement et simplement la montagne appelée *Kühberg*, qui forme du côté de l'ouest l'extrême limite du territoire connu sous le nom de *Marche de Marmoutier*, et sépare la banlieue de Hægen (Bas-Rhin) de celle de Hazelbourg (Meurthe). On retrouve le nom de Kugelberg dans une charte de l'an 1144, aux termes de laquelle Adelgot, prévôt de Sainte-Marie de Strasbourg, céda pour la vie les dîmes de

[1] *Archives du Bas-Rhin*, G., 5485.

[2] GRANDIDIER, *Histoire de l'évêché de Strasbourg*, t. Ier, pièces justificatives, n° 34.

l'église de Kugelberg à Henri. curé de cette localité, sous des redevances annuelles spécifiées dans l'acte [1]. Mais on ne peut guère supposer qu'il soit ici question de notre Kugelberg, car ce hameau n'a jamais été érigé en paroisse. En 1361, Jean Swarberg, custode du couvent de Neuwiller, prit à bail à la ferme de J. Fleckensperg deux cours sises au *Kulenberg*. vis-à-vis de Dossenheim. En 1426, Etienne, fils de Hennes de Benwyr, domicilié à Neuwiller, prit à ferme des mains de J. Fleming, hospitalier du couvent de Neuwiller, un arpent de vignes sis au *Kugelberg in dem Louch* [2].

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES BAILLIS DE HERRENSTEIN

SOUS LA FAMILLE DE ROSEN

1657. — Philippe Mangold.
1658. — J.-G. Schultesuis.
1670. — Chrétien Merg, *Amtsverweser;* il remplissait en même temps les fonctions de greffier; cet étrange cumul, comme l'on sait, s'est rencontré plus d'une fois en Alsace.
1700. — T. Rieden.
1703. — Jean-Joseph Joner.
1709. — François-Joseph Grau.
1712. — Jean-Pierre Knœpffler, de Saverne.
1724. — Jean-Baptiste Grau.
1756. — Nicolas-Joseph Knœpffler, de Saverne.

[1] Grandidier, *Œuvres inédites*, t. II, p. 433.
[2] *Archives du Bas-Rhin*, G.. 5380.

Série des greffiers du bailliage.

1662. — Jean Finck, *notar. cæs. publ.*
1668. — Chrétien Merg.
1703. — Jean-Joseph Joner, bailli et greffier.
1709. — François-George Metzger.
1714. — Jean-George Würmel.
1716. — Jean-Guillaume Deckher.
1718. — Jean-Mathias Geltenbott.
1739. — François-Joseph Philbert.
1748. — François-Joseph Moser.
1781. — François-Joseph Wolbrett.
1783. — Conrad-Joseph-Antoine Wilhelm.

Dagobert Fischer.

L'ABBÉ CH. MARTIN

PREMIER DIRECTEUR DU GYMNASE CATHOLIQUE DE COLMAR, SA VIE ET SES ŒUVRES, PAR L'ABBÉ P.-A. MERKLEN. — Colmar, impr. J.-B. Jung, 1873; in-12, xv-200 pages.

M. l'abbé Merklen, à qui les études alsaciennes doivent déjà plusieurs travaux justement remarqués, vient de publier, sous la forme biographique, un petit volume où se résume tout l'effort d'une époque dans les questions nettement circonscrites de l'enseignement secondaire.

M. Martin, que ses convictions religieuses et le vœu de sa famille portèrent au sacerdoce, avait, dans la meilleure acception du mot, l'instinct, les aptitudes, la vocation du pédagogue. Dans son enfance il avait vu le collége de Colmar peuplé d'ecclésiastiques, dirigé par un des prêtres les plus distingués du diocèse, feu M. l'abbé Bægert, et jeune encore, son rêve fut d'être un jour, à son exemple, principal du modeste établissement que la ville entretenait encore, non sans succès pour les carrières libérales, pour la culture littéraire de ses enfants.

Mais quand le jeune lévite fut d'âge à voler de ses ailes, l'ambition du clergé ne se bornait plus à rentrer dans le giron de l'Université, d'où la révolution de 1830 l'avait fait sortir : ses visées n'allaient pas à moins que d'élever école contre école, et de faire concurrence à l'enseignement de l'Etat. M. l'abbé Martin prit part à cette campagne, qui dura une dizaine d'années, et où la lutte revêtit toutes les formes. Cependant, malgré son ardeur, cette mêlée n'eût produit peut-être aucun résultat, sans la révolution de 1848, et sans

la réaction où elle jeta les classes bourgeoises qui, alors comme aujourd'hui, détenaient le pouvoir en France.

C'est à ce changement de politique que le clergé est redevable de la loi de 1850, sous l'ombre de laquelle il ouvrit dans tous les diocèses de nombreux établissements d'instruction secondaire.

Bien avant son triomphe, M. Martin s'était rompu à la théorie comme à la pratique de l'enseignement. Tour à tour élève de l'école des Carmes, consacrée aux hautes études ecclésiastiques, professeur au petit séminaire de Saint-Louis à Strasbourg, puis revenant à l'école des Carmes, pour occuper la chaire de littérature ancienne, il avait pu développer avec beaucoup de suite ses remarquables dispositions pédagogiques, et le talent dont il avait fait preuve, la réputation qu'il avait acquise, le firent appeler, en 1852, par son évêque à l'honneur de fonder à Colmar un collége libre qui, grâce au concours de collaborateurs choisis, grâce surtout à leur enthousiasme pour une noble cause, parvint en peu de temps à un rare degré de prospérité.

Les événements dont nous sommes aujourd'hui les témoins et les victimes, devaient avoir pour l'œuvre et pour son fondateur les conséquences les plus fatales. Quoique son biographe garde le silence sur la crise intime par laquelle le directeur du Gymnase catholique de Colmar a passé, comme tant d'autres ecclésiastiques alsaciens, il n'en est pas moins vrai que la querelle théologique suscitée par le dogme de l'infaillibilité, souleva dans son âme des orages dont elle dut être rudement atteinte. Puis vinrent la guerre et ses suites, qui mirent à nu les plaies vives de la France. Pour beaucoup de bons esprits, ce fut la lumière qui les éclaira sur la route de Damas, et pour ma part, sans avoir entretenu avec M. l'abbé Martin des relations qui m'aient permis de pénétrer dans sa conscience, j'avais cependant pu apprécier ce que valait l'homme, et en le voyant ainsi, depuis les malheurs de la

France, dans un état de ruine morale encore plus que physique, je me demandais si ce vaillant champion des luttes de 1840 conservait dans toute sa sincérité la foi dans ses principes et dans son œuvre, cette foi qui avait inspiré son entreprise, et soutenu si longtemps ses efforts? Je me demandais si, en reconnaissant l'incurable divergence des esprits, qui avait provoqué la division des partis encore plus que l'opposition des intérêts, il n'était pas arrivé à douter qu'il fût bon, qu'il fût prudent, qu'il fût politique que l'Eglise concourût avec l'Etat et indépendamment de l'Etat, à l'enseignement de la jeunesse? Dans l'ardeur de la polémique, il était permis peut-être de taxer d'immoralité l'enseignement de l'Université, mais au fond M. Martin a dû s'avouer que cet enseignement ne différait du sien que parce qu'il était laïc, comme le sont l'Etat lui-même et la société moderne d'où il émane, et si, reniant aujourd'hui un incontestable passé, mentant aux exemples que lui ont laissés et ses monarques, et son épiscopat, et ses parlements et la vieille Université de Paris, la France de nos jours semble se vouer à réaliser ce qui n'avait été que le rêve audacieux de quelques pontifes du moyen-âge, au regard de ces tendances nouvelles M. Martin ne pouvait pas avoir oublié que la France des Richelieu et des Mazarin avait combattu, non-seulement pour l'équilibre de l'Europe, mais encore pour ce principe essentiellement laïc qui s'appelle la liberté religieuse, et que c'est elle qui, entre la Saint-Barthélemy et la révocation de l'édit de Nantes. avait effacé du droit public européen l'odieuse maxime : *Cujus est regio, ejus est etiam de religione dispositio.*

Ces faits sont patents, et quand éclairé par tant de désastres, M. l'abbé Martin scrutait l'enchaînement des causes et des effets, il devait s'avouer que dans une société civilisée dont l'origine est si ancienne, dans un grand pays comme la France, où l'unité est dans la langue, dans les lois, dans les institutions, dans le gouvernement, c'est une nécessité de

salut public de l'introduire, non dans les croyances, mais dans la direction des esprits, et que pour cela il est indispensable pour les nouvelles générations de multiplier les points de vue communs, d'inculquer des méthodes communes, de former leur entendement aux mêmes catégories, de donner à leur certitude des règles fixes et un principe commun. Il ne pouvait avoir oublié que c'est à la création de l'enseignement secondaire libre, et aux éducations solitaires imaginées par ces pères de famille, qui prétendaient mieux savoir que l'Etat ce qui convenait à leurs enfants, que nous sommes redevables de ces soi-disant politiques que l'on prendrait plutôt pour des contemporains de Pierre l'Hermite que des hommes du XIX[e] siècle. Je me crois d'autant mieux fondé à supposer à M. Martin ces mouvements de recul, que lui-même, en admettant dans les derniers temps, des israélites et des protestants à suivre les cours du Gymnase catholique, a fait de l'enseignement laïc, et si je consulte les pères de famille dissidents dont il a bien voulu accueillir les enfants, cette manière plus large de comprendre sa mission est pour beaucoup dans les regrets unanimes que la translation de l'établissement à La Chapelle provoque à Colmar.

La biographie que M. l'abbé Merklen a consacrée à son premier directeur, est le plus bel hommage qu'on pût rendre à sa mémoire. Il l'a étudié dans son œuvre, dans ses écrits, dans sa correspondance, dans ses moindres allocutions — il y en a parmi qui sont de petits chefs-d'œuvre — et la figure qu'il a évoquée répond bien à celle que tous ceux qui ont connu l'homme, portent gravée dans leur cœur. La seule critique que je me permettrai d'adresser à l'auteur, c'est un peu de hâte vers la fin de son écrit, hâte dont l'impression même s'est ressentie.

Tel qu'il est, ce joli volume, précédé de quelques pages pleines d'élévation de M. l'abbé A. Guthlin, prendra place dans toutes les bibliothèques alsaciennes à côté du Journal

des jésuites de Colmar, qui, lui aussi, nous retrace les destinées d'une de nos anciennes maisons d'éducation. Elle avait duré plus longtemps que le Gymnase catholique, mais son passé, j'ose le dire, n'a pas laissé de plus nobles souvenirs que les siens.

X. Mossmann.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME II DE LA NOUVELLE SÉRIE — 1873

JANVIER — FÉVRIER — MARS

Pages

ETIENNE BARTH. — Histoire de la construction du canal du Rhône-au-Rhin — L'honneur de l'application de la science hydraulique revient à la France — Genèse de la conception dudit canal — Adam de Crapone — Riquet de Bonrepos — Vauban — Turgot — D'Alembert — Condorcet — Réseau des canaux français — Sa mutilation par la conquête — L'ensemble des canaux de l'Allemagne vaut à peine, comme difficulté vaincue et beauté d'exécution, ce qui vient d'être pris à la France — Topographie de la ligne du canal du Rhône au Rhin — Travaux de l'occupation romaine — Scaliger — Vestiges de Wissembourg — Nul empereur d'Allemagne n'a repris la pensée de Charlemagne — La municipalité de Dôle — Ses projets — Opposition du duc de Montbéliard-Wurtemberg — Le général La Chiche — Point de partage à Lutran et Valdieu — Négociations — L'ingénieur Bertrand — Les Etats de Bourgogne — Commencement des travaux........ 5-36

JACQUES MEYER. — Dissertation de Schœpflin à l'Académie des inscriptions, 1738 — Brumath, cité des Triboques — Monument épigraphique détruit par l'incendie de la Bibliothèque, et attestant que Brumath est au centre du pays des Triboques, la Basse-Alsace actuelle — Ses limites : de Marckolsheim à Germersheim et du Rhin aux Vosges — Ce peuple refoule les Médiomatriciens au delà des Vosges, où il ne parvient pas à s'établir jusqu'à l'invasion des Francs, dans lesquels il se confond....... 37-46

DAGOBERT FISCHER. — Les ruines du château de Hunebourg — La maison des comtes de Hunebourg jusqu'à son extinction — Sort des terres de la seigneurie — Elle passe aux mains

Pages

de la maison de Hanau-Liechtemberg, de Hesse-Darmstadt, du général Clarke, duc de Feltre, de la famille Zæpffel de Neuwiller, etc., etc. 47-69

J.-J. Dietrich. — Le couvent des Antonites d'Issenheim — Sa dépouille — Son trésor en 1628 et 1791 — Objets conservés au musée de Colmar 70-78

Ch. Grad. — Description des formations glaciaires de la chaîne des Vosges en Alsace et en Lorraine — Contemporanéité de l'homme et des glaciers disparus 79-101

Aug. Quiquerez. — Epreuves et combats judiciaires en Alsace, Lorraine et Suisse — Miroir de Souabe en vieux français — Les barons d'Asuel, avoués de Saint-Ursanne — Protection des foires et marchés — Les plaids et la haute justice — Jugements de Dieu ou les épreuves par le fer incandescent, l'eau bouillante et l'eau froide — Léon IX, l'abbé de Saint-Gall, Eckhard et Guillaume de Marbourg — La révolution de 1789 — Coutumes diverses 102-115

Ignace Chauffour. — Les artistes alsaciens au moyen-âge, par M. Ch. Gérard — Un chapitre de l'histoire des arts en France — Généalogie, blason, droit des peuples — La communauté d'origine et de langue n'est pas le facteur exclusif de l'union nationale — Le Suisse allemand, vaudois, grison ou italien, etc., etc. 116-132

Fréd. Kurtz. — Bulletin bibliographique : I. Alsatia ; II. L'Alsace noble ; III. Bibliographie alsacienne ; IV. Les jésuites du collége de Colmar ; V. Chronique de J. J. Meyer ; VI. Ville et château de Porrentruy ; VII. Monuments d'art détruits de Strasbourg ; VIII. Archives de Cernay ; IX. Mélanges, de M. Lehr ; X. Société d'histoire naturelle de Colmar, etc., etc. XXIII. Société d'émulation de Montbéliard et patois de la contrée, de M. Contejean 133-144

AVRIL — MAI — JUIN

Charles Schmidt. — Gottfried de Haguenau, poète du XIII[e] siècle — Ce que l'on sait de sa vie — Son séjour et ses études en France — Son retour à Strasbourg — Il pratique la médecine — Il chante les fêtes de la Vierge pour se concilier

Pages

la faveur de l'évêque — Son entrée en possession d'un canonicat de Saint-Thomas — Ses économies, sa fortune, et leur emploi — Son *Liber sexfestorum beatæ Virginis*, inédit, et brûlé avec tout le reste par les obus du bombardement — Si l'on a « à déplorer la perte de trésors incomparablement plus précieux, il est permis de regretter la disparition de ce manuscrit aussi vivement que s'il s'agissait d'une production plus parfaite, mais exotique » — Par bonheur, M. Schmidt en a une copie assez récente — Appréciation de l'œuvre du poète alsacien.. 145-180

Et. Barth. — Notice sur le canal du Rhône-au-Rhin (suite et fin) — L'œuvre est reprise sérieusement en l'an IX — Nouvelles péripéties, nouveaux conflits — Les travaux pendant le premier Empire — Les sept grandes lignes à exécuter sous la Restauration — Celle du Rhône-au-Rhin au premier rang — Intervention de M. Humann, député du Bas-Rhin, avec une compagnie financière — Reprise des travaux — Traversée à Besançon — Arrivée du premier bateau à Strasbourg en 1832 — Communication de Strasbourg au Rhin en 1838 — Description de la voie navigable — Tableau du mouvement général de 1834 à la fin de 1851............. 181-212

J. Rathgeber. — Jean Sleidan — Son lieu de naissance — Les Frères de la vie commune à Liége — Sleidan à Cologne, à Paris, à Orléans — Jean Sturm, Erasme, le cardinal du Bellay — Missions de Sleidan pour la France — Son mariage — Son arrivée à Strasbourg — Sa mission au concile de Trente — Ses travaux littéraires — Leur continuation, etc.. 213-226

Arth. Benoit. — Les conférences de Haguenau en 1815 — Fouché — Les comtes de La Forest et de Pontécoulant, les généraux Lafayette et Sébastiani, Benjamin Constant et Voyer-d'Argenson, plénipotentiaires — Leur insuccès auprès des puissances alliées — Leur retour à Paris — Abdication.. .. 227-234

Ch. Grad. — Description des formations glaciaires des Vosges en Alsace et en Lorraine (suite et fin) — Les formations glaciaires existent sur le versant méridional des Vosges, dans les vallées orientales comme dans les vallées occidentales en Lorraine — Les vallées de la Savoureuse, de la Doller, de la Thur, de la Lauch, de la Fecht, de la Weiss, de la Liépvre et de la Bruche — Conclusions......................... 235-257

Pages

J.-J. Meyer. — La vie d'Enguerrand de Couci et son expédition en Alsace — Rectification des erreurs commises par les auteurs allemands et autres — Origine d'Enguerrand — Les droits qu'il revendiquait en Alsace — Son expédition dans cette province et en Suisse — Ses défaites — Sa paix avec l'Autriche — Ses exploits postérieurs — Sa mort.......... 258-278

G. Stoffel. — Larga (avec une carte) — Traditions populaires — Lieu où cette cité était assise — Routes romaines — Fouilles — Invention et dispersion d'antiquités........... 279-283

X. M. — Bibliographie — Sceau de la commune, hôtel de ville et palais de justice de Besançon, par A. Castan — Procès de Baudichon de la Maison-Neuve, par G. Baum............. 284-286

Fréd. Kurtz. — Bulletin bibliographique — I. Commission départementale du Haut-Rhin, territoire de Belfort, session de 1872 — II. Archives de l'évêché de Strasbourg et l'auteur de l'inventaire, par D. Fischer — III. Un chef de bande des guerres de Bourgogne, par X. Mossmann — IV. Strasbourg après le bombardement, par Jacques Flach — V. L'atelier monétaire de Wœrth, en Alsace, par Eug. Müntz — VI. Alsatia, par Aug. Stœber.................................. 287-288

JUILLET — AOUT — SEPTEMBRE

X. Mossmann. — Les origines de Thann — L'origine et le sens de la légende de saint Thiébaut — Les divers textes de la légende — Leur examen critique — La tradition locale — L'église — Sa description — Son rapport avec la légende — Inscriptions — Histoire du culte de saint Thiébaut, du pèlerinage et de la relique — Le livre des miracles — Déclin de la dévotion — Premiers doutes — Les divers saints du même nom — Résumé....................................... 289-359

Eug. Müntz. — Le chroniqueur Bernard Hertzog et son gendre, le poète Jean Fischart — Le *Chronicon Alsatiæ* ou *Edelsasser Cronick* — Le registre des baptêmes, des mariages et des décès de Wœrth — Nouveaux renseignements sur le chroniqueur et sa famille — Ses travaux littéraires — Jean Fischart — Son mariage — Ses travaux — Sa mort — Sa veuve et Jean-Louis Weidmann 360-380

Pages

ARTH. BENOIT. — Recueil d'inscriptions lapidaires des bords de la Sarre, anciens départements de la Meurthe, du Bas-Rhin, de la Moselle et de la Sarre — Fénétrange — Herbitzheim — Hesse — Pachten — Réding — Renting — Saar-Union — Saint-Arnewald — Saint-Jean-de-Bassel — Saint-Quirin — Sarrebourg — Sarrelouis — Wadgasse et Zetting 381-398

DAG. FISCHER. — Notice historique sus l'ancien bailliage de Herrenstein — Topographie — Le château — Ses dénominations — Ses possesseurs, etc. 399-415

HENRI SCHULER. — Apologie des langues populaires du Sundgau — Les patois de Belfort, Colmar, Mulhouse, Ferrette....... 416-426

ISAAC LÉVY. — Un rabbin prisonnier d'Etat à Ensisheim, au XIII[e] siècle — Rabbi Meïr de Rothenbourg — Sa fuite — Son arrestation — Son incarcération — Sa rançon — Sa mort 427-429

FRÉD. KURTZ. — Bulletin bibliographique — I. Les artistes de l'Alsace, tome 2[e] et dernier, par *Ch. Gérard* — II. La vallée de Munster et les Vosges centrales; Guide du touriste, par *Jean Bresch* — III. Société vétérinaire d'Alsace — IV. Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard — V. Actes de la Société jurassienne d'émulation — VI. Annuaire du Jura bernois pour 1873 430-432

OCTOBRE — NOVEMBRE — DÉCEMBRE

RODOLPHE REUSS. — Les statuts de l'ancienne Université de Strasbourg — Corps universitaire et scolarques — Convent académique — Charges académiques — Elections à ces charges — Nomination des professeurs — Scolarques — Recteur — Doyens — Inspecteurs — Professeurs — de théologie — de droit — de médecine — de philosophie — Bibliothécaire — Notaire académique — Appariteurs — Dépositeur — Promotions aux Facultés — de théologie — de droit — de médecine — de philosophie — Taxes universitaires — Vacances. 433-484

ERNEST LEHR. — Notice historique et généalogique sur les comtes de La Petite-Pierre (Basse-Alsace) — Origine des comtes — Les premiers connus — Possessions des Lutzel-

Pages

stein — Volmar et sa parenté — Henri de La Petite-Pierre — Bourcard, évêque de Strasbourg — Les derniers Lutzelstein. 485-517

HENRI BARDY. — Notice historique sur la ville de Belfort, 1453 à 1631 — Pierre de Morimont, seigneur engagiste de Belfort, Ferrette, Delle et Rougemont, *Autriche antérieure* — Traité de Saint-Omer, 1469, qui fait passer ces domaines des mains de l'Autriche dans celles de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne — Le grand-bailli, Pierre de Hagenbach — Administration de la ville de Belfort par le Conseil des IX — Rachat, en 1474, de ces pays qui font retour à l'Autriche — Siége d'Héricourt — Hagenbach saisi, jugé et décapité — Joseph-Gaspard de Morimont a l'avouerie et en 1492 la baronie de Belfort — Ses successeurs — Présence de Guil. Farel dans la ville — Contestations avec le seigneur — Intervention de l'empereur — Fortifications — Plan aux archives du Haut-Rhin — Agrandissement du domaine communal — Etablissements hospitaliers — Notre-Dame-de-Lorette — Capucins. 518-531

DAGOBERT FISCHER. — Ancien bailliage de Herrenstein — La ville de Strasbourg en devient le seigneur par le rachat des parties engagées — Paix castrenses — Bailli institué par la ville — Le *Strassburger-Weg* — Naissance de Forschid, disciple de Wimpheling — Guerre des paysans — Ceux de Dettwiller y prennent part — Ceux de Dossenheim s'abstiennent — Propriétés du chapitre de Neuwiller acquises par la ville de Strasbourg — La réforme dans le bailliage — Guerre de Trente-Ans; mise en état de défense du château — Strasbourg vend la seigneurie au général de Rosen — La seigneurie entre les mains de cette famille jusqu'à la Révolution — Charles-Louis-Victor de Broglie, dernier seigneur — Démolition du château — Fortifications de Lichtenberg — Affaires de religion — Sépultures des de Rosen — Aperçus historiques sur les villages de la seigneurie — Baillis et greffiers du bailliage 532-575

X. MOSSMANN. — L'abbé Ch. Martin — Le Gymnase catholique de Colmar — L'abbé Martin, son premier directeur — Sa naissance — Son éducation — Ses travaux — Ses espérances — Ses déceptions — Sa mort 576-580

TABLE DES MATIÈRES DE L'ANNÉE 1873...................... 581-586

Mulhouse. — Imprimerie Veuve Bader & Cie

